

Perspectives des migrations internationales



OCDE 

ÉDITIONS OCDE

SOPEMI 2006

Perspectives des migrations internationales

Rapport annuel
Édition 2006



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :
International Migration Outlook
ANNUAL REPORT 2006 EDITION

© OCDE 2006

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax (33 1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France (contact@cfcopies.com).

Avant-propos

Il y a trente ans que le Système d'observation permanente de l'OCDE (SOPEMI) fait l'objet d'un rapport annuel. En 1992, le rapport prenait la forme d'une publication phare de l'OCDE sous le titre Tendances des migrations internationales. Ce trentième rapport élargit son champ d'analyse, et son nouveau titre Perspectives des migrations internationales reflète mieux l'importance croissante prise par la question des migrations internationales dans un contexte d'accélération de la mondialisation des économies et de vieillissement des population.

Cette édition comprend quatre parties et une annexe statistique. La première partie décrit les grandes tendances des migrations internationales. Le rapport présente pour la première fois, et pour la plupart des pays de l'OCDE, des statistiques harmonisées des flux d'immigration à long terme. Il souligne l'importance croissante des migrants originaires de Russie, d'Ukraine, de Chine et d'Amérique latine et indique une tendance à la féminisation des flux. La prédominance des migrations familiales se poursuit alors que les demandes d'asile continuent de baisser et que les migrations à des fins d'emploi gagnent en importance. Les immigrés constituent une part croissante de la force de travail mais certains d'entre eux rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Le rapport accorde une attention particulière à la situation des femmes immigrées et propose des mesures spécifiques pour faciliter leur intégration sur le marché du travail. Il présente un inventaire des principales mesures prises par les pays de l'OCDE en matière de politiques migratoires : maîtrise des flux, intégration des immigrés dans les pays d'accueil et renforcement de la coopération internationale entre pays d'accueil et pays d'origine.

La deuxième et la troisième parties sont consacrées à des thèmes d'actualité. Le premier évalue l'efficacité des outils tels que la fixation de quotas et de limites numériques en vue de gérer les flux migratoires. Le second analyse les liens entre migrations, transferts de fonds et développement. La quatrième partie rassemble des notes par pays sous une nouvelle présentation, qui décrivent l'évolution récente des mouvements et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays non membres. Elle est suivie d'une annexe statistique présentant les données les plus récentes sur les populations étrangères ou immigrées de travailleurs étrangers, les flux migratoires et les naturalisations.

Ce livre contient des...



StatLinks

**Accédez aux fichiers Excel™
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des Statlinks. Pour télécharger le fichier Excel™ correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les Statlinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Éditorial	15
Introduction	21

Partie I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

A. Évolution des flux migratoires	28
1. Vers des statistiques harmonisées des flux d'immigration à long terme	29
2. La migration internationale par pays d'origine et par catégorie d'entrées	35
3. La population immigrée	46
4. L'apport des migrations au capital humain des pays d'accueil	50
B. Les immigrés et le marché du travail	52
1. La situation des étrangers et des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE.	52
2. Une présentation générale de la situation des femmes migrantes sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE	65
C. Panorama des politiques migratoires	80
1. Politique migratoire et besoins du marché du travail	80
2. Stratégies pour renforcer la sécurité et la lutte contre les migrations irrégulières.	91
3. Politiques visant à faciliter l'intégration des immigrés sur le marché du travail et dans la société des pays d'accueil	96
4. Migration, développement et coopération internationale	107
Notes	116
Bibliographie	117

Partie II

LA GESTION DES MIGRATIONS – LA SOLUTION RÉSIDE-T-ELLE DANS LA FIXATION DE QUOTAS ET DE LIMITES NUMÉRIQUES?

Introduction	120
1. La sélection des immigrants	122
2. Maîtrise des entrées de migrants	124
3. Dans quelle mesure les migrations sont-elles maîtrisées et jusqu'à quel point sont-elles relativement libres?	125
4. Gestion des migrations par des limites numériques	129
5. Les limites numériques et leur gestion	132
Conclusion	133

Notes	135
Bibliographie	135
<i>Annexe II.A1.</i> Définition des migrations discrétionnaires et non discrétionnaires	137
<i>Annexe II.A2.</i> Exemples nationaux de limites numériques ou de niveaux cibles et de leur gestion	143

Partie III

**LES TRANSFERTS DE FONDS INTERNATIONAUX DES ÉMIGRÉS ET
LEUR RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT**

Introduction	150
1. Transferts de fonds des émigrés : données et tendances	150
2. Déterminants des transferts de fonds	154
3. Les circuits de transfert	160
4. Effets économiques des transferts d'argent	165
Conclusion	170
Notes	172
Bibliographie	172

Partie IV

**RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET
DES POLITIQUES MIGRATOIRES**

(NOTES PAR PAYS)

Allemagne	176	Japon	208
Australie	178	Luxembourg	210
Autriche	180	Mexique	212
Belgique	182	Norvège	214
Bulgarie	184	Nouvelle-Zélande	216
Canada	186	Pays-Bas	218
Corée	188	Pologne	220
Danemark	190	Portugal	222
Espagne	192	République slovaque	224
États-Unis	194	République tchèque	226
Finlande	196	Roumanie	228
France	198	Royaume-Uni	230
Grèce	200	Suède	232
Hongrie	202	Suisse	234
Irlande	204	Turquie	236
Italie	206		
Lecture des tableaux de la partie IV	238		
Lecture du graphique	239		

ANNEXE STATISTIQUE

Introduction.....	241
Entrées et sorties de personnes étrangères	243
Entrées de demandeurs d'asile.....	265
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger.....	273
Acquisitions de la nationalité	302
Entrées de travailleurs étrangers	315
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger.....	319
Liste des correspondants du SOPEMI.....	341
Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de ce Rapport.....	343

Liste des graphiques, tableaux et encadrés

Partie I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Graphiques

I.1. Entrées d'étrangers en pourcentage de la population totale dans quelques pays de l'OCDE, 2004, données harmonisées	34
I.2. Migrations internationales par catégorie d'entrées dans quelques pays de l'OCDE, 2004, données harmonisées	38
I.3. Étudiants étrangers de l'enseignement supérieur dans les pays européens et non européens de l'OCDE, par pays d'origine, 2003.....	42
I.4. Effectifs d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2004	48
I.5. Taux d'activité de la population selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004	54
I.6. Taux de chômage des jeunes travailleurs selon leur lieu de naissance (15 à 24 ans), 2003-2004.....	58
I.7. Taux d'emploi des travailleurs âgés (55 à 64 ans) selon leur lieu de naissance, 2003-2004	59
I.8a. Part des emplois temporaires dans l'emploi total, selon le lieu de naissance, 2004	62
I.8b. Part des emplois à temps partiel dans l'emploi total, 2004.....	63
I.9. Proportion d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans le chômage total rapportée à la part dans la population active	64
I.10. Part du chômage de longue durée dans le chômage total, selon le lieu de naissance.....	64
I.11. Taux de chômage des femmes nées à l'étranger rapporté à celui des femmes nées dans le pays de résidence (15-64 ans), 2004.....	67

Tableaux

I.1.	Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2004	32
I.2.	Flux d'entrées dans les pays européens et non européens de l'OCDE, 10 principaux pays d'origine, définitions nationales, données officielles, 2000 et 2004	35
I.3.	Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2000-2004.	40
I.4.	Effectifs d'étudiants étrangers de l'enseignement supérieur, 1998-2003.	41
I.5.	Entrées de travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE, par principales catégories, 1992, 2002-2004.	44
I.6.	Estimation de la population étrangère en situation irrégulière dans quelques pays de l'OCDE.	50
I.7.	Personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'instruction supérieur dans les pays de l'OCDE, 2000, en pourcentage de l'ensemble des résidents.	51
I.8.	Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 1999 et 2004	53
I.9.	Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance, 1994-2004.	55
I.10.	Taux d'emploi et de chômage selon le lieu de naissance et par niveau d'instruction, 2003-2004	56
I.11.	Taux de déclassement selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004.	57
I.12.	Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur d'activité, moyenne 2003-2004.	60
I.13.	Part des personnes nées à l'étranger dans l'emploi non salarié de quelques pays de l'OCDE, 1999 et 2004	62
I.14.	Taux de chômage et taux d'emploi des femmes nées à l'étranger (15-64 ans), par niveau d'instruction, 2004.	66
I.15.	Pourcentage de femmes (15-64 ans) exerçant une profession hautement qualifiée selon leur lieu de naissance, 2004.	68
I.16.	Pourcentage de femmes (15-64 ans) déclassées selon leur lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004.	68
I.17.	Emploi des femmes (15-64 ans) selon leur lieu de naissance et par profession, 2003-2004, données compilées sur l'ensemble de la zone UE	69
I.18.	Emploi des femmes (15-64 ans), selon leur lieu de naissance et par secteur d'activité, 2003-2004, données compilées sur l'ensemble de la zone UE	70
I.19.	Part des emplois temporaires et des emplois à temps partiel selon le lieu de naissance, femmes (15-64 ans), 2004.	71
I.20.	Principaux programmes de régularisation, par nationalité, dans quelques pays de l'OCDE.	86
I.21.	Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE, effectifs et pourcentages	105
I.22.	Immigration en provenance de huit nouveaux pays membres de l'UE dans quelques pays de l'OCDE, 2004-2005.	114

Annexes

I.A1.1.	Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004.	74
I.A1.2.	Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004	77

Encadrés

I.1.	Nouvelles statistiques harmonisées sur les flux d'entrées d'étrangers	30
I.2.	Actualisation des données sur l'estimation des personnes nées à l'étranger	47
I.3.	Meilleures pratiques pour faciliter l'emploi des femmes immigrées	72
I.4.	Les orientations de la Commission européenne en matière de migrations de travail	81
I.5.	Directives de l'Union européenne relatives aux étudiants et aux chercheurs	85
I.6.	Acquis communautaire et harmonisation des politiques migratoires dans les nouveaux pays membres de l'UE	91
I.7.	La Commission européenne et les politiques d'intégration	96
I.8.	Les relations extérieures de l'Union européenne dans le domaine des migrations	111

Partie II

**LA GESTION DES MIGRATIONS – LA SOLUTION RÉSIDE-T-ELLE
DANS LA FIXATION DE QUOTAS ET DE LIMITES NUMÉRIQUES?**

Tableaux

II.1.	Entrées d'immigrants permanents par catégories, quelques pays de l'OCDE, 2003	126
II.2.	Entrées d'immigrants permanents, quelques pays de l'OCDE, 2003	127

Annexes

II.A2.1.	Programme d'immigration permanente, niveaux prévus et résultats, 2003-2004, Australie	145
----------	--	-----

Encadrés

II.1.	Quotas, maxima, limites, plafonds et cibles	121
II.2.	Les plafonds numériques dans un contexte de forte demande de travail – le cas de l'Italie et de l'Espagne (Einaudi, 2003)	131

Partie III

**LES TRANSFERTS DE FONDS INTERNATIONAUX DES ÉMIGRÉS
ET LEUR RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT**

Graphiques

III.1.	Transferts de fonds des migrants et autres flux de capitaux vers les pays en développement, 1988-2002	152
III.2.	Transferts de fonds vers les pays en développement par région, 1996-2002	153
III.3.	Transferts de fonds des migrants par personne et par région, 1998-2002	155

Tableaux

III.1.	Trente premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds les plus élevés en pourcentage du PIB, 2002	153
III.2.	Trente premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds les plus élevés, 2002	154
III.3.	Trente premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds par personne les plus élevés, 2002	155
III.4.	Frais liés aux transferts de fonds	163

Partie IV

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Allemagne :	Flux migratoires des étrangers	177
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	177
Australie :	Flux migratoires des étrangers	179
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	179
Autriche :	Flux migratoires des étrangers	181
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	181
Belgique :	Flux migratoires des étrangers	183
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	183
Bulgarie :	Flux migratoires des étrangers	185
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	185
Canada :	Flux migratoires des étrangers	187
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	187
Corée :	Flux migratoires des étrangers	189
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	189
Danemark :	Flux migratoires des étrangers	191
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	191
Espagne :	Flux migratoires des étrangers	193
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	193
États-Unis :	Flux migratoires des étrangers	195
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	195
Finlande :	Flux migratoires des étrangers	197
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	197
France :	Flux migratoires des étrangers	199
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	199
Grèce :	Flux migratoires des étrangers	201
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	201
Hongrie :	Flux migratoires des étrangers	203
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	203
Irlande :	Flux migratoires des étrangers	205
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	205

Italie :	Flux migratoires des étrangers	207
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	207
Japon :	Flux migratoires des étrangers	209
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	209
Luxembourg :	Flux migratoires des étrangers	211
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	211
Mexique :	Flux migratoires des étrangers	213
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	213
Norvège :	Flux migratoires des étrangers	215
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	215
Nouvelle-Zélande :	Flux migratoires des étrangers	217
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	217
Pays-Bas :	Flux migratoires des étrangers	219
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	219
Pologne :	Flux migratoires des étrangers	221
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	221
Portugal :	Flux migratoires des étrangers	223
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	223
République slovaque :	Flux migratoires des étrangers	225
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	225
République tchèque :	Flux migratoires des étrangers	227
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	227
Roumanie :	Flux migratoires des étrangers	229
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	229
Royaume-Uni :	Flux migratoires des étrangers	231
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	231
Suède :	Flux migratoires des étrangers	233
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	233
Suisse :	Flux migratoires des étrangers	235
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	235
Turquie :	Flux migratoires des étrangers	237
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	237

ANNEXE STATISTIQUE

Entrées et sorties de personnes étrangères	243
A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans quelques pays de l'OCDE	245
A.1.2. Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	246
B.1.1. ALLEMAGNE	247
B.1.1. AUSTRALIE	247
B.1.1. AUTRICHE	248
B.1.1. BELGIQUE	248
B.1.1. CANADA	249
B.1.1. CORÉE	249
B.1.1. DANEMARK	250
B.1.1. ESPAGNE	250
B.1.1. ÉTATS-UNIS	251
B.1.1. FINLANDE	251
B.1.1. FRANCE	252
B.1.1. GRÈCE	252
B.1.1. HONGRIE	253
B.1.1. IRLANDE	253
B.1.1. ITALIE	254
B.1.1. JAPON	254
B.1.1. LUXEMBOURG	255
B.1.1. NORVÈGE	255
B.1.1. NOUVELLE-ZÉLANDE	256
B.1.1. PAYS-BAS	256
B.1.1. POLOGNE	257
B.1.1. PORTUGAL	257
B.1.1. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	258
B.1.1. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	258
B.1.1. ROYAUME-UNI	259
B.1.1. SUÈDE	259
B.1.1. SUISSE	260
B.1.1. TURQUIE	260
Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. Mouvements migratoires	261
Entrées de demandeurs d'asile	265
A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE	266
B.1.3. ALLEMAGNE	267
B.1.3. AUTRICHE	267
B.1.3. BELGIQUE	268
B.1.3. CANADA	268
B.1.3. ÉTATS-UNIS	269
B.1.3. FRANCE	269
B.1.3. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	270
B.1.3. ROYAUME-UNI	270
B.1.3. SUÈDE	271
B.1.3. SUISSE	271
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.3. et B.1.3. Flux de demandeurs d'asile	272
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	273
A.1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE	275
B.1.4. AUSTRALIE	276
B.1.4. AUTRICHE	276
B.1.4. BELGIQUE	277
B.1.4. CANADA	277
B.1.4. DANEMARK	278
B.1.4. ÉTATS-UNIS	278
B.1.4. FINLANDE	279
B.1.4. GRÈCE	279
B.1.4. HONGRIE	280
B.1.4. IRLANDE	280
B.1.4. LUXEMBOURG	281
B.1.4. NORVÈGE	281
B.1.4. NOUVELLE-ZÉLANDE	282
B.1.4. PAYS-BAS	282
B.1.4. POLOGNE	283
B.1.4. PORTUGAL	283
B.1.4. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	284
B.1.4. SUÈDE	284
B.1.4. TURQUIE	285
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4. Population née à l'étranger	286

A.1.5.	Effectifs de population étrangère dans certains pays de l'OCDE	287		
B.1.5.	ALLEMAGNE	288	B.1.5.	JAPON
B.1.5.	AUTRICHE	288	B.1.5.	LUXEMBOURG
B.1.5.	BELGIQUE	289	B.1.5.	NORVÈGE
B.1.5.	CORÉE	289	B.1.5.	PAYS-BAS
B.1.5.	DANEMARK	290	B.1.5.	POLOGNE
B.1.5.	ESPAGNE	290	B.1.5.	PORTUGAL
B.1.5.	FINLANDE	291	B.1.5.	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
B.1.5.	FRANCE	291	B.1.5.	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
B.1.5.	GRÈCE	292	B.1.5.	ROYAUME-UNI
B.1.5.	HONGRIE	292	B.1.5.	SUÈDE
B.1.5.	IRLANDE	293	B.1.5.	SUISSE
B.1.5.	ITALIE	293		
	Notes relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. Population étrangère	300		
	Acquisitions de la nationalité	302		
A.1.6.	Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE	303		
B.1.6.	ALLEMAGNE	304	B.1.6.	ITALIE
B.1.6.	AUSTRALIE	304	B.1.6.	JAPON
B.1.6.	AUTRICHE	304	B.1.6.	LUXEMBOURG
B.1.6.	BELGIQUE	305	B.1.6.	NORVÈGE
B.1.6.	CANADA	305	B.1.6.	NOUVELLE-ZÉLANDE
B.1.6.	DANEMARK	306	B.1.6.	PAYS-BAS
B.1.6.	ESPAGNE	306	B.1.6.	PORTUGAL
B.1.6.	ÉTATS-UNIS	307	B.1.6.	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
B.1.6.	FINLANDE	307	B.1.6.	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
B.1.6.	FRANCE	307	B.1.6.	SUÈDE
B.1.6.	HONGRIE	308	B.1.6.	SUISSE
	Notes relatives aux tableaux A.1.6. et B.1.6. Acquisitions de la nationalité	314		
	Entrées de travailleurs étrangers	315		
A.2.1.	Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE	316		
	Notes relatives au tableau A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers	317		
	Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger	319		
A.2.2.	Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE	320		
B.2.1.	AUSTRALIE	320	B.2.1.	ÉTATS-UNIS
B.2.1.	AUTRICHE	321	B.2.1.	FINLANDE
B.2.1.	CANADA	321	B.2.1.	MEXIQUE
B.2.1.	DANEMARK	322	B.2.1.	NOUVELLE-ZÉLANDE
	Métadonnées relatives aux tableaux A.2.2. et B.2.1. Population active née à l'étranger ...	325		

A.2.3.	Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE	326
B.2.2.	ALLEMAGNE	327
B.2.2.	AUTRICHE	327
B.2.2.	BELGIQUE	328
B.2.2.	CORÉE	328
B.2.2.	DANEMARK	329
B.2.2.	ESPAGNE	329
B.2.2.	FINLANDE	330
B.2.2.	FRANCE	330
B.2.2.	GRÈCE	331
B.2.2.	HONGRIE	331
B.2.2.	IRLANDE	332
B.2.2.	ITALIE	332
B.2.2.	JAPON	333
B.2.2.	LUXEMBOURG	333
B.2.2.	NORVÈGE	334
B.2.2.	PAYS-BAS	334
B.2.2.	PORTUGAL	335
B.2.2.	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	335
B.2.2.	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	336
B.2.2.	ROYAUME-UNI	336
B.2.2.	SUÈDE	337
B.2.2.	SUISSE	337
	Notes relatives aux tableaux A.2.3. et B.2.2. Population active étrangère	338

Éditorial

La gestion des migrations – un délicat exercice d'arbitrage

L'accroissement des flux migratoires et l'apparition de pénuries de main-d'œuvre confèrent aux migrations un rang plus élevé dans l'échelle des priorités politiques des pays de l'OCDE...

En une décennie, les migrations internationales se sont progressivement retrouvées au cœur des préoccupations politiques de la plupart des pays de l'OCDE et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les flux migratoires ont augmenté rapidement pendant les années 90 et s'accroissent de nouveau, parfois alimentés par des entrées irrégulières ou par le biais de canaux inhabituels (demandeurs d'asile et touristes prolongeant leur séjour). Il y a actuellement à peu près 3 millions d'immigrants qui entrent légalement dans les pays de l'OCDE tous les ans, et encore plus de mouvements temporaires, en particulier si l'on inclut les étudiants étrangers (voir chapitre 1). C'est sans compter les mouvements non autorisés. D'autre part, le vieillissement des populations et le désintérêt pour certaines professions dans les pays de l'OCDE (notamment dans les sciences et le BTP) laissent présager un recours accru à l'immigration de travail dans les années à venir.

Cela ne sera possible que si les immigrés, qui sont de plus en plus nombreux, s'intègrent sans difficulté dans la société d'accueil. Cependant, dans de nombreux pays, la situation des immigrés sur le marché du travail, quelle que soit leur année d'entrée, n'est pas aussi favorable que par le passé. Il en va de même pour leurs enfants.

... mais la gestion des migrations est devenue un difficile travail d'arbitrage

Dans une telle situation, les gouvernements doivent relever un défi majeur qui consiste à équilibrer harmonieusement trois éléments de leurs politiques migratoires : l'ouverture de leurs frontières aux migrations internationales afin d'attirer les compétences nécessaires à l'économie de leurs pays, une gestion rigoureuse des migrations irrégulières pour démontrer à l'opinion publique et aux migrants potentiels que les flux non autorisés ne sont pas tolérés et la mise en œuvre de politiques efficaces pour une meilleure intégration des immigrés.

Cet équilibre n'est pas facile à trouver. Il requiert un savant dosage entre les entrées de migrants sélectionnés et non sélectionnés, celles de temporaires et de permanents et celles de migrants hautement et faiblement qualifiés, d'une façon plus générale un dosage entre ouverture et contrôle.

Sélectionner des immigrés n'est pas toujours une tâche aisée et tous ne peuvent pas l'être

Mais la sélection des immigrés n'est pas toujours aisée. En effet, dans tous les pays, les gouvernements ont une marge de manœuvre limitée concernant une part importante des mouvements migratoires. Ceux-ci relèvent des droits fondamentaux des être humains (droit des résidents d'habiter avec leur famille, de se marier ou d'adopter un enfant) ou des accords internationaux (comme la Convention de Genève sur les réfugiés ou les traités de libre circulation). De tels mouvements « non discrétionnaires » (voir le chapitre 2) constituent déjà des sources de main-d'œuvre dans les pays d'accueil, mais ne répondent pas toujours aux pénuries que connaissent certaines professions. Pour pallier ces besoins,

il est par conséquent nécessaire d'augmenter le niveau global des entrées, afin d'attirer suffisamment de bons candidats ayant les compétences requises.

Dans quelques pays, la sélection s'effectue sur la base des compétences linguistiques, de l'expérience professionnelle, du niveau d'instruction et de l'âge...

Comment sélectionner ces immigrés et dans quelles proportions? Doit-on les sélectionner en fonction de leurs caractéristiques individuelles, en allouant des points pour les compétences linguistiques, l'expérience professionnelle, le niveau d'instruction, l'âge et en ne retenant que ceux qui totalisent un nombre suffisant de points? C'est la pratique en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, et les politiques migratoires de ces pays sont souvent considérées par les autres pays de l'OCDE comme des modèles à suivre. Environ 60 % des immigrants (y compris les membres de famille) entrent au titre de la migration qualifiée dans ces pays.

... tandis que dans d'autres pays c'est l'employeur qui choisit l'immigrant, qui possède alors un emploi dès son arrivée

Dans la pratique, excepté les personnes entrées dans le cadre des accords de libre circulation, comme c'est le cas au sein de l'Union européenne, les travailleurs immigrés sont sélectionnés dans tous les pays. La différence avec l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, c'est qu'ils sont sélectionnés par les employeurs, et non par les administrations nationales. Cependant, les gouvernements imposent parfois des critères de salaire, de profession ou de niveau d'instruction qui restreignent les possibilités. De plus, quand les immigrants sont choisis par les employeurs, ils possèdent un emploi à leur arrivée. Par le passé, l'introduction de nouveaux immigrants, sélectionnés mais sans offre d'emploi préalable, a donné de bons résultats en Australie et au Canada. Depuis peu, ce système montre ses limites, car les employeurs reconnaissent de moins en moins l'expérience professionnelle et les qualifications acquises à l'étranger. C'est pourquoi ces pays accordent maintenant des points aux immigrants pourvus d'une offre d'emploi et acceptent aussi des candidats déjà présents sur le territoire avec un statut temporaire.

Déterminer le nombre d'immigrants à admettre n'est pas évident...

Déterminer le nombre d'immigrants admis chaque année s'avère difficile : admettre trop d'immigrés pourrait entraîner des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour certains; ne pas en admettre suffisamment pourrait conduire à des tensions dans certains secteurs. Quelques pays gèrent ce défi en fixant des cibles ou des plafonds numériques (voir le chapitre 2). Il n'est pas toujours clair de savoir comment ces cibles sont déterminées. Elles semblent résulter à la fois d'objectifs démographiques, de l'expérience passée et des jugements politiques en ce qui concerne la capacité d'absorption du marché du travail et les réactions de l'opinion publique.

... et quelques pays procèdent en fixant au préalable des cibles ou des plafonds qu'ils respectent par la suite

Fixer des cibles et des plafonds permet de montrer à l'opinion publique que les mouvements font l'objet d'une gestion. Mais ils doivent être déterminés avec soin en s'assurant de bien répondre aux besoins du marché du travail, ce qui n'est pas toujours facile. Il y a un risque de retard dans les admissions, si le nombre de candidats éligibles est supérieur aux places disponibles. Ce retard peut être générateur de frustrations, rendre le système migratoire moins flexible et être à l'origine de mouvements et de séjours irréguliers.

La migration temporaire peut répondre à certains besoins...

Certains besoins du marché du travail peuvent être satisfaits par des migrations temporaires comme le montrent quelques expériences réussies dans ce domaine. Les conditions de ce succès imposent de limiter son champ d'action à l'exercice d'un travail de nature temporaire, d'impliquer tous les partenaires, y compris les employeurs, pour le recrutement, ainsi que de prévoir une reconduite éventuelle du contrat au cours des années suivantes.

... mais pas à ceux qui sont courants et persistants

Parce qu'elle est plus facile à faire accepter par une opinion publique réticente, la migration temporaire de travailleurs non qualifiés est préférée par la plupart des pays. Néanmoins, ces travailleurs ont tendance à s'adapter moins bien aux mutations de l'économie et leur intégration est plus lente. Par ailleurs, il est peu probable que des besoins courants et persistants en main-d'œuvre puissent être satisfaits de façon raisonnable par des entrées et sorties répétées de travailleurs temporaires. Les employeurs préfèrent garder des travailleurs fiables plutôt que de former en permanence de nouvelles cohortes. Par conséquent, une part de la migration de travailleurs peu qualifiés doit être de nature permanente.

Si le nombre de permis de travail octroyés est insuffisant en période de forte demande, les mouvements irréguliers risquent de s'accroître

Si les possibilités d'entrée pour les travailleurs non qualifiés sont très restreintes et qu'aucune offre de travail équivalente n'est disponible, les flux irréguliers risquent de s'accroître. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les contrôles de l'entrée et du travail irréguliers sont insuffisants. Dans certains pays, la population immigrée en situation irrégulière est estimée à plus de 3 % de la population totale. L'emploi illégal, cependant, n'est pas inéluctable. L'expérience des programmes de régularisations indique que les employeurs, qui doivent fournir dans de nombreux cas des offres d'emploi aux candidats à la régularisation, n'ont pas nécessairement une préférence pour l'emploi d'immigrés en situation irrégulière. Avec un programme adéquat de permis de travail délivrant des permis rapidement et en nombre suffisant, les besoins pourraient être satisfaits.

L'immigration de travailleurs hautement qualifiés peut entraîner une perte importante pour les pays d'origine en voie de développement

Tous les pays recherchent des immigrants qualifiés. Les pays de l'OCDE étant tous devenus des pays d'immigration, la concurrence pour attirer et retenir les travailleurs hautement qualifiés va s'accroître. La langue sera un problème pour les pays dont la langue nationale n'est guère parlée hors de leurs frontières. Même les immigrés hautement qualifiés rencontrent des problèmes de déclassement professionnel dans les pays de l'OCDE. Une nouvelle tendance concerne le recrutement d'étudiants étrangers à l'issue de leurs études, au risque de nuire à leurs pays d'origine, surtout les plus petits d'entre eux, même si les transferts de fonds importants des émigrés peuvent compenser en partie ces pertes (voir chapitre 3). Les pays de l'OCDE doivent peser le pour et le contre de ce type de recrutement, une intégration rapide contre tout risque de fuite de cerveaux.

La politique et le discours publics sur les migrations internationales doivent trouver un juste équilibre...

Les difficultés d'intégration des immigrés dans certains pays ont engendré des restrictions sur l'entrée et le séjour, et parfois entraîné un discours public ambivalent sur

la migration. Les restrictions imposées ainsi que les discours prononcés peuvent, s'ils sont mal équilibrés, produire des effets négatifs à la fois sur les migrants potentiels ayant les caractéristiques recherchées par les pays et qui risquent de ne pas affluer en nombre suffisant, et sur l'intégration des immigrés déjà installés et de leur famille. Les immigrants potentiels peuvent choisir entre plusieurs pays d'accueil tandis que le niveau d'éducation et les performances sur le marché du travail de ceux déjà installés peuvent pâtir d'un climat où les immigrés ne se sentent pas les bienvenus.

... et les pays qui y parviennent pourront en tirer profit

Ainsi, les pays d'accueil profiteront d'autant mieux des avantages de la migration internationale qu'ils mèneront une gestion équilibrée des mouvements migratoires, à la fois accueillante, rigoureuse et en accord avec les besoins de leur économie.

John P. Martin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John P. Martin', written in a cursive style.

Directeur de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales

Introduction

*Le rapport annuel s'intitule désormais
« Perspectives des migrations
internationales ».*

Il y a trente ans que le Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE (SOPEMI) fait l'objet d'un rapport annuel. En 1992, le rapport prenait la forme d'une publication phare de l'OCDE, sous le titre *Tendances des migrations internationales*. Ce trentième rapport élargit son champ d'analyse et son nouveau titre, *Perspectives des migrations internationales*, reflète mieux l'importance croissante prise par la question des migrations internationales dans un contexte d'accélération de la mondialisation des économies et de vieillissement des populations.

*En vue d'améliorer la comparabilité internationale
des statistiques migratoires...*

Jusqu'à présent, il était difficile de donner une vue d'ensemble très précise des flux d'immigration dans les pays de l'OCDE car les données sur les entrées varient d'un pays à l'autre. En effet, les sources de données nationales couramment utilisées sur les mouvements migratoires ne s'appuient pas sur la même définition de la migration internationale. Par exemple, certains pays incluent aussi les mouvements de courte durée dans leurs statistiques et d'autres seulement ceux à caractère permanent.

*... le rapport met l'accent cette année sur les flux
d'entrées à long terme.*

Le présent rapport cherche à combler une partie de ces lacunes en présentant pour la première fois, et pour la majorité des pays de l'OCDE, des statistiques harmonisées des flux d'immigration à long terme sur les pays d'accueil. L'accent mis sur les statistiques de flux vient compléter la contribution apportée dans le précédent rapport qui présentait les résultats d'une nouvelle base de données de l'OCDE sur les effectifs d'immigrés par pays de résidence et pays de naissance, et par niveau d'éducation.

*Les données harmonisées indiquent des niveaux
d'entrées inférieurs à ceux habituellement publiés.*

Le processus d'harmonisation des statistiques de flux consiste essentiellement à exclure des statistiques nationales sur les migrations, les catégories de migrants (y compris les étudiants étrangers) dont les titres de séjour ne sont pas renouvelables ou le sont de façon limitée. L'harmonisation des données n'accroît que très modérément la variation globale

annuelle des flux d'entrées pour les pays concernés, mais en valeur absolue le niveau des entrées est inférieur d'environ 1 million à celui des statistiques normalement publiées.

La Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada connaissent des niveaux relatifs d'entrées élevés.

Dans les pays pour lesquels on dispose de données harmonisées, c'est en Suisse, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Canada que le niveau d'entrées à long terme d'immigrés en situation régulière, rapporté à la population totale, est le plus élevé, alors que la Finlande et le Japon enregistrent les niveaux relatifs les plus faibles. Au Portugal et en Italie, l'importance des migrations irrégulières peut expliquer la faiblesse relative des niveaux d'entrées. Aux États-Unis, qui connaissent aussi des niveaux élevés d'immigration irrégulière, le nombre d'entrées régulières en pourcentage de la population totale est relativement faible comparé à d'autres pays de l'OCDE.

Les migrations temporaires s'accroissent en réponse aux pénuries de main-d'œuvre.

La plupart des pays de l'OCDE ont aussi des programmes de migrations temporaires de travail, et ces programmes prennent de l'ampleur depuis une dizaine d'années (travailleurs temporaires, saisonniers, vacanciers actifs, travailleurs sous contrat d'ouvrage). Il existe aussi d'autres mouvements de personnes qui s'apparentent à des migrations temporaires de travail, comme les mutations de cadres au sein des entreprises multinationales, les stages de formation et les prestations de services transfrontaliers. Les entrées au titre du travail temporaire se sont accrues d'environ 7 % entre 2003 et 2004, pour atteindre 1.5 million, et ce uniquement pour les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données détaillées, non compris les mouvements d'étudiants étrangers, qui peuvent, bien que de façon limitée, travailler pendant la durée de leurs études.

Importance croissante des migrants originaires de Russie, d'Ukraine, de Chine et d'Amérique latine.

Le rapport analyse comme chaque année les tendances des mouvements et des politiques migratoires. Les migrations de « proximité » et celles résultant de liens historiques traditionnels prédominent. Le rapport souligne également l'importance croissante prise par certains groupes de nationalités et, plus particulièrement, les flux récents de migrants originaires de Russie, d'Ukraine, de Chine et d'Amérique latine (notamment en Espagne) à destination des pays européens de l'OCDE. En dehors de l'Europe, la tendance est plus variée avec des personnes en provenance d'Asie, d'Amérique latine, mais aussi du Royaume-Uni figurant parmi les dix pays d'origine les plus importants en Amérique du Nord, en Océanie, au Japon et en Corée. La présence importante dans les flux migratoires de femmes originaires de la République dominicaine, des Philippines et d'Ukraine pourrait indiquer une féminisation croissante des flux, mais cette tendance n'est toutefois pas générale.

La prédominance des migrations familiales se poursuit.

Les migrations familiales (familles accompagnantes et regroupement familial) prédominent dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment aux États-Unis, en France et en Suède, même si les entrées au titre de l'immigration de travail sont relativement plus importantes que par le passé, comme au Portugal, au Danemark, en Suisse et au Royaume-Uni.

Les demandes d'asile continuent de baisser alors que les flux d'étudiants étrangers gagnent en importance.

La tendance à la baisse du nombre des demandes d'asile enregistrées depuis 2000 se poursuit avec une diminution de 20 % entre 2003 et 2004. En termes relatifs, les demandes restent cependant élevées en Autriche, en Belgique, en Norvège, en Suède et en Suisse. La France est le pays qui a reçu en 2004 le plus de demandes d'asile et c'est en Australie, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni que les demandes ont connu la plus forte baisse entre 2000 et 2004. L'augmentation du nombre d'entrées d'étudiants étrangers est significative, plus particulièrement en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Australie, en France et en Allemagne.

Les immigrés constituent une part croissante de la force de travail...

Les immigrés constituent une part importante et croissante de la force de travail dans les pays de l'OCDE, même si celle-ci varie fortement d'un pays à l'autre. Ils représentent par exemple moins de 1.5 % de la population active au Japon, environ 12 % en Allemagne contre 25 % en Suisse et en Australie. L'analyse détaillée de la situation des immigrés sur le marché du travail met en exergue la diffusion de l'emploi immigré dans le secteur des services dans la plupart des pays de l'OCDE et l'augmentation de l'emploi non salarié immigré, notamment en Belgique et au Royaume-Uni.

... mais certains d'entre eux rencontrent des difficultés sur le marché du travail.

En dépit des progrès enregistrés au cours de la dernière décennie, les personnes nées à l'étranger rencontrent dans la plupart des pays d'accueil des difficultés pour intégrer le marché du travail, qui se caractérisent par un taux d'activité plus faible que les autochtones et un taux de chômage plus élevé. Dans les pays d'Europe du Sud et en Irlande, ainsi que dans les pays non européens de l'OCDE, ce constat est toutefois beaucoup plus nuancé, voire invalidé.

Les jeunes et les travailleurs âgés sont particulièrement vulnérables...

Dans certains pays de l'OCDE, les jeunes, les travailleurs âgés et les femmes sont confrontés à des problèmes spécifiques. Les immigrés au sein de ces groupes sont encore

plus vulnérables dans la mesure où ils cumulent les difficultés liées à leurs caractéristiques démographiques et à leur origine. Par exemple, en Belgique, en France et en Suède, alors que le taux de chômage des 15-24 ans nés dans le pays dépasse 15 %, celui des jeunes nés à l'étranger lui est deux fois supérieur. Dans plusieurs pays membres, les travailleurs âgés immigrés font face à une situation comparable en terme d'accès à l'emploi. Le taux d'emploi des immigrés âgés de 55 à 64 ans avoisine 25 % en Belgique et est légèrement supérieur à 35 % en Allemagne et au Danemark.

... de même que les femmes, notamment celles originaires des pays non membres de l'OCDE.

L'édition 2006 de *Perspectives des migrations internationales* porte un regard spécifique sur la situation des femmes immigrées sur le marché du travail des pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays membres, les femmes nées à l'étranger ont un taux d'emploi plus faible que celui des autochtones et le plus souvent inférieur à 60 %. L'écart tend par ailleurs à s'accroître avec le niveau d'instruction, soulignant par la même les difficultés spécifiques liées notamment à la reconnaissance des diplômes et des qualifications. La situation des femmes originaires de pays non membres de l'OCDE semble plus critique encore dans la majorité des pays.

Des mesures visant à faciliter l'accès à l'emploi des immigrées sont indispensables.

Un séminaire organisé par l'OCDE et la Commission européenne (Bruxelles, septembre 2005) a permis d'identifier les obstacles rencontrés par les femmes immigrées et de proposer des mesures spécifiques ou ciblées pour faciliter leur accès au marché du travail. Ces mesures concernent des programmes de formation professionnelle et linguistique, la reconnaissance des qualifications et de la demande dans les secteurs des services rendus aux ménages et des soins aux enfants et aux personnes âgées. Elles portent également sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

On note aussi un intérêt croissant pour les politiques migratoires à des fins d'emploi et la lutte contre l'immigration irrégulière...

Ce rapport présente également un inventaire des principales mesures prises par les pays de l'OCDE en matière de politique migratoire. De nombreux pays ont adopté des mesures visant à faciliter le recrutement d'immigrés hautement qualifiés via la mise en œuvre ou l'amélioration des politiques sélectives et en attirant les étudiants étrangers considérés comme des travailleurs qualifiés potentiels ayant des liens étroits avec le pays d'accueil. Le rapport analyse aussi l'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur les flux de travailleurs immigrés à destination de l'Europe. Les besoins croissants en main-d'œuvre étrangère temporaire peu qualifiée préoccupent aussi certains pays de l'OCDE. La sécurité et la lutte contre l'immigration irrégulière sont au cœur des politiques visant à assurer une meilleure maîtrise des flux migratoires.

... de même que pour l'intégration des immigrés.

Parallèlement, de nouvelles mesures ont été adoptées pour développer ou améliorer les programmes d'intégration des nouveaux arrivants. Une attention particulière est portée aux cours de langue obligatoires couplés à des initiatives, qui concernent aussi les migrants déjà installés, en faveur de l'emploi, de l'accroissement de la diversité au sein des entreprises et de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.

Les chapitres spéciaux abordent deux thèmes d'actualité. Le premier porte sur la gestion des migrations via la fixation de quotas ou de limites numériques...

Cette année deux chapitres spéciaux couvrent des thèmes d'actualité. Le premier traite de la fixation de quotas et de limites numériques dans le cadre de la gestion des migrations et évalue l'efficacité de ces outils. Il souligne leurs limites et les risques encourus si les niveaux fixés sont trop élevés ou trop faibles, si l'on ne tient pas compte des entrées d'immigrés non soumises au pouvoir discrétionnaire (migrations familiales ou à caractère humanitaire, par exemple) et si les migrations irrégulières persistent et se maintiennent à un niveau relativement élevé. L'établissement de limites numériques ou de niveaux cibles est une méthode parmi d'autres pour la gestion des flux migratoires.

... et le second revisite les liens entre migrations, transferts de fonds et développement.

Le second chapitre spécial analyse les liens entre les migrations, les transferts de fonds et le développement. Il est extrait des Actes de la Conférence de Marrakech coorganisée par l'OCDE en février 2005, au cours de laquelle la question de l'identification des conditions nécessaires pour que les transferts de fonds puissent jouer un rôle plus important dans le développement économique des pays d'origine a été longuement débattue. Les transferts de fonds ont indiscutablement contribué à améliorer les conditions de vie des migrants et de leurs familles mais ils n'ont pas toujours agi de manière décisive sur le développement économique des pays d'origine.

Enfin, le rapport contient aussi des notes par pays qui décrivent les développements récents dans le domaine des mouvements et des politiques migratoires, et sont accompagnées de nouveaux tableaux standardisés. L'annexe statistique, qui figure à la fin de l'ouvrage, contient des données sur les flux, les effectifs d'immigrés et d'étrangers, et les naturalisations.

PARTIE I

Tendances récentes des migrations internationales

La première partie du présent rapport *Perspectives des migrations internationales* comprend trois sections qui décrivent les faits saillants observés ces trois dernières années. La première section analyse l'évolution des mouvements migratoires dans les pays membres de l'OCDE (I.A). La deuxième section met l'accent sur la situation des immigrés sur le marché du travail (I.B) alors que la troisième présente un panorama des politiques migratoires (I.C).

A. Évolution des flux migratoires

Cette édition de *Perspectives des migrations internationales* comprend, pour la première fois, des statistiques sur les migrations internationales à long terme qui ont été harmonisées par le Secrétariat de l'OCDE, dans la mesure du possible, pour la majorité des pays de l'OCDE. Jusqu'à présent, de telles statistiques n'étaient pas disponibles car les sources de données nationales couramment utilisées sur les mouvements migratoires n'appliquaient pas la même définition de la migration internationale et il s'est avéré impossible dans la pratique d'harmoniser les statistiques provenant de ces sources (voir www.oecd.org/dataoecd/60/63/36065381.pdf). S'il est souhaitable de faire une comptabilité complète des flux migratoires, la tentative présentée ici se focalise seulement sur ceux censés avoir un impact à long terme sur les pays d'accueil.

Avant de présenter un aperçu des flux actuels de migrations internationales, il s'avère utile de dresser un tableau rétrospectif des migrations les plus récentes. Les mouvements migratoires actuels dans les pays de l'OCDE ont comme toile de fond des événements récents et d'autres datant de plus de dix ans. La chute du rideau de fer en 1989 a créé des possibilités de mouvements pour des populations dont la mobilité avait été limitée pendant de nombreuses années. La fin des régimes communistes dans le monde et l'introduction des économies de marché, mêmes partielles, dans certains pays et leur renforcement dans d'autres a stimulé la mondialisation des économies déjà en cours, ainsi que les mouvements de personnes associés à l'accroissement des échanges commerciaux et des développements économiques. Cependant, les changements de gouvernements et de frontières ont engendré des conflits ethniques et civils, qui ont entraîné des mouvements de personnes fuyant les persécutions, la guerre et les difficultés économiques.

Les faibles possibilités d'émigrer vers un pays de l'OCDE au début des années 90 ont amené un nombre considérable de personnes cherchant de meilleures conditions de vie à se tourner vers la demande d'asile pour entrer dans ces pays, à défaut d'y séjourner. C'est une forme de migration qui s'est largement répandue dans les années 80, même si peu des candidats ont vu leur demande reconnue par le pays d'accueil. En même temps, les migrations clandestines, que ce soit par le biais d'une entrée illégale ou frauduleuse ou d'un séjour au-delà de la durée de validité des permis, se sont accrues dans tous les pays, stimulées par une demande de travail non qualifié ou faiblement rémunéré, et difficultés rencontrées pour maîtriser ces flux. Aux États-Unis, en particulier, les débats se focalisent

sur le nombre important de clandestins (estimé à environ 10.3 millions en 2003) et la persistance de niveaux élevés de migrants en situation irrégulière.

Les pays d'Europe du Sud, anciens pays d'émigration, ont enregistré des mouvements migratoires importants au cours de la deuxième moitié des années 90, la plupart concernant des immigrés en situation irrégulière. Les politiques nationales se sont efforcées de s'adapter à la nouvelle donne, régularisant à plusieurs reprises les clandestins. Parallèlement, les pays traditionnels d'installation, que sont l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, ont augmenté leurs plafonds d'immigration, tandis que la Suisse, le Royaume-Uni, puis ensuite l'Irlande ont accru les possibilités offertes aux immigrés qualifiés. La Suisse a aussi ouvert son marché du travail à la libre circulation des ressortissants de l'Union européenne. L'Allemagne, tout en maintenant une politique restrictive pour les migrations de travail, a admis un nombre important d'immigrés d'ascendance allemande en provenance d'Europe centrale et des Républiques de l'ancienne Union soviétique. Dans les pays nordiques, les migrations ont été en grande partie à caractère humanitaire, avec regroupement familial par la suite. Dans la plupart des pays d'Europe, les migrations de travail restent limitées. Récemment, l'entrée de nouveaux pays membres en mai 2004 dans l'Union européenne s'est accompagnée de mouvements significatifs en provenance de ces pays, surtout vers l'Irlande et le Royaume-Uni, mais également vers la Norvège, la Suède et l'Italie (voir ci-dessous dans la section C, la partie sur les flux associés à l'élargissement).

La montée des courants politiques anti-immigrés et une intégration des immigrés perçue comme inadéquate ont conduit certains pays à restreindre le regroupement familial, à adopter des programmes d'accueil ciblés et, dans tous les pays, à renforcer les mesures visant à lutter contre l'entrée et le séjour irréguliers. S'il y a des signes d'une ouverture quant aux migrations qualifiées dans un certain nombre de pays, surtout en réponse aux pénuries résultant du vieillissement démographique, les mesures prises jusqu'à présent ont été limitées. Il y a une réticence générale dans tous les pays à accueillir des immigrés peu qualifiés, sauf pour des séjours temporaires (souvent négociés dans le cadre d'accords bilatéraux), car ce genre de migrations risquerait d'entraîner des coûts fiscaux pour les pays d'accueil. Cependant, pour un immigré potentiel originaire d'un pays à faible revenu, un séjour, même relativement court, dans un pays de l'OCDE, reste fortement attractif.

1. Vers des statistiques harmonisées des flux d'immigration à long terme

Dans ce contexte, les flux d'entrées dans les pays de l'OCDE ont continué à s'accroître en 2004, mais avec des situations variables. Dans le passé il était difficile de donner une vue d'ensemble des flux avec certitude, car la comparabilité entre pays des données sur les entrées n'était pas assurée, certains pays comptabilisant des mouvements de très courte durée dans leurs statistiques et d'autres seulement ceux à caractère permanent. Par ailleurs, les évolutions pour la zone OCDE dans son ensemble peuvent être fortement influencées par ce qui se passe dans un nombre restreint de pays. Le présent rapport *Perspectives des migrations internationales* cherche à combler ces lacunes, en présentant des données plus ou moins harmonisées sur la migration à long terme pour la majorité des pays d'immigration de l'OCDE, dont les plus importants (voir encadré I.1).

Les pays figurant dans le tableau I.1 ont été répartis en deux groupes. Pour le premier, les statistiques présentées sont tirées des données sur les titres de séjours et couvrent,

Encadré I.1. **Nouvelles statistiques harmonisées sur les flux d'entrées d'étrangers**

Les statistiques des entrées d'étrangers et de la population allochtone figurant dans ce chapitre proviennent en majorité des mêmes sources et se fondent sur les mêmes définitions que celles utilisées dans les précédentes éditions des *Tendances des migrations internationales*. On relève toutefois deux exceptions : les statistiques du nombre total d'entrées de ressortissants étrangers et leur distribution par catégorie d'entrée.

Une nouveauté dans la présente publication : les statistiques des entrées d'étrangers compilées pour un grand nombre de pays de l'OCDE couvrent les migrations « de longue durée » et, dans la mesure du possible, ont été rendues comparables à l'échelle internationale. Pour savoir en quoi consistent les migrations « de longue durée » dont il est question ici, le mieux est peut-être de procéder par exclusion. Les entrées de visiteurs à titre temporaire sont bien entendu exclues, mais le sont aussi les personnes admises avec un permis non renouvelable, ou renouvelable mais pour une période limitée. Comme exemples de ces exclusions, on citera les travailleurs saisonniers, les étudiants internationaux, les stagiaires, les employés « au pair », les fournisseurs de services, bref, les personnes admises à titre temporaire auxquelles le pays d'accueil ne reconnaît pas le droit de séjourner indéfiniment sur son territoire. En revanche, sont incluses les personnes auxquelles le droit de séjour permanent a été accordé à leur entrée, certains entrants jouissant de la liberté de circulation (comme les ressortissants des pays membres au sein de l'Union européenne), et les personnes admises avec un permis de durée limitée mais renouvelable plus ou moins indéfiniment. Sont également incluses les personnes présentes dans le pays qui ont pu y entrer au cours d'une année antérieure mais qui se sont vu accorder un statut « de longue durée » dans ce pays au cours de l'année de référence. On dit des personnes appartenant à ce groupe qu'elles sont à « statut évolutif ». Les demandeurs d'asile reconnus comme tels appartiennent à ce groupe, de même que les personnes régularisées et les étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme qui se voient accorder le droit de s'installer dans le pays hôte.

Pour la quasi-totalité des pays considérés, la production de statistiques conformément à la définition ci-dessus a nécessité concrètement le recours aux statistiques des permis de séjour, car ce sont généralement les seules qui contiennent des informations sur les catégories d'entrées, telles que les notifient les pays d'accueil. Nous avons besoin de cette information pour identifier de manière précise la population cible, et pour exclure certaines personnes comme les étudiants internationaux qui sont parfois comptabilisés comme immigrés dans les statistiques nationales officielles. Bien que les registres de population soit en général considérés comme la meilleure source d'information disponible sur l'immigration et l'émigration dans de nombreux pays, il s'est révélé excessivement difficile de produire des données conformément à une définition internationale commune au moyen de cette source*. Toutefois, dans un certain nombre de cas, les données des registres de population ont été utilisées pour établir les nouvelles statistiques présentées dans ce chapitre afin de prendre en compte les flux de personnes qui ne sont pas tenues de posséder un titre de séjour comme celles qui entrent sur le territoire au titre d'un régime de libre circulation.

On associe généralement un certain nombre de limites à l'utilisation des statistiques des permis de séjour. Par exemple, ces statistiques peuvent être élaborées en se basant sur l'octroi des permis alors que les bénéficiaires peuvent très bien ne jamais se les approprier. L'année d'entrée dans le pays n'est pas forcément la même que l'année d'octroi du permis, ou bien une personne peut recevoir plusieurs permis au cours d'une année donnée. Toutefois, ces

Encadré I.1. **Nouvelles statistiques harmonisées sur les flux d'entrées d'étrangers** (suite)

défauts ne sont pas inhérents aux statistiques produites à partir des systèmes de données sur les permis. Ils signifient simplement que l'on doit procéder à un traitement des données pour veiller, par exemple, à ce que les immigrés ne soient comptabilisés qu'une seule fois même s'ils possèdent deux permis, que les permis inutilisés ne soient pas pris en compte, etc. Dans les statistiques figurant dans ce chapitre, on ne sait pas avec certitude si cela a toujours été fait, mais on estime que les distorsions introduites en conséquence sont relativement mineures comparées aux différences de couverture entre les statistiques nationales de l'immigration.

Dans ce chapitre, les statistiques sur les flux d'entrées de certains pays (établies conformément à la définition indiquée précédemment) se fondent sur la même source et coïncident avec celles qui ont été publiées précédemment. C'est le cas pour le Canada, la France et les États-Unis, par exemple. Mais pour de nombreux autres pays, la source habituelle d'information sur les flux d'entrées d'étrangers est le registre de population ou quelque autre source, et l'on a renoncé à s'en servir au profit des statistiques fondées sur les permis. Pour certains pays, on observe un écart substantiel entre le niveau des flux d'entrées compilés d'après la définition ci-dessus d'une part, et la définition nationale, d'autre part. S'agissant du Royaume-Uni, par exemple, les statistiques présentées ici indiquent un nombre d'entrées de ressortissants étrangers de 266 000 environ alors que le chiffre officiel est de 494 000. Pour l'Allemagne, les chiffres sont respectivement de 202 000 et de 602 000. Dans le cas du Royaume-Uni, l'écart est en grande partie dû à la non prise en compte des étudiants internationaux et des vacanciers actifs. Dans le cas de l'Allemagne, les personnes arrivant dans le pays sont censées être enregistrées si elles se rendent au domicile d'un particulier pour y séjourner plus d'une semaine. C'est ainsi que de nombreux flux de courte durée sont comptabilisés dans les statistiques officielles.

L'effort d'harmonisation dont le résultat est exposé dans ce chapitre est un premier pas. Il s'accompagne sans aucun doute d'erreurs et d'omissions. Par exemple, il n'est pas sûr que, pour chaque pays, les changements de statut soient intégrés dans les statistiques figurant ici. En outre, on part du principe que les individus qui se déplacent au titre du régime de libre circulation de l'Union européenne sont des immigrants de longue durée s'il n'est pas possible de les exclure en se fondant sur le permis qu'ils détiennent (les étudiants, par exemple). Mais, en réalité, certains peuvent être venus pour de courts séjours et retourneront dans leur pays d'origine. Dans l'ensemble, toutefois, les disparités à cet égard semblent modestes par rapport au niveau des flux totaux d'entrées.

Dans tous les cas, les catégories de migrants comptabilisées pour chaque pays et les sources utilisées sont explicitées à l'adresse suivante : www.oecd.org/els/migrations/pmi2006, où l'on trouvera également des informations sur la méthode adoptée pour effectuer des estimations, le cas échéant.

* Voir www.oecd.org/dataoecd/60/44/36064929.pdf.

dans la mesure du possible, des populations comparables d'immigrants à long terme pour les pays indiqués¹. Le processus d'harmonisation consiste essentiellement à exclure des statistiques sur les immigrés, les étudiants étrangers et certaines autres catégories de migrants temporaires possédant des permis qui, soit ne sont pas renouvelables, soit le sont mais pour une durée limitée. Pour les pays indiqués dans la deuxième moitié du tableau, l'harmonisation n'est pas possible pour l'instant et les données présentées reflètent les définitions nationales qui varient d'un pays à l'autre. Bien qu'il ne soit pas correct d'additionner les flux dans la

Tableau I.1. **Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2004**
Immigration à long terme (données harmonisées)

Pays d'accueil	2003	2004	2003-2004	Variation en pourcentage
Finlande	7 500	5 600	-1 900	-25
Allemagne	238 400	202 300	-36 100	-15
Nouvelle-Zélande	48 400	41 600	-6 800	-14
Pays-Bas	60 800	57 000	-3 800	-6
Danemark	16 200	15 900	-300	-2
France	173 100	175 200	2 100	1
Japon	85 800	88 300	2 400	3
Suisse	79 700	82 600	2 900	4
Suède	38 400	40 700	2 300	6
Canada	221 400	235 800	14 500	7
Australie	150 000	167 300	17 300	12
Norvège	18 800	21 400	2 600	14
Autriche	51 000	59 600	8 600	17
Portugal	11 100	13 100	2 000	18
Royaume-Uni	214 600	266 500	51 900	24
Italie	121 800	156 400	34 600	28
États-Unis	705 800	946 100	240 300	34
Total sans les États-Unis	1 536 900	1 629 200	92 300	6
Total (pays mentionnés ci-dessus)	2 242 700	2 575 300	332 600	15

Flux d'entrées (définitions nationales – données officielles)

Pays d'accueil	2003	2004	2003-2004	Variation en pourcentage
République tchèque	57 400	50 800	-6 600	-11
Hongrie	19 400	18 100	-1 300	-7
Luxembourg	11 500	11 300	-200	-2
Irlande	33 000	33 200	200	1
Turquie	152 200	155 500	3 300	2
Belgique	68 800	72 400	3 600	5
Corée	178 300	188 840	10 540	6
Pologne	30 300	36 800	6 500	21
Espagne	429 500	645 800	216 300	50
République slovaque	4 600	7 900	3 300	72
Total (pays mentionnés ci-dessus)	985 000	1 220 640	235 640	24

Notes : Pour plus d'information sur l'harmonisation des données, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2006. Dans la mesure où les données n'ont pas été harmonisées dans la deuxième partie du tableau, le total indiqué peut inclure des catégories de migrants différents d'un pays d'accueil à l'autre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/568002218664>

seconde partie du tableau, le total a cependant été effectué dans le souci de donner une indication de l'évolution de l'ensemble des flux.

Dans l'ensemble, les nouvelles données montrent une progression générale des flux d'environ 15 % dans les pays pour lesquels des données harmonisées sont disponibles (voir tableau I.1), ce qui représente plus de 330 000 personnes pour ces pays. Une grande partie de cette augmentation est imputable à l'accroissement des entrées aux États-Unis, ainsi qu'en Australie, au Canada, en Italie et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, le nombre de cartes vertes octroyées s'est accru d'à peu près 240 000 après une importante baisse de même ampleur en 2003, suite aux restrictions introduites après les événements du

11 septembre 2001. L'accroissement reflète la réduction des retards accumulés et le retour à un rythme normal dans le traitement des dossiers. Il est important de noter que les changements intervenus dans la partie supérieure du tableau I.1 n'incluent pas l'impact du programme de régularisation de 2003 en Italie. Ce programme a permis d'octroyer des permis de résidence à environ 635 000 personnes. Les régularisations sont normalement incluses dans les statistiques de l'année de la régularisation, même si les entrées se sont déroulées sur plusieurs années. Elles n'ont pas été incluses dans le tableau I.1 afin d'éviter une distorsion des statistiques.

Dans la partie inférieure du tableau I.1, la plupart des changements intervenus l'ont été en Espagne. Dans ce pays, les inscriptions d'étrangers dans les registres municipaux ont augmenté de 220 000 en 2004 et ont atteint un niveau avoisinant 650 000². C'était le premier accroissement significatif des inscriptions depuis 2001 et il a précédé le programme de régularisation mis en œuvre en 2005. Ce programme a été annoncé en 2004, les candidats devant prouver leur présence en Espagne depuis au moins août 2004. L'annonce ne semble donc pas avoir été responsable de cette augmentation. Cependant les débats en Espagne concernant la possibilité d'une régularisation pendant les mois précédant l'annonce ont pu avoir un effet d'appel pour certains immigrants potentiels.

Parmi les petits pays, dont les variations de flux peuvent être importantes sans influencer significativement sur le résultat global, la Norvège et le Portugal ont connu des accroissements importants entre 2003 et 2004. Les entrées d'étrangers dans ces pays ont augmenté respectivement de 14 % et 18 %. Les pays où les entrées ont diminué de façon significative (plus de 10 %) sont la Finlande, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande.

En pratique, l'harmonisation des données n'accroît que très modérément, par rapport aux statistiques usuelles, la variation globale annuelle des entrées pour les pays concernés, mais les statistiques harmonisées indiquent un niveau d'entrées inférieur de 1 million. Cette différence représente surtout l'impact de l'harmonisation sur les statistiques de l'Allemagne, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Italie, qui enregistrent un nombre important d'entrées à court terme.

Les statistiques d'entrées présentées ici ne comprennent pas les entrées irrégulières, qui sont importantes dans certains pays. On estime que les migrations irrégulières concernent 500 000 personnes par an aux États-Unis (http://uscis.gov/graphics/shared/aboutus/statistics/III_Report_1211.pdf), ce qui représente à peu près la moitié du nombre de cartes vertes octroyées par année, ou 0.15 à 0.20 % de l'ensemble de la population. En Italie, on a enregistré près de 700 000 demandes de régularisation pour le programme de 2002. Si toutes ces personnes étaient entrées en Italie depuis la dernière régularisation de 1998, cela représenterait une moyenne d'entrées irrégulières avoisinant 175 000 par an, chiffre supérieur à la moyenne annuelle du nombre d'entrées légales à long terme pour la même période. En pratique, un certain nombre de personnes régularisées auparavant ont pu retomber dans la clandestinité et être régularisées de nouveau. En fait, la régularisation de 2005 en Espagne a révélé la présence de 690 000 immigrés clandestins, soit des niveaux moyens annuels d'immigration irrégulière depuis la dernière régularisation à peu près semblables à ceux enregistrés par l'Italie.

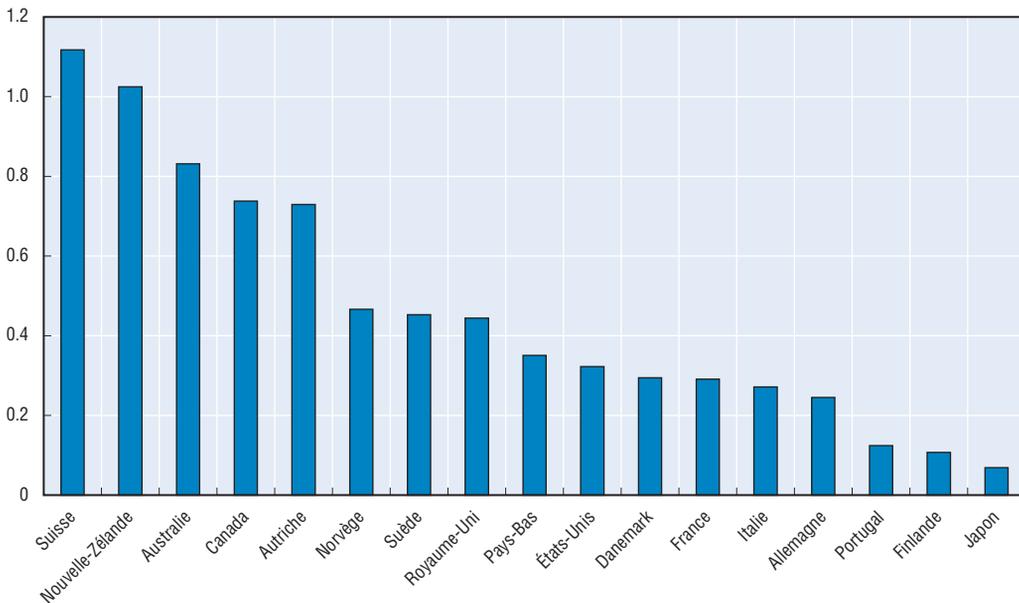
Le nombre de demandes de régularisation est une estimation basse du nombre d'immigrés en situation irrégulière, car il ne reflète en principe que le nombre de personnes qui satisfont aux conditions, entre autres le fait d'avoir un contrat de travail auprès d'un employeur reconnu. Dans la pratique, il est extrêmement difficile d'obtenir

des estimations des flux non autorisés et des chiffres indicatifs ne sont disponibles que pour un nombre restreint de pays. Ils ne sont donc pas inclus dans les statistiques de flux présentées ici, à l'exception de l'Espagne.

Les données harmonisées sont donc provisoires et pourraient être révisées, voire corrigées. Elles montrent des différences significatives par rapport aux statistiques sur les migrations publiées habituellement (voir www.oecd.org/els/migrations/pmi2006 pour une évaluation). Les statistiques harmonisées permettent, pour la première fois, une comparaison entre pays du niveau relatif de l'immigration à long terme (graphique I.1).

La Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada sont les pays de l'OCDE dont le niveau relatif d'immigration régulière à long terme est le plus élevé. Parallèlement, la Finlande et le Japon sont les pays qui enregistrent les niveaux les moins élevés. Le Portugal et l'Italie figurent aussi parmi les pays qui ont des niveaux relativement faibles, mais où on a constaté des niveaux de migration irrégulière importants ces dernières années. Les États-Unis enregistrent des niveaux élevés d'immigration régulière, mais, en pourcentage de la population, le nombre d'entrées est relativement modeste, comparé à de nombreux autres pays.

Graphique I.1. **Entrées d'étrangers en pourcentage de la population totale dans quelques pays de l'OCDE, 2004, données harmonisées**



Note : Pour plus de détails sur les sources, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2006.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/824742370518>

Les statistiques harmonisées comprennent non seulement les entrées d'immigrants à long terme mais aussi, dans la mesure du possible, les changements de statut. De plus en plus, dans les pays de l'OCDE, les titres de séjour à long terme sont accordés à des personnes déjà présentes sur le territoire sous un autre statut. C'est le cas par défaut des demandeurs d'asile reconnus et des personnes bénéficiant d'un titre de séjour grâce à un programme de régularisation³, ainsi que pour certaines catégories de travailleurs temporaires (à titre d'exemple, les aides familiaux résidant au Canada ou les travailleurs qualifiés bénéficiant d'un visa H1B aux États-Unis), les étudiants étrangers et même des personnes présentes pour des visites familiales. Pour les pays qui pratiquent une forme de

sélection des immigrants, que ce soit par le biais d'un système à points ou en précisant un niveau minimal de qualifications ou de rémunération pour des travailleurs immigrés identifiés par les employeurs, le choix d'une personne ayant fait des études, vécu et/ou travaillé dans le pays d'accueil offre des garanties quant à la connaissance de la langue et à la capacité de se débrouiller dans la société du pays d'accueil.

2. La migration internationale par pays d'origine et par catégorie d'entrées

Une certaine stabilité dans les principaux pays d'origine...

Les principaux pays d'origine des immigrants montrent une certaine stabilité depuis quelques années. La mobilité en Europe reflète bien l'impact de la proximité géographique (tableau I.2). La Fédération de Russie et l'Ukraine sont devenus des pays d'origine dominants depuis 2000. L'Italie et l'Espagne sont d'importants pays de destination pour les Marocains, les Roumains et les Ukrainiens, tandis que la Turquie est la destination de la majorité des Bulgares. L'Espagne attire aussi des immigrants en provenance d'Allemagne et du Royaume-Uni, en grande partie des retraités.

Tableau I.2. **Flux d'entrées dans les pays européens et non européens de l'OCDE, 10 principaux pays d'origine, définitions nationales, données officielles, 2000 et 2004**

Pays européens de l'OCDE			
Milliers			
	2000		2004
Maroc	96	Roumanie	196
Équateur	95	Pologne	169
Pologne	94	Maroc	121
Bulgarie	81	Bulgarie	88
Turquie	79	Turquie	73
Roumanie	76	Ukraine	68
États-Unis	64	Royaume-Uni	67
Allemagne	60	Allemagne	65
France	60	Fédération de Russie	65
Italie	56	États-Unis	50
	761		964

Pays non européens de l'OCDE			
Milliers			
	2000		2004
Chine	238	Chine	195
Mexique	176	Mexique	178
Philippines	145	Philippines	173
Inde	78	Inde	110
Corée	49	Royaume-Uni	61
États-Unis	47	Corée	49
Brésil	46	Viêtnam	43
Royaume-Uni	43	États-Unis	32
Viêtnam	42	Brésil	32
Fédération de Russie	35	République dominicaine	30
	899		904

Note : Les données ne sont pas harmonisées. Pour quelques pays d'accueil, les données incluent une part importante de flux d'entrées à court terme.

Source : Voir le tableau A.1.1 de l'annexe statistique.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/714172885660>

En dehors de l'Europe, la tendance est plus variée, avec des personnes en provenance d'Asie, d'Amérique latine ainsi que du Royaume-Uni figurant parmi les 10 pays d'origine les plus importants en Amérique du Nord, en Océanie, au Japon et en Corée. Là encore on constate une certaine stabilité, puisqu'un seul pays (la Fédération de Russie) a été remplacé (par la République dominicaine) entre 2000 et 2004. Le Japon est une destination importante pour les Brésiliens (d'origine japonaise), les Coréens et de plus en plus, les Philippins. Les ressortissants de Chine et d'Inde sont répartis dans tous les pays d'installation, les Vietnamiens et les Mexicains aux États-Unis, les Britanniques en Australie et les Américains au Japon.

... mais les flux en provenance d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale s'accroissent

Malgré la stabilité qui caractérise les principaux pays d'origine depuis quelque temps, l'Amérique latine est devenue depuis une décennie un pôle d'émigration, surtout vers l'Espagne. Par rapport à la situation qui prévalait en 1995 où les migrations de Latino-Américains vers l'Europe étaient négligeables, on enregistre depuis l'an 2000 des entrées en Europe s'établissant autour de 150 000-200 000 par an. La plupart concernent l'Espagne, mais il y a aussi des mouvements vers l'Italie et le Portugal.

La présence massive, dans les flux migratoires, de femmes originaires de la République dominicaine, des Philippines et d'Ukraine, pourrait indiquer une féminisation croissante des flux. Cette tendance à la féminisation des flux n'est toutefois pas générale et reste encore peu évidente. En 1960, déjà, 48.5 % des immigrés en Europe et 49.8 % en Amérique du Nord étaient des femmes. En 2000, les chiffres correspondants atteignaient respectivement 52.4 et 51 %, ce qui représente une augmentation modeste. Les effectifs, cependant, puisque qu'ils reflètent les impacts cumulés des mouvements du passé, ont tendance à masquer un accroissement plus important de la présence féminine dans les flux. Malgré tout et même si on se limite aux personnes arrivées depuis 10 ans, le pourcentage de femmes dans les flux ne dépasse guère 55 % dans les pays d'Europe en 2004 (OCDE, 2005a). En résumé, si les familles ne migrent pas toujours en même temps que le requérant principal, la distribution par sexe de la population immigrée semblerait indiquer que le regroupement familial ne saurait tarder ou que la femme est aussi souvent primo-immigrante que son conjoint.

Prédominance des migrations familiales et des migrations à des fins d'emploi...

Les raisons qui poussent les migrants à partir sont multiples. Pour certains d'entre eux, le mobile est principalement économique, avec la perspective de conditions de travail ou d'un salaire meilleurs, ou même l'obtention d'un emploi. Certains arrivent avec leurs familles pour s'installer durablement, d'autres les font venir lorsque leur situation se stabilise et qu'ils sont en mesure de satisfaire aux conditions du regroupement familial imposées par le pays d'accueil. Comme on l'a vu plus haut, et suite à l'accroissement du nombre de conflits ethniques et parfois de guerres civiles, les migrations de type humanitaire sont devenues plus fréquentes depuis les quinze dernières années. L'adoption, la retraite et l'accueil de parents âgés figurent aussi dans les motifs de l'immigration. Cependant, les raisons données par le migrant aux autorités du pays d'accueil, ne sont pas toujours celles qui ont motivé le départ. Quelle que soit cette motivation, le pays d'accueil accorde un titre de séjour sur la base des déclarations de l'immigrant et les conditions d'entrée, de séjour ainsi que la catégorie du titre de séjour, correspondent à la déclaration d'intention de l'immigrant. Dans la pratique, le motif

enregistré par le pays d'accueil n'est pas sans intérêt pour le marché du travail, car l'accès à ce dernier peut varier en fonction de la catégorie d'entrée. Cette dernière n'est pas neutre quant aux performances des migrants sur le marché du travail, et ceci même s'il n'y a aucune restriction quant à cet accès (voir dans le cas de la Suède, OCDE, 2004a).

L'utilisation de données sur les permis pour estimer les flux à long terme et leur harmonisation, dans la mesure du possible, permet une comparaison de la distribution de l'immigration par catégorie d'entrée pour un plus grand nombre de pays qu'auparavant (graphique I.2). Cependant, avant de présenter ces résultats, un certain nombre de commentaires s'imposent sur les données présentées.

En premier lieu, pour les personnes sujettes à des régimes de libre circulation (Union européenne et Australie/Nouvelle-Zélande), des titres de séjour ne sont pas toujours requis et lorsqu'ils le sont, le motif de la migration n'est pas toujours identifié dans le système de permis. Dans ces cas là, après avoir exclu des données, quand cela était possible, les mouvements d'étudiants et les autres flux temporaires, le pourcentage de personnes qui migrent dans le cadre du régime de libre circulation et qui sont dans la population active a été adopté comme la mesure du pourcentage de personnes qui migrent pour des raisons d'emploi. Le solde est censé être composé de membres de familles accompagnantes.

Deuxièmement, pour certains pays, il n'est pas possible d'identifier séparément les membres des familles accompagnantes des personnes qui arrivent dans le cadre du regroupement familial. Dans les pays d'installation (Australie, Canada, etc.), toutes les personnes qui accompagnent l'immigrant qualifié sont regroupées sous la rubrique « travail », même si certaines n'ont pas l'intention de travailler ou ne sont que des enfants. Puisque le mariage se fait souvent entre personnes de niveau d'instruction comparable, il y a une certaine logique à considérer les conjoints comme étant aussi qualifiés⁴. Par contre, quand les membres des familles n'accompagnent pas le travailleur mais le rejoignent ensuite, ils sont classés sous la rubrique « migration familiale » et ce, dans tous les pays. Ainsi, afin d'assurer une cohérence dans la classification des membres de familles de personnes sélectionnées pour le travail (que ce soit par l'employeur ou le pays d'accueil), tous les membres des familles, qu'ils accompagnent le travailleur ou non, sont considérés comme des immigrants entrés dans la catégorie famille dans le graphique I.2.

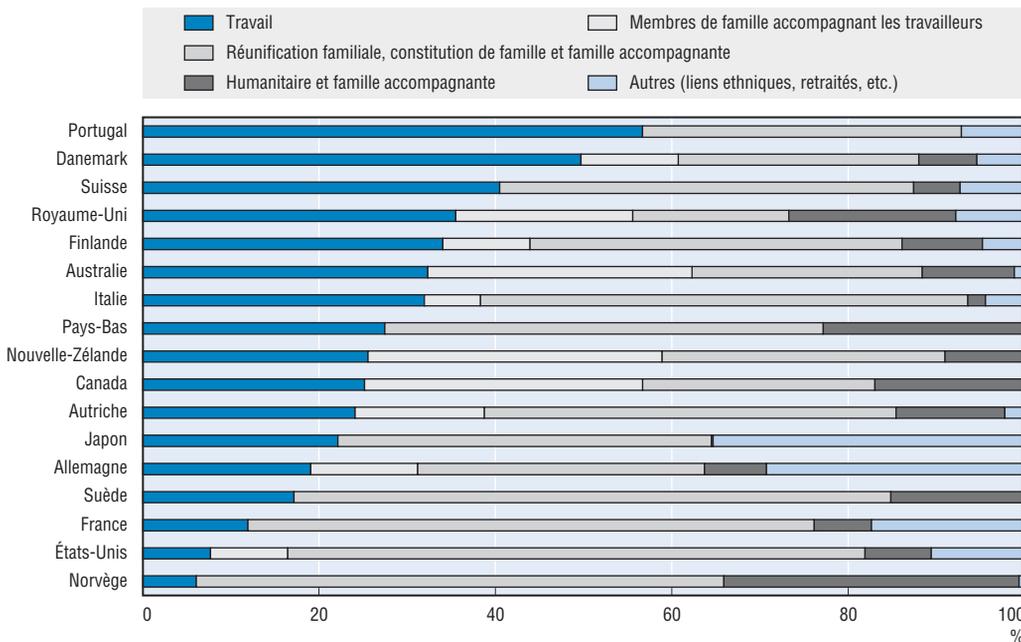
Troisièmement, même si les personnes identifiées sous la rubrique « travail » étaient les seules admises spécifiquement pour cette raison et avaient bien souvent un emploi dès leur arrivée, dans les pays de l'OCDE, tous les migrants à long terme ont en général accès au marché du travail. La distinction retenue ici entre raisons liées à l'emploi et autres motifs se fonde vraiment sur la catégorie d'entrée, telle qu'identifiée par le pays d'accueil, sans considération de l'éventuelle activité de l'immigrant. L'unique exception concerne les personnes qui entrent dans le cadre d'un accord de libre circulation, dont le comportement réel sur le marché du travail est utilisé pour identifier la catégorie d'entrée dans les cas où celle-ci n'est pas répertoriée lors de l'entrée ou de l'inscription.

En dernier lieu, les statistiques qui ont servi à élaborer ce graphique, comme les statistiques sur l'ensemble des flux d'entrées, ne comprennent pas les mouvements de clandestins, qui ont été importants dans les pays d'Europe du Sud ces dernières années et pourraient l'être aussi sensiblement dans les autres pays.

Le graphique I.2 montre, avant tout, que les entrées liées au travail sont minoritaires dans tous les pays en 2004 et ne dépassent 40 % des entrées qu'en Suisse, au Danemark et au Portugal. Les deux premiers pays se caractérisent par de faibles taux de chômage, des

Graphique I.2. **Migrations internationales par catégorie d'entrées dans quelques pays de l'OCDE, 2004, données harmonisées**

Pourcentage du flux d'entrées total



Source : Pour plus de détails sur les sources, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2006.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/535468427556>

taux d'activité élevés et un pourcentage d'immigrants pour raisons humanitaires relativement bas. De plus, ces dernières années, le Danemark a introduit des restrictions quant aux migrations familiales ce qui a entraîné une diminution des entrées dans cette catégorie. Le Portugal est un pays d'immigration récente et en conséquence les mouvements, dans un premier temps, ont tendance à s'apparenter à des migrations de travail. Les migrations liées à la présence à l'étranger de minorités ethniques de longue date sont importantes en Allemagne et au Japon (voir la catégorie « autres »), tandis que celles pour raisons humanitaires sont relativement plus courantes aux Pays-Bas et en Norvège. La Norvège enregistre peu de migrations de travail à long terme, mais de nombreuses migrations de travail temporaires (voir *infra*).

Si les migrations intra-européennes viennent grossir de manière significative les flux de migrations de travail en Europe, elles restent toutefois limitées. Elles sont cependant relativement importantes dans certains pays où les migrations extracommunautaires de travail sont rares, comme en Finlande, aux Pays-Bas et en Suisse. Comme l'indique le graphique I.2, les migrations permanentes de travailleurs aux États-Unis sont également assez restreintes. Le régime de migration permanente aux États-Unis est axé particulièrement sur la migration familiale, avec une définition plus large de la « famille » comparée à celle utilisée dans d'autres pays de l'OCDE. Il permet entre autres l'immigration d'enfants adultes ainsi que celle de frères et sœurs de citoyens américains, sujets à des limites numériques (voir partie II).

De manière générale, les performances des immigrés sur le marché du travail varient en fonction de la catégorie d'entrée. Les migrants entrés au titre de la famille ou pour raisons humanitaires ont des taux d'emploi inférieurs et des taux de chômage supérieurs

à ceux des immigrants qui sont arrivés comme travailleurs. Par conséquent, la nature des flux migratoires peut influencer sur la perception qu'a la population de l'immigration, surtout si elle est composée de catégories dont les résultats sont, pour quelque raison que ce soit, moins favorables que ceux de personnes qui migrent essentiellement pour des raisons économiques. Il ne faudrait pas en rester là, cependant, car les résultats dépendent aussi de la conjoncture économique, des qualifications et des professions des immigrants, des incitations et des découragements au travail et des pratiques d'embauche discriminatoires (voir dans le cas de la Suède OCDE, 2004a, et de l'Allemagne, OCDE, 2005b).

... alors que les demandes d'asile continuent à baisser

Le nombre de demandeurs d'asile qui arrivent dans un pays de l'OCDE se maintient à la baisse, avec une diminution de 20 % entre 2003 et 2004, et de 35 % depuis 2000. Les niveaux actuels représentent un peu moins de la moitié du pic de 850 000 atteint en 1992. L'entrée en vigueur de la Convention de Dublin, qui exige que la demande d'asile se fasse à partir du premier pays d'arrivée dans l'Union européenne⁵, et qui établit aussi une liste de pays d'origine sûrs pour lesquels on ne peut pas en principe accorder le statut de réfugié, explique en partie cette tendance. Les augmentations de demandes d'asile dans l'Union européenne concernent plus particulièrement les pays se situant aux frontières extérieures de l'UE, comme la Finlande, la Pologne et la République slovaque (tableau I.3). Cependant, on n'observe pas ce même phénomène en Hongrie, un autre pays de l'Union qui a une frontière terrestre importante avec des pays tiers. La France et le Luxembourg sont aussi des exceptions, la France enregistrant une augmentation d'environ 40 % depuis 2000. Avec un niveau de demandes qui s'établit en 2004 à 60 000, la France a fait l'objet de plus de demandes que n'importe lequel des autres pays de l'OCDE, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni. Les raisons de cette situation ne sont pas évidentes, mais pourraient résulter en partie d'une nouvelle orientation des demandeurs vers la France, suite à la mise en œuvre de contrôles plus stricts à l'entrée et dans le cadre du traitement des dossiers au Royaume-Uni.

En termes relatifs, les demandes restent élevées en Autriche, en Norvège, en Suède et en Suisse, malgré les diminutions enregistrées dans ces quatre pays entre 2003 et 2004. La fréquence relative des demandes varie beaucoup suivant les pays. Le Canada, par exemple, faisant l'objet de cinq fois plus de demandes par habitant que les États-Unis, et la Suisse cinq fois plus que l'Allemagne. Dans tous les pays, les taux de reconnaissance sont faibles, en général inférieurs à 20 %, et souvent à moins de 10 %. En d'autres termes, bon nombre de demandeurs d'asile ne satisfont pas aux critères du statut de réfugié. Néanmoins, on permet à certains d'entre eux de se maintenir sur le territoire pour des raisons humanitaires. Actuellement, les réfugiés, les autres personnes admises pour des raisons humanitaires et les membres des familles qui accompagnent ces personnes ne représentent que 10 % des migrations à long terme dans les pays de l'OCDE. Les demandes d'asile qui continuent à baisser, pourraient entraîner aussi une réduction de ce pourcentage.

On s'attendrait à voir un changement dans les pays d'origine des demandeurs en fonction de l'évolution des zones touchées par les conflits ethniques ou les guerres civiles. Cependant, parmi les dix premiers pays d'origine des demandeurs d'asile en 2000, huit d'entre eux étaient toujours présents dans les dix premiers en 2004. Les demandes en provenance des ressortissants de l'Afghanistan et d'Irak ont diminué et ne représentent plus que 20 % des niveaux atteints en 2000, tandis que celles provenant de la Fédération de Russie ont plus que doublé. La Serbie et le Monténégro, la Turquie, la Chine et l'Inde restent des pays d'origine importants.

Tableau I.3. **Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2000-2004**
Évolution et niveau

	Flux indexés			Niveau	Niveau par million d'habitants
	2000	2003	2004	2004	2004
Allemagne	100	64	45	35 600	432
Australie	100	33	25	3 200	159
Autriche	100	177	135	24 600	3 010
Belgique	100	40	36	15 400	1 477
Canada	100	93	75	25 800	806
Corée	100	200	337	100	3
Danemark	100	38	27	3 200	599
Espagne	100	75	70	5 500	130
États-Unis	100	91	65	52 400	178
Finlande	100	102	122	3 900	739
France	100	134	138	58 600	973
Hongrie	100	31	21	1 600	158
Irlande	100	71	43	4 800	1 179
Italie	100	86	62	9 700	169
Japon	100	156	197	400	3
Luxembourg	100	249	254	1 600	3 489
Norvège	100	147	73	7 900	1 730
Nouvelle-Zélande	100	54	37	600	117
Pays-Bas	100	31	22	9 800	601
Pologne	100	151	176	8 100	212
Portugal	100	39	50	100	11
République slovaque	100	666	732	11 400	2 116
République tchèque	100	130	62	5 500	535
Royaume-Uni	100	61	41	40 600	680
Suède	100	192	142	23 200	2 575
Suisse	100	118	81	14 200	1 928
Turquie	100	70	69	3 900	54
Total	100	83	65	371 700	355

Source : Base de données du UNHCR (www.unhcr.org).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/565004455324>

Accroissement très net du nombre d'étudiants étrangers...

Le nombre d'étudiants étrangers de l'enseignement supérieur s'est beaucoup accru ces derniers temps dans les pays de l'OCDE. Entre 1998 et 2003 l'accroissement était de 45 %, avec une accélération après 2001. En 2003, les effectifs d'étudiants étrangers avoisinent 2 millions, avec des niveaux pour les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Australie autour de 200 000 ou plus. La hausse n'est pas limitée aux pays dont la langue nationale est largement diffusée en dehors du territoire national. Il y a eu des augmentations importantes dans les pays nordiques, ainsi qu'en Italie, au Japon et aux Pays-Bas (voir tableau I.4 et pour les pays d'origine en 2003 le graphique I.3).

De nombreux pays membres de l'OCDE ont introduit des mesures permettant aux étudiants étrangers de travailler après la fin de leurs études, surtout dans les secteurs connaissant des pénuries de main-d'œuvre. Si la période de travail autorisée peut être temporaire, il y a parfois des passages vers l'immigration permanente dans quelques pays, sans l'obligation d'un retour au pays d'origine. Avec les pénuries à venir, surtout dans les professions scientifiques, de la santé et des technologies de l'information et de la communication, il est probable que ces mesures seront maintenues, voire même étendues.

Tableau I.4. **Effectifs d'étudiants étrangers de l'enseignement supérieur, 1998-2003**
Tendances (1998 = 100) et niveaux

	Effectifs indexés (1998 = 100)			Effectifs
	1998	2001	2003	2003
Nouvelle-Zélande	100	187	446	26 400
Corée	100	152	309	7 800
République tchèque	100	190	306	12 500
Islande	100	217	299	600
Japon	100	178	242	86 500
Suède	100	209	203	25 500
Espagne	100	138	185	53 600
Hongrie	100	169	184	12 200
Australie	100	111	172	188 200
Finlande	100	145	170	7 400
Danemark	100	114	164	18 100
Italie	100	126	156	36 100
Pays-Bas	100	122	151	20 500
France	100	100	150	221 600
Irlande	100	119	148	10 200
Norvège	100	153	142	8 200
Allemagne	100	116	141	240 600
Pologne	100	122	140	7 600
Portugal	100	..	139	15 500
États-Unis	100	110	136	586 300
Suisse	100	114	135	32 800
Royaume-Uni	100	108	122	255 200
Belgique	100	106	116	41 900
Autriche	100	111	109	31 100
République slovaque	100	106	103	1 700
Turquie	100	89	84	15 700
Mexique	100	85	83	1 900
Luxembourg	100	700
Canada	100	..	122	40 000
Grèce	100	12 500
Total (pays mentionnés ci-dessus)	100	114	145	1 976 400

Notes : Belgique, Mexique, Pays-Bas et République slovaque, 1999 = 100. Portugal, 2000 = 100; Canada, les données de 2003 se rapportent à 2000. Les données incluent les étudiants étrangers résidents dans quelques pays.

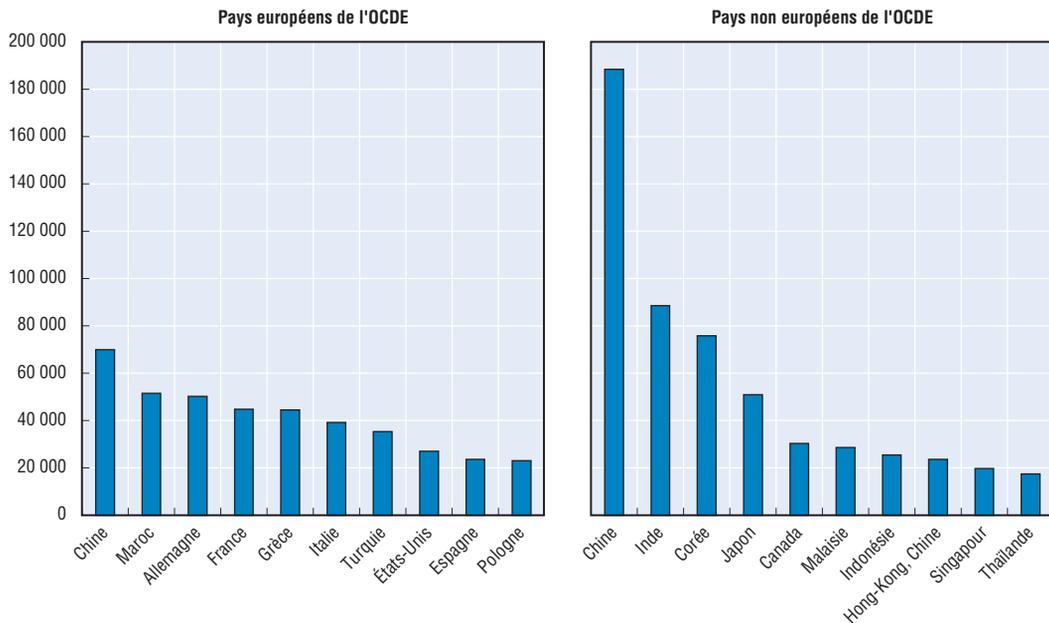
Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/703073117263>

Une longue période de résidence, d'études et parfois de travail (à temps partiel) dans un pays d'accueil est souvent une garantie d'une meilleure transition vers le marché du travail, sans les difficultés liées à la reconnaissance des qualifications et de l'expérience que rencontrent une partie des immigrés (Ferrer, Green, Riddell, 2004). Les pays qui évaluent les demandes d'admission par le biais d'un système à points, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, attribuent des points additionnels quand le diplôme a été obtenu dans le pays d'accueil. À peu près la moitié des principaux candidats acceptés dans le programme de migration qualifiée en Australie depuis quelques années possèdent une qualification acquise en Australie.

Même si un retour au pays d'origine est requis avant qu'une demande d'immigration puisse être soumise, il est clair que les études à l'étranger peuvent préparer le terrain en vue d'une migration éventuelle. Avec l'expansion du nombre d'étudiants étrangers, le potentiel de candidats à l'émigration s'accroît, avec tous les risques que cela peut

Graphique I.3. Étudiants étrangers de l'enseignement supérieur dans les pays européens et non européens de l'OCDE, par pays d'origine, 2003



Note : Les données incluent des étudiants étrangers résidents.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/757138404008>

comporter, en termes de perte de capital humain pour les pays d'origine. Des analyses récentes ont démontré que le pourcentage de personnes nées dans certains pays des Caraïbes ou d'Afrique, ayant une formation supérieure et résidant dans les pays de l'OCDE, représente plus de 50 % du total des personnes de même niveau d'études nées dans ces pays (OCDE, 2005c). Même si cette émigration donne lieu à des transferts de fonds, de technologie ou de savoir-faire vers les pays d'origine, il est clair qu'une expatriation de cette envergure représente une perte importante en capital humain.

Il est probable que la croissance du nombre d'étudiants étrangers observée ces dernières années se poursuivra dans un proche avenir, surtout si les pays de l'OCDE continuent de penser que les études à l'étranger sont une sorte de porte d'entrée pour l'immigration, surtout dans les domaines connaissant des pénuries de main-d'œuvre. Le nombre croissant de programmes d'enseignement supérieur donnés en anglais dans certains pays renforcera cette tendance car les pays anglophones sont actuellement les principaux pays d'accueil des immigrés au titre du travail, surtout s'ils sont hautement qualifiés. Par contre, si le nombre de 2 millions d'étudiants étrangers peut paraître élevé, le potentiel d'expatriation à partir de ce groupe ne semble pas excessivement important. À titre d'exemple, si un quart des étudiants étrangers terminaient leurs études chaque année et si 25 % d'entre eux décidaient de rester sur place⁶, cela se traduirait par une augmentation de moins de 5 % des niveaux actuels des flux migratoires internationaux, et de moins de 20 % de ceux concernant les migrants hautement qualifiés. Bref, sans une augmentation importante du nombre d'étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE et un accroissement significatif des taux d'expatriation, il est probable que la plupart des immigrants hautement qualifiés se présenteront dans les pays d'accueil munis de diplômes acquis dans leurs pays d'origine.

... et regain d'intérêt pour les programmes de migrations temporaires de travail

Si les responsables politiques mettent surtout l'accent sur les migrations de long terme, la plupart des pays de l'OCDE ont aussi des programmes de migrations temporaires de travail, et ces programmes prennent de l'ampleur depuis une dizaine d'années. En fait, le travail temporaire est souvent perçu dans les pays de l'OCDE comme un moyen de répondre à certaines pénuries de main-d'œuvre, surtout de travailleurs peu qualifiés, sans qu'il soit nécessaire de recruter massivement un nombre important d'immigrants dans des secteurs qui pourraient connaître des changements structurels significatifs. Par ailleurs, il existe des mouvements de personnes qui s'apparentent à des migrations temporaires de travail, comme les mutations de cadres au sein des entreprises multinationales, les stages de formation ou les affectations temporaires à l'étranger, qui relèvent plutôt d'un accroissement des échanges transfrontaliers, des investissements et des échanges culturels, que de réponses directes à des pénuries de main-d'œuvre dans les pays d'accueil.

Les prestations de services transfrontaliers ont été proposées comme une forme de migration temporaire qui pourrait répondre aux pénuries de main-d'œuvre. Les prestataires ne seraient pas salariés des entreprises du pays d'accueil, mais resteraient considérés comme des résidents du pays d'origine et maintiendraient une relation avec un employeur établi dans ce pays. Leur présence dans le pays d'accueil ne durerait que le temps nécessaire pour fournir la prestation. Cependant, comme l'a démontré la polémique concernant la directive européenne sur les prestations de services transfrontaliers, beaucoup de pays d'accueil sont réticents à donner un libre accès aux prestataires étrangers, sans l'assurance que des normes minimales de salaires, de conditions et de réglementations de travail soient respectées et que les procédures administratives qui permettent d'en assurer le contrôle soient suivies. Avec la migration de travail temporaire telle que prévue dans les lois sur l'entrée et le séjour des immigrants dans les pays de l'OCDE, les travailleurs étrangers sont embauchés pour des périodes fixes par des employeurs établis dans le pays, et avec des contrats qui respectent le code du travail du pays d'accueil.

Le tableau I.5 indique que, si on cumule tous les travailleurs temporaires dans tous les pays et pour toutes les catégories de travailleurs, les entrées au titre du travail temporaire se sont accrues d'environ 7 % entre 2003 et 2004, pour atteindre un niveau de 1.5 million d'entrées pour les pays retenus dans le tableau. C'est une borne inférieure, car les entrées ne sont pas toutes comptabilisées (notamment celles dans le cadre d'un accord de libre circulation) et il faut aussi rappeler qu'il manque un certain nombre de pays de l'OCDE. Par ailleurs, il y a d'autres formes de mobilité qui ne figurent pas dans le tableau, comme les mouvements d'étudiants étrangers, à qui les gouvernements peuvent accorder la possibilité de travailler, quoique de façon limitée, pendant la période de leurs études.

Les catégories de travailleurs et de contrats qui figurent dans le tableau I.5 varient beaucoup. Les vacanciers actifs (*Working Holiday Makers*) en général ne peuvent travailler qu'à temps partiel sur des emplois peu qualifiés pendant un ou deux ans, selon les pays. Un permis de travail saisonnier ne peut avoir une durée que de trois mois (Allemagne) ou peut aller jusqu'à neuf mois dans d'autres pays. Les visas H1B aux États-Unis concernent des travailleurs qualifiés et sont accordés pour trois ans avec la possibilité d'être renouvelés pour une deuxième période identique. Les « stages » sont particulièrement courants en Corée et au Japon, mais représentent parfois une forme déguisée de migration

Tableau I.5. Entrées de travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE, par principales catégories, 1992, 2002-2004

Milliers

	1992	2002	2003	2004		1992	2002	2003	2004
Allemagne					Japon				
Travailleurs employés sous contrat d'ouvrage	115.1	45.4	43.8	34.2	Travailleurs hautement qualifiés	..	136.9	147.1	150.2
Travailleurs saisonniers	212.4	298.1	309.5	324.0	Stagiaires	..	58.5	64.8	75.4
Stagiaires	5.1	4.9	5.9	..	Total	..	203.6	211.9	225.6
Total	332.6	348.4	359.2	358.2					
Australie					Norvège				
Programme de travailleurs temporaires qualifiés ¹	14.6	43.3	47.4	..	Travailleurs saisonniers ⁵	4.6	15.7	17.9	4.9
Vacanciers actifs (<i>Working Holiday Makers</i>)	25.2	85.2	88.8	93.8	Travailleurs saisonniers (Programme transitoire – UE-8)	–	–	–	16.3
Total	39.8	128.5	136.1	..					
	(40.3)	(36.1)	(38.5)	(51.5)	Nouvelle-Zélande⁶				
Canada²					Affaires	..	1.8	0.8	0.7
Total	60.6	79.5	70.8	74.8	Permis de travail général	..	29.8	35.6	37.7
	..	(137.9)	(121.0)	133.7)	Stagiaires/Vacanciers actifs	..	21.5	22.8	23.8
Corée					Travailleurs hautement qualifiés (médecine, enseignement, recherche, spécialistes)		6.1	3.9	5.4
Travailleurs hautement qualifiés	3.4	40.5	Autres		5.2	3.9	7.7
Stagiaires	4.9	97.2	Total		64.5	67.0	75.2
Total	8.3	137.7		(13.6)	(30.4)	(20.6)	(29.8)
					Pays-Bas				
États-Unis³					Permis de travail temporaire (<i>WAV</i>)	..	34.6	38.0	44.1
Travailleurs hautement qualifiés									
Spécialistes (visas H-1B)	35.8	118.4	107.2	139.0	Royaume-Uni				
Spécialistes (visas H-2B)	..	62.6	79.0	76.2	Programme dédié au migrants hautement qualifiés (créé en février 2002)	–	1.2	4.9	7.4
Personnel transféré au sein de leur entreprise (visas L1)	..	57.7	57.245	62.7	<i>Sectors Based Scheme</i> (créé en mai 2003)	–	–	7.8	16.9
Spécialistes (ALENA, visa TN)	–	0.7	0.4	0.9	Travailleurs saisonniers agricoles ⁷	3.6	19.4	..	19.8
Travailleurs ayant des compétences exceptionnelles (visa O-1 et O-2)	3.0	8.0	8.6	9.0	Vacanciers actifs	24.0	41.7	46.5	62.4
Travailleurs saisonniers (visa H-2A)	7.2	31.5	29.9	31.8	Total	27.6	62.3	..	106.4
Stagiaires (<i>Industrial trainees</i> , visa H-3)	1.8	1.4	1.4	1.4					
Total	47.8	280.3	283.7	321.0	Suède				
	(147.0)	(175.0)	(82.1)	(155.3)	Permis temporaires délivrés pour des motifs de travail	..	9.7	9.9	8.3
France					Dont : Travailleurs saisonniers	4.9
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.9	1.8	1.5	1.4		(0.2)	(0.4)	(0.3)	(0.2)
Chercheurs	0.9	1.6	1.7	1.6	Suisse				
Autres détenteurs d'une APT ⁴	2.8	6.4	7.0	6.9	Travailleurs saisonniers (statut aboli en 2002)	126.1	–	–	–
Travailleurs saisonniers	13.6	13.5	14.6	15.7	Permis de résidence à court terme	19.0
Total	18.1	23.4	24.7	25.7	Stagiaires	1.6	1.0	0.8	0.4
	(42.3)	(21.0)	(20.7)	(20.8)	Total	127.8
Italie						(39.7)	(40.1)	(35.4)	(40.0)
Travailleurs saisonniers	1.7	..	68.0	77.0					

Tableau I.5. **Entrées de travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE, par principales catégories, 1992, 2002-2004 (suite)**

Milliers

Note : Les catégories de travailleurs temporaires diffèrent d'un pays à l'autre. Seules les principales catégories de travailleurs sont reprises dans ce tableau. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entrées de travailleurs permanents.

| : Rupture de série.

1. Les données portent sur l'année fiscale (de juillet à juin de l'année indiquée) et incluent les personnes accompagnantes. À partir de 2000, les données portent sur les demandes formulées depuis l'étranger et sur le territoire et incluent le programme de résidence de long terme pour les gens d'affaires.
2. Les chiffres portent sur les premières entrées de travailleurs temporaires enregistrés par le CIC (Citoyenneté et Immigration Canada), y compris les premières entrées de saisonniers.
3. Les données portent sur l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). Les données pour la colonne 1992 se réfèrent à l'année 1993. Les chiffres portent sur le nombre de visas temporaires octroyés.
4. Bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail (APT).
5. Les données dans la colonne 1992 se réfèrent à 1993. Non compris les ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE en 2004.
6. Années fiscales. Les données portent sur les permis et les visas délivrés aux personnes venant en Nouvelle-Zélande pour travailler. Les personnes venant pour des raisons humanitaires ou familiales sont par conséquent exclues. La catégorie « Autres » comprend « les arts, la culture et les sports », les permis de travail spéciaux et la catégorie « à la recherche d'un emploi ».
7. Le travail saisonnier peut être effectué par des étudiants ayant entre 18 et 25 ans et poursuivant des études à temps plein.

Sources : Allemagne : Bundesanstalt für Arbeit; Australie : Department of Immigration and Ethnic Affairs (DIEA); Canada : Citoyenneté et Immigration Canada; Corée : ministère de la Justice; États-Unis : United States Department of State, Bureau of Consular Affairs; France : Agence nationale pour l'accueil des étrangers et les migrations; Italie : ministère du Travail; Japon : ministère de la Justice; Norvège : Statistique Norvège; Nouvelle-Zélande : Service de l'immigration; Pays-Bas : Centre pour le travail et le revenu; Royaume-Uni : Department of Employment; Suède : ministère du Travail; Suisse : Office fédéral des étrangers.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/180035382157>

de travail temporaire pour des postes faiblement qualifiés. Les mutations de cadres au sein des entreprises multinationales sont importantes aux États-Unis (63 000 en 2004), mais ne sont guère « visibles » dans les statistiques des autres pays.

En général, on peut affirmer que presque toutes les catégories de travailleurs temporaires répertoriées dans le tableau I.5 se retrouvent dans tous les pays, mais que les statistiques publiées ne les identifient pas toujours de façon explicite. Il y a aussi d'autres formes de mouvements, tels que les échanges de professeurs ou de chercheurs ou, d'ailleurs, les prestations de services, qui n'apparaissent presque nulle part mais qui existent partout, mais en nombre restreint.

Certaines des formes de migrations temporaires indiquées ici, comme le travail saisonnier, les stages ou les vacanciers actifs, font souvent l'objet d'accords bilatéraux entre pays d'origine et pays d'accueil (voir OCDE, 2004b), qui facilitent le recrutement et contribuent à assurer le retour du migrant temporaire dans son pays à la fin de la période de travail.

3. La population immigrée

Dans l'édition précédente de cette publication (parue sous le titre *Tendances des migrations internationales*), des statistiques comparables sur la population immigrée ont été publiées pour la première fois pour la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Les statistiques présentées provenaient en général des recensements de la population qui ont eu lieu autour de l'an 2000. Elles ont montré, entre autres, que les populations immigrées étaient plus importantes que ne le laissaient croire les statistiques sur la population étrangère et que certains pays européens, comme l'Autriche, l'Allemagne et la Suède avaient des populations immigrées relativement aussi importantes que celle des États-Unis. D'autres pays, comme le Luxembourg et la Suisse, sont parmi les pays de l'OCDE ayant les populations de personnes nées à l'étranger les plus importantes. Il est clair que la migration internationale fait partie de l'histoire récente, sinon ancienne, de nombreux pays et que le défi d'accueillir et d'intégrer un nombre important d'immigrants ne concerne pas uniquement les pays d'installation, comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis (OCDE, 2004c).

Les immigrés représentent plus de 10 % de la population totale dans un grand nombre de pays de l'OCDE...

Cette section présente une mise à jour des séries sur la population née à l'étranger publiées en 2005, utilisant des méthodes d'estimation spécialement conçues à cette fin (voir l'encadré I.2). La population née à l'étranger s'est accrue d'environ 14 % entre 2000 et 2004 pour l'ensemble des pays pour lesquels des données sont disponibles pour les deux années de comparaison. Certains pays, tels que l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni et les États-Unis ont enregistré des augmentations de 20 % ou plus. Dans d'autres (l'Australie, le Canada, l'Allemagne, la Hongrie, le Luxembourg et les Pays-Bas), l'accroissement est moins important (moins de 10 %). Dans presque deux tiers des pays, la population née à l'étranger représente plus de 10 % de la population totale (graphique I.4).

Encadré I.2. **Actualisation des données sur l'estimation des personnes nées à l'étranger**

Dans la dernière édition des *Tendances des migrations internationales*, des statistiques sur la population allochtone ont pour la première fois été publiées pour la quasi-totalité des pays de l'OCDE*. Ces statistiques se fondaient pour l'essentiel sur la série de recensements de population de 2000. Pour un certain nombre de pays, en effet, les recensements constituent la seule source de données fiable pour établir des statistiques sur la population immigrée. L'inconvénient est qu'elle n'est pas disponible très souvent.

Pour compenser cette lacune, le Secrétariat a élaboré une actualisation des estimations de la population née à l'étranger d'un certain nombre de pays pour lesquels il n'existe pas d'estimations de ce type. Deux méthodes ont été utilisées pour établir ces estimations.

La première repose sur le fait que l'on observe un chevauchement important entre population étrangère et population née à l'étranger, et qu'il est possible d'expliquer la majeure partie de l'écart entre les deux en suivant les composantes de l'évolution (naissances, décès, naturalisations, mouvements nets, selon les cas) de la population étrangère née sur le territoire (qui ne fait pas partie des personnes nées à l'étranger) et des citoyens nés à l'étranger (qui font partie de la population née à l'étranger mais pas de la population étrangère). Pour quelques pays, on dispose des données nécessaires pour effectuer le suivi de ces composantes, ce qui permet de produire des estimations à jour de la population née à l'étranger.

La seconde méthode d'estimation se fonde sur une simple méthode paramétrique qui, en partant d'un chiffre de recensement de la population née à l'étranger, ajoute les flux d'entrées et retranche les flux de sorties et les décès, ces derniers étant supposés représenter une part constante des effectifs de l'année précédente. Des estimations sont ainsi produites année par année, à ceci près que l'estimation pour l'année du recensement suivant doit correspondre à la valeur observée. Les statistiques des années suivant l'année du recensement sont produites à partir des paramètres ainsi estimés.

On trouvera un descriptif des méthodes d'estimation ainsi qu'une évaluation de leur précision à l'adresse suivante : www.oecd.org/els/migrations/pmi2006.

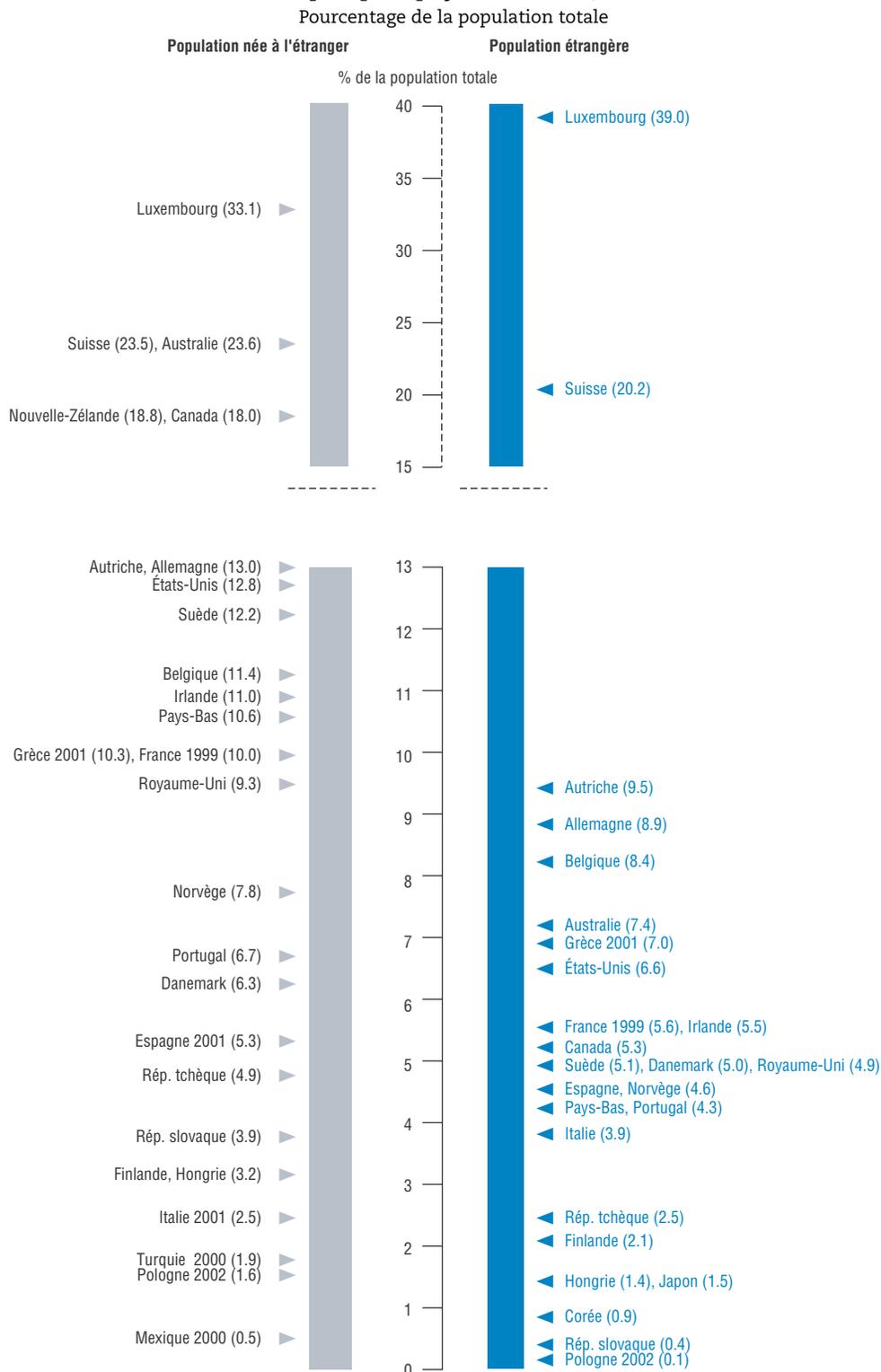
* Voir www.oecd.org/dataoecd/27/5/33868740.pdf.

... et de plus en plus de pays sont à même d'estimer le nombre d'immigrés en situation irrégulière se trouvant sur leur territoire

Les statistiques présentées ici ne prennent pas toujours en compte la population en situation irrégulière. Certaines statistiques proviennent de l'agrégation de chiffres issus des registres municipaux et l'une des conditions requises pour être inscrit est de détenir un titre de séjour valable, ce qui d'emblée exclut les immigrants clandestins. Dans les recensements de la population, par contre, les immigrants clandestins peuvent être recensés, car le recensement ne se limite pas aux résidents légaux. La réaction d'un clandestin face à un questionnaire de recensement dépendra de la confiance qu'il accorde à la procédure de recensement, de la possibilité de dissimuler sa présence dans un ménage privé et de l'efficacité des recenseurs ainsi que des procédures de suivi.

Dans certains pays comme les États-Unis, il est clair que le recensement de la population a permis de comptabiliser un nombre considérable d'immigrants clandestins, car les chiffres du recensement ont révélé un accroissement de la population qui était

Graphique I.4. **Effectifs d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2004¹**



1. 2004 sauf mention contraire.

Sources : Population née à l'étranger : estimations par le Secrétariat pour le Canada, la République tchèque, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse; pour les autres pays, se reporter aux métadonnées du tableau A.1.4. de l'annexe statistique. Population étrangère : se reporter aux métadonnées du tableau A.1.5. de l'annexe statistique.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/804418752845>

largement au-delà de ce qui était attendu sur la base des changements attribuables aux naissances, aux décès et à la migration légale nette. Si le recensement couvre bien la population née à l'étranger et, en particulier, les immigrés en situation irrégulière, alors les données du recensement peuvent servir à estimer la population en situation irrégulière de façon résiduelle⁷. C'est ce qui a été fait pour les États-Unis, en prenant la différence entre la population résidente totale née à l'étranger et la population résidente légale née à l'étranger. Ce calcul donne un résultat de 10.4 millions de personnes en situation irrégulière pour 2004 (Van Hook, Bean, Passel, 2005), ce qui correspond à environ 3.6 % de la population totale.

Pour un nombre croissant de pays, il est possible d'estimer la population en situation irrégulière, grâce à un certain nombre de méthodes (voir Tapinos, 1999, pour une description plus complète de ces méthodes). Le tableau I.6 fournit des estimations pour quelques pays basées sur les méthodes spécifiques indiquées ci-dessus. L'une suppose l'existence d'une carte d'entrée à double volet. L'immigrant en arrivant remplit cette carte, la moitié est retenue par les autorités lors de l'entrée et l'autre moitié doit être remise aux agents des douanes lors du départ. Le nombre cumulé de cartes non appariées, après la prise en compte des décès et des changements de statut, donne le nombre d'immigrants clandestins. Cette méthode est utilisée par l'Australie et le Japon. Elle requiert évidemment un contrôle strict des frontières, ce qui est facilité dans ces deux pays par leur caractère insulaire.

Les estimations pour les Pays-Bas sont tirées d'une méthode appelée *capture/recapture* terme emprunté à l'écologie animale, où elle est utilisée pour estimer le nombre d'individus d'une espèce dans une aire ou un lac. À titre d'exemple, un certain nombre de poissons sont attrapés avec un filet pendant une certaine période. Ils sont ensuite étiquetés et remis au lac. Une deuxième capture est alors effectuée et sur la base du pourcentage de poissons nouvellement capturés qui sont étiquetés, on peut estimer le nombre de poissons dans le lac. Dans le cas des Pays-Bas, l'estimation se fonde sur les rapports policiers concernant les contrôles d'identité sur deux périodes successives (Snel et al., 2005).

Pour la Suisse, la méthode Delphi a été utilisée (GFS, 2005). Celle-ci consiste à obtenir au niveau local des estimations fournies par des experts sur le terrain qui doivent justifier leurs chiffres. Suivent alors une confrontation des chiffres des experts et une discussion entre eux sur leurs hypothèses sous-jacentes avant une seconde tentative. Le processus se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait convergence des estimations. Dans le cas de la Suisse, des estimations ont été produites pour six agglomérations urbaines et une extrapolation effectuée pour l'ensemble du pays.

Les programmes de régularisation permettent d'obtenir des chiffres sur la migration clandestine, qui sont cependant partiels car ils ne couvrent que la population éligible ou qui se présente. En général, les candidats doivent avoir vécu dans le pays depuis une date spécifique, pour éviter des flux incontrôlés suite à l'annonce du programme. Par ailleurs, la régularisation ne couvre normalement que les séjours qui ont commencé depuis la dernière régularisation, ainsi que les personnes qui n'ont été régularisées précédemment ou qui l'ont été mais qui sont redevenues clandestines.

À l'exception de l'Australie et du Japon, où la situation géographique joue le rôle de filtre et où la proportion de clandestins est faible, le pourcentage de clandestins dans les pays où il y a une méthode documentée d'estimation varie entre 1 et presque 4 % de la

Tableau I.6. **Estimation de la population étrangère en situation irrégulière dans quelques pays de l'OCDE**

	Estimation	% de la population totale	Année	Méthode d'estimation
Australie	50 000	0.2	2005	Système de double carte
Japon	210 000	0.2	2005	Système de double carte
États-Unis	10 300 000	3.6	2004 (18)	Méthode résiduelle
Pays-Bas	125 000-230 000	0.8-1.4	2004	Capture/recapture
Suisse	80 000-100 000	1.1-1.5	2005	Méthode Delphi
Espagne	690 000	1.6	2005 (4)	Régularisation
Italie	700 000	1.2	2002 (4)	Régularisation
Portugal	185 000	1.8	2001 (6)	Régularisation
Grèce	370 000	3.4	2001 (3)	Régularisation

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'années écoulées depuis le dernier programme de régularisation. Les estimations établies à partir des résultats des opérations de régularisation sont sous-estimées dans la mesure où ne sont couvertes que les personnes qui ont déposé une demande.

Sources : Australie, Japon, Europe du Sud : rapports nationaux du SOPEMI ; États-Unis : Van Hook, Bean et Passel 2005 ; Pays-Bas : Snel et al. 2005 ; Suisse : GFS 2005.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/717233857804>

population totale résidente (voir tableau I.6). La Grèce et les États-Unis, les pays ayant les pourcentages les plus élevés, se caractérisent tous les deux par une longue frontière terrestre avec un pays dont le PIB/tête est largement inférieur au sien. Dans les deux cas, les ressortissants de ces pays frontaliers (respectivement l'Albanie et le Mexique) représentent une majorité importante des immigrés en situation irrégulière en Grèce et aux États-Unis.

Dans certains cas, les immigrés en situation irrégulière peuvent être des membres de familles ou de parents de résidents légaux et éligibles pour le regroupement familial ou le parrainage par des résidents. En effet, certains d'entre eux pourraient bénéficier d'une régularisation. D'autres pourraient devenir des résidents légaux par le biais d'un mariage avec un résident ou ressortissant du pays d'accueil. Pour la majorité d'entre eux, cependant, une forme quelconque de régularisation est le seul moyen d'obtenir le droit de résider légalement dans le pays.

4. L'apport des migrations au capital humain des pays d'accueil

Actuellement, comme par le passé, les personnes ayant une formation supérieure sont surreprésentées parmi les migrants internationaux⁸. En effet, dans la plupart des pays, le pourcentage d'immigrés ayant une formation supérieure est plus élevé que dans la population née dans le pays. Cela tient à plusieurs raisons. Les personnes ayant un diplôme du supérieur sont plus orientées vers les marchés du travail internationaux et ont plus de chances d'avoir les moyens de réaliser leurs projets que les personnes ayant moins d'instruction. Par ailleurs, le rendement de l'éducation supérieure est généralement élevé dans les pays de l'OCDE, ce qui augmente l'incitation à émigrer. Ce qui est vrai pour les ressortissants des pays hors OCDE, l'est aussi pour les migrants à l'intérieur de la zone OCDE, c'est-à-dire que les expatriés en provenance d'un pays de l'OCDE ont tendance à avoir un niveau d'instruction beaucoup plus élevé que ceux qui sont restés dans leurs pays (OCDE, 2004c).

Cependant, les pays ne peuvent pas tous être « gagnants » vis-à-vis de la migration intra-OCDE. Certains vont accueillir plus de diplômés du supérieur qu'ils vont en voir partir vers un autre pays de l'OCDE; pour d'autres c'est l'inverse qui se produit. Les « pertes » peuvent être compensées par l'immigration en provenance de pays non membres, ce qui pourrait produire un « gain » net.

Le tableau I.7 présente la situation de la population immigrée dans les pays de l'OCDE, enregistrant l'impact cumulé de plusieurs décennies de mouvements migratoires. A noter en premier lieu que les mouvements de personnes qualifiées en provenance des pays non membres de l'OCDE sont plus importants que ceux des pays de l'OCDE (6 % par rapport à 4 % du total des personnes ayant une formation supérieure dans tous les pays de l'OCDE). Par ailleurs, seuls les pays d'installation tels que l'Australie, le Canada et les États-Unis, ainsi que le Luxembourg, la Suède et la Suisse enregistrent des gains significatifs en ce qui

Tableau I.7. Personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'instruction supérieur dans les pays de l'OCDE, 2000, en pourcentage de l'ensemble des résidents

	Immigrés en provenance d'un autre pays de l'OCDE	Émigrés installés dans un autre pays de l'OCDE	Migration nette au sein de la zone OCDE	Immigrés en provenance d'un pays non membre de l'OCDE	Immigration « nette » de personnes ayant un niveau d'instruction supérieur
	A	B	A - B	C	A - B + C
En pourcentage de l'ensemble des résidents ayant un niveau d'instruction supérieur					
Allemagne	2.7	8.9	-6.2	2.3	-3.9
Australie	16.8	2.4	14.4	12.1	26.5
Autriche	9.1	13.8	-4.7	5.2	0.5
Belgique	5.9	6.4	-0.5	4.2	3.7
Canada	10.3	5.4	4.9	15.5	20.4
Corée	0.2	1.4	-1.2	0.2	-1.0
Danemark	4.4	7.3	-2.9	3.2	0.3
Espagne	2.7	2.3	0.5	3.8	4.2
États-Unis	4.2	0.7	3.5	9.2	12.7
Finlande	0.9	6.8	-5.9	1.3	-4.6
France	4.2	4.4	-0.2	8.2	8.0
Grèce	4.8	9.4	-4.6	7.3	2.7
Hongrie	1.4	9.7	-8.3	4.5	-3.8
Irlande	14.0	26.1	-12.1	4.0	-8.1
Italie	2.8	7.3	-4.5	3.3	-1.2
Japon	0.2	1.1	-0.9	0.5	-0.4
Luxembourg	43.1	15.4	27.7	5.8	33.5
Mexique	0.8	6.9	-6.1	0.5	-5.6
Norvège	5.2	4.9	0.3	3.0	3.2
Nouvelle-Zélande	14.6	24.4	-9.8	10.0	0.2
Pays-Bas	3.3	8.9	-5.6	4.4	-1.2
Pologne	0.4	10.2	-9.8	2.3	-7.6
Portugal	4.1	11.2	-7.0	11.2	4.1
République slovaque	3.3	16.0	-12.8	0.9	-11.9
République tchèque	4.1	8.7	-4.5	2.2	-2.3
Royaume-Uni	6.5	14.9	-8.4	9.4	1.0
Suède	6.9	5.4	1.5	7.3	8.8
Suisse	20.0	10.8	9.1	7.3	16.4
Turquie	3.4	4.9	-1.5	2.7	1.2
Moyenne simple	6.9	8.8	-1.9	5.2	3.3
Moyenne pondérée	4.0	4.0	-	6.0	6.0

Notes : Les données proviennent pour la plupart des recensements de la population des pays de l'OCDE dans les années 2000. Niveau d'instruction supérieur selon la classification internationale type sur l'éducation (CITE). Le diplôme peut avoir été obtenu dans le pays d'origine. Le terme immigration « nette » en dernière colonne apparaît entre guillemets car les chiffres ne tiennent pas compte de l'émigration vers les pays non membres de l'OCDE. Pour ce faire, une collecte de données de recensement auprès de ces pays aurait été nécessaire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre « Comptabilisation des immigrés et des expatriés dans les pays de l'OCDE : une nouvelle perspective » in *Tendances des migrations internationales*, OCDE, 2004 (pp. 121 à 157) (www.oecd.org/els/migrations).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/257030527438>

concerne la migration intra-OCDE. Pour tous les autres pays, soit un nombre plus important de diplômés partent comparés à ceux qui arrivent, ou bien le solde n'est que légèrement positif. Ce constat ne prend pas en compte les effets des mouvements et des politiques actives récentes, car la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni, par exemple, ont attiré récemment bon nombre de migrants originaires des autres pays de l'OCDE, malgré un solde négatif substantiel. Parmi les autres pays affichant un solde négatif figurent l'Allemagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et le Portugal.

Si on y ajoute la migration du reste du monde, le solde négatif s'équilibre de façon significative et devient même fortement positif dans un certain nombre de pays. Le Canada, la France, la Suède et les États-Unis deviennent alors des pays à solde fortement positif, tandis que la Belgique, la Grèce et le Royaume-Uni voient leur situation déficitaire se transformer en bilan neutre ou légèrement positif. Les données utilisées n'étant pas sans faille (voir les notes du tableau I.7), ce portrait n'est pas totalement fidèle. Nous ignorons, par exemple, la proportion des nés à l'étranger qui sont arrivés jeunes dans le pays d'accueil et y ont été largement éduqués. Il en va de même pour ceux qui ont reçu leur éducation dans le pays d'accueil ou dans le pays d'origine ou ailleurs. Malgré ces réserves, la situation reflétée par ce tableau est assez juste et illustre bien qu'un niveau élevé de sorties n'est pas nécessairement un handicap permanent.

B. Les immigrés et le marché du travail

Cette section commence par décrire la situation des immigrés, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger indépendamment de leur nationalité, sur le marché du travail des pays de l'OCDE en 2003-2004. Une seconde partie analyse plus en détail, le cas des femmes immigrées.

1. La situation des étrangers et des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE

Dans un contexte marqué par une reprise vigoureuse de la croissance au sein de la zone OCDE, +3.4 % du PIB en volume en 2004, le marché du travail reste pourtant peu dynamique y compris dans les pays ayant enregistré les meilleurs résultats macroéconomiques. En moyenne, l'emploi n'a crû que de 1.1 % en 2004 dans les pays de l'OCDE, un résultat médiocre qui fait suite à une année de stagnation. Le taux de chômage agrégé s'est très légèrement réduit de deux dixièmes de points de pourcentage à 6.7 % en 2004 mais reste à un niveau élevé dans plusieurs pays membres et notamment en Pologne, en République slovaque et, dans une moindre mesure, en Grèce, en Espagne, en Turquie et en France (voir OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2005).

Les immigrés constituent une part importante et croissante de la force de travail dans la plupart des pays de l'OCDE...

Les étrangers et les immigrés représentent une part importante de la force de travail totale des pays de l'OCDE en 2004 (voir tableau I.8). En ce qui concerne les personnes nées à l'étranger, on enregistre une augmentation supérieure à 10 % des effectifs au cours des cinq dernières années dans presque tous les pays de l'OCDE (exception faite de la France). L'accroissement est particulièrement important dans les pays d'Europe du Sud, notamment en Italie où les effectifs de travailleurs nés à l'étranger ont été multipliés par six sur la période considérée et en Espagne où ils ont été multipliés par près de 3.5.

**Tableau I.8. Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger
dans quelques pays de l'OCDE, 1999 et 2004**

Milliers et pourcentages

	Travailleurs nés à l'étranger			Travailleurs étrangers			Source des données
	1999	2004	% de la population active totale	1999	2004	% de la population active totale	
	Milliers			Milliers			
Allemagne	4 241	4 800	12.2	3 446	3 539	9.0	LFS
Australie	2 242	2 474	24.9	HS (1999), LFS (2004)
Autriche	470	585	15.3	367	320	8.4	LFS
Belgique	450	512	11.5	380	357	8.0	LFS
Canada	..	2 567	17.8	LFS
Corée ¹	93	298	1.3	PT
Danemark	133	161	5.9	97	107	3.9	R
Espagne	645	2 241	11.2	359	1 852	9.3	LFS
États-Unis	17 058	21 985	15.1	9 957	12 978	8.9	LFS
Finlande	54	70	2.6	31	41	1.5	LFS
France	3 013	2 987	11.3	1 587	1 444	5.4	LFS
Grèce ²	284	402	8.5	171	303	6.4	LFS
Hongrie	69	85	2.1	..	30	0.7	LFS
Irlande	129	188	10.0	57	112	5.9	LFS
Italie	213	1 350	5.6	224	759	3.2	LFS
Japon ³	126	192	0.3	PT
Luxembourg ⁴	73	88	45.0	75	88	45.0	LFS
Norvège	124	167	7.1	68	88	3.8	LFS
Pays-Bas	684	929	11.1	268	299	3.6	LFS
Portugal	230	379	7.3	64	150	2.9	LFS
République tchèque	..	109	1.2	26	36	0.7	LFS
Royaume-Uni	2 293	2 759	9.6	1 116	1 557	5.4	LFS
Suède	428	606	13.3	179	204	4.5	LFS
Suisse	..	1 022	25.3	805	889	22.0	LFS

Note : Les données calculées à partir des enquêtes sur les forces de travail concernent la population active âgée de 15 à 64 ans à l'exception des États-Unis (population active âgée de 15 ans et plus). Les données issues des autres sources concernent l'ensemble de la force de travail âgée de 15 ans et plus.

1. Les personnes dont le permis n'est plus en cours de validité sont incluses.
2. Les données se réfèrent aux étrangers entrés en Grèce à des fins d'emploi.
3. Résidents étrangers disposant d'une autorisation de travail. Non compris les résidents permanents et de longue durée dont l'activité n'est pas restreinte. Les personnes dont le permis n'est plus en cours de validité (parmi lesquelles une majorité est supposée exercer illégalement une activité professionnelle) sont également exclues.
4. Travailleurs nés à l'étranger résidents (non compris les travailleurs frontaliers).

Sources : HS : Enquête auprès des ménages;

LFS : Enquête sur la population active;

R : Registre de population et registre des étrangers;

PT : Permis de travail.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/066434781345>

L'augmentation des effectifs atteint par ailleurs 46 % en Irlande, 42 % en Suède et près de 30 % aux États-Unis. Les effectifs de travailleurs étrangers évoluent quant à eux moins rapidement et décroissent même dans deux pays (Belgique et France) en raison de l'importance des naturalisations. En Asie, et plus particulièrement en Corée, on observe toutefois une forte augmentation des actifs étrangers au cours des cinq dernières années.

Compte tenu des évolutions démographiques en cours et du fait que les immigrés, notamment ceux arrivés récemment, aient généralement une structure par âge plus jeune que celle des autochtones, on peut s'attendre à ce que, toutes choses égales par ailleurs, l'accroissement de leur part dans la force de travail se poursuive et s'accroisse.

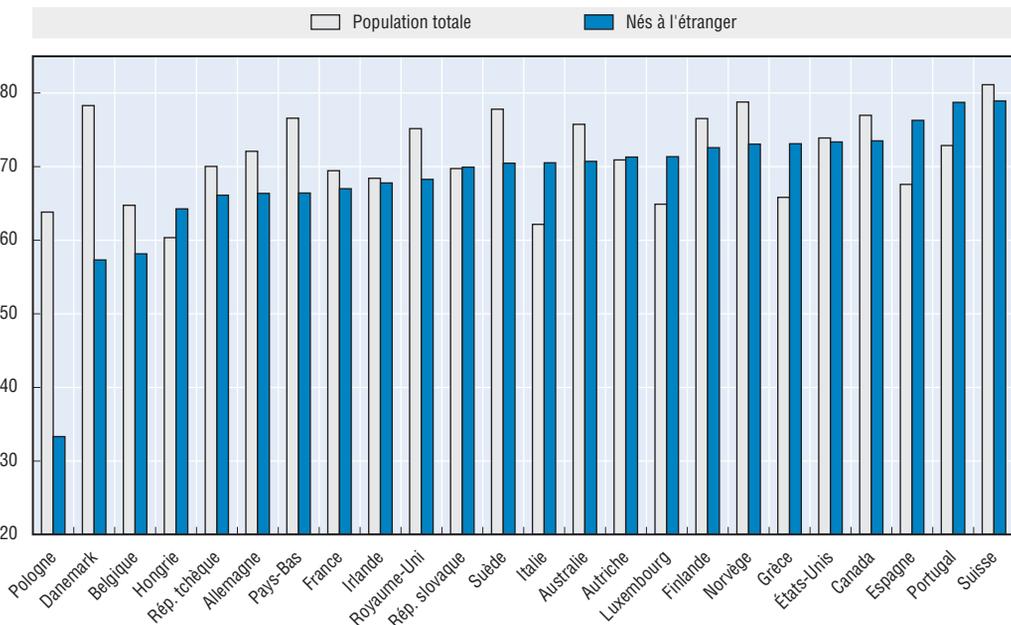
En 2004, les travailleurs nés à l'étranger représentent moins de 1.5 % de la force de travail en Corée, au Japon et dans les pays d'Europe centrale de l'OCDE, mais environ 25 % en Suisse et en Australie (45 % au Luxembourg). Au Canada, aux États-Unis ou en Nouvelle-Zélande, au moins 15 % des actifs sont nés à l'étranger. Ce pourcentage avoisine ou dépasse toutefois 12 % dans plusieurs pays européens de l'OCDE, tels que l'Autriche, la Suède, l'Allemagne et la Belgique.

... même si le taux d'activité des immigrés reste généralement inférieur à celui des autochtones

En 2003-2004, les immigrés ont généralement un taux d'activité plus faible que les nationaux (voir graphique I.5). Ce constat est particulièrement marqué en Pologne où l'écart atteint 30 points de pourcentage, mais il est également significatif notamment au Danemark et aux Pays-Bas où les immigrés ont en moyenne un taux d'activité inférieur respectivement de 20 point et 10 points à celui des autochtones. Dans les pays d'Europe du Sud et au Luxembourg, en revanche, le taux d'activité des immigrés dépasse largement celui des autochtones. Ceci s'explique par l'importance des migrations à des fins d'emploi mais également par la relative faiblesse des taux d'activité pour la population totale (excepté dans le cas du Portugal).

Au cours des dix dernières années, le taux d'activité des immigrés s'est accru dans la plupart des pays mais souvent moins vite que pour les autochtones, donnant par là même une image contrastée, voire paradoxale, des progrès enregistrés. Aux Pays-Bas, par exemple, près de 42 % des immigrés étaient inactifs en 1994, contre 34 % en 2004, soit une réduction de 7.8 points de pourcentage. Parallèlement, le taux d'activité des autochtones

Graphique I.5. **Taux d'activité de la population selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**



Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population), 2004; Australie : *Survey of Education and Work*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/134782067485>

gagnait 8.2 points pour atteindre 78.2 % en 2004. En dépit d'une nette amélioration en valeur absolue de la participation des immigrés au marché du travail, leur situation vis-à-vis des autochtones s'est donc légèrement détériorée. Un constat similaire peut être fait dans le cas de l'Autriche, de la Belgique, de l'Irlande et, dans une moindre mesure, de la France. Les progrès sont en revanche incontestables en Espagne ou au Portugal.

L'évolution de l'emploi étranger : des progrès importants mais encore insuffisants pour réduire les disparités

En dépit d'un ralentissement récent, la dernière décennie a été marquée par une croissance relativement forte de l'emploi dans plusieurs pays membres. Les créations nettes d'emplois s'élèvent à plus de 5 millions en Espagne, 2.5 millions en France, 2.1 millions en Italie, 1.9 million au Royaume-Uni, 1.5 million en Australie et 1.3 million aux Pays-Bas. Au États-Unis, sur la période considérée, on enregistre plus de 15.5 millions de créations nettes d'emplois dont 9 millions sont occupés par des personnes nées à l'étranger. Les immigrés ont souvent largement contribué à cette dynamique (tableau I.9). Dans tous les pays considérés, exception faite de l'Autriche et de la Suède, l'emploi

Tableau I.9. **Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance, 1994-2004**

	Emploi (milliers)				Croissance sur la période (%)		Croissance de l'emploi (Milliers)	
	Nés à l'étranger		Total		Nés à l'étranger	Emploi total	Nés à l'étranger	Emploi total
	Moyenne 1994-1995	Moyenne 2003-2004	Moyenne 1994-1995	Moyenne 2003-2004				
Allemagne	4 199	4 038	37 593	35 273	-3.8	-6.2	-161	-2 320
Australie	1 876	2 336	7 879	9 385	24.5	19.1	460	1 506
Autriche	424	494	3 630	3 645	16.5	0.4	70	15
Belgique	310	423	3 748	4 074	36.6	8.7	113	326
Canada	2 007	2 343	12 636	14 352	16.8	13.6	336	1 716
Danemark	79	141	2 501	2 636	79.5	5.4	62	135
Espagne	273	1 752	12 221	17 441	541.6	42.7	1 479	5 220
États-Unis	10 831	20 142	116 801	132 499	86.0	13.4	9 311	15 698
Finlande	..	55	1 994	2 374	..	19.0	..	380
France	2 337	2 474	21 616	24 065	5.9	11.3	137	2 449
Grèce	144	335	3 676	4 223	132.6	14.9	191	546
Hongrie	..	78	..	3 884
Irlande	66	175	1 203	1 780	163.8	48.0	109	577
Islande	3	8	133	151	136.2	13.9	5	18
Italie	125	527	19 764	21 892	322.4	10.8	402	2 128
Luxembourg	64	81	162	186	26.0	15.0	17	24
Norvège	88	151	2 007	2 229	71.9	11.1	63	222
Pays-Bas	505	829	6 687	8 028	64.3	20.0	324	1 341
Pologne	..	48	..	13 400
Portugal	170	330	4 227	4 800	94.6	13.5	160	572
République slovaque	..	21	..	2 151
République tchèque	..	97	..	4 639
Royaume-Uni	1 796	2 503	25 397	27 304	39.4	7.5	707	1 907
Suède	227	525	3 981	4 260	131.0	7.0	298	279
Suisse	..	935	..	3 861

Notes : Moyenne 1994-1995 et 2003 pour le Canada; 1994 et 2004 pour l'Australie et les États-Unis.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population); Australie : Enquête sur la population active; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/204285750088>

immigré et l'emploi autochtone ont progressé. Au Royaume-Uni, les immigrés ont contribué et bénéficié de plus de 30 % des créations nettes d'emplois. Ce pourcentage atteint ou dépasse 20 % en Espagne, aux Pays-Bas, au Portugal, en Italie et en Suède.

Cette vue d'ensemble, relativement positive quant aux progrès enregistrés en terme d'accès à l'emploi des immigrés, ne doit toutefois pas occulter l'ampleur des écarts qui persistent vis-à-vis des autochtones dans de nombreux pays de l'OCDE (voir annexe de la partie B). Ces écarts sont observés à tous les niveaux de qualification (voir tableau I.10). Les immigrés qualifiés ont certes systématiquement des taux d'emploi plus élevés que leurs homologues ayant suivi des études plus courtes, suggérant par là même que l'éducation favorise leur accès au marché du travail, mais le différentiel de taux de participation avec les autochtones reste négatif dans presque tous les pays pour les diplômés du supérieur. Au Danemark, en Allemagne et en Finlande, cet écart dépasse 15 points de pourcentage.

Les obstacles entravant l'accès à l'emploi des immigrés qualifiés peuvent également se traduire à travers une exposition plus importante au déclassement, c'est-à-dire au

Tableau I.10. Taux d'emploi et de chômage selon le lieu de naissance et par niveau d'instruction, 2003-2004

Pourcentages

	Personnes nées dans le pays de résidence						Personnes nées à l'étranger					
	Taux d'emploi			Taux de chômage			Taux d'emploi			Taux de chômage		
	Secon- daire inférieur	Secon- daire supérieur	Niveau supérieur	Secon- daire inférieur	Secon- daire supérieur	Niveau supérieur	Secon- daire inférieur	Secon- daire supérieur	Niveau supérieur	Secon- daire inférieur	Secon- daire supérieur	Niveau supérieur
Allemagne	40.2	69.1	84.5	15.6	10.4	4.4	45.1	62.4	68.1	20.3	14.7	12.5
Australie	59.7	80.0	85.7	8.9	5.1	2.3	51.4	68.8	78.4	7.5	5.3	4.6
Autriche	43.6	73.1	84.1	8.6	3.8	2.2	54.3	68.5	77.5	12.7	9.4	5.1
Belgique	41.9	66.3	83.9	10.0	6.8	3.0	33.9	53.5	73.7	22.6	16.1	9.6
Canada	53.1	76.2	83.7	10.9	5.9	3.8	51.0	69.1	75.4	10.4	8.2	9.0
Danemark	61.0	81.8	87.9	7.0	4.5	3.5	44.3	57.5	64.2	16.0	11.6	9.8
Espagne	53.4	60.2	79.5	12.6	11.1	7.9	61.2	68.9	73.2	15.3	13.0	11.9
États-Unis	35.9	71.0	83.0	15.5	6.7	3.2	58.6	70.0	77.6	9.1	5.7	4.3
Finlande	47.7	72.3	85.0	18.7	10.3	4.3	39.1	64.1	69.5	31.5	18.8	15.3
France	47.1	70.6	78.7	12.2	7.9	5.8	47.8	62.1	70.8	18.4	14.4	11.8
Grèce	49.2	59.5	82.1	8.7	12.4	7.0	64.4	64.4	68.7	9.0	12.1	13.2
Hongrie	27.9	66.2	82.3	12.5	5.4	1.8	25.8	66.5	82.2	7.0	4.1	2.1
Irlande	48.0	71.5	86.5	7.3	3.7	2.2	44.4	63.8	76.5	10.5	6.4	4.3
Italie	45.6	65.9	81.4	10.2	7.7	5.4	59.5	67.4	78.8	9.6	8.3	5.3
Luxembourg	33.7	61.9	82.8	6.0	2.9	1.9	63.9	64.7	78.4	4.2	6.9	5.9
Norvège	52.6	77.9	87.5	8.0	3.6	2.9	43.9	67.9	79.8	15.0	8.9	5.6
Pays-Bas	63.9	80.9	88.1	3.3	1.8	1.5	50.7	69.9	78.3	6.5	7.3	3.3
Pologne	22.8	56.4	80.6	30.4	20.4	7.4	11.0	24.6	51.6	15.4	29.3	3.0
Portugal	66.5	62.3	87.6	6.7	6.4	4.6	67.5	70.0	83.6	11.2	7.5	7.5
République slovaque	14.3	66.6	84.3	49.8	16.4	5.2	31.1	53.4	85.0	43.6	23.8	5.7
République tchèque	22.9	72.0	85.6	24.0	7.2	2.2	36.9	62.4	86.4	27.1	10.1	1.3
Royaume-Uni	52.5	77.5	88.1	8.8	4.7	2.3	39.3	66.9	81.8	12.2	7.9	4.2
Suède	57.7	80.4	87.4	8.0	5.3	2.9	45.9	66.8	76.0	18.3	11.6	8.8
Suisse	57.1	80.4	92.4	4.8	3.1	1.9	63.4	74.1	81.9	10.4	8.2	5.7

Note : Pays-Bas : 2002; Canada : 2003; Australie, Danemark et États-Unis : 2004.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population); Australie : *Survey of Education and Work*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/878813558204>

fait d'exercer un emploi moins qualifié que leur niveau d'instruction ne permettrait théoriquement de l'envisager. Les rapports de taux de déclassement (voir tableau I.11) mettent en évidence le fort déclassement des immigrés en comparaison des autochtones dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce et, dans une moindre mesure, Portugal et Espagne), ainsi que dans certains pays d'Europe du Nord (Norvège et Suède). En Europe du Sud, l'immigration est récente, composée essentiellement de travailleurs, qui sont vraisemblablement prêts à accepter à leur arrivée des travaux peu qualifiés avec l'espoir d'une progression ultérieure. Les pays scandinaves sont quant à eux dans une situation différente : la part des migrants entrés au titre du travail y est faible et celle des réfugiés importante. Ces réfugiés sont relativement qualifiés mais confrontés à des problèmes spécifiques liés à leur statut (projet migratoire subi et fortuit, absence de documents administratifs certifiant de leur niveau d'éducation et de leurs qualifications professionnelles, incertitudes quant à la durée anticipée de séjour à l'étranger, problèmes de déracinement et psychologiques, etc.) qui sont éventuellement renforcés par des problèmes linguistiques importants.

Tableau I.11. **Taux de déclassement selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**

Pourcentages

	Total	Personnes nées dans le pays de résidence (A)	Personnes nées à l'étranger (B)	B/A
Allemagne	12.3	11.4	20.3	1.8
Australie	20.4	19.0	24.6	1.3
Autriche	11.5	10.3	21.1	2.0
Belgique	16.2	15.6	21.6	1.4
Canada (2003)	7.2	5.9	13.2	2.2
Danemark	10.9	10.4	18.6	1.8
Espagne	25.5	24.2	42.9	1.8
États-Unis (2002)	14.0	13.4	18.1	1.4
Finlande	14.4	14.3	19.2	1.3
France	11.6	11.2	15.5	1.4
Grèce	11.3	9.0	39.3	4.4
Hongrie	6.4	6.3	9.7	1.5
Irlande	16.6	15.7	23.8	1.5
Italie	7.0	6.4	23.5	3.6
Luxembourg	5.5	3.4	9.1	2.7
Norvège	9.2	8.4	20.3	2.4
Portugal	9.0	7.9	16.8	2.1
République tchèque	5.2	5.2	10.0	1.9
Royaume-Uni	15.5	15.3	17.8	1.2
Suède	7.6	6.5	16.1	2.5
Suisse	10.5	10.0	12.5	1.3

Note : Les taux calculés pour les pays européens ne prennent pas en compte les petits entrepreneurs.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Household, Income and Labour Dynamics*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/406712580432>

Les travailleurs immigrés jeunes et âgés font face à des difficultés spécifiques pour intégrer le marché du travail

Dans certains pays de l'OCDE, certaines catégories de personnes d'âge actif font face à des difficultés spécifiques pour intégrer le marché du travail. C'est le cas notamment des femmes, des jeunes et des travailleurs âgés. Les déterminants de ce constat varient

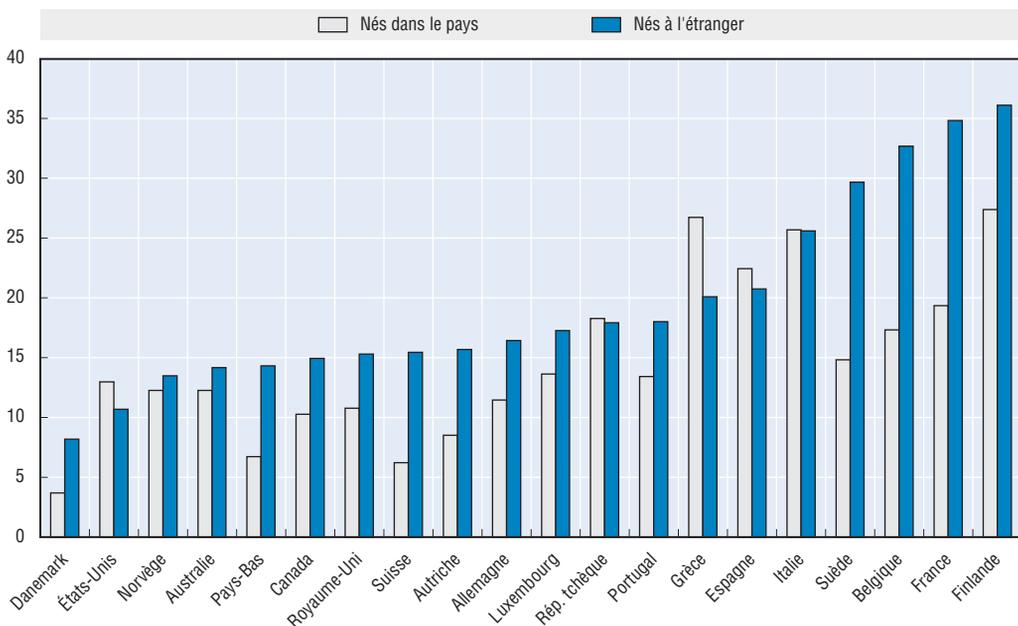
toutefois d'un groupe à l'autre (et selon les pays) justifiant par là même la mise en œuvre de politiques actives ciblées et/ou spécifiques.

Une meilleure articulation entre formation et emploi ainsi que le développement de l'apprentissage sont notamment préconisés pour favoriser l'emploi des jeunes, alors que les incitations financières et la formation tout au long de la vie sont mises en avant pour prolonger l'activité des seniors et que les subventions en faveur des systèmes de garde, la mise en place d'une fiscalité plus équilibrée et la lutte contre les discriminations sont soulignées en ce qui concerne les femmes (OCDE, 2006, *Vivre et travailler plus longtemps*, OCDE, 2002 « Les femmes au travail : qui sont-elles et quelle est leur situation ? » dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*).

Dans ce contexte, il est important de souligner que les immigrés inclus dans ces groupes sont disproportionnellement touchés par les difficultés d'accès à l'emploi. Ainsi, les jeunes nés à l'étranger font face à une exposition au chômage significativement plus importante que celle de leurs homologues autochtones dans la plupart des pays de l'OCDE à l'exception de la Grèce, de l'Espagne, des États-Unis, de l'Italie et de la République tchèque (voir graphique I.6). En France, par exemple, alors que le taux de chômage des jeunes nés dans le pays atteint près de 20 %, celui des jeunes immigrés s'élève à 35 %. Au total, ce sont près de 50 000 immigrés âgés de 15 à 24 ans qui cherchent du travail en France. En Belgique et en Suède, on peut faire des constats similaires avec un taux de chômage des jeunes immigrés au moins deux fois supérieur à celui des autochtones.

Plusieurs explications contribuent à expliquer ce constat et notamment le fait que ceux qui ont suivi leur scolarité hors du pays de résidence ont plus de difficultés à valoriser

Graphique I.6. **Taux de chômage des jeunes travailleurs selon leur lieu de naissance (15 à 24 ans), 2003-2004**



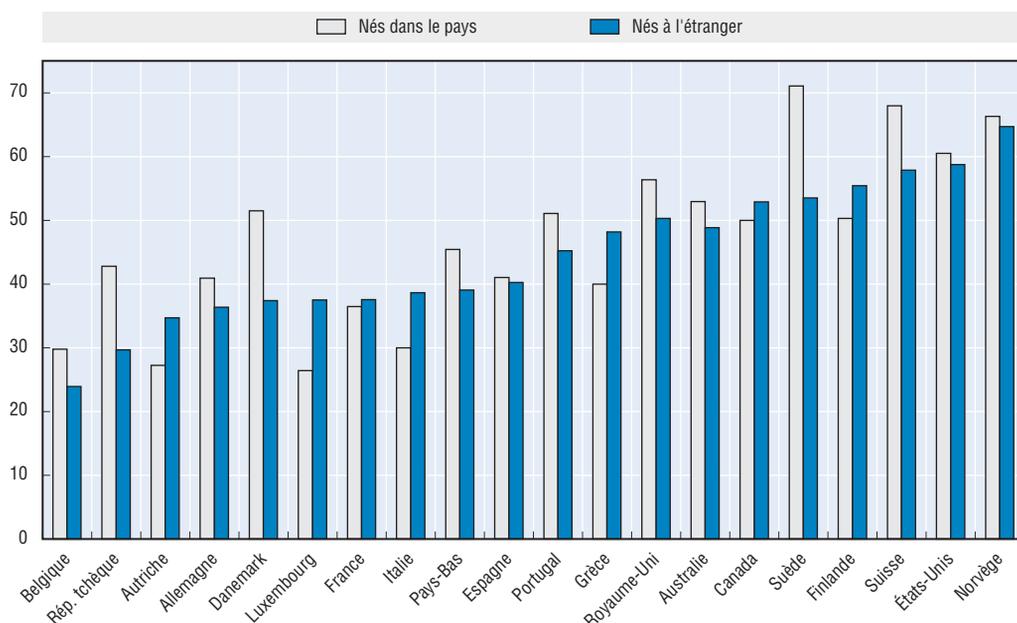
Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population), 2004; Australie : *Survey of Education and Work*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/637676382818>

leurs compétences et à faire reconnaître leurs acquis. La question de la langue peut également être un obstacle supplémentaire pour ceux qui ont immigré depuis peu de temps. En tout état de cause, dans ces pays, compte tenu de l'ampleur des difficultés constatées et des risques sociaux qui y sont potentiellement associés, il est urgent de prendre toute la mesure du problème et de mettre en œuvre des politiques favorisant l'accès à l'emploi des jeunes et le développement de leur carrière professionnelle, y compris en renforçant la lutte contre les discriminations.

Dans plusieurs pays membres, les travailleurs âgés immigrés font face à une situation comparable à celle des jeunes, à savoir qu'ils accumulent les difficultés spécifiques à leur groupe d'âge et celles liées à leur passé migratoire (graphique I.7). Moins d'un quart des 55-64 ans nés à l'étranger sont employés en Belgique alors que ce pourcentage atteint environ 35 % en Allemagne, 37 % au Danemark et 50 % au Royaume-Uni. La situation européenne contraste cependant avec celle observée en Amérique du Nord où le taux d'emploi des seniors est plus élevé et ne dépend pas significativement de leur lieu de naissance.

Graphique I.7. **Taux d'emploi des travailleurs âgés (55 à 64 ans) selon leur lieu de naissance, 2003-2004**



Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population), 2004; Australie : *Survey of Education and Work*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/237856451447>

Pour comprendre la situation qui prévaut dans certains des pays européens les plus touchés, il faut faire référence à l'histoire des migrations. Les travailleurs qui ont immigré à 20 ans entre 1965 et 1975 pour travailler dans l'industrie automobile, la métallurgie, la chimie ou le bâtiment, en Allemagne, en Belgique, en France ou en Suisse, ont aujourd'hui entre 55 et 65 ans. Les restructurations industrielles majeures qu'ont connues certains de ces secteurs au cours des dernières décennies ont souvent eu raison de l'avenir professionnel de ces travailleurs immigrés. Leurs possibilités de reconversion ont été d'autant plus limitées qu'ils avaient peu bénéficié de la formation professionnelle et que

les besoins du marché du travail ont radicalement évolué avec l'accélération du progrès technique et le développement du secteur des services. La question se pose toutefois de savoir si les constats observés aujourd'hui sont principalement imputables à la spécificité des chocs conjoncturels qui ont marqué la fin du XX^e siècle ou s'ils sont plus structurels et donc imputables à une relative faillite du processus d'intégration.

La situation des femmes immigrées est également préoccupante. Elle fait l'objet d'une analyse plus approfondie dans la section I.B.2. de cette publication.

L'emploi immigré se diffuse dans le secteur des services...

Le tableau I.12 présente la répartition sectorielle de l'emploi immigré en 2003-2004 dans les pays de l'OCDE. Les immigrés sont généralement surreprésentés dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie et la restauration ainsi que dans le secteur de la « santé et des services sociaux ». Dans ces secteurs, la part des immigrés dans l'emploi est généralement supérieure à leur part dans la population active.

La répartition sectorielle reste toutefois très variable selon les pays. Environ 6 % des immigrés travaillent dans l'agriculture en Espagne, 32 % dans le secteur des « mines et industries manufacturières » en Allemagne, 27 % dans celui de la « construction » en Grèce,

Tableau I.12. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur d'activité, moyenne 2003-2004

Pourcentage de l'emploi total des personnes nées à l'étranger

	Agriculture et pêche	Mines et industries manufacturières	Construction	Commerce de gros et de détail	Hôtels et restaurants	Éducation	Santé et services sociaux	Services aux ménages	Adm. publique et OET	Autres services
Allemagne	1.3	32.0	6.4	12.9	7.6	3.9	10.1	0.7	3.3	21.9
Autriche	1.2	22.3	8.8	14.4	12.0	4.2	8.8	(0.4)	2.9	25.0
Belgique	1.2	17.3	6.9	13.6	7.4	6.2	10.7	0.6	9.1	27.1
Canada (2003)	1.2	19.8	6.0	14.1	7.8	5.5	9.6	..	3.6	32.5
Danemark (2004)	3.1	18.0	2.6	11.4	8.6	7.8	16.8	..	2.7	29.0
Espagne	6.0	13.6	16.3	12.2	12.0	3.6	3.7	12.2	2.0	18.5
États-Unis	2.5	14.3	9.6	13.0	11.9	16.4	2.5	26.6
Finlande	..	20.1	5.1	14.5	8.9	6.8	13.6	26.9
France	1.9	14.6	10.3	11.9	5.9	6.0	9.7	5.8	6.8	27.2
Grèce	6.1	16.3	27.3	11.4	9.2	2.7	2.4	13.4	1.4	9.7
Irlande	2.2	16.6	8.4	11.5	13.2	6.4	12.5	..	2.9	25.4
Japon ¹	0.5	58.7	1.8	13.1	(1)	25.9
Luxembourg	1.0	10.5	16.0	12.2	6.0	1.9	6.3	4.2	12.2	29.8
Norvège	..	13.7	4.5	12.6	8.6	8.0	20.7	..	3.7	27.0
Pays-Bas (2002)	1.5	20.4	4.5	15.0	8.2	5.4	12.2	..	4.6	28.2
République tchèque	3.7	29.9	8.8	18.2	4.6	5.1	6.1	..	4.5	18.9
Royaume-Uni	0.4	11.8	4.3	13.6	9.0	8.4	14.5	1.0	5.2	31.9
Suède	0.6	17.2	2.7	12.1	6.6	10.8	18.6	..	3.9	27.5
Suisse	1.1	19.7	8.4	15.2	7.3	6.1	13.4	1.3	3.4	24.1

Note : Les chiffres en gras indiquent les secteurs où les étrangers sont surreprésentés (i.e. la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans ce secteur est supérieure à la part de l'emploi des nés à l'étranger dans l'emploi total). Le signe « .. » indique que l'estimation n'est pas significative.

1. Les données se réfèrent à juin 2002. La catégorie « Hôtels et restaurants » est incluse dans la catégorie « Commerce de gros et de détail ».

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active, données fournies par Eurostat sauf pour le Danemark (Registre de la population); Australie, Japon : Enquête sur la population active; États-Unis : Current Population Survey March Supplement; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/858560021531>

15 % dans le « commerce de gros et détail » en Suisse, 13 % dans « l'hôtellerie et restauration » en Irlande, plus de 16 % dans « l'éducation » aux États-Unis, 21 % dans « la santé et les services sociaux » en Suède et 33 % dans les « autres services » au Canada.

Les activités tertiaires concentrent aujourd'hui une part prépondérante de l'emploi en général et de l'emploi immigré en particulier dans la plupart des pays de l'OCDE. C'est le cas notamment au Royaume-Uni, en Norvège et en Suède où plus de 75 % des immigrés sont employés dans les services, hors fonction publique et organisations extraterritoriales⁹, mais dans presque tous les pays ce pourcentage est maintenant supérieur à 60 %.

L'emploi des immigrés dans l'éducation et la santé prend une importance croissante dans plusieurs pays. Les personnes nées à l'étranger représentent par exemple plus de 14 % de l'emploi total dans le secteur de la santé en Suède et 10 % dans l'éducation en Irlande. Entre 20 % et 30 % des immigrés travaillent dans l'un de ces deux secteurs en Finlande, en Suisse, en Suède et au Royaume-Uni.

Une part non négligeable des emplois de services occupés par les immigrés concernent toutefois des emplois peu qualifiés, notamment dans l'hôtellerie-restauration où ils sont surreprésentés dans 14 des 19 pays membres sélectionnés. Ce constat reflète la persistance de besoins de main-d'œuvre non satisfaits dans ce domaine qui reste généralement peu attractif pour les nationaux, compte tenu des conditions de travail et de rémunération offertes. Dans plusieurs pays, un constat similaire pourrait être fait en ce qui concerne la garde d'enfants et de personnes âgées ainsi que les activités de nettoyage. Les services aux ménages concernent par exemple plus de 12 % de l'emploi immigré en Espagne et 13 % en Grèce.

... alors que l'emploi non salarié se développe...

Dans presque tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, l'emploi non salarié des immigrés a progressé au cours des cinq dernières années, tant en effectifs qu'en pourcentage de l'emploi non salarié total (voir tableau I.13). Dans certains pays, l'évolution est particulièrement marquée. Les personnes nées à l'étranger représentent en 2004 environ 11 % de l'emploi non salarié total en France et au Royaume-Uni, 12 % en Belgique et près de 14 % en Suède, des proportions qui sont généralement supérieures à la part des immigrés dans la force de travail totale.

Ce constat pourrait refléter un meilleur ancrage dans la société d'accueil, mais à l'inverse pourrait aussi illustrer le fait que, face à des difficultés croissantes d'insertion sur le marché du travail (insuffisance du capital social, difficultés dans la maîtrise de la langue, problème de reconnaissance des diplômes...), certaines catégories de travailleurs immigrés utilisent l'emploi non salarié comme une position de repli.

... ainsi que les « emplois atypiques »

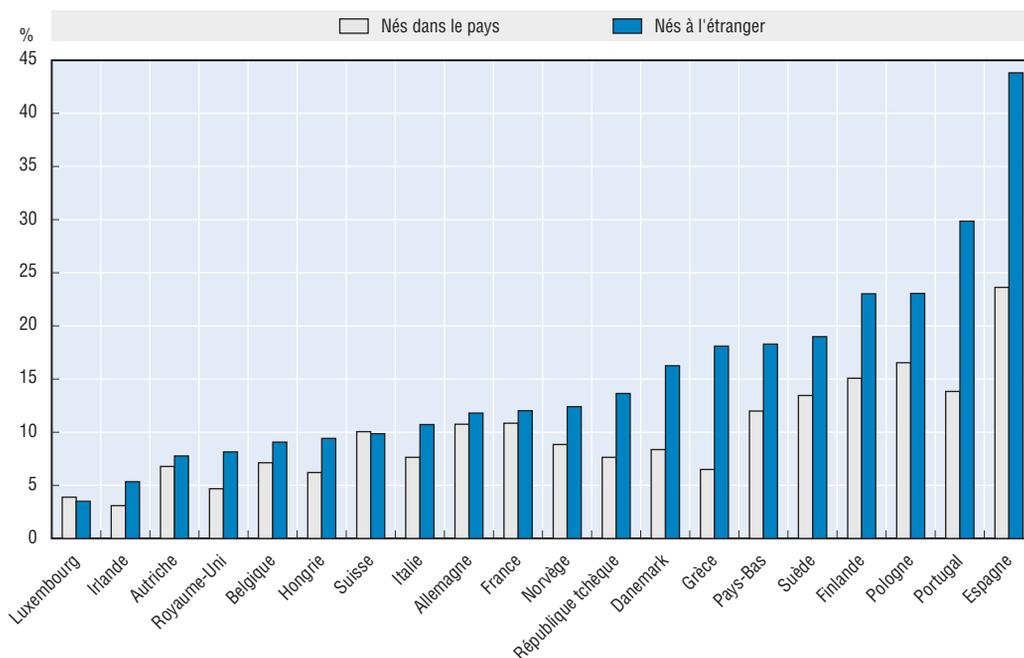
Le graphique I.8a montre que dans presque tous les pays considérés, exception faite de l'Irlande, la probabilité d'exercer un emploi temporaire est sensiblement plus forte pour les immigrés que pour les autochtones. L'écart est semble-t-il d'autant plus important que le travail temporaire est répandu dans le pays considéré. La proportion d'emplois temporaires parmi les immigrés atteint près de 45 % en Espagne et près de 30 % au Portugal, soit respectivement 20 et 16 points de pourcentage de plus que pour les autochtones. Dans certains pays, ce constat est toutefois influencé par la prédominance des emplois de stagiaire pour les jeunes, nouveaux entrants sur le marché du travail. C'est

Tableau I.13. **Part des personnes nées à l'étranger dans l'emploi non salarié de quelques pays de l'OCDE, 1999 et 2004**

Pourcentages

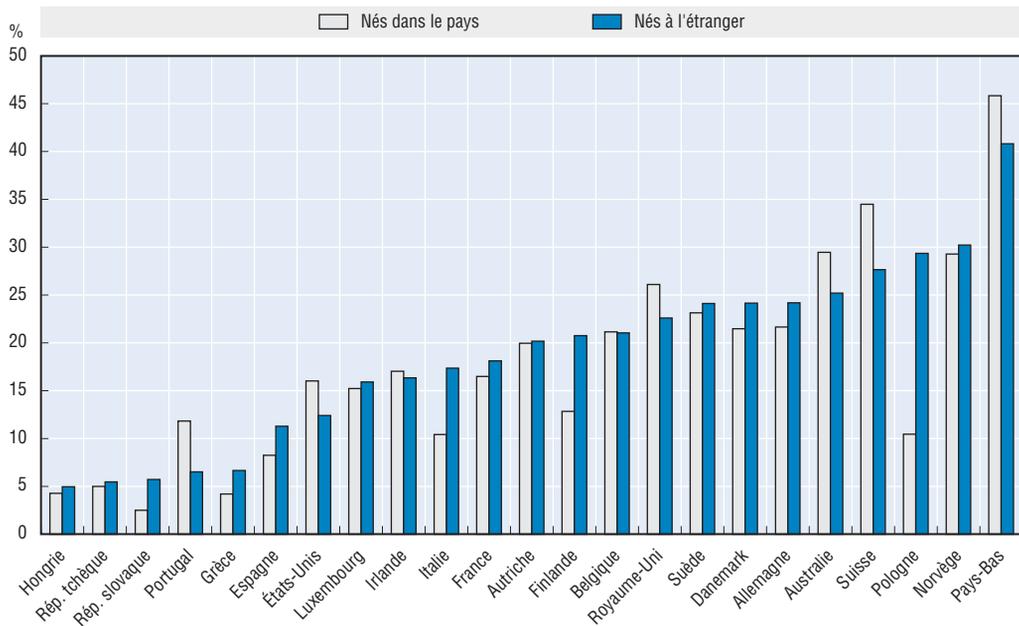
	Part des nés à l'étranger dans l'emploi non salarié total		Part de l'emploi non salarié dans l'emploi des nés à l'étranger	
	1999	2004	1999	2004
Allemagne	9.2	10.3	4.0	9.2
Australie	..	26.7	..	12.7
Autriche	6.0	9.2	3.9	7.6
Belgique	10.0	12.4	7.6	15.2
Danemark	5.2	8.4	12.0	9.7
États-Unis	..	13.1	..	9.2
Espagne	2.7	4.5	10.5	12.5
France	10.4	11.2	5.2	10.4
Grèce	1.9	2.6	7.2	9.7
Irlande	7.5	8.0	11.0	14.2
Luxembourg	31.7	38.7	4.2	6.9
Norvège	6.1	8.0	6.1	8.4
Pays-Bas	7.2	8.7	5.1	9.8
Portugal	2.8	3.8	10.5	13.8
République tchèque	..	3.1	..	24.3
Royaume-Uni	10.2	10.9	8.3	15.0
Suède	9.9	13.7	6.4	11.2
Suisse	..	17.5	..	10.3

Sources : Pays européens : Enquête de la Communauté européenne sur la population active (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population), 2004; États-Unis : *Current Population Survey*; Australie : *Survey of Education and Work*, 2004.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/434311584076>Graphique I.8a. **Part des emplois temporaires dans l'emploi total, selon le lieu de naissance, 2004**

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/167234575158>

Graphique I.8b. **Part des emplois à temps partiel dans l'emploi total, 2004**

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie : *Survey of Education and Work*; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

le cas notamment en Allemagne, en Suisse et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni. Mais dans certains cas, il dénote une précarisation de l'emploi, laquelle frappe disproportionnellement les immigrés. Les résultats en terme de prévalence de l'emploi à temps partiel, d'ailleurs plus difficile à interpréter, ne montrent pas quant à eux un déséquilibre particulier selon le lieu de naissance.

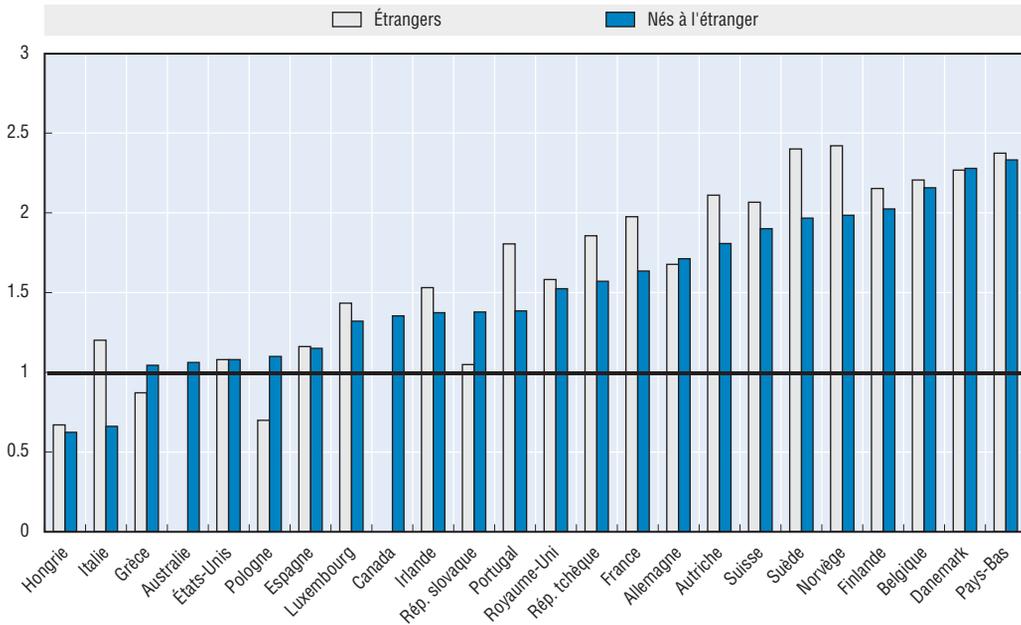
Les immigrés et les étrangers sont souvent plus exposés au chômage que les autochtones ou les nationaux

En 2003-2004, dans la plupart des pays européens de l'OCDE, les immigrés sont relativement plus touchés que les autochtones par le chômage (voir graphique I.9). C'est aux Pays-Bas que la part des étrangers dans le chômage rapportée à leur part dans la population active est la plus élevée. Elle est également importante au Danemark et en Belgique. Dans chacun de ces pays, les immigrés sont au moins deux fois plus représentés parmi les effectifs de chômeurs qu'ils ne le sont dans la population active (autrement dit, leur taux de chômage est au moins le double de celui des autochtones). En comparaison des années précédentes, la situation s'est sensiblement améliorée en Suède et, dans une moindre mesure, en Suisse. Dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment dans les principaux pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis) et dans les pays d'immigration récente (Italie, Espagne, Grèce, Hongrie, Pologne), le taux de chômage varie peu en fonction du lieu de naissance.

Généralement, la situation des étrangers en terme de chômage est relativement moins favorable que celle qui prévaut pour les personnes nées à l'étranger. Ce constat est particulièrement marqué dans les pays nordiques, en Italie ainsi qu'au Portugal et en France. Dans ces deux derniers pays, une part du résultat observé pour les immigrés est influencée par le fait que les rapatriés forment un groupe important qui a plutôt de bons résultats sur le

Graphique I.9. **Proportion d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans le chômage total rapportée à la part dans la population active**

Moyenne 2003-2004

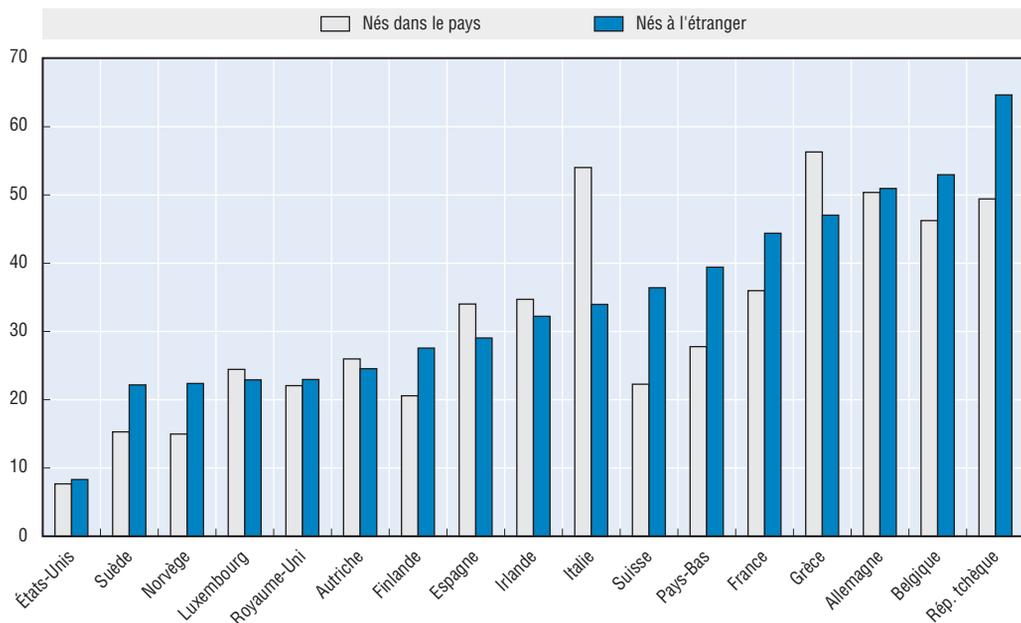


Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population), 2004; Australie : *Survey of Education and Work*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/138051728325>

Graphique I.10. **Part du chômage de longue durée dans le chômage total, selon le lieu de naissance**

Moyenne 2003-2004



Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/258776124525>

marché du travail. Plus généralement, l'écart entre les étrangers et les nés à l'étranger peut s'expliquer pour partie par le fait que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil traduit une intégration *de facto* et que, dans quelques pays, certaines catégories d'emploi ne sont pas accessibles à certaines catégories d'étrangers (par exemple les emplois de la fonction publique pour les ressortissants des États tiers dans la plupart des pays européens de l'OCDE).

Dans environ la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles, les immigrés sont relativement plus exposés au chômage de longue durée que les autochtones (voir graphique I.10). En Suisse et aux Pays-Bas, l'écart dépasse 10 points de pourcentage (respectivement 14 et 13 points). Il est également important en France, en Belgique et, dans une moindre mesure, en Norvège et en Suède. En Belgique, plus de la moitié des immigrés ou des étrangers au chômage sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an alors même qu'ils bénéficient proportionnellement moins que les nationaux des allocations chômage (OCDE 2005, *Étude économique de l'OCDE, Belgique*).

2. Une présentation générale de la situation des femmes migrantes sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE

Comme cela a été souligné précédemment, certains groupes d'immigrés rencontrent des difficultés spécifiques pour intégrer le marché du travail dans certains pays de l'OCDE. Parmi eux, les femmes immigrées sont particulièrement affectées, dans la mesure où elles cumulent souvent de nombreux handicaps et sont exposées à une discrimination multidimensionnelle.

L'accès au marché du travail des femmes migrantes : un taux d'emploi systématiquement plus faible que celui des autochtones

Dans tous les pays considérés, excepté en République tchèque, les femmes nées à l'étranger ont un taux d'emploi systématiquement plus faible que celui des autochtones (tableau I.14 et annexe). Moins de 60 % des immigrées âgées de 15 à 64 ans ont un emploi, à l'exception du Portugal, de la Suisse et de la Norvège.

Les écarts entre les autochtones et les immigrées s'accroissent avec le niveau de diplôme. Pour celles qui ont suivi des études supérieures, il dépasse 19 points de pourcentage en Allemagne, au Danemark et en Grèce. Aux niveaux de qualifications inférieurs, les résultats sont en moyenne plus mitigés et surtout moins homogènes, puisque sur les 21 pays considérés, neuf font état d'un taux d'emploi plus important pour les immigrées. Dans d'autres pays, le taux d'emploi des immigrées est inférieur à celui des autochtones à tous les niveaux de qualification.

Ces résultats cachent des disparités parfois importantes en fonction de la région d'origine des migrantes. Si on isole les immigrées originaires de pays non membres de l'OCDE, on constate que ces dernières sont proportionnellement encore moins nombreuses à exercer un emploi. L'écart avec l'ensemble des immigrées est particulièrement marqué en Irlande, mais il est également très important en Suède, en Allemagne et au Danemark.

Les immigrées diplômées du supérieur et originaires de pays non membres de l'OCDE sont particulièrement défavorisées. Ainsi, seulement 43 % d'entre elles exercent une activité en Allemagne (par rapport à 60 % pour l'ensemble des immigrées diplômées du supérieur et 81 % pour les femmes autochtones de même niveau de qualification). Le même type de constat peut être fait dans la plupart des pays d'accueil et notamment pour la Suisse, le Luxembourg et les pays nordiques, où l'écart avec les autochtones qualifiées atteint ou dépasse 20 points de pourcentage. Cela traduit certainement pour partie des

Tableau I.14. Taux de chômage et taux d'emploi des femmes nées à l'étranger (15-64 ans), par niveau d'instruction, 2004

	Ensemble des femmes nées à l'étranger								Femmes nées en dehors de la zone OCDE	
	Secondaire inférieur		Secondaire supérieur		Niveau supérieur		Total		Total	
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi
Allemagne	17.0	35.6	14.5	54.8	14.3	60.0	15.2	46.5	20.4	38.4
Australie	7.3	42.2	5.6	59.1	4.6	71.7	5.6	57.6	7.2	63.7
Autriche	16.7	41.3	8.6	60.3	–	69.4	10.7	53.7	11.4	55.7
Belgique	23.5	25.0	13.7	42.8	8.4	67.3	15.0	40.1	20.2	37.1
Canada	10.7	44.1	9.9	61.9	9.4	69.9	9.8	60.7
Danemark	17.6	38.1	11.4	53.1	9.0	62.9	12.7	44.8	15.3	38.5
Espagne	19.9	44.8	15.4	60.5	15.8	62.4	17.1	54.1	18.3	54.4
États-Unis	12.1	39.5	6.0	59.6	4.6	68.4	6.8	56.2	6.0	61.0
Finlande	46.5	24.0	17.7	53.7	–	65.6	25.3	47.1	28.6	41.0
France	20.9	39.3	15.0	54.4	13.6	63.0	17.4	47.9	21.7	43.9
Grèce	16.6	43.1	20.8	46.7	19.4	56.5	19.1	47.2	17.9	48.3
Hongrie	–	22.9	–	56.7	–	67.6	6.4	50.8	–	50.8
Irlande	–	31.2	–	54.6	–	69.7	5.3	54.0	–	25.2
Italie	16.4	40.1	12.1	53.5	8.2	68.8	13.2	49.1	14.6	49.1
Luxembourg	7.3	54.2	13.1	48.9	7.2	67.1	9.6	54.8	16.3	49.1
Norvège	–	41.8	–	62.4	–	74.7	7.3	62.2	–	54.4
Pays-Bas	10.6	50.1	11.8	47.5
Pologne	–	–	52.1	14.8	–	42.8	29.3	19.0	35.0	17.6
Portugal	12.8	58.3	–	59.0	–	82.4	9.6	64.1	9.5	66.9
République slovaque	–	38.9	38.6	39.9	–	–	30.5	43.3	–	79.0
République tchèque	28.9	32.9	8.9	54.9	–	82.6	13.5	49.9	8.2	49.8
Royaume-Uni	9.3	30.0	8.3	59.2	4.9	76.5	7.3	55.0	8.3	51.1
Suède	17.8	42.1	13.7	63.2	7.6	75.6	12.6	59.1	17.9	49.4
Suisse	12.4	54.7	8.5	66.7	6.5	72.5	9.2	63.8	14.4	59.9

Notes : Le symbole « – » indique que le chiffre n'est pas significatif et « .. » qu'il n'est pas disponible. 2003 pour le Canada. Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population); Australie : *Survey of Education and Work*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

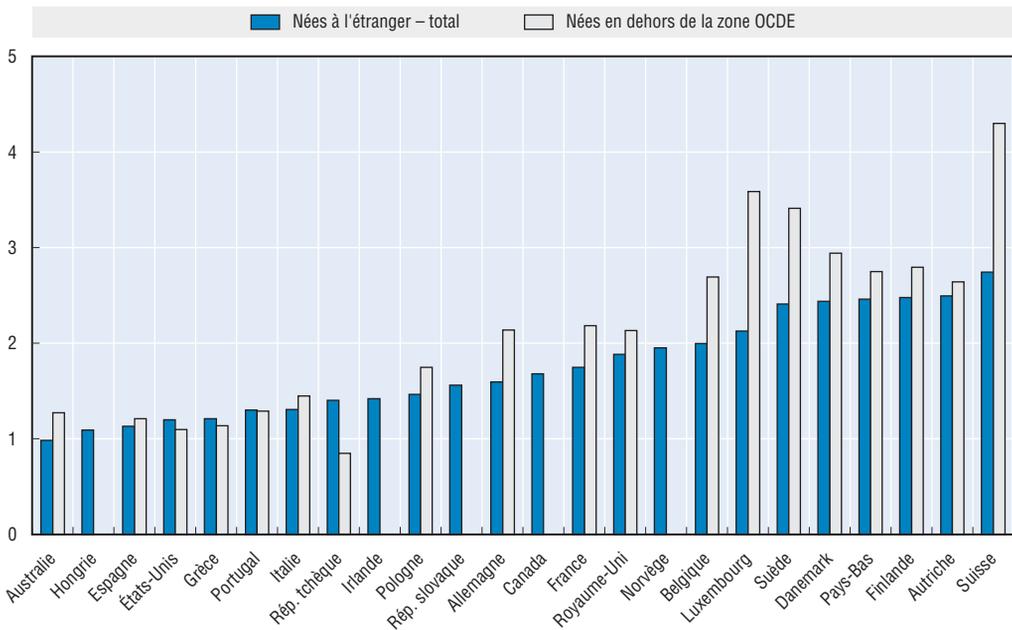
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/150007751074>

problèmes liés à la reconnaissance des diplômes et plus généralement de valorisation de leur formation, mais aussi d'autres facteurs tel que l'impact des attitudes et des comportements « importés » des pays d'origine ou des difficultés dans la maîtrise de la langue.

Si ces problématiques ne sont pas spécifiques aux femmes immigrées, on peut craindre cependant que ces dernières y soient plus sensibles compte tenu des filières de spécialisation dans lesquelles elles se concentrent. Les immigrées diplômées du supérieur sont en effet largement surreprésentées par rapport à leurs homologues masculins dans l'enseignement et les professions médicales, emplois généralement réglementés, mais très nettement sous-représentées dans les domaines liés à l'ingénierie. Les femmes immigrées sont également systématiquement surreprésentées par rapport aux femmes autochtones et aux hommes dans les disciplines littéraires et artistiques.

L'analyse des taux de chômage conduit à des résultats similaires à ceux mis en évidence concernant l'emploi. Plus de 15 % des immigrées actives sont à la recherche d'un emploi en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en Finlande, en France, en République slovaque et en Pologne. En termes relatifs, le taux de chômage des immigrées

Graphique I.11. **Taux de chômage des femmes nées à l'étranger rapporté à celui des femmes nées dans le pays de résidence (15-64 ans), 2004**



Note : 2003 pour le Canada.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) sauf pour le Danemark (Registre de la population); Australie : Enquête sur la population active; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/871770257576>

est au moins deux fois plus important que celui des autochtones au Luxembourg, en Suède, en Suisse, en Finlande, aux Pays-Bas, au Danemark et en Autriche (graphique I.11). L'écart absolu avec les autochtones est systématiquement positif, mais ne croît pas systématiquement avec le niveau de diplôme.

Les immigrées occupent moins souvent des postes qualifiés...

Lorsqu'elles exercent un emploi, les immigrées occupent moins souvent des postes qualifiés (tableau I.15). Le constat est par ailleurs renforcé pour celles qui sont originaires de pays non membres de l'OCDE. L'écart est particulièrement important en Espagne, en Grèce, en Italie, mais également en Allemagne et en Autriche. La Pologne, la Hongrie, le Portugal, le Royaume-Uni, l'Irlande et, dans une moindre mesure, la Belgique font toutefois exception.

Il n'est cependant pas possible d'inférer un jugement à partir de ce résultat parce qu'il n'est pas indépendant de la structure de qualification relative des immigrées. Le tableau I.16 présente des taux de déclassement par pays de naissance, c'est-à-dire la proportion de femmes qui, compte tenu de leur niveau d'étude, devraient exercer une profession plus qualifiée. Ces résultats montrent sans ambiguïté que les immigrées sont systématiquement plus exposées au déclassement que les autochtones. Les écarts sont prépondérants dans les pays d'Europe du Sud. Si on se restreint aux personnes originaires de pays non membres de l'OCDE, les différences sont plus fortes encore.

L'analyse précédente suggère une segmentation verticale du marché du travail féminin à la défaveur des immigrées, à l'image de ce qui est observé entre les genres. Le tableau I.17 présente de façon plus détaillée pour l'ensemble des pays européens de

Tableau I.15. Pourcentage de femmes (15-64 ans) exerçant une profession hautement qualifiée selon leur lieu de naissance, 2004

	Femmes nées dans le pays de résidence	Dont : profession hautement qualifiée (CITP = 1)	Femmes nées à l'étranger	Dont : profession hautement qualifiée (CITP = 1)	Femmes nées en dehors de la zone OCDE	Dont : profession hautement qualifiée (CITP = 1)
Allemagne	46.0	3.7	30.5	2.7	..	–
Autriche	38.2	3.7	25.3	3.3	18.6	2.9
Belgique	42.9	6.9	41.6	14.3	42.5	12.4
Danemark	43.3	3.8	38.6	–	33.9	–
Espagne	36.2	6.2	21.6	4.1	12.3	2.5
États-Unis	43.8	8.8	36.4	6.4	40.9	6.1
Finlande	42.8	5.4	32.5	–	21.9	–
France	37.7	5.9	30.5	7.2	31.1	6.8
Grèce	36.6	7.5	13.5	2.2	6.8	–
Hongrie	40.8	5.4	42.7	8.3	40.8	–
Irlande	40.0	11.6	47.9	13.8	–	–
Italie	43.9	7.7	29.2	6.3	20.4	5.9
Luxembourg	51.3	4.0	38.5	5.0	26.3	–
Norvège	42.2	4.6	38.9	–	23.8	–
Pologne	39.0	4.5	57.1	–	57.4	–
Portugal	25.7	6.8	33.6	6.0	31.3	–
République slovaque	43.9	4.8	39.9	–	–	–
République tchèque	41.3	4.1	32.4	4.9	29.6	–
Royaume-Uni	36.2	10.5	43.7	10.2	39.8	8.5
Suède	45.4	3.3	38.3	3.1	25.7	–
Suisse	44.1	3.6	38.0	4.1	29.2	3.3

Note : Le symbole « – » indique que le chiffre n'est pas significatif.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey March Supplement.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/404127320352>

Tableau I.16. Pourcentage de femmes (15-64 ans) déclassées selon leur lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004

	Femmes nées dans le pays de résidence	Femmes nées à l'étranger – total	Femmes nées en dehors de la zone OCDE
Allemagne	9.9	23.6	32.3
Autriche	9.3	24.8	32.8
Belgique	17.7	24.6	27.2
Danemark	10.5	19.7	31.0
Espagne	24.4	47.6	56.7
Finlande	18.8	26.2	38.0
France	14.2	18.8	19.8
Grèce	9.0	53.4	62.0
Hongrie	7.3	10.5	8.9
Irlande	15.6	23.9	38.2
Italie	7.1	27.4	34.0
Luxembourg	3.2	14.1	31.0
Norvège	10.6	25.1	35.9
Portugal	8.9	16.2	18.7
République tchèque	6.6	12.8	22.0
Royaume-Uni	14.9	17.0	18.7
Suède	7.2	15.3	23.2
Suisse	7.6	13.8	19.8

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/566137554156>

Tableau I.17. **Emploi des femmes (15-64 ans) selon leur lieu de naissance et par profession, 2003-2004, données compilées sur l'ensemble de la zone UE**

	Femmes nées à l'étranger		Femmes nées dans le pays de résidence	
	Part dans l'emploi total des femmes nées à l'étranger	Surreprésentation	Part dans l'emploi total des femmes nées dans le pays de résidence	Surreprésentation
100-Membres de l'exécutif et des corps législatifs, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise				
110-Membres de l'exécutif et des corps législatifs	–	–	0.1	Non
120-Directeurs de société	2.7	Non	2.9	Non
130-Dirigeants et gérants	2.5	Non	2.5	Non
200-Professions intellectuelles et scientifiques				
210-Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques	1.3	Non	1.1	Non
220-Spécialistes des sciences de la vie et de la santé	2.0	Oui	1.9	Oui
230-Spécialistes de l'enseignement	4.0	Ind.	6.1	Oui
240-Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques	3.9	Ind.	4.0	Ind.
300-Professions intermédiaires				
310-Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques	1.5	Non	1.6	Non
320-Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé	4.6	Oui	4.9	Oui
330-Professions intermédiaires de l'enseignement	1.5	Oui	2.2	Oui
340-Autres professions intermédiaires	7.1	Non	10.2	Oui
400-Employés de type administratif				
410-Employés de bureau	10.2	Ind.	15.1	Oui
420-Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés	2.6	Oui	3.5	Oui
500-Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché				
510-Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité	15.3	Oui	12.5	Oui
520-Modèles, vendeurs et démonstrateurs	6.2	Oui	8.2	Oui
600-Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche				
610-Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés	–	–	2.4	Non
700-Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal				
710-Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment	–	–	0.4	Non
720-Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	–	–	0.4	Non
730-Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés	–	–	0.5	Non
740-Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	1.5	Non	1.9	Non
800-Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage				
810-Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés	–	–	0.4	Non
820-Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	3.3	Ind.	2.7	Non
830-Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	–	–	0.3	Non
900-Ouvriers et employés non qualifiés				
910-Employés non qualifiés des services de la vente	17.6	Oui	7.4	Oui
920-Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés	–	–	0.5	Ind.
930-Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports	2.5	Ind.	1.3	Non

Notes : Le total de chaque colonne n'est pas égal à 100 car une part des femmes ne déclarent pas les caractéristiques de leur emploi. Le symbole « – » indique que le chiffre n'est pas significatif. Les femmes sont surreprésentées dans une profession particulière lorsque leur part dans cette profession est supérieure à la part des femmes dans l'emploi total. La surreprésentation est par hypothèse indéterminée (Ind.) lorsque leur part dans cette profession rapportée à la proportion de femmes dans l'emploi total est comprise entre 0.9 et 1.1.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/226267756107>

l'OCDE, les différents types d'emploi occupés par les immigrées et les femmes autochtones. On note notamment que les deux groupes sont généralement surreprésentés dans les mêmes professions, à savoir les emplois de professionnels et de professionnels associés dans le domaine de la santé, ainsi que les emplois de secrétariat et de vente. L'analyse de la répartition entre ces emplois confirme cependant que les immigrées sont beaucoup plus fréquemment employées dans les emplois peu qualifiés et notamment en temps qu'« ouvrières et employées non qualifiées » (20 % contre 9.2 %). Les femmes, quelle que soit leur origine, sont par ailleurs très largement sous-représentées parmi les ingénieurs et les ingénieurs associés.

... sont sous-représentées dans les emplois publics...

L'analyse sectorielle donne des résultats similaires avec une particularité concernant les emplois dans les « administrations et les organisations extraterritoriales », où il apparaît que les femmes nées à l'étranger sont nettement sous-représentées (tableau I.18). À l'inverse, plus de 17 % des immigrantes dans les pays européens de l'OCDE travaillent dans le secteur de la santé, soit un pourcentage comparable à celui observé pour les autochtones. Ce chiffre avoisine 30 % en Scandinavie (32 % en Norvège, 29 % en Suède, 27 % au Danemark et 24 % en Finlande) et 23 % au Royaume-Uni, reflétant par là même l'importance de la main-d'œuvre immigrée féminine dans ce secteur où on observe des pénuries de main-d'œuvre, notamment d'infirmières et d'aides-soignantes. Dans certains pays, un pourcentage important de femmes immigrées sont également employées dans le secteur de l'éducation. Plus de 15 % des immigrées travaillent dans le secteur éducatif en Suède et environ 13 % au Royaume-Uni.

Tableau I.18. **Emploi des femmes (15-64 ans), selon leur lieu de naissance et par secteur d'activité, 2003-2004, données compilées sur l'ensemble de la zone UE**

	Femmes nées à l'étranger		Femmes nées dans le pays de résidence	
	Part dans l'emploi total des femmes nées à l'étranger	Surreprésentation	Part dans l'emploi total des femmes nées dans le pays d'accueil	Surreprésentation
Agriculture et pêche	1.1	Non	3.3	Non
Mines, industries manufacturières et énergie	12.1	Non	12.8	Non
Construction	1.0	Non	1.5	Non
Commerce de gros et de détail	12.6	Ind.	15.6	Oui
Hôtels et restaurants	8.1	Oui	4.4	Oui
Éducation	8.1	Oui	11.2	Oui
Santé et services sociaux	17.0	Oui	16.5	Oui
Services aux ménages	6.2	Oui	1.6	Oui
Adm. publique et OET	4.7	Non	7.5	Ind.
Autres services	23.2	Ind.	21.2	Ind.

Notes : Le total de chaque colonne n'est pas égal à 100 car une part des femmes ne déclarent pas le secteur d'activité de leur emploi. Les femmes sont surreprésentées dans un secteur d'activité particulier lorsque leur part dans ce secteur est supérieure à la part des femmes dans l'emploi total. La surreprésentation est par hypothèse indéterminée (Ind.) lorsque leur part dans ce secteur, rapportée à la proportion de femmes dans l'emploi total est comprise entre 0.9 et 1.1.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/613782662787>

... et surreprésentées dans les services rendus aux ménages...

C'est toutefois dans le secteur des services aux ménages que les étrangères sont le plus concentrées puisqu'elles sont en moyenne quatre fois plus surreprésentées dans ce

secteur que les autochtones. Elles sont également deux fois plus dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration.

Les conditions d'insertion sur le marché du travail doivent également être évaluées au regard des caractéristiques des emplois occupés et notamment du caractère permanent ou temporaire de leur contrat, et de la nature de l'emploi à temps partiel ou à temps plein. Le tableau I.19 présente une image assez mixte dans ces domaines.

Tableau I.19. Part des emplois temporaires et des emplois à temps partiel selon le lieu de naissance, femmes (15-64 ans), 2004

	% emplois temporaires		% emplois à temps partiel	
	Nées à l'étranger	Nées dans le pays de résidence	Nées à l'étranger	Nées dans le pays de résidence
Allemagne	13.7	12.1	46.8	40.6
Australie	41.8	47.5
Autriche	9.0	8.6	36.9	41.9
Belgique	14.7	11.2	38.5	41.2
Canada	21.4	26.9
Danemark	16.5	10.3	29.9	33.9
Espagne	53.1	31.8	22.2	17.5
États-Unis	14.7	18.6
Finlande	34.5	20.6	32.6	17.5
France	14.7	13.8	33.6	29.6
Grèce	24.7	13.3	13.3	8.0
Hongrie	8.9	5.9	7.4	5.9
Irlande	5.4	3.7	29.7	31.9
Italie	16.9	14.8	36.2	23.9
Luxembourg	3.9	7.7	39.5	40.9
Norvège	20.1	11.5	43.5	45.5
Pays-Bas	20.8	15.4	67.1	75.7
Pologne	51.5	21.2	–	12.5
Portugal	28.2	20.5	11.3	13.1
République slovaque	–	4.9	–	4.0
République tchèque	19.2	10.4	8.1	7.9
Royaume-Uni	10.6	5.7	34.8	44.5
Suède	22.9	16.7	35.2	36.1
Suisse	11.6	13.0	51.9	60.2

Notes : Le symbole « – » indique que le chiffre n'est pas significatif. 2003 pour le Canada.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie : *Survey of Education and Work 2004*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/644561151252>

... et dans les emplois temporaires

La prévalence des emplois temporaires, dans la mesure où ils sont associés à une plus grande précarité et souvent à une moindre protection, constitue un indicateur qualitatif d'intégration au marché du travail. L'emploi temporaire peut toutefois également constituer un premier pas sur le marché du travail, notamment lorsqu'il existe des asymétries d'information, comme cela peut être le cas pour les immigrés. Dans tous les pays considérés, à l'exception de la Suisse et du Luxembourg, les immigrées sont surreprésentées par rapport aux femmes autochtones dans les emplois temporaires. L'écart est particulièrement marqué en Pologne, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Norvège, en Finlande, en Grèce et en Espagne. Il est en revanche négligeable en Autriche, en France et, dans une moindre mesure, en Allemagne.

L'analyse du taux d'emploi peut conduire à surestimer l'insertion des femmes sur le marché du travail dans la mesure où celles-ci tendent à exercer plus fréquemment un emploi à temps partiel. Si ce constat est également valable pour les personnes nées à l'étranger, on ne constate pas de différence significative avec les autochtones. Des écarts importants sont certes identifiés, par exemple en Finlande (+15 points de pourcentage) et en Italie (+12 points), mais l'inverse est vrai au Royaume-Uni, en Autriche, aux Pays-Bas et en Suisse (respectivement -10, -9, -9 et -8 points environ).

De ce panorama général concernant l'emploi des femmes immigrées dans les pays de l'OCDE, il émerge essentiellement l'image d'un marché du travail segmenté où l'on retrouve pour les femmes nées à l'étranger les particularités de l'emploi féminin mais avec un impact plus marqué. La situation des femmes originaires de pays non membres de l'OCDE semble plus critique encore dans la majorité des pays.

Le cumul des difficultés auxquelles doivent généralement faire face les immigrés (manque d'expérience professionnelle et de capital humain spécifiques au pays d'accueil, difficultés linguistiques, reconnaissance des diplômes, discrimination, etc.), associées aux problèmes d'insertion sur le marché du travail rencontrés par les femmes (moindre valorisation du capital humain, difficultés à poursuivre une carrière professionnelle, etc.), sont à l'origine de ce constat qui appelle à la mise en œuvre de mesures spécifiques ou ciblées (voir encadré I.3 sur les meilleures pratiques pour faciliter l'emploi des femmes immigrées).

Encadré I.3. **Meilleures pratiques pour faciliter l'emploi des femmes immigrées**

Une recherche des meilleures pratiques issues de projets visant à favoriser l'emploi des femmes immigrées dans six pays de l'OCDE a été entreprise en 2005 (Australie, Canada, Allemagne, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni). Une quinzaine de projets de différente ampleur ont été passés en revue, lesquels apportaient exclusivement ou principalement des services à des femmes migrantes non qualifiées. L'ensemble des participantes étaient entrées au titre du regroupement familial, comme réfugiées ou comme demandeurs d'asile, mais pas à des fins d'emploi. Les principaux objectifs des projets visaient à : i) valoriser l'expérience professionnelle; ii) offrir des possibilités de garde d'enfants; iii) renforcer les liens entre expérience professionnelle, formation et acquisition linguistique ; iv) renforcer le degré de confiance en soi; v) établir des liens avec le marché du travail local; et vi) garantir une participation effective au projet pendant au moins six mois.

Valoriser l'expérience professionnelle, accroître les possibilités de trouver un emploi, améliorer les compétences linguistiques et la confiance en soi.

Dans la plupart des projets, le soutien est apporté au travers de cours de langue et d'apprentissage organisés parallèlement au développement d'une expérience professionnelle ou à la mise en contact de l'immigrante avec un employeur potentiel.

Aider les femmes immigrées à trouver des solutions pour garder leurs enfants est un élément clé pour accroître leur participation et limiter les désistements. Tous les projets considérés leur proposent une aide de ce type. Néanmoins, les projets qui n'assurent pas eux-mêmes la garde des enfants, dans le cas où le système de garde général se révèle insuffisant, rencontrent de sérieux problèmes pour maintenir la participation active des immigrées.

Le renforcement de la confiance en soi est un résultat difficile à mesurer. Il n'en reste pas moins que c'est un élément essentiel souligné dans la plupart des projets. Ces derniers procèdent de différentes manières pour renforcer cette confiance : i) par le parrainage; ii) par l'interactivité entre les participants; iii) par le biais des familles; iv) en s'appuyant sur les

Encadré I.3. **Meilleures pratiques pour faciliter l'emploi des femmes immigrées** (suite)

périodes initiales de travail; v) en pratiquant d'autres activités professionnelles; v) en explorant des pistes d'emplois moins traditionnels et vi) et en multipliant les formes d'apprentissage.

Dans deux projets, le parrainage s'est révélé primordial pour maintenir les migrantes dans l'emploi. Dans l'un des deux, les parrains sont des volontaires extérieurs au lieu de travail, alors que dans l'autre il s'agit de collègues. Dans tous les cas, les parrains ont reçu une formation. Au-delà de l'intégration sur le lieu de travail, le parrainage favorise la création de liens sociaux au sein du pays d'accueil et mobilise la bonne volonté de la communauté.

Évaluer les projets qui ont réussi

On mesure généralement la réussite d'un projet au nombre de « clientes » qui ont participé et achevé la formation, trouvé un emploi et/ou s'engagent dans une formation plus approfondie. Parfois, une évaluation qualitative des résultats du projet est entreprise par un intervenant extérieur. Ceci apporte des informations très importantes sur les stratégies les plus efficaces (e.g l'importance d'avoir des employés bilingues). Un projet a même entrepris une évaluation expérimentale de ces résultats en utilisant un groupe de contrôle.

Il n'est pas surprenant que les résultats varient fortement d'un projet à l'autre. La situation du marché du travail au niveau local ainsi que les caractéristiques individuelles des participants au projet jouent un rôle très important. Par exemple, certains projets imposaient un niveau minimal de langue, alors que d'autres visaient justement des migrantes ne possédant pas de compétences linguistiques et peu d'expérience professionnelle. En ce qui concerne la recherche d'emploi, les résultats sont également sensibles aux problèmes de discrimination. Un des projets a démontré l'importance dans ce domaine de tisser des liens avec les employeurs au niveau local. Les projets requièrent également un investissement à plein-temps des participantes qui doivent le cas échéant soutenir leur foyer dans une situation économique difficile et assurer la garde des enfants, dont l'intégration dans la société d'accueil, peut être plus ou moins facile. Mais dans tous les cas, les projets ont eu des résultats positifs au niveau local.

Des évaluations expérimentales plus fréquentes permettraient de mieux identifier les stratégies les plus efficaces. Pour ce faire, il est également nécessaire de pouvoir évaluer les aspects qualitatifs. Cela nécessite de former et de pouvoir garder un personnel associé au projet sur le long terme, ainsi que la participation des membres des familles des migrantes.

On a beaucoup écrit sur l'acquisition linguistique. La mise à disposition de cours de langue ainsi que l'accès libre et gratuit à des systèmes de garde d'enfants s'avèrent particulièrement importants. Si les cours de langue sont gratuits mais que la garde des enfants ne l'est pas, cela pose un problème aux femmes migrantes. Associer les cours de langue à une expérience professionnelle, à un système de parrainage ou à des interactions sociales se révèle également extrêmement efficace.

Plusieurs projets mettent en œuvre des programmes de formation pour les employeurs au niveau local visant à mieux appréhender la diversité et, le cas échéant, à les aider à dépasser les difficultés liées aux barrières culturelles. Certains des pays considérés ont déjà mis en place des politiques actives d'emploi qui tiennent explicitement compte de la diversité. Elles pourraient encourager les différents acteurs à agir afin de lever les obstacles à la participation des femmes migrantes au marché du travail.

Source : Heron, A. (2005), *Les meilleures pratiques pour favoriser l'emploi des femmes immigrées*, document préparé pour l'OCDE et la Commission européenne à l'occasion du « Séminaire sur les femmes migrantes et le marché du travail : diversité et enjeux », septembre 2005.

Tableau annexe I.A1.1. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Hommes																								
Allemagne	79.7	79.0	79.2	79.2	79.0	77.2	77.6	76.8	6.2	7.1	9.4	10.4	15.1	13.6	17.9	19.5	74.8	73.4	71.7	70.9	67.0	66.7	63.7	61.9
Autriche	80.3	79.5	78.9	76.8	85.6	85.2	84.2	78.9	3.7	4.4	4.7	4.6	6.2	8.6	9.3	10.0	77.3	76.0	75.2	73.3	80.3	77.9	76.4	71.0
Belgique	72.6	73.7	73.0	73.0	68.7	73.9	68.3	70.2	6.1	4.3	6.5	6.0	19.8	15.1	17.4	14.5	68.2	70.6	68.2	68.6	55.0	62.7	56.4	60.0
Danemark	84.1	83.5	82.2	82.5	58.1	59.8	58.7	60.3	6.6	3.6	3.9	4.8	23.2	10.1	8.9	11.5	78.6	80.5	79.0	78.5	44.6	53.8	53.5	53.4
Espagne	74.2	78.4	79.1	79.6	84.0	84.4	89.1	89.4	18.1	9.6	7.8	7.9	20.3	13.8	12.3	11.4	60.8	70.9	73.0	73.4	66.9	72.7	78.1	79.2
Finlande	75.0	79.3	79.1	78.3	58.2	82.0	80.8	84.3	17.9	10.2	10.9	10.1	-	28.6	-	21.4	61.6	71.3	70.4	70.4	45.4	58.6	65.5	66.2
France	74.7	75.1	75.4	75.2	76.0	76.5	74.8	77.4	9.3	7.9	7.6	8.2	20.2	18.0	18.6	16.6	67.8	69.2	69.7	69.1	60.7	62.7	60.9	64.6
Grèce	77.1	76.6	76.3	78.5	86.7	89.4	89.7	88.3	6.3	7.5	5.9	6.6	-	7.4	5.8	4.8	72.2	70.9	71.8	73.3	77.7	82.8	84.5	84.1
Hongrie	67.7	67.0	77.3	78.6	6.2	5.9	1.0	63.5	63.1	75.8	77.8
Irlande	76.2	79.3	78.6	79.3	73.4	74.5	74.9	76.4	12.1	4.4	4.8	5.0	-	-	6.7	7.1	66.9	75.8	74.8	75.3	60.6	70.1	69.9	71.0
Italie	72.4	84.6	9.3	-	65.6	78.7	82.6
Luxembourg	73.6	75.8	71.9	72.3	80.1	77.4	80.7	78.4	-	-	1.9	2.2	-	-	4.4	4.7	72.2	75.0	70.5	70.7	78.0	75.0	77.2	74.7
Norvège	..	84.9	82.3	81.8	..	82.5	81.3	80.6	..	3.6	4.2	4.3	12.3	12.9	..	81.9	78.9	78.3	..	78.1	71.2	70.1
Pays-Bas	80.8	84.6	84.8	84.5	63.9	70.1	72.1	71.5	5.4	2.0	3.2	4.2	23.2	-	9.2	9.1	76.5	82.9	82.0	80.9	49.0	66.3	65.5	65.0
Portugal	76.4	78.9	79.2	79.0	64.3	80.1	87.7	83.7	6.8	3.2	5.4	5.9	-	12.7	71.3	76.4	75.0	74.5	59.3	74.1	78.8	73.1
République slovaque	..	76.4	76.6	76.5	..	81.1	-	-	..	19.5	17.0	17.8	5.2	..	61.6	63.5	62.9	88.7
République tchèque	..	78.9	77.8	77.6	..	90.1	79.4	83.1	..	7.4	5.8	7.2	..	7.7	7.1	2.5	..	73.1	73.2	72.0	..	83.2	73.8	81.0
Royaume-Uni	83.6	83.4	82.7	81.9	75.8	75.9	77.2	77.2	10.0	6.0	5.3	4.8	16.6	11.7	8.5	7.3	75.3	78.5	78.3	77.9	63.2	67.0	70.6	71.5
Suède	82.6	78.0	80.3	80.2	69.7	63.1	71.6	71.7	8.3	5.5	5.7	6.8	23.5	16.1	15.8	17.2	75.8	73.7	75.7	74.8	53.3	52.9	60.3	59.4
Suisse	..	89.6	88.5	88.2	..	88.5	88.0	87.4	..	1.4	2.7	2.9	..	5.0	7.7	7.6	..	88.3	86.1	85.7	..	84.0	81.3	80.7

Tableau annexe I.A1.1. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Femmes																								
Allemagne	62.3	64.4	66.4	66.6	50.6	49.7	52.0	51.0	9.3	8.1	8.9	9.7	14.9	11.6	14.7	15.6	56.5	59.2	60.5	60.1	43.1	43.9	44.3	43.0
Autriche	62.1	62.4	64.0	64.0	64.2	64.4	63.6	57.4	4.7	4.1	4.0	4.4	7.8	9.1	7.1	13.7	59.2	59.8	61.4	61.2	59.1	58.5	59.1	49.5
Belgique	53.0	58.1	57.2	58.6	38.0	41.3	41.3	49.0	11.0	7.8	7.3	7.5	31.5	16.4	19.8	18.1	47.1	53.6	53.0	54.2	26.0	34.5	33.2	40.2
Danemark	75.7	77.0	76.3	77.1	44.3	45.5	45.2	47.2	8.5	4.4	4.3	5.3	25.5	11.3	9.6	12.9	69.2	73.6	73.0	73.0	33.0	40.4	40.8	41.1
Espagne	44.9	51.7	54.2	55.9	48.6	58.2	65.0	65.7	30.6	20.6	15.8	15.2	27.0	17.6	18.2	16.2	31.2	41.0	45.6	47.4	35.5	48.0	53.2	55.1
Finlande	69.4	74.2	74.7	74.4	65.9	61.9	63.7	56.6	16.2	11.8	9.9	10.3	30.4	-	-	31.3	58.2	65.4	67.3	66.7	45.9	43.4	52.5	38.9
France	61.5	63.4	64.3	64.4	46.8	48.6	51.5	51.8	13.6	11.5	9.5	10.2	24.4	25.6	19.3	21.6	53.1	56.1	58.2	57.9	35.4	36.2	41.5	40.7
Grèce	44.1	49.5	50.7	54.0	56.3	55.8	56.6	57.1	14.0	16.9	13.8	16.0	18.2	17.6	13.8	16.7	37.9	41.1	43.7	45.3	46.1	46.0	48.8	47.6
Hongrie	53.8	53.6	49.7	51.8	5.4	5.9	6.3	50.9	50.5	44.5	48.6
Irlande	47.1	55.8	57.9	58.2	44.6	53.5	55.2	53.1	11.9	4.2	3.9	3.7	-	..	-	6.3	41.5	53.4	55.6	56.1	36.1	49.7	51.8	49.8
Italie	42.5	50.1	49.3	60.5	16.3	10.1	22.8	15.4	35.6	45.1	38.1	51.2
Luxembourg	40.2	47.8	49.9	50.6	51.2	56.8	61.1	59.3	-	-	3.2	4.2	-	..	6.4	10.0	38.7	46.7	48.3	48.5	48.5	54.6	57.2	53.4
Norvège	..	76.7	76.1	75.9	..	68.3	62.8	66.8	..	3.3	3.9	3.8	-	8.3	..	74.2	73.1	73.0	..	65.3	58.3	61.2
Pays-Bas	59.2	66.7	69.2	70.1	39.8	46.1	52.0	49.5	8.2	3.3	3.6	4.8	24.3	9.7	9.9	11.3	54.3	64.5	66.7	66.8	30.1	41.6	46.8	43.9
Portugal	59.2	63.7	66.5	66.7	35.1	68.8	71.0	68.6	8.0	4.8	7.5	7.4	-	14.1	54.4	60.6	61.5	61.8	28.0	61.9	62.1	58.9
République slovaque	..	62.9	63.2	63.0	..	43.6	..	76.7	..	18.6	17.3	19.7	15.5	..	51.2	52.3	50.6	64.9
République tchèque	..	63.6	62.7	62.2	..	52.8	60.8	58.3	..	10.6	9.6	9.7	13.9	9.9	..	56.9	56.6	56.1	..	49.3	52.3	52.5
Royaume-Uni	66.5	68.5	68.8	69.1	55.5	56.2	57.8	59.6	6.8	4.8	3.9	4.0	11.8	8.0	7.2	7.6	62.0	65.2	66.1	66.3	49.0	51.7	53.7	55.0
Suède	79.2	74.2	76.8	76.2	60.2	60.3	63.3	64.6	7.1	4.6	4.8	5.8	15.6	13.0	10.3	15.1	73.6	70.8	73.1	71.8	50.8	52.4	56.8	54.8
Suisse	..	72.8	74.9	74.9	..	66.4	70.1	70.2	..	2.4	3.1	3.3	..	6.5	10.3	10.8	..	71.1	72.6	72.4	..	62.1	62.9	62.6

Tableau annexe I.A1.1. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Hommes et femmes																								
Allemagne	71.0	71.7	72.8	72.9	66.2	64.3	65.2	64.3	7.5	7.5	9.2	10.1	15.1	12.9	16.7	18.0	65.6	66.3	66.1	65.5	56.3	56.0	54.4	52.8
Autriche	71.1	70.9	71.4	70.4	75.5	74.7	74.0	68.6	4.1	4.3	4.4	4.5	6.8	8.8	8.3	11.5	68.2	67.9	68.2	67.2	70.4	68.2	67.8	60.6
Belgique	62.8	66.0	65.1	65.8	54.8	58.3	55.6	59.8	8.2	5.8	6.9	6.7	23.5	15.6	18.2	15.9	57.7	62.1	60.6	61.4	42.0	49.2	45.5	50.3
Danemark	79.9	80.3	79.3	79.8	51.4	52.6	51.7	53.6	7.5	4.0	4.1	5.1	24.2	10.6	9.2	12.1	74.0	77.1	76.0	75.8	39.0	47.0	47.0	47.1
Espagne	59.4	65.0	66.7	67.8	65.9	70.7	76.9	77.6	22.9	13.9	11.0	10.9	22.8	15.5	14.8	13.4	45.8	56.0	59.4	60.4	50.8	59.8	65.5	67.2
Finlande	72.2	76.8	76.9	76.4	61.9	72.9	71.5	69.8	17.1	11.0	10.4	10.2	26.3	29.0	18.3	25.6	59.9	68.4	68.9	68.6	45.6	51.8	58.4	52.0
France	68.0	69.2	69.8	69.8	62.3	63.0	63.3	64.8	11.3	9.6	8.5	9.2	21.7	20.9	18.8	18.5	60.3	62.6	63.9	63.4	48.8	49.8	51.4	52.8
Grèce	60.0	62.7	63.3	66.1	70.2	71.8	73.4	72.9	9.2	11.3	9.1	10.4	13.8	11.6	8.8	9.3	54.4	55.6	57.5	59.2	60.5	63.5	66.9	66.1
Hongrie	60.6	60.1	61.6	64.8	5.8	5.9	57.0	56.6	58.1	62.7
Irlande	61.7	67.6	68.3	68.8	58.2	64.4	65.3	64.8	12.0	4.3	4.4	4.4	18.1	6.4	6.5	6.8	54.3	64.6	65.3	65.7	47.7	60.2	61.0	60.4
Italie	57.3	66.7	11.9	12.9	50.4	58.1
Luxembourg	57.2	62.6	61.0	61.6	65.9	66.7	70.9	68.9	2.5	1.6	2.4	3.0	3.6	3.4	5.2	7.0	55.7	61.6	59.6	59.8	63.5	64.4	67.2	64.1
Norvège	..	80.8	79.2	78.9	..	75.5	71.9	73.4	..	3.4	4.1	4.1	10.1	10.7	..	78.1	76.0	75.7	..	71.8	64.7	65.5
Pays-Bas	70.1	75.8	77.1	77.4	53.1	58.1	62.2	60.5	6.5	2.6	3.4	4.4	23.6	7.2	9.5	10.0	65.5	73.8	74.5	73.9	40.6	53.9	56.3	54.5
Portugal	67.5	71.1	72.7	72.7	49.9	74.7	79.6	75.6	7.3	3.9	6.4	6.6	..	-	11.2	13.3	62.6	68.3	68.1	68.0	43.8	68.3	70.7	65.6
République slovaque	..	69.6	69.8	69.7	82.4	83.6	..	19.1	17.1	18.6	56.3	57.8	56.7	-	..
République tchèque	..	71.2	70.2	69.9	..	73.0	69.6	70.6	..	8.8	7.5	8.3	..	7.3	10.2	5.6	..	64.9	64.9	64.1	..	67.6	62.5	66.6
Royaume-Uni	75.1	76.1	75.9	75.4	65.0	65.4	67.1	67.7	8.6	5.4	4.7	4.5	14.4	10.0	7.9	7.5	68.7	71.9	72.3	72.1	55.6	58.9	61.8	62.6
Suède	81.0	76.2	78.5	78.3	64.7	61.7	67.4	68.1	7.7	5.1	5.3	6.3	19.7	14.6	13.2	16.2	74.7	72.3	74.4	73.3	52.0	52.7	58.5	57.1
Suisse	..	81.1	81.6	81.4	..	78.3	79.7	79.3	..	1.9	2.9	3.1	..	5.6	8.8	8.9	..	79.6	79.2	78.9	..	74.0	72.7	72.2

Note: Le signe « .. » signifie non disponible, « - » signifie non significatif au seuil B.

Source : Enquête de l'Union européenne sur la population active, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat), à l'exception du Danemark (registre de population).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/700161387480>

Tableau annexe I.A1.2. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)											
	Nés dans le pays d'accueil				Nés à l'étranger				Nés dans le pays d'accueil				Nés à l'étranger				Nés dans le pays d'accueil				Nés à l'étranger							
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Hommes																												
Allemagne	..	79.3	79.3	79.2	..	76.2	77.1	77.7	..	6.9	9.3	10.3	..	12.9	16.9	18.3	..	73.8	71.3	70.4	..	66.3	64.1	63.5				
Autriche	80.4	79.6	78.8	76.7	84.0	83.3	83.8	79.1	3.6	4.3	4.4	4.3	6.6	8.7	9.7	11.2	77.5	76.2	75.3	73.4	78.5	76.1	75.6	70.2				
Belgique	72.4	73.9	72.9	73.0	70.9	72.9	70.0	70.8	6.3	4.2	6.0	5.6	16.9	14.7	18.3	14.9	67.8	70.8	68.5	68.9	58.9	62.2	57.2	60.3				
Danemark	84.2	83.8	82.5	82.9	64.4	65.2	63.8	63.3	6.4	3.4	3.8	4.6	20.5	9.5	8.8	11.8	78.9	80.9	79.4	79.1	51.2	59.0	58.2	55.8				
Espagne	74.2	78.3	79.0	79.4	78.9	85.9	87.8	89.0	18.0	9.5	7.9	7.8	24.4	12.4	10.4	11.4	60.8	70.8	72.8	73.2	59.7	75.2	78.7	78.8				
Finlande	75.1	79.4	79.0	78.2	..	78.9	80.6	83.4	17.7	10.3	10.9	9.9	..	-	18.4	21.3	61.8	71.2	70.4	70.5	..	50.4	65.8	65.7				
France	75.0	75.6	75.3	75.1	78.8	78.0	75.8	77.3	9.1	7.7	7.3	8.0	16.6	14.5	15.4	13.8	68.2	69.8	69.8	69.1	65.7	66.7	64.4	66.6				
Grèce	77.0	76.6	76.1	78.4	81.9	86.3	89.8	87.1	6.1	7.4	5.8	6.5	14.0	9.5	6.5	6.5	72.3	70.9	71.7	73.3	70.4	78.1	84.0	81.4				
Hongrie	..	67.5	67.6	66.9	..	71.8	76.5	76.1	..	7.3	6.2	5.9	..	-	..	2.0	..	62.6	63.4	62.9	..	69.4	74.8	74.6				
Irlande	76.0	79.1	78.5	79.1	76.7	79.2	77.7	79.6	12.0	4.4	4.8	4.9	16.8	-	6.6	6.7	66.9	75.6	74.7	75.3	63.9	74.9	72.6	74.3				
Italie	72.4	73.6	74.5	74.6	84.8	88.2	89.8	86.0	9.3	8.4	7.0	6.4	-	6.5	3.8	6.2	65.6	67.4	69.2	69.8	78.9	82.4	86.4	80.7				
Luxembourg	72.2	74.2	70.9	70.5	83.0	80.2	82.6	81.2	-	-	2.3	2.4	-	-	3.9	4.4	70.7	73.2	69.3	68.8	81.3	78.1	79.4	77.6				
Norvège	..	85.2	82.3	82.1	..	80.0	82.2	77.5	..	3.4	4.0	4.3	..	6.8	11.1	8.9	..	82.3	79.0	78.6	..	74.6	73.1	70.6				
Pays-Bas	81.0	85.5	85.5	85.0	69.9	74.0	75.3	76.2	4.9	1.8	2.8	3.6	19.5	5.4	9.1	10.3	77.0	84.0	83.1	81.9	56.2	69.9	68.4	68.4				
Portugal	76.5	78.0	79.0	78.6	73.0	83.7	85.5	85.5	6.6	3.1	5.3	5.7	-	3.9	7.9	9.8	71.5	75.5	74.8	74.2	65.4	80.5	78.8	77.1				
République slovaque	76.5	76.5	82.3	81.2	17.0	17.8	-	17.9	63.5	62.9	63.0	66.7				
République tchèque	77.9	77.7	74.7	73.5	5.8	7.0	9.0	12.4	73.4	72.3	68.0	64.5				
Royaume-Uni	83.7	83.5	82.8	82.0	78.5	78.7	78.5	78.5	9.9	5.9	5.2	4.7	14.2	9.6	8.1	7.3	75.4	78.6	78.5	78.1	67.4	71.1	72.2	72.8				
Suède	82.7	79.9	80.7	80.7	73.3	69.9	74.4	74.5	7.9	5.1	5.2	6.2	24.8	12.3	12.7	14.2	76.2	75.9	76.5	75.7	55.1	61.3	64.6	63.6				
Suisse	88.5	88.1	87.8	87.8	2.8	2.9	7.2	7.5	86.1	85.6	81.6	81.2				
Australie	85.3	84.3	83.7	85.3	80.1	77.8	79.3	80.6	8.4	6.6	6.0	5.6	10.6	6.5	6.5	5.5	78.2	78.7	78.7	80.6	71.6	72.7	74.1	76.2				
Canada	83.0	82.1	82.6	..	84.4	82.0	82.0	..	8.6	5.7	6.5	..	10.4	6.1	7.8	..	75.9	77.4	77.2	..	75.6	77.0	75.6	..				
États-Unis	81.6	80.8	79.0	78.4	83.8	85.9	85.4	85.2	6.2	4.5	7.0	6.9	7.9	4.5	7.2	5.8	76.5	77.2	73.5	73.0	77.2	82.0	79.2	80.2				

Tableau annexe I.A1.2. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nées dans le pays d'accueil				Nées à l'étranger				Nées dans le pays d'accueil				Nées à l'étranger				Nées dans le pays d'accueil				Nées à l'étranger			
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Femmes																								
Allemagne	..	64.8	66.7	66.9	..	53.0	55.4	54.9	..	8.0	8.8	9.6	..	12.1	14.0	15.2	..	59.6	60.2	60.5	..	46.6	43.4	46.5
Autriche	62.3	62.5	63.8	64.1	62.0	62.8	64.8	60.1	4.6	4.2	4.0	4.3	7.3	7.2	6.6	10.7	59.4	59.9	61.3	61.4	57.5	58.3	60.5	53.7
Belgique	52.9	58.1	57.4	59.3	41.8	45.2	45.5	47.2	11.2	7.4	6.9	7.5	23.8	17.5	17.3	15.0	46.9	53.8	53.5	54.9	31.9	37.3	37.7	40.1
Danemark	75.9	77.3	76.6	77.6	52.4	53.4	53.0	51.3	8.4	4.3	4.2	5.2	20.7	9.6	8.7	12.7	69.5	73.9	73.4	73.5	41.5	48.3	48.4	44.8
Espagne	44.8	51.6	54.0	55.7	51.5	57.9	64.2	65.2	30.5	20.5	15.8	15.1	30.5	20.7	17.2	17.1	31.1	41.0	45.5	47.3	35.8	45.9	53.2	54.1
Finlande	69.6	74.2	74.8	74.5	..	-	65.5	63.1	16.1	12.0	9.7	10.2	20.0	25.3	58.4	65.3	67.5	66.8	-	-	52.5	47.1
France	62.0	63.8	64.4	64.5	54.4	56.8	57.3	58.0	13.6	11.3	9.2	9.9	19.0	19.7	16.4	17.4	53.6	56.6	58.5	58.1	44.1	45.6	48.0	47.9
Grèce	43.8	49.2	50.6	53.8	53.7	56.9	57.3	58.3	13.7	16.6	13.7	15.7	20.8	21.1	15.7	19.1	37.8	41.1	43.7	45.3	42.5	44.9	48.3	47.2
Hongrie	..	52.5	53.7	53.6	..	52.3	56.1	54.3	..	5.8	5.4	5.9	6.4	..	49.4	50.8	50.4	..	49.8	53.7	50.8
Irlande	46.9	55.5	57.8	58.1	49.5	58.8	57.3	57.0	11.9	4.2	3.8	3.7	15.4	-	6.0	5.3	41.3	53.1	55.6	56.0	41.9	55.2	53.9	54.0
Italie	42.5	46.2	48.6	50.1	49.1	51.4	55.0	56.6	16.3	14.9	12.0	10.1	23.5	21.2	10.5	13.2	35.6	39.3	42.7	45.0	37.5	40.5	49.2	49.1
Luxembourg	40.3	48.0	50.4	49.9	51.7	57.2	60.8	60.6	-	-	3.6	4.5	-	-	5.9	9.6	38.8	46.5	48.6	47.6	48.8	55.3	57.2	54.8
Norvège	..	77.1	76.3	76.2	..	67.1	66.0	67.1	..	3.2	3.8	3.7	-	7.3	..	74.6	73.4	73.4	..	63.5	61.8	62.2
Pays-Bas	59.5	67.6	70.3	71.2	47.8	52.8	56.5	56.0	7.7	3.0	3.2	4.3	19.8	7.6	8.6	10.6	54.9	65.6	68.0	68.1	38.4	48.8	51.6	50.1
Portugal	59.1	63.3	66.0	66.4	58.0	66.5	74.8	70.9	7.8	4.9	7.4	7.4	-	5.4	10.4	9.6	54.5	60.3	61.1	61.5	49.9	62.9	67.1	64.1
République slovaque	63.3	63.0	61.9	62.2	17.2	19.5	-	30.5	52.3	50.7	48.6	43.3
République tchèque	62.7	62.2	59.8	57.7	9.6	9.6	15.7	13.5	56.7	56.2	50.4	49.9
Royaume-Uni	66.8	68.9	69.3	69.6	57.7	57.5	58.3	59.3	6.7	4.6	3.9	3.9	10.9	7.8	6.3	7.3	62.3	65.7	66.6	66.9	51.4	53.0	54.6	55.0
Suède	79.5	76.6	77.7	76.9	64.0	63.4	66.4	67.7	6.6	4.2	4.4	5.2	18.5	10.8	9.5	12.6	74.2	73.4	74.4	72.9	52.2	56.6	60.1	59.1
Suisse	75.5	75.2	69.5	70.3	3.0	3.4	9.1	9.2	73.3	72.7	63.2	63.8
Australie	66.7	68.1	70.0	69.9	57.1	58.2	59.7	61.0	7.7	5.8	6.1	5.7	9.6	7.0	6.5	5.6	69.8	71.4	72.3	65.9	61.8	63.5	64.9	57.6
Canada	68.8	70.4	73.1	..	63.4	65.3	65.7	..	9.8	6.2	5.9	..	13.3	8.7	9.9	..	62.0	66.0	68.8	..	55.0	59.6	59.2	..
États-Unis	69.5	71.4	69.9	69.2	58.4	61.1	61.7	60.3	5.3	4.2	5.7	5.5	8.2	5.5	8.0	6.8	65.8	68.4	65.9	65.4	53.6	57.7	56.8	56.2

Tableau annexe I.A1.2. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2003-2004 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nés dans le pays d'accueil				Nés à l'étranger				Nés dans le pays d'accueil				Nés à l'étranger				Nés dans le pays d'accueil				Nés à l'étranger			
	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004	1995	2000	2003	2004
Hommes et femmes																								
Allemagne	..	72.1	73.0	73.0	..	64.8	66.3	66.3	..	7.4	9.1	10.0	..	12.6	15.7	17.0	..	66.7	66.4	65.8	..	56.7	55.9	55.1
Autriche	71.4	71.1	71.3	70.5	72.8	72.7	73.9	69.2	4.1	4.3	4.2	4.3	6.9	8.0	8.3	11.0	68.5	68.0	68.3	67.5	67.8	66.8	67.7	61.5
Belgique	62.7	66.0	65.3	66.2	56.3	59.0	57.3	58.9	8.4	5.6	6.4	6.4	19.5	15.8	17.8	14.9	57.5	62.4	61.1	62.0	45.3	49.7	47.1	50.1
Danemark	80.1	80.6	79.6	80.3	58.5	59.3	58.3	57.3	7.3	3.9	4.0	4.9	20.6	9.5	8.7	12.2	74.2	77.5	76.5	76.3	46.4	53.6	53.3	50.3
Espagne	59.4	64.9	66.6	67.6	64.2	71.4	75.7	76.8	22.8	13.9	11.0	10.8	27.0	15.9	13.3	13.8	45.8	55.9	59.2	60.3	46.8	60.0	65.6	66.2
Finlande	72.4	76.8	76.9	76.4	..	65.8	72.5	72.6	17.0	11.1	10.3	10.1	..	-	19.2	23.1	60.1	68.3	69.0	68.7	..	45.1	58.6	55.8
France	68.4	69.6	69.8	69.8	66.7	67.4	66.4	67.5	11.2	9.4	8.2	9.0	17.6	16.7	15.8	15.4	60.7	63.1	64.1	63.5	55.0	56.2	55.9	57.1
Grèce	59.9	62.6	63.1	66.0	66.0	70.3	73.1	72.4	9.0	11.1	9.0	10.3	17.1	14.6	10.2	11.6	54.5	55.6	57.4	59.3	54.7	60.0	65.7	64.0
Hongrie	..	59.9	60.5	60.1	..	61.0	64.6	64.0	..	6.6	5.9	5.9	..	-	-	-	..	55.9	57.0	56.5	..	58.5	62.4	61.4
Irlande	61.6	67.3	68.2	68.7	62.6	68.9	67.5	68.1	12.0	4.3	4.4	4.4	16.2	5.7	6.3	6.1	54.2	64.4	65.2	65.7	52.4	64.9	63.2	63.9
Italie	57.3	59.8	61.5	62.3	66.7	69.3	72.5	70.0	11.9	10.9	9.0	7.9	13.1	12.1	6.3	9.3	50.4	53.3	56.0	57.4	58.0	60.9	68.0	63.5
Luxembourg	56.4	61.6	60.8	60.4	67.7	68.4	71.8	70.9	2.6	2.0	2.9	3.3	3.4	2.9	4.8	6.7	54.9	60.4	59.0	58.4	65.4	66.4	68.4	66.2
Norvège	..	81.2	79.3	79.2	..	73.5	74.1	72.2	..	3.3	3.9	4.0	..	6.1	9.0	8.1	..	78.5	76.2	76.0	..	69.0	67.5	66.4
Pays-Bas	70.4	76.7	78.0	78.2	59.0	63.4	65.8	66.0	6.0	2.3	2.9	3.9	19.6	6.3	8.9	10.4	66.1	74.9	75.7	75.1	47.4	59.4	59.9	59.1
Portugal	67.5	70.4	72.4	72.5	65.2	75.8	79.9	77.6	7.2	3.9	6.3	6.5	12.1	4.5	9.1	9.7	62.7	67.6	67.9	67.8	57.3	72.4	72.7	70.1
République slovaque	69.8	69.7	70.2	69.7	17.1	18.6	22.4	24.7	57.9	56.8	54.5	52.4
République tchèque	70.3	70.0	66.9	65.3	7.5	8.2	12.1	12.9	65.0	64.3	58.8	56.9
Royaume-Uni	75.3	76.3	76.2	75.7	67.7	67.7	68.1	68.4	8.5	5.3	4.6	4.3	12.8	8.8	7.3	7.3	68.9	72.2	72.7	72.4	59.0	61.8	63.1	63.4
Suède	81.1	78.3	79.3	78.9	68.3	66.6	70.7	71.4	7.3	4.7	4.8	5.7	21.7	11.6	11.1	13.4	75.2	74.6	75.5	74.4	53.5	58.9	62.3	61.3
Suisse	82.1	81.7	78.5	78.8	2.9	3.1	8.0	8.3	79.7	79.2	72.2	72.3
Australie	76.0	76.2	76.9	77.6	68.8	68.1	69.4	70.7	8.1	6.2	6.0	5.6	10.2	6.7	6.5	5.6	69.8	71.4	72.3	73.2	61.8	63.5	64.9	66.8
Canada	75.9	76.2	77.9	..	73.7	73.3	73.5	..	9.1	6.0	6.2	..	11.7	7.3	8.7	..	68.9	71.7	73.0	..	65.1	68.0	67.1	..
États-Unis	75.4	76.0	74.3	73.7	71.1	73.6	73.7	73.0	5.8	4.4	6.4	6.2	8.0	4.9	7.5	6.2	71.1	72.7	69.6	69.1	65.4	70.0	68.2	68.5

Note : Le signe « .. » signifie non disponible, « - » signifie non significatif au seuil B.

Source : Enquête de l'Union européenne sur la population active, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat), à l'exception du Danemark (registre de population); Australie : enquête sur la population active; Canada : enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/787176654472>

C. Panorama des politiques migratoires

En 2004 et 2005, les pays membres de l'OCDE ont confirmé leur intérêt pour les politiques migratoires à des fins d'emploi et leur volonté de renforcer la maîtrise des flux. Parallèlement, de nombreux pays ont adopté de nouvelles mesures visant à améliorer l'accueil des nouveaux immigrés et l'intégration de ceux qui résident déjà sur le territoire. Cette partie contient aussi une section sur le rôle des transferts de fonds dans le développement économique des pays d'origine et sur la coopération internationale dans le domaine de la maîtrise des flux migratoires et dans celui des migrations de travail (avec un éclairage particulier sur l'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur les flux de travailleurs immigrés en Europe).

1. Politique migratoire et besoins du marché du travail

L'intérêt croissant pour les migrations de travail porte sur deux aspects spécifiques des politiques : premièrement, le recrutement d'immigrés hautement qualifiés via des politiques sélectives dans un contexte de compétition internationale, visant à attirer et à retenir ces travailleurs; et deuxièmement, le recours temporaire à une main-d'œuvre immigrée souvent saisonnière, peu qualifiée, pour pallier les pénuries de main-d'œuvre. Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre des mesures visant à attirer les étudiants étrangers, considérés comme des travailleurs qualifiés potentiels ayant déjà développé des liens étroits avec le pays d'accueil. Enfin, on remarque dans certains pays membres de l'OCDE une tendance à mieux répartir les immigrés selon les besoins du marché du travail local, et à éviter ainsi des problèmes d'intégration causés par une très forte concentration de migrants dans certaines zones.

Faciliter l'immigration des hautement qualifiés : mise en œuvre et développement des politiques sélectives

Afin de faciliter l'immigration de travailleurs hautement qualifiés dans plusieurs pays de l'OCDE, diverses mesures ont été adoptées. En Finlande, la nouvelle loi sur les étrangers du 1^{er} mai 2004 élargit le droit à l'emploi sans permis de travail pour certaines professions qualifiées. Parmi les mesures proposées, on trouve l'immigration de chercheurs et de travailleurs indépendants étrangers, et de nouvelles possibilités d'accès au marché du travail pour les étudiants et les familles d'immigrés. Au Japon, un nouveau programme, qui fait partie de la stratégie « E-Japan », a été lancé pour accueillir 30 000 ingénieurs en technologies de l'information sur une période s'étendant jusqu'à fin 2005. De plus, des procédures ont été introduites pour faciliter la délivrance de permis de résidence permanents aux travailleurs qualifiés. En Autriche, les quotas pour l'installation de citoyens hors UE et leurs familles sont destinés exclusivement aux hautement qualifiés.

Sans changer leur quota annuel de visas H-1B (65 000 visas temporaires pour immigrés qualifiés), les États-Unis ont adopté en 2005 l'*Omnibus Appropriations Act*, qui permet à 20 000 travailleurs qualifiés de plus d'obtenir des visas temporaires en exemptant du visa H-1B les étrangers titulaires d'un *master* ou de diplômes supérieurs obtenus dans des établissements supérieurs américains. En 2005, le visa E-3 a également été institué, permettant la délivrance annuelle de 10 500 visas à des professionnels dans certaines activités spécialisées. En ce qui concerne l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), depuis le 1^{er} janvier 2004, la plupart des restrictions transitoires appliquées aux professionnels mexicains désireux d'entrer aux États-Unis ne sont plus en vigueur.

La Nouvelle-Zélande a enregistré une hausse du nombre des permis qualifiés ou de permis pour affaires délivrés en 2004-2005 (61 % du total) due en grande partie aux améliorations apportées à la politique de la catégorie des immigrés qualifiés (SMC) depuis décembre 2004. Un supplément de points a été alloué aux candidats munis d'une expérience professionnelle et de qualifications, l'éventail des activités considérées comme qualifiées a été élargi, et des points supplémentaires ont été attribués aux candidats ayant des parents en Nouvelle-Zélande. En Australie, les flux de qualifiés dans le programme migratoire augmenteront dans les huit prochaines années, à hauteur de 20 000 places supplémentaires. Dans l'intervalle, le système deviendra de plus en plus sélectif, augmentant le nombre de points requis (*passmarks*). Au Canada, l'une des cinq priorités des Orientations stratégiques pour l'immigration de 2005 consiste en une sélection améliorée par une planification pluriannuelle par niveau et une meilleure promotion du système.

Certains pays européens de l'OCDE ont manifesté un intérêt croissant envers les politiques sélectives (voir aussi l'encadré I.4). En Irlande, une nouvelle loi sur les permis de

Encadré I.4. **Les orientations de la Commission européenne en matière de migrations de travail**

La Commission a publié le 11 janvier 2005 un Livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques et ensuite a proposé le 21 décembre 2005 un programme d'action relatif à l'immigration légale suite à l'invitation formulée par le Conseil européen dans le programme de La Haye. Elle propose dans son programme d'action relatif à l'immigration légale une directive-cadre qui traitera des demandes uniques d'un titre combinant titre de séjour et permis de travail, des droits des ressortissants de pays tiers une fois légalement admis par un État membre pour occuper un emploi avant qu'ils ne puissent bénéficier du statut de résident de longue durée. Quatre directives catégorielles régiront les conditions et procédures d'admission des ressortissants de pays tiers en tant que travailleurs hautement qualifiés, travailleurs saisonniers, personnes transférées au sien de leur entreprise et stagiaires rémunérés. La catégorie la plus intéressante est certainement celle des travailleurs hautement qualifiés dont il s'agit d'accélérer l'admission et pour laquelle la Commission s'interroge sur l'opportunité de créer un permis de travail UE (« carte verte ») délivré par un État membre mais qui serait valable d'emblée dans toute l'UE. La Commission propose également d'accroître l'information sur les migrations de travail d'ici la fin 2007 par la création d'un portail internet en liaison avec une révision du portail européen sur la mobilité de l'emploi EURES, par des campagnes d'information spécifiques ainsi que diverses études, d'autre part la coopération avec les pays d'origine porterait par le biais d'études de faisabilité sur les divers moyens de favoriser les migrations temporaires, circulaires et de retour. Elle viserait aussi offrir dans les pays d'origine une formation professionnelle et des cours de langue afin d'aider les futurs émigrés à développer leurs compétences et à mieux s'adapter aux besoins du marché du travail européen.

travail a été ratifiée en octobre 2005. Une carte verte a été établie pour une liste d'activités dans lesquelles existent des pénuries de main-d'œuvre. Elle sera limitée aux activités dont le salaire annuel ne dépasse pas 30 000 EUR (salaire industriel moyen pour les peu qualifiés), moins restreinte pour la fourchette comprise entre 30 000 à 60 000 EUR, et plus souple pour les salaires excédant 60 000 EUR. La carte verte sera délivrée pour deux ans

lors de la première demande, avec la possibilité d'obtenir ensuite un droit de résidence de longue durée. Les détenteurs de la carte verte sont autorisés à faire venir leurs époux et les familles dans le pays, et les époux ont le droit de travailler.

Au Royaume-Uni, dans le cadre de la proposition gouvernementale de février 2005 pour un nouveau système migratoire, une stratégie concernant l'immigration de travail est esquissée dans le document *Selective Admission : Making Migration Work for Britain* (juillet 2005). La proposition centrale de ce document consiste à s'éloigner du système de permis à deux niveaux existant pour s'orienter vers un système de gestion de l'immigration de travail à cinq niveaux :

1. Immigrés hautement qualifiés (Programme d'immigration hautement qualifiée, qui existe déjà – HSMP). La sélection se fera sur un système de points. Aucun parrainage (*sponsoring*) ne sera requis de la part de l'employeur.
2. Travailleurs qualifiés détenteurs d'une offre d'emploi et travailleurs recrutés pour répondre à des besoins spécifiques non pourvus par des citoyens du Royaume-Uni ou de l'Espace économique européen (EEE). La sélection se fait sur un système de points et un sponsor (employeur) est requis.
3. Un nombre limité de travailleurs pour pallier les pénuries de main-d'œuvre peu qualifiée. Ce niveau sera similaire au Plan par secteur (*Sector Based Scheme, SBS*) introduit en mai 2003 pour faire entrer un certain nombre de travailleurs peu qualifiés, nombre fixé par quota, afin de pallier les pénuries sectorielles, comme dans le secteur des hôtels, café et restauration.
4. Étudiants.
5. Autres catégories temporaires.

Les niveaux 1 et 2 peuvent ouvrir la voie à la résidence permanente, après cinq ans de résidence initiale, mais pas les autres niveaux. Le plan proposé est un système à points, et un nouveau processus de demande en deux étapes est proposé. Les futurs immigrants feraient une autoévaluation initiale pour déterminer s'ils peuvent ou non être qualifiés pour l'un des cinq niveaux, et si oui, pour lequel. Si l'autoévaluation est positive pour l'un des niveaux, une candidature officielle peut être faite depuis l'étranger ou le Royaume-Uni.

Les Pays-Bas développent également un système de migration de travail. Une nouvelle législation est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2004. Elle vise à stimuler l'immigration de travail hautement qualifié en introduisant des procédures simplifiées. Les travailleurs immigrants susceptibles de gagner plus de 45 000 EUR (ou 32 600 EUR s'ils ont moins de 30 ans) sur le marché du travail hollandais sont éligibles pour obtenir des permis de résidence d'une durée maximale de cinq ans et peuvent travailler sans permis. Après cinq ans de résidence, ils peuvent obtenir un permis de résidence permanent. En Suisse, le projet de nouvelle loi fédérale sur l'entrée et le séjour des étrangers (2002) a été approuvé par le Conseil national le 28 septembre 2005 et voté à la deuxième chambre (Conseil des États) fin 2005. Parmi ses objectifs principaux, il introduit une politique plus sélective pour l'admission des citoyens hors Union européenne à 25 : seules les personnes hautement qualifiées capables de s'intégrer à l'économie suisse et de lui être bénéfiques à long terme seront acceptées. Aucun quota n'a été établi et la sélection sera effectuée au niveau local.

En République tchèque, un projet de sélection active des travailleurs qualifiés destiné à attirer les personnes jeunes et qualifiées qui cherchent à s'installer de façon permanente, a été lancé en 2003 avec quelques pays. Il est mis en œuvre avec une série de nouveaux

pays : Bélarus, Bulgarie, Canada, Croatie, Kazakhstan, Moldavie, Serbie-Monténégro et Ukraine. Le projet offre aux immigrés et à leurs familles la possibilité d'obtenir un permis de résidence permanent après un court séjour (deux ans et demi). Les candidats doivent avoir déjà bénéficié d'un visa de longue durée et être en possession d'un document attestant d'un niveau d'éducation au moins secondaire. Ils sont sélectionnés sur la base d'un système à points. Les critères d'obtention des points sont : l'emploi précédent en République tchèque, le niveau d'éducation, l'expérience de la vie en République tchèque, les compétences linguistiques et la famille. Ce projet ne concerne encore qu'un très petit nombre de personnes et fin 2005, seules 308 personnes avaient été sélectionnées via cette procédure.

Accroître le recrutement de travailleurs temporaires peu qualifiés en réponse aux besoins du marché du travail

Les besoins d'une immigration temporaire peu qualifiée préoccupent aussi certains pays de l'OCDE.

Au Canada, de nouvelles mesures et de nouveaux accords sur les procédures ont été adoptés pour faciliter l'entrée de travailleurs temporaires afin de pallier les pénuries sur le marché du travail national. En Irlande, la loi sur les permis de travail a mis en place un système révisé de permis de travail, pour des activités non comprises dans les listes de la carte verte (voir ci-dessus) et pour lesquelles existent de sérieuses pénuries de main-d'œuvre. Le nouveau système permettra à la fois à l'employé et à l'employeur de faire la demande d'un permis de travail à partir d'une offre d'emploi.

En Corée, des mesures ont été adoptées pour rationaliser et simplifier le Plan de permis de travail temporaire qui est devenu, après l'abolition en mai 2004 du système des stagiaires industriels conçu pour aider les PME, le seul plan destiné à faire entrer des travailleurs étrangers en Corée. Le travailleur étranger et l'employeur seront exemptés des cotisations pour la caisse nationale de retraite et l'assurance chômage. Le gouvernement envisage de signer des accords avec les pays de départ en ce qui concerne la sécurité sociale. Afin de simplifier les procédures d'embauche de travailleurs immigrés, un organisme de soutien aux entreprises coréennes qui souhaitent recruter des travailleurs étrangers a été créé. De plus, un système de visa électronique va être instauré.

Les États-Unis, pour faire face à leurs besoins de travailleurs temporaires sans modifier les quotas relatifs à cette catégorie, ont approuvé en 2005 la Loi « Sauvez nos petites entreprises et nos entreprises saisonnières » (*Save our Small and Seasonal Businesses Act, SOS*), qui concerne des visas temporaires peu qualifiés (H-2B). Si le plafond est toujours en vigueur, le SOS Act élargit le programme de manière significative en changeant la façon dont les visas H-2B sont comptabilisés. Pendant la période d'application de cette loi (1^{er} octobre 2004-1^{er} octobre 2006), les travailleurs H-2B admis pendant la période de trois ans (années fiscales) précédant leur candidature actuelle peuvent être admis à nouveau dans le programme sans qu'ils soient comptabilisés dans le calcul du plafond annuel. Ainsi, pendant les années fiscales 2005 et 2006, ce n'est pas moins de 198 000 travailleurs qui seraient admissibles dans le cadre de ce programme.

En Finlande, la nouvelle loi sur les étrangers introduit le droit pour les travailleurs horticoles (cueilleurs de baies surtout) de travailler sans permis pendant trois mois. En Grèce, suite à la nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire grec (2005), un nouveau permis de travail saisonnier a été créé. En Hongrie, une nouvelle

réglementation sur le travail agricole saisonnier est entrée en vigueur. En Nouvelle-Zélande, où la tendance générale marque une hausse des besoins en travailleurs temporaires et donc du nombre de permis délivrés (+12 % en 2004-2005), un plan pilote a été lancé en juillet 2004 permettant aux employeurs du domaine horticole de recruter des travailleurs étrangers saisonniers.

On note aussi une hausse du nombre de places prévues par le Plan de vacances actives (*Working Holiday Scheme*, WHS), qui permet aux jeunes gens âgés de 18 à 30 ans originaires des pays partenaires de passer 12 mois en Nouvelle-Zélande et d'y exercer un emploi temporaire : 31 000 en 2004-2005, 36 000 en 2005-2006, 40 000 en 2006-2007. Deux nouveaux pays, la Norvège et la Thaïlande, sont devenus partenaires en 2004-2005. L'Australie, pour réduire ses pénuries de main-d'œuvre pendant la période des moissons, sans introduire de permis de travail temporaires, a opté pour un élargissement du programme *Working Holiday Makers* (WHM). Depuis le 1^{er} novembre 2005, les travailleurs du WHM qui ont effectué au moins trois mois de moisson saisonnière en Australie peuvent poser leur candidature pour un deuxième visa de WHS.

Enfin, en Suisse, la nouvelle loi fédérale sur l'entrée et le séjour des étrangers n'a pas introduit de programme spécifique pour les immigrés temporaires peu qualifiés. Elle est cependant destinée à pallier les pénuries de main-d'œuvre, si nécessaire, grâce aux citoyens des nouveaux pays membres de l'UE, l'accès au marché du travail leur étant désormais ouvert.

Attirer les étudiants étrangers en tant que travailleurs qualifiés potentiels ayant des liens étroits avec le pays d'accueil

De nombreux pays continuent d'introduire et de mettre en œuvre des programmes destinés à attirer les étudiants étrangers, considérés comme une ressource pour la société et l'économie, en particulier parce ce sont des travailleurs qualifiés potentiels (voir aussi encadré I.5).

Le Canada renforce sa stratégie générale en augmentant sa compétitivité internationale en améliorant l'accès au marché du travail canadien pendant les études, en augmentant les chances d'emploi après le diplôme et en accélérant le processus d'instruction des demandes pour les permis de travail délivrés aux étudiants. Dans cette perspective, et dans le cadre d'une régionalisation, des accords avec plusieurs provinces ont été signés afin de permettre aux étudiants d'y travailler après l'obtention de leur diplôme. En avril 2005, deux projets de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ont été annoncés. Leur but est de mieux attirer, intégrer et retenir les étudiants étrangers dans toutes les régions du pays, en partenariat avec les provinces. Le premier programme permet aux étudiants étrangers de travailler hors du campus pendant leurs études; le deuxième leur donne le droit de travailler pendant deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Depuis septembre 2005, la Nouvelle-Zélande permet aux étudiants dont le diplôme donne des points supplémentaires dans la Catégorie des migrants qualifiés (SMC) de poser leur candidature pour un permis de travail ouvert de six mois. De plus, le nombre d'heures durant lesquelles les étudiants sont autorisés à travailler à mi-temps pendant leurs études a été augmenté. Les partenaires accompagnant les étudiants, dont le domaine d'études connaît une réelle pénurie de main-d'œuvre, et tous les partenaires des étudiants de troisième cycle, peuvent poser leur candidature à un permis de travail valide pendant la durée des études de leur partenaire.

Depuis octobre 2004, en République tchèque, le projet de Sélection active de main-d'œuvre qualifiée est également ouvert aux étudiants étrangers récemment diplômés d'universités tchèques. Depuis juillet 2005, les mêmes mesures ont été étendues aux étrangers qui ont achevé un cursus secondaire dans un établissement tchèque. Cependant, le nombre d'étudiants étrangers sélectionnés demeure très faible (27 jusqu'en septembre 2005). La Grèce a introduit des conditions assouplies d'obtention d'un permis étudiant. Au Japon, depuis 2004, les étrangers ayant un statut de résident d'étudiant à l'université peuvent bénéficier d'un statut de visiteur temporaire pour une période maximum de six mois après l'obtention de leur diplôme, afin de chercher du travail.

Encadré I.5. **Directives de l'Union européenne relatives aux étudiants et aux chercheurs**

L'Union européenne a mis en place un cadre législatif harmonisé à travers l'adoption des directives relatives aux étudiants et aux chercheurs. La Directive de décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échanges d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat vise, entre autres, à favoriser la mobilité des étudiants dans l'UE une fois qu'ils ont déjà été admis par un État membre, à offrir aux étudiants un accès libéral au marché du travail pour un minimum de 10 heures par semaine. De plus, elle fournit une base juridique pour la généralisation des bonnes pratiques visant à accélérer les procédures d'admission des étudiants et des élèves sur la base d'une convention conclue entre les établissements d'enseignement et les autorités compétentes pour la délivrance des titres de séjour.

Par ailleurs, afin de pallier le manque de personnel spécialisé auquel elle devra faire face dans le cadre de sa politique visant à investir 3 % du PIB dans la recherche, la Communauté européenne a adopté une série de trois textes pour favoriser l'admission des chercheurs ressortissants de pays tiers. Le plus important est la Directive d'octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique visant à faciliter et accélérer leur admission par une collaboration entre les autorités compétentes en matière d'immigration et les organismes de recherche.

Une attention croissante est accordée à la régionalisation des flux d'immigration

Dans certains pays de l'OCDE, l'accent mis sur la politique migratoire vise à une meilleure distribution des migrants dans le pays d'accueil, selon les besoins des marchés du travail locaux et afin d'éviter des problèmes d'intégration dus à une très forte concentration de migrants dans certaines zones. Cela entraîne un rôle croissant des autorités territoriales dans les politiques migratoires (voir dans *Tendances des migrations internationales*, OCDE, 2004, le chapitre consacré aux aspects régionaux des migrations).

L'Australie encourage de nouvelles initiatives pour l'installation de migrants qualifiés dans certaines régions via le visa de la catégorie Indépendant qualifié régional (SIR) (nombre de points requis inférieur, points supplémentaires attribués aux candidats soutenus par une région, procédures d'obtention de visa SIR facilitée pour les stagiaires et les *Working Holiday Makers*). Les migrants compétents dans le domaine des affaires sont encouragés à créer des entreprises dans des zones régionales, rurales ou à faible croissance. Au Canada, le nombre de migrants sélectionnés par le Programme de nominés

provinciaux (*Provincial Nominee Program*) (sélection des migrants par les provinces) a enregistré une hausse de 25 % entre 2003 et 2004, et, comme on l'a vu plus haut, de nombreux programmes concernant les étudiants étrangers sont mis en œuvre exclusivement dans les provinces où l'immigration est faible.

En Grèce, les candidatures pour les immigrés entrant au titre du travail devront être déposées au niveau régional. Il sera de la responsabilité de chaque région d'accepter ou de refuser les candidatures en fonction de son propre marché du travail, et de délivrer des permis de travail qui sont en même temps des permis de résidence.

Les régularisations concernent plus particulièrement les pays du sud de l'Europe

Les régularisations demeurent chose commune dans les pays du sud de l'Europe (tableau I.20). L'Espagne a lancé un nouveau programme de régularisation en février 2005, enclenchant un processus de normalisation de la situation de travailleurs étrangers en situation irrégulière. Il revenait aux employeurs de déposer les demandes, sauf dans le cas des employés de maison. Les résultats montrent que 83 % des demandes ont été approuvées, dont un tiers dans le domaine de l'aide à domicile.

Au Portugal, un nouveau processus de régularisation a également eu lieu entre avril et mi-juin 2004 pour les travailleurs étrangers originaires de pays hors UE, qui pouvaient prouver qu'ils travaillaient au Portugal avant le 12 mars 2003 (date à laquelle le nouveau décret sur l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers hors UE est entré en vigueur). Quarante mille demandes ont été déposées, mais seulement 3 000 avaient été acceptées au printemps 2005. En Italie, le processus de régularisation de 2002 s'est achevé début 2004, et environ 650 000 personnes en ont bénéficié.

Tableau I.20. **Principaux programmes de régularisation, par nationalité, dans quelques pays de l'OCDE**

Milliers

Belgique		États-Unis			
(2000) ¹	(1986) ²	(1997-1998) ³	(2000) ⁴		
Rép. dém. du Congo	8.8	Mexique 2 008.6	El Salvador/Guatemala 300.0		
Maroc	6.2	El Salvador 152.3	Haïti 50.0		
		Caraïbes 110.5	Nicaragua 40.0		
		Guatemala 64.0	Europe de l'Est 10.0		
		Colombie 30.3	Cuba 5.0		
		Philippines 25.7			
Autres	36.9	Autres 293.5			
Total	52.0	Total 2 684.9	Total 405.0	Total	400.0

Espagne						
(1985-1986) ⁵	(1991)	(1996)	(2000) ⁶	(2001) ⁷	2005	
Maroc	7.9	Maroc 49.2	Maroc 7.0	Maroc 45.2	Équateur 52.3	Équateur 122.4
Portugal	3.8	Argentine 7.5	Pérou 1.9	Équateur 20.2	Colombie 40.8	Maroc 95.8
Sénégal	3.6	Pérou 5.7	Chine 1.4	Colombie 12.5	Maroc 31.7	Roumanie 64.5
Argentine	2.9	Rép. dominicaine 5.5	Argentine 1.3	Chine 8.8	Roumanie 20.4	Colombie 48.3
Royaume-Uni	2.6	Chine 4.2	Pologne 1.1	Pakistan 7.3		Bolivie 37.2
Philippines	1.9	Pologne 3.3	Rép. dominicaine 0.8	Roumanie 6.9		Bulgarie 21.3
Autres	21.1	Autres 34.7	Autres 7.8	Autres 63.1	Autres 89.4	Autres
Total	43.8	Total 110.1	Total 21.3	Total 163.9	Total 234.6	Total 548.7

Tableau I.20. Principaux programmes de régularisation, par nationalité, dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Milliers

France		Grèce							
(1981-1982) ⁸	(1997-1998)	(1997-1998) ⁹	(2001) ¹⁰						
Tunisie	17.3	Algérie	12.5	Albanie	239.9				
Maroc	16.7	Maroc	9.2	Bulgarie	24.9				
Pays africains	15.0	Chine	7.6	Roumanie	16.7				
Portugal	12.7	Rép. dém. du Congo	6.3	Pakistan	10.8				
Algérie	11.7	Tunisie	4.1	Ukraine	9.8				
Turquie	8.6			Pologne	8.6				
Autres	39.1	Autres	38.1	Autres	60.3				
Total	121.1	Total	77.8	Total	371.0				
				Total	351.0				
Italie									
(1987-1988)	(1990)	(1996) ¹¹	(1998) ¹¹	(2002) ¹²					
Maroc	21.7	Maroc	49.9	Maroc	34.3	Albanie	39.0	Roumanie	132.8
Sri Lanka	10.7	Tunisie	25.5	Albanie	29.7	Roumanie	24.1	Ukraine	100.1
Philippines	10.7	Sénégal	17.0	Philippines	21.4	Maroc	23.9	Albanie	47.1
Tunisie	10.0	Ex-Yougoslavie	11.3	Chine	14.4	Chine	16.8	Maroc	46.9
Sénégal	8.4	Philippines	8.7	Pérou	12.8	Sénégal	10.7	Équateur	34.0
Ex-Yougoslavie	7.1	Chine	8.3	Roumanie	11.1	Égypte	9.5	Chine	32.8
Autres	50.1	Autres	97.1	Autres	120.8	Autres	93.2	Autres	241.0
Total	118.7	Total	217.7	Total	244.5	Total	217.1	Total	634.7
Portugal									
(1992-1993)	(1996)	(2001) ¹³	2004	Suisse					
				(2000) ¹⁴					
Angola	12.5	Angola	6.9	Ukraine	63.5	Sri Lanka	8.9		
Guinée-Bissau	6.9	Cap-Vert	5.0	Brésil	36.6	Rép. féd. de Yougoslavie	4.9		
Cap-Vert	6.8	Guinée-Bissau	4.0	Moldavie	12.3	Bosnie-Herzégovine	0.6		
Brésil	5.3	Sao Tomé-et-Principe	1.2	Roumanie	10.7	Turquie	0.3		
Sao Tomé-et-Principe	1.4	Brésil	2.0	Cap-Vert	8.3				
Sénégal	1.4			Angola	8.1				
Autres	4.8	Autres	3.7	Autres	39.8	Autres	0.5		
Total	39.2	Total	21.8	Total	179.2	Total	3.0		
				Total	3.0	Total	15.2		

- Programme de régularisation lancé en janvier 2000 destiné aux demandeurs d'asile qui résidaient en Belgique en octobre 1999 et qui remplissaient certaines conditions. Les chiffres portent sur le nombre de demandes (y compris les dépendants). Au total, près de 35 000 dossiers ont été déposés.
- Les données portent sur le nombre de personnes ayant reçu un permis de résidence permanente (non compris leur famille) au cours de la période 1989-1996 à la suite du programme de régularisation de 1986 (*Immigration and Reform Control Act*). Les données sont indiquées selon le pays de naissance.
- Y compris les estimations du nombre d'étrangers pouvant bénéficier du *Nicaraguan Adjustment and Central American Relief Act* (novembre 1997) et du *Haitian Refugee Immigration Fairness Act* (octobre 1998).
- Estimation du nombre de demandes de régularisation en vertu de la loi *Legal Immigration Family Equity (LIFE)*.
- Les données portent sur le nombre de demandes reçues.
- Programme de régularisation qui s'est déroulé du 23 mars au 31 juillet 2000.
- Programme « *Arraigo* ». Non compris 24 600 autres demandes.
- Non compris les travailleurs saisonniers (6 681 personnes) et environ 1 200 petits commerçants dont la répartition par nationalités n'est pas connue.
- Personnes ayant obtenu une carte blanche (première étape du programme de régularisation). La répartition par nationalité est préliminaire.
- Nombre de demandes de permis de travail et de résidence en vertu de la loi d'octobre 2001. Un nouveau programme a été mené en 2004.
- Nombre de permis octroyés selon les estimations de M. Carfagna, « I sommersi e i sanati. Le regolarizzazioni degli immigrati in Italia » dans *Stranieri in Italia : Assimilati ed esclusi*, A. Colombo et G. Sciortino (éd.), Mulino, Bologna, 2002.
- Les données portent sur le nombre de permis octroyés au début de l'année 2004.
- La nouvelle loi sur les étrangers (janvier 2001) prévoit la régularisation des ressortissants non communautaires en situation irrégulière qui exercent un emploi. Les chiffres donnent le nombre de personnes ayant obtenu un permis de résidence d'un an entre janvier 2001 et mars 2003. En outre, près de 10 000 Brésiliens ont bénéficié d'un programme spécifique en 2003.
- Programme intitulé « Action humanitaire 2000 ». Les personnes régularisées devaient résider en Suisse depuis le 31 décembre 1992 et être en situation de grande difficulté

Sources : Belgique, Italie, Portugal et Espagne : ministère de l'Intérieur; États-Unis : Immigration and Naturalization Service; France : Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations; Grèce : Observatoire national de l'emploi; Suisse : Office des étrangers.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/417347606033>

Selon les pays, de nouvelles mesures restreignent ou facilitent l'immigration familiale

Certains pays de l'OCDE ont mis en œuvre récemment des politiques restrictives quant au regroupement familial (voir *Tendances des migrations internationales*, OCDE, 2005), d'autres ont introduit de nouvelles mesures pour faire bénéficier les immigrés d'un droit au regroupement familial, à des procédures simplifiées et à une intégration facilitée pour les membres de leur famille.

En Pologne, la nouvelle loi sur les étrangers introduit un régime de permis d'installation et de résidence qui est plus favorable aux conjoints et aux enfants. Des permis d'installation peuvent être délivrés aux enfants mineurs nés en Pologne d'un parent étranger détenteur d'un permis d'installation, et au conjoint d'un citoyen polonais marié depuis au moins trois ans; le conjoint doit être détenteur d'un permis de résidence temporaire depuis au moins deux ans. La procédure est simplifiée (pas besoin de faire preuve d'une source régulière et stable de revenus, ni d'un logement). De plus, les mineurs étrangers nés en Pologne et séjournant en Pologne sans tuteur légal, et les membres de la famille d'un étranger résidant en Pologne qui ont droit à des procédures individuelles de régularisation de leur séjour, bénéficient automatiquement d'un permis de résidence temporaire. Enfin, la durée de séjour requise pour un étranger qui souhaite entrer dans le cadre de la procédure du regroupement familial (conjoints et enfants mineurs) a été abaissée de quatre à trois ans. L'amendement a aussi introduit le droit au regroupement familial pour les membres de la famille qui séjournent déjà en Pologne. Ils bénéficient d'un permis de résidence de deux ans. Après cinq ans, les membres de la famille peuvent obtenir leur propre permis d'installation.

En République tchèque, le premier amendement à la loi sur le séjour des étrangers a transposé dans le droit tchèque la directive européenne sur le droit au regroupement familial. Elle détermine les conditions de la mise en place du regroupement familial avec des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans un pays membre. En Grèce, les conditions du regroupement familial et du séjour des membres de la famille des migrants sont plus clairement définies (conjoints de plus de 18 ans et enfants mineurs).

En Autriche, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'installation et la résidence temporaire, le regroupement familial est essentiellement non réglementé et non plafonné pour les citoyens de pays tiers qui sont les partenaires ou les parents à charge d'un citoyen autrichien ou d'un citoyen d'un autre pays de l'UE. En ce qui concerne les partenaires ou personnes à charge de citoyens de pays tiers qui sont eux-mêmes citoyens de pays tiers, un nouveau quota a été introduit pour les personnes détentrices d'un permis de résidence permanent et qui souhaitent travailler (ces personnes ont été admises sur la base du regroupement familial mais sans accès au marché du travail). Ce nouveau quota vise à accélérer l'intégration au marché du travail des membres de la famille des résidents de longue durée.

Au Canada, l'accueil des personnes entrées au titre de la catégorie d'immigrés et de familles sponsorisés et soutenus par des parents proches reste l'une des priorités de la politique migratoire. Un plan de deux ans a été financé pour améliorer le processus d'instruction des demandes émanant des parents et des grands-parents et pour couvrir le coût de leur immigration quand ils arrivent au Canada. En 2004-2005, une politique publique a été développée pour permettre aux conjoints et concubins non détenteurs d'un statut temporaire légal au Canada d'être éligibles pour une demande dans la catégorie « conjoint ou concubin au Canada ». Des politiques plus spécifiques pour faciliter le

regroupement familial sont aussi en cours (pour les personnes d'origine vietnamienne qui ont séjourné aux Philippines dans l'illégalité après la chute de Saïgon en 1975, et pour les victimes du tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud-Est).

De nouvelles dispositions concernent les réfugiés et l'accélération des procédures de traitement des demandes d'asile

Certains pays ressentent les effets des politiques restrictives récentes concernant le droit d'asile. C'est le cas de l'Irlande et des Pays-Bas, où suite à des changements introduits respectivement en 2003-2004 et 2000 via une nouvelle loi sur les étrangers, le nombre de demandeurs d'asile a décru de manière significative. Aux Pays-Bas, après des critiques à l'encontre des restrictions excessives adoptées, quelques changements ont été introduits en 2004 : la résidence temporaire pour raisons humanitaires a été étendue de trois à cinq ans. En revanche, les demandes d'asile de mineurs isolés âgés de moins de douze ans ne sont plus examinées dans le cadre de la procédure accélérée.

D'autres pays, à l'inverse, expérimentent de nouvelles politiques plus favorables aux demandeurs d'asile. Au Canada, le nombre d'entrées de réfugiés en 2004 a augmenté (+20 % par rapport aux trois années précédentes), conséquence du Plan d'action du président du Conseil de l'immigration et des réfugiés (meilleure efficacité obtenue, entre autres, en rationalisant le système de détermination du statut de réfugié). Des mesures ont aussi été introduites pour réunir les membres d'une même famille d'individus protégés au Canada et pour promouvoir les initiatives de sponsoring pour les réfugiés.

La Finlande a augmenté le nombre de ses décisions favorables l'année dernière, et en Norvège, le quota de réfugiés admis pour réinstallation a été porté à 1 000 (au lieu de 750) en 2005. En Suède, deux lois gouvernementales ont été ratifiées en septembre 2005. La première permet la délivrance de permis de résidence pour les témoins des cours de justice internationales, et leur offre ainsi qu'à leur famille la protection en Suède. La seconde établit que les personnes qui craignent d'être persécutées à cause de leur genre ou de leur orientation sexuelle peuvent bénéficier du statut de réfugié.

En France, la réforme de la législation sur le droit d'asile étend le statut de réfugié aux personnes menacées par des entités autres qu'un État et introduit un statut de protection subsidiaire (qui remplace l'asile territorial existant). Les personnes ne remplissant pas les conditions pour bénéficier du statut de réfugié mais qui sont néanmoins exposées à un sérieux danger dans leur pays (torture, punitions inhumaines, violence collective due à des conflits nationaux ou internationaux perpétrés par les autorités ou d'autres agents) peuvent bénéficier d'une protection subsidiaire qui leur donne droit à un permis de résidence d'un an renouvelable, leur permettant aussi de travailler.

Au Japon, la loi amendée sur l'immigration, instaurant un nouveau système de reconnaissance des réfugiés, est entrée en vigueur le 16 mai 2005. Les ressortissants étrangers en situation irrégulière qui demandent à être reconnus comme réfugiés peuvent séjourner provisoirement au Japon, et un statut légal stable est introduit pour les résidents étrangers en situation irrégulière reconnus comme réfugiés. De plus, le système d'appel a été remanié via la création d'un système de conseillers pour les réfugiés, afin d'assurer des décisions justes et impartiales.

En dépit des différences nationales, des tendances générales sont décelables dans l'évolution des politiques d'asile. Plusieurs pays ont instauré ou envisagé d'instaurer des mesures visant à simplifier et à accélérer les procédures d'asile.

Le 17 juin 2005, le gouvernement australien a annoncé que toutes les premières demandes de visas de protection seraient examinées dans les trois mois suivant leur envoi. Ce délai s'applique également aux décisions du Tribunal d'examen des réfugiés (*Refugee Review Tribunal*, RRT), lors de l'examen des décisions de visas de protection. La Norvège a introduit des mesures destinées à accroître l'efficacité des procédures. Les plus importantes incluent la ventilation rapide des demandes d'asile entre différentes procédures : demandes qui peuvent être rejetées sans nécessiter de plus ample enquête, demandes qui peuvent être acceptées sans nécessiter de plus ample vérification, et demandes qui nécessitent une enquête. De plus, la Norvège a signé six accords de réadmission avec des pays dans lesquels le retour est difficile actuellement, et elle a mis l'accent sur le besoin de procédures harmonisées avec d'autres pays d'accueil.

En France, la réforme du droit d'asile a désigné l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) comme seule institution habilitée à traiter les demandes d'asile, pour unifier les procédures que se partageaient auparavant l'OFPRA et le ministère de l'Intérieur. Les décisions seront prises, à la fois en ce qui concerne leur forme et leur contenu, par la même institution, l'OFPRA, et une autorité judiciaire indépendante, le Conseil du contentieux des étrangers, sera chargée des procédures d'appel. Une fois ce nouveau système mis en place, les décisions seront délivrées en moins d'un an.

Les pays membres de l'OCDE ont en commun une autre préoccupation : l'amélioration de la gestion du processus de détermination des réfugiés, dans le but d'assurer la sécurité nationale et d'éviter l'utilisation frauduleuse de la protection humanitaire. Cette tendance est particulièrement évidente en Amérique du Nord. Aux États-Unis, la loi sur l'identité réelle (*Real Id Act*) de 2005 a restreint les termes de l'octroi de l'asile et limité l'examen judiciaire des demandes d'asile ayant déjà échoué. Elle a également étendu les raisons pour lesquelles les étrangers mêlés à des activités terroristes peuvent être expulsés ou non admis dans le pays. Fin 2004, l'Accord sur les pays tiers sécurisés (*Safe Third Country Agreement*) a été mis en œuvre entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente (*Smart Border Declaration*) signée en décembre 2001.

La législation régissant les politiques de l'UE sur le droit d'asile va dans le même sens, en particulier la Directive sur les standards minimum pour l'accueil des demandeurs d'asile, les Agréments Dublin I et Dublin II et Eurodac. Les nouveaux pays membres font de gros efforts non seulement pour intégrer l'acquis communautaire dans ce domaine (voir encadré I.6), mais aussi pour harmoniser leurs propres politiques d'asile avec les exigences de l'UE. Ainsi, la République slovaque, dans le but d'éviter l'utilisation frauduleuse du statut de demandeur d'asile et de rendre les procédures plus efficaces, a adopté de nouvelles méthodes pour établir l'identité, la nationalité, l'âge et les conditions de vie dans le pays de départ des demandeurs d'asiles. En Bulgarie, dans la perspective d'une entrée dans l'UE, de nouveaux amendements ont été apportés en mars 2005 à la loi sur les demandeurs d'asile et les réfugiés, afin d'achever l'alignement législatif avec la Convention de Genève de 1951.

Encadré I.6. **Acquis communautaire et harmonisation des politiques migratoires dans les nouveaux pays membres de l'UE**

La majorité des nouveaux pays membres de l'UE ont pris diverses mesures pour l'accueil et le logement des immigrés, les programmes d'intégration et l'accès au marché du travail. En 2005, deux amendements ont été introduits par le ministère de l'Intérieur dans la loi tchèque sur le séjour des étrangers. Ils ont été soumis au gouvernement et au Parlement. Le premier contient une section sur l'amélioration des conditions de reconduite à la frontière des étrangers. Plus exactement, il définit des conditions particulières pour la détention des enfants âgés de 15 à 18 ans résidant sur le territoire de la République tchèque, non accompagnés par leurs représentants légaux. L'amendement suggère d'améliorer ces conditions (scolarité obligatoire pour les enfants de moins de 15 ans). Le deuxième amendement introduit des changements importants dans la délivrance de permis de résidence permanents (la période requise de résidence est abaissée de dix à cinq ans), et instaure un statut de résident de longue durée.

En Pologne, la loi sur les étrangers amendée a été ratifiée en avril 2005 et mise en application en octobre. Elle incorpore six directives du Conseil de l'Union européenne. Elles concernent le statut des ressortissants de pays tiers qui sont des résidents longue durée, le droit au regroupement familial, les conditions minimales pour l'admission des demandeurs d'asile, les permis d'entrée pour les ressortissants de pays tiers qui sont i) victimes de la traite des êtres humains, et/ou ii) pris dans des réseaux organisant des migrations illégales et coopèrent avec les autorités; l'assistance aux personnes en situation d'expulsion; des standards de protection temporaire dans le cas d'un afflux massif de personnes déplacées et la coopération entre les pays membres de l'UE dans ce domaine. Les changements les plus importants comprennent l'introduction d'un permis de résidence de longue durée, des restrictions dans la catégorie des personnes qui peuvent faire la demande d'un permis de résidence, et l'assouplissement des procédures à cet égard, l'élargissement de la catégorie de personnes auxquelles sont automatiquement délivrés des permis temporaires (en particulier en ce qui concerne les membres des familles et les victimes de la traite d'êtres humains), et des mesures concernant le regroupement familial et les demandeurs d'asile.

En janvier 2005, la République slovaque a adopté de nouvelles mesures sur l'entrée et le séjour des étrangers. Les principaux objectifs sont l'amélioration des ressources (humaines, matérielles, financières), la coordination entre les institutions compétentes, et le développement d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des politiques, l'engagement actif dans une action législative au niveau de l'UE dans le domaine de la migration, et une harmonisation croissante avec le droit de l'UE. À court terme, la République slovaque a l'intention de rejoindre le système d'information de Schengen et de mettre en œuvre les Accords de Dublin.

2. Stratégies pour renforcer la sécurité et la lutte contre les migrations irrégulières

Même si le nombre d'entrées irrégulières décroît d'une manière générale dans les pays de l'OCDE, la sécurité et la lutte contre l'immigration irrégulière sont encore considérées comme des questions primordiales, donnant lieu à des politiques de réformes dans la plupart des pays.

Renforcement des contrôles aux frontières

Le document de discussion irlandais *Outline Policy Proposals for an Immigration and Residence Bill* publié en avril 2005 indique comme l'un de ses deux principaux objectifs le « maintien de la sécurité et de la sûreté de l'État et de ses résidents ». Il contient plusieurs propositions de politiques concernant les visas et les permis de préentrée (*pre-entry clearance*), le contrôle des frontières et l'expulsion. En Italie, le document du Planning sur l'immigration 2004-2006, destiné à régir le système des quotas et à présider à l'ensemble des politiques migratoires, est fortement orienté vers les questions de sécurité. La Commission nationale sur les attaques terroristes contre les États-Unis a rendu son rapport définitif le 22 juillet 2004. Il contient une série de recommandations concernant le contrôle de l'immigration et le partage de l'information entre les agences fédérales. De nombreux changements ont été introduits dans le traitement des visas et des passeports.

Les préoccupations quant au contrôle des frontières semblent diminuer à mesure que baisse le nombre d'entrées irrégulières. Une exception importante concerne les pays nouvellement entrés dans l'Union européenne (UE) et les candidats à une entrée future. Ce sont désormais ces pays qui font des efforts pour gérer et sécuriser ce qui est devenu la frontière externe de l'UE. Dans le document sur le concept de politique migratoire adopté par le gouvernement en janvier 2005, la République slovaque, qui tient lieu de pays de transit pour les migrants irréguliers tentant d'atteindre d'autres pays de l'UE, souligne qu'une meilleure protection des frontières est nécessaire afin de répondre aux exigences de Schengen et que la politique européenne de visas doit être mise en œuvre efficacement. La Roumanie et la Bulgarie ont également été très actives dans ce domaine. En Roumanie, la décision du 1^{er} avril 2004 portant sur une stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières de la Roumanie pose les conditions que doit atteindre le pays pour satisfaire aux exigences préliminaires lui permettant de participer aux Accords de Schengen.

En ce qui concerne la lutte contre l'immigration irrégulière, différentes mesures sont envisagées, parmi lesquelles la mise en œuvre systématique des accords de Schengen concernant les visas. En Belgique, la Directive européenne de 2001 a été transposée en décembre 2004. Elle contient des mesures contre les transporteurs qui introduisent dans le pays des étrangers en situation irrégulière. Le transporteur a désormais la responsabilité de reconduire les immigrés irréguliers dans leur pays d'origine. En Espagne, suite au Décret royal de décembre 2004, les transporteurs sont devenus des garants, puisqu'on leur demande de vérifier les papiers de leurs passagers et d'informer les autorités de tout billet de retour non utilisé. S'ils ne le font pas, ils s'exposent à des amendes. Aux Pays-Bas, le Mémorandum de 2003 pour les migrations de retour propose, entre autres mesures, d'améliorer le contrôle des frontières et de renforcer les responsabilités des transporteurs, qui doivent reconduire les étrangers interceptés à la frontière. Le repérage avancé des passagers (*Advanced Passenger Screening*, APS) a été introduit en juillet 2003 en Nouvelle-Zélande. Ce plan comprend le contrôle de la validité des passeports et des visas des passagers par les compagnies aériennes à leurs comptoirs d'enregistrement à partir des données migratoires du système du ministère du Travail. Depuis 2004, cette procédure est obligatoire pour toutes les compagnies dont les vols atterrissent en Nouvelle-Zélande.

Le Mexique a initié des mesures visant à la mise en œuvre d'une politique migratoire spécifique à sa frontière méridionale. Trois forums se sont tenus en 2005 afin de réfléchir à cette proposition et d'en débattre. Quatre directions stratégiques ont été élaborées : améliorer la situation des migrants en situation régulière dont les destinations temporaires

et finales sont les États voisins de la frontière méridionale du Mexique; protéger les droits des immigrés entrant au Mexique par la frontière sud; contribuer à la sûreté de la frontière; et assurer une gestion permanente des flux migratoires.

Nouvelles technologies et lutte contre l'utilisation frauduleuse de documents d'identité

La lutte contre l'utilisation de fausses identités a constitué un autre point important des nouvelles mesures, et ce en particulier grâce aux technologies biométriques. Les États-Unis ont entrepris un vaste programme dans ce domaine. En octobre 2004, les autorités ont initié la mise en œuvre du *US Visitor and Immigration Status Indicator Technology* (US-VISIT). Dans le cadre du programme US-VISIT, les consulats à l'étranger ont commencé à exiger de presque tous les ressortissants étrangers ayant déposé une demande de visa pour les États-Unis qu'ils établissent leur identité, à l'aide d'un scanner de leurs empreintes digitales (index) et d'une photo numérique. Cette information est ensuite vérifiée au moment où l'individu passe un point d'entrée américain. Le programme demande aussi aux voyageurs des 27 pays du programme *Visa Waiver* de présenter des passeports à lecture optique et biométriques pour pouvoir accéder à un visa américain. Le Département de la sûreté nationale a aussi commencé à inscrire les voyageurs entrés au titre du *Visa Waiver* dans le programme US-VISIT. Tous les postes consulaires délivrant des visas à l'étranger sont désormais équipés de scanners pour empreintes digitales.

En mai 2004, le Département d'État américain a annoncé que les États-Unis participeraient à un nouveau programme destiné à contribuer substantiellement à la sécurité des documents de voyage. Tous les pays participants doivent soumettre leurs renseignements sur les passeports volés et perdus à Interpol, accessibles aux autorités des frontières dans le monde entier. Le *REAL ID Act* de 2005 a eu un impact significatif aux États-Unis car il a interdit aux agences fédérales d'accepter comme documents d'identité des permis de conduire et autres cartes délivrés par les États si les États ne satisfaisaient pas aux nouveaux standards fédéraux pour la délivrance de ces documents. Chaque État doit également fournir aux autres États un accès électronique à la base de données des véhicules motorisés de son département. Ces nouveaux standards fédéraux, qui nécessiteront une refonte complète des procédures de délivrance des permis de conduire à travers tout le pays, ont rencontré une forte résistance du côté des États.

Au Canada, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a commencé à développer un cadre intégré de gestion d'identité qui améliorera la capacité des autorités à affronter de manière systématique les risques de vol et d'utilisation frauduleuse de documents d'identité. CIC continue également à travailler avec le CBSA pour explorer la manière dont la biométrie et les autres technologies pourraient améliorer encore l'identification des individus. En Australie, la mise en œuvre de technologies biométriques pour faciliter et optimiser la gestion des contrôles d'identité a commencé en juillet 2005 et devrait s'achever en 2009. Au Japon, le système d'examen des documents de voyage a été renforcé à l'aide de moyens ultra performants. La recherche biométrique est en cours.

Des politiques de rapatriement plus actives...

L'application de politiques visant à rapatrier dans leurs pays d'origine les immigrés en situation irrégulière gagne de plus en plus d'importance dans la gestion des flux migratoires. Les accords de rapatriement semblent être les moyens que préfèrent la

plupart des pays, ce qui démontre une certaine amélioration de la coopération internationale dans ce domaine.

Aux Pays-Bas, un mémorandum sur la migration de retour a été publié fin 2003 par le ministère de l'Immigration et de l'Intégration. Il contient des mesures visant à assurer une mise en œuvre plus efficace des procédures de retour. Les demandeurs d'asile déboutés ou les immigrés en situation irrégulière doivent prendre en charge leur propre départ. Dans la mise en œuvre de cette politique, une distinction est faite entre les demandeurs d'asile qui ont soumis leur demande d'asile avant le 1^{er} avril 2001 (Le programme Projet Retour leur offre une aide supplémentaire des autorités pour faciliter leur départ et leur réintégration dans leur pays d'origine). Si cette aide n'aboutit pas à leur départ, ils doivent quitter leur lieu de résidence. Si l'expulsion est possible, ils sont détenus soit dans un centre de rétention, soit dans un centre de départ, où ils peuvent rester huit semaines, après quoi il est de leur responsabilité de quitter le pays.

En Belgique, les rapatriements forcés ont augmenté fortement à partir de 1999 suite à l'entrée en vigueur d'une politique plus stricte des autorités belges. De plus, de nombreux accords de réadmission ont été signés ces dernières années par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. En septembre 2004, la Directive européenne de 2001 sur la reconnaissance mutuelle des décisions d'expulsion a été transposée dans le droit belge. Un étranger qui devait avoir été expulsé de l'un des États membres mais ne l'a pas été, peut l'être d'un autre État membre. Les coûts sont payés par l'État qui a pris la décision de l'expulser. Un rapport sur les conditions d'expulsion a été publié début 2005, visant à rendre la procédure d'expulsion plus humaine et plus efficace.

Le Danemark mène également une politique de rapatriement très active. En 2004, le nombre de rapatriements a atteint un pic jamais enregistré auparavant. Les personnes rapatriées reçoivent une aide financière. La même tendance a été observée en France – où le nombre d'expulsions augmente depuis 2001 (+33 % entre 2003 et 2004) – en accord avec la volonté du gouvernement français de lutter contre les migrations irrégulières et avec les orientations de la loi de novembre 2003. Cette loi étend la période de détention avant que l'expulsion n'ait lieu afin de rendre cette mesure plus efficace. Elle limite les règles de l'expulsion des immigrés en situation irrégulière qui entretiennent des liens personnels ou familiaux forts avec la France.

Au Japon, dans le cadre de l'amendement de la loi sur le contrôle de l'immigration, deux nouveaux systèmes sont entrés en vigueur en décembre 2004 : le système de sommation de départ (pour obliger les ressortissants étrangers en situation irrégulière à quitter le Japon immédiatement) et le système de révocation du statut de résident.

La Hongrie et la Norvège ont toutes deux introduit des règles plus strictes concernant l'expulsion. En Norvège, elles concernent en particulier les étrangers condamnés pour actes de violence ou harcèlement. En Hongrie, la procédure d'appel est désormais impossible dans le cas d'une décision d'expulsion, et la détention en préparation d'une expulsion a été introduite. La Hongrie est également très active dans le domaine des accords bilatéraux de réadmission, signés avec 21 pays. Des négociations sont en cours avec un certain nombre d'autres pays. La Suède poursuit également des négociations avec certains pays pour des accords de réadmission. La Grèce a introduit de nouvelles clauses visant à rendre le processus d'expulsion plus humain et plus juste. Dans le cas d'une expulsion, l'immigré a le droit de faire appel auprès du ministère de l'Ordre public et de bénéficier d'une protection judiciaire. L'expulsion est interdite dans les cas suivants :

enfant mineur dont les parents vivent légalement en Grèce, parent d'un enfant de nationalité grecque, personne de plus de 80 ans, et réfugié.

... et de nouvelles mesures de lutte contre la traite des êtres humains et l'emploi illégal des immigrés

Une attention particulière a été apportée à la lutte contre la traite des êtres humains. Des mesures de lutte contre le transport illégal de migrants et la traite d'êtres humains ont été renforcées au Japon, et sont incluses dans les nouvelles lois en Grèce et aux Pays-Bas. En Norvège, le nouveau Plan d'Action (2005-2008) contre la traite des femmes et des enfants introduit des mesures augmentant les sanctions contre les organisateurs de ces trafics et améliorent la protection des victimes. En mai 2004, la Belgique a adopté le Décret royal sur la lutte contre la traite d'êtres humains. Un Centre d'information et d'analyse de la traite d'êtres humains et du transport illégal de migrants a été créé. Il reçoit, centralise et analyse toutes les données utiles sur le sujet. Une loi votée en août 2005 définit mieux les concepts de traite et de transport illégal de migrants : le transport illégal de migrants (*smuggling*) a été reconnu comme un crime par le Code pénal, tout comme l'activité des « marchands de sommeil ».

Un certain nombre d'autres pays ont décidé de faciliter l'entrée et le séjour de personnes qui sont victimes de la traite d'êtres humains et qui ont décidé de coopérer avec les autorités lors des enquêtes.

En janvier 2004, en Australie, les visas « *Bridging F* » et « *Witness Protection (Trafficking)* » sont entrés en vigueur. Ces nouveaux visas, qui complètent le visa existant « *Criminal Justice Stay* » (Séjour pour justice criminelle), composent un système permettant aux personnes qui aident ou ont aidé une enquête ou un procès concernant la traite d'êtres humains de résider en toute légalité en Australie. En Hongrie, des permis de résidence sont octroyés pour raisons humanitaires aux ressortissants étrangers qui coopèrent efficacement avec les autorités cherchant à résoudre des crimes. En Pologne, selon l'amendement à la loi sur les étrangers ratifiée en 2005, les étrangers victimes de la traite d'êtres humains qui sont en Pologne et décident de coopérer avec les autorités se voient octroyer un permis de résidence temporaire. La Directive du 29 avril 2004 relative aux titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains, ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes, constitue la généralisation au niveau européen des expériences menées par quelques États membres de tenter de lutter contre la traite d'êtres humains par l'octroi d'un titre de séjour d'une durée d'au moins six mois à leurs victimes lorsque celles-ci acceptent de collaborer avec la justice au démantèlement des réseaux criminels.

De nombreux pays membres de l'OCDE ont adopté de nouvelles mesures pour combattre l'emploi illégal d'étrangers. Depuis novembre 2004, en Australie, un nouveau système de vérification du droit à l'accès au visa fonctionne en temps réel sur Internet. Il permet aux employeurs et aux pourvoyeurs de main-d'œuvre de vérifier rapidement et facilement le droit ou non au travail des étrangers qu'ils souhaitent embaucher. Ce service est gratuit et disponible 24h sur 24.

En Finlande, le débat sur l'emploi illégal des immigrés a récemment été ravivé par les médias. Le Département des mouvements internationaux du travail a été créé au sein du Conseil consultatif pour la politique de main-d'œuvre en 2004. A également été créée une unité de travail spéciale au sein du Bureau national d'investigation, afin de combattre

l'économie informelle et l'emploi illégal de travailleurs immigrés. Aux Pays-Bas, le mémorandum sur les étrangers en situation irrégulière présenté en avril 2004 par le ministère de l'Immigration et de l'Intégration contient une vaste série de mesures pour combattre l'emploi illégal d'étrangers. En Suisse, en juin 2005, le Parlement a adopté une loi fédérale introduisant de nouvelles mesures de lutte contre l'emploi illégal. De plus, dans la nouvelle proposition de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, on trouve une section concernant les sanctions à prendre envers les employeurs qui recrutent illégalement des travailleurs étrangers.

3. Politiques visant à faciliter l'intégration des immigrés sur le marché du travail et dans la société des pays d'accueil

L'une des tendances principales des politiques d'intégration consiste en l'introduction ou en l'amélioration de programmes d'intégration pour les nouveaux entrants. De nouveaux programmes sont instaurés et les bonnes pratiques existant déjà continuent d'être mises en œuvre avec un financement plus substantiel (voir encadré I.7). Une attention particulière est portée aux cours de langue obligatoires couplés à des initiatives en faveur de l'emploi, et au renforcement des mesures de diversité et de lutte contre la discrimination. D'autres initiatives ont été prises concernant les politiques sociales, les mineurs non accompagnés, les jeunes immigrés et les réfugiés.

Encadré I.7. La Commission européenne et les politiques d'intégration

La problématique de l'intégration des immigrés légaux retient de plus en plus l'attention au niveau européen sous la pression d'une actualité parfois brûlante dans plusieurs États membres. La Commission a publié un premier rapport annuel sur la migration et l'intégration (16 juillet 2004). Les points de contact nationaux en matière d'intégration désignés par les États membres dont l'objectif principal est d'échanger des informations sur les meilleures pratiques ont produit en novembre 2004 un « *Handbook on integration for policy-makers and practitioners* » couvrant les programmes d'intégration pour les nouveaux arrivants, la participation civique et les indicateurs. Les ministres de la Justice et des Affaires intérieures ont adopté le 19 novembre 2004 onze « principes de base communs » qui constituent un cadre de règles communes non contraignantes visant à guider l'Union européenne et les États membres dans la définition et l'évaluation de la politique d'intégration des immigrants. La Commission a adopté le 1^{er} septembre 2005 un programme commun pour l'intégration formulant pour chacun de ces principes de base des propositions de mesures concrètes de mise en œuvre au niveau européen mais aussi au niveau national. Il convient aussi de mentionner la politique antidiscriminatoire de l'Union européenne qui concerne les immigrés au travers de la directive 2000/43 du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

Offrir aux immigrés de meilleures conditions d'accueil et des mesures spéciales pour améliorer leurs compétences linguistiques...

La perception commune est que, si d'un côté, les politiques migratoires deviennent plus sélectives et restrictives, les pays d'accueil devraient offrir de meilleures chances de s'intégrer dans la société aux migrants en situation régulière. C'est, par exemple, l'orientation de la nouvelle politique hollandaise sur les immigrés, de la loi française de

novembre 2003, et de la loi fédérale suisse récemment ratifiée sur l'entrée et le séjour des étrangers. En Suisse, le nouveau Programme fédéral pour la promotion de l'intégration (2004-2007) donne la priorité aux cours de langues, à l'accès aux institutions, à une meilleure cohabitation, à l'encouragement du développement de services spécialisés et à la promotion de l'innovation et de standards de qualité. De plus, selon l'amendement de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers approuvée le 7 septembre 2005, le niveau d'intégration du migrant sera pris en compte par les autorités lors de l'octroi ou du renouvellement d'un permis de résidence. Si l'intégration est considérée comme réussie, un permis de résidence sera octroyé pour cinq ans.

L'optimisation du système d'intégration est aussi l'un des points cruciaux du nouveau programme de politique migratoire en Finlande, ainsi que de la nouvelle loi grecque sur l'entrée et le séjour des étrangers. En Allemagne, la mise en œuvre de mesures pour l'intégration professionnelle et l'amélioration des compétences linguistiques sont considérées comme deux priorités fédérales, et en France, depuis 2003, l'intégration et la lutte contre la discrimination sont devenues deux aspects dominants de la politique migratoire.

En France, une nouvelle politique concernant l'intégration de nouveaux migrants permanents a été lancée en 2003. Son outil principal est le Contrat d'accueil et d'intégration. Ce contrat consiste en un accord individuel et volontaire entre l'immigré et l'État, dont l'objectif principal est d'établir les droits et devoirs réciproques. Ce contrat dure un an et peut être renouvelé une fois. Il comprend deux volets : un engagement réciproque pour le nouvel arrivant de respecter les lois et les valeurs de la République française et d'assister à des cours d'éducation civique, et l'engagement pour l'État de lui offrir l'accès à des droits individuels et à l'apprentissage de la langue. Un deuxième volet aborde les besoins spécifiques de l'immigré : compétences linguistiques, vie en France et aide sociale. Les contrats d'accueil et d'intégration ont été lancés en juillet 2003 dans des départements pilotes et ont été étendus à tout le territoire en janvier 2004.

En Norvège, en septembre 2005, une formation en langue et civilisation norvégiennes (300 heures de cours) est devenue obligatoire. Elle est indispensable pour l'obtention d'un permis d'installation pour tous les nouveaux entrants âgés de 18 à 55 ans. La formation doit être achevée dans les trois premières années après l'arrivée. Les immigrés âgés de 55 à 67 ans ont le droit mais pas l'obligation de l'entreprendre. Les travailleurs étrangers résidents sont obligés de suivre la formation mais ils doivent la financer eux-mêmes. Au-delà de cette formation obligatoire, les personnes ayant d'autres besoins auront la possibilité d'assister à d'autres cours. Une nouvelle allocation a été introduite pour tous les étudiants qui réussissent le test de langue. Les municipalités ont la responsabilité de leur fournir cette formation.

Au Danemark, la politique d'intégration est fondée sur la loi sur l'intégration de 1999 et son amendement de 2004. Son outil principal est le programme d'introduction (offert par les autorités locales aux nouveaux arrivants de plus de 18 ans et originaires de pays hors-EEE et non nordiques), qui prend la forme d'un contrat individuel définissant la portée et le contenu du programme. Les immigrés qui participent au programme d'introduction peuvent percevoir une allocation. Celle-ci a été réduite le 1^{er} juillet 2002 afin d'encourager leur participation au marché du travail. L'amendement de 2004 redéfinit le contenu du programme d'introduction, qui comprend maintenant des cours de langues et trois offres d'engagement actif impliquant conseil et optimisation des compétences,

formation professionnelle et emploi avec un supplément de salaire. L'amendement établit aussi un système d'encouragement des autorités locales dont les efforts d'intégration ont porté leurs fruits. Une loi sur les cours de danois pour adultes étrangers et autres personnes est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les cours de langue et civilisation danoises sont désormais plus orientés vers l'emploi (voir *Tendances des migrations internationales*, OCDE, 2004).

Aux Pays-Bas, comme le système de programme d'introduction obligatoire pour les nouveaux arrivants, lancé en 1998, a rencontré des difficultés, en particulier des abandons et un manque d'amélioration des compétences linguistiques, une réforme des programmes d'introduction a été mise en œuvre en 2006. Elle introduit un système plus strict d'obligations et de sanctions. La connaissance de base du néerlandais avant l'arrivée est l'un des principaux changements. Des tests de niveau sont organisés à l'ambassade néerlandaise des pays d'origine; les cours d'introduction ne sont plus obligatoires, mais les nouveaux arrivants devront passer avec succès un examen d'introduction pour immigrés au plus tard cinq ans après leur arrivée. Ce sera l'une des conditions préalables à l'obtention d'un permis de résidence illimité. De plus, comme les cours ne sont plus obligatoires, les immigrés ont la charge de leur propre apprentissage de la langue. Ils paient eux-mêmes leurs cours et sont remboursés partiellement après réussite de l'examen d'introduction pour immigrés. Ces nouvelles conditions s'appliquent aux demandeurs d'asile. Certaines catégories de migrants arrivés avant 1998, en particulier ceux subsistant grâce aux aides sociales et les femmes avec enfants à charge, devront également réussir l'examen. Les cours d'introduction pour immigrés seront privatisés.

En Belgique, dans la communauté flamande, le Décret du 28 février 2003 sur l'intégration civique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004. Il crée un droit et un devoir d'intégration et introduit des programmes d'intégration obligatoires pour tous les nouveaux arrivants dans les villes flamandes. Il consiste en une formation individuelle et un plan de suivi, qui comprend des cours de langue, une initiation à la citoyenneté et une orientation professionnelle personnalisée.

L'Allemagne et le Canada redoublent également d'efforts pour fournir des cours de langue en relation avec le monde professionnel. Le gouvernement canadien a en particulier débloqué en décembre 2004 un supplément annuel de 15 millions CAD pour une initiative de formation linguistique améliorée, afin d'offrir une formation avancée et adaptée aux différentes activités.

En Suède, le gouvernement a proposé au printemps 2006 une loi sur l'intégration des nouveaux arrivants. Le nouveau programme d'introduction sera davantage tourné vers le monde professionnel. Un cours de suédois adapté à chacun sera introduit. Il permettra aux nouveaux immigrés de combiner cours de langue, formation et expérience professionnelles dans le cadre d'un nouveau programme adapté au marché du travail. En Finlande, une déclaration gouvernementale pour l'amendement de la loi sur l'intégration de 1999 est entrée en vigueur début 2006. Ses objectifs majeurs sont de clarifier la division des responsabilités dans la mise en œuvre de mesures d'intégration entre les autorités locales et le gouvernement, et d'accorder davantage d'attention à l'intégration des immigrés non actifs. Jusqu'à maintenant, seuls les immigrés qui sont enregistrés dans le système de données démographiques et sont éligibles pour une aide à l'emploi ou une aide sociale ont pu bénéficier d'un plan d'intégration.

D'autres initiatives visent à mieux informer les nouveaux arrivants sur les services, les droits et les opportunités. En Belgique, en mai 2004 le site Internet *Newintown* a été lancé. Il a pour but d'améliorer les informations données aux nouveaux arrivants. Le Canada a augmenté son investissement dans le portail Internet *Going to Canada* dans le but de fournir aux immigrés des informations faciles d'accès sur les services destinés à les aider. Le Canada a aussi relevé le montant alloué à l'initiative *Orientation canadienne à l'étranger*, qui fournit des renseignements préalables au départ.

L'Australie a été très active quant à l'aide apportée aux nouveaux arrivants. En 2004, le projet *Services aux nouveaux jeunes arrivants* a été lancé. Il vise à tisser des liens entre les jeunes sans-abri, les jeunes entrant pour raisons humanitaires qui risquent de devenir sans-abri, avec des structures familiales, professionnelles, éducatives, de formation et communautaires. De plus, le nouveau Programme de bourses d'installation fournit des bourses aux associations susceptibles d'aider les nouveaux arrivants et les entrants humanitaires à s'établir en Australie, pendant les premiers temps de leur installation. Un cadre de planification de l'installation dépendant des régions a été développé. Il vise à améliorer les services offerts aux personnes qui souhaitent s'installer en identifiant leurs besoins prioritaires sur une base annuelle.

En Espagne, en 2005, le gouvernement a approuvé la somme de 120 millions EUR prélevée sur le budget général et versée au Fonds d'intégration des immigrés, qui seront distribués aux régions autonomes et aux autorités locales afin de financer l'accueil, l'intégration et les programmes éducatifs. Suite aux événements récents de Ceuta et Melilla, le gouvernement a alloué 3 millions EUR supplémentaires à des programmes d'intégration sociale. Des fonds supplémentaires ont également été débloqués en Australie afin de mettre en œuvre les recommandations de l'Examen des services d'installation aux migrants et aux entrants pour raisons humanitaires. En Nouvelle-Zélande, pour améliorer l'enseignement de l'anglais auprès des élèves étrangers dans les écoles, un réseau de ressources, de conseils professionnels et de soutien aux migrants demandeurs d'emploi a été développé. Dans la nouvelle loi autrichienne sur la résidence et l'installation des étrangers, les régions décident elles-mêmes d'un cadre institutionnel et budgétaire pour organiser l'intégration des migrants.

... et leur intégration sur le marché du travail

L'intégration sur le marché du travail est souvent considérée comme une étape fondamentale vers une intégration sociale réussie. Néanmoins, en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les immigrés rencontrent des obstacles : le manque de compétences linguistiques, de qualifications reconnues ou d'expérience professionnelle appropriée dans le pays, et d'un réseau utile de connaissances et de contacts.

Au Danemark, en juin 2005, le gouvernement a adopté un Livre blanc sur l'intégration, « Une nouvelle chance pour chacun » (*A New Chance for Everybody*). Il propose une stratégie globale d'intégration dont les thèmes et les initiatives sont : la nécessité de faire bénéficier les jeunes d'une éducation appropriée, comme des cours de langues pour les enfants bilingues, des tuteurs pour leurs devoirs, des conseillers d'orientation et des cours obligatoires à visée professionnelle pour les jeunes qui reçoivent une aide pécuniaire. Des contrats d'intégration seront établis : tous les immigrés conservent ces contrats jusqu'à ce qu'ils obtiennent un permis de résidence permanent. Ils doivent participer à des programmes d'initiation au travail et de formation et déposer des demandes d'emploi pour pouvoir toucher des aides sociales. Le contrat est la condition de la délivrance d'un permis

de résidence permanent. Des mesures spéciales sont conçues pour favoriser l'emploi des migrants. Tous les immigrés doivent se voir proposer une inscription dans un plan de démarche de recherche d'emploi. Les autorités locales seront récompensées pour leurs efforts en faveur de l'intégration des migrants sur le marché du travail. Pour encourager la participation, l'allocation de l'un des époux dans un couple dont les deux touchent une aide sociale sera suspendue s'il n'a pas effectué au moins 300 heures de travail rémunéré dans les deux ans qui précèdent. La concentration d'immigrés dans un quartier donné doit être évitée par le biais de fonds débloqués pour la rénovation de zones défavorisées, la vente immobilière à but non lucratif et des indemnités de déménagement allouées aux résidents qui souhaitent quitter les zones sensibles. Des mesures pour la prévention de l'extrémisme et du crime, et en particulier la responsabilisation des parents, seront renforcées. Les parents qui ne parviennent pas à soutenir et à contrôler leurs enfants pourront recevoir une formation adéquate et, dans les cas extrêmes, les allocations familiales pourront être réduites.

En Suède, un dispositif d'emploi de deux ans a été proposé par le gouvernement dans le budget 2006. Son objectif est de rendre disponibles emplois, postes d'apprentissage et formation professionnelle à 55 000 personnes. Bien que partie prenante de la politique d'emploi générale, ce dispositif se concentrera en particulier sur les personnes d'origine étrangère. Une nouvelle forme d'allocation pour l'emploi appelée *Plusjobb* a été introduite. L'employeur recevra une subvention représentant 100 % des coûts salariaux à hauteur d'un plafond prédéfini pour toute embauche d'un chômeur de longue durée. *Plusjobb* a été mis en place en janvier 2006 pour 20 000 travailleurs en chômage de longue durée. D'un autre côté, la durée de la subvention générale pour le recrutement de chômeurs de longue durée a été réduite de 24 à 18 mois à compter de juillet 2005 afin d'abaisser la dépendance envers des emplois subventionnés et de débloquer des fonds pour augmenter le nombre de subventions attribuées. Un plan de remplacement temporaire des stagiaires sera introduit en 2006 et 2007 afin, d'un côté, de permettre au secteur public (en particulier le secteur public médical) d'investir dans une meilleure formation de ses employés et, de l'autre, de fournir à 10 000 demandeurs d'emploi une expérience professionnelle. Enfin, des mesures spéciales ont été mises en place à l'attention des diplômés demandeurs d'emplois. Le gouvernement collaborera avec les agences d'emploi temporaire pour trouver des postes qui requièrent des qualifications spécifiques pour 4 000 diplômés sans emploi en 2006 et 2007. Un impact particulièrement positif est attendu pour les diplômés d'origine étrangère car ils ont plus de difficultés que les Suédois pour trouver des emplois adéquats après l'obtention de leur diplôme.

Les réformes du marché du travail allemand offrent de nouvelles orientations facilitant l'intégration des immigrés sur le marché du travail. Les personnes visées sont les Allemands d'origine étrangère déjà naturalisés et les étrangers bénéficiant d'un accès illimité au marché du travail et d'un statut de résident permanent. En principe, toutes les personnes de ces groupe-cibles qui rencontrent des problèmes d'intégration sur le marché du travail peuvent bénéficier d'une aide personnalisée visant à réduire selon les cas les déficiences suivantes : manque de compétences linguistiques, de qualifications, ou qualifications sous-exploitées, manque de conseil et de réseaux de capital social. De plus, l'Autorité du marché du travail a redoublé d'efforts pour faire usage des outils existants. Citons parmi ceux-ci :

- La loi Job-AQTIV, qui introduit une procédure de repérage de profils visant à identifier les besoins individuels et les atouts pour l'intégration sur le marché du travail. La stratégie

de placement résultant du repérage de profils doit être fixée dans le cadre d'un accord d'intégration. La langue d'origine et les compétences interculturelles sont considérées comme des avantages pour les immigrés.

- Le Programme immédiat pour les jeunes, qui implique l'intensification des mesures visant à préparer les jeunes qui ne sont pas prêts à recevoir une formation professionnelle, à soutenir les jeunes en demande d'emploi mais n'ayant pas de qualifications et ceux qui ont abandonné la formation professionnelle, et l'amélioration des compétences linguistiques des nouveaux migrants.
- Le projet de l'Agence fédérale pour l'emploi pour réduire le chômage des étrangers. Il fournit un placement intensif, du conseil et une formation spéciale.
- Développement de réseaux de conseil et bureaux spécifiques de consultants dans le cadre des projets EQUAL. Les initiatives fédérales de soutien aux entreprises débutantes (*start-ups*) d'individus d'origine immigrée, par exemple les étrangers exerçant une profession libérale, peuvent bénéficier de prêts à taux d'intérêts réduits de la part du KFW (corporation du prêt au développement).

En Belgique, le Plan Rosetta encourage l'emploi des jeunes d'origine étrangère dans le cadre d'une convention de premier emploi. Le Danemark a adopté diverses mesures pour accroître le taux d'activité et de scolarité des femmes immigrées. En août 2003, un plan d'action contre les mariages forcés a été lancé. En 2004, un fonds de deux ans a été instauré pour soutenir les tentatives de renforcement des efforts vers l'emploi pour les femmes immigrées (*coaching*, formation, cours spéciaux délivrés par des conseillers ethniques, initiatives éducatives et professionnelles). En 2004, le Centre danois d'information sur les femmes et l'identité sexuelle a créé un Réseau de mentors (un réseau professionnel femme-à-femme). Enfin, en 2005, un plan d'action pour faire cesser la violence domestique envers les femmes et les enfants a été lancé, ainsi qu'un plan d'action destiné à lutter contre les barrières dues au genre dans les modes d'accès au marché du travail des hommes et des femmes d'origine immigrée.

En Pologne, l'intégration est devenue l'une des principales préoccupations du gouvernement. En janvier 2005, le Conseil des ministres a adopté un texte intitulé *Propositions d'actions visant à établir une politique globale d'intégration des immigrés*, et en mars, le Groupe de travail interministériel pour l'intégration sociale des étrangers a été créé. L'intégration sociale et professionnelle a été désignée comme l'une des sept priorités de la stratégie polonaise de politique sociale pour 2007-2013. Un document a été rédigé et adopté par le Conseil des ministres en septembre 2005. Quatre buts principaux de la politique sociale ont été dégagés : la promotion de l'intégration sociale et professionnelle des immigrés, l'introduction d'une politique antidiscrimination, la formation du personnel administratif et des partenaires sociaux, et la désignation d'un plan global de protection et d'aide aux réfugiés. Quatre projets EQUAL/EU sont actuellement mis en place dans le but de soutenir l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'asile.

D'autres initiatives concernant l'intégration des immigrés sur le marché du travail visent spécifiquement à faciliter la reconnaissance des compétences et des références des travailleurs étrangers. En Suède, de nouveaux programmes de marché du travail, Opportunité d'essai et Évaluation des connaissances en poste, ont été introduits en 2005 et se poursuivent en 2006. Le programme Opportunité d'essai est une pratique d'emploi supplémentaire introduite pour les individus qui ne possèdent pas d'expérience professionnelle en Suède. Des opportunités de stages sont offertes pour trois mois, avec

supervision. Si l'essai ne débouche pas sur un poste, l'individu reçoit de l'employeur un document qu'il peut inclure dans son *curriculum vitae* quand il postule à des offres d'emploi. En septembre 2005, environ 450 individus étaient inscrits à ce programme. Le programme d'évaluation des compétences en poste est conçu pour évaluer rapidement les références, les compétences individuelles et l'expérience professionnelle des étrangers. Les immigrés dont les compétences ont été acquises à l'étranger bénéficient d'un apprentissage de trois semaines dans leur profession afin de démontrer leurs compétences.

En Australie, dans le budget 2005-2006, 1 million AUD ont été alloués sur quatre ans afin d'établir un site Internet de reconnaissance nationale des compétences pour aider les nouveaux arrivants et les migrants potentiellement qualifiés à voir leurs compétences et qualifications étrangères reconnues. Au Canada, l'initiative du Programme travailleurs formés à l'étranger, menée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Ressources humaines et développement des compétences Canada, et d'autres organismes, visent à réduire les barrières à l'emploi de nouveaux arrivants causées par la non-reconnaissance de références étrangères par les employeurs. Au Danemark, le Centre d'évaluation des qualifications étrangères propose des évaluations sous forme de brefs commentaires comparant les qualifications étrangères au système éducatif et aux critères de formation danois, et de désignation de qualifications danoises similaires si elles existent. De plus, cinq centres de connaissance régionaux pour la clarification des compétences des réfugiés et des immigrés ont été instaurés afin de proposer des évaluations de compétences en testant puis en recommandant des bonnes pratiques.

Renforcer les mesures de lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances

En Belgique, les trois nouvelles mesures les plus importantes consistent en un renforcement de la loi antidiscrimination de 2003 et en sa mise en œuvre, en l'établissement d'un système « d'intégration civique » dans la Communauté flamande et en l'introduction du droit de vote aux élections municipales pour les étrangers hors-UE vivant en Belgique depuis au moins cinq ans (avec trois restrictions : ils ne peuvent se présenter comme candidats aux élections, doivent s'inscrire sur une liste électorale et signer une déclaration affirmant qu'ils acceptent la Constitution et les lois belges). La Commission pour le dialogue interculturel créée en février 2004 a publié son premier rapport en mai 2005. Elle y suggère l'adoption d'une « Charte de la citoyenneté ». En Wallonie, à la fin de 2003, le Conseil consultatif wallon pour l'intégration des personnes étrangères a été créé.

En Finlande, la nouvelle législation antidiscrimination est entrée en vigueur le 1^{er} février 2004. Elle interdit la discrimination directe et indirecte fondée sur l'âge, l'origine ethnique ou nationale, la langue, la religion l'opinion, l'état de santé, le handicap et l'orientation sexuelle. Elle s'applique à la discrimination à l'embauche, dans les conditions de travail, les termes de l'embauche, l'avancement de carrière, l'éducation et la formation, les conditions préalables à la création d'entreprise, et l'adhésion à des associations d'employés et d'employeurs. Toutes les autorités sont désormais obligées de mettre au point un Plan d'équité concernant leur action dans ce domaine. De plus, la nouvelle loi renforce le mandat du Médiateur (*Ombudsman*) pour les minorités¹⁰ destiné aux minorités ethniques, et crée un nouveau Conseil antidiscrimination pour l'assister. La loi élargit les devoirs du médiateur, permet la tenue de réunions visant à réconcilier les parties. Le médiateur peut porter l'affaire devant le Conseil antidiscrimination, qui peut imposer ses décisions via un système d'amendes. De plus, le ministère du Travail a mis en place différents programmes de promotion de la diversité et de la non-discrimination, telle que

la campagne de sensibilisation nationale, des programmes de formation spécifiques et des brochures d'information. En ce qui concerne la discrimination dans la vie professionnelle, un amendement au Code pénal ajoute la nationalité aux critères de discrimination et prévoit une sanction nouvelle concernant la discrimination à l'emploi associée à une forme d'exploitation.

En Norvège, les éléments principaux d'une politique de diversité ont été approuvés en 2004. Ils promeuvent la diversité via l'insertion, la participation, et l'égalité des chances. Le Plan de lutte contre le racisme et la discrimination pour 2002-2006 est actuellement en cours. Dans ce cadre, une nouvelle loi antidiscrimination a été récemment adoptée et une proposition a été soumise concernant l'instauration de deux nouvelles autorités : la Médiation pour l'égalité et contre la discrimination et la Cour pour l'égalité et contre la discrimination. De plus, des initiatives visant à améliorer les services d'interprétariat sont mises en œuvre et des entreprises publiques se sont vu imposer de proposer un entretien d'embauche à au moins l'un de leurs candidats d'origine étrangère (à la condition que ce candidat soit qualifié pour le poste). En Suède, le gouvernement a enjoint le Conseil suédois à l'intégration à signer un contrat avec l'Organisation internationale du travail (OIT) pour qu'elle accomplisse des tests en situation sur le marché du travail en Suède, et a nommé deux commissions d'enquête sur les problèmes de discrimination institutionnelle pour raisons d'affiliation ethnique ou religieuse.

Au Portugal, une vaste campagne de lutte contre le racisme et de promotion d'une société interculturelle a été lancée mi-2005 dans les médias. En Italie, suite à la création en 2003 du Bureau national pour la promotion d'un traitement équitable et pour l'éradication des discriminations raciales et ethniques, des mesures antidiscrimination ont été renforcées en 2004. La nouvelle ligne d'écoute téléphonique nationale pour les victimes de discriminations est devenue publique le 10 décembre 2004. Cette ligne d'écoute centralise les cas de discrimination qui lui sont rapportés et apporte des conseils aux victimes. Le Bureau peut aussi mener des enquêtes sur des cas de discrimination.

Une attention particulière a été portée aux mesures visant à augmenter la diversité dans l'administration publique, l'idée étant que le secteur public devrait servir de modèle à tous les autres employeurs.

En Belgique, suite à trois études menées en 2004, un Plan d'action pour la diversité dans l'administration publique a été lancée pour la période 2005-2007. Au Danemark, le gouvernement a fixé à 4 % la part des emplois du secteur public qui doivent être attribués à des immigrés ou à leurs descendants. En Suède, le gouvernement intensifie ses efforts de formation et d'information à destination des personnels de recrutement. Une commission d'enquête a été nommée pour enquêter sur la faisabilité d'un système de candidatures anonymes dans le secteur public.

Accorder plus de valeur à la citoyenneté et aux naturalisations

Même si l'acquisition de la nationalité reste considérée comme un moyen d'intégration, en particulier dans des pays traditionnels d'installation, on observe une tendance à l'introduction de certaines restrictions. En Australie, des changements à la législation sur la citoyenneté ont été annoncés en septembre 2005. Ils comprennent l'extension de la période de résidence qualifiante de deux à trois ans et une vérification des demandes, qui peuvent être rejetées pour des raisons de sécurité. En Nouvelle-Zélande, l'Amendement à la Loi néo-zélandaise sur la citoyenneté approuvé en 2005 étend la

période de résidence habituellement requise pour être éligible à la citoyenneté (de six mois pour chacune des trois années précédentes à un minimum de 1 350 jours pendant les cinq années précédentes, avec une période minimum de 240 jours pour chacune des cinq années.) Le temps passé en Nouvelle-Zélande avec un permis temporaire n'est plus comptabilisé. De plus, les demandeurs mariés à un citoyen néo-zélandais doivent désormais satisfaire à ces exigences au même titre que les autres demandeurs, et à compter du 1^{er} janvier 2006, les enfants nés en Nouvelle-Zélande ne deviennent plus automatiquement citoyens. La citoyenneté ne sera octroyée qu'aux enfants dont au moins un parent est citoyen ou résident.

En France, la loi de novembre 2003 a introduit de nouvelles conditions restrictives à l'obtention de la nationalité française pour les époux étrangers mariés à des citoyens français. La durée minimum de mariage nécessaire pour obtenir la nationalité française est passée d'un à deux ans. De plus, cette condition est nécessaire mais non suffisante. Au moment de la déclaration de nationalité, les époux doivent prouver qu'ils vivent ensemble et qu'ils ont une bonne connaissance de la langue française. Enfin, le fait d'avoir des enfants n'autorise pas d'exception à la condition de durée minimale du mariage. Néanmoins, le nombre d'étrangers qui obtiennent la nationalité française a augmenté de manière significative ces deux dernières années (tableau I.21). Cela est surtout dû à la mise en œuvre en janvier 2003 du Plan d'action pour la simplification et l'accélération du processus d'obtention de la nationalité française. En conséquence, le temps mis en moyenne pour traiter une demande a été réduit à un mois.

La nouvelle loi sur la nationalité norvégienne de septembre 2005 exige des compétences linguistiques en norvégien ou en sami comme condition préalable à l'obtention de la nationalité. De nouvelles règles concernant les enfants nés en Norvège ont été introduites; ils reçoivent automatiquement la nationalité de leurs deux parents; à l'âge de 12 ans, ils peuvent faire une demande de nationalité norvégienne, avec ou sans le consentement de leurs parents. Les enfants qui ne peuvent renoncer à leur nationalité avant un âge déterminé peuvent cependant déposer une demande de nationalité norvégienne.

De nouvelles dispositions concernent ce qu'on appelle la « troisième génération ». Aux Pays-Bas, la double citoyenneté n'est plus possible pour les personnes de la troisième génération car on considère qu'elles doivent choisir leur nationalité. Au Portugal, une loi qui amende le Code de la nationalité, proposée en juillet 2005, réintroduit certains éléments du droit du sol afin de garantir le plein accès à la citoyenneté et à favoriser l'intégration sociale des « gens qui, nés au Portugal, conservent des liens forts avec leur communauté d'origine ». Les enfants nés au Portugal de parents étrangers peuvent obtenir la nationalité portugaise lorsqu'au moins l'un de leurs parents est né au Portugal. De plus, selon cette nouvelle loi, la nationalité est octroyée automatiquement aux individus nés au Portugal de parents étrangers si au moment de leur naissance, l'un de leurs parents réside au Portugal légalement depuis au moins six mois, et, sur demande, aux mineurs étrangers nés au Portugal, à condition que l'un des parents fasse preuve au minimum de six ans de résidence continue au Portugal. Enfin, les enfants peuvent être naturalisés quand ils atteignent l'âge de 18 ans et qu'ils attestent de 10 ans de résidence continue au Portugal.

Une tendance émerge également, qui consiste à donner à la naturalisation un statut plus symbolique et plus cérémonial. Une proposition de loi néerlandaise va dans cette direction. Le nouveau Code de la nationalité norvégien introduit une cérémonie facultative qui inclut un serment et un cadeau officiel, et en Australie, en 2004-2005, de nombreuses

Tableau I.21. **Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE, effectifs et pourcentages**

	Effectifs		Variation en %	Moyenne annuelle	
	2004	2003	2003-2004	1993-1997	1998-2002
Allemagne	127 153	140 731	-9.6	80 417	153 759
Australie	87 049	79 164	10.0	113 786	83 602
Autriche	41 645	45 112	-7.7	15 700	27 292
Belgique	34 754	33 709	3.1	24 912	45 958
Canada	192 590	155 117	24.2	181 268	163 349
Danemark	14 976	6 583	127.5	5 760	14 138
Espagne	..	26 556	..	8 343	16 025
États-Unis	537 151	463 204	16.0	575 958	674 741
Finlande	8 246	3 712	122.1	916	3 499
France	168 826	144 640	16.7	..	138 297
Hongrie	5 432	5 261	3.3	10 531	6 400
Italie	11 934	13 406	-11.0	7 547	10 796
Japon	16 336	17 633	-7.4	13 052	15 268
Luxembourg	841	785	7.1	749	616
Mexique	5 554	4 245	30.8	742	2 496
Norvège	8 154	7 867	3.6	10 074	9 326
Nouvelle-Zélande	22 142	18 296	21.0	15 757	25 451
Pays-Bas	..	28 799	..	61 298	52 643
Portugal	1 346	1 747	-23.0	1 310	927
République slovaque	4 016	3 492	15.0
République tchèque	5 020	3 410	47.2	..	6 824
Royaume-Uni	140 795	125 535	12.2	42 084	80 211
Suède	26 769	33 006	-18.9	32 831	40 388
Suisse	35 685	35 424	0.7	16 405	26 889
UE-25, Norvège et Suisse	690 947	659 775	4.7	193 698	657 222
Amérique du Nord	285 193	238 526	19.6	398 403	249 447

Notes : Sauf indication contraire, les chiffres comprennent l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Sources : Voir tableau A.1.6 de l'annexe statistique.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/705058780118>

cérémonies de citoyenneté et d'événements tels que la Journée du citoyen australien et de cérémonies de confirmation ont eu lieu. Elles visent à promouvoir l'acquisition de la citoyenneté australienne.

Autres initiatives visant les mineurs non accompagnés et les migrants entrés pour raisons humanitaires

Davantage de droits ont été octroyés aux mineurs non accompagnés entrant en Belgique. Depuis le 1^{er} mai 2004, tous les mineurs non accompagnés se voient désigner un tuteur responsable de leur aide, de leur représentation et de leur défense. Deux centres d'accueil des nouveaux arrivants mineurs non accompagnés ont été ouverts. Au Portugal, le programme *Escolhas* vise à élaborer des politiques sociales pour les jeunes à risques et pour lutter contre la délinquance des jeunes. Ce programme, conçu en 2001, a été étendu en 2004 à tout le pays, et il est entré dans une deuxième phase – les enfants d'immigrés en sont désormais la cible prioritaire.

Certains programmes d'intégration s'adressent spécifiquement aux réfugiés ou aux personnes bénéficiant d'un statut de protection humanitaire.

En Australie, la Stratégie d'installation humanitaire intégrée (*Integrated Humanitarian Settlement Strategy*, IHSS) fournit une aide intensive à l'arrivée aux entrants humanitaires. Des améliorations devraient être apportées au système existant, en particulier en ce qui concerne l'installation dans certaines régions. De plus, en 2004, le Service des relations familiales des entrants humanitaires a été créé. Il tente d'intervenir au plus tôt pour aider les jeunes et les familles risquant d'échouer dans leur installation à cause du stress engendré par leur situation de réfugiés. Enfin, en septembre 2003, un plan pilote du Programme d'orientation culturelle australienne (AUSCO) pour les entrants humanitaires a été programmé dans les camps de réfugiés de Nairobi et de Kakuma au Kenya. Ce programme a été étendu à l'Égypte, au Pakistan, au Soudan et à l'Ouganda puis, en 2004-2005, au Ghana, à la Guinée, à l'Iran, à la Jordanie, au Liban, au Sierra Leone, à la Syrie, à la Tanzanie, à la Thaïlande et à la Turquie. En 2004-2005, plus de 320 cours ont été délivrés auprès de 5 960 personnes, contre 67 cours en 2003-2004 pour 1 850 personnes. Un cours AUSCO dure cinq heures par jour sur trois jours consécutifs et fournit une introduction aux aspects de la vie australienne et du processus d'installation initial.

En Italie, depuis 2002, la loi reconnaît le Système de protection des demandeurs d'asile et réfugiés (SPRAR) géré par l'Association nationale des municipalités (ANCI). Les municipalités déposent une demande de subvention (dont les fonds proviennent du Fonds européen pour les réfugiés et du ministère de l'Intérieur) pour fournir un dispositif d'accueil et d'intégration complet comprenant cours de langue, aide sociale et juridique et placement scolaire et professionnel. Les demandeurs d'asile ne sont pas obligés de s'inscrire au SPRAR, bien qu'ils doivent renoncer aux autres aides s'ils refusent un poste vacant dans le système. Au Danemark, depuis juillet 2005, les étrangers qui bénéficient du droit d'asile mais vivent encore dans un centre de logement se voient proposer 20 à 25 heures de cours de langue, civilisation et culture danoises par semaine (au lieu de 10) afin d'accélérer leur intégration.

De nouvelles règles ont été adoptées dans plusieurs pays afin d'améliorer l'accueil des demandeurs d'asile, en particulier en ce qui concerne les possibilités de logement et l'accès au marché du travail.

Aux Pays-Bas, depuis le 1^{er} janvier 2005, un nouveau modèle d'accueil est en vigueur. Les demandeurs d'asile en attente du traitement de leur première demande ou qui se sont vu octroyer un permis de résidence mais attendent un logement, sont logés dans des centres d'orientation et d'intégration. Ceux dont la demande a été rejetée sont logés dans des centres de retour. En Norvège, depuis novembre 2005, les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée et qui sont restés au-delà de la date fixée pour leur sortie, ne se voient plus refuser le logement, mais ils seront transférés de centres d'accueil à des centres spéciaux où ils seront nourris et logés.

Selon la loi sur les étrangers amendée en Pologne en avril 2005, il est devenu plus facile d'obtenir un permis d'installation pour les réfugiés qui vivent en Pologne depuis au moins cinq ans (la période minimale était auparavant de huit ans et la période couvrant la procédure de demande est désormais incluse) et pour les étrangers à qui un « statut toléré » a été octroyé et qui séjournent en Pologne depuis au moins 10 ans (période de la procédure désormais incluse). De plus, la période d'aide au demandeur d'asile a été étendue à trois mois dans le cas d'une décision positive et à un mois dans le cas d'une

décision négative. Les demandeurs d'asile dont la demande n'a pas été traitée au bout d'un an sont autorisés à entrer sur le marché du travail.

En Autriche, selon la nouvelle loi relative à l'asile, tout demandeur a droit à un soutien financier de l'État. De plus, depuis 2004, après avoir attendu trois mois, les demandeurs d'asile peuvent obtenir un permis de travail temporaire s'ils ont une offre d'emploi. Au Luxembourg, une nouvelle proposition de loi introduit la possibilité pour les demandeurs d'asile de faire une demande de permis de travail si leur demande d'asile n'a pas été traitée après neuf mois. En Hongrie, il existe également un projet visant à étendre la possibilité d'obtenir un permis de travail pour les personnes ayant déposé une demande d'asile. À l'inverse, la réforme de l'asile en France n'ouvre pas le droit de travailler aux demandeurs en attente de traitement. En République tchèque, le programme d'intégration étatique pour les réfugiés reconnus comme tels fournit des cours de langue gratuits et des logements. En janvier 2004, la Roumanie a adopté une ordonnance visant à faciliter l'intégration des étrangers qui ont acquis un statut de protection humanitaire en Roumanie. Leur accès aux droits suivants est donc assuré : travail, logement, aide médicale et sociale, éducation, conseils et formation linguistique. Dans le contexte de sa future accession à l'UE, la Bulgarie a adopté un Programme national d'intégration des réfugiés en mai 2005. Il vise à renforcer les mesures existantes et à fournir une aide spécifique à l'intégration aux nouveaux réfugiés reconnus comme tels.

4. Migration, développement et coopération internationale

L'intérêt renouvelé pour les migrations de travail (voir *Migration et emploi – Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, OCDE 2004), la mobilité internationale des travailleurs qualifiés et hautement qualifiés (voir le chapitre sur ce sujet dans *Tendances des migrations internationales*, OCDE 2005), et l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers sont autant d'éléments illustrant la tendance à la mondialisation des migrations. Les transferts de fonds, les migrations de retour et un meilleur usage du capital humain en vue de promouvoir le développement des pays de départ ont été au centre des débats ces deux dernières années dans plusieurs forums internationaux.

En février 2005, l'OCDE a organisé une conférence internationale à Marrakech sur les Migrations, les transferts de fonds et le développement économique des pays d'origine, dont les actes ont été publiés par l'OCDE en décembre 2005 sous le titre *Migrations, transferts de fonds et développement*. Cette année, un chapitre spécifique de *Perspectives des migrations internationales* (Partie 3) est consacré à la question des transferts de fonds et à leur rôle dans le développement. De plus, les principales conclusions de la Conférence de Marrakech sont présentées ci-dessous.

D'autres développements dans le domaine de la coopération internationale sont décrits brièvement. Ils concernent principalement la coopération dans le champ des migrations de travail et une meilleure coordination internationale pour mieux contrôler les frontières et lutter contre les migrations irrégulières. L'encadré I.8 présente quelques développements récents dans les relations extérieures de l'UE en ce qui concerne les migrations internationales. Enfin, la dernière section est consacrée à l'impact sur l'immigration à des fins d'emploi dans les pays de l'OCDE de l'élargissement de l'Union européenne.

Réduire le coût des transferts de fonds et accroître leur rôle dans le développement économique des pays d'origine

Dans plusieurs pays d'émigration, les transferts de fonds évalués en 2004 par le Fonds monétaire international (FMI) à 126 milliards USD dépassent largement le volume de l'aide publique au développement, voire pour certains pays celui des investissements directs étrangers ou des revenus tirés de l'exportation des biens et des services. Ils constituent une source en devises non négligeable pour les pays d'émigration couvrant parfois plusieurs mois d'importations. La question des transferts de fonds et la forte croissance qu'ils ont connue au cours des dix dernières années font l'objet d'une attention particulière au sein de plusieurs instances économiques internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE) à un moment où le volume de l'aide publique au développement a tendance à diminuer. Ces flux financiers de l'émigration, qui semblent revêtir un caractère structurel, pourraient, selon certains analystes permettre de réduire la pauvreté, constituer un apport en devises décisif pour le développement économique ou bien accompagner des flux croissants d'investissements directs étrangers, sources de développement et de création d'emplois.

La Conférence de Marrakech a permis tout d'abord de souligner que les transferts de fonds sont bien plus significatifs dans les pays à bas revenus que dans les autres pays en développement, si l'on s'en tient aux indicateurs macroéconomiques clés de la croissance. Ils sont aussi inégalement répartis. L'Asie reçoit la plus grande partie de ces flux financiers, suivie du Continent américain et loin derrière de l'Afrique. La revue des travaux récents sur le thème des transferts de fonds et du développement a montré que ces derniers ont indiscutablement contribué à améliorer les conditions de vie des migrants et de leurs familles, mais qu'ils n'ont pas toujours agi de manière décisive sur le développement économique des pays d'origine. La diversité des caractéristiques personnelles des migrants, de leur situation économique et de l'usage qu'ils font de leur épargne, explique en partie les difficultés à attirer et à orienter massivement les transferts vers le développement économique des pays d'émigration.

La question de la réduction du coût des transferts de fonds a fait aussi l'objet d'une analyse détaillée s'appuyant sur des exemples pris au sein des pays membres de l'OCDE (Grèce, Italie, Mexique, Portugal et Turquie), mais aussi sur le cas de pays comme les Philippines et le Maroc. Le rôle crucial des systèmes bancaires a été mis en avant, de même que les bonnes pratiques qui ont conduit à réduire fortement le coût des transferts monétaires. Dans le cas, par exemple, du Portugal, ce sont les banques privées qui attirent la plus grande part des transferts et qui les acheminent à des coûts relativement faibles. En Turquie, l'articulation est plus complexe, elle s'appuie tout d'abord sur les réseaux bancaires turcs installés à l'étranger et les caisses d'épargne des pays d'accueil, essentiellement en Allemagne. La Banque centrale de Turquie contribue largement à supporter une grande partie des coûts d'acheminement des transferts. Au cours de la conférence, les exemples du Portugal (Caixa Geral de Depositos) et du Maroc (Banque centrale populaire du Maroc) ont montré aussi que le migrant n'est pas considéré uniquement par ces banques comme un pourvoyeur de devises mais qu'il peut bénéficier de tous les services qu'elles offrent à leurs clientèles respectives. Ainsi, non seulement le coût de transaction s'en trouve réduit, mais encore il est plus facile de canaliser une partie des transferts vers des investissements productifs. À l'inverse, en cas de défaillance du système bancaire ou de manque de confiance vis-à-vis de ces systèmes, les intermédiaires comme Western Union, occupent une place prédominante, même si les coûts des

transferts sont élevés. En effet, les migrants préfèrent recourir à des services fiables permettant de remettre les fonds envoyés dans des délais très brefs aux destinataires.

L'introduction des nouvelles technologies peut aussi contribuer à la réduction des coûts des transferts et à leur sécurisation. Elles commencent à pénétrer les différents systèmes de transferts de fonds et tendent à accroître la concurrence entre les différents offreurs de services bancaires et financiers, tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine. À cet égard, l'exemple de la banque « Equitable PC Bank » aux Philippines est riche d'enseignements. Cette banque offre aux futurs candidats à l'émigration qui se présentent aux guichets des services administratifs chargés de l'envoi de la main-d'œuvre à l'étranger un ensemble de services concernant les transferts de fonds, l'assurance-vie, l'assurance santé et l'éducation des enfants. L'intérêt croissant porté aux transferts de fonds des migrants et à l'usage des nouvelles technologies a été aussi illustré par les présentations effectuées par les représentants du Groupe MasterCard ainsi que par la Banque interaméricaine de développement, qui cherche à « bancariser » le plus possible les transferts effectués par les migrants originaires d'Amérique latine et du Mexique.

S'agissant de l'impact des transferts de fonds sur le développement des pays d'origine, la Conférence de Marrakech a permis de montrer tout d'abord combien il est difficile d'attirer et d'orienter ces transferts en vue du développement économique, tant les caractéristiques personnelles des migrants et les utilisations qu'ils font de leur épargne sont différentes. Il a été souligné à plusieurs reprises que les transferts de fonds sont des transferts privés et que les épargnes constituées appartiennent aux migrants et à leurs familles qui décident de leur utilisation. De nombreuses tentatives de canalisation des transferts de fonds vers le développement ont échoué parce qu'elles n'ont pas reconnu la primauté du choix individuel dans ce domaine. De bonnes pratiques existent cependant. Elles ont pour but de mieux valoriser les choix effectués par les migrants, de gagner la confiance de ces derniers et de s'appuyer sur les réseaux qu'ils ont tissés tant à l'étranger que dans leurs pays d'origine, afin de mettre les transferts de fonds au service des individus, de leurs familles et, de manière plus générale, du développement économique et social.

Par ailleurs, le meilleur moyen de maximiser les effets positifs des transferts de fonds sur la croissance des pays en développement est de recourir à des politiques économiques assurant une saine gestion macroéconomique et à des stratégies de développement associant tous les acteurs de l'économie. La bonne gouvernance, un système bancaire fiable, le respect des droits de propriété et une stratégie tournée vers les échanges extérieurs et l'attraction des investissements directs étrangers constituent à cet égard des préalables indispensables pour accroître l'efficacité des transferts de fonds dans la perspective du développement économique. L'État, appuyé par la communauté internationale, a un rôle primordial à jouer afin d'établir ces principes de base du développement économique. En outre, les transferts de fonds ne sont pas des substituts aux flux d'aide officielle au développement ou aux flux d'investissements directs étrangers.

La Conférence de Marrakech a montré qu'il convient aussi de reconsidérer la distinction artificielle entre les usages « productifs » et « non productifs » des transferts de fonds. Ces derniers sont utilisés pour réduire la pauvreté des ménages et subvenir aux besoins fondamentaux mais également pour augmenter l'investissement dans les domaines de la santé et de l'éducation, par exemple en améliorant l'investissement en

capital humain dans les pays d'origine. De tels investissements en capital humain comportent une dimension importante relative au genre.

Enfin, pour que les transferts de fonds puissent jouer un plus grand rôle dans le développement économique des pays d'origine, il a été vivement recommandé de distribuer largement l'information auprès des migrants sur les canaux de transferts de fonds et les opportunités d'investissements dans leurs pays d'origine. À cet égard, la création d'un guichet unique dispensant des informations à tous les stades du processus migratoire pourrait permettre d'atteindre cet objectif. Les migrants qui souhaitent s'engager dans la création d'entreprises pourraient aussi être soutenus et accompagnés dans leurs projets, et si des incitations particulières sont mises en place, elles devraient s'adresser à tout le monde et être ouvertes aux migrants tout comme aux non-migrants.

Au-delà des transferts financiers, les migrants effectuent dans leurs pays d'origine d'autres transferts « invisibles » : comportements économiques, savoirs et savoir-faire, échanges sociaux et culturels. De nombreux exemples, pris notamment au Mexique et au Maroc, montrent que les migrants, outre le financement d'infrastructures au niveau local (électrification, adduction d'eau et irrigation, construction de routes, de centres médicaux et d'écoles), contribuent aussi aux transformations des modes de vie et de gestion collective traditionnels. C'est en associant l'ensemble des acteurs (migrants, villageois, autorités locales), que l'on peut garantir la durabilité des infrastructures et des projets productifs mis en œuvre. Plus d'attention mérite d'être accordée aux dynamiques des sociétés civiles et aux initiatives tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine ainsi qu'aux processus de coopération décentralisée, au rôle des autorités locales et à celui des diasporas scientifiques, voire des secondes générations.

Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des accords bilatéraux de main-d'œuvre et dans celui de la lutte contre les migrations irrégulières

La coopération internationale dans le domaine des migrations de travail, au travers d'accords bilatéraux, s'est accrue dans de nombreux pays de l'OCDE ces dernières années.

En décembre 2004, la Hongrie a signé des accords de travail bilatéraux avec l'Autriche, la République tchèque, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, la République slovaque et la Suisse. Les accords facilitent l'accès des ressortissants des pays contractants au marché du travail, et visent également à l'amélioration des compétences professionnelles et linguistiques des demandeurs. Les personnes qui posent leur candidature pour un emploi dans le cadre de ces accords (en majorité des travailleurs qualifiés) peuvent obtenir un permis de travail sans test préalable du marché du travail dans le pays d'accueil. L'un des aspects nouveaux de cette politique de promotion de la migration de travail légale est la conclusion d'accords bilatéraux au niveau régional entre les agences pour l'emploi de Bulgarie et les autorités régionales du pays d'accueil. Un accord a été initié en 2003 entre le Service national pour l'emploi de Bulgarie et le Service italien pour l'emploi régional de Lombardie.

En Nouvelle-Zélande, les plans du Quota samoan et la Catégorie Accès Pacifique (PAC) (qui concernent les citoyens de Fidji, Kiribati, Tonga et Tuvalu) offrent une possibilité de résidence aux citoyens des nations du Pacifique avec lesquelles la Nouvelle-Zélande nourrit des relations de longue date. Les demandeurs doivent s'assurer qu'ils possèdent une offre d'emploi avant de déposer leur demande de résidence et satisfaire à des critères de langue et de santé. En août 2004, des changements ont été introduits dans le Quota

Encadré I.8. **Les relations extérieures de l'Union européenne dans le domaine des migrations**

L'Union européenne (UE) poursuit ses efforts afin de convaincre certains pays tiers à coopérer dans la lutte contre l'immigration illégale. La volonté de l'Union de disposer d'accords de réadmission n'a jusqu'ici connu qu'un succès relatif puisque de nouveaux accords n'ont été conclus, depuis les trois premiers avec Macao; Hong-Kong Chine et le Sri Lanka, qu'avec l'Albanie et la Russie, sans compter les dispositions relatives à la réadmission qui ont été incluses dans le protocole d'accord signé avec l'administration nationale du tourisme de Chine à propos de la procédure de délivrance de visas à la demande d'agences chinoises autorisées à organiser des voyages en groupe dans l'Union européenne. Encore l'Union européenne a-t-elle dû se résoudre dans le cas de la Russie à accepter la liaison établie entre la conclusion d'un accord de réadmission et celle d'un accord de facilitation en matière de délivrance des visas. Il s'agit là d'un précédent qui pourrait se répéter, en particulier dans le cas de l'Ukraine.

L'Union européenne accorde aussi une attention grandissante aux possibilités de lier la politique d'immigration à celle du développement afin de maximiser les effets positifs et d'atténuer les effets négatifs des migrations pour les pays tiers concernés. La Commission européenne a proposé le 1^{er} septembre 2005 des orientations concrètes sur le thème « migration et développement » avec une priorité accordée à l'Afrique et la Méditerranée. Le Conseil a adopté des mesures « destinées à promouvoir la mise en place de moyens plus sûrs, plus simples et moins coûteux pour transférer les rémunérations des travailleurs immigrés vers leurs pays d'origine et à renforcer leur impact sur le développement, à faciliter le rôle joué par les membres de la diaspora en tant qu'agents de développement dans leur pays d'origine, à explorer les options en matière de migration temporaire et circulaire, et à atténuer les conséquences de la perte de compétences dans les secteurs vulnérables ». La Commission et le Secrétariat du Conseil sont chargés de suivre systématiquement les progrès accomplis et de faire rapport au Conseil tous les dix-huit mois, le premier rapport étant attendu pour décembre 2006.

Samoan et la PAC afin d'améliorer le pourvoi des places de ces catégories en facilitant au premier chef l'adéquation des futurs demandeurs aux opportunités disponibles sur le marché du travail néo-zélandais. Le revenu minimum exigé a aussi été ajusté, et des personnes qui travaillent déjà légalement en Nouvelle-Zélande peuvent désormais déposer une demande. Une Division Pacifique a été instaurée au sein du Département du travail en janvier 2005 pour satisfaire aux besoins des immigrés de la Zone pacifique, en tissant des liens avec leurs communautés et en leur offrant conseils et services sur le marché du travail. L'Accord pour un partenariat économique plus étroit entre la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Il donne lieu à de nouvelles mesures sur l'entrée temporaire d'entrepreneurs thaïlandais en Nouvelle-Zélande, et réciproquement.

Les négociations du Partenariat de stratégie économique Trans-Pacifique ont été conclues entre Brunei Darussalam, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Singapour en juillet 2005. L'accord tente de faciliter l'entrée temporaire des hommes et femmes d'affaires tout en assurant la sécurité aux frontières et la protection de la main-d'œuvre nationale. De nouveaux accords dans le cadre du programme Vacances actives (*Working Holiday Makers*) ont été signés avec la Norvège et la Thaïlande. Le gouvernement coréen a déjà signé des accords pour un programme de permis de travail avec l'Indonésie, la

Mongolie, les Philippines, le Sri Lanka, la Thaïlande et le Viêtnam. Le gouvernement envisage de signer des accords d'aide sociale avec les pays de départ.

La coopération est actuellement renforcée dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre les migrations irrégulières.

La sécurité nationale est une préoccupation de la politique migratoire américaine que l'on retrouve dans toutes les initiatives régionales en Amérique du Nord. Le Partenariat de sécurité et de prospérité d'Amérique du Nord (*Security and Prosperity Partnership of North America*, SPP) est une nouvelle alliance tripartite adoptée par le Canada, le Mexique et les États-Unis. Le SPP couvre deux domaines principaux – le développement et la sûreté. Sa sphère d'action est relativement large et variée. En ce qui concerne les mouvements de personnes, elle comprend le partage des technologies pour les passagers traversant l'Amérique du Nord, l'accès aux bases de données, des autorisations spécifiques pour certains résidents vivant près des frontières, des politiques de visa coordonnées, l'échange de renseignements sur les personnes présentant un « intérêt spécial », ainsi que l'accès à des files rapides dans les aéroports, entre autres éléments.

En décembre 2004, le *Safe Third Country Agreement* entre le Canada et les États-Unis sur les demandeurs d'asile a été mis en œuvre dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente (*Smart Border Declaration*) signée en décembre 2001. En mai 2001, le Département d'État a annoncé que les États-Unis participeraient à un nouveau programme destiné à collaborer de manière substantielle à la sécurité des documents de voyage à l'échelle internationale. Tous les pays participants doivent soumettre leurs renseignements sur les passeports volés et perdus à Interpol, accessibles aux autorités des frontières dans le monde entier.

Dans le contexte d'une Europe élargie, la sécurité est une question de haute importance. Le Forum de Salzbourg (Autriche, Bulgarie, République tchèque, Pologne, République slovaque et Slovénie) offre un exemple de coopération régionale sur les initiatives dans le domaine du contrôle des frontières et de l'immigration irrégulière dans la perspective d'une harmonisation avec les politiques européennes dans ce domaine. Un nouvel accord bilatéral pour la protection des frontières a été signé en février 2005 par la Bulgarie et la Roumanie.

La réglementation d'octobre 2004 est le pas le plus important franchi par l'UE vers la création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières externes de l'UE. Cette agence sera l'organisme principal de conseil et de coordination des efforts dans l'amélioration du contrôle des frontières extérieures à l'est et au sud de l'UE.

Dans le cadre d'une deuxième série d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, les Accords d'association à Schengen et Dublin ont été signés le 26 octobre 2006 et approuvés par voie référendaire le 5 juin 2005. Ils sont à présent ratifiés et devraient entrer en vigueur début 2008.

L'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur l'immigration de travailleurs est limité pour l'instant à un faible nombre de pays de l'OCDE

Après l'élargissement de l'Union européenne (EU) entré en vigueur le 1^{er} mai 2004, la majorité des pays de l'UE à Quinze ont introduit une période transitoire avant d'appliquer la libre circulation aux huit plus grands nouveaux pays membres (A8 : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie). En

raison de leur faible taille, Chypre et Malte ne sont pas concernés par ces restrictions. La période de transition est divisée en trois phases de respectivement deux ans, trois ans et, de nouveau, deux ans. En conséquence, la période de transition ne peut pas excéder sept ans.

Pendant la première phase arrivant à échéance le 30 avril 2006, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède avaient déjà décidé d'ouvrir leur marché du travail aux ressortissants des pays A8. D'un autre côté, trois nouveaux pays membres (Hongrie, Pologne et Slovaquie) ont décidé d'appliquer des accords de réciprocité à l'égard des pays de l'UE à Quinze qui ont imposé des restrictions à l'accès au marché du travail. L'Italie et les Pays-Bas ont mis en place des quotas spéciaux s'appliquant aux nouveaux pays membres. Le Danemark et la Norvège, dans le cadre de l'Espace économique européen, ont permis aux ressortissants des pays A8 d'accéder à leur marché du travail, à condition qu'ils aient obtenu un emploi à plein-temps assorti de conditions de travail et de rémunération conformes aux standards en vigueur dans ces deux pays.

Trois pays (l'Espagne, la Finlande et le Portugal) ont décidé récemment de ne pas poursuivre la période de transition après le 1^{er} mai 2006. La France, tout en continuant à appliquer la période de transition, envisage de ne pas opposer la situation de l'emploi aux travailleurs des pays A8 dans des secteurs spécifiques connaissant des pénuries de main-d'œuvre. En Suisse, l'accord signé avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes a été étendu aux dix nouveaux membres de l'Union. Cette extension a été approuvée par référendum en septembre 2005 et est entrée en vigueur au début de l'année 2006. Cependant, les restrictions relatives à l'accès du marché du travail en Suisse (préférence nationale, contrôle des conditions de travail et de rémunération et quotas) resteront en vigueur jusqu'en 2011.

L'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur les flux d'immigration en provenance des nouveaux pays membres de l'UE varie d'un pays à l'autre mais ne semble vraiment significatif que dans les pays qui n'ont pas appliqué la période de transition. Les entrées les plus importantes rapportées à la population totale ont été enregistrées en Irlande. D'après les services de l'emploi et de la formation professionnelle (FAS¹¹), au cours des douze premiers mois (mai 2004-avril mai 2005), 83 000 permis (*Personal Public Service Numbers* – PPSN) ont été octroyés aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE, ce qui correspond à peu près à 4 % de la population active irlandaise. Une partie de ces personnes se trouvaient déjà sur le territoire irlandais avant mai 2004. 66 000 permis supplémentaires ont été attribués entre mai 2005 et octobre 2005 (voir tableau I.22), soit un accroissement de 46 % par rapport à la même période de l'année antérieure. À titre de comparaison, en 2003 environ 8 000 nouveaux permis de travail ont été octroyés à des citoyens des futurs nouveaux États membres de l'UE.

Le Royaume-Uni a reçu un nombre important d'immigrés suite à l'élargissement de l'UE et a mis en place un système d'enregistrement (*Workers Registration Scheme* – WRS) afin d'assurer un suivi des entrées et des demandes d'accès à la protection sociale émanant des ressortissants des huit nouveaux États membres¹². L'enregistrement est obligatoire pour tous ceux qui veulent occuper un emploi au Royaume-Uni et qui n'ont pas été employés pendant au moins douze mois sans interruption. Entre mai 2004 et fin décembre 2005, 345 000 demandes ont été enregistrées dans le WRS. Parmi celles-ci, 80 000 concernent des réenregistrements ou des enregistrements multiples et au moins 31 000 personnes entrées au Royaume-Uni avant mai 2004. Sur la base des données disponibles en 2005, on compte

Tableau I.22. Immigration en provenance de huit nouveaux pays membres de l'UE¹ dans quelques pays de l'OCDE, 2004-2005

	Entrées	Type de permis	Période
Allemagne	10 597	Premiers permis de travail UE (nouveaux immigrants)	2004
	1 965	Permis de travail permanents, principalement délivrés à des personnes qui ont été employées légalement plus de 12 mois	2004
Autriche	3 282	Premiers permis de travail (durée : plus de 6 mois)	2004
	3 423		2005
	8 033	Permis de travail permanents, principalement délivrés à des personnes qui ont été employées légalement plus de 12 mois	2004
	8 901		2005
Danemark	2 097	Permis EEE	Mai 2004-décembre 2004
	4 594		Mai 2004-décembre 2005
États-Unis	20 905	Immigrants permanents	2004
Finlande	2 169	Permis EEE	Mai 2004-décembre 2004
	4 485		Mai 2004-décembre 2005
Irlande	83 000	Nouveaux <i>Personal Public Service Number (PPSN)</i>	Mai 2004-avril 2005
	149 000		Mai 2004-octobre 2005
Islande	515 (+ 666 renouvellements)	Permis EEE	Mai 2004-décembre 2004
	3 279 (+1 510 renouvellements)		Mai 2004-décembre 2005
Italie	26 313	Nouveaux permis de travail	Mai 2004-décembre 2004
	83 590		Mai 2004-décembre 2005
Norvège	16 975 (+3 558 renouvellements)	Permis EEE	Mai 2004-décembre 2004
	36 276 (+21 460 renouvellements)		Mai 2004-décembre 2005
Pays-Bas	20 190	Nouveaux permis de travail	2004
Royaume-Uni	134 550	Demandes enregistrées au <i>Worker Registration Scheme</i>	Mai 2004-décembre 2004
	345 410		Mai 2004-décembre 2005
Suède	3 963	Permis EEE	Mai 2004-décembre 2004
	8 768		Mai 2004-décembre 2005

1. Non compris Malte et Chypre.

Sources : États-Unis (US Department of Homeland Security), Royaume-Uni (*Accession Monitoring Report*, mai 2004-décembre 2005), Irlande (Fas, *the Irish Labour market* 2005), Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède (Status report 2006 semi annual memo from the Working Group under the Labour Market Committee of the Nordic Council of Ministers), Italie et Pays-Bas (rapports nationaux du SOPEMI), Autriche (Statistiques des permis de travail, Service autrichien du marché du travail) et Allemagne (Statistiques des permis de travail 2004, Agence fédérale de l'emploi).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/505540824828>

en moyenne mensuelle environ 17 000 demandes, soit une augmentation sensible comparée à l'année précédente. La période de pointe pour les migrations se situe entre juin et août. La plupart de ces immigrants sont jeunes et célibataires (82 % d'entre eux étaient âgés de 18 à 34 ans, et 95 % n'avaient pas de membres de famille à leur charge au Royaume-Uni, par ailleurs le ratio hommes/femmes était de 57 contre 43). La plupart des personnes sont employées dans l'administration, le commerce et les services industriels (30 %), les hôtels-café-restaurants (22 %) et l'agriculture (12 %). Les emplois sont généralement peu qualifiés (agents de production : 36 %, employés dans la restauration : 10 % et les services d'emballage 9 %).

En termes de nationalité, les pays d'origine sont sensiblement les mêmes en Irlande et au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, la plus grande proportion des nouveaux arrivants sont originaires de Pologne (59 % du total), suivie de la Lituanie (13 %) et de la République slovaque (11 %). Ces proportions sont restées sensiblement les mêmes tout au long de la période considérée. Dans le cas de l'Irlande, les Polonais représentent 54 % du total des permis octroyés, suivis des Lituaniens (19 %), des Lettons (9 %) et des Slovaques (8 %). Entre

mai 2004 et décembre 2005, l'émigration vers le Royaume-Uni et l'Irlande représente environ 0.7 % de la population totale polonaise et 2 % de la population lituanienne.

La situation est sensiblement différente en Suède, pays qui n'a pas appliqué aussi la période de transition. Environ 6 300 travailleurs originaires des pays A8 ont émigré vers la Suède entre mai 2004 et août 2005, sachant que ces données ne prennent pas en compte les permis de travail d'une durée inférieure à trois mois. Sur la même période, les entrées ont été bien plus importantes en Norvège, pays qui applique la période de transition, mais accepte des travailleurs immigrés en provenance des nouveaux pays membres en leur imposant peu de restrictions (nécessité d'obtenir un emploi à plein-temps et des conditions de travail et de rémunération normales). La Norvège a reçu près de la moitié des nouveaux travailleurs immigrés originaires des pays A8 qui se sont présentés dans les pays nordiques. Au cours de la seule année 2005, 19 300 permis de travail ont été octroyés en Norvège aux ressortissants des pays A8.

L'Italie et les Pays-Bas ont appliqué la période de transition, tout en mettant en place des quotas spécifiques pour les travailleurs originaires des nouveaux pays membres de l'UE. Ce système a permis aux autorités italiennes d'appliquer la période de transition afin de rassurer l'opinion publique, inquiète d'une possible arrivée massive de travailleurs étrangers originaires d'Europe centrale, tout en permettant d'ouvrir le marché du travail à ces derniers. L'Italie a fixé un quota de 36 000 permis en 2004, de 79 500 en 2005 et de 170 000 en 2006. En 2004, environ 26 000 permis ont été attribués (dont 76 % à des saisonniers), à concurrence de 14 300 à des travailleurs polonais contre 57 000 permis en 2005 (dont 33 500 à des Polonais). Le quota établi par les Pays-Bas a été fixé à 22 000 et il a été quasiment rempli, en grande majorité par des travailleurs polonais (environ 20 000).

En ce qui concerne les autres pays membres de l'Union européenne qui pour leur part ont appliqué la période de transition, deux faits marquants méritent d'être soulignés. Le premier concerne le fait qu'en dépit de l'application de cette période de transition, les travailleurs des nouveaux pays membres ont maintenant une préférence pour accéder au marché du travail des pays de l'UE à Quinze, comparés aux ressortissants des pays tiers. En Allemagne, par exemple, un permis spécial a été créé pour tenir compte de cette nouvelle situation. Plus de 11 000 permis spéciaux ont été attribués à des ressortissants des pays A8 en 2004 (dont 90 % à de nouveaux arrivants). Le deuxième fait marquant concerne les personnes qui ont été employées de manière régulière pendant au moins douze mois avant l'élargissement de l'UE, ainsi que, sous certaines conditions, les membres de leurs familles autorisés à obtenir le libre accès au marché du travail (au total 2 000 personnes en 2005). Il est clair cependant que ces personnes ne sont pas considérées comme de nouveaux immigrés. En Autriche, environ 9 000 permis spéciaux ont été délivrés dans ce cadre en 2005 contre 8 000 en 2004. L'Autriche a aussi mis en place un nouveau permis de travail pour les ressortissants des pays A8 entrés au titre des migrations de travail après mai 2004. À ce titre, 648 permis ont été octroyés en 2005, contre 474 en 2004.

Dans les autres pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne, on n'enregistre pas d'accroissement important du nombre d'entrées de personnes originaires des pays A8, à l'exception de la Norvège (déjà mentionnée ci-dessus) et des États-Unis, mais avec des effectifs d'une moindre ampleur. Il en va de même dans les nouveaux pays membres de l'UE, à l'exception de la République tchèque où le nombre total des permis de travail (69 000) détenus par des ressortissants des autres nouveaux états membres s'est accru de 7.5 % entre 2003 et 2004.

Selon un rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement de la période de transition mise en place dans le cadre de l'élargissement¹³, l'impact de l'élargissement sur le marché du travail des pays de l'Union européenne n'a pas engendré de problèmes majeurs. Les ressortissants des nouveaux pays membres ne représentent qu'à peine 1 % de la population en âge de travailler dans les pays de l'UE à Quinze, à l'exception de l'Autriche (1.2 % en 2005) et de l'Irlande (3.8 % en 2005). De plus, le taux d'emploi s'est accru dans plusieurs pays depuis l'élargissement, et le taux de chômage a diminué fortement dans presque tous les pays A8, limitant ainsi l'incitation à émigrer (*push factors*). Enfin, d'après ce rapport, les ressortissants des nouveaux pays membres ont permis « d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans les pays de l'UE à Quinze et contribuent à la consolidation de la croissance à long terme, au travers de l'accumulation du capital humain ».

Notes

1. Les migrations irrégulières ne sont pas comprises dans ces statistiques, car les chiffres nécessaires ne sont pas disponibles pour la plupart des pays. Dans certains pays, l'immigration irrégulière représente une proportion importante des entrées.
2. En Espagne, à la différence d'autres pays, il est possible de s'inscrire dans une municipalité sans nécessairement posséder un titre de séjour valable. Pour cette raison, les chiffres d'entrées pour l'Espagne sont les seuls à inclure un nombre important de clandestins.
3. Les personnes ayant bénéficié d'un titre de séjour lors d'une régularisation ne sont pas comptabilisées dans les statistiques de flux présentées ici, pour éviter une distorsion dans la mesure des variations du niveau des flux.
4. C'est d'autant plus vrai dans les pays où le système à points octroie des points additionnels à un immigrant potentiel en fonction du niveau d'instruction du conjoint.
5. Les demandeurs d'asile doivent faire leur demande dans le premier pays « sûr » par lequel ils transitent et seulement dans ce pays. En principe, cela veut dire que les personnes faisant des demandes dans les pays « intérieurs de l'Union » doivent être arrivées par avion ou par voie maritime. En pratique, cependant, la demande ne se fait pas toujours lors de l'entrée, ce qui peut rendre difficile le repérage d'un éventuel pays de transit dans un autre pays de l'Union.
6. Des taux d'expatriation de 25 % et plus sont peu courants. Ils concernent des pays à faible population et ayant un nombre restreint de diplômés de l'enseignement supérieur (OCDE, 2004c). Les taux pour des pays comme la Chine ou l'Inde ne sont guère supérieurs à 4 %, sauf peut-être pour les hautement qualifiés.
7. De nombreux recensements comprennent des vérifications postcensitaires pour estimer l'étendue du sous- et du sur-dénombrement de la population totale.
8. Dans certains pays, tels que l'Autriche, la France et le Luxembourg, les personnes ayant un faible niveau d'instruction sont aussi sur-représentées parmi les immigrés. En d'autres termes, la distribution du niveau d'instruction relative en comparaison avec celle des personnes nées au pays a une forme en U.
9. En Belgique, pays accueilli de nombreuses institutions de l'Union européenne, 9 % des personnes nées à l'étranger travaillent dans la fonction publique et les organisations extraterritoriales. Ce chiffre est de 12.2 % au Luxembourg.
10. L'Ombudsman pour les minorités est une autorité indépendante qui a la responsabilité d'arbitrer les problèmes liés aux discriminations ethniques. Ses tâches habituelles sont l'orientation, le conseil et la délivrance de recommandations.
11. FAS (2005), *The Irish Labour Market Review 2005. A FAS review of Irish Labour Market Trends and Policies*.
12. www.ind.homeoffice.gov.uk/ind/en/home/about_us/reports/accession/monitoring.html.
13. http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2006/feb/report_en.pdf.

Bibliographie (de la Section I.B. Les immigrés et le marché du travail)

- FERRER, A., GREEN, D. et RIDDELL, W. (2004), « The effect of literacy on immigrant earnings », T.A.R.G.E.T. Working Paper 11, University of British Columbia.
- GFS (2005), *Nombre de sans-papiers en Suisse*. Étude de l'Institut de recherches GFS, Berne.
- OCDE (2004a), « L'intégration des immigrés dans le marché du travail : le cas de la Suède », DELSA/ELSA(2004)13, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OCDE (2004b), *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OCDE (2004c), « Comptabilisation des immigrés et des expatriés dans les pays de l'OCDE : une nouvelle perspective », *Tendances des migrations internationales*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OCDE (2005a), « The feminisation of international migration », Document de séance n° 1, Séminaire de l'OCDE et de la Commission européenne sur Les femmes immigrées et le marché du travail : diversité et enjeux, septembre 2005, Bruxelles.
- OCDE (2005b), « The labour market integration of immigrants in Germany », DELSA/ELSA/WP2(2005)3, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- PASSEL, J., Van HOOK, J. et BEAN, F. (2004), *Estimates of Legal and Unauthorized Foreign Born Population for the United States and Selected States, Based on Census 2000*. Report to the Census Bureau. Urban Institute : Washington, DC, 1^{er} juin.
- SNEL, J., de BOOM, G. ENGBERSEN, G. et WELTEVREDE (2005), « SOPEMI Report for the Netherlands », Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- TAPINOS, G. (1999), « Migrations clandestines : enjeux économiques et politiques », *Tendances des migrations internationales*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

PARTIE II

La gestion des migrations – La solution réside-t-elle dans la fixation de quotas et de limites numériques?

Introduction

Les perspectives de vieillissement des populations dans les pays de l'OCDE et l'apparition de pénuries de compétences dans certaines professions ont fait des politiques migratoires volontaristes une question figurant parmi les préoccupations des pouvoirs publics de nombreux pays. Si, demain, on a effectivement besoin de davantage de travailleurs étrangers, comment doit-on organiser et gérer les mouvements migratoires permettant de répondre à ces besoins?

Comme l'ampleur des migrations et la taille de la population immigrée constituent des questions sensibles sur le plan politique dans un nombre assez élevé de pays, et comme bon nombre de ces pays n'ont enregistré que de faibles flux migratoires de travail au cours des trente dernières années, des termes comme « quotas » ou « limites » du nombre de travailleurs qui seront nécessaires pour répondre aux besoins en main-d'œuvre sont parfois utilisés dans le débat autour de cette question (voir encadré II.1). Cette solution est souvent présentée avec, en toile de fond, les politiques migratoires pratiquées par les pays « d'installation » comme l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Dans ces pays, en effet, des chiffres cibles annuels et des catégories d'immigrants à accueillir sont fixés, et semblent faire l'objet d'un large consensus au plan politique¹. Ce ne sont pourtant pas les seuls pays dans lesquels existent des limites ou des niveaux cibles d'immigrants; par ailleurs, ce plafonnement ne se limite pas forcément au type de migrations permanentes observées dans les pays d'installation.

La présente note a pour objet de faire un rapide tour d'horizon de la question de la gestion des migrations par le biais d'un plafonnement des effectifs. Avant de chercher à déterminer comment s'effectue la gestion quantitative sur les plans théorique et pratique, il nous paraît utile de commencer par nous intéresser aux modalités de sélection des migrants dans les pays de l'OCDE, ainsi qu'à la nature et à l'ampleur des migrations légales², en particulier des formes de migrations sur lesquelles les pouvoirs publics ne sont pas en mesure d'exercer beaucoup de contrôle discrétionnaire parce qu'elles se fondent sur des conventions internationales ou des droits fondamentaux universellement reconnus. Dans un deuxième temps, nous décrivons les méthodes permettant de fixer des limites ou des niveaux cibles de migrants, de manière globale et par catégorie de migrants, et donnerons des exemples de la manière dont ces méthodes sont appliquées dans un certain nombre de pays. Cibles et plafonds eux-mêmes ne forment cependant qu'une partie des instruments de gestion des migrations, dont la pertinence et l'efficacité doivent être considérées dans le contexte d'objectifs politiques globaux. Ce sera l'objet de la dernière section dans laquelle nous nous interrogerons pour savoir si des principes généraux peuvent éventuellement être tirés de l'expérience de certains pays de l'OCDE dans ce domaine.

Encadré II.1. **Quotas, maxima, limites, plafonds et cibles**

On entend par « quota » la quote-part d'un total affectée à un groupe particulier. Le terme a pris une connotation négative dans le contexte des migrations, à supposer qu'il implique la sélection de nombres précis d'immigrants en fonction de la nationalité ou du pays d'origine, ou bien du niveau de qualifications. Pourtant, aucun pays de l'OCDE n'affecte une quote-part du total des migrants à des groupes de telle ou telle nationalité pour assurer une composition démographique « appropriée » de cette population. Dans un cas au moins, un pays de l'OCDE, en l'occurrence l'Italie, affecte des quotas migratoires à des pays d'origine précis, mais il s'agit de pays ayant signé des accords bilatéraux de réadmission concernant le rapatriement des migrants en situation irrégulière. La méthode des « quotas » est donc utilisée pour inciter les pays de départ à participer à la gestion des flux migratoires.

Dans certains autres pays, il existe des clauses spéciales dans la réglementation sur les migrations pour faciliter l'admission d'individus ayant des liens historiques ou ancestraux avec le pays hôte (Finlandais de souche en Russie, Allemands de souche dans les anciennes républiques soviétiques, Grecs de souche sur les rives de la mer Noire, etc.), mais aucun quota spécifique n'est associé à ces mouvements, et l'admission de ces personnes ne se fait pas à l'exclusion ou aux dépens des mouvements de personnes d'autre origine. Dans plusieurs unions économiques ou politiques comme l'Accord de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Union nordique ou l'Union européenne, la liberté de circulation est accordée aux ressortissants des pays signataires tandis que les mouvements des ressortissants de pays qui ne sont pas parties à l'accord continuent d'être réglementés.

Dans certains pays, il existe effectivement des quotes-parts de totaux migratoires, réservées à des groupes particuliers mais celles-ci ne reposent pas sur la nationalité, du moins en ce qui concerne les pays d'accueil. Il s'agit, par exemple, des quotas annuels de réfugiés des camps du HCR que certains pays de l'OCDE ont accepté de réinstaller sur leur territoire mais, en général, ils ne constituent pas la quote-part d'un total fixe de migrants de telle nationalité, sauf dans un petit nombre de pays.

Dans certains cas, des groupes se voient attribuer un niveau plafond ou un niveau cible. Chaque année, les États-Unis affectent 140 000 cartes vertes (sur le nombre annuel total de cartes vertes qu'ils octroient) à des migrants permanents hautement qualifiés et à leur famille. L'Australie fixe un plafond annuel à l'immigration pour raisons humanitaires (13 000 personnes actuellement) qui n'entre pas dans le décompte de son chiffre cible annuel d'immigrants permanents. Les infirmières, par exemple, dont les effectifs sont d'ores et déjà insuffisants dans de nombreux pays et dont la pénurie ne pourra que s'aggraver avec le vieillissement des populations, pourraient également faire l'objet de niveaux cibles. Toutefois, il est plus fréquent que le nombre de personnes exerçant une profession spécifique admises dans un pays soit fonction des besoins du marché du travail ou du nombre d'individus de cette profession ayant déposé une demande d'admission (voir, par exemple, la liste des métiers souffrant d'un déficit de main-d'œuvre au Royaume-Uni).

En résumé, on peut donc dire que les quotas migratoires en tant que tels constituent généralement l'exception dans les pays de l'OCDE, même dans ceux qui fixent des niveaux cibles par nationalité, et qu'ils ne sont pratiquement jamais fondés sur le pays d'origine. En conséquence, pour les besoins de la présente note, nous nous abstenons en règle générale d'employer le terme « quota » au profit de termes décrivant de manière plus précise la nature du niveau numérique migratoire, comme « niveau cible », « limite numérique », « maximum » ou « plafond ». Bien que l'intitulé de cette note mentionne explicitement les « quotas », nous nous efforcerons d'éviter d'utiliser le terme pour la bonne raison que, d'une manière générale, son usage n'est pas approprié dans le présent contexte.

1. La sélection des immigrants

Processus de sélection par les employeurs

Quand un pays pratique une politique migratoire active, comment les immigrants à admettre sont-ils choisis? Deux méthodes sont couramment utilisées pour ce faire. La première consiste à déléguer la responsabilité du choix aux employeurs, qui se chargent d'identifier les personnes qu'ils désirent embaucher en fonction de leurs besoins sur le plan des compétences ou des professions, et de déposer les demandes de permis de séjour et de travail. C'est la procédure habituelle dans la plupart des pays européens.

Les employeurs peuvent aussi identifier personnellement les travailleurs, soit qu'ils connaissent déjà des candidats potentiels, soit que leurs salariés leur recommandent quelqu'un, soit qu'ils passent une annonce dans des médias accessibles aux candidats potentiels dans d'autres pays, soit en recourant à des sociétés de recrutement. Apparemment, les employeurs ont rarement des difficultés à fournir des noms d'étrangers candidats potentiels à un emploi, même si ces derniers ne sont pas physiquement présents dans le pays hôte ou n'y sont jamais venus. Les réseaux et les moyens de communication disponibles semblent plus qu'adéquats pour mettre en correspondance les emplois et les candidats, même par delà les frontières. De fait, dans les situations où un nombre maximum de permis est fixé pour le recrutement par les employeurs et où la demande de main-d'œuvre est forte, il est courant de voir ce maximum atteint très tôt dans l'année civile (Italie, Espagne et, plus récemment, la Suisse, avec des plafonds numériques pour les travailleurs originaires de l'Union européenne).

À noter que le fait qu'un employeur puisse identifier des immigrants potentiels n'empêche pas le pays hôte de spécifier *a priori* des compétences, des qualifications ou des conditions de rémunération minimales, ni d'ailleurs des métiers ou des secteurs précis dans lesquels les admissions seront approuvées ou accélérées. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les demandes de permis de travail que font les employeurs pour éventuellement recruter à l'étranger sont soumises à l'examen d'un certain nombre de critères relatifs à l'emploi; en d'autres termes, on s'assure qu'il est impossible de trouver un candidat possédant les qualifications nécessaires et déjà résidant sur le territoire pour occuper le poste vacant. Dans beaucoup de pays à fort taux de chômage, au niveau national, au sein de groupes ou de régions, il est rare que cette vérification soit concluante, d'où le faible nombre de permis de travail approuvés.

Le fait de déléguer le processus de sélection aux employeurs présente évidemment plusieurs avantages. En premier lieu, cela permet généralement d'établir un lien étroit entre les entrées de travailleurs immigrants et les besoins du marché du travail, à condition qu'on puisse s'assurer que les admissions se limitent aux secteurs et aux métiers dans lesquels sévit une réelle pénurie, condition qu'il n'est pas toujours facile de cerner. En outre, l'immigrant s'insère sur le marché du travail dès son arrivée et, partant, n'entraîne aucune charge financière dans l'immédiat pour le pays d'accueil. Dans des cas de ce genre, l'immigration aide à répondre à des besoins présents, bien identifiés, et ce faisant, contribue à modérer les exigences salariales dans les secteurs touchés par la pénurie. En revanche, elle risque de ralentir l'ajustement des salaires qui aiderait à générer, de l'intérieur du pays, une offre de travailleurs pour ces secteurs.

Bien que l'employeur parvienne probablement à satisfaire les besoins immédiats en main-d'œuvre de son entreprise, les conséquences à long terme de l'admission d'un ou de plusieurs des travailleurs en question n'entrent pas en ligne de compte. De surcroît,

lorsqu'on laisse aux employeurs (ou à des agences de recrutement privées) le soin de sélectionner des individus, on peut s'exposer à des problèmes de risque moral. Cela tient au fait que le contrat tacite entre les pouvoirs publics et les entreprises chargées de sélectionner des candidats ne couvre pas toujours les coûts indirects supportés par le pays d'accueil (retour dans le pays d'origine, coûts sociaux de la perte d'emploi, par exemple) en cas d'erreur de recrutement, de surestimation des besoins ou de retournement de conjoncture [voir DEELSA/ELSA(2002) 9]. Il se peut que, dans la décision d'embauche, des considérations comme l'employabilité future du travailleur en cas de perte d'emploi ne figurent pas parmi les critères considérés comme importants par l'employeur. Toutefois, comme indiqué précédemment, la possibilité de moduler la décision d'embauche par l'exclusion de certaines catégories de travailleurs ou de professions peut limiter les risques pour le pays hôte.

Processus de sélection par le pays hôte

La sélection des candidats à l'immigration peut aussi être opérée par le pays d'accueil lui-même, comme cela se pratique de longue date pour certaines formes de migrations permanentes dans ce qu'il est convenu d'appeler les « pays d'installation » (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande)³. Dans des cas de ce genre, les migrants potentiels sont soumis à un processus de sélection fondée sur certaines caractéristiques dont on estime qu'elles contribuent à l'intégration dans le pays hôte (ou la facilitent), notamment l'âge, la connaissance de la langue du pays d'accueil, le degré d'instruction atteint (qui doit correspondre à un minimum), l'expérience professionnelle, les fonds dont dispose le candidat, la présence de parents dans le pays d'accueil, le fait d'exercer une profession considérée comme sujette à pénurie de main-d'œuvre, et la détention préalable d'une offre émanant d'un employeur du pays hôte. Les candidats peuvent se voir attribuer des « points » en fonction de leurs caractéristiques, un nombre minimum de points étant requis pour qu'une demande soit approuvée et un titre de séjour permanent accordé. Ce permis, qui inclut le droit au travail, est délivré à l'immigrant dès son arrivée. Souvent, l'immigrant est autorisé à venir accompagné de toute sa famille proche, principalement parce que l'on considère que le but de ce type de migration est l'installation permanente.

Dans bien des cas de ce genre, l'immigrant est admis dans le pays et s'intègre sur le marché du travail à l'instar de n'importe quelle personne de ce pays entrant dans la vie active. Mais, dans la réalité, les choses peuvent se passer autrement parce que l'immigrant qui reçoit un titre de séjour permanent résidait peut-être déjà dans le pays hôte. Il ou elle pouvait être là comme travailleur temporaire, étudiant ou visiteur. En 2003 (2002 pour les États-Unis), par exemple, sur le nombre total de titres de séjour permanent lié à l'emploi ayant été accordés, 77 % sont allés à des individus déjà présents sur le territoire aux États-Unis, 33 % en Australie, plus de 55 % en Nouvelle-Zélande mais moins de 2 % au Canada⁴. En d'autres termes, il semblerait que bien souvent, les employeurs ou les établissements éducatifs soient déjà en train de sélectionner (ou contraints de sélectionner) des individus qui sont ou seront, à terme, admissibles au titre des programmes d'immigration permanente de travailleurs qualifiés mis en place par ces pays. Par contre, les individus sélectionnés alors qu'ils sont déjà présents sur le territoire acquièrent, du fait de cette présence, des caractéristiques susceptibles d'être prisées par le système à points (meilleure maîtrise de la langue, antécédents d'activité dans le pays hôte, qualifications acquises dans ce pays, etc.).

En matière d'appariement des emplois et des individus, la sélection des travailleurs opérée par les employeurs telle que décrite précédemment revêt un caractère transfrontalier (l'offre se situant dans un pays et la demande dans un autre), alors que lorsque la sélection est effectuée par l'administration du pays hôte, le processus de mise en correspondance se déroule généralement de la manière habituelle, dans les limites territoriales de ce pays, en particulier quand l'immigrant arrive sans offre d'emploi préalable. Dans le premier cas, l'employeur s'expose éventuellement à un supplément de coûts (de recrutement) par rapport à la procédure normale tandis que dans le second, les coûts sont à la charge du pays hôte qui opère la sélection, et à celle du migrant lui-même. Dans la plupart des cas, en effet, le migrant doit assumer ses frais de déménagement et de première installation dans le pays d'accueil.

2. Maîtrise des entrées de migrants

De nombreux pays de l'OCDE, principalement en Europe, n'ont enregistré que très peu de migrations de travail depuis que la crise pétrolière a mis un terme aux ambitieux programmes d'appel à la main-d'œuvre étrangère mis en place dans les années 50 et 60 pour faire face aux besoins considérables du marché du travail⁵. Cela a été le cas en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, par exemple⁶. Bien entendu, les migrations vers ces pays ne se sont pas taries entre-temps. Ce phénomène est en partie imputable aux régimes de liberté de circulation en vigueur dans l'Union nordique et l'Union européenne, qui permettent aux citoyens de chaque pays membre de s'établir et de travailler relativement librement sur le territoire d'un autre pays membre. Mais cette image est loin d'être complète.

Chaque année, un certain nombre d'étrangers entrent et s'installent légalement sur le territoire de pays membres de l'OCDE, ce qui vaut pour tous les pays, même ceux appliquant des régimes migratoires extrêmement restrictifs. La circulation de ces personnes se fonde sur des droits reconnus dans tous les pays de l'Organisation. Il s'agit, entre autres, a) du droit d'épouser ou d'adopter des individus résidents et ressortissants d'autres pays, b) du droit des résidents à faire venir les membres de leur famille proche (conjoint et enfants mineurs), c) du droit de demander l'asile dans un pays d'accueil pour fuir des persécutions, et du droit de voir sa requête examinée lorsqu'on est déjà physiquement présent sur le territoire de ce pays. Le pays hôte a pour sa part le droit d'imposer certaines conditions qui limitent éventuellement le nombre de personnes pouvant prétendre à entrer au titre de ces droits comme la nécessité de disposer d'un logement décent et d'une source de revenu adéquate en cas de regroupement familial, ou les règles du pays d'origine sûr et du pays de transit sûr dans le cas des demandeurs d'asile. Mais ces régimes ne peuvent être restrictifs à l'excès sans violer l'esprit, sinon la lettre, des conventions ou des droits internationaux. Toutefois, dans la pratique, les effectifs peuvent être réduits par suite de mesures administratives comme la modification du montant des ressources affectées au traitement des dossiers, par exemple.

Pour autant, qu'il y ait ou non restrictions aux migrations, la reconnaissance de certains droits fait qu'il y a toujours un certain volume migratoire sur lequel les pouvoirs publics ne peuvent exercer directement qu'un contrôle limité. Les effectifs en question dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont la taille de la population totale et de la population immigrée (qui influera sur le nombre de conjoints étrangers ou d'enfants étrangers adoptés), le nombre d'immigrés mariés résidant dans le pays hôte sans leur conjoint ni leurs enfants, les restrictions concernant l'entrée de certains migrants

membres de la famille, la prévalence de régimes politiques répressifs, de conflits ethniques ou de luttes armées, et la connaissance du pays de destination par le migrant potentiel et ses vues sur ses perspectives d'installation dans ce pays.

Toute limite numérique au stock total d'immigrants permanents qu'il peut sembler souhaitable de fixer pour une raison ou une autre (voir *infra*) devra nécessairement être supérieure à la partie de cette migration qui procède de sa propre inertie de manière à concorder avec le nombre réel d'immigrants entrant dans le pays hôte tout en ménageant une certaine marge de manœuvre par rapport au seuil fixé. Dès lors, on peut se demander quelle est la taille du groupe de ceux qu'on pourrait appeler les migrants « non discrétionnaires », autrement dit ceux que les pays sont plus ou moins contraints d'accepter en vertu des conventions ou des droits internationalement reconnus?

3. Dans quelle mesure les migrations sont-elles maîtrisées et jusqu'à quel point sont-elles relativement libres?

En réponse à cette question, les tableaux II.1 et II.2 présentent des résultats correspondant à quelques pays de l'OCDE⁷. Les statistiques des pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis) se limitent aux personnes ayant obtenu un titre de séjour permanent. Par conséquent, les programmes de migration temporaire de ces pays ne sont pas pris en compte. Parmi les individus relevant de ces catégories figurent les étudiants et stagiaires internationaux, les personnes (dont les chercheurs et les professeurs) participant à des programmes d'échange, les personnes mutées à l'intérieur de leur entreprise ainsi que les individus participant à différents programmes concernant les travailleurs temporaires couvrant, entre autres, les saisonniers et certains travailleurs hautement qualifiés en détachement.

Les admissions dans les pays européens, qui se fondent presque toujours sur des permis de durée limitée, combinent généralement des mouvements à caractère permanent, autrement dit ceux impliquant des permis plus ou moins indéfiniment renouvelables (France, Suède, Suisse et Royaume-Uni) à condition de remplir certaines conditions, et ceux concernant une présence en principe temporaire, et qui ne sont pas renouvelables indéfiniment. Toutefois, dans la pratique, les individus titulaires d'un permis temporaire peuvent, dans certains cas, changer de statut et obtenir un permis renouvelable de plus longue durée, de même que, dans les pays d'installation, existe la possibilité de changer de statut et de devenir résident permanent pour les personnes arrivées dans le cadre d'un programme de migration temporaire. Aux fins de comparaison, il est néanmoins utile de conserver la distinction entre une admission qui, en principe, implique une présence permanente, et une admission qui, initialement du moins, est « temporaire » par définition. À partir des statistiques des pays autres que les pays d'installation, nous nous efforcerons donc d'exclure autant que faire se peut, et si elles sont effectivement comptabilisées dans les entrées d'immigrants, les catégories d'admission semblables à celles figurant dans les programmes de migration temporaire des pays d'installation. D'un autre côté, il n'est pas certain que l'on puisse tenir compte, dans les statistiques des pays européens, des situations faisant intervenir le remplacement d'un statut temporaire, tel que celui d'un étudiant international, par un statut impliquant un permis pouvant déboucher sur celui de résident permanent, comme celui de travailleur qualifié.

La question des non-ressortissants admis dans un pays au titre d'accords de libre circulation prévus par des unions économiques et/ou politiques comme l'Union

Tableau II.1. **Entrées d'immigrants permanents par catégories, quelques pays de l'OCDE, 2003**

	Australie	Canada	États-Unis	France	Italie	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni	Suède	Suisse
Toutes catégories d'entrées	147 985	221 352	705 827	173 097	108 937	47 936	243 709	41 348	82 300
En pourcentage de la population totale	0.74	0.70	0.24	0.29	0.19	1.20	0.41	0.46	1.13
Non discrétionnaire									
Famille directe									
Conjoints	32 350	43 426	184 741	77 606		6 494	31 365		
Enfants	2 660	3 621	78 024	16 700	68 638	1 320	4 165	20 572	19 178
Humanitaire									
Demandeurs d'asile reconnus, personnes ayant obtenu un statut de protection et membres des familles	1 862	15 226	10 431	12 461	726	606	20 975	9 586	6 614
Autre									
Libre circulation et autres non discrétionnaires	20 861	–	–	37 226	11 500	4 979	63 840	9 234	51 641
Total non discrétionnaire	57 733	62 273	273 196	143 993	80 864	13 399	120 345	39 392	77 433
Discrétionnaire									
Travail ou installation									
Demandeurs principaux	35 320	54 225	36 775	6 906	16 646	9 366	44 480	319	2 965
Familles accompagnantes	35 920	66 838	45 362	449	3 724	14 049	37 830	–	–
Famille									
Parents et autres proches	7 210	22 081	228 786	10 271	n.d.	5 515	5 749	–	102
Humanitaire									
Réfugiés réinstallés et familles	11 802	10 758	34 496	–	–	865	270	1 637	–
Autre									
Autres discrétionnaires	–	5 177	87 212	11 478	7 703	4 742	35 035	–	1 799
Total discrétionnaire	90 252	159 079	432 631	29 104	28 073	34 537	123 364	1 956	4 866

n.d. : Non disponible.

Notes : Les données couvrent uniquement les immigrants ayant obtenu le droit de résidence permanente ou un statut pouvant éventuellement conduire à une résidence permanente. En particulier, les étudiants, stagiaires, travailleurs saisonniers, etc., sont exclus ainsi que les migrants en situation irrégulière. Pour plus de détails sur les catégories de migration, se référer au texte et à l'annexe II.A1. La classification des catégories nationales de migration entre les catégories discrétionnaires et non discrétionnaires a été construite par le Secrétariat de l'OCDE.

En Italie, la catégorie « famille directe » peut inclure d'autres parents de migrants résidents qui, par conséquent, n'apparaissent pas sous la rubrique des migrations familiales discrétionnaires. Les données pour la Suisse se réfèrent à 2004. Aux États-Unis, la catégorie « famille » (discrétionnaire) inclut des conjoints et enfants de résidents étrangers qui n'obtiennent pas le droit d'entrer sur le territoire de façon automatique comme c'est le cas pour les conjoints et enfants de citoyens américains.

Sources : Données de permis et de visas, sauf pour le Royaume-Uni où les données sont issues des contrôles à l'immigration et de l'enquête *International Passenger Survey*. Voir l'annexe II.A1. Les données de population utilisées pour estimer les taux d'immigration proviennent de la publication annuelle de l'OCDE : « Statistiques de la population active ».

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/552732346300>

européenne, l'Union nordique des passeports et l'Accord de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande complique encore les choses. En règle générale, les mouvements de cette nature ne sont soumis qu'à très peu de restrictions encore que, comme on l'a vu à l'occasion de l'élargissement de l'UE, la crainte ou la perspective d'une augmentation substantielle des mouvements au titre de ces régimes migratoires puisse aboutir à l'imposition de contraintes pouvant effectivement retarder ces mouvements (par le biais d'une période de transition), les limiter (par le biais d'un plafonnement) ou les décourager (en limitant l'accès aux prestations sociales). Même si les textes prévoient l'imposition de ces restrictions (temporaires) aux nouveaux membres, il nous paraît approprié d'inclure ces mouvements dans la catégorie de ceux qui ne sont pas soumis au

Tableau II.2. **Entrées d'immigrants permanents, quelques pays de l'OCDE, 2003**

Pourcentage du flux total d'immigrants

Nombres	Non discrétionnaires			Discrétionnaires				
	Total (%)	Dont :		Total (%)	Dont :			
		Conjoints, enfants, fiancés, demandeurs d'asile reconnus, protection	Personnes entrant dans le cadre d'un régime de libre circulation		Travail ou installation	Travail ou installation avec famille accompagnante	Migration familiale (famille non directe)	
Australie	147 985	39	25	13	61	24	48	5
Canada	221 352	28	28	–	72	24	55	10
États-Unis	705 827	39	39	–	61	5	12	32
France	173 097	83	61	21	17	4	4	6
Italie	108 937	74	64	11	26	15	19	n.d.
Nouvelle-Zélande	47 936	28	18	10	72	20	49	12
Royaume-Uni	243 709	49	23	25	51	18	34	2
Suède	41 348	95	73	22	5	1	1	–
Suisse	82 300	94	31	63	6	4	4	–

n.d. : Non disponible.

Source : Voir tableau II.1.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/067848023154>

contrôle par les membres de longue date de l'UE, parce que les traités internationaux afférents ont défini de nouveaux droits d'entrée pour les non-ressortissants, sur lesquels les pays signataires ne pourront en principe plus exercer leur pouvoir de discrétion une fois les textes pleinement en vigueur⁸.

Les tableaux II.1 et II.2 ont principalement pour objet d'illustrer à la fois l'ampleur et l'importance relative de ce qu'on pourrait appeler les mouvements migratoires « non discrétionnaires » dans un certain nombre de pays de l'OCDE, à savoir ceux qui se produisent en permanence en raison de la reconnaissance de droits accordés aux résidents d'un pays (mariage, adoption et regroupement familial). Toute décision d'ouverture des frontières nationales aux migrants impliquera donc un afflux d'étrangers venant s'ajouter aux individus admis actuellement selon ces modalités. Ceci nous amène à nous interroger sur la manière dont il convient de déterminer les effectifs de migrants à admettre au titre d'un régime discrétionnaire⁹.

Au tableau II.1, sous la rubrique « mouvements non discrétionnaires » figure l'admission des conjoints, enfants, fiancé(e)s, enfants adoptés, demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés ou comme personnes nécessitant une protection spéciale et leurs conjoint et personnes à charge. Pour les besoins de ce tableau, l'admission d'autres membres de la famille comme les enfants majeurs ou les frères et sœurs, les parents, les grands-parents et autres parents plus éloignés est considérée comme entrant dans la catégorie des mouvements « discrétionnaires » parce que, bien qu'il puisse y avoir des cas où des arguments humanitaires (que les pays pourront souhaiter ou non prendre en considération) plaident en faveur de leur admission, il n'existe aucun droit au regroupement familial universellement reconnu pour ces personnes. Dans certains pays, les mouvements de ces catégories de membres de la famille ne sont tout simplement pas admis, dans d'autres ils peuvent être soumis à une limite numérique ou assujettis à des critères de sélection analogues à ceux des migrations de travail, la présence de membres de la famille dans le pays hôte favorisant mais ne garantissant pas l'admission.

De la même façon, les réfugiés réinstallés (c'est-à-dire les personnes provenant de camps de réfugiés du HCR) sont considérés comme une catégorie « discrétionnaire » parce que les contingents affectés aux pays (ou acceptés par eux) sont non contraignants et peuvent varier d'une année sur l'autre selon les choix de l'administration publique. Enfin, toutes les migrations de travailleurs ou de personnes qualifiées sont classées dans la catégorie « discrétionnaire » parce qu'elles sont presque toujours soumises à conditions comme un examen de la situation de l'emploi, des critères de compétences ou de niveau de formation minimum; et même lorsqu'une dérogation est accordée, elle peut être supprimée du jour au lendemain.

Enfin, dans les cas où des travailleurs ou des migrants qualifiés sont admis dans des pays hôtes, le droit d'entrée est parfois, et même souvent (pour les migrants qualifiés) accordé en même temps aux membres de la famille proche. La famille accompagnante peut être admise dans les mêmes conditions que le travailleur sélectionné ou le demandeur principal : autrement dit, les accompagnants bénéficient de l'accès immédiat au marché du travail et d'une série de prestations sociales. Si l'admission du migrant est discrétionnaire, celle de sa famille sera considérée également comme telle pour les besoins du présent document, dès lors que la famille sera autorisée à entrer sur le territoire en même temps que le travailleur. Bien que, en réalité, le pays d'accueil n'exerce en général pas son pouvoir discrétionnaire à l'égard de la famille accompagnante, cette forme de migration sera néanmoins considérée comme discrétionnaire car toute hausse ou baisse des flux de travailleurs ou de demandeurs principaux (migrants discrétionnaires) a clairement des répercussions immédiates sur le nombre de familles proches admises.

D'un autre côté, si la famille proche n'accompagne pas ou n'est pas autorisée à accompagner le travailleur sélectionné ou l'immigrant qualifié, l'admission de ce dernier présuppose que l'administration est disposée à admettre la famille à un moment ou un autre, si cela est considéré comme un droit et sous réserve que les critères habituels soient remplis. En résumé, l'admission de la famille devient plus ou moins « non discrétionnaire » une fois que le migrant ou le travailleur a été admis dans le pays. Ceci pourrait sembler incohérent avec ce qui est fait pour les membres de la famille accompagnante, car on pourrait aussi bien avancer ici que l'admission du travailleur détermine celle de la famille. Cependant, les statistiques ne permettent pas de faire une distinction entre les conjoints et les enfants déjà existants et les entrées de conjoints et de fiancé(e)s récentes. Ces dernières constituent, de fait, une part significative de la migration familiale. De plus, lors de l'entrée du migrant initial, il n'est pas certain que celui-ci restera dans le pays et que la famille existante, le cas échéant, se rendra finalement dans le pays. Enfin, nous nous attachons ici à distinguer les familles migrantes entre discrétionnaires et non discrétionnaires au moment de leur entrée, et non de façon rétroactive sur la base de l'entrée du travailleur migrant initial. Pour ces raisons, il semble approprié de considérer ces arrivées de conjoints et d'enfants comme non discrétionnaires, même si le migrant originel l'était.

Le tableau II.2 montre, ce qui n'a rien de vraiment surprenant, que dans les pays d'installation traditionnels que sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, la proportion de migrations discrétionnaires est supérieure à 60 %. Au Royaume-Uni, elle est légèrement supérieure à 15 %. Dans tous les autres pays figurant dans le tableau, les migrations sont principalement non discrétionnaires en ce sens que les individus concernés sont admis parce qu'ils sont considérés, à quelques réserves près, comme ayant le droit d'entrer et, par la suite ou en même temps, de s'installer et de

travailler. En France, en Suède, au Royaume-Uni, en Italie et en Suisse, les migrants « non discrétionnaires » englobent des effectifs importants de ressortissants de pays de l'Espace économique européen (entre 20 et 25 % de la totalité des immigrants dans les trois premiers pays, environ 10 % en Italie et 63 % en Suisse). En France, en Italie et en Suède, plus de 60 % du nombre total d'immigrants légaux sont des conjoints (de citoyens ou d'étrangers), des enfants, des fiancés, des demandeurs d'asile reconnus et des personnes nécessitant une protection. Cela tient en partie au fait que les migrations de travail directes sont relativement peu courantes dans ces pays¹⁰. Au Royaume-Uni, par ailleurs, les migrations de conjoints, d'enfants et de demandeurs d'asile reconnus représentent 23 % du total des migrations, similaire à ce qui est observé dans les pays d'installation.

Dans tous les pays figurant sur le tableau, moins d'un quart des immigrants qui arrivent viennent pour travailler ou s'installer. On pourra s'étonner du chiffre pour les États-Unis, où les migrants de travail ne représentent que 5 % de la totalité des immigrants permanents. Toutefois, contrairement à une opinion très répandue, la politique d'immigration permanente des États-Unis est fortement axée sur les migrations pour raisons familiales, et autorise l'admission de parents plus éloignés que ne le font d'autres pays.

À noter que dans les pays exerçant une sélection rigoureuse des immigrants en fonction de leurs caractéristiques personnelles, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, entre un cinquième et un quart seulement de ces individus sont sélectionnés directement. Toutefois, quoique de manière implicite, le processus de sélection s'étend à un pourcentage d'immigrants nettement plus élevé et ce, pour un certain nombre de raisons. Étant donné que les gens épousent généralement une personne d'un niveau d'instruction analogue au leur, toute sélection d'immigrants fondée sur les titres et qualifications tend à s'étendre aux conjoints également.

4. Gestion des migrations par des limites numériques

Quels effectifs peut-on admettre?

De quelle manière détermine-t-on les effectifs de travailleurs immigrés auxquels on permettra d'entrer? Avant de répondre à cette question, il convient toutefois de se demander quel est le principal objectif d'une politique sélective de migration de travailleurs. Ce peut être pour compenser une pénurie de main-d'œuvre présente ou prévue, provoquée soit par des distorsions du marché du travail intérieur, soit par un retard de réaction du marché du travail par rapport à des signaux de prix, soit par des changements structurels prévus de la taille de la population active. Fixer une limite numérique n'est que l'une des méthodes permettant de maîtriser les flux. L'examen de la situation de l'emploi en est une autre et peut intervenir pour limiter les effectifs bien avant que le plafond numérique ne soit effectivement atteint. Toutefois, si la réglementation de l'immigration permet aussi l'admission et l'activité professionnelle des membres de la famille, les systèmes fondés sur l'examen de critères liés à l'emploi laisseront également passer des migrants dont la venue ne répond pas immédiatement aux besoins du marché du travail, comme c'est déjà le cas pour les migrations non discrétionnaires.

Lorsque la limite numérique est fixée avec pour objectif principal de répondre aux pénuries de main-d'œuvre, il n'est pas évident de déterminer quels en sont exactement les besoins. Les « besoins » dont il est question ici sont rarement absolus; autrement dit, les marchés du travail peuvent s'ajuster de manière que les salaires et les conditions

appliquées conduisent des candidats appropriés, présents sur le territoire, à se présenter sans qu'il faille recourir à l'immigration. Mais ces ajustements se produisent rarement en temps opportun, en particulier quand les pénuries de main-d'œuvre sont la conséquence des évolutions démographiques passées, d'un changement des comportements impliquant un lent recul du taux de fécondité ou de la demande de compétences particulières dont la satisfaction peut prendre des années. Les pénuries immédiates de court terme peuvent être, en fait, réduites grâce aux programmes de migrations temporaires de travailleurs, qui existent dans la plupart des pays.

S'il est probablement difficile d'établir des projections à moyen terme sur les besoins du marché du travail au plan des professions (voir OCDE, 2002), un certain nombre de pays constatent effectivement des déficits dans certaines professions et s'en servent comme critères pour favoriser ou faciliter l'admission d'immigrants, par le biais d'une liste des professions déficitaires. Les immigrants potentiels exerçant un métier répertorié sur cette liste peuvent recevoir des points supplémentaires (Australie) au cours du processus de sélection, ou voir accélérer le traitement de leur demande de permis de séjour et de travail (Royaume-Uni). Toutefois, les projections de leurs propres besoins en main-d'œuvre établies par les employeurs ne reflètent pas nécessairement la réalité de ces besoins, même à court terme, comme l'expérience de la « bulle Internet » l'a amplement démontré. Pour sa part, le Canada accorde moins de poids à des critères professionnels spécifiques, surtout par rapport aux pratiques du passé, partant du principe que les considérations générales relatives au capital humain sont plus importantes, et que ces travailleurs pourront être amenés à s'adapter à de véritables mutations du marché du travail au cours de leur vie active. Cette approche rencontre des limites évidentes, au moins à court terme, dès qu'il s'agit de répondre à des pénuries structurelles dans certains métiers ou certaines professions, comme la médecine ou la plomberie¹¹.

En tout état de cause, les niveaux de planification ou niveaux cibles en place en Australie comme au Canada ne sont pas là uniquement pour satisfaire aux besoins du marché du travail; ils ont aussi une visée d'installation, c'est-à-dire qu'on attend des migrants sélectionnés qu'ils s'installent à titre permanent dans le pays d'accueil et fassent partie de la population résidente, ils n'ont pas besoin alors d'une promesse de pré-embauche.

Toutefois, on ne sait pas exactement comment les autorités des pays fixent les chiffres cibles. Assurément, les niveaux de migration et de population passés et l'accroissement du taux d'activité fournissent quelques indications. On s'interroge néanmoins sur la capacité de l'économie et de la société à intégrer les immigrants de manière plus ou moins harmonieuse, sans solliciter à l'excès l'infrastructure sociale intérieure, créer des problèmes d'ajustement ni susciter de sentiments xénophobes au sein de la population. En général, un afflux massif d'immigrants nécessitera un accroissement du parc locatif et un étoffement des services sociaux, surtout en matière d'éducation et de santé, si des membres de la famille accompagnant les travailleurs sont admis sur le territoire. Ces arrangements à tous les niveaux impliquent la réalisation d'un ensemble complexe d'objectifs de politique économique et sociale qui doivent rester équilibrés pour obtenir des résultats, mais il n'existe pas de formule ou calcul précis pour remplir ces exigences.

Indépendamment de la manière exacte dont les chiffres sont déterminés, la gestion des flux d'immigration par le biais de niveaux cibles ou de limites numériques a pour objet, entre autres, de faire passer un double message : que le processus est neutre et non

Encadré II.2. **Les plafonds numériques dans un contexte de forte demande de travail – le cas de l'Italie et de l'Espagne (Einaudi, 2003)**

L'Italie et l'Espagne ont connu le passage de pays d'émigration à pays d'immigration dans les décennies récentes. Les flux d'entrées étaient initialement faibles mais ont augmenté au cours du temps, prenant un essor considérable vers la fin des années 90. Comme dans la plupart des nouveaux pays d'immigration, les entrées initiales se sont produites illégalement, en raison, entre autres, d'une expérience nationale limitée dans la gestion des migrations. Dans les deux cas, cette configuration en marge de la légalité a eu tendance à être exacerbée et à se perpétuer car la taille de l'économie informelle était relativement importante, fournissant des opportunités d'emploi plus nombreuses aux clandestins, souvent dans le secteur domestique, et car les niveaux de migration permis tendaient à être significativement plus faibles que ce que le marché du travail exigeait.

À des intervalles réguliers, les deux pays ont tenté de retrouver un contrôle de la situation à l'aide de programmes de régularisation, de l'introduction de visas pour les ressortissants des pays qui étaient déjà significativement représentés, de sanctions plus fortes à l'égard des migrants en situation irrégulière ainsi que des employeurs ayant recours à des travailleurs sans papiers, ainsi que de mesures plus larges de contrôle des frontières et des côtes. Au même moment, les réalités de la migration et des besoins du marché du travail ont été reconnues à travers l'introduction de limites numériques nationales et l'attribution de quotas à certaines régions et secteurs d'activité, à la suite de consultations avec les employeurs et les représentants régionaux.

En pratique, cependant, les limites nationales et les quotas associés ont été plus faibles que les chiffres requis par les employeurs et se sont révélés être inférieurs aux besoins actuels du marché du travail, si on en croit l'étendue des régularisations des personnes titulaires d'un contrat de travail. Par exemple, près de 700 000 demandes de régularisation ont été faites en Italie en 2002, ce qui correspond à une moyenne annuelle d'environ 175 000 entrées par an depuis la dernière régularisation en 1998. Le total des permis non saisonniers accordés pour la même période s'est élevé à 249 000, soit une moyenne d'environ 62 500 par an. De manière similaire, en Espagne, les flux de travail non saisonnier prévus pour la période 2002-2004 se sont élevés à moins de 100 000, mais les demandes de régularisation en 2005 ont atteint 700 000. En pratique, certains permis de travail délivrés dans le cadre des programmes migratoires l'ont été aux personnes déjà présentes dans le pays et ont ainsi servi d'outil de régularisation plutôt que constitué une partie intégrale d'une procédure normale de recrutement à l'étranger.

Le manque chronique de cohérence entre les niveaux de migration programmés et les besoins du marché du travail ont eu comme effet qu'en pratique, ces niveaux ont quasiment perdu toute leur pertinence. Les employeurs ont pu s'habituer à une situation dans laquelle ils pouvaient embaucher en-dehors des canaux légaux presque en toute impunité, avec une probabilité raisonnable de voir ces embauches reconnues légalement quelques années plus tard sous l'effet d'une régularisation. Cependant, de nouvelles dispositions en matière de migrations ont été introduites en Espagne et en Italie, prévoyant, par exemple pour ce dernier pays, un accroissement du niveau des programmes de régularisation qui atteindrait 179 000 immigrés (y compris les travailleurs saisonniers), reste à voir si ces nouvelles mesures s'avèreront efficaces. Recadrer l'immigration irrégulière dans un contexte de légalité nécessiterait la planification des niveaux de flux en meilleur accord avec les besoins du marché du travail, un système de demande de permis efficace et peut-être aussi des incitations auprès des employeurs à recourir à des embauches légales, au moins dans les premiers temps, jusqu'à ce qu'un système de permis mieux adapté se soit révélé adéquat pour satisfaire les besoins des employeurs.

discriminatoire pour les candidats satisfaisant aux critères de sélection, et que les pouvoirs publics maîtrisent la situation. L'aptitude à fixer et à respecter des niveaux cibles rendus publics après avoir fait l'objet d'une forme de concertation, fait indubitablement partie de cette stratégie. Mais ce procédé n'est crédible que si, à l'instar d'autres moyens d'admission pour de courts séjours, on fixe des effectifs reflétant les besoins minima en main-d'œuvre et si quelques mesures d'accompagnement raisonnables sont prises pour limiter les possibilités d'immigration et de travail clandestins ainsi que la tentation de « resquiller » chez ceux dont les chances peuvent être faibles dans le cadre du système en place (voir encadré II.2). Enfin, la fixation de ces niveaux cibles annuels dans un contexte où l'immigration constitue une question politique « ultrasensible » est un processus qui n'est peut-être pas tout à fait pareil à celui que connaissent les pays où l'immigration fait l'objet d'un large consensus politique.

Il est certes possible d'opter pour des stratégies hybrides au terme desquelles des niveaux cibles ou l'assouplissement des critères relatifs à l'emploi sont appliqués dans les secteurs ou les professions dans lesquels tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il existe un déficit de main-d'œuvre et où l'immigration suscite relativement peu la controverse, mais prévoyant aussi des mesures de contrôle plus rigoureuses en cas d'incertitude ou de crainte plus forte face à d'éventuels abus. Dans tout système dans lequel des limites ou des fourchettes numériques sont spécifiées et imposées, il importe de savoir comment les demandes sont traitées pour veiller à ne pas dépasser les limites et quel sort est réservé aux demandes « surnuméraires ».

5. Les limites numériques et leur gestion

Les limites numériques imposées à la migration discrétionnaire existent dans de nombreux pays de l'OCDE. La façon dont elles sont déterminées et gérées diffère d'un pays à l'autre. Ces limites peuvent être mises en place, soit pour l'immigration totale, soit pour une partie ou l'ensemble des catégories d'immigrants, soit pour les deux. Quand les niveaux sont établis pour l'immigration totale, ils doivent être clairement plus élevés que le niveau attendu de la migration non discrétionnaire. Le nombre de migrants discrétionnaires est ainsi déterminé de façon résiduelle par la différence entre le niveau numérique du total et le nombre d'immigrants non discrétionnaires admis.

Les niveaux numériques sont traités de deux façons différentes selon les pays : en tant que limites à ne pas dépasser ou en tant que niveaux cibles à atteindre. Ces derniers sont essentiellement le fait des pays d'installation avec un programme de migration planifiée proposant des niveaux cibles pour les entrées des différentes catégories d'immigrants, comme les travailleurs qualifiés, les travailleurs indépendants, la famille proche, les parents, etc. L'objectif consiste à se rapprocher le plus possible du niveau cible. Il existe généralement une certaine marge de manœuvre dans la fixation des niveaux numériques en raison des difficultés pratiques rencontrées dans la gestion précise des flux de demandes, afin de s'assurer que les niveaux sont atteints ou qu'ils ne sont pas dépassés.

Dans certains pays, des niveaux sont fixés même pour la migration non discrétionnaire parce que les chiffres attendus sont relativement prévisibles à partir des entrées passées (conjointes et enfants) ou en raison d'une connaissance préalable des demandes en cours, des délais de procédure et des taux de reconnaissance (réfugiés reconnus). Le nombre de demandes de places dans les catégories de migrations discrétionnaires, d'un autre côté,

peut en principe être rendu flexible ou au moins excéder de façon significative le nombre de places stipulé dans les programmes de migration des pays.

Puisqu'un délai existe entre la soumission d'une demande et son examen, il doit y avoir un flux continu de demandes afin d'assurer que les nombres sont suffisants pour atteindre les niveaux cibles, en particulier si les demandes sont sujettes à un système de points. L'ajustement du seuil de points requis pour assurer qu'il y a un nombre suffisant de candidats disponibles tout en évitant que ces derniers soient en excès semble être un défi, notamment car la tentative d'appliquer un seuil plus important de manière rétrospective a, dans au moins un cas, été contestée. Atteindre un certain niveau cible ou situé dans une fourchette dans le cas des catégories de migration discrétionnaire semble être mis en œuvre, dans le cas général, par une gestion judicieuse des procédures d'examen des demandes. La Nouvelle-Zélande a introduit un processus en deux étapes dans lequel les migrants intéressés doivent s'enregistrer et satisfaire un certain nombre d'exigences avant d'être formellement invités à postuler pour un titre de résident. Cette procédure permet un contrôle automatique des effectifs.

Dans les autres cas où le nombre de places pourrait être insuffisant pour satisfaire la demande et où une restriction des demandes semble problématique (par exemple immigration de parents ou d'autres proches), des arriérés significatifs peuvent (et ont pu, dans certains cas) s'accumuler, conduisant à une frustration réelle de la part des candidats à l'entrée et de leurs parrains dans les pays d'accueil.

Les détails de la façon dont les niveaux numériques ou les cibles sont déterminés pour un certain nombre de pays (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Suisse et États-Unis) et dont les flux de demandes sont gérés afin de s'assurer que les niveaux sont (plus ou moins) respectés sont décrits dans l'annexe II.A2.

Conclusion

Conjuguées au besoin de travailleurs immigrés que de nombreux pays voient déjà se profiler dans le proche avenir, les pénuries de main-d'œuvre résultant du départ à la retraite de la génération du baby-boom soulèvent la question de savoir comment seront déterminés les effectifs requis et comment sera gérée leur admission. Depuis longtemps, beaucoup de pays recourent à des examens de la situation de l'emploi pour évaluer les besoins du marché du travail mais un certain nombre de pays, dont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et les États-Unis, contrôlent le niveau des migrations par le biais de maxima à ne pas dépasser ou de niveaux cibles à atteindre, de façon globale ou par catégorie d'immigrants.

Actuellement, tous les pays voient affluer des immigrants en nombres non négligeables sur lesquels les pouvoirs publics peuvent difficilement exercer leur pouvoir discrétionnaire. Il s'agit du conjoint et des enfants des résidents sur place et des personnes fuyant les persécutions. Leur admission est régie par des conventions internationales ou des droits humains universellement reconnus. Dans les cinq pays ci-dessus (sauf en Suisse), leurs effectifs représentent entre 18 et 39 % des immigrants, alors qu'en France, en Italie et en Suède, ils représentent respectivement 61, 64 et 73 %. La liberté de circulation des ressortissants des pays de l'UE/AELE accroît ces chiffres, respectivement de 21, 11 et 22 % pour ces derniers pays, et de 63 % pour la Suisse.

Toute politique migratoire active impliquera de compléter les admissions actuelles par des migrations sélectives de main-d'œuvre en vertu desquelles ce seront les employeurs ou

l'administration nationale qui se chargeront d'identifier les candidats appropriés. Dans les pays où ce système existe déjà, les effectifs à admettre pourront continuer d'être déterminés au moyen d'examen de la situation de l'emploi, avec le risque que cette méthode s'accompagne d'externalités négatives. Toutefois, on peut limiter ces risques en durcissant le processus de sélection par les employeurs, par exemple en spécifiant des niveaux de compétences ou de salaires minimums ou des professions en déficit pour accueillir des travailleurs immigrés.

Une autre solution consiste pour les pays à choisir les candidats en fonction de critères spécifiques, dont des caractéristiques jugées nécessaires pour permettre une meilleure intégration sur le marché du travail visé. Cette méthode peut inclure une offre d'emploi précise ou bien les candidats acceptés peuvent entrer dans la vie active dès leur arrivée comme n'importe quel primo-arrivant sur le marché du travail. Toutefois, le nombre d'immigrants à admettre au titre d'un programme de sélection par l'administration doit être déterminé. Concrètement, les pays ont adopté un certain nombre de stratégies impliquant la fixation de plafonds à ne pas dépasser ou de niveaux cibles à atteindre, de manière globale ou catégorielle. Or, le processus de détermination de ces chiffres est loin d'être transparent. Ce processus ainsi que les procédures mises en place pour veiller à son application ne vont pas sans difficulté, en particulier si les chiffres sont fixés à un niveau inférieur aux besoins réels, ou si les procédures d'examen des dossiers entraînent des arriérés de traitement considérables.

En outre, le processus n'est crédible que dans un contexte où les migrations et le travail clandestins sont ou peuvent être raisonnablement maîtrisés. Si la fixation et le respect de niveaux cibles sont en partie destinés à donner le sentiment que l'immigration est un processus planifié et ordonné, ces efforts peuvent être vains dès lors qu'en parallèle se multiplient des mouvements migratoires clandestins.

Au cours des décennies écoulées, la régulation des migrations a rarement constitué un processus simple, et les choses se sont encore compliquées dans un monde où les déplacements internationaux sont facilités, où il est possible de communiquer instantanément au sujet de la situation et des besoins du marché du travail dans d'autres pays, et où existe une réserve abondante de main-d'œuvre sur toute la planète, prête à s'expatrier avec les membres des familles vers des pays où les conditions économiques, de vie et de travail semblent plus favorables. Garantir un certain degré de liberté de circulation aux ressortissants d'autres pays tout en veillant à ce que les règles régissant l'admission et le séjour soient respectées, que les besoins en main-d'œuvre auxquels le marché intérieur ne peut répondre soient satisfaits et que le processus demeure acceptable aux plans politique et social demeure un enjeu redoutable pour les pouvoirs publics.

Dans l'immédiat, toute politique migratoire active destinée à combler les déficits de main-d'œuvre devrait prendre en compte les effectifs considérables d'immigrants qui pénètrent sur le territoire, sur lesquels les pays n'exercent pratiquement pas leur pouvoir discrétionnaire et qui constituent une source d'offre de travail. Si cela est insuffisant pour satisfaire les besoins du marché du travail, alors il existe un certain nombre d'outils disponibles pour permettre l'entrée des travailleurs supplémentaires nécessaires. Établir des limites numériques ou des niveaux cibles est une méthode parmi d'autres, qui n'est pas nécessairement facile à gérer, comme le montre l'expérience de certains pays, et qui entraîne un certain nombre de risques si les niveaux fixés sont trop élevés ou trop faibles.

Notes

1. Les chiffres cibles fixés dans ces pays portent généralement sur les migrations du type « carte verte », autrement dit celles des individus admis dans le pays qui se voient accorder le droit de séjour permanent dès leur arrivée. Dans la plupart des autres pays de l'OCDE, il est rare que le droit de séjour permanent soit accordé à l'entrée sauf, peut-être, aux réfugiés réinstallés; il faut généralement plusieurs années de séjour dans le pays hôte et même, dans certains cas, ce droit va uniquement de paire avec la naturalisation. Une politique migratoire volontariste, dans une situation où les migrants potentiels sont confrontés à plusieurs offres concurrentes, impliquera probablement une forme ou une autre d'incitation au recrutement, parmi lesquelles pourrait figurer un titre de séjour prolongé.
2. Les migrations irrégulières n'entrent pas dans le cadre de la présente note.
3. Comme on le verra plus loin, seule une fraction des personnes admises comme immigrants permanents sont en réalité sélectionnées en fonction des caractéristiques fixées par ces pays.
4. En principe, jusqu'à une date récente, on dissuadait les gens de déposer une demande de statut de résident permanent alors qu'ils étaient déjà présents sur le territoire, au Canada. Toutefois, la possibilité de faire sa demande depuis le territoire d'un voisin proche n'était pas exclue, et il se peut que certains migrants temporaires ou visiteurs aient saisi cette opportunité.
5. Pour une revue des accords bilatéraux et d'autres formes de recrutement de travailleurs étrangers, voir *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, OCDE, 2004.
6. Toutefois, l'Allemagne a admis et continue d'admettre de très nombreux « Allemands de souche », descendants d'Allemands qui s'étaient installés dans certaines régions d'Europe orientale et dans les ex-républiques soviétiques il y a plusieurs centaines d'années et qui, une fois leur ascendance allemande avérée, se voient accorder la nationalité allemande à l'entrée dans le pays. On pourrait objecter qu'il s'agit là d'une sélection de migrants fondée sur des critères rudimentaires, mais ce n'est pas une migration de travail au sens strict même si ces migrants peuvent s'insérer dans la vie active après leur arrivée.
7. Les pays retenus dans les tableaux II.1 et II.2 l'ont été en fonction de la disponibilité et de la facilité d'accès des données de permis ou de contrôle des migrations pouvant être détaillées ou estimées selon les catégories du tableau II.1.
8. Dans le cadre des objectifs de ce document, l'immigration vers la Suisse au titre de l'accord entre la Suisse et l'Union européenne concernant la libre circulation des personnes est considérée comme une migration non discrétionnaire. En effet, les données pour la Suisse sont antérieures à 2004 et après juin 2004, la priorité n'est plus accordée aux travailleurs nés en Suisse par rapport aux citoyens de l'Union européenne, et le contrôle des salaires et des conditions de travail de ces derniers n'est plus de rigueur. Bien que ce type de migration de long terme continue à être sujet à des restrictions numériques jusqu'en 2008, en pratique les personnes entrant en surnombre reçoivent des permis de court terme (renouvelables) en attendant que des permis de long terme se libèrent l'année suivante.
9. Le classement des catégories migratoires nationales en fonction de la distinction entre « discrétionnaire » et « non discrétionnaire » figure à l'annexe II.A1. Ce classement ne concerne que les pays mentionnés dans les tableaux II.1 et II.2.
10. Comme on l'a vu lors de l'opération de régularisation de 2002, les flux d'entrées en Italie concernent aussi un nombre important de travailleurs migrants en situation irrégulière (en moyenne 175 000 par an sur la période 1999-2002).
11. Le Canada a également un programme de désignation par les provinces (*provincial nominee program*) qui autorise les provinces à sélectionner les immigrés permanents pour pallier aux besoins économiques spécifiques.

Bibliographie

- CHALOFF, Jonathan (2004), Rapport SOPEMI pour l'Italie, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE (SOPEMI).
- De COULON, Claire (2004), Rapport SOPEMI pour la Suisse, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE (SOPEMI).
- DHS (2004), Statistiques annuelles de l'immigration 2003, Office of Immigration Statistics, US Department of Homeland Security, Washington, DC.

- DUDLEY, Jill (2004), *Control of Immigration: Statistics United Kingdom, 2003*. Home Office Statistical Bulletin, London.
- EINAUDI, Luca (2003), « Programmation de quotas, régularisations et travail au noir : les politiques de l'immigration en Italie et en Espagne (1973-2003) », 2nd Stockholm Workshop on Global Mobility Regimes, juin 2004.
- EINAUDI, Luca (2005), Communication personnelle.
- HAGOS, Michael (2004), Rapport SOPEMI pour la Suède, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.
- LEBON, André (2003), Rapport SOPEMI pour la France, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.
- LITTLE, Marylin (2004a), Rapport SOPEMI pour la Nouvelle-Zélande, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.
- LITTLE, Marylin (2004b), « New Zealand's Skilled Migration Policy: An Overview of the New Selection Framework ». OECD Working Party on Migration DELSA/ELSA/WP2(2004)4, Paris.
- OCDE (2002), *Tendances des migrations internationales*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OCDE (2004), *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- RIZVI, Abdul (2004), Rapport SOPEMI pour l'Australie, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.
- RUDDICK, Elizabeth (2004), Rapport SOPEMI pour le Canada, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.
- SALT, John (2004), Rapport SOPEMI pour le Royaume-Uni, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.
- SMITH, Shirley (2004), Rapport SOPEMI pour les États-Unis, Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.

ANNEXE II.A1

Définition des migrations discrétionnaires et non discrétionnaires

On considère que les migrations non discrétionnaires regroupent quatre types de migrants :

- les conjoints et enfants ;
- les fiancé(e)s et les enfants adoptés ;
- les demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés ou les personnes nécessitant une protection ;
- les personnes entrant pour un séjour de longue durée au titre d'un régime de libre circulation.

Dans la pratique, il peut exister des règles ou des conditions particulières applicables aux fiancé(e)s et aux conjoints pour s'assurer que le mariage contracté ou prévu est légitime et n'est pas simplement un moyen de pénétrer sur le territoire d'un pays.

De leur côté, les migrations discrétionnaires incluent les catégories suivantes :

- tous les migrants économiques, qu'ils soient identifiés par un employeur ou sélectionnés par l'État hôte ;
- la famille accompagnante des migrants économiques ;
- les parents plus éloignés ;
- les réfugiés réinstallés ;
- les autres catégories propres au pays considéré.

Les statistiques du tableau II.1 se fondent sur un classement des différentes catégories d'entrée (permanente) dans chaque pays, établi à partir de statistiques nationales officielles. Pour les pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis), les entrées « permanentes » correspondent à l'admission de personnes titulaires d'un droit de séjour permanent. Dans certains cas, ces personnes peuvent en réalité être entrées dans le pays avec un statut temporaire, et avoir changé de statut par la suite, devenant résidents permanents. Dans les pays autres que ceux d'installation, les entrées « permanentes » correspondent aux individus éventuellement titulaires d'un permis temporaire au moment de l'entrée, mais dont le permis est plus ou moins indéfiniment renouvelable et qui finiront probablement par s'installer dans le pays hôte avec leur famille. C'est la raison pour laquelle quelques pays ont exclu de leurs statistiques certaines catégories comme les

étudiants internationaux ou le personnel diplomatique, qui ne sont pas considérés comme des résidents permanents.

Voici une liste des catégories incluses dans les rubriques « immigration discrétionnaire » et « immigration non discrétionnaire », établie en fonction de la terminologie nationale. La classification en catégorie « discrétionnaire » et « non discrétionnaire » a été établie par le Secrétariat de l'OCDE et ne provient pas des sources nationales citées.

Australie (Source : Rizvi 2004 et www.immi.gov.au/statistics/publications/immigration_update/Update_June04.pdf)

Discrétionnaires

- tous les immigrants qualifiés ;
- ascendants ;
- catégorie « préférentielle »/autres membres de la famille ;
- réfugiés et personnes relevant du programme spécial d'accueil pour raisons humanitaires (SHP).

Non discrétionnaires

- conjoint(e)/partenaire du même sexe ;
- enfant ;
- fiancé(e) ;
- admissibilité spéciale ;
- visa de protection permanente ;
- composante « intérieur » du programme SHP ;
- citoyens néo-zélandais et autre migration n'entrant pas dans le cadre d'un programme.

Canada (Source : Ruddick 2004)

Discrétionnaires

- tous les migrants économiques ;
- parents et grands-parents ;
- réfugiés bénéficiant de l'aide de l'État ;
- réfugiés parrainés par un « répondant privé ».

Non discrétionnaires

- conjoint(e)s/concubin(e)s ;
- fils et filles ;
- réfugiés devenus résidents permanents ;
- personnes à charge des réfugiés ;
- autres immigrants.

États-Unis (Source : Smith 2004; DHS 2004)

Discrétionnaires

- personnes régularisées dans le cadre de la loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration (IRCA) ;
- immigrants parrainés par leur famille ;
- immigrants pour raisons d'emploi
- ajustements de statut de réfugié ;
- autres immigrants [y compris dans le cadre du programme de diversification des pays d'origine (Diversity)].

Non discrétionnaires

- parents proches de citoyens américains ;
- ajustements de statut de demandeur d'asile.

France (Source : Lebon 2003)

Discrétionnaires

- parents de citoyens français ;
- parents d'enfants français ;
- travailleurs salariés et non salariés ;
- conjoint(e)s de scientifiques ;
- visiteurs ;
- personnes dont le dossier est réexaminé ;
- titulaires d'une pension d'invalidité supérieure à 20 % à la suite d'un accident du travail.

Non discrétionnaires

- regroupement familial ;
- membres de la famille de citoyens français ;
- étrangers nés en France ;
- liens personnels et familiaux ;
- étrangers séjournant en France depuis plus de 10 à 15 ans ;
- enfants de citoyens français ;
- enfants mineurs résidant en France depuis l'âge de 10 ans au moins ;
- réfugiés statutaires et mineurs accompagnants ;
- bénéficiaires de l'asile territorial ;
- familles des réfugiés et apatrides ;
- libre circulation des ressortissants de l'EEE.

Italie (Sources : Chaloff 2004, Einaudi 2005 et http://demo.istat.it/altridati/trasferimenti/index_e.html)

Discrétionnaires

- salariés ;
- travailleurs indépendants ;
- famille accompagnant les travailleurs migrants ;
- migration pour motifs religieux ;
- rentiers.

Non discrétionnaires

- regroupement familial (y compris les parents qui n'ont pas de ressources dans le pays d'origine) ;
- enfants adoptés ;
- demandeurs d'asile reconnus ;
- libre circulation des ressortissants de l'EEE.

Nouvelle-Zélande (Sources : Little 2004a et www.stats.govt.nz/tables/tables-tourism-2003.htm)

Discrétionnaires

- compétences générales ;
- employé(e)s d'affaires ;
- entrepreneurs ;
- investisseurs ;
- parents de la famille et autres ;
- quotas pour les réfugiés ;
- quotas pour les ressortissants de Samoa ;
- autres.

Non discrétionnaires

- mariages et enfants ;
- réfugiés reconnus ;
- familles accompagnant les réfugiés ;
- ressortissants australiens ;

Les données d'entrées permanentes et à long terme de ressortissants australiens sont approximées par les arrivées permanentes et à long terme de citoyens non néo-zélandais venus d'Australie.

Suède (Source : Hagos 2004)

Discrétionnaires

- raisons liées au marché du travail ;
- réinstallation de réfugiés ;
- libre circulation des ressortissants de l'EEE.

Non discrétionnaires

- liens familiaux ;
- adoptions ;
- raisons humanitaires ;
- réfugiés reconnus ou autre protection ;
- liberté de circulation des ressortissants des pays de l'UE/EEE/

Note : Comme nous ne disposions que du chiffre global des membres de la famille pour la totalité des réfugiés, ce nombre a été ventilé proportionnellement au nombre de personnes de chaque catégorie « humanitaire » dans chaque catégorie.

Suisse (Source : De Coulon 2004)**Discrétionnaires**

- étrangers exerçant une activité rémunérée dans certaines limites (non compris les stagiaires) ;
- étrangers sans activité rémunérée non soumis à des limites (non compris les services civils dans les administrations étrangères) ;
- étrangers sans activité rémunérée ;
- autres parents ;
- expatriés de retour en Suisse ;
- autres entrées en Suisse.

Non discrétionnaires

- conjoint(e)s et enfants ;
- réfugiés reconnus comme tels ;
- raisons humanitaires ;
- libre circulation UE/AELE.

Note : Dans le cas de la Suisse, la famille accompagnante des immigrants n'a pas été recensée séparément mais incluse dans la rubrique générale « regroupement familial » en même temps que les conjoints, enfants et autres parents. Il convenait donc de procéder à une estimation du nombre de conjoints, enfants et autres membres de la famille accompagnante des immigrants. Nous avons tout d'abord supposé que les travailleurs de pays de l'UE ou de l'AELE arrivaient normalement avec leurs familles, que les étudiants et les stagiaires n'étaient ni mariés ni accompagnés de leurs familles et que les travailleurs non ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'AELE arrivaient seuls (étant donné que la loi ne les autorise pas à venir accompagnés des membres de leur famille, excepté s'ils possèdent un permis d'établissement). Les statistiques de regroupement familial étaient disponibles séparément pour les pays de l'UE et de l'AELE. Nous sommes ensuite partis du principe que la part des migrations familiales représentée par les travailleurs de pays de l'UE et de l'AELE arrivant avec leur famille était proportionnelle à la part qu'elle représente du nombre total des migrants de l'UE et de l'AELE n'appartenant pas à la famille et n'ayant pas le statut d'étudiant. La taille moyenne de la famille ainsi obtenue a été appliquée à d'autres formes d'immigration discrétionnaire d'individus n'appartenant pas à la famille et n'ayant pas le statut d'étudiant afin d'estimer l'effectif total des membres des familles accompagnantes

dans ces catégories. L'effectif résiduel du regroupement familial a été considéré comme une catégorie de migration familiale non discrétionnaire.

L'accord entre la Suisse et les pays de l'UE/AELE concernant la libre circulation des personnes à l'intérieur de leurs territoires respectifs est entré en vigueur en 2002. Bien que les limites numériques seront appliquées jusqu'en 2008, pour les besoins de la présente note la migration des ressortissants des pays de l'UE/AELE est considérée comme non discrétionnaire. Cela s'explique car les statistiques présentées se réfèrent à 2004 et à partir de juin 2004, et que les ressortissants des pays de l'UE/AELE ne sont plus soumis à un examen préalable de la situation de l'emploi, il en va de même pour les salaires et les conditions de travail. De plus, même si la limite numérique a été atteinte chaque année depuis 2002, ce n'est guère opérationnel car les personnes entrant en surnombre se voient octroyer des permis à court terme renouvelés jusqu'à ce que des permis de long terme soient disponibles.

Royaume-Uni (Source : Salt 2004 et Dudley 2004)

Discrétionnaires

- titulaires d'un permis de travail (long terme) et familles accompagnantes ;
- ancêtres originaires du Royaume-Uni ;
- réfugiés ayant obtenu un permis d'établissement en arrivant ;
- parents, grands-parents et autres proches.

Non discrétionnaires

- conjoint(e)s et fiancé(e)s ;
- enfants cherchant à s'installer ;
- réfugiés reconnus comme tels et membres des familles ;
- personnes ayant des permissions exceptionnelles et membres des familles ;
- libre circulation (UE) ;
- personnes ayant obtenu un permis d'installation en arrivant.

Les données sur les membres des familles des titulaires d'un permis de travail ne permettent pas de distinguer les titulaires d'un permis de court terme et de long terme; pour les besoins de la présente note, les membres des familles sont associés exclusivement aux titulaires d'un permis de long terme.

ANNEXE II.A2

Exemples nationaux de limites numériques ou de niveaux cibles et de leur gestion

Aux États-Unis, la loi de 1990 sur l'immigration spécifie un niveau global d'immigration de certaines catégories de personnes qui se situe dans une fourchette allant de 421 000 à 675 000 selon les effectifs admis l'année précédente. Actuellement, des plafonds spécifiques sont attribués aux immigrants pour raisons d'emploi et aux immigrants relevant du programme « Diversity »¹ soit 140 000 et 55 000 respectivement (proche famille accompagnante comprise). Le nombre d'immigrants pour raisons familiales (à l'exception des parents proches de citoyens américains) est assorti d'une limite qui est soit de 226 000, soit de 486 000 moins les parents proches de citoyens américains admis l'année précédente, le nombre éventuel de places d'immigrants pour raisons d'emploi inutilisées l'année précédente, et un certain nombre de personnes relevant d'autres catégories de moindre importance. De la même façon, toutes les places réservées à des immigrants pour raisons familiales qui n'ont pas été utilisées peuvent être transférées dans la catégorie « immigration pour raisons d'emploi » de l'année suivante. Aucune limite n'est fixée pour les parents proches de citoyens américains (333 000 en 2003). Enfin, bien qu'en 2003, des plafonds aient été fixés pour l'admission de réfugiés à réinstaller et de demandeurs d'asile, soit 70 000 et 10 000 respectivement, l'octroi du statut de résident permanent aux personnes appartenant à ces groupes n'est assorti d'aucune limite. En 2003, 45 000 réfugiés et demandeurs d'asile sont passés du statut d'immigrant temporaire à celui d'immigrant permanent. Pour les catégories limitées sur le plan numérique, des plafonds par pays sont fixés, à raison de 7 % du total pour les pays indépendants et de 2 % pour les régions dépendantes (DHS, 2003).

Dans tout système dans lequel des limites ou des fourchettes numériques sont spécifiées et imposées, il importe de savoir comment les demandes sont traitées pour veiller à ne pas dépasser les limites et quel sort est réservé aux demandes « surnuméraires ». Dans le système d'immigration des États-Unis, des problèmes ont été rencontrés dans les deux cas. Au cours de la dernière décennie, un arriéré important de dossiers à traiter s'est accumulé. Ainsi, par exemple, les demandes d'admission de parents éloignés (groupe discrétionnaire) accusaient un retard de traitement de plus de deux ans et demi mi-2004, mais des efforts concertés semblent avoir permis de ramener ce retard à un an, fin 2004². Par ailleurs, à la fin de l'exercice budgétaire 2003, on comptait plus de 1.2 million de demandes en instance, émanant de personnes déjà présentes sur le territoire et attendant une décision concernant la « carte verte » (DHS, 2003). Toutefois, la résorption des retards de traitement n'assure pas nécessairement l'admission immédiate

si les limites numériques statutaires ne le permettent pas. Un candidat peut rester plusieurs années sur une liste d'attente. À titre d'exemple, si la plupart des demandes de changement de statut en instance fin 2003 devaient être approuvées, il faudrait au minimum de deux à trois ans au rythme actuel des admissions pour qu'une personne de ce groupe reçoive sa « carte verte ».

En Australie, les effectifs du *Migration Program* et ceux du *Humanitarian Program* sont gérés séparément. Chaque année, en avril, le ministre de l'Immigration fixe des niveaux de planification spécifiques pour l'exercice budgétaire suivant. Pour l'exercice 2004-2005, par exemple, les niveaux de planification ont été de 105 000 à 150 000 places dans le cadre du programme « Migrations » (auxquelles s'ajoutent 5 000 places correspondant au nouveau visa régional pour travailleurs indépendants qualifiés), et de 13 000 places dans le cadre du programme « Humanitaire ». Ces niveaux ne sont pas des maxima à proprement parler mais plutôt des cibles à atteindre. Autrement dit, l'objectif premier n'est pas de s'assurer que les niveaux de planification ne seront pas dépassés (bien que cela constitue un objectif annexe), mais qu'ils seront respectés. Si les niveaux d'immigration chutaient par rapport à ceux qui sont planifiés, cela serait considéré comme une défaillance de la politique.

Dans le programme « Humanitaire », 6 000 places sont réservées aux réfugiés résidant encore à l'étranger et 7 000 aux personnes relevant du programme SHP (*Special Humanitarian Program*) qui permet d'accueillir les victimes de discriminations avérées parrainées par un garant. Toutefois, les demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés figurent aussi dans le chiffre total du SHP de sorte qu'un afflux important de personnes de cette catégorie peut en fait diminuer le nombre total de places disponibles pour le groupe cible habituel de ce programme.

Le programme « Migrations » se divise en plusieurs catégories couvrant les immigrants pour raisons familiales au sens large (proches, ascendants et parents plus éloignés) ainsi que les migrants qualifiés (parrainés par l'employeur, travailleurs indépendants qualifiés, et personnes qualifiées parrainées par un parent de nationalité australienne, etc.). Des niveaux de planification sont spécifiés pour chaque catégorie d'individus. Bien qu'au niveau global, un maximum soit fixé pour la fourchette, aucun plafond n'est imposé pour l'admission de parents proches (conjoint, enfants à charge, enfants adoptés et orphelins non mariés) et leur dossier est traité en priorité. Toutefois, les effectifs de ces catégories sont apparemment tout à fait prévisibles de sorte que les chiffres réellement atteints dans l'année sont généralement proches des niveaux de planification. Des limites peuvent être fixées pour les catégories « ascendants » et « autres membres de la famille » si l'administration décèle des signes de dépassement probable des effectifs fixés. Les niveaux de planification des autres catégories de migrants qualifiés reflètent directement la distribution par catégorie de migrants qualifiés spécifiée pour l'année précédente ainsi que les choix de l'administration publique.

Comment les demandes sont-elles gérées? Chaque antenne régionale indique (approximativement) le nombre de places qu'elle entend pourvoir dans chaque catégorie d'immigration et gère le traitement des demandes pour s'assurer que le nombre de places requis est (plus ou moins) respecté. En soi, cette méthode n'exclut pas la possibilité d'arriérés de traitement. Par conséquent, il est nécessaire d'affiner légèrement les chiffres. Dans les catégories pour lesquelles la fixation d'un plafond est admise, une fois ce plafond atteint les candidats sont inscrits sur une liste d'attente pour les visas qui seront délivrés l'année suivante ou ultérieurement, sous réserve des places disponibles. En juillet 2003,

par exemple, on dénombrait environ 16 400 demandes en instance sur la liste d'attente pour un visa d'ascendant, certaines ne datant pas moins de trois ou quatre ans.

Par contre, s'agissant des migrants qualifiés – dont le nombre de demandes d'admission pourrait en principe être illimité – un autre système est en place. En l'occurrence, les immigrants sont sélectionnés sur la base de certaines caractéristiques jugées importantes pour leur insertion sur le marché du travail. Des points sont attribués suivant le positionnement des migrants potentiels par rapport à ces caractéristiques³. Pour qu'une demande soit acceptée, il faut recueillir un nombre-seuil de points. Les candidats n'ayant pas atteint ce seuil mais ayant obtenu plus de points que le *minimum minimorum* sont regroupés sur une liste sur laquelle ils peuvent rester inscrits pendant deux ans. Bien évidemment, si la valeur à partir de laquelle les candidatures sont acceptées est trop basse, le nombre de candidats admis risque d'être excessif et le niveau ou la fourchette de planification d'être dépassé. C'est pourquoi dans la pratique, le seuil est fixé relativement haut et est ajusté à la baisse en tant que de besoin pour que le nombre d'admissions soit effectivement le « bon ». La limitation à deux ans du maintien des candidats sur la liste d'attente évite l'accumulation d'un arriéré excessif. Toutes ces procédures sont clairement expliquées aux immigrants potentiels quand ils déposent leur demande.

Le tableau II.A2.1 montre les niveaux de planification du programme « Migrations » de l'Australie avec, en regard, les chiffres effectivement obtenus pour l'exercice budgétaire 2003-2004.

La législation canadienne veut que le ministre de Citoyenné et Immigration soumette au Parlement le 1^{er} novembre de chaque année, sinon avant, le nombre de résidents permanents admis cette année-là et le nombre prévu pour l'année suivante, après consultation avec les Provinces. Le Parlement ne participe pas explicitement au processus mais une approbation formelle des niveaux de planification par le Cabinet doit intervenir

Tableau II.A2.1. **Programme d'immigration permanente, niveaux prévus et résultats, 2003-2004, Australie**

Catégorie ou composante	Niveau prévu	Résultat
Conjoint/partenaire de même sexe	30 200	27 320
Fiancé	5 200	5 030
Enfant	2 800	2 660
Parent ¹	7 000	4 930
Autre parent	1 900	2 290
Total famille	47 100	42 230
Parrainage	11 800	14 590
Travailleurs qualifiés indépendants	33 400	40 350
ENS/LA/RSMS/STNI ²	10 500	10 400
Entrepreneurs	7 400	5 670
Compétences spécifiques	200	230
Total travailleurs qualifiés	63 300	71 240
Admission spéciale	1 100	890
	+/-5 000	
Total	106 500-116 500	114 360

1. Y compris une réserve de 6 500 pour les parents.

2. Recrutement nominal par l'employeur/Accord de recrutement/Migration régionale parrainée/State-Territory Nominated Independent Scheme. Pour plus de détails sur les définitions des catégories spécifiées, se reporter à www.immi.gov.au/migration/#migration.

Source : Rapports SOPEMI 2003 et 2004.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/271000384634>

avant que ceux-ci ne soient soumis. Les niveaux de planification s'expriment par des fourchettes à la fois globales et par catégorie d'immigrant. Autrement dit, comme dans le cas de l'Australie, les niveaux représentent le nombre d'immigrants à admettre et non la limite à ne pas dépasser.

Une autre obligation – à laquelle le gouvernement s'est efforcé de se plier – a été annoncée par le ministre il y a quelques années : 60 % du total des places devaient être attribuées à des migrants relevant de la composante économique (travailleurs qualifiés et personnes à charge, gens d'affaires, candidats des Provinces/Territoires, aides familiaux résidents) et 40 % à des migrants de la composante « famille » (conjoints, enfants, parents et grands-parents) et à des réfugiés (parrainés par le gouvernement ou par le secteur privé, devenus résidents permanents au Canada, ou accueillis pour des raisons humanitaires).

Dans la pratique, un niveau cible spécifique de réfugiés réinstallés est fixé et respecté scrupuleusement, en particulier parce que les immigrants relevant de ce groupe bénéficient d'importantes prestations d'installation qu'il est nécessaire de planifier. Les dossiers des conjoints et des enfants sont traités en priorité, et aucune limite numérique n'est fixée. Mais, comme en Australie, leurs effectifs sont en général relativement prévisibles. Le nombre de réfugiés reconnus comme tels varie en fonction du nombre de requérants et des délais de traitement mais le nombre de dossiers de requérants en instance est connu. Le nombre de parents et autres membres de la famille est alors calculé par la méthode résiduelle, sous réserve du respect des 40 % fixés comme total global des catégories famille/humanitaire combinées. Dans la pratique, cela a conduit à une restriction des effectifs de cette catégorie car les autres catégories de la composante « famille » sont non discrétionnaires. Ainsi, des mesures spéciales ont été annoncées en avril 2005 pour réduire l'inventaire des requêtes émanant des parents et des grands-parents.

Pour les migrants de la composante économique, le système est relativement semblable à celui de l'Australie, chaque mission canadienne à l'étranger accordant un certain nombre d'entrées dans chaque catégorie. La catégorie des travailleurs qualifiés indépendants est évaluée au moyen d'un système à points comportant une valeur-seuil pour le nombre d'admissions. La fourchette cible globale de même que les fourchettes catégorielles sont respectées grâce à une gestion du flux de traitement des demandes. Il n'existe pas de liste d'attente de durée limitée comme en Australie, et les candidats sont évalués en fonction du seuil de points en vigueur au moment où ils ont déposé leur demande. Ce système peut engendrer des accumulations d'arriérés si le nombre de candidats affichant un nombre de points supérieur au seuil n'est pas systématiquement supérieur à celui des places allouées⁴.

Le Programme d'immigration en Nouvelle-Zélande repose sur une base annuelle dont les niveaux actuels sont de 45 000 ($\pm 5 000$). L'ensemble est attribué aux trois catégories suivantes : 60 % pour la catégorie affaires et personnes qualifiées; 30 % pour les membres des familles, et 10 % pour la catégorie internationale et humanitaire. Au sein de cette dernière, des limites spécifiques sont attribuées aux réfugiés réinstallés (875), aux Samoans (1 100) et aux ressortissants des pays avec lesquels la Nouvelle-Zélande a tissé des liens culturels et historiques (pour un total de 650). En dehors de ces trois catégories, il n'existe pas de cibles numériques spécifiques pour d'autres catégories.

Au sein des flux de travailleurs qualifiés, un système d'évaluation à deux étapes a récemment été introduit, garantissant plus de contrôle sur les flux de demandes (Little,

2004b). Les candidats à l'immigration sont évalués sur la base de leur compétence linguistique, de leur état de santé, de leurs antécédents personnels, de leur employabilité, et de leur capacité à accroître leurs compétences. Les personnes atteignant un score minimum sont regroupées sur une liste de personnes ayant exprimé l'intérêt de venir en Nouvelle-Zélande. Les personnes de cette liste sont ensuite classées par scores et, en fonction de la vérification des informations fournies et des places disponibles, sont ensuite invitées à faire formellement une demande de résidence. Les arriérés sont effectivement supprimés par cette approche, car seules les personnes invitées à le faire peuvent effectuer une demande à la deuxième étape.

Ce n'est pas le cas des migrants de la composante familiale, dans laquelle le nombre de demandes de résidence a cru fortement. À la fin de l'exercice budgétaire 2003/2004, 11 600 demandes attendaient d'être examinées. Étant donné que le niveau de la composante familiale est fixé à 13 500, il est évident que toute augmentation de demandes de migration familiale pourrait engendrer des effectifs supérieurs à l'attribution annuelle et la création ultérieure d'arriérés. En ce moment, la famille directe ne semble pas bénéficier d'une priorité vis-à-vis des parents et des autres proches.

La composante Internationale/Humanitaire comprend actuellement certaines catégories accordant l'entrée au titre de politiques spécifiques, en plus des limites spécifiques décrites ci-dessus.

En Suisse, seuls certains types de migration de travail sont soumis à des limites numériques. Le nombre total de migrants n'est pas plafonné en soi. Dans ce pays, la politique migratoire repose sur un double système d'admission portant, d'une part, sur la circulation des ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et, d'autre part, celle des ressortissants de tous les autres pays. Les premiers bénéficient pour l'essentiel de la liberté de circulation et d'emploi sur le territoire helvétique mais leur nombre est soumis à une limite numérique, soit 15 000 travailleurs. La gestion de cette valeur limite s'effectue par le biais d'un suivi du nombre de permis de séjour accordés à la demande de ressortissants de pays de l'UE et de l'AELE qui présentent un contrat de travail. En principe, lorsque la limite des 15 000 est atteinte, aucun autre permis n'est accordé. Les membres de la famille ne sont pas pris en compte dans cette limite et sont autorisés à accompagner l'immigrant et à travailler.

Par contre, les travailleurs originaires de pays n'appartenant ni à l'UE, ni à l'AELE, peuvent recevoir un permis de travail d'une durée d'un an si leur employeur putatif peut démontrer l'impossibilité pour lui de trouver une personne qualifiée résidant actuellement en Suisse pour occuper le poste à pourvoir. En outre, leurs effectifs sont plafonnés à 4 000. Sur ce total, la moitié est affectée aux Cantons, et le reste à l'État fédéral sans prise en compte des Cantons. Lorsque cette limite est atteinte, aucun autre permis n'est accordé. Les membres de la famille ne sont pas autorisés à entrer en première instance. Ce système est celui qui était valable pour tous les immigrants jusqu'à la signature de l'accord sur la libre circulation avec l'UE et l'AELE, accord entré en vigueur en 2002. Avant la signature de cet accord, les limites numériques fixées sont restées pendant de nombreuses années bien supérieures au nombre de travailleurs effectivement admis. Il semble donc que, dans un premier temps, les examens de la situation de l'emploi aient fortement freiné les arrivées, le maximum fixé ne jouant aucun rôle effectif et ne constituant assurément pas, comme dans les cas de l'Australie et du Canada, un niveau cible à atteindre.

Notes

1. Il s'agit d'une catégorie d'immigration réservée aux ressortissants de pays ne comptant que 50 000 citoyens devenus immigrants permanents aux États-Unis au cours des cinq dernières années. Les personnes sont tirées au sort à partir d'un fichier d'entrées ouvrant droit à ce statut, et invitées à déposer une demande de permis de séjour permanent.
2. Voir <http://uscis.gov/graphics/aboutus/repsstudies/BEPQ4v7.pdf>.
3. Pour certaines caractéristiques est fixée une valeur seuil : par exemple, telle candidature ne sera pas admise si l'individu est âgé de plus de 45 ans et ne maîtrise pas bien l'anglais.
4. Voir, par exemple, www.cic.gc.ca/english/press/05/0531-e.html.

PARTIE III

Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement¹

Introduction

Dans les pays en développement, les transferts de fonds effectués par les émigrés constituent une source externe de capitaux en augmentation régulière. Si l'investissement direct étranger et les mouvements de capitaux ont chuté de manière spectaculaire ces dernières années en raison de la récession qui a frappé les pays à haut revenu, les transferts de fonds opérés par les migrants ont continué à augmenter pour atteindre 149.4 milliards USD en 2002. Au début des années 80, on admettait déjà l'importance de ces transferts pour compenser la perte de capital humain des pays en développement du fait des migrations. Mais on connaissait aussi leur potentiel de stimulation de la croissance économique. Un débat s'est engagé sur une large palette de questions liées à ces transferts mais celles-ci font désormais aussi l'objet d'études plus poussées. Les thèmes retenus incluent les déterminants des transferts de fonds, les circuits empruntés pour opérer ces transferts, et l'impact économique de ces opérations sur les pays destinataires. Ces dernières années, la recherche sur ces questions s'est intensifiée, en partie à cause de la très forte augmentation du volume des transferts. Ces travaux ont conduit à un foisonnement de la littérature scientifique.

Cette introduction contient un examen critique des ouvrages les plus récents traitant des transferts de fonds. Il est organisé de la façon suivante : dans la deuxième section, nous examinons les données sur les transferts de fonds des émigrés, les méthodes permettant d'estimer les montants en jeu, les tendances mondiales et régionales des flux de transfert et leur importance comme source de capital pour les pays en développement. La troisième section présente un bilan des recherches théoriques et empiriques sur les déterminants des transferts. La quatrième section expose succinctement les circuits de transfert, les coûts qu'impliquent les transferts de fonds internationaux et l'évolution du marché des transferts monétaires. Les deux dernières sections examinent les ouvrages qui traitent des effets des transferts sur les inégalités, la croissance et la balance des paiements et présentent les conclusions.

1. Transferts de fonds des émigrés : données et tendances

Sources des données et évaluation des flux de transfert

Selon l'interprétation du Fonds monétaire international (FMI), les transferts de fonds sont comptabilisés dans trois parties différentes de la balance des paiements :

- La rémunération des salariés se compose du montant brut du salaire des travailleurs résidant à l'étranger pendant moins de 12 mois, y compris la contre-valeur des avantages en nature (dans la rubrique « compte courant », sous-rubrique « rémunération des salariés, crédit », code poste 2310).
- Les envois de fonds des travailleurs correspondent à la valeur des transferts à destination de leur pays effectués par les travailleurs résidant à l'étranger pendant plus d'un an (dans « compte courant », sous-rubrique « envois de fonds des travailleurs, crédit », code poste 2391).

- Les transferts de capital des migrants représentent la richesse nette des émigrés qui passent d'un pays à un autre pour y travailler (dans « compte courant », sous-rubrique « autres secteurs, transfert des migrants, crédit », code poste 2431).

Si les rubriques conçues par le FMI sont bien définies, plusieurs problèmes se posent pour leur mise en œuvre à l'échelle internationale, ce qui peut affecter la comparabilité des données. Certaines banques centrales (Bangko Sentral ng Pilipinas, par exemple) entrent la quasi-totalité des transferts de fonds des émigrés dans la rubrique « rémunérations des salariés », même pour les migrants séjournant plus de 12 mois à l'étranger. D'autres banques centrales (comme la Banque nationale de la République tchèque et la Banque nationale de Bulgarie, par exemple) n'entrent pas séparément les transferts de fonds des travailleurs mais les regroupent avec d'autres virement privés dans la rubrique « autres transferts courants, crédit » (code poste 2392)². Toutefois, comme l'indique la Banque nationale de la République tchèque, sous la rubrique « autres secteurs – autres transferts courants » sont principalement enregistrés les transferts opérés par les ménages (Banque nationale de République tchèque, 2002). En outre, de nombreuses banques centrales n'enregistrent pas les « transferts des migrants » séparément, dans une sous-section de la rubrique « autres transferts courants, crédit ».

Pour se faire une idée plus précise de l'ampleur des transferts de fonds des migrants, les chercheurs ne se contentent pas d'utiliser les données entrées sous la rubrique « envois de fonds des travailleurs » mais adoptent différentes méthodes de calcul. Certains calculent ces transferts en faisant la somme de trois composantes : i) rémunération des salariés, ii) envois de fonds des travailleurs et iii) transferts opérés par les migrants (Ratha, 2003). D'autres se limitent à ajouter les envois de fonds des travailleurs à la rémunération des salariés (Taylor, 1999). Enfin, pour calculer la « rémunération des salariés – crédit », Daianu (2001) propose de faire la somme des postes « rémunération des salariés », « envois de fonds des travailleurs » et « autres transferts courants – crédit ».

À notre avis, la méthode employée par Daianu pour estimer le montant des transferts de fonds internationaux des émigrés est celle qui convient le mieux pour éliminer les non-concordances dont il est question plus haut. Toutes les données que nous présentons dans cette section sont calculées d'après cette méthode. Toutefois, ces données sont sérieusement limitées et les estimations doivent donc être interprétées avec circonspection. D'une certaine façon, les flux de transfert calculés de la sorte surestiment les flux réels. Premièrement, la « rémunération des salariés » représente les salaires bruts des travailleurs migrants, qui sont en partie dépensés dans le pays hôte et ne sont donc jamais transférés. Deuxièmement, cette rémunération inclut le revenu d'individus qui ne sont pas des migrants, par exemple, le personnel local (travaillant dans son pays natal) des ambassades/consulats et des organisations internationales qui sont traitées comme des entités extraterritoriales. Troisièmement, les « autres transferts courants – crédit » englobent les transferts qu'il est difficile de différencier par rapport aux transferts de fonds des travailleurs comme, par exemple, l'aide matérielle, les cadeaux, les versements des régimes de retraite par répartition des ONG, voire le fruit d'activités illicites. Par ailleurs, on peut considérer que ces mêmes flux de transfert sont sous-estimés parce qu'ils n'incluent pas les transferts opérés via des filières informelles (argent liquide transporté sur eux par des amis ou des membres de la famille, ou transferts en nature de bijoux, vêtements et autres bien de consommation, ou par le biais du *hawala*³. On sait que ces transferts représentent des sommes importantes dans de nombreux pays (allant de 10 à 50 % du montant total des transferts), mais aussi qu'ils échappent souvent aux statistiques officielles (Puri et Ritzema, 1999; El-Qorchi, Maimbo et

Wilson, 2002). Quand ces opérations sont enregistrées, si elles le sont jamais, on ne sait pas très bien dans quelle mesure elles représentent véritablement des transferts ou bien des importations. Ces dernières années, par exemple, l'Inde a commencé à enregistrer comme importations l'or apporté par des voyageurs internationaux entrés dans le pays alors qu'auparavant, cette opération était classée dans la catégorie des transferts (Ratha, 2003).

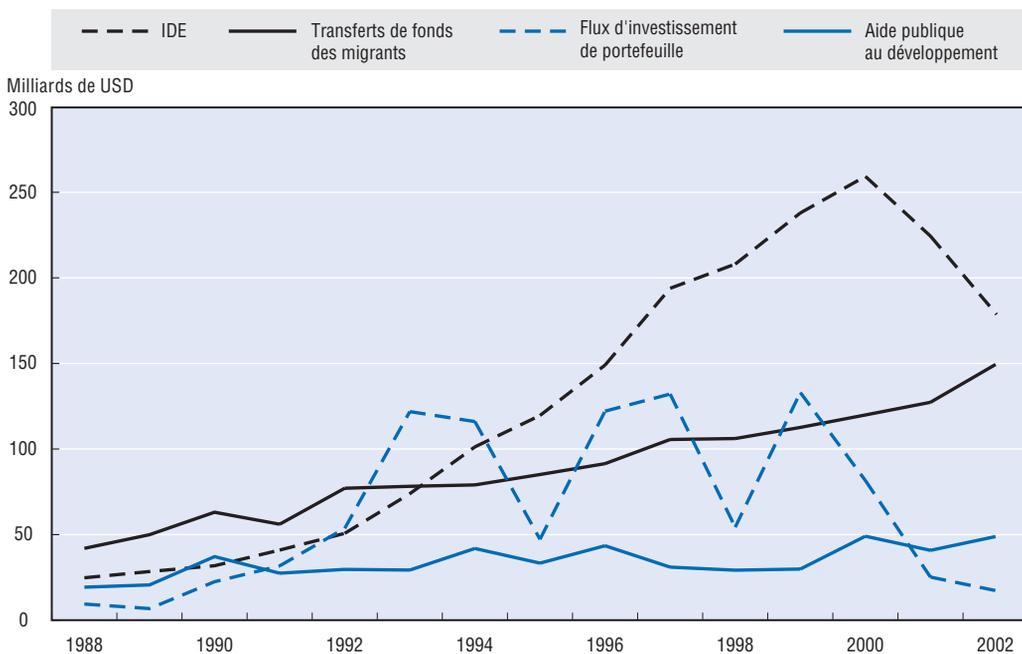
Tendances des transferts de fonds des migrants vers les pays en développement

En 2002, les transferts vers les pays en développement opérés par des émigrés ont augmenté de 17,3 %, atteignant 149,4 milliards USD. Comparés à d'autres mouvements de capitaux, les transferts de ces migrants représentaient un montant inférieur à l'IDE (83,7 %) mais aussi bien plus élevé que les flux d'investissement de portefeuille (plus de huit fois ce montant), et le triple de l'aide publique au développement (graphique III.1).

Les transferts de fonds constituent une source de capitaux très précieuse pour les pays en développement. En 2002, ils équivalaient à 2,4 % des PIB cumulés de ces pays, 8,2 % des exportations cumulées et 10,4 % des investissements cumulés. Si on considère les indicateurs macroéconomiques, on voit que ces transferts sont nettement supérieurs dans les pays à faible revenu ou à revenu moyen/bas que dans les autres pays en développement. Ainsi, par exemple, les transferts équivalaient à 216 % des exportations de Cisjordanie et de Gaza, 90 % des exportations du Cap-Vert, plus de 75 % des exportations d'Albanie et d'Ouganda, et plus de 50 % des exportations de Bosnie-Herzégovine, du Soudan et de Jordanie. Ces transferts étaient aussi équivalents à plus de 40 % du PIB de la

Graphique III.1. **Transferts de fonds des migrants et autres flux de capitaux vers les pays en développement, 1988-2002**

Milliards de dollars



Note : Les « Transferts de fonds des migrants » renvoient à la somme des « rémunérations des salariés », des « transferts des travailleurs », et d'autres « transferts courants dans d'autres secteurs » ; les « flux officiels » incluent les transferts gouvernementaux généraux, aussi bien courants que de capitaux.

Source : FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements*, différentes éditions.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/600364675513>

Tableau III.1. Trente premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds les plus élevés en pourcentage du PIB, 2002

	Transferts de fonds en % du PIB		Transferts de fonds en % du PIB		Transferts de fonds en % du PIB
Tonga	41.9	Albanie	15.6	Ouganda	9.2
Cisjordanie et Gaza	36.7	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	15.2	Guatemala	8.9
Lesotho	25.8	Nicaragua	14.6	Pakistan	8.9
Jordanie	24.0	El Salvador	14.5	Maroc	8.8
Cap-Vert	23.3	République du Yémen	12.5	Georgie	8.3
Moldavie	22.8	République dominicaine	11.7	Sri Lanka	7.9
Vanuatu	18.4	Ghana	11.3	Lettonie	7.5
Bosnie-Herzégovine	18.4	Arménie	11.2	Soudan	7.2
Guyane	18.2	Honduras	11.1	Éthiopie	6.8
Jamaïque	16.7	Philippines	9.9	Bangladesh	6.6

Note : Les « Transferts des migrants » renvoient à la somme des « rémunérations des employés », des « transferts des travailleurs » et d'autres « transferts courants dans d'autres secteurs ».

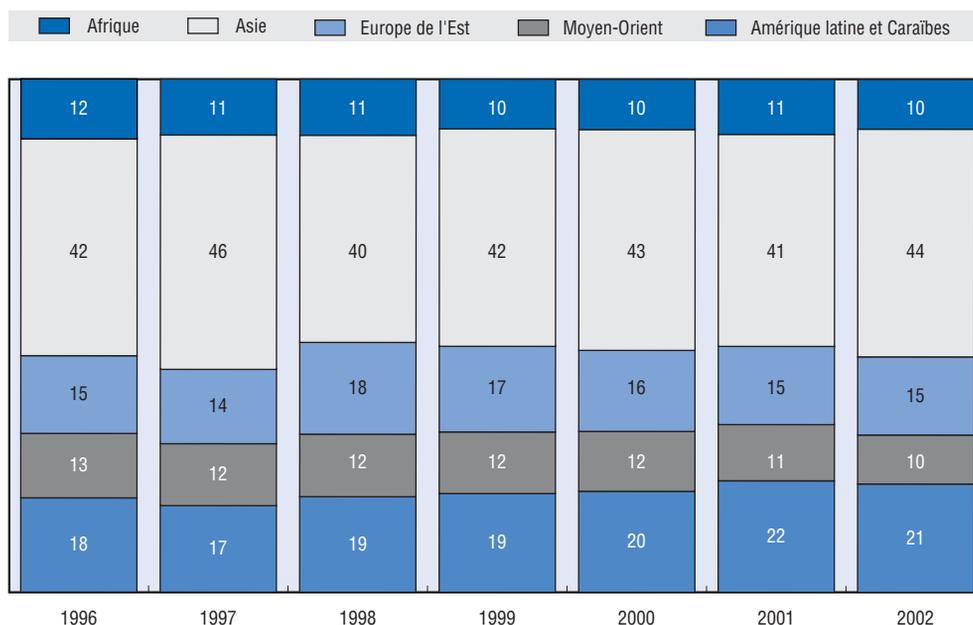
Source : FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements 2003*; Banque mondiale, *Indicateurs de développement mondial 2003*.
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/035741852122>

Tonga, plus de 35 % de celui de la Cisjordanie et de Gaza, plus de 25 % du PIB du Lesotho et plus de 20 % de celui de Jordanie, du Cap-Vert et de Moldavie (tableau III.1).

Les transferts effectués par les émigrés ne sont pas répartis de manière homogène dans le monde. En la matière, c'est l'Asie qui se taille la part du lion. Depuis 1996, 40 à 46 % des flux de transferts annuels aboutissent en Asie. Viennent ensuite l'Amérique latine et les Caraïbes avec 17 et 22 % respectivement, et l'Europe centrale et orientale avec 15 à 18 % (graphique III.2). Cela n'a rien de surprenant car l'Asie est la région du monde la plus peuplée et c'est aussi elle qui compte la diaspora la plus nombreuse sur la planète.

Graphique III.2. Transferts de fonds vers les pays en développement par région, 1996-2002

Pourcentages



Source : FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements 2003*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/851663446231>

Tableau III.2. **Trente premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds les plus élevés, 2002**

Millions de dollars

	Transferts de fonds totaux (millions USD)		Transferts de fonds totaux (millions USD)		Transferts de fonds totaux (millions USD)
Inde	14 842	Turquie	2 990	Indonésie	1 682
Chine	14 383	Égypte	2 946	Ukraine	1 670
Mexique	11 464	Brésil	2 863	Roumanie	1 646
Philippines	7 660	Taipei chinois	2 547	Équateur	1 470
Corée	7 586	République dominicaine	2 497	Croatie	1 400
Pakistan	5 413	Colombie	2 403	Thaïlande	1 380
Pologne	3 824	Jordanie	2 227	République tchèque	1 343
Israël	3 783	Guatemala	2 081	Jamaïque	1 333
Maroc	3 294	El Salvador	2 071	République du Yémen	1 300
Bangladesh	3 121	Russie	1 817	Sri Lanka	1 296

Note : Les « Transferts de fonds totaux » renvoient à la somme des « rémunérations des employés », des « transferts des travailleurs », et d'autres « transferts courants dans d'autres secteurs ».

Source : FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements 2003*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/170888344728>

Il ne faut pas s'étonner non plus de constater que les pays qui se classent en tête parmi les destinataires sont aussi les plus peuplés, l'Inde et la Chine recevant plus de 14 milliards USD, le Mexique plus de 11 milliards USD, les Philippines et la Corée plus de 7.5 milliards USD et le Pakistan plus de 5 milliards USD (tableau III.2).

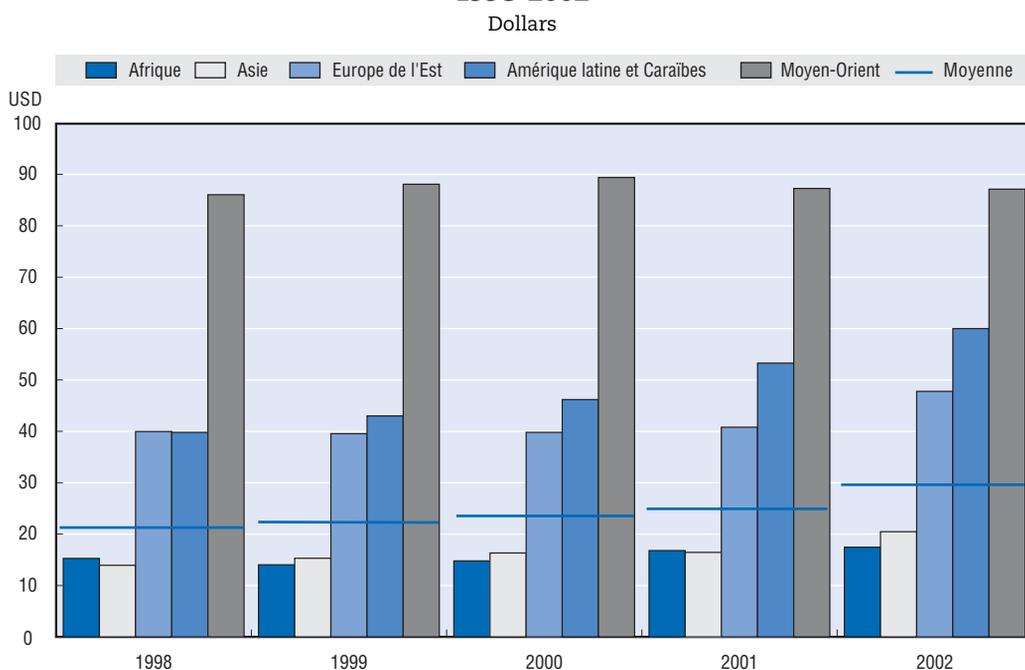
Une autre manière de comparer les flux de capitaux à l'échelle internationale consiste à observer les montants reçus par habitant. D'après cette méthode, en 2002, les régions ayant bénéficié de transferts d'un montant supérieur à la moyenne étaient le Proche-Orient, avec 305 % de cette moyenne, l'Amérique latine et les Caraïbes avec 210 % et l'Europe orientale avec 165 %. En revanche, le montant des transferts à destination de l'Asie et l'Afrique a été inférieur à la moyenne (qui était de 28.53 USD par habitant) pour l'année considérée, soit 72 et 61 % respectivement (graphique III.3).

En observant le montant par habitant des transferts de fonds dont différents pays en développement ont été destinataires, on constate que la répartition est encore plus inégale. Ce sont Israël, le royaume de Tonga, la Barbade, la Jamaïque et la Jordanie qui, en 2002, ont reçu le plus d'argent par habitant (tableau III.3). Dans chaque cas, ces transferts dépassaient les 1 500 % du volume moyen de transferts par habitant reçu par les pays en développement.

Le Fonds monétaire international ne ventile pas les données sur les flux de transferts par pays d'origine ni par pays de destination. Il est par conséquent impossible de distinguer les montants exacts des flux de sortie des pays sources à destination des pays en développement. Pour autant, certains chercheurs estiment qu'en 2001, ces derniers ont reçu 18 milliards USD de transferts de fonds rien que des États-Unis. L'Arabie Saoudite est une autre source majeure de transferts vers les pays en développement. Elle est considérée comme la plus importante si on calcule les montants transférés par habitant (Ratha, 2003).

2. Déterminants des transferts de fonds

Le niveau des flux de transferts opérés par un émigré dépend à la fois de ses possibilités, c'est-à-dire de son revenu et de la partie qu'il épargne de ce revenu, et de sa

Graphique III.3. **Transferts de fonds des migrants par personne et par région, 1998-2002**


Source : FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements 2003*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/078848674542>

 Tableau III.3. **Trente premiers pays en développement ayant reçu les transferts de fonds par personne les plus élevés, 2002**

Dollars

Transferts de fonds par personne		Transferts de fonds par personne		Transferts de fonds par personne	
Israël	583	République dominicaine	289	Corée	159
Tonga	563	Slovénie	288	Belize	154
Barbades	512	Chypre	280	Maurice	139
Jamaïque	510	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	278	République tchèque	132
Jordanie	431	Lettonie	270	Tunisie	114
Cisjordanie et Gaza	344	Bosnie-Herzégovine	234	Mexique	114
Malte	332	Albanie	229	Taipei chinois	113
Cap-Vert	321	Vanuatu	209	Équateur	112
Croatie	320	Guatemala	174	Maroc	111
El Salvador	317	Guyane	167	Honduras	109

Note : Les « Transferts des migrants » renvoient à la somme des « rémunérations des employés », des « transferts des travailleurs », et d'autres « transferts courants dans d'autres secteurs ».

Source : FMI, *Annuaire statistique de la balance des paiements 2003*; Banque mondiale, *Indicateurs de développement mondial 2003*.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/252808578423>

motivation à rapatrier ses économies dans son pays d'origine. Bien entendu, la volonté d'effectuer ces transferts dépend aussi de la durée de la migration (combien de temps les migrants ont-ils l'intention de séjourner à l'étranger? temporairement ou définitivement?), de la situation familiale des migrants (célibataire, marié, avec ou sans enfants), et des effets de réseaux (les migrants s'expatrient-ils seuls? accompagnés de leur famille? et conservent-ils des liens avec les personnes qu'ils ont laissées derrière eux?) (Pour des précisions sur l'importance croissante des effets de réseau, voir Munshi, 2003.) L'une des

méthodes d'étude des déterminants des flux de transferts consiste à analyser les motifs qui animent les migrants au moment d'envoyer de l'argent. Les ouvrages sur la question font la distinction entre l'altruisme pur, le simple intérêt personnel, les arrangements tacites avec la famille restée dans le pays natal, et les décisions de gestion de portefeuille. Comme le fait remarquer Stark (1991), il n'existe pas de théorie générale des transferts de fonds. Les travaux qui analysent ce phénomène apportent de précieuses données descriptives ainsi que des résultats de recherche empirique mais ils ne l'expliquent que partiellement et présentent un certain nombre de limites sur les plans géographique, socioculturel et temporel.

Altruisme pur

L'une des motivations les plus intuitives de l'envoi d'argent dans le pays d'origine est ce que les ouvrages sur la question qualifient « d'altruisme », autrement dit le souci qu'ont les émigrés du bien-être de leur famille restée au pays natal. Selon le modèle altruiste, l'émigré éprouve de la satisfaction à l'idée du bien-être de ses parents. Ce modèle repose sur plusieurs hypothèses. Premièrement, le montant des transferts est censé augmenter en même temps que le revenu de l'émigré. Deuxièmement, ce montant devrait diminuer à mesure que le revenu de la famille augmente. Et troisièmement, le montant devrait diminuer au fil du temps, à mesure que les liens familiaux se distendent. Il devrait en être de même lorsque l'émigré s'installe définitivement dans le pays hôte et que les membres de sa famille viennent le rejoindre. Des données empiriques concernant le Botswana corroborent le premier argument. Une augmentation de 1 % du salaire d'un émigré entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du montant des transferts allant de 0.25 % pour les bas salaires à 0.73 % pour les salaires élevés. Toutefois, après avoir constaté que la corrélation entre le niveau des transferts et le niveau de revenu dans le pays d'origine était insignifiante, on en a conclu que l'altruisme ne suffisait pas à lui seul à expliquer les motivations poussant à effectuer des transferts, du moins pour le Botswana (Lucas et Stark, 1985). Dans de récentes études sur les immigrants aux États-Unis, on a aussi observé l'existence de transferts de fonds inspirés par des motifs altruistes. La probabilité d'effectuer des transferts pour les ménages avec enfants est inférieure d'environ 25 % à celle de voir des ménages sans enfants opérer de tels transferts. En outre, les immigrants dont des parents mineurs sont restés dans le pays d'origine ont plus de 50 % de chances de transférer des fonds dans ce pays (Lowell et de la Garza, 2000).

Simple intérêt personnel

Le transfert de fonds aux membres de sa famille dans son pays d'origine peut avoir un autre motif, à savoir l'intérêt personnel de l'émigré. Premièrement, un migrant peut envoyer de l'argent à ses proches en pensant à l'héritage, pour autant que les legs soient subordonnés au comportement des héritiers. Deuxièmement, le fait de posséder des biens dans son pays d'origine peut inciter le migrant à envoyer de l'argent aux parents qui y sont restés pour s'assurer que ces derniers s'occupent comme il faut de ces biens. Des données empiriques provenant du Kenya et du Botswana montrent que les parents bénéficiaires sont d'autant plus aisés que la part de salaire transférée par l'émigré est importante (Hoddinott, 1994; Lucas et Stark, 1985). Toutefois, on ne parvient pas à savoir avec certitude si le motif est la perspective de l'héritage ou bien le souci de voir les parents prendre soin des biens appartenant au migrant. Des données provenant d'une enquête auprès de migrants de la Tonga et du Samoa occidental installés à Sydney attestent que les émigrés

sont poussés à transférer des fonds par souci de leur propre intérêt, en particulier parce qu'ils s'efforcent d'accumuler des biens et d'investir dans leur région d'origine (Brown, 1997). Troisièmement, l'intention de rentrer dans son pays peut aussi pousser l'émigré à transférer des fonds afin d'investir dans l'immobilier, dans des actifs financiers, dans des biens publics (ce qui renforcera son prestige et son influence politique au sein de la communauté locale), et/ou dans le capital social (rapports avec la famille et les amis, par exemple). Des données d'observation concernant le phénomène migratoire chez les Grecs montrent que, pour chaque migrant, le montant des fonds rapatriés d'Allemagne est bien supérieur (chez ceux qui nourrissent l'illusion du retour) à celui qui est envoyé d'Australie ou des États-Unis (ce qui s'explique par le « syndrome d'établissement définitif ») (Glytsos, 1988; 1997). Aux États-Unis, les immigrés présentent le même comportement en matière de transferts de fonds. Pour chaque augmentation de 1 % de la durée du séjour dans ce pays, la probabilité de transfert décroît de 2 %; elle est même moitié moindre chez les immigrés auxquels s'intéressent les milieux politiques aux États-Unis (Lowell et de la Garza, 2000). Pays accueillant principalement des immigrants permanents, le Canada connaît une situation analogue : les ménages d'immigrés ne consacrent qu'une modeste part de leur budget aux transferts de fonds. En moyenne, ils n'y affectent que 2 à 6 % de leurs dépenses totales (De Vorets, 2004).

Arrangements familiaux tacites : co-assurance et prêts

Les arrangements pris par les ménages, en particulier au sein de la famille élargie, peuvent être considérés comme plus complexes dans la réalité, et assurément plus équilibrés que dans le cas des deux extrêmes, l'altruisme pur et le simple intérêt personnel. C'est ainsi que Lukas et Stark (1985) expliquent les motivations amenant à transférer des fonds en se servant d'un modèle plus éclectique dénommé « altruisme tempéré » ou « intérêt personnel bien compris ». Dans ce modèle, la décision de procéder à des transferts s'inscrit dans un cadre familial, ces transferts constituant un aspect endogène du processus migratoire. Si on considère le ménage comme un tout, la désignation de certains de ses membres comme migrants peut constituer une stratégie Pareto-supérieure, et les transferts de fonds devraient constituer le dispositif de redistribution des gains. Deux principales sources de gain potentiel sont prises en compte : la dilution des risques et l'investissement dans l'éducation des jeunes membres de la famille. Dans ce contexte, l'arrangement au sein d'une même famille est considéré comme une « convention de co-assurance implicite » ou comme un « accord de prêt familial implicite » (pour une étude de cas empirique, voir Agarwal et Horowitz, 2002). Ce contrat tacite entre le migrant et sa famille est protégé de la rupture par les atouts qui sont le propre des familles, à savoir le crédit et la loyauté, mais aussi par les motifs purement personnels du migrant, à savoir l'idée d'hériter, l'investissement dans sa région natale dans des biens dont sa famille prendra soin, et l'intention de rentrer dans son pays dans la dignité.

Dans le modèle de co-assurance implicite, on suppose que, dans un premier temps, le migrant joue le rôle d'un assuré et la famille restée au pays celui de l'assureur. La famille finance le coût initial du projet de migration, ce qui, dans la plupart des cas, représente une somme importante. On considère que le migrant en puissance n'est pas en mesure de prendre la totalité des dépenses afférentes en charge. Cette importante marge d'incertitude liée à la concrétisation de l'intention d'émigrer peut être réduite au minimum grâce au soutien financier des membres de la famille. Dans une deuxième phase du processus d'émigration, le migrant lui-même peut aussi jouer le rôle d'assureur pour les

membres de sa famille restés au pays. On suppose que cela est possible si le migrant occupe déjà un emploi sûr, perçoit un salaire suffisamment élevé et entend accroître son revenu. En recevant l'argent transféré, la famille a alors la possibilité d'améliorer sa consommation, de se lancer dans des projets d'investissement assortis de risques bien plus grands, et de se rendre ainsi bien plus utile. Des données recueillies au Botswana montrent que ce sont les familles possédant le plus de têtes de bétail qui bénéficient de transferts de fonds beaucoup plus nombreux en période de sécheresse (Lucas et Stark, 1985).

D'après la théorie, le modèle fondé sur l'accord de prêt se présente sous la forme de « trois vagues » successives. Dans un premier temps, on suppose que les transferts constituent le remboursement d'un prêt informel et implicite contracté par le migrant pour investir dans sa formation, ainsi que le remboursement des frais entraînés par l'émigration. Dans une deuxième phase, les migrants accordent des prêts à des jeunes de leur famille pour financer leurs études jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes prêts à émigrer. Pendant cette phase, les montants transférés devraient diminuer en valeur globale parce que les migrants ne sont pas tous censés accorder un prêt à des membres de leur famille. Au cours de la troisième phase, les émigrés investissent le capital qu'ils ont accumulé dans leur pays avant d'y retourner et, par conséquent le montant de leurs transferts augmente. Ultérieurement, la génération suivante d'émigrants remboursera le prêt accordé par les anciens émigrés devenus créanciers, qui peuvent avoir pris leur retraite dans leur pays natal. Compte tenu de la nature du « prêt », il n'est pas question que le montant des transferts diminue au fil du temps – comme le voudrait la co-assurance ou la théorie de l'altruisme – et ne soit plus utilisé que pour la consommation. D'après des estimations empiriques portant sur l'exode rural au Botswana, le nombre d'années de fréquentation de l'école des migrants et celui de leurs propres enfants se corrélaient de manière positive et significative avec les transferts de fonds, ce qui corrobore l'hypothèse de l'accord de prêt. Des données empiriques à l'appui de cette hypothèse ont aussi été relevées au royaume de Tonga et au Samoa occidental du fait de la régularité des flux de transferts (Poirine, 1997). Néanmoins, les résultats d'enquêtes effectuées à Sydney auprès de migrants originaires des pays précités n'apportent aucune preuve selon laquelle l'émigré enverrait d'autant plus d'argent à sa famille qu'elle aurait investi dans sa formation (Brown, 1997). Des études empiriques récentes rejettent elles aussi l'hypothèse des accords de prêt. En 1998, une enquête portant sur les ménages Latino-Américains résidant aux États-Unis a montré que le niveau d'instruction d'un émigré influait fortement ses pratiques en matière de transfert : ainsi, la probabilité d'exécution de transferts diminue de 7 % par année d'études supplémentaire (Lowell et de la Garza, 2000). Les résultats d'une autre étude comportant des données macroéconomiques fournies par une trentaine de pays en développement conduisent à penser que les travailleurs migrants adoptent la même attitude. Ces résultats sont inquiétants car ils laissent entendre que la « fuite des cerveaux » ne serait pas compensée par des transferts de fonds (Faimi, 2002).

Objectif d'épargne du migrant

Une autre méthode de modélisation de la décision de transférer des fonds consiste à poser comme hypothèse que le migrant se fixe comme objectif de rentrer dans son pays après avoir économisé un certain montant que l'on appellera son « objectif d'épargne »⁴. Les flux de transferts opérés pendant le séjour du migrant à l'étranger résultent donc d'un processus de « négociation » entre lui et sa famille. Dans cette opération, les prétentions de la famille restée au pays sur le revenu du migrant sont considérées comme le côté

« demande » tandis que la capacité du migrant à transférer son revenu ou l'épargne constituée à partir de ce revenu correspond au côté « offre ». Le migrant a intérêt à atteindre son objectif d'épargne et à limiter au minimum les ponctions sur son revenu (c'est-à-dire ses dépenses de consommation dans le pays hôte et l'argent qu'il transfère à sa famille). En conséquence, il doit en permanence revoir ses espérances de revenu et démêler un faisceau de facteurs interdépendants dont la durée de son séjour, l'intensité de son travail et le flux de fonds transférés à sa famille pour la consommation de celle-ci. D'un autre côté, on considère que la famille a pour objectif de disposer d'un revenu (transferts compris) supérieur à celui des voisins pour justifier sa décision d'envoyer certains de ses membres à l'étranger. Le montant des transferts dépend donc du revenu de l'émigré, du revenu par habitant dans son pays d'origine et de la capacité de négociation des deux parties. Pour corroborer l'hypothèse de l'objectif d'épargne, on a trouvé des données empiriques concernant les migrations de Grecs vers l'Allemagne entre 1960 et 1982, et les migrations au départ de sept pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie). Cela nous a permis de constater l'existence d'une corrélation positive entre les transferts de fonds et le revenu par habitant dans le pays d'accueil comme dans le pays d'origine (Glytsos, 1988 et 2002).

Dans un document récent, Lucas (2004) fait une synthèse des réponses à la question de savoir si l'émigration en vue d'un établissement permanent dans le pays d'accueil se traduit par des transferts d'un montant plus faible que dans le cas d'une migration temporaire. Les migrants temporaires pourraient avoir plus d'incitations à envoyer des fonds aux parents restés au pays que les migrants permanents (Galor et Stark, 1990). De surcroît, plus les migrants séjournent longtemps hors de leur pays, plus les liens avec l'économie de ce pays se distendent et moins les transferts sont élevés (Merkle et Zimmermann, 1992). D'un autre côté, plus ils séjournent longtemps dans leur pays d'accueil, mieux ils sont payés. Ils pourraient donc (à condition de le vouloir !) transférer davantage d'argent. Lucas (2004, p. 13) conclut que le montant des transferts augmente probablement dans un premier temps, puis diminue à mesure que le séjour se prolonge, ce qui amène à conclure à l'existence d'une durée de séjour optimale pour maximiser les flux de transferts, dans une équation qui compense l'amointrissement des liens par un accroissement de la capacité de gagner de l'argent.

Décisions de gestion de portefeuille

La plupart des ouvrages actuels qui traitent des déterminants des transferts de fonds se concentrent sur les motifs animant les individus et non sur des variables macroéconomiques. Certes, les flux globaux de transferts traduisent les considérations microéconomiques sous-jacentes évoquées plus haut, qui déterminent les décisions individuelles de rapatriement de fonds. Il est néanmoins légitime d'admettre qu'un certain nombre de facteurs macroéconomiques interviennent, dans le pays d'origine comme dans le pays d'accueil, et que ces facteurs sont de nature à affecter les flux de transfert de manière significative. L'épargne qu'un migrant a accumulée et dont il n'a pas besoin pour sa consommation personnelle ou celle de sa famille peut être transférée parce que son investissement s'avère relativement rentable dans un pays comme dans l'autre. Le transfert s'inscrit alors dans le cadre d'un choix de gestion de portefeuille. Contrairement aux transferts de fonds destinés à la consommation, les transferts de ce type d'épargne constituent un phénomène exogène par rapport aux migrations et sont censés dépendre de facteurs macroéconomiques relatifs propres au pays d'accueil et au pays d'origine,

comme les taux d'intérêt, les taux de change, l'inflation et les taux de rendement relatifs des différents actifs financiers et matériels.

Forts de ces hypothèses, les gouvernements des pays de départ des migrants ont mis en œuvre des plans d'incitation, dont des taux de change préférentiels, des comptes de dépôt en devises offrant un rendement plus élevé, etc., pour attirer les transferts de leurs ressortissants expatriés. Mais contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'analyse empirique a montré que ces incitations n'ont pas eu beaucoup de succès. Les résultats d'un examen de la Turquie sur la période 1963-1982 en sont une illustration : il s'avère que ni les fluctuations des taux de change (reflétant l'intention du gouvernement d'attirer des transferts grâce à des taux de change préférentiels), ni l'évolution des taux d'intérêt réels (traduisant l'intention du gouvernement d'attirer les transferts grâce à des comptes de dépôt en devises assortis de taux d'intérêt plus élevés) n'ont influé sur le montant des transferts. Les flux de transferts à destination de la Turquie dépendaient davantage de la stabilité politique du pays que de leur rendement économique. La confiance dans la sécurité et la liquidité de l'épargne s'est révélée plus importante que la possibilité d'obtenir des rendements plus élevés (Straubhaar, 1986).

D'après certains chercheurs, les facteurs microéconomiques jouent un rôle plus important dans la détermination des flux de transferts sur le long terme tandis que les considérations liées aux portefeuilles sont censées n'avoir qu'un effet à court terme, en créant certaines fluctuations par rapport à la tendance à long terme. En outre, la situation macroéconomique, principalement dans le pays de départ, peut influencer de manière substantielle sur le choix du circuit par lequel transiteront les fonds transférés. Cet aspect peut donc prendre une importance décisive s'agissant du montant des transferts enregistrés de manière officielle. Il a été constaté que l'inflation dans le pays de départ pouvait avoir un impact défavorable sur les transferts, ce qui témoigne peut-être de l'incertitude des émigrés qui les opèrent (Glytsos, 2001). C'est ainsi que les transferts ont subi des fluctuations aux Philippines après la crise financière de la fin des années 90 et qu'ils ont décliné à mesure que l'économie s'enfonçait dans la crise en 1999 et 2000 (Ratha, 2003).

À noter que les nombreuses hypothèses par lesquelles on s'efforce d'expliquer la décision d'émigrer et de rapatrier des fonds ne s'excluent pas mutuellement. En fait, il se peut que les transferts soient déterminés par toutes ces raisons en même temps, chacune expliquant une part du montant transféré ou la période d'exécution de l'opération. L'un de ces aspects peut prendre le pas sur les autres pendant une certaine période ou pour un échantillon de travailleurs migrants, et leurs rôles peuvent être interchangés par la suite. Cela sous-entend que le phénomène de transfert de fonds et ses déterminants sont des questions complexes, et explique les enjeux de l'élaboration d'une théorie universelle (El-Sakka et McNabb, 1999).

3. Les circuits de transfert

Depuis les années 80, époque à laquelle une recherche systématique sur les déterminants des envois de fonds par les travailleurs a été entreprise, on s'est rendu compte qu'une part importante de l'argent que les travailleurs rapatriaient dans leur pays empruntait des circuits informels. Les chercheurs ont supposé que l'instabilité des conditions macroéconomiques du pays de départ constituait pour les émigrés un puissant motif de recourir à des filières informelles. Une recherche systématique sur les mécanismes de transfert a toutefois été effectuée mais elle ne date que de quelques

années. En l'occurrence, les efforts ont porté sur : a) la typologie des mécanismes de transfert, b) la comparaison des coûts de transfert entre ces différents mécanismes, et c) le choix du moyen de transfert et l'évolution du marché des transferts de fonds.

Typologie des dispositifs de transfert

Les migrants recourent à une large palette de dispositifs formels et informels pour transférer de l'argent, depuis le transport sur soi par les migrants eux-mêmes ou par des tiers, jusqu'aux dispositifs moins réglementés comme le *hawala* ou le *hundi* en passant par les virements électroniques par le biais des services postaux, des banques, des sociétés de crédit mutuel et des sociétés de transfert de fonds.

Bien que le transport sur soi par les migrants eux-mêmes ou par un porteur soit un dispositif de transfert censé ne subsister qu'entre les plus pauvres dans les pays en développement comme ceux d'Afrique (Orozco, 2002), la réalité est toute différente. Des données récentes concernant l'Amérique latine montrent que près de 10 % de la totalité des transferts à destination des pays de cette région s'effectuent de cette manière (Suro et al., 2002). Dans le cas de la diaspora roumaine, l'OIM estime que ces dispositifs informels pourraient bien être utilisés dans plus de 50 % des cas (OIM, 2004)⁵.

Suro (2003) évoque un autre dispositif informel : l'envoi d'argent par courrier ordinaire. Bien qu'assez risquée, cette méthode représente près de 7 % des transferts opérés par les migrants Latino-Américains installés aux États-Unis.

Les migrants asiatiques utilisent un autre dispositif informel qui n'implique ni transfert matériel, ni transfert électronique. Ce dispositif est connu sous les noms de *hawala* (mot signifiant « transfert ») au Pakistan et au Bangladesh, *hundi* (mot signifiant « collecter ») en Inde, *fei ch'ien* (« monnaie volante ») ou *chiti/chop* en Chine. Selon la description donnée par El-Qorchi (2002), les transferts d'un pays A à un pays B au moyen de ce mécanisme associent deux intermédiaires appelés *hawaladars*. Le *hawaladar* du pays A reçoit d'une personne de ce pays une somme dans une certaine devise qui doit être transférée à une autre personne dans le pays B. Un code est attribué à la personne du pays A à des fins d'authentification. Le *hawaladar* ordonne alors à son correspondant du pays B de payer une somme équivalente en monnaie locale au bénéficiaire désigné, qui doit donner le code pour recevoir les fonds. Bien que la somme soit transférée immédiatement, la responsabilité du *hawaladar* du pays A vis-à-vis de son homologue du pays B est établie par le biais de différents dispositifs de compensation, intervient à des moments différents et, souvent, n'implique aucun paiement direct entre les deux *hawaladars*.

Il existe aussi des entreprises ayant pignon sur rue, créées par des immigrants, qui opèrent des transferts de fonds internationaux. Connues sous le nom de « *ethnic stores* » aux États-Unis, la plupart transfèrent des fonds vers les Philippines, le Pakistan, l'Inde et le Bangladesh. Comme l'indique Orozco (2002), ces entreprises doivent compter avec la concurrence du système de *hawala* (qui échappe à la réglementation américaine). Elles sont aussi exposées à une forte concurrence de la part des sociétés de service de transfert télégraphique comme Western Union, qui disposent de davantage de puissance commerciale. Selon des estimations récentes, ce type d'entreprise perd progressivement des parts du marché mondial : de 50 % en 1996, cette part est retombée à 45 % en 2001 (Orozco, 2002).

Les bureaux de poste ont eux aussi pris pied sur le marché des transferts internationaux dans les années 90, en proposant l'utilisation de mandats internationaux. Société européenne créée en 1993, EuroGiro coopère directement avec l'Union postale universelle (UPU) pour promouvoir de nouvelles solutions à l'intention des organisations financières postales dans le monde entier. Actuellement, elle opère des transferts dans plus de 30 pays dont ceux de l'UE, le Canada, les États-Unis, la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la Chine, Israël et le Brésil. La Poste des États-Unis possède son propre dispositif de transfert à destination de la plupart des pays d'Amérique latine. En outre, en 1998, elle a lancé Dinero Seguro®, système offrant la possibilité de virer de faibles montants (jusqu'à 2 000 USD) des bureaux de poste du pays vers n'importe laquelle des 2 300 succursales de Bancomer au Mexique.

Les entreprises de transfert international les plus connues sont des sociétés de transfert d'argent comme Western Union et MoneyGram. Ces sociétés sont des institutions financières non bancaires, autorisées à effectuer des opérations bancaires à condition que l'argent ne soit pas crédité sur un compte courant sur lequel peuvent s'effectuer des retraits par chèque (Lowell et de la Garza, 2000). L'entreprise la plus présente dans le monde entier est Western Union : elle compte plus de 170 000 agences un peu partout dans le monde et la part de marché mondial qu'elle représente est de 26 % environ (Orozco, 2002).

Les dispositifs de transfert mis au point par les banques et les caisses de crédit mutuel ont ceci de particulier que l'émetteur du transfert, et au moins lui, doit ouvrir un compte courant dans une banque de son pays d'accueil. Disposer d'un compte bancaire lui permet d'envoyer de l'argent par voie électronique sur un compte bancaire que le bénéficiaire possède dans son pays d'origine. En outre, la technologie bancaire moderne permet de régler des achats dans les magasins et de retirer de l'argent liquide dans des distributeurs de billets au moyen d'une carte de crédit ou de débit dans le pays du bénéficiaire. Les montants payés ou débités de cette façon sont inscrits sur le compte de la personne qui fait les transferts. D'après l'enquête nationale sur les Latino-Américains organisées par le Pew Hispanic Center et la Kaiser Family Foundation, les principaux obstacles auxquels se heurte, aux États-Unis, la population désireuse d'utiliser ce dispositif sont le statut juridique (empêchant les immigrés en situation irrégulière d'ouvrir des comptes bancaires), l'ignorance du fait que ces méthodes peuvent être utilisées pour effectuer des transferts de fonds internationaux, et la médiocrité de l'infrastructure bancaire dans le pays d'origine du migrant (Suro et al., 2003). Toujours aux États-Unis, il existe encore un autre obstacle à l'utilisation de ces mécanismes, à savoir que les titulaires d'un compte courant doivent choisir entre le montant du solde minimum à conserver sur leur compte et les frais de tenue de compte (les frais varient en fonction du solde minimum). Conserver un solde minimum d'au moins 1 000 USD, ce qui supprime les frais de tenue de compte, est hors de portée de nombreux Latino-Américains « qui touchent de faibles salaires, ont des difficultés à "boucler les fins de mois" et convertissent la majeure partie de leur revenu disponible en transferts de fonds » (Suro et al., 2003). Pour les transferts d'argent vers l'Amérique latine, les banques et les caisses de crédit mutuel détiennent une part de marché de 13 % (Suro, 2003).

Comparaison des coûts de transfert par le biais des différents dispositifs

Le coût du transfert d'argent varie considérablement d'un pays à l'autre, mais aussi en fonction de la méthode de transfert retenue. Mais les migrants ne s'intéressent pas uniquement à ce coût; ils se soucient également du risque dont le transfert s'accompagne.

Les méthodes les moins chères sont le transport des fonds sur soi ou leur expédition par courrier ordinaire mais ce sont aussi les méthodes qui présentent les plus gros risques de vol.

Le système du *hawala* repose entièrement sur la confiance. Il est très prisé parce qu'il est relativement peu coûteux (entre 1.5 et 2 % du montant transféré), que les émetteurs n'ont pas besoin de justifier de leur identité et qu'il est bien organisé dans le pays d'origine des migrants.

Les dispositifs plus formels réduisent considérablement les risques associés aux transferts mais ils sont aussi beaucoup plus coûteux par rapport aux dispositifs informels. À titre d'exemple, la Banque interaméricaine de développement a estimé que le coût total de l'envoi d'argent en Amérique latine et aux Caraïbes avait atteint 4 milliards d'USD en 2002. Cette somme représente environ 12.5 % du montant total des transferts. Comme les transferts ne portent que sur de petits montants à chaque fois (200 USD environ), les commissions sont très élevées. Orozco (2003) propose une comparaison intéressante des coûts associés au transfert international formel de petites sommes (200 USD). Il compare les coûts du transfert de fonds depuis six pays d'expédition (Allemagne, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, États-Unis, France et Royaume-Uni) vers 14 pays de destination en Europe du Sud, Asie du Sud, Afrique et Amérique latine. L'étude inclut des banques, des sociétés de transfert nationales (« *ethnic stores* ») et des sociétés de transfert international de fonds.

Pour envoyer 200 USD, les frais s'élèvent en moyenne à 6.0 % si l'on passe par un « *ethnic store* », 7.0 % si l'on s'adresse à une banque et 12.0 % si l'on passe par une société de transfert de fonds comme Thomas Cook ou Western Union. La concurrence joue un rôle très important dans la réduction des frais d'expédition mais, bien souvent, elle ne peut jouer librement à cause de l'absence des services bancaires dans les localités rurales des pays d'expédition, du manque de confiance dans les circuits formels, des obstacles à la réalisation d'opérations bancaires du fait du statut juridique (séjour en situation irrégulière), ainsi que du déficit d'informations sur les méthodes bancaires modernes de transfert d'argent.

Choix du moyen de transfert et évolution du marché des transferts d'argent

Pour mieux comprendre la manière dont les émigrés choisissent d'envoyer de l'argent dans leur pays d'origine, le Pew Hispanic Center et le Fonds d'investissement multilatéral de la Banque interaméricaine de développement ont chargé Bendixen & Associates, institut de sondages basé à Miami et spécialisé dans les enquêtes auprès des Latino-Américains

Tableau III.4. **Frais liés aux transferts de fonds**

Pourcentage

Des six pays d'envoi vers :	Banques	Sociétés de transfert nationales/« <i>ethnic stores</i> »	Sociétés de transfert international de fonds
Égypte			13.8
Philippines	8.0	10.1	10.3
Inde	6.0	2.5	13.8
Grèce	6.8		9.5
Pakistan	0.4	3.0	13.0
Portugal	3.4		12.3
Turquie	3.1		9.5
Mozambique	1.0		
Moyenne	7.0	6.0	12.0

Source : Orozco (2003).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/128345068053>

vivant aux États-Unis, de mener une étude approfondie. Trois cent deux émigrés ont été interrogés pour déterminer avant tout s'ils comprenaient à quoi correspondent les frais associés à leurs transferts et s'ils étaient disposés à employer les nouvelles méthodes comme les produits de transfert électronique que les banques des États-Unis lancent actuellement sur le marché. Les résultats sont publiés dans le rapport intitulé *Billions in Motion: Latino Immigrants, Remittances and Banking*, du 22 novembre 2002.

Ce rapport montre que la plupart des expéditeurs [soit, d'après Suro (2003), 70 % de la totalité des expéditeurs depuis les États-Unis à destination de l'Amérique latine] recourent à des sociétés de transfert international d'argent comme Western Union et MoneyGram, dont les tarifs sont plus élevés que ceux des banques et des caisses de crédit mutuel.

Les résultats de l'étude montrent qu'une grande partie des expéditeurs sont disposés, et même très désireux de tester de nouvelles méthodes d'envoi d'argent dans leur pays d'origine, mais que toutes sortes de facteurs juridiques et institutionnels les en empêchent. Beaucoup ne possèdent pas les documents d'identité appropriés et craignent que le fait de ne pouvoir produire des papiers en règle à la banque ne compromette leurs possibilités de demeurer dans le pays. Ils accueillent avec intérêt les innovations qui les aideraient à surmonter les obstacles juridiques à l'exécution d'opérations bancaires comme, par exemple, les cartes d'identité délivrées par les consulats du Mexique aux États-Unis, connues sous le nom de *matrícula*. Pourtant, en dépit de toutes les évolutions récentes ayant contribué à officialiser et faciliter les flux de transfert, le processus demeure, pour de nombreux Latino-Américains, à la fois coûteux et source de confusion, principalement à cause de l'obligation de maintien d'un solde minimum sur le compte et des frais facturés. Tous ces facteurs expliquent que les expéditeurs en reviennent toujours aux vieilles méthodes, c'est-à-dire qu'ils s'adressent principalement à des sociétés de transfert international d'argent, même s'ils craignent de payer des frais de transaction et des commissions de change excessivement élevés.

Ces observations font penser que les expéditeurs ne se tourneront massivement vers les circuits bancaires que lorsque les banques offriront des services analogues à ceux fournis par les sociétés de transfert international d'argent, mais pour beaucoup moins cher. Elles ne devront pas se contenter de lancer un produit efficace sur le marché et de le laisser se confronter à la concurrence de produits existants déjà. Il faudra que les banques garantissent des prix compétitifs et la qualité du service aux deux extrémités du circuit de la transaction. Compte tenu des liens familiaux étroits unissant les expéditeurs aux bénéficiaires des transferts, la commodité, la fiabilité et la sécurité des services fournis en Amérique latine devront égaler, sinon dépasser, celles que l'on y trouve aujourd'hui.

Si les émigrés qui expédient régulièrement la majeure partie de leur revenu disponible pouvaient prendre l'habitude de thésauriser sur un compte bancaire, ils en tireraient des avantages allant bien au-delà de l'économie réalisée sur les frais de transfert. Les avantages possibles sont les suivants : frais bancaires moins élevés, comptes d'épargne produisant des intérêts, utilisation responsable du crédit et, en fin de compte, pratiques financières récompensées par le fisc comme les comptes d'épargne-logement et les d'épargne-retraite. Pour attirer de nouveaux clients, certaines banques des États-Unis proposent déjà une formation aux questions financières et aident les immigrants mexicains à obtenir leur « *matrícula* ».

De surcroît, comme le font observer d'autres auteurs, veiller à la transparence dans l'établissement des prix et sensibiliser davantage les consommateurs aux choix qui

s'offrent à eux sont des mesures également importantes pour que la concurrence soit équitable et le marché des transferts d'argent efficient. C'est l'une des raisons de l'adoption du *Wire Transfer Fairness and Disclosure Act* aux États-Unis. Aux termes de cette loi, les frais et taux de change doivent être affichés dans les locaux des agences de transfert et figurer dans leurs publicités, et les expéditeurs doivent recevoir un reçu indiquant le montant exact en devises devant parvenir dans le pays étranger (Suro et al., 2002).

4. Effets économiques des transferts d'argent

L'impact des transferts de fonds sur les pays bénéficiaires est le thème de très nombreux ouvrages d'économie (dont une étude toute récente de Terry et al., 2004). La plupart des analyses se sont focalisées sur trois grands thèmes. Une première série d'ouvrages examine l'impact direct des transferts de fonds sur la répartition du revenu, la réduction de la pauvreté et le bien-être individuel. Une deuxième série se concentre sur les effets des transferts sur l'économie en général, en examinant les incidences sur l'emploi, la productivité et la croissance. Enfin, la troisième série d'ouvrages traite du rôle des transferts d'argent dans le comblement des déficits de la balance commerciale et de la balance des opérations courantes.

Transferts d'argent et répartition du revenu

Les recherches sur les effets des transferts d'argent sur la répartition du revenu se focalisent sur la justice sociale et l'égalité mais ne traitent pas des conséquences pour l'économie intérieure. Dans les évaluations empiriques, la plupart des études de l'impact des transferts de fonds sur la répartition du revenu utilisent l'indice de Gini. Les résultats obtenus sont mitigés. Certains chercheurs comme Ahlburg (1996), Taylor et Wyatt (1996) et Taylor (1999) ont trouvé des arguments pour confirmer l'hypothèse selon laquelle les transferts de fonds ont un effet de péréquation sur la répartition du revenu au royaume de Tonga et au Mexique. Pour les ménages tongans, par exemple, l'indice de Gini du revenu total a baissé, passant de 0.37 à 0.34 avec la réception de l'argent transféré. En revanche, d'autres études montrent que les transferts ont accentué les inégalités mesurées par l'indice de Gini. L'une des principales raisons de cet état de fait est que les familles aisées sont plus à même de payer les frais liés aux migrations internationales que les autres. Ainsi, les données recueillies en Égypte montrent qu'en dépit de la réduction de la pauvreté (parce qu'un nombre important de ménages pauvres bénéficient effectivement de l'argent transféré), les transferts de fonds ont fait augmenter l'inégalité de revenu (Adams, 1991). Aux Philippines, dans les années 80, les transferts ont contribué à l'augmentation de 7.5 % de l'inégalité du revenu rural en dépit de la part modeste qu'occupent les transferts dans le revenu des ménages (Rodriguez, 1998). Des données d'enquête sur les ménages pakistanais révèlent que les groupes ayant le niveau de revenu le plus élevé sont aussi ceux qui profitent le plus des transferts opérés par les émigrés (Adams, 1998).

Stark, Taylor et Yitzhaki (1996 et 1998) ont utilisé un modèle dynamique pour broser un tableau plus large des effets des transferts sur la répartition du revenu. En se concentrant sur la répartition du revenu rural dans deux villages mexicains, ils ont constaté que les effets en question dépendaient avant tout du contexte de la migration et du degré de diffusion parmi les ménages des possibilités d'émigrer. Ils ont suggéré que la dynamique des migrations et la répartition du revenu pourraient être représentées par une relation inverse en U. Aux premiers temps de l'émigration, les informations sur les pays cibles et les possibilités d'emploi dans les pays de destination sont encore limitées. À ce

stade, ce sont principalement les ménages aisés qui envoient des migrants à l'étranger. En conséquence, ces familles sont les premières à bénéficier des transferts de fonds opérés par les émigrés, ce qui provoque une hausse de l'inégalité. Au cours des phases ultérieures, comme les migrations touchent un plus large éventail de catégories de revenu, les ménages pauvres bénéficient des transferts effectués par les émigrés et ces transferts exercent un effet de péréquation sur la répartition du revenu.

Mais les données résultant de la modélisation dynamique divergent elles aussi. En utilisant une approche analogue à celle de Stark, Taylor et Yitzhaki ainsi que des données intertemporelles provenant d'enquêtes auprès des ménages yougoslaves de 1973, 1978 et 1983, Milanovic (1987) ne trouve rien pour étayer l'hypothèse de la relation en U. Par contre, ses résultats montrent que les transferts entraînent une divergence des revenus. En outre, les effets diffèrent selon les périodes et les catégories sociales considérées.

Rien ne permet de répondre clairement à la question de savoir si les transferts effectués par les émigrés provoquent une convergence ou une divergence du revenu par rapport à la situation initiale, et cela pour deux raisons principales : premièrement, la diversité des contextes étudiés du point de vue de l'inégalité initiale et, deuxièmement, les disparités de résultats pouvant être provoquées par les différences de méthode empirique appliquée : modèle statique ou dynamique, avec ou sans coûts de migration endogènes et avec ou sans prise en compte des effets des migrations sur les sources de revenu intérieures (Docquier et Rapoport, 2003).

D'après une étude théorique menée par Docquier et Rapoport (2003), il est possible de réconcilier les résultats contradictoires que l'on trouve dans les ouvrages portant sur les études empiriques si on prend en compte, dès l'origine, l'évolution des salaires à l'échelon local. Les auteurs montrent que l'impact des transferts en termes d'inégalité et l'ajustement des salaires au niveau local tendent à se renforcer mutuellement en cas de forte inégalité initiale mais peuvent se compenser mutuellement si l'inégalité initiale est faible. Ce constat a des conséquences importantes pour les études empiriques. Dans le cas du Mexique (pays à forte inégalité), par exemple, ne pas tenir compte de l'ajustement des salaires peut conduire à une sous-estimation de l'effet de péréquation des transferts d'argent. À l'inverse, dans le cas de la Yougoslavie (où l'inégalité est plus faible), le fait de prendre en compte cet effet du marché du travail pourrait bien inverser l'effet de renforcement des inégalités. Cette conclusion théorique n'en doit pas moins être considérée avec prudence, jusqu'à ce qu'elle soit confirmée par des études empiriques (voir Adams et Page, 2003).

Les transferts d'argent et la croissance

Les transferts d'argent opérés par les émigrés exercent incontestablement un certain nombre d'effets sur le bien-être. Tout d'abord, ces transferts constituent une importante source de revenu pour de nombreux ménages à revenu faible à moyen, dans les pays en développement. Deuxièmement, ils fournissent les devises fortes nécessaires pour importer des facteurs de production rares, non disponibles sur le plan intérieur, mais aussi pour effectuer des économies supplémentaires en vue du développement économique (Ratha, 2003; Taylor, 1999; Quibria, 1997). Toutefois, nombre de chercheurs ont supposé que l'ampleur de l'impact sur le développement des transferts d'argent dans les pays bénéficiaires dépendait de la manière dont cet argent était dépensé. C'est ainsi que de nombreux ouvrages étudient l'utilisation de l'argent transféré pour la consommation, le logement, l'achat de terrains, l'épargne et l'investissement productif. Il n'y a pas de doute

que le fait de consacrer cet argent à l'investissement entrepreneurial influe directement et de façon positive sur l'emploi et la croissance⁶. Toutefois, d'autres chercheurs ont démontré que même si l'argent transféré est affecté à la consommation et à l'achat immobilier, il peut avoir divers effets indirects sur la croissance économique. Parmi ces effets figurent le déblocage d'autres ressources pour l'investissement et la production d'effets multiplicateurs.

S'agissant de l'utilisation des fonds transférés par les émigrés, les ouvrages de vieille date laissent entendre que cet argent était le plus souvent dépensé pour satisfaire des besoins essentiels de consommation, pour des soins de santé et des achats fonciers. Mais que le revenu provienne de transferts ou d'autres sources, la manière de le dépenser s'ordonnait selon une hiérarchie des besoins. On peut donc raisonnablement supposer que tant que les pays en développement n'auront pas atteint un certain niveau de bien-être, les ménages continueront d'afficher les mêmes habitudes de dépenses (Lowell et de la Garza, 2000).

L'utilisation de l'argent transféré présente un autre aspect nettement plus important. Il s'agit de savoir si ces fonds sont affectés à d'autres dépenses que l'argent procuré par d'autres sources de revenu. Des données d'observation montrent que les ménages bénéficiant de transferts affichent un mode de consommation analogue à celui des ménages qui en sont privés. Pourtant, d'autres chercheurs émettent l'idée que l'argent transféré est traité différemment par rapport aux autres sources de revenu et qu'il est plus souvent épargné. Au Pakistan, des enquêtes auprès des ménages montrent que la part des transferts de fonds internationaux qui est épargnée (71 %) est plus importante que celle des transferts intérieurs entre les villes et les campagnes (49 %), et que celle du revenu locatif (8,5 %) (Adams, 1998). Dans d'autres pays comme le Mali, par exemple, l'argent transféré est utilisé pour construire des écoles et des dispensaires (Martin, Martin et Weil, 2002). Mais la décision des expéditeurs (ou des bénéficiaires) d'investir dans des proportions plus ou moins importantes est un choix rationnel quant à l'utilisation du revenu en fonction de la situation économique générale de leur pays. Par ailleurs, les investissements productifs des ménages ne dépendent pas du revenu mais plutôt des taux d'intérêt, du prix des actions, de la solidité des politiques macroéconomiques et de la stabilité de la croissance économique (Puri et Ritzema, 1999).

Selon des études économiques récentes, les fonds transférés peuvent exercer un effet multiplicateur considérable même quand ils ne sont pas investis. Un dollar provenant d'un transfert qui est dépensé pour satisfaire des besoins essentiels stimule le commerce de détail, ce qui dynamise la demande de biens et de services, et celle-ci stimule à son tour la production et l'emploi (Lowell et de la Garza, 2000).

La plupart des études théoriques portant sur les effets multiplicateurs des transferts de fonds s'appuient sur des modèles qui prennent en compte les effets à la fois des migrations et des transferts sur le bien-être. Les chercheurs considèrent les transferts d'argent comme un moyen possible de compenser la baisse de production que connaissent les pays en développement du fait de la perte de débouchés commerciaux résultant de l'émigration. Les résultats de la modélisation montrent que si les migrants sont des travailleurs peu qualifiés, le bien-être du pays de départ s'accroît dès lors que les montants transférés sont supérieurs à la perte de revenu intérieur. Si les émigrants sont très qualifiés et/ou s'ils partent en emportant des capitaux, les transferts n'augmentent le bien-être de ceux qui restent au pays que si le rapport capital/main-d'œuvre de l'économie d'origine

augmente ou demeure inchangé. Si ce rapport décroît, les effets sur le bien-être sont négligeables, voire négatifs (Quibria, 1997). Dans les pays d'Europe centrale et orientale, par exemple, Straubhaar et Wolburg (1999) ont constaté que les transferts ne compensaient pas la perte de bien-être provoquée par l'émigration vers l'Allemagne des travailleurs hautement qualifiés. Toutefois, quand l'économie compte des capitaux étrangers, l'accumulation de capitaux financée par les transferts améliore le bien-être économique. Si l'argent des transferts est affecté à la consommation, son impact sur le bien-être dépend de l'intensité relative des facteurs de production des biens marchands et non marchands (Djajic, 1998).

Les données d'observation indiquent que les effets multiplicateurs peuvent entraîner une hausse substantielle du produit national brut. Ainsi, par exemple, chaque « *migradollar* » dépensé au Mexique fait augmenter le PNB de 2.69 USD si les bénéficiaires des transferts sont des ménages urbains, et de 3.17 USD si les bénéficiaires sont des ruraux (Ratha, 2003). En Grèce, au début des années 70, les transferts ont produit un effet multiplicateur de 1.7⁷ sur la production brute, représentant plus de la moitié du taux de croissance du PIB. De surcroît, les transferts finançaient une part importante de l'emploi : 10.3 % dans le secteur de l'extraction minière, 5.2 % dans l'industrie manufacturière et 4.7 % dans le bâtiment. Par ailleurs, le capital produit par l'argent transféré représentait 8 % de la capacité installée du secteur manufacturier. Une observation se révèle particulièrement intéressante : on a constaté que les dépenses de consommation et d'investissement produisaient des effets multiplicateurs analogues, soit 1.8 et 1.9 respectivement. Et contrairement à une opinion largement répandue, les dépenses affectées au logement sont très productives, leur effet multiplicateur s'élevant à 2.0 (Glytsos, 1993). En effectuant un test économétrique sur des données provenant de 11 pays d'Europe centrale et orientale, Léon-Ledesma et Piracha (2001) ont observé que les transferts contribuent fortement à l'accroissement du niveau d'investissement des économies d'origine. Drinkwater et al. (2003) sont parvenus à des résultats analogues lors d'une étude portant sur 20 pays en développement. Ces résultats indiquent en outre que les transferts font reculer le chômage quoique de manière non significative.

Les transferts n'ont pas que des effets positifs sur l'économie d'origine. S'ils produisent une demande supérieure à la capacité de cette économie à y répondre, et si la demande concerne des biens non marchands, ils peuvent avoir un effet inflationniste. En Égypte, par exemple, le prix des terrains agricoles a bondi de 600 % entre 1980 et 1986 à cause des transferts (Adams, 1991). En 1985, 1989 et 1990, les transferts ont exercé des effets positifs sur l'économie jordanienne mais il semble aussi qu'ils aient très fortement accentué la récession et produit des taux de croissance négatifs supérieurs à -10 %. Les transferts peuvent éventuellement avoir d'autres effets défavorables sur le bien-être. Ils peuvent notamment encourager constamment l'émigration des personnes d'âge actif et créer une dépendance des bénéficiaires qui s'habituent à disposer de l'argent. Or, tous ces facteurs risquent de perpétuer la dépendance économique, ce qui compromet les perspectives de développement (Buch et al., 2002).

Enfin, comme les transferts s'inscrivent dans un contexte de déficit d'information et d'incertitude économique, il se pourrait qu'il y ait là un important problème de risque moral engendrant un effet préjudiciable pour la croissance économique. Étant donné l'impact de cet argent sur le revenu, les gens pourraient se permettre de travailler moins, diminuant ainsi l'offre de main-d'œuvre. Utilisant la méthode des panels sur un large échantillon de pays, Chami et al. (2003) ont constaté que les transferts d'argent exercent un

effet défavorable sur la croissance économique (ce qui, selon les auteurs, témoigne de la gravité du problème de risque moral dont ils s'accompagnent).

Effets des transferts de fonds sur la balance des paiements

L'impact des transferts d'argent sur la consommation privée, l'épargne et l'investissement n'est que l'un des aspects de leur contribution à la croissance et au développement des pays d'origine des émigrés. Cet argent vient s'ajouter non seulement au revenu intérieur des ménages mais aussi au volet « recettes » de la balance des paiements.

Les transferts compensent les déficits chroniques de la balance des paiements en réduisant la pénurie de devises. Ils peuvent aider à atténuer la contrainte souvent vitale que font peser les déficits de la balance des paiements sur le développement économique des pays d'origine des migrants. Leur impact sur cette balance est plus appréciable que celui des autres flux monétaires (telles que l'aide financière, l'investissement direct ou les prêts) parce que leur utilisation n'est pas liée à des projets d'investissement particuliers exigeant un fort pourcentage d'importations, qu'ils ne sont pas productifs d'intérêts et n'ont pas à être remboursés. En outre, les transferts constituent une source de devises beaucoup plus stable que les autres flux de capitaux privés et, dans certains pays, présentent un caractère contracyclique (Buch et al., 2002; Buch et Kuckulenz, 2004; Nayyar, 1994; Straubhaar, 1988).

Les pays en développement se sont très vite rendu compte de cet effet manifestement positif des transferts d'argent sur leur balance des paiements, et ont pris des mesures pour accroître cet afflux de devises. Mais ces mesures doivent être appliquées avec prudence parce que, mis à part leurs effets positifs sur la balance des paiements, les transferts influent sur l'activité économique du pays d'origine. Selon la manière dont il est dépensé ou investi, cet argent n'aura pas le même impact sur la production, l'inflation et les importations.

Savoir dans quelle mesure la demande supplémentaire induite par les transferts peut être satisfaite en étoffant la production intérieure constitue un facteur déterminant. Selon que l'offre intérieure réagira de manière plus ou moins souple face à l'accroissement de la demande, les transferts auront des effets positifs sur l'emploi ou négatifs sur l'inflation. Cette souplesse déterminera également s'il y a lieu ou non d'importer davantage.

L'un des effets négatifs des transferts sur la balance des opérations courantes est ce que l'on appelle « l'effet boomerang ». C'est ce qui se produit quand les transferts provoquent une augmentation des importations et des déficits de la balance commerciale de leur pays de destination. Toutefois, la plupart des chercheurs ne partagent pas l'opinion selon laquelle ce sont les importations induites par les transferts qui créent ces problèmes de balance commerciale. La propension à importer peut aussi s'accroître par suite du développement de l'économie en général, d'un changement structurel dans la production des biens de consommation ou d'équipement, ou de la division internationale du travail. La recherche empirique ne confirme pas non plus l'effet boomerang. Les données montrent que dans les pays d'Europe du Sud, les importations induites par les transferts entre 1960 et 1981 ont représenté des minima de 1 % en Espagne et en Italie et des maxima de 4.9 % en Grèce et de 6.2 % au Portugal (Glytsos, 1993; Straubhaar, 1988).

Les transferts de fonds peuvent engendrer un autre effet négatif dans les cas où ils induisent une augmentation de la demande supérieure à la capacité de production de

l'économie. Lorsque cette demande concerne des biens échangeables, ils peuvent provoquer une appréciation du taux de change réel. Or, un taux de change surévalué réduit la compétitivité des entreprises du pays sur les marchés étrangers (parce que les exportations deviennent chères) et sur les marchés intérieurs (parce que les importations sont peu coûteuses), et redirige les ressources du secteur des biens marchands vers celui des biens non marchands, par un effet connu sous le nom de « syndrome hollandais ». Ce phénomène peut à son tour créer des pressions sur la balance des paiements, ralentir l'accroissement des opportunités d'emploi et, par conséquent, renforcer l'incitation à émigrer. Des données empiriques provenant d'Égypte, du Portugal et de Turquie confirment ces craintes quoique l'effet demeure marginal dans la plupart des cas et des périodes d'observation (McCormick et Wahba, 2000; Straubhaar, 1988). Si l'effet de « syndrome hollandais » exercé par les transferts est insignifiant, c'est peut-être parce que les importations supplémentaires de biens d'équipement peu coûteux augmentent la productivité et, par conséquent, améliorent la compétitivité des produits intérieurs. De surcroît, les biens d'équipement importés peuvent se substituer à d'autres importations et/ou produire des biens exportables.

Par ailleurs, dans un système fondé sur une monnaie non convertible, le privilège de détenir des devises, quand il se conjugue avec des tensions inflationnistes, peut avoir des conséquences néfastes en termes monétaires. Dans les pays du Maghreb, par exemple, le développement d'un marché noir pour les devises, le recours croissant au troc dans le commerce extérieur et intérieur ainsi que le prix très élevé des biens provenant de l'étranger ont créé dans les années 80 et au début des années 90 une situation dans laquelle des devises étaient utilisées à la place de la monnaie du pays pour payer des articles de luxe ou pour acheter des services (de manière à les obtenir plus rapidement). Dans les cas de substitution monétaire tels que ceux-ci (connus dans les ouvrages et la documentation sous le nom de « dollarisation » ou « euroisation »), les autorités des pays dont la monnaie n'est pas convertible ont pris l'habitude de dévaluer périodiquement celle-ci pour attirer les transferts opérés par les émigrés. L'Algérie, par exemple, a commencé à dévaluer le dinar après 1985, ce qui fait que la valeur de cette monnaie est passée de 5 dinars pour 1 dollar cette année-là à 9 dinars en 1990 et à 20 dinars pour un dollar en 1992 (Garson, 1994).

Conclusion

À partir de cette enquête sur le phénomène complexe des transferts internationaux de fonds par les émigrés, nous aboutissons aux conclusions suivantes.

Ces transferts constituent une source de capital très importante pour les pays en développement. Ils sont moins importants que l'IDE mais le sont beaucoup plus (et de loin) que l'aide publique au développement et les flux des marchés financiers. Ils constituent en outre une source de capital très stable. Contrairement à l'IDE et aux placements en portefeuille qui ont chuté de manière spectaculaire ces dernières années à cause de la récession mondiale, les transferts internationaux opérés par les émigrés ont continué d'augmenter, ce qui met en évidence leur caractère conjoncturel.

De nombreuses banques centrales ont des difficultés à mettre en pratique la comptabilisation séparée de l'argent transféré comme revenu (rémunération des salariés), transferts courants (envois de fonds par les travailleurs) et transferts de capital (opérés par les émigrés), conformément aux définitions du FMI. Le principal problème vient de ce que

beaucoup de banques centrales de pays en développement ont du mal à distinguer les rapatriements de fonds des travailleurs des autres transferts privés. En conséquence, elles enregistrent la totalité ou une proportion importante des flux de transfert officiels dans le chapitre « autres transferts courants – autres secteurs ». Cela implique fréquemment une sous-évaluation des flux de transfert officiels à destination des pays en développement et crée des difficultés pour effectuer une éventuelle comparaison internationale de données sur les transferts. Le meilleur moyen de remédier à ce problème de données est de considérer les flux officiels comme étant la somme des trois composantes suivantes de la balance des paiements : rémunération des salariés, envoi de fonds par les travailleurs et autres transferts dans d'autres secteurs.

Les différentes hypothèses avancées pour essayer d'expliquer les motifs qui poussent à effectuer des transferts (altruisme pur, simple intérêt personnel, arrangements familiaux tacites, objectif d'épargne du migrant et décisions de gestion de portefeuille) se complètent. Les transferts peuvent être déterminés par certains, voire tous ces motifs simultanément, chacun expliquant une partie du montant transféré ou correspondant à une période d'exécution de transferts. Un seul motif peut prendre le pas sur les autres pendant un certain temps ou pour un échantillon d'émigrés présentant les mêmes caractéristiques, et les rôles de ces motifs sont interchangeableables. On voit par là que les transferts constituent un phénomène très complexe, et que c'est là que réside la difficulté d'élaborer une théorie universelle sur les déterminants des transferts. Récemment, une hypothèse très importante concernant la contribution des transferts à la compensation de la perte de capital humain pour les pays de départ des migrants a été avancée, à savoir que plus le niveau de formation des émigrés est élevé, moins ils sont enclins à transférer de l'argent. Peu de recherches empiriques ont été faites sur cette question (à l'exception de Faini, 2002) mais si l'hypothèse est confirmée par des études ultérieures, les résultats seront extrêmement précieux. Cela signifierait en effet que les travailleurs hautement qualifiés ne compensent pas (ou pas autant) les pertes que leur départ induit pour l'économie d'origine.

Une proportion non négligeable de l'argent transféré par les migrants internationaux tombe dans l'escarcelle des sociétés de transfert sous forme de bénéfices et non à la famille de ces émigrés dans les pays en développement. Des études empiriques montrent qu'en ramenant les frais de transfert au niveau facturé par les institutions financières offrant les services de transfert les moins onéreux (les banques commerciales), plusieurs milliards pourraient être dégagés chaque année au profit des ménages pauvres d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe orientale. Un tel résultat peut s'obtenir par le biais de deux trains de mesures à prendre par les pays avancés d'où partent les fonds : premièrement des mesures visant à assurer une concurrence équitable et l'efficacité des marchés pour l'exécution des transferts, en assurant la transparence dans l'établissement des prix et en sensibilisant davantage des consommateurs quant aux choix qui s'offrent à eux, par exemple. Deuxièmement, des mesures innovantes autorisant les immigrés clandestins à ouvrir des comptes bancaires (comme dans le système des *matriculas* aux États-Unis), et donnant ainsi accès à des services de transfert moins coûteux. Le fait de garantir des frais moins élevés pour l'envoi de l'argent permettrait aussi à des flux de transfert plus importants d'emprunter le circuit financier officiel.

Outre leur impact direct sur les économies des pays de départ des migrants (réduction de la pauvreté, compensation des déficits de la balance des paiements, réduction des pénuries de devises, investissements productifs, etc.), les transferts s'accompagnent aussi

d'effets indirects positifs. Ils atténuent les contraintes liées au capital et au risque, facilitent le déblocage d'autres ressources pour l'investissement et exercent un effet multiplicateur sur les dépenses de consommation. Malgré tout, les transferts ne sont pas une panacée et ne sauraient se substituer à de saines politiques économiques dans les pays en développement. Par ailleurs, si le contexte économique pousse à l'émigration, l'impact des transferts sur le développement des régions de départ des migrants est amoindri. L'investissement productif ne dépend pas du revenu mais de l'infrastructure du marché, des taux d'intérêt, du prix des actions, des politiques macroéconomiques et de la stabilité de la croissance économique. Le meilleur moyen de maximiser les effets positifs sur la croissance des transferts d'argent vers les pays en développement sera d'appliquer des modèles de saine gestion macroéconomique et des stratégies de développement associant tous les acteurs de l'économie.

Notes

1. Ce document a été rédigé par Thomas Straubhaar et Florin P. Vădean (Institut d'économie internationale de Hambourg – HWWA). Il est le fruit des travaux du Groupe de recherche sur les migrations du HWWA. Les auteurs remercient vivement Christina Boswell, Michael Bräuniger, Jean-Pierre Garson, Dragoș Radu et Nadia Vădean pour leurs précieuses remarques. Ils se félicitent du soutien financier apporté par la Fondation Friedrich Naumann et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
2. « Autres transferts courants – Crédit » (code poste 2392) et « envois de fonds des travailleurs – Crédit » (code poste 2391) sont les deux sous-rubriques de « Transferts courants – Autres secteurs » (code poste 2390). Le terme « autres secteurs » renvoie à tout ce qui ne concerne pas les administrations publiques.
3. Pour plus de précisions concernant le *hawala* (ou transfert), voir la section consacrée aux « circuits de transfert », p. 21.
4. Dans le modèle, l'objectif d'épargne est exclus des flux de transferts de fonds.
5. Pour autant que nous sachions, presque toutes les sociétés de transport par autobus est-européennes assurant la liaison entre cette région et l'UE proposent également des services de courrier. Comme le coût est faible, ce sont principalement les travailleurs pauvres et non qualifiés qui y ont recours pour voyager et transférer des fonds.
6. Il est surprenant de constater que les ouvrages sur la question classent les dépenses d'éducation dans la catégorie « consommation » en dépit du fait que de nombreux chercheurs considèrent l'éducation comme l'un des principaux déterminants de la croissance économique.
7. Chaque drachme supplémentaire d'argent transféré générerait 1.7 drachme de production brute.

Bibliographie

- ADAMS, R.H., Jr. (1991), *The Effects of International Remittances on Poverty, Inequality and Development in Rural Egypt*, Research Report n° 96, International Food Policy Research Institute.
- ADAMS, R.H., Jr. (1998), *Remittances, Investment, and Rural Asset Accumulation in Pakistan*, Economic Development and Cultural Change n° 47, October, pp. 155-173.
- ADAMS, R.H., Jr. (2003), *International Migration, Remittances and the Brain Drain: A Study of 24 Labor-Exporting Countries*, Policy Research Working Paper n° 3069, World Bank (Poverty Reduction Group), Washington, DC.
- ADAMS, R.H., Jr. et J. Page (2003), *International Migration, Remittances and Poverty in Developing Countries*, Policy Research Working Paper n° 3179, World Bank (Poverty Reduction Group) Washington, DC.
- AGARWAL, R. et A. Horowitz (2002), « Are International Remittances Altruism or Insurance? Evidence from Guyana Using Multiple-Migrant Households », *World Development*, vol. 30(11), pp. 2033-2044.
- AHLBURG, D.A. (1996), « Remittances and the Income Distribution in Tonga », *Population Research and Policy Review*, vol. 15(4), pp. 391-400.

- BROWN, R. (1997), « Estimating Remittance Functions for Pacific Island Migrants », *World Development*, vol. 25(4), pp. 613-626.
- BUCH, C. et A. KUCKULENZ (2004), *Worker Remittances and Capital Flows to Developing Countries*, ZEW (Centre for European Economic Research) Discussion Paper n° 04-31, ZEW, Mannheim.
- BUCH, C., A. KUCKULENZ et M. LE MANCHEC (2002), *Worker Remittances and Capital Flows*, Kiel Working Paper n° 1130, Kiel Institute for World Economics, Kiel.
- CHAMI, R., C. FULLENKAMP et S. JASHJAH (2003), *Are Immigrant Remittance Flows a Source of Capital for Development?*, International Monetary Fund (IMF) Working Paper n° 03/189, IMF, Washington, DC.
- CZECH NATIONAL BANK (2002), *Balance of Payments Report 2001*, Prague.
- DAIANU, D. (2001), *Balance of Payments Financing in Romania – The Role of Remittances*, Romanian Center for Economic Policies, Bucharest.
- DEVORETZ, D. J. (2004), *Canadian Immigrant Monetized Transfers: Evidence from Micro Data*, Proceedings of Migration and Development: Working with the Diaspora, International Labour Organization (ILO), Geneva.
- DJAJIC, S. (1998), « Emigration and Welfare in an Economy with Foreign Capital », *Journal of Development Economics*, n° 56, pp. 433-445.
- DOCQUIER, F. et H. RAPOPORT (2003), *Remittances and Inequality: A Dynamic Migration Model*, IZA Discussion Paper n° 808, Institute for the Study of Labor, Bonn.
- DRINKWATER, S., P. LEVINE et E. LOTTI (2003), *The Labour Market Effects of Remittances*, FLOWENLA Discussion Paper n° 6, Hamburg Institute of International Economics, Hamburg.
- EL-QORCHI, M. (2002), « Hawala », *Finance and Development*, vol. 39(4).
- EL-QORCHI, M., S.M. MAIMBO et J.F. WILSON (2002), *The Hawala Informal Funds Transfer System: An Economic and Regulatory Analysis*.
- EL-SAKKA, M. et R. McNABB (1999), « The Macroeconomic Determinants of Emigrant Remittances », *World Development*, vol. 27(8), pp. 1493-1502.
- FAINI, R. (2002), *Development, Trade, and Migration*, ABCDE Europe, World Bank.
- GARSON, J.P. (1994), « The Implications for the Maghreb Countries of Financial Transfers from Emigrants », *Migration and Development: New Partnerships for Co-operation*, OECD, Paris.
- GLYTSOS, N.P. (1988), « Remittances in Temporary Migration: A Theoretical Model and Its Testing with the Greek-German Experience », *Weltwirtschaftliches Anrhiv*, vol. 124(3), pp. 524-549.
- GLYTSOS, N.P. (1993), « Measuring the Income Effects of Migrant Remittances: A Methodological Approach Applied to Greece », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 42(1), pp. 131-168.
- GLYTSOS, N.P. (1997), « Remitting Behaviour of Temporary and Permanent Migrants: The Case of Greeks in Germany and Australia », *Labour*, vol. 11(3), pp. 409-435.
- GLYTSOS, N.P. (2001), « Determinants and Effects of Migrant Remittances. A Survey », in S. Djajic (éd.), *International Migration: Trends, Policies and Economic Impact*, Routledge, London and New York.
- GLYTSOS, N.P. (2002), *A Model of Remittance Determination Applied to the Middle East and North Africa Countries*, Working Paper n° 73, Centre of Planning and Economic Research, Athens.
- HODDINOTT, J. (1994), *A Model of Migration and Remittances Applied to Western Kenya*, Oxford Economic Papers, n° 46, pp. 459-476.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND, *Balance of Payments Statistics Yearbook*, Washington, DC, various issues.
- LEÓN-LEDESMA, M. et M. PIRACHA (2001), « International Migration and the Role of Remittances in Eastern Europe », *Studies in Economics*, n° 0113, Department of Economics, University of Kent.
- LOWELL, B.L. et R.O. de la GARZA (2000), *The Developmental Role of Remittances in US Latino Communities and in Latin American Countries*, A Final Project Report, Inter-American Dialogue.
- Lucas, R.E.B. (2004), *International Migration to the High Income Countries: Some Consequences for Economic Development in the Sending Countries*, Boston University (mimeo).
- LUCAS, R.E.B. et O. STARK (1985), « Motivations to Remit: Evidence from Botswana », *Journal of Political Economy*, vol. 93(5), pp. 901-918.

- MARTIN, P., S. MARTIN et P. WEIL (2002), « Best Practice Options: Mali », *International Migration*, vol. 40(3), pp. 87-99.
- MCCORMICK, B. et J. WAHBA (2004), *Return International Migration and Geographical Inequality. The Case of Egypt*, Research Paper n° 2004/7, World Institute for Development Economics Research (WIDER), United Nations University.
- MERKLE, L. et K.F. ZIMMERMANN (1992), « Savings, Remittances and Return Migration », *Economic Letters*, n° 38, pp. 77-81.
- MILANOVIĆ, B. (1987), « Remittances and Income Distribution », *Journal of Economic Studies*, vol. 14(5), pp. 24-37.
- MUNSHI, K. (2003), « Networks in the Modern Economy: Mexican Migrants in the US Labor Market », *Quarterly Journal of Economics*, n° 118, pp. 549-599.
- NAYYAR, D. (1994), *Migration, Remittances and Capital Flows: The Indian Experience*, Oxford University Press, Delhi.
- OROZCO, M. (2002), *Worker Remittances: the human face of globalization*, Inter-American Development Bank.
- OROZCO, M. (2003), *Worker Remittances: an international comparison*, Inter-American Development Bank.
- PURI, S. et T. RITZEMA (1999), *Migrant Worker Remittances, Micro-Finance and the Informal Economy: Prospects and Issues*, Working Paper n° 21, Social Finance Unit, International Labour Organization, Geneva.
- POIRINE, B. (1997), « A Theory of Remittances as an Implicit Family Loan Arrangement », *World Development*, vol. 25(4), pp. 589-611.
- QUIBRIA, M.G. (1997), « International Migration, Remittances and Income Distribution in Source Country: A Synthesis », *Bulletin of Economic Research*, vol. 49(1), pp. 29-46.
- RATHA, D. (2003), « Worker's Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance », *Global Developing Finance 2003*, World Bank, pp. 157-175.
- RODRIGUEZ, E. (1998), « International Migration and Income Distribution in the Philippines », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 46(2), pp. 329-350.
- STARK, O. (1991), *The Migration of Labor*, Blackwell, Oxford and Cambridge, Mass.
- STARK, O. J.E. TAYLOR et S. YITZHAKI (1986), « Remittances and Inequality », *The Economic Journal*, n° 96, pp. 722-740.
- STARK, O., J.E. TAYLOR et S. YITZHAKI (1988), « Migration Remittances and Inequality: A Sensitivity Analysis using the Extended Gini Index », *Journal of Development Economics*, n° 28, pp. 309-322.
- STRAUBHAAR, T. (1986), « The Determinants of Worker's Remittances: the case of Turkey », *Weltwirtschaftliches Archiv*, vol. 122(4), pp. 728-740.
- STRAUBHAAR, T. (1988), *On the Economics of International Labor Migration*, Haupt, Bern-Stuttgart.
- STRAUBHAAR, T. et M. WOLBURG (1999), « Brain Drain and Brain Gain in Europe. An Évaluation of the East-European Migration to Germany », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, vol. 218 (5+6), pp. 574-604.
- SURO, R. (2003), *Remittance Senders and Receivers: Tracking the Transnational Channels*, Pew Hispanic Center, Washington, DC.
- SURO, R., S. BENDIXEN, L. LOWELL et D.C. BENAVIDES (2002), *Billions in Motion: Latino Immigrants, Remittances and Banking*, Pew Hispanic Center and Multilateral Investment Fund Report.
- TAYLOR, J.E. (1999), « The New Economics of Labor Migration and the Role of Remittances », *International Migration*, vol. 37(1), pp. 63-86.
- TAYLOR, J.E. et T.J. WYATT (1996), « The Shadow Value of Migrant Remittances, Income and Inequality in a Household-farm Economy », *Journal of Development Studies*, vol. 32(6), pp. 899-912.
- TERRY, D.F., F. JIMINEZ-ONTIVEROS et S.R. WILSON (éd.) (2004), *Beyond Small change: Migrants, Remittances and Economic Development*. Inter-American Development Bank and Baltimore, Johns Hopkins University Press.

PARTIE IV

Récents développements des mouvements et des politiques migratoires

(NOTES PAR PAYS)

Allemagne



La baisse régulière de l'immigration de longue durée constatée en Allemagne depuis la seconde moitié des années 90 se poursuit. En effet, au cours des six dernières années (1999-2004), les entrées

d'étrangers se sont situées entre 600 000 et 700 000, et les sorties entre près de 500 000 et 600 000. Le solde migratoire des étrangers, environ 55 000 personnes, est le plus faible enregistré depuis 1997 et 1998, époque où il était négatif. Il faut souligner toutefois que ce chiffre ne tient pas compte des entrées d'immigrants d'ascendance allemande, qui constituent depuis vingt ans le groupe le plus important d'immigrants permanents, et dont le nombre (59 000) atteint lui aussi son plus faible niveau depuis 1987.

Les entrées de certaines catégories de migrants temporaires, tels que les stagiaires et les travailleurs sous contrat, diminuent aussi, quoique légèrement, de même que celles des demandeurs d'asile (dont la baisse est continue depuis 1992). En revanche, les entrées de travailleurs saisonniers et celles d'étudiants étrangers sont en augmentation.

L'Allemagne comptabilise toujours sa population immigrée sur la base du critère de la nationalité; pour diverses raisons, cette population a connu en 2004 une forte baisse par rapport à 2003 – 618 000 personnes de moins, soit 8.1 %. Le rapprochement effectué entre le Registre central des étrangers (AZR) qui donne l'effectif des étrangers, et les registres de population, a conduit à éliminer de l'AZR un grand nombre d'étrangers qui ne résidaient plus en Allemagne. Les chiffres de 2004 ne sont donc plus comparables à ceux des années précédentes. Par ailleurs, on a assisté ces dernières années à une baisse du nombre de naissances étrangères, en raison de la nouvelle disposition du Code de la nationalité (2000) qui accorde la nationalité allemande à la naissance aux enfants dont l'un des parents réside en Allemagne depuis au moins huit ans et qui possède un titre de séjour permanent.

La principale nouveauté est l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 de la nouvelle Loi sur l'immigration, qui a ramené de 5 à 2 les catégories de titres de séjour, à savoir

un permis d'établissement (à durée illimitée) et un permis de séjour à durée limitée, dont la durée varie selon le motif d'entrée (formation, activité professionnelle rémunérée, regroupement familial, raisons humanitaires). Une procédure simplifiée permet d'obtenir simultanément permis de travail et permis de séjour, sur avis conforme de l'administration du travail.

Au terme de la nouvelle loi, l'entrée en Allemagne est fonction du niveau de qualifications de l'immigrant. Les personnes hautement qualifiées peuvent obtenir dès leur arrivée un permis d'établissement et un permis de travail. L'arrêt général du recrutement pour les travailleurs peu qualifiés ou sans qualification reste d'actualité, avec des dérogations possibles pour certaines catégories professionnelles. L'interdiction ne s'applique pas aux personnes admises au titre du regroupement familial (voir plus loin). L'admission normale à des fins d'emploi est subordonnée à un contrôle consistant à s'assurer que le poste ne peut pas être pourvu par un ressortissant allemand ou européen (test du marché du travail).

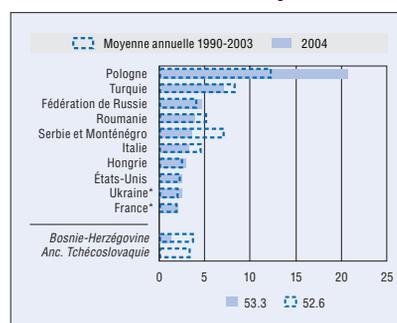
Pour certaines professions qualifiées, les ressortissants des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne sont prioritaires par rapport aux ressortissants de pays tiers, mais leur admission reste subordonnée à la vérification de l'impossibilité de remplir le poste par un ressortissant allemand ou européen.

Enfin, les personnes admises au titre du regroupement familial ont désormais le même accès au marché du travail que la personne qu'elles rejoignent, alors qu'auparavant il existait en général un délai de carence d'un an et, à l'expiration de ce délai, un test du marché du travail.

La nouvelle loi instaure un cours de langue et d'initiation à la législation, à l'histoire et à la culture allemandes pour les nouveaux arrivants et pour un nombre limité d'immigrés déjà résidents. Ces « cours d'intégration » sont généralement obligatoires pour les étrangers qui ne possèdent pas une connaissance suffisante de la langue allemande, et un niveau minimum est requis avant de pouvoir obtenir un titre de séjour permanent. Les mêmes règles s'appliquent pour les membres des familles d'immigrants d'ascendance allemande.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	9.7	7.9	7.3	7.3	8.3	7.8	602.2
Sorties	6.9	6.8	6.0	6.6	7.2	6.3	547.0
Entrées d'étrangers par catégories <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données harmonisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	46.2	38.5	19.4	19.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	99.2	90.4	41.6	44.7			
Humanitaire	20.1	14.2	8.5	7.0			
Autres	72.9	59.1	30.6	29.2			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
					2000-2004		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	45.1	60.1	58.2	55.0			
Stagiaires	3.6	2.3	2.3	2.8			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	219.0	269.8	289.8	259.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.3	2.1	2.3	1.9			
Autres travailleurs temporaires	99.8	88.1	77.5	91.3			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.6	1.0	0.6	0.4	1.3	0.8	35.6

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

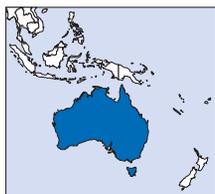
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.2	-0.2	1.6	1.7	0.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.6	3.1	-0.2	1.7	1.6	0.6	26 182
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.2	1.9	-1.0	0.4	0.5	-0.2	38 868
Chômage (% de la population active)	7.1	6.9	8.7	9.2	7.8	7.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.4	1.1	-0.1	..	1.5	1.1	
Accroissement naturel	-1.5	-0.9	-1.8	..	-1.0	-1.4	
Solde migratoire	4.9	2.0	1.7	..	2.5	2.4	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.2	0.1	-0.1	..	-0.1
Personnes nées à l'étranger	4.4	0.8	0.9	..	2.1
Nationaux	0.1	0.2	0.1	0.8	0.1	0.3	75 752
Étrangers	2.6	-0.6	-	-8.1	0.6	-2.0	6 739
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	2.5	1.9	1.7	1.1	2.1	127 153
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	73.8	71.9	71.0	73.4	72.5	
Hommes nés à l'étranger	..	66.3	64.1	63.5	65.1	65.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	59.6	60.8	60.5	59.0	60.4	
Femmes nées à l'étranger	..	46.6	47.6	46.6	44.7	47.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	6.9	9.3	10.3	7.7	8.4	
Hommes nés à l'étranger	..	12.9	16.9	18.3	15.3	14.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	8.0	8.8	9.6	8.7	8.4	
Femmes nées à l'étranger	..	12.1	14.1	15.2	15.6	12.9	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/870522750757>

Australie



Le nombre d'immigrants permanents admis dans le cadre du programme 2004-2005 sur les migrations (hors motifs humanitaires) est le plus élevé depuis dix ans. L'Australie continue d'exercer un contrôle

strict des mouvements migratoires tout en augmentant le nombre d'admissions dans toutes les catégories.

En 2004, le nombre de permis de séjour octroyés a légèrement progressé (+6 000), portant l'effectif total (hors motifs humanitaires) à 120 060. La catégorie d'immigrants qualifiés (y compris les familles accompagnantes) a représenté près des deux tiers de ce total. On prévoit d'admettre 20 000 personnes de plus dans cette catégorie en 2005-2006, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre à court et long terme.

Le nombre d'étudiants internationaux (172 000 visas en 2003-2004, soit 9 000 de plus que l'année précédente) et de vacanciers actifs (94 000 visas, soit 5 000 de plus) a continué à augmenter, représentant une source importante de main-d'œuvre pour les emplois à temps partiel et peu qualifiés qu'offre le marché du travail australien.

Sur les 62 600 personnes ayant quitté définitivement le pays en 2004-2005, plus de 50 % étaient nées à l'étranger; ce pourcentage est resté relativement stable au cours de ces dernières années. Plus d'un cinquième d'entre eux sont des Néo-Zélandais qui bénéficient de la libre circulation entre les deux pays.

Le gouvernement australien a pris un certain nombre de mesures pour étoffer et accroître le nombre de demandeurs dans la catégorie des travailleurs indépendants qualifiés. À compter de novembre 2005, les titulaires d'un visa de vacancier actif ou de stagiaire en formation professionnelle pourront faire une demande de changement de statut dans la catégorie associée au programme régional de travailleurs indépendants qualifiés sans avoir à quitter le territoire. Les critères d'éligibilité sont une présence minimale d'au moins six mois en Australie et d'autres critères de base concernant la catégorie générale des travailleurs qualifiés. À compter de cette date, le vacancier actif ayant travaillé en région en tant que saisonnier agricole pourra effectuer une demande pour un second visa.

Dans le cadre de la catégorie gens d'affaires, un nouveau visa temporaire concernant les retraités investisseurs a été créé en juillet 2005. Ce visa, qui exige le parrainage des autorités d'un état vise à une meilleure répartition des migrants dans les provinces, dans les zones rurales et dans les zones à faible croissance.

Depuis juillet 2005, il est possible de faire une demande de visa électroniquement, ce qui permet aux étudiants étrangers et aux personnes entrant dans la catégorie des travailleurs qualifiés indépendants d'effectuer leurs démarches via Internet. Pour compléter cette initiative, un nouveau site Web destiné aux migrants qualifiés a été développé. En outre, un portail d'accès au système national de reconnaissance des compétences est en cours de développement. Il permettra aux personnes possédant des qualifications acquises à l'étranger et désireuses de migrer en Australie de trouver des informations sur les autorités en charge de l'évaluation, de l'octroi des licences et de l'enregistrement pour tous les métiers connaissant des pénuries de main-d'œuvre.

Depuis avril 2005, c'est le garant qui se charge en Australie même de demander les visas pour les membres de la famille qu'il parrainera. Par ailleurs, le traitement de ces demandes ainsi que la décision s'effectuent en Australie et non plus à l'étranger comme c'était le cas auparavant.

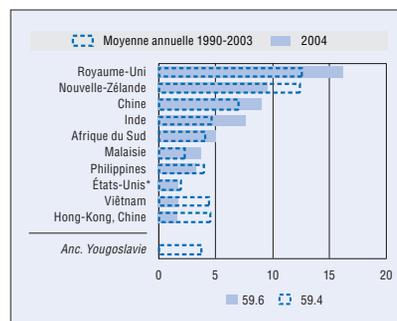
En juin 2005, l'Organisation internationale pour les migrations a reçu 2.5 millions de dollars australiens pour établir un programme de prêts sans intérêts afin d'aider les sponsors du Programme spécial d'accueil pour raisons humanitaires (SHP) à faire face aux frais de voyage des bénéficiaires du programme. Au cours du second semestre de l'exercice 2004-2005, le traitement de certaines demandes originaires d'Afrique et du Moyen-Orient s'opère en Australie. Le système électronique de dépôt des demandes de visa a été complété par un système électronique d'évaluation de la santé et, en 2005, pour certaines demandes émanant de réfugiés d'Afrique et autres régions, un bilan de santé supplémentaire a été mis en place avant le départ. En 2004-2005, le programme d'orientation culturelle a été élargi afin d'assurer des cours dans sept grandes régions du monde (Le Caire, Afrique occidentale, Moyen-Orient, Téhéran, New Delhi et Asie du Sud-Est). Il sera à nouveau étoffé en 2005-2006 et ciblera des groupes présentant des besoins particuliers, notamment les analphabètes.

En juin 2005, le gouvernement a annoncé que toutes les demandes de visa de protection examinés en première instance feront l'objet d'une décision dans les trois mois suivant la réception de la demande. Ce délai s'applique aussi au Tribunal des recours.

À compter de mai 2005, les enfants adoptés à l'étranger qui sollicitent la nationalité australienne doivent être titulaires d'un visa d'adoption ou d'un visa permanent. D'autres changements annoncés en septembre 2005 qui sont liés à la prolongation de la période de carence précédant l'obtention du droit de séjour, aux contrôles de sécurité et à l'utilisation d'identificateurs personnels.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	6.0	6.6	7.5	5.5	6.7	150.7
Sorties	0.9	1.1	1.3	1.5	1.0	1.3	29.9
Entrées d'étrangers par catégories <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données harmonisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	47.7	54.1	31.8	32.3			
Famille (y compris la famille accompagnante)	88.1	93.9	58.7	56.1			
Humanitaire	12.0	17.5	8.0	10.5			
Autres	2.2	1.8	1.5	1.1			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
					2000-2004		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	120.6	162.6	171.6	150.6			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	71.5	88.8	93.8	83.2			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.4	0.7	0.2	0.2	0.5	0.4	3.2

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	4.1	1.9	4.0	2.3	4.4	3.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.8	0.7	2.8	1.2	3.2	2.1	29 600
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.1	2.6	2.3	1.9	1.4	1.8	9 694
Chômage (% de la population active)	8.3	6.3	6.0	5.6	7.9	6.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	13.1	12.1	12.2	..	11.8	12.2	
Accroissement naturel	7.2	6.3	6.0	..	6.7	6.1	
Solde migratoire	5.9	5.8	6.2	..	5.1	6.2	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	1.0	1.3	0.9	0.9	1.1	1.0	15 360
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.0	2.0	2.1	1.2	1.8	4 751
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	87 049
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.0	78.7	78.4	80.6	77.9	78.7	
Hommes nés à l'étranger	73.4	73.8	73.6	76.2	72.7	74.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.7	64.0	66.2	65.9	61.9	65.1	
Femmes nées à l'étranger	53.1	54.4	56.1	57.6	52.3	55.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.4	6.6	6.2	5.6	8.0	6.5	
Hommes nés à l'étranger	10.7	6.6	6.7	5.5	9.5	6.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.3	6.2	6.2	5.7	7.3	6.1	
Femmes nées à l'étranger	9.2	7.6	6.6	5.6	8.9	6.9	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/744745374156>

Autriche



L'immigration en Autriche se maintient à des niveaux relativement élevés et la part du regroupement familial tend à s'accroître. Comme ailleurs, le nombre de demandeurs d'asile a diminué en 2004. La législation

concernant les étrangers a été fondamentalement remaniée.

Le nombre d'entrées d'étrangers a atteint 109 000 environ en 2004, soit une augmentation de quelque 12 000 par rapport à 2003 et de 37 000 par rapport à 2001. Il s'avère toutefois qu'une part importante de ces entrées correspond à des séjours de courte durée puisqu'on a enregistré environ 48 000 départs d'étrangers en 2004. Ce dernier chiffre se situe au même niveau qu'en 1999. L'augmentation du solde migratoire sur la période est imputable à un accroissement du nombre d'immigrants.

Au total, quelque 65 000 permis de séjour ont été accordés en 2004, dont environ la moitié à des fins d'installation et l'autre pour des séjours temporaires. Cela représente environ 6 000 permis de moins qu'en 2003. La plupart des permis d'installation délivrés à des ressortissants de pays l'ont été hors quotas, compte tenu du fait que les immigrés naturalisés peuvent faire venir sans contrainte leurs proches.

Après avoir culminé à 37 000 en 2002, le nombre de demandeurs d'asile s'est établi aux alentours de 25 000 en 2004. Une nouvelle baisse d'environ 15 % devrait être observée en 2005 si l'on se base sur les demandes reçues jusqu'en octobre.

En 2003 et, de nouveau, en 2004, l'emploi des étrangers a nettement progressé¹. Ceci s'explique par une forte augmentation du nombre de ressortissants de pays de l'Union européenne (UE), en particulier des Allemands, venus chercher du travail en Autriche. En outre, une nouvelle législation accorde aux ressortissants de pays tiers ayant résidé légalement en Autriche pendant 5 ans le statut de résident permanent, qui leur permet un libre accès au marché du travail.

En effet, la réglementation relative au statut de résident et à l'accès au travail a été remaniée et la

législation systématisée conformément aux lignes directrices de l'UE. Par exemple, le regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers conjoints ou enfants à charge d'un citoyen autrichien ou d'un ressortissant d'un autre pays de l'UE n'est pas soumis à une limite numérique. En outre, les ressortissants de pays tiers bénéficiant du droit d'installation dans un autre pays de l'Union européenne sont autorisés à s'installer en Autriche. Seuls les flux d'entrées de ressortissants de pays tiers et des membres de leur famille sont soumis à quotas.

L'accès au marché du travail est désormais accordé aux étrangers qui s'installent en Autriche. Il est réglementé par la « loi de 2005 sur le séjour temporaire et l'installation ». L'accès au marché du travail est également accordé aux résidents temporaires conformément à la « loi sur les travailleurs étrangers ». En conséquence, un quota annuel est fixé pour les ressortissants de pays tiers désireux de travailler en Autriche (uniquement les personnes hautement qualifiées) et pour le regroupement familial de ressortissants de pays tiers.

Faisant suite à des mesures analogues adoptées en 1997 et 2003, de nouveaux amendements majeurs à la législation sur l'asile ont été votés en 2005. L'amendement le plus récent stipule que chaque demandeur d'asile peut bénéficier d'un soutien financier de l'État, la charge étant répartie entre tous les *Länder* suivant un quota déterminé à partir de la taille de la population. Du fait de cette modification, les demandeurs d'asile sont généralement tous inscrits sur le registre central de la population, ce qui a gonflé les statistiques des flux d'entrées en 2004.

En Autriche, la détermination et la mise en œuvre des politiques migratoires et d'intégration sont de la responsabilité des régions, des lois fédérales fixant un cadre général. La nouvelle loi portant sur le séjour temporaire et l'installation des étrangers transfèrent aux *Länder* la responsabilité, institutionnelle et budgétaire, de l'intégration des migrants. Toutefois, en raison du caractère fortement régionalisé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques d'intégration, on ne connaît pas encore très bien les détails à l'échelon fédéral, notamment le montant dépensé pour l'intégration, les instruments utilisés ainsi que les dispositifs servant à mesurer leur efficacité.

1 Les statistiques du tableau ci-contre montrent une baisse du rapport emploi-population, attribuable à une rupture de série.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	..	8.1	12.0	13.3	8.1	10.8	108.9			
Sorties	..	5.5	5.7	5.9	5.7	5.6	48.3			
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2003	2004	2003	2004						
Travail	10.3	11.1	20.1	20.5						
Famille (y compris la famille accompagnante)	35.7	34.4	69.9	63.5						
Humanitaire	3.8	7.4	7.4	13.6						
Autres	1.3	1.3	2.6	2.4						
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle						
	Milliers							2000-2004		
Étudiants	3.2	5.3	5.4	4.6						
Stagiaires	0.9	1.7	0.8	1.1						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers	9.1	17.4	15.7	14.1						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.1	1.4	1.4	1.3						
Autres travailleurs temporaires	6.0	10.5	9.8	8.8						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.7	2.3	4.0	3.0	1.3	3.6	24.6			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.4	1.4	2.4	2.8	1.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.8	3.1	1.0	1.7	2.7	0.9	29 752
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.1	1.0	-	-0.3	1.0	-	4 112
Chômage (% de la population active)	5.3	4.6	5.6	5.7	5.5	5.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.2	2.4	4.4	6.8	1.5	4.1	
Accroissement naturel	0.9	0.2	0	0.6	0.6	0.2	
Solde migratoire	0.3	2.2	4.4	6.2	0.9	3.8	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	-0.2	-1.1	..	-0.5	7 116
Personnes nées à l'étranger	..	-3.3	5.7	14.7	..	5.9	1 059
Nationaux	..	0.1	0.2	0.5	0.1	-	7 398
Étrangers	..	1.1	2.2	2.3	0.6	2.6	777
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	3.6	6.1	5.5	2.7	5.0	41 645
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.5	76.2	75.3	73.4	76.5	75.3	
Hommes nés à l'étranger	78.5	76.1	75.6	70.2	76.3	74.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	59.9	61.3	61.4	59.5	60.8	
Femmes nées à l'étranger	57.5	58.3	60.5	53.6	55.8	57.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.6	4.3	4.4	4.3	4.3	4.1	
Hommes nés à l'étranger	6.2	8.7	9.7	11.3	9.3	9.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	4.2	4.0	4.3	4.7	4.1	
Femmes nées à l'étranger	7.0	7.2	6.6	10.9	8.2	7.9	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/348762564712>

Belgique



Les entrées en Belgique en 2004 ont atteint un sommet comparativement à ce qui a été enregistré au cours des dernières décennies. Plusieurs mesures concernant l'intégration des étrangers ont été adoptées.

En 2004, un peu plus de 72 000 étrangers ont immigré en Belgique dont environ 45 % en provenance d'un autre pays de l'Union européenne. Ce chiffre représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Les principales nationalités non européennes sont dans cet ordre les Marocains (8 000), les Turcs (3 200), suivis des Roumains, des Chinois et des Indiens. En 2004, ce sont les entrées de Roumains qui ont le plus fortement progressé (+50 %, soit environ 1 400 entrées). Le solde migratoire des étrangers se situe quant à lui autour de 34 000 personnes.

En dépit de ce solde migratoire, la population étrangère tend à diminuer en Belgique. En 2004, les étrangers représentent en effet 8,4 % de la population totale, contre 9 % en moyenne dans les années 90. Cette tendance s'explique par l'importance des naturalisations qui ont fortement progressé suite à la réforme en 2000 de la loi sur la nationalité. Au total, 34 800 personnes ont acquis la nationalité belge en 2004, un niveau important mais inférieur à ce qui a été enregistré dans les années suivant la réforme.

Depuis 2000, où les demandes d'asile avaient atteint un nombre record de près de 43 000, l'afflux des candidats s'est rapidement tari de sorte qu'en 2004 seulement 15 000 demandes ont été enregistrées. Les flux des années 90 ont toutefois entraîné un retard conséquent dans le traitement des demandes d'asile. Pour y remédier, le principe « *last in, first out* » a été mis en place et une refonte complète de la procédure a été annoncée.

En 2004, plus de 4 300 premiers permis de travail de type A (durée de séjour illimitée sans restriction d'employeur) et de type B (durée limitée à 12 mois renouvelable valable pour un employeur déterminé) ont été délivrés à des travailleurs étrangers dont environ 1 100 à des femmes. Ceci constitue une légère baisse par rapport à l'année précédente. Un peu moins de 5 500 permis de travail (1^{er} permis et renouvellement) ont également été octroyés à des travailleurs hautement qualifiés ou occupant des postes de direction en 2003. Pour ces permis, il n'est pas tenu compte de la situation

du marché du travail ni de l'origine du travailleur. À peu près la moitié de ces permis concernent des Japonais, des Indiens ou des Américains.

Depuis 2003, il existe un nouveau permis de travail de type C, délivré aux étrangers ayant été admis en séjour provisoire pour d'autres motifs que le travail (étudiants ou demandeurs d'asile dont la demande a été jugée recevable). Environ 30 000 permis de ce type ont été délivrés en 2004 (24 000 en 2003).

Les changements les plus notables en matière de politique migratoire concernent l'intégration des étrangers. Trois mesures importantes ont été prises dans ce domaine :

- la loi contre la discrimination a été renforcée en 2003 et un Plan d'action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie a été approuvé par le gouvernement fédéral en juillet 2004 ;
- la Communauté flamande a mis en place un dispositif « d'intégration civique » qui prévoit des cours de langues, une initiation à la citoyenneté et une orientation professionnelle pour tous les primo-arrivants ;
- le droit de vote aux élections communales a été accordé aux étrangers non européens qui sont établis sur le territoire belge depuis 5 ans au moins (loi de 2004 qui sera effective lors des élections communales de 2006).

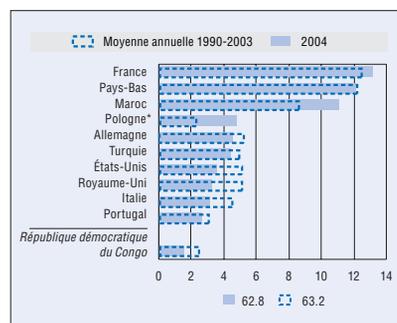
De plus, afin d'améliorer la connaissance des phénomènes migratoires en Belgique, un Observatoire des migrations a vu le jour en 2003 dont les missions principales sont de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de développer la concertation et le dialogue entre tous les acteurs publics et privés concernés par les politiques d'accueil et d'intégration des étrangers.

On notera également que des droits supplémentaires ont été garantis à certaines catégories de migrants telles que les mineurs étrangers non accompagnés ou les bénéficiaires d'une protection temporaire. En mai 2004, un arrêté royal relatif à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains a instauré la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic des êtres humains dont la tâche est de permettre une coordination efficace entre tous les services impliqués. Enfin, un Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale a été mis en place en 2003 afin de coordonner les efforts des différents services d'inspection.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers					Moyenne		Milliers
Définition nationale					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	5.2	5.6	6.6	7.0	5.2	6.5	72.4
Sorties	3.3	3.5	3.3	3.6	3.4	3.2	37.7
Entrées d'étrangers par catégories		Milliers		Répartition (%)			
Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)		2003	2004	2003	2004		
Travail		
Famille (y compris la famille accompagnante)		
Humanitaire		
Autres		
Migrations temporaires		2000	2003	2004	Moyenne annuelle		
					2000-2004		
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	..	0.4	1.0	0.7			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	5.4	4.4	4.3	5.2			
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1.8	2.3	15.4

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques					Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.4	3.9	0.9	2.6	2.4	1.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.2	3.6	0.5	2.2	2.2	1.1	27 850
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.7	1.9	0.1	0.7	1.1	0.5	4 218
Chômage (% de la population active)	9.7	6.9	7.9	7.9	9.3	7.3	
Composantes de la croissance de la population totale					Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.3	2.4	2.2	2.4	
Accroissement naturel	1.0	1.0	0.5	..	1.0	0.8	
Solde migratoire	1.3	1.4	1.1	1.4	
Population totale					Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.2	0.1	0.1	..	0.1	-	..
Personnes nées à l'étranger	0.2	1.6	2.9	..	1.5	3.8	..
Nationaux	0.4	0.6	0.3	0.1	0.3	0.4	9 528
Étrangers	-1.4	-3.9	1.2	1.2	-0.3	0.3	871
Naturalisations					Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>					2.6	5.6	34 754
Résultats sur le marché du travail					Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	67.8	70.8	68.5	68.9	67.9	69.4	
Hommes nés à l'étranger	59.1	62.2	57.2	60.3	60.3	60.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.9	53.8	53.5	54.8	48.6	53.6	
Femmes nées à l'étranger	31.7	37.3	37.7	40.1	34.4	37.6	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.3	4.2	6.0	5.6	6.4	5.1	
Hommes nés à l'étranger	16.8	14.7	18.3	14.9	16.4	15.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.2	7.4	6.9	7.5	10.8	6.9	
Femmes nées à l'étranger	23.8	17.5	17.3	15.0	20.7	16.5	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/261158688301>

Bulgarie



Bien que le nombre d'immigrants en Bulgarie ait légèrement progressé en 2004, l'importance des flux d'émigration a entraîné une nouvelle baisse de la population totale. Des besoins en main-d'œuvre pourraient dès lors

apparaître, notamment si l'économie bulgare continue d'afficher une forte croissance soutenue par la perspective d'adhésion à l'Union européenne et les flux d'investissements qui l'accompagnent. Les changements législatifs relatifs aux politiques migratoires s'inscrivent dans le processus d'harmonisation avec l'acquis communautaire.

L'émigration totale entre 2001 et 2004 est estimée entre 60 000 et 100 000 personnes. Le phénomène s'est donc considérablement ralenti par rapport à la période 1998-2001 où les départs auraient concerné 210 000 personnes par an. Sur l'ensemble de la période 1992-2001, on estime que les migrations de retour n'ont pas dépassé 19 000, sans qu'on puisse noter récemment de changements importants. S'agissant de l'immigration, le nombre de permis de séjour permanents et de longue durée a augmenté en 2004 (plus 25 % pour les permis permanents – pour atteindre plus de 3 000, et plus 20 % pour ceux de longue durée, soit plus de 13 000 permis).

Les pays de destination des émigrants sont assez variés, même si ceux-ci s'orientent toujours principalement vers l'Espagne et la Grèce qui accueilleraient respectivement 60 000 et 33 000 Bulgares.

Du fait de l'importance de cette présence à l'étranger, les autorités bulgares ont pris des dispositions pour officialiser les migrations de travail de courte durée, en passant des accords bilatéraux avec les gouvernements des pays concernés. Malgré le succès croissant de ces efforts, les citoyens bulgares exerçant un emploi dans le cadre de ces accords n'ont guère dépassé 4 000 en 2004, chiffre en baisse de près d'un cinquième par rapport à 2003. Cela tient principalement à ce que les travailleurs employés en Allemagne ont été moins nombreux, en raison de la situation économique qui prévaut dans ce pays.

Les émigrants sont les principaux contributeurs aux transferts financiers « privés » en Bulgarie, et les montants transférés représentent plus de 4 % du PIB en 2004, soit une hausse d'un tiers par rapport à 2003, et le double du pourcentage du PIB enregistré en 1999.

Comparée à l'émigration, l'immigration est un phénomène de faible ampleur mais qui gagne en importance. En 2004, le total cumulé des résidents permanents et des résidents de longue durée a dépassé 66 000. Environ 20 % sont des résidents permanents arrivés comme étudiants pendant la période communiste, et notamment en provenance de pays d'Afrique et d'Union soviétique. Les conditions de naturalisation sont restrictives et la démarche est surtout le fait de minorités d'ascendance bulgare provenant des pays voisins.

Les demandes d'asile ont diminué de plus de 25 % et ne concernent guère plus d'un millier d'individus alors qu'en 2002 on avait enregistré 3 000 demandes. En dépit de la faiblesse des effectifs concernés, le gouvernement a adopté en mai 2005 un programme national d'intégration des réfugiés dans le contexte de l'adhésion future de la Bulgarie à l'UE. Ce programme vise à consolider les mesures en place et à offrir un dispositif d'intégration propre aux réfugiés venant d'être reconnus comme tels. Le renforcement des capacités a été axé sur l'accueil des demandeurs d'asile et sur l'exécution d'une procédure accélérée dans le cadre de la nouvelle législation harmonisée avec les normes de l'UE.

L'harmonisation de la législation bulgare avec les textes de l'UE sur les migrations était pratiquement terminée mi-2005 mais il convient encore de renforcer la capacité administrative du ministère de l'Intérieur à traiter les questions migratoires. La politique migratoire bulgare porte actuellement sur un aspect primordial, à savoir le contrôle des frontières car l'adhésion à l'UE fera de la Bulgarie un pays frontière. En 2004, le nombre d'interpellations aux frontières a atteint environ 5 200. Toutefois, certaines préoccupations subsistent quant aux procédures de contrôle aux frontières et au niveau de contrôle, notamment dans les ports et les aéroports.

En 2005, la Bulgarie a rejoint le Forum de Salzbourg pour coopérer avec les autres États participants (Pologne, République tchèque, République slovaque, Slovénie et Autriche) dans le domaine de l'asile et des migrations. Des initiatives régionales doivent être mises sur pied en matière de contrôle des frontières, de migrations clandestines, et d'élaboration de positions communes sur les politiques migratoires de l'UE. La coopération avec la Roumanie sur le renforcement des contrôles aux frontières a été dynamisée par le nouvel accord bilatéral pour la protection des frontières signé en février 2005.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.3	0.5	1.7	2.1	0.3	1.2	16.4
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories <i>Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	1.5	1.6	1.8	1.6			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	0.3	0.4	1.0	0.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	1.1

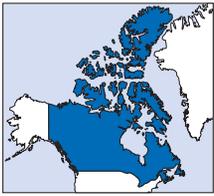
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	37.7	-2.7	27.6	21.5	-0.2	17.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	38.3	-2.2	28.3	22.2	0.4	19.1	9 000
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	-2.7	4.8	3.1	-3.1	1.7	2 922
Chômage (% de la population active)	..	17.9	13.6	12.0	14.1	15.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2005	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-8.9	
Accroissement naturel	-4.6	
Solde migratoire	-4.3	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	-0.6	-0.6	7 715
Étrangers	4.9	12.4	66
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	7.7	9.6	..	14.1	5 664

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/244285837223>

Canada



L'immigration au Canada demeure importante et on observe une augmentation dans presque toutes les catégories d'immigrants par rapport à 2003. La question de l'intégration sur le marché du travail des immigrants récemment arrivés, notamment en matière de

rémunérations, est un sujet de préoccupation dans la mesure où les résultats sont moins favorables qu'ils ne l'étaient dans le passé.

Près de 236 000 personnes ont été admises au titre de résidents permanents, soit 15 000 de plus que l'année précédente. Moins de 35 000 étaient déjà présentes sur le territoire, ce qui, proportionnellement, est un chiffre très inférieur à celui que l'on relève dans les autres pays d'installation. La répartition cible entre les migrations pour raisons économiques et non économiques est de 56/44, et les résultats de 2004 sont proches de cet objectif. Le nombre de candidats des provinces (relevant de programmes visant à favoriser la répartition géographique des immigrants) a augmenté de plus de 40 % mais reste limité, soit 6 250 personnes environ. La Chine et l'Inde demeurent les principaux pays d'origine.

En 2004, plus de 245 000 résidents temporaires ont été admis. Ce chiffre n'a pas changé par rapport à l'année précédente mais il est en recul par rapport au niveau record enregistré en 2001 soit 285 000 environ. Les travailleurs représentent plus d'un tiers de ces effectifs. Les entrées de nouveaux étudiants étrangers sont en baisse, et s'établissent actuellement à 57 000 environ, contre plus de 70 000 en 2001. Au nombre de 26 000, les demandeurs d'asile sont pratiquement deux fois moins nombreux par rapport au chiffre record enregistré trois ans auparavant.

En novembre 2005, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des questions d'immigration sont convenus d'une orientation stratégique en matière d'immigration. Ils ont fixé six priorités clés : une meilleure sélection, y compris des plans de niveaux pluriannuels et l'amélioration de la promotion visant le recrutement des immigrants, la création d'une catégorie économique au Canada afin d'aider à retenir les personnes qui possèdent une expérience de travail ou qui ont reçu une formation au Canada, l'amélioration des résultats afin de faire en sorte d'utiliser pleinement les compétences des immigrants, l'augmentation de la régionalisation afin de partager les avantages de l'immigration avec les économies locales, et l'amélioration du service à la clientèle, y compris la réduction des délais et du nombre de cas à traiter, et la simplification du système d'octroi de l'asile au Canada.

Le gouvernement canadien a investi dans un programme de deux ans (2005-2006) destiné à accélérer le traitement des demandes des parents et des

grands-parents, et à couvrir les coûts d'intégration de ces personnes une fois qu'elles seront arrivées au Canada. Ces nouvelles mesures devraient augmenter d'environ 12 000 par an le nombre de parents et de grands-parents qui immigreront au Canada.

En 2004-2005, les pouvoirs publics ont élaboré une mesure destinée à permettre aux conjoints et aux concubins ne bénéficiant pas d'un statut temporaire légal au Canada de pouvoir prétendre au classement dans la catégorie des « époux et conjoints de fait au Canada ». En décembre 2004, le gouvernement a engagé des fonds supplémentaires pour offrir des formations linguistiques avancées axées sur des métiers spécifiques afin d'essayer d'améliorer les performances économiques de certains immigrants.

Un changement dans la réglementation intervenu en 2004-2005 permet aux travailleurs étrangers ressortissants de pays exemptés de visa et qui justifient d'une offre d'emploi ferme de déposer une demande de permis de travail au point d'entrée dans le pays. Ce dispositif a facilité l'entrée de travailleurs dont les services sont requis d'urgence par leur employeur canadien. Un accord a été conclu pour faciliter le recrutement d'ouvriers pour l'extraction des sables pétrolifères nécessaires au développement ultérieur des sites d'Alberta.

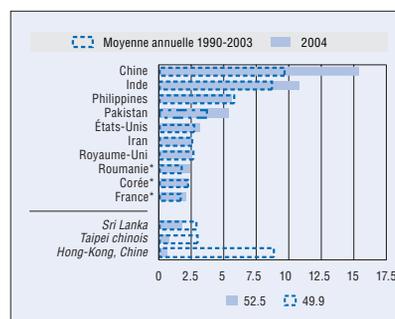
En 2004-2005, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a signé des accords avec les provinces du Saskatchewan, de Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador pour permettre à des étudiants internationaux de travailler au Canada une seconde année après l'obtention de leur diplôme. En avril 2005, CIC a annoncé l'extension de deux projets pilotes destinés à attirer, intégrer et retenir des étudiants internationaux dans des régions situées un peu partout dans le pays, en partenariat avec les provinces et les établissements d'enseignement.

En décembre 2004, le Canada et les États-Unis ont mis en application l'accord sur les pays tiers sûrs en tant qu'élément de la « Déclaration sur la frontière intelligente » de décembre 2001. Cet accord améliore le traitement des demandes d'asile afin de réduire l'abus des programmes de réfugiés.

En 2004-2005, une action d'importance primordiale a consisté à créer de nouveaux partenariats et à renforcer ceux qui existaient déjà, à l'intérieur du Canada comme au plan international, pour assurer la coopération et la coordination en matière de contrôle des résidents temporaires et permanents par rapport à des critères de non-admissibilité. Avec la montée des préoccupations concernant le vol et l'utilisation frauduleuse des pièces d'identité, CIC a commencé à élaborer un cadre de gestion des données d'identité qui renforcera la capacité de ce département à lutter de manière systématique contre les risques afférents.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	7.3	7.4	7.0	7.4	6.8	7.4	235.8
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	54.2	59.3	24.5	25.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	131.9	136.7	59.6	57.9			
Humanitaire	35.1	39.7	15.8	16.8			
Autres	0.1	0.1	-	0.1			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	61.0	60.2	56.5	63.0			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	18.0	20.0	20.4	19.6			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.6	3.8	4.2	2.9			
Autres travailleurs temporaires	73.7	50.7	54.4	61.0			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.9	1.1	1.0	0.8	0.9	1.1	25.5

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.8	5.3	2.0	2.9	3.9	2.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.7	4.3	1.1	2.0	2.9	1.4	29 640
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.8	2.6	2.3	1.8	2.0	2.0	15 952
Chômage (% de la population active)	9.5	6.8	7.6	7.2	8.9	7.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	10.5	9.8	9.2	9	9.3	9.9	
Accroissement naturel	5.7	3.6	3.3	3	4.6	3.4	
Solde migratoire	4.8	6.2	5.9	6	4.6	6.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	26 165
Personnes nées à l'étranger	2.2	1.8	1.8	2.0	1.8	2.1	5 781
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	192 590
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	75.9	77.4	77.2	..	75.5	77.5	
Hommes nés à l'étranger	75.6	77.0	75.6	..	75.0	76.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.0	66.0	68.8	..	62.8	67.1	
Femmes nées à l'étranger	55.0	59.6	59.2	..	56.2	58.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.6	5.7	6.5	..	7.9	6.2	
Hommes nés à l'étranger	10.4	6.1	7.8	..	8.7	7.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.8	6.2	5.9	..	8.7	6.1	
Femmes nées à l'étranger	13.3	8.7	9.9	..	10.6	9.3	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/747275113541>

Corée



En Corée, les entrées de migrants de longue durée (permis d'une durée supérieure à 1 an) ont continué d'augmenter. Toutefois, les problèmes liés aux travailleurs étrangers clandestins subsistent et les pouvoirs publics s'efforcent

d'y remédier.

En 2004, plus de 450 000 immigrants de longue durée sont entrés dans le pays, soit une hausse de 60 000 par rapport à 2003. Toutefois, la plupart sont titulaires d'un permis de un ou deux ans, ce sont des stagiaires, des étudiants, des professeurs de langue, des personnes exerçant des professions particulières et des personnes rendant visite à leur famille. Les personnes admises pour des séjours de plus longue durée (permis de 5 ans) sont au nombre de 76 000 environ, soit 20 000 de plus qu'en 2003.

En 2003, les dispositions relatives à la régularisation ont eu pour conséquence une baisse d'environ 150 000 du nombre de personnes en situation de dépassement de séjour. Environ la moitié des individus de cette dernière catégorie ne se sont pas manifestés pour régulariser leur situation. Parallèlement, l'introduction du système de permis de travail (voir plus bas) a entraîné une augmentation similaire du nombre de travailleurs étrangers en situation régulière. Au début de l'année 2004, 212 500 étrangers disposaient d'un permis de travail en Corée. Ce chiffre a diminué depuis lors pour atteindre 196 600 à la fin 2004 et 125 000 à la mi-2005. C'est ainsi qu'après la diminution des effectifs de titulaires de visa et de stagiaires en 2004 et début 2005, les personnes en situation de dépassement de séjour représentent environ 55 % de la totalité des travailleurs non qualifiés mi-2005.

Les changements législatifs apportés concernent principalement le système de formation de stagiaires dans l'industrie et l'introduction d'un nouveau permis de travail. Le premier avait été conçu pour aider les PME mais il a été remis en question, d'aucuns prétendant que les stagiaires constituaient en réalité de la main-d'œuvre étrangère. Souvent, ceux-ci ont payé des intermédiaires pour les faire entrer en Corée mais beaucoup ont quitté leur lieu de formation pour d'autres emplois et ne sont pas rentrés chez eux. En 2004, le nouveau gouvernement a mis en place un système de permis de travail pour les travailleurs non qualifiés et, en mai 2005, il a décidé d'abolir le système de formation de stagiaires dans l'industrie à compter de janvier 2007. Le gouvernement

propose d'introduire diverses mesures destinées à rationaliser le système de permis de travail et d'en faire le seul programme permettant de faire venir des travailleurs étrangers en Corée.

Premièrement, les travailleurs migrants et les entreprises coréennes qui les embauchent seront dispensés de contribuer au régime national des retraites. Alors que les travailleurs coréens et leurs employeurs sont tenus de se partager le coût des cotisations de retraite des salariés, les travailleurs migrants seront autorisés à ne pas cotiser à l'assurance-emploi, par ailleurs obligatoire. Par contre, le gouvernement envisage de signer des accords de sécurité sociale avec les pays qui envoient des travailleurs en Corée.

Deuxièmement, des mesures destinées à simplifier les procédures de recrutement de travailleurs migrants seront mises en place, notamment la création d'une institution chargée d'épauler les entreprises coréennes lorsqu'elles recrutent ce type de main-d'œuvre. Un système de visa électronique sera adopté pour réduire les délais de traitement des demandes, avec établissement d'une liaison entre les systèmes informatiques des ministères de la Justice et du Travail. Les employeurs seront autorisés à remplacer les travailleurs migrants dont le contrat vient à échéance dans les trois mois.

Troisièmement, pour empêcher l'exploitation des travailleurs migrants, seules des institutions publiques des pays de départ seront autorisées à servir d'agences de recrutement et à prélever des commissions, en vertu d'un protocole d'accord intergouvernemental. En cas de disparité entre le montant officiel et le montant réel de la commission, ce protocole sera dénoncé. Les gouvernements des pays de départ devraient également jouer un rôle pour empêcher leurs ressortissants travaillant en Corée d'exercer un autre emploi que celui figurant sur leur contrat. Le protocole d'accord contiendra une clause permettant de renvoyer les travailleurs en situation irrégulière dans leurs pays d'origine.

Quatrièmement, les pays qui envoient leurs ressortissants en Corée au titre du système de formation de stagiaires dans l'industrie bénéficieront d'un protocole d'accord au titre du programme de permis de travail s'ils répondent à certaines exigences, notamment en matière de transparence. Jusqu'à présent, des protocoles d'accord ont été signés avec les gouvernements des Philippines, du Sri Lanka, du Viêtnam, de Thaïlande, d'Indonésie et de Mongolie. Douze autres sont en préparation.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	..	3.9	3.7	3.7	178.3			
Sorties	3.2	152.3			
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2003	2004	2003	2004						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Autres						
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle						
	Milliers									
Étudiants	..	12.3	18.9	15.6						
Stagiaires	..	58.8	46.7	52.7						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	7.8	8.5	8.2						
Autres travailleurs temporaires	..	7.2	8.3	7.7						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1995-1999	2000-2004	2004			
				-	-	-	0.1			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	9.2	8.5	3.1	4.6	3.4	4.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	8.1	7.6	2.6	4.1	2.5	4.0	19 148
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.9	4.3	-0.1	1.9	-0.2	1.6	22 557
Chômage (% de la population active)	2.1	4.4	3.6	3.7	4.0	3.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	1.0	0.8	0.1	0.4	0.8	0.4	47 613
Étrangers	29.6	24.4	73.5	7.1	11.3	22.2	469
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>En % de la population étrangère</i>							
			

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/042606577112>

Danemark



Après avoir diminué de façon marquée en 2003, l'immigration de longue durée au Danemark (permis de séjour, non compris les étudiants, les stagiaires et les employés au pair) semble s'être stabilisée en 2004. On observe

toutefois une réorientation considérable de la composition des flux migratoires : moins de migrants pour raisons humanitaires ou entrés dans le cadre du regroupement familial et davantage de migrations de travail. En 2004, l'immigration de longue durée liée au travail a progressé de près de 25 % et concernait plus de 7 300 personnes. Cette forte progression s'explique par la délivrance de quelque 2 100 permis de séjour liés au travail à des immigrants originaires des nouveaux pays membres de l'UE en dépit de la période de transition imposée par le Danemark.

Contrairement aux migrations de travail qui augmentent, les migrations de regroupement familial et pour raisons humanitaires diminuent constamment depuis 2001. Les permis de séjour pour raisons humanitaires ont été au nombre de 1 600 (contre 2 450 en 2003), et ceux accordés dans le cadre du regroupement familial (non compris les adoptions et les ressortissants de l'UE) s'élevaient à environ 3 850 (contre 4 800 en 2003). L'immigration dans ces deux catégories a atteint son niveau le plus bas sur plus d'une décennie.

À l'instar des migrations de longue durée, certaines formes de migrations temporaires ont tendance à se maintenir. L'immigration d'étudiants a continué à augmenter, plus de 10 000 permis de séjour ayant été accordés à des étudiants en 2004, soit près du double du chiffre de 2000. En revanche, les demandes d'asile ont continué d'afficher une nette tendance à la baisse, phénomène amorcé en 2000 (année où on avait enregistré plus de 12 000 demandes) : en 2004, on n'en a dénombré à peu près 3 200, chiffre le plus bas des deux dernières décennies.

Les naturalisations qui avaient nettement diminué en 2003 en raison du durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité danoise ont augmenté pour atteindre un niveau comparable à celui observé avant le changement de politique : de quelque 6 500 en 2003, leur nombre est passé à près de 15 000 en 2004. Seules les

naturalisations de ressortissants turcs n'ont pas progressé et ont même enregistré une baisse spectaculaire.

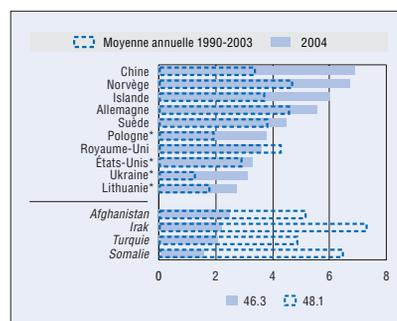
Les tendances de l'immigration exposées ci-dessus traduisent un certain nombre de changements récents de la politique de l'immigration qui ont rendu plus difficiles le regroupement familial, le séjour de longue durée et l'acquisition de la nationalité danoise. Outre le durcissement des règles du regroupement familial observé ces dernières années, les candidats et leurs conjoints doivent maintenant signer une « déclaration d'intégration » et ce, depuis juillet 2005. Cette disposition oblige les candidats à participer activement, avec leurs enfants, à des cours de langue et à des programmes d'intégration dans la société danoise. Le conjoint vivant au Danemark doit déclarer qu'il soutiendra activement ce processus.

Parallèlement au durcissement de la législation sur l'immigration, le gouvernement a pris différentes mesures pour promouvoir l'intégration des immigrants. Une attention particulière est accordée aux politiques de l'emploi et de participation active. En juin 2005, la majorité parlementaire est parvenue à un accord sur une panoplie de mesures d'intégration dans le contexte d'un nouveau plan intitulé « Une nouvelle chance pour tous ». Ces mesures incluent, entre autres, l'introduction de contrats d'intégration obligatoire pour tous les immigrés ne possédant pas de titre de séjour de longue durée (qui s'obtient généralement au bout de sept ans de présence dans le pays). Ces contrats obligent les immigrés à participer activement à la formation professionnelle et à chercher un emploi. Le respect du contrat est un critère d'éligibilité au droit de long séjour. En outre, les enfants bilingues bénéficieront d'un soutien à l'apprentissage de la langue ainsi que d'une aide aux devoirs. La connaissance du danois sera régulièrement testée. Par ailleurs, en juillet 2005, le nombre d'heures d'enseignement du danois auquel peuvent prétendre les bénéficiaires du droit d'asile est passé de 10 à 20 ou 25 heures hebdomadaires.

Différentes modifications ont été apportées en ce qui concerne l'admission par le Danemark de réfugiés sous quota. Par ailleurs, des critères de sélection des réfugiés sous quota ont été introduits. Désormais, les services de l'immigration prennent en considération les chances d'intégration de chaque réfugié sous quota en se fondant sur sa connaissance de la langue, son niveau de formation, son âge et sa situation familiale.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers	
					1995-1999	2000-2004	2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>								
Entrées	6.3	4.3	3.5	3.5	4.5	4.0	18.8	
Sorties	1.0	1.6	1.6	1.7	1.3	1.6	9.4	
Entrées d'étrangers par catégories <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données harmonisées)</i>	Milliers		Répartition (%)					
	2003	2004	2003	2004				
Travail	5.7	7.3	33.4	43.6				
Famille (y compris la famille accompagnante)	7.7	6.7	45.7	39.7				
Humanitaire	2.4	1.6	14.5	9.4				
Autres	1.1	1.2	6.4	7.3				
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle				
					2000-2004			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	4.2	6.2	6.3	5.2				
Stagiaires	1.4	1.4	1.5	1.6				
Vacanciers actifs				
Travailleurs saisonniers				
Personnel transféré au sein de leur entreprise				
Autres travailleurs temporaires	1.4	3.6	3.4	2.3				
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers	
					1995-1999	2000-2004	2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.0	2.3	0.9	0.6	1.4	1.4	3.2	

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	3.1	3.5	0.6	2.1	2.7	1.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.6	3.2	0.4	1.8	2.2	0.7	29 578
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	0.4	-1.2	-	1.2	-0.1	2 748
Chômage (% de la population active)	6.7	4.3	5.5	5.4	5.5	4.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.8	3.4	2.4	2.4	4.3	2.9	
Accroissement naturel	1.3	1.7	1.3	1.5	1.4	1.3	
Solde migratoire	5.5	1.7	1.1	0.9	3.0	1.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	5 058
Personnes nées à l'étranger	11.1	4.0	1.9	1.6	4.4	2.7	343
Nationaux	-	0.4	0.1	0.3	0.3	0.3	5 133
Étrangers	13.2	-0.3	2.2	-1.3	3.9	0.9	268
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>	2.7	7.3	2.5	5.5	2.9	5.3	14 976
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004			
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.9	80.9	79.4	79.1			
Hommes nés à l'étranger	51.2	59.0	58.2	55.8			
Femmes nées dans le pays de résidence	69.5	73.9	73.4	73.5			
Femmes nées à l'étranger	41.5	48.3	48.4	44.8			
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.4	3.4	3.8	4.6			
Hommes nés à l'étranger	20.5	9.5	8.8	11.8			
Femmes nées dans le pays de résidence	8.4	4.3	4.2	5.2			
Femmes nées à l'étranger	20.7	9.6	8.7	12.7			

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/715473113802>

Espagne



L'année 2005 a été marquée par la régularisation de plus de 560 000 travailleurs étrangers dans un contexte de forte croissance de l'emploi et de persistance du chômage. Ainsi, la croissance de la population

étrangère par rapport à l'année précédente dépasse les 30 % (2.6 millions d'étrangers résidaient légalement en Espagne à la fin 2005, auxquels il faudrait ajouter l'effectif de ressortissants communautaires n'ayant pas pris la peine de demander un titre de séjour). Par ailleurs, une nouvelle législation sur les étrangers a été votée : elle vise à la fois à promouvoir l'intégration des immigrés déjà installés et à durcir les contrôles et les sanctions à l'égard de l'immigration irrégulière et de l'emploi illégal d'étrangers.

L'inscription des étrangers dans les registres communaux a crû de près de 50 % entre 2003 et 2004 pour atteindre 646 000 nouveaux inscrits, en possession ou non d'un titre de séjour en cours de validité. Près de 40 % d'entre eux sont originaires d'un pays européen, principalement de Roumanie et de l'Union européenne à 15 (Royaume-Uni en tête) et 26 % d'Amérique du Sud (Bolivie, Argentine, Brésil, Équateur). Depuis 2000, les flux d'Équatoriens, 350 000 enregistrements sur la période 2000-2004, ont connu une croissance spectaculaire. L'introduction en août 2003 d'une politique de visa à leur égard a fortement limité cette tendance. La progression des entrées de Roumains (insignifiantes avant 2000, mais plus de 200 000 enregistrements cumulés depuis, dont près de 40 % sur la seule année 2004) a également été significative. Enfin, les entrées d'Africains (majoritairement de Marocains) se sont au contraire stabilisées autour de 55 000 enregistrements annuels entre 2000 et 2003, même si en 2004, près de 90 000 nouveaux immigrants ont été inscrits. L'obligation imposée aux communes en avril 2005 de radier des fichiers les étrangers non communautaires (et non titulaires d'un permis de résidence permanente) qui n'auraient pas renouvelé leur inscription au bout de deux ans devrait prochainement donner des indications significatives sur l'ampleur des retours.

Les demandes de régularisation déposées par les employeurs devaient comprendre une offre d'emploi

garantissant un travail pour au minimum l'équivalent de six mois à temps complet (trois mois dans l'agriculture). L'employeur devait être inscrit au régime de sécurité sociale de sa branche et l'employé au registre de sa commune au printemps 2005 depuis au moins le 8 août 2004. Il devait posséder les qualifications requises et avoir un casier judiciaire vierge depuis cinq ans. Près de 85 % des demandes reçues ont été approuvées.

Les secteurs concernés sont ceux qui emploient de fait le plus grand nombre d'étrangers : services domestiques, bâtiment, restauration, commerce et agriculture. Conformément à ce qui est observé dans la répartition des flux récents, les ressortissants européens et sud-américains représentent trois quarts des demandes. Un tiers a concerné des emplois domestiques (auprès d'un ou de plusieurs employeurs). D'une façon plus générale, les travailleurs étrangers présentent une forte spécialisation sectorielle selon leurs origines : Africains employés dans l'agriculture, Européens dans l'industrie et Latino-américains dans le bâtiment et les services.

L'adoption du Décret royal de décembre 2004 fait reposer la politique migratoire sur deux piliers : la lutte contre l'immigration irrégulière et l'intégration des immigrés installés légalement en Espagne. Pour ce faire, le contrôle s'exerce à la fois sur l'entrée et l'installation : les transporteurs sont désormais chargés de s'assurer de la légalité des documents qui leur sont présentés sous peine d'être sanctionnés. En outre, ils sont tenus d'informer les autorités des billets de retour non utilisés. En dernier lieu, les municipalités sont tenues de mettre à jour leurs registres, de façon à rendre cohérentes leurs données avec celles comptabilisant les autorisations de résidence.

En mai 2005, le gouvernement a décidé d'allouer 120 millions EUR au Fonds d'intégration des immigrés (FIDI). Le Conseil des ministres a approuvé la répartition suivante des fonds : 60 % pour « l'accueil et l'intégration » et 40 % pour « l'amélioration du niveau d'éducation ». Les critères pour répartir les fonds entre les Communautés autonomes et les municipalités sont : le nombre d'immigrés inscrits, celui des travailleurs cotisant à la Sécurité sociale et celui des mineurs étrangers scolarisés.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	8.2	10.2	15.1	2.0	10.8	645.8
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
	Milliers						
Étudiants	28.8	30.3	..	28.1			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	5.5

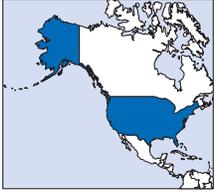
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.8	5.0	3.0	3.1	3.9	3.1	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.6	4.2	1.3	1.4	3.5	1.6	22 439
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.5	5.6	4.0	3.9	4.1	3.8	18 100
Chômage (% de la population active)	18.7	10.8	11.0	10.5	15.9	10.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.3	9.8	15.8	..	2.7	13.4	
Accroissement naturel	0.4	0.9	1.3	..	0.3	1.1	
Solde migratoire	0.9	8.9	14.5	..	2.4	12.3	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.1	0.6	0.9	0.9	0.2	0.8	40 715
Étrangers	8.3	11.8	24.4	20.1	12.5	21.9	1 977
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.5	1.5	2.0	..	1.5	1.3	..
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	62.0	70.8	72.7	73.0	64.8	72.2	
Hommes nés à l'étranger	61.1	75.4	78.3	78.8	68.4	78.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	31.6	41.0	45.4	47.2	34.4	43.9	
Femmes nées à l'étranger	36.7	45.7	53.1	54.6	40.6	52.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.8	9.4	7.9	7.8	15.2	8.0	
Hommes nés à l'étranger	24.2	11.8	11.4	11.7	17.1	11.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	30.8	20.4	15.7	15.1	27.6	16.5	
Femmes nées à l'étranger	30.4	20.0	17.7	16.8	27.0	17.3	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/226681285758>

États-Unis



La question de l'immigration a continué de retenir l'attention aux États-Unis en 2004 et 2005 en raison des efforts déployés pour à la fois libéraliser et restreindre les programmes de visas destinés à des travailleurs clés. La demande de visas H-1B et H-2B a dépassé

l'offre. Si le Congrès a répondu aux groupes de pression demandant des visas supplémentaires dans les deux catégories, les changements législatifs se sont révélés impossibles à mettre en œuvre en raison du clivage de l'opinion. La plupart des modifications législatives ont été passées par le biais d'amendements à des textes importants.

Au cours de l'exercice 2004, quelque 946 000 personnes au total ont obtenu le statut de résident permanent, soit une augmentation sensible par rapport à 2003, année où l'effectif s'était établi à 705 000. Toutefois, cette forte hausse ne traduit pas un accroissement de la demande mais plutôt le rattrapage du retard de traitement des dossiers qui s'étaient accumulés du fait des nouvelles dispositions de la législation et des nouvelles exigences concernant les papiers, faisant suite au 11 septembre 2001. En particulier, le nombre de personnes ayant obtenu un titre de séjour dans le cadre de la préférence en matière d'emploi a pratiquement doublé pour atteindre 155 000 alors qu'il avait diminué d'environ 90 000 entre 2002 et 2003.

Le pourcentage d'immigrants déjà présents sur le territoire qui ont obtenu le statut d'immigrant permanent a chuté en dessous de 40 %, niveau le plus faible de ces dernières années. Les fluctuations importantes des effectifs totaux d'immigrants observées ces dernières années (ceux-ci étant passés d'environ 645 000 en 1999 à 1 065 000 en 2001, pour retomber à 705 000 en 2003 et remonter à 945 000 en 2004) s'expliquent principalement par la nouvelle législation, le durcissement des exigences en matière de papiers ainsi que par les fluctuations dans le traitement des arriérés de dossiers. Le Mexique demeure le principal pays d'origine avec environ 18,5 % du total. Les migrations irrégulières restent élevées, le nombre d'entrées annuelles étant estimé à 700 000 individus environ, et les niveaux nets à 450 000.

La loi omnibus sur le budget 2005 concerne différentes problématiques liées au programme de visas H-1B. Si le quota de 65 000 a été maintenu, 20 000 visas supplémentaires seront mis à la disposition chaque année des titulaires d'un diplôme post-licence obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur aux États-Unis. En même temps, la loi a rétabli et pérennisé différents types de mécanismes du programme H-1B visant à renforcer la protection des travailleurs, lesquels étaient tombés en désuétude. La redevance servant à financer la formation ainsi que l'obligation faite aux employeurs d'obtenir une

attestation spéciale ont été réinstaurées de façon permanente et le Département du travail a été de nouveau autorisé à ouvrir des enquêtes sans avoir reçu de plainte formelle. En outre, les employeurs du programme H-1B ont été tenus pour la première fois de payer 100 % du salaire de référence (contre 95 % auparavant), et une redevance pour la détection et la prévention des fraudes d'un montant de 500 USD a été instaurée pour toutes les demandes initiales de visas H-1B.

La loi interdit aux entreprises qui ne dépendent pas directement de l'employeur final d'introduire une demande de visa L-1 de mobilité intraentreprises. Elle a également durci les critères applicables aux personnes mutées bénéficiant d'un visa L global (*Blanket L*), les candidats devant désormais avoir un an et non six mois d'ancienneté dans l'entreprise. Enfin, elle a instauré une redevance pour la détection et la prévention des fraudes d'un montant de 500 USD sur les demandes initiales de visas L-1.

La loi intitulée *Emergency Supplemental Appropriations Act for Defense, the Global War on Terror and Tsunami Relief* de 2005 concerne plusieurs aspects liés à l'immigration. Le *Real ID Act* de 2005 est un amendement à cette loi qui restreint les conditions d'octroi du droit d'asile et limite les possibilités de recours des demandeurs déboutés. Par ailleurs, il supprime les plafonds numériques quant au nombre de demandeurs d'asile et certains types de réfugiés qui peuvent devenir résidents légaux permanents au cours d'une année donnée, abolit toutes les restrictions juridiques s'opposant à la construction de barrières le long de la frontière, et élargit l'éventail des motifs au nom desquels les étrangers peuvent être expulsés ou se voir refuser l'admission.

D'autres dispositions du *Real ID Act* ont considérablement augmenté le nombre d'admissions au titre du programme H-2B sans relever le plafond numérique de ce programme. Elles ont aussi permis de créer une autre catégorie d'admissions de professionnels, E-3 qui concerne les professionnels australiens et de « récupérer » jusqu'à 50 000 visas permanents EB-3 qui n'avaient pas été utilisés les années précédentes, pour l'admission immédiate d'infirmières et de médecins accompagnés de leur famille.

Le Département de la sécurité intérieure a clarifié les procédures en vertu desquelles les travailleurs titulaires d'un visa H-1B pouvaient bénéficier d'une ou plusieurs prolongations de 3 ans au-delà du délai maximum de 6 ans qui leur était accordé initialement. Le système électronique de gestion des revues de programme du Département du travail est désormais opérationnel, ce qui accélère le traitement des demandes de certification d'emploi des étrangers en vue d'obtenir un titre de séjour permanent. La durée de séjour autorisée pour les professeurs et les chercheurs universitaires titulaires d'un visa J-1 a été portée de 3 à 5 ans.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers																																							
					1995-1999	2000-2004	2004																																							
<i>Pour 1 000 habitants</i>																																														
Entrées	2.7	3.0	2.4	3.2	2.7	3.2	946.1																																							
Sorties																																							
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		<p>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</p> <table border="1"> <caption>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 1990-2003 (%)</th> <th>2004 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Mexique</td><td>25.3</td><td>25.3</td></tr> <tr><td>Inde</td><td>10.0</td><td>10.0</td></tr> <tr><td>Philippines</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>Chine</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>Vietnam</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>République dominicaine</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>El Salvador</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>Cuba*</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>Corée</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>Colombie*</td><td>7.7</td><td>7.7</td></tr> <tr><td>Haïti</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>Anc. Union soviétique</td><td>..</td><td>..</td></tr> </tbody> </table>			Nationalité	Moyenne annuelle 1990-2003 (%)	2004 (%)	Mexique	25.3	25.3	Inde	10.0	10.0	Philippines	7.7	7.7	Chine	7.7	7.7	Vietnam	7.7	7.7	République dominicaine	7.7	7.7	El Salvador	7.7	7.7	Cuba*	7.7	7.7	Corée	7.7	7.7	Colombie*	7.7	7.7	Haïti	Anc. Union soviétique
	Nationalité	Moyenne annuelle 1990-2003 (%)	2004 (%)																																											
Mexique	25.3	25.3																																												
Inde	10.0	10.0																																												
Philippines	7.7	7.7																																												
Chine	7.7	7.7																																												
Vietnam	7.7	7.7																																												
République dominicaine	7.7	7.7																																												
El Salvador	7.7	7.7																																												
Cuba*	7.7	7.7																																												
Corée	7.7	7.7																																												
Colombie*	7.7	7.7																																												
Haïti																																												
Anc. Union soviétique																																												
2003	2004	2003	2004																																											
Travail	35.6	72.5	5.0	7.7																																										
Famille (y compris la famille accompagnante)	538.1	703.2	76.2	74.3																																										
Humanitaire	44.9	71.2	6.4	7.5																																										
Autres	87.2	99.2	12.4	10.5																																										
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle																																										
	Milliers			2000-2004																																										
Étudiants	284.1	215.7	218.9	249.3																																										
Stagiaires	1.5	1.4	1.4	1.5																																										
Vacanciers actifs																																										
Travailleurs saisonniers	30.2	29.9	31.8	31.0																																										
Personnel transféré au sein de leur entreprise	55.0	57.2	62.7	58.4																																										
Autres travailleurs temporaires	184.8	192.5	221.8	202.6																																										
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne	Milliers																																								
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1995-1999	2000-2004	2004																																							
	0.6	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	52.4																																							

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.5	3.7	2.7	4.2	4.3	2.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.3	2.6	1.7	3.2	3.0	1.3	36 414
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.5	2.5	0.9	1.1	1.7	0.4	139 248
Chômage (% de la population active)	5.6	4.0	6.0	5.5	4.9	5.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	10.4	10.3	9.9	..	10.3	10.0	
Accroissement naturel	6.0	5.7	5.7	5.5	5.8	5.6	
Solde migratoire	4.4	4.6	4.2	..	4.5	4.4	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.6	0.7	0.8	0.5	256 064
Personnes nées à l'étranger	..	5.1	3.4	2.9	4.7	4.8	37 592
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	537 151
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.0	76.7	73.5	73.0	76.1	74.9	
Hommes nés à l'étranger	76.9	81.6	79.2	80.2	78.8	81.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	65.2	67.8	65.9	65.4	66.3	66.7	
Femmes nées à l'étranger	53.3	57.3	56.8	56.2	55.9	57.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	4.5	7.0	6.9	5.8	5.9	
Hommes nés à l'étranger	7.9	4.5	7.2	5.8	6.5	5.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	5.3	4.2	5.7	5.5	4.9	4.8	
Femmes nées à l'étranger	8.2	5.5	8.0	6.8	6.8	6.3	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/107105703358>

Finlande



En Finlande, pays qui a connu une conjoncture économique favorable en 2004, l'immigration d'étrangers pour de longs séjours a atteint son niveau le plus élevé depuis 1991, soit 11 500 personnes. Si l'on inclut

également l'immigration de retour de Finlandais, le chiffre est le plus élevé jamais enregistré et a culminé à 20 000 pour la toute première fois. L'immigration de longue durée d'étrangers en Finlande reste largement dominée par la constitution de familles et le regroupement familial, qui représentent environ 60 % du total de l'immigration permanente. La deuxième composante la plus importante de cette immigration est à caractère humanitaire, et représente environ 10 %. En 2004, 734 réfugiés ont été réinstallés en Finlande, le nombre le plus élevé de la dernière décennie.

Jusqu'à une date récente, une part importante des immigrants était constituée d'Ingriens (Finlandais de souche) venus de Russie et d'Estonie. Toutefois, en 2003, des critères de connaissance du finnois ont été imposés aux Ingriens candidats à l'immigration, ce qui s'est réduit par une réduction des entrées et une modification de la structure par âge (Ingriens relativement âgés). Actuellement, 15 000 demandes émanant d'Ingriens sont en cours d'examen.

La Finlande a décidé d'appliquer une période de transition pour les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE situés en Europe centrale et orientale, mais la prolongation de ce délai au-delà de mai 2006 fait actuellement l'objet d'un débat.

Après les Russes (environ 1 900 immigrants en 2004), les Estoniens (1 700) constituent le principal groupe d'immigrants permanents, soit une hausse de 50 % par rapport à 2003. Ces deux nationalités sont également très représentées parmi les migrants temporaires, notamment ceux qui viennent effectuer des travaux saisonniers (maraîchage et agriculture). D'après les chiffres préliminaires pour 2004, les Russes et les Estoniens représentent chacun environ un tiers des permis de travail.

Une autre composante importante des migrations globales reste les demandeurs d'asile dont le chiffre a de nouveau atteint un niveau élevé avec plus de

3 700 individus. Toutefois, ce niveau n'est que légèrement supérieur à celui enregistré au cours de ces dernières années.

La nouvelle loi sur la nationalité de 2003 autorise la possession d'une double nationalité. Elle a également permis aux personnes ayant perdu la nationalité finlandaise, aux descendants de Finlandais ou aux ex-citoyens finlandais de retrouver cette nationalité sous réserve du dépôt de leur dossier avant juin 2008. En raison de ces changements, le nombre de naturalisations a plus que doublé par rapport aux années précédentes : ainsi plus de 8 200 personnes ont obtenu la nationalité finlandaise en 2004.

Une nouvelle loi sur les étrangers est entrée en application en mai 2004. Elle abolit la délivrance distincte de permis de travail et de permis de séjour et remplace ce dispositif par un permis de séjour pour les immigrés employés. Du fait de ce changement, on ne dispose pas actuellement de données sur l'immigration liée à l'emploi pour 2004. Par ailleurs, la nouvelle loi facilite l'accès des immigrés au marché du travail.

Après transposition des directives communautaires relatives à l'égalité raciale et à l'égalité en matière d'emploi, la législation de lutte contre la discrimination a pris effet en février 2004. Entre autres mesures, cette législation contraint les autorités à promouvoir activement la diversité et l'absence de discrimination au moyen de « plans d'égalité » qui doivent être présentés avant fin 2005.

Une réforme majeure de la politique d'immigration fait actuellement l'objet de débats. Le principal objectif de la réforme est de promouvoir l'immigration liée au marché du travail en facilitant le recrutement d'étrangers par les employeurs du public et du privé, ainsi que l'immigration de chercheurs et de travailleurs indépendants. Des mesures sont également envisagées pour faciliter l'accès des étudiants étrangers et des membres de la famille des immigrés au marché du travail, ainsi que l'élaboration d'un cadre d'intégration des immigrés. En outre, il est prévu d'améliorer la planification de la politique d'immigration par le biais de réunions régulières du groupe ministériel sur les questions liées aux migrations et de la présentation d'un rapport sur les migrations au Parlement au moins une fois par législature.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	1.4	1.8	1.8	2.2	1.5	2.0	11.5			
Sorties	0.3	0.8	0.4	0.8	0.4	0.6	4.2			
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		<p>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</p>					
	2003	2004	2003	2004						
Travail	1.0	1.9	13.6	34.1						
Famille (y compris la famille accompagnante)	4.9	2.9	65.5	52.1						
Humanitaire	1.0	0.5	12.8	9.1						
Autres	0.6	0.3	8.1	4.7						
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle						
	Milliers									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1995-1999	2000-2004	2004			
				0.2	0.6	0.6	0.7	0.3	0.6	3.9

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau			
					1995-1999	2000-2004	2004			
PIB réel (croissance en %)	3.4	5.0	2.4	3.6	4.6	2.3				
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.1	4.8	2.2	3.3	4.3	2.1	28 028			
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.2	1.7	-0.3	-	2.3	0.3	9 694			
Chômage (% de la population active)	15.4	9.8	9.0	8.9	12.9	9.2				
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne					
					1995-1999	2000-2004				
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	3.3	1.9	2.5	3.2	2.7	2.5				
Accroissement naturel	2.7	1.5	1.5	2.1	2.0	1.6				
Solde migratoire	0.6	0.4	1.0	1.1	0.6	0.9				
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	5 062			
Personnes nées à l'étranger	..	3.9	4.5	4.7	5.4	5.1	166			
Nationaux	0.3	0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	5 120			
Étrangers	10.6	3.9	3.2	1.3	6.3	4.4	108			
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>En % de la population étrangère</i>				1.1	3.4	3.6	7.7	2.6	4.2	8 246
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne					
					1995-1999	2000-2004				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	61.8	71.2	70.4	70.5	65.2	71.0				
Hommes nés à l'étranger	66.2	65.5	..	66.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	58.4	65.3	67.5	66.8	60.5	66.8				
Femmes nées à l'étranger	51.4	46.8	..	50.3				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	17.7	10.3	10.9	9.9	14.3	10.2				
Hommes nés à l'étranger	18.2	21.4	..	18.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	12.0	9.7	10.2	14.4	10.5				
Femmes nées à l'étranger	20.3	25.1	..	19.9				

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/065857175261>

France



Après plusieurs années de croissance soutenue des flux d'immigration à caractère permanent, l'année 2004 a été marquée par une croissance modérée de ces derniers. Le Contrat d'accueil et d'intégration

pour les primo-arrivants a été mis en œuvre.

Le nombre d'entrées à caractère permanent s'est élevé à 140 000 en 2004, en légère augmentation par rapport à 2003. Ces chiffres ne comprennent pas les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE), qui ne sont plus tenus de détenir un titre de séjour depuis novembre 2003 pour s'établir en France. C'est au titre des migrations familiales que les étrangers obtiennent le plus souvent un titre de séjour permanent (64 % des cas en 2004). On observe une tendance à un rééquilibrage dans la proportion d'hommes et femmes entrant en France à ce titre. L'immigration de travail ne représente que 12 % du total des entrées permanentes et le nombre des réfugiés reste stable, autour de 7 %, mais le nombre de demandes déposées suit une tendance à la baisse.

Le nombre de bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail a connu en 2004 un léger recul (il s'est établi à presque 10 000) après cinq années de croissance. Les ressortissants d'Amérique du Nord restent les plus représentés dans ces flux. En revanche, la part relative des Africains a diminué. Près de deux tiers des autorisations provisoires de travail sont délivrées à des hommes, en légère baisse par rapport à 2000.

Les flux de travailleurs saisonniers ont connu une forte croissance à partir de l'an 2000, et leurs effectifs dépassent 15 000 en 2004. Leur activité est essentiellement agricole.

Dans les dix dernières années, les flux d'étudiants étrangers ont plus que triplé, passant de 15 000 à 55 000. Leur augmentation depuis 2000 avoisine 50 %. Les Africains restent le groupe le plus important.

Le nombre d'étrangers acquérant la nationalité française augmente d'année en année. En 2004, ils étaient au nombre de 170 000, en grande majorité en provenance d'Afrique (69 %). Les acquisitions suite à un mariage ne cessent d'augmenter. La forte croissance enregistrée à partir de 2002 est due principalement à l'instauration d'un plan d'action visant à réduire le nombre de dossiers en attente et leur délai d'instruction.

Une loi de novembre 2003 a apporté des modifications restrictives dans les critères d'acquisition de la nationalité. La durée de mariage nécessaire avant

qu'un ressortissant étranger conjoint de Français puisse acquérir la nationalité française par déclaration a été portée de un an à deux ans. Lors de la déclaration de nationalité, les époux doivent, en outre, justifier d'une communauté de vie et le conjoint étranger doit désormais justifier « d'une connaissance suffisante de la langue française ». En ce qui concerne l'acquisition de la nationalité française par décret, les postulants doivent faire preuve de leur connaissance de la langue ainsi que des droits et devoirs associés à la nationalité française.

En 2004, près de 70 000 mesures d'éloignement du territoire français ont été prononcées et plus de 15 600 ont été exécutées. Ce chiffre est en forte augmentation depuis 2001, en accord avec les orientations du gouvernement français vis-à-vis de la maîtrise des flux et la lutte contre l'immigration clandestine.

À partir du 1^{er} janvier 2004, les Contrats d'accueil et d'intégration (CAI) ont été étendus à tout le territoire français après une phase expérimentale qui avait concerné douze départements pilotes. Les contrats comprennent deux volets :

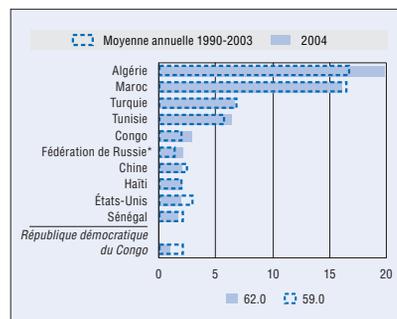
- un contrat type commun comportant des engagements réciproques qui sont, pour le nouvel arrivant, de respecter les lois et les valeurs de la République, de suivre la formation civique et, pour l'État français, d'organiser l'accès aux droits individuels et à l'apprentissage de la langue ;
- une annexe personnalisée faisant état de l'engagement à suivre, si nécessaire, une formation linguistique et/ou une formation supplémentaire de la connaissance de la vie en France et proposant un référent social.

À la date du 31 décembre 2005, plus de 45 000 étrangers primo-arrivants avaient signé un CAI. Le taux d'adhésion globale est d'environ 90 %.

La réforme de l'asile est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est devenu le guichet unique pour le dépôt et le traitement des demandes d'asile. Cette réforme a introduit deux changements majeurs. Le premier étend le champ de l'asile conventionnel par abandon du critère de l'origine étatique des persécutions. Le deuxième met fin à la procédure de l'asile territorial et crée la protection subsidiaire : elle vise les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi de l'asile conventionnel mais qui sont exposées dans leur pays à des menaces graves. La protection subsidiaire est accordée pour une période d'un an renouvelable.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.9	1.6	2.3	2.3	1.3	2.0	140.1
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	20.7	20.9	12.0	11.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	111.7	112.6	64.6	64.3			
Humanitaire	11.2	11.4	6.5	6.5			
Autres	29.4	30.3	17.0	17.3			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	36.1	52.1	55.0	47.7			
Stagiaires	0.9	1.0	0.5	0.9			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	7.9	14.6	15.7	12.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	7.6	10.2	10.0	9.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.4	0.8	1.0	1.0	0.4	0.9	58.6

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.4	4.1	0.8	2.3	2.6	1.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.0	3.5	0.2	1.7	2.2	1.0	26 993
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.0	2.8	-	-0.1	1.3	0.6	24 651
Chômage (% de la population active)	11.5	9.4	9.7	10.0	11.6	9.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	4.1	5.3	5.2	5.9	4.2	5.4	
Accroissement naturel	3.4	4.1	3.5	4.2	3.4	3.9	
Solde migratoire	0.7	1.2	1.7	1.7	0.8	1.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	53 102
Personnes nées à l'étranger	5 868
Nationaux	55 707
Étrangers	3 263
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	168 826
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	68.3	69.8	69.9	69.2	68.2	70.0	
Hommes nés à l'étranger	65.6	66.7	63.9	66.3	65.1	66.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	53.6	56.6	58.5	58.1	54.3	57.8	
Femmes nées à l'étranger	44.2	45.6	48.0	47.9	44.1	46.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.1	7.7	7.3	8.0	9.5	7.2	
Hommes nés à l'étranger	16.5	14.5	15.3	13.8	17.2	13.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.5	11.3	9.2	10.0	13.5	9.9	
Femmes nées à l'étranger	19.0	19.7	16.4	17.4	20.5	17.0	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/682744633042>

Grèce



Les données relatives aux flux migratoires en Grèce restent difficiles à obtenir, une grande partie de l'immigration de ces dernières années ayant un caractère illégal. Récemment, le pays a fourni un effort

significatif pour harmoniser le cadre juridique national avec les normes de l'UE en votant une nouvelle loi sur les migrations.

Le recensement de la population de 2001 demeure la source de référence pour obtenir des informations sur la population étrangère et née à l'étranger résidant en Grèce. D'après ce recensement, on dénombre 1 123 000 personnes nées à l'étranger (soit environ 10.3 % de la population totale) dont 656 000 étrangers. En outre, 105 000 personnes de nationalité étrangère sont nées en Grèce. Plusieurs autres sources plus actuelles donnent des effectifs d'étrangers ou de titulaires de permis de séjour inférieurs de 100 à 200 000 aux chiffres du recensement. Les données relatives aux permis de séjour provenant notamment du ministère de l'Intérieur indiquent qu'au 30 août 2004, ces permis étaient au nombre de 686 000, dont plus de 60 % détenus par des Albanais. En principe, la régularisation prévue pour 2006 devrait fournir des informations supplémentaires pour compléter les données sur les permis de séjour.

Une révision importante de la législation grecque concernant l'entrée et le séjour de ressortissants de pays tiers a été proposée en mai 2005 et devrait être mise en application en 2006. La proposition de loi prévoit :

- La création d'une commission interministérielle en vue d'assurer la coopération entre tous les services compétents sur les questions de migration.
- L'introduction d'un permis unique à la fois de séjour et de travail, d'une durée de 2 ans, accordé en fonction des conditions de l'offre et de la demande sur le marché du travail, et renouvelable pour une période supplémentaire de 2 ans.
- Le transfert des compétences juridiques en matière d'octroi de permis des préfectures aux régions.
- L'introduction d'un permis de long séjour pour les immigrés ayant vécu en Grèce plus de cinq ans. Les critères d'octroi de ce permis seront notamment les suivants : connaissance suffisante du grec,

connaissance de l'essentiel de l'histoire et de la civilisation grecques, réputation et moralité de l'immigré.

- La fixation de conditions pour le regroupement familial concernant les conjoints âgés de plus de 18 ans et les enfants mineurs.
- L'octroi de permis de travail saisonnier pour une durée maximum de 6 mois.
- La fixation de critères pour l'octroi de permis de séjour aux membres de groupes artistiques.
- La facilitation des procédures de délivrance de permis de séjour pour les créateurs intellectuels et les membres des instituts archéologiques étrangers.
- L'octroi de permis aux personnes venant investir dans une activité économique en Grèce, sous réserve du dépôt de 60 000 EUR dans une banque.
- La simplification des exigences concernant la connaissance du grec pour les permis d'étude.
- L'introduction de permis de séjour spéciaux pour les journalistes étrangers et les membres d'ordres religieux.
- L'admissibilité des immigrés en situation régulière aux prestations de sécurité sociale, et la possibilité pour eux de bénéficier des mêmes droits que les travailleurs grecs dans le domaine social, du travail et de la sécurité.
- En cas de mesure d'éloignement, l'immigré peut faire appel devant le ministre de l'Ordre public et bénéficie du droit de protection judiciaire. La mesure d'éloignement ne peut être appliquée si l'immigré est a) un mineur dont les parents résident légalement en Grèce, b) parent d'un enfant de nationalité grecque, c) âgé de plus de 80 ans, d) reconnu comme réfugié politique.
- Un contrôle plus rigoureux aux frontières et des mesures de lutte contre les réseaux clandestins.

Enfin, la nouvelle loi prévoit la régularisation de deux catégories d'immigrés en situation irrégulière résidant dans le pays : a) ceux qui sont tombés dans l'illégalité à cause de l'expiration (avant le 23 août 2005) de leur permis de séjour qu'ils n'ont pas renouvelé depuis; b) ceux qui n'ont jamais séjourné légalement en Grèce à condition qu'ils soient en mesure de prouver leur présence sur le territoire avant le 1^{er} janvier 2005.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.5
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.3	0.7	0.4	0.2	0.5	4.5

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.1	4.5	4.6	4.7	3.2	4.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.8	4.1	4.3	4.4	2.6	4.1	19 111
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-0.2	1.3	2.9	0.8	1.0	4 093
Chômage (% de la population active)	9.1	11.7	10.4	11.0	10.5	11.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.7	3.3	4.8	2.0	
Accroissement naturel	0.1	-0.2	-0.2	..	-	-0.1	
Solde migratoire	6.6	3.5	4.8	3.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
..
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	72.3	71.3	72.7	73.3	71.8	72.1	
Hommes nés à l'étranger	70.6	78.1	84.4	81.5	75.2	81.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	37.8	41.6	44.2	45.3	39.2	43.1	
Femmes nées à l'étranger	42.2	45.0	48.7	47.2	44.8	46.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	7.5	6.1	6.5	6.6	6.7	
Hommes nés à l'étranger	14.3	9.5	6.6	6.4	12.0	7.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.7	17.0	14.4	15.7	15.8	15.6	
Femmes nées à l'étranger	20.6	21.4	15.9	18.8	22.2	19.3	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/761145851837>

Hongrie



En 2004, les migrations au départ et à destination de la Hongrie sont restées stables. Ces dernières années, le pays a enregistré une baisse importante du nombre de demandes d'asile. Avec l'élargissement de l'UE, la

Hongrie a révisé ses critères d'admission des ressortissants des pays de l'Union et de l'EEE en fonction d'un principe de réciprocité.

Depuis 1999, les flux d'entrées de ressortissants étrangers en Hongrie oscillent entre 18 000 et 20 000 par an, et 2004 n'a pas fait exception. La majeure partie de ces entrées (près de 80 %) concernent des personnes d'ascendance hongroise provenant des pays voisins, en particulier la Roumanie, l'Ukraine et la Serbie-Monténégro. Bien qu'elles ne représentent qu'un cinquième du nombre des entrées, les sorties n'ont jamais été aussi nombreuses en 10 ans. En fin d'année, l'effectif d'étrangers résidant en Hongrie s'établissait à 142 000 environ, soit à peu près 1.4 % de la population totale, niveau relativement faible par rapport à ceux relevés dans la plupart des pays de l'OCDE.

En dépit de la relative stabilité des flux d'immigration d'étrangers, le nombre de visas de séjour, c'est-à-dire de visas accordés à des personnes désireuses d'entrer dans le pays avec l'intention d'y séjourner pendant plus d'un an, a triplé depuis 2002 et s'est établi aux environs de 45 000 en 2004. Là encore, les ressortissants des pays voisins prédominent. Les personnes titulaires de ce visa d'entrée peuvent obtenir un permis de séjour si elles souhaitent prolonger ce séjour. Toutefois, comme le nombre de permis de séjour initiaux accordés est inférieur de moitié à celui des visas de séjour, il semblerait que beaucoup de titulaires de ce dernier ne restent pas en Hongrie.

Les demandes d'asile ont encore diminué en 2004 et, à raison de 1 600, ne représentent qu'un sixième du nombre relevé en 2001. La plupart des demandeurs continuent d'arriver illégalement mais la part qu'ils représentent décroît. Le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié est de l'ordre de 14 %.

Le nombre de permis de travail accordés (pour une durée maximum d'un an) a progressé de plus de 10 % et s'élève à 65 000. À ce chiffre s'ajoutent 14 000 immatriculations de personnes originaires des nouveaux pays membres de l'UE, principalement de la République slovaque. La législation hongroise fixe un plafond au nombre d'étrangers qui travaillent simultanément en étant

titulaires d'un permis de travail. Ce plafond est calculé en prenant le nombre moyen d'emplois non pourvus au début d'un mois et en y ajoutant le nombre moyen notifié au cours du mois. En 2004, il s'est établi à 84 000 personnes.

Au printemps 2004, de nouvelles réglementations sont entrées en vigueur s'agissant de l'emploi saisonnier d'étrangers dans l'agriculture. Les permis de travail peuvent être accordés pour un maximum de 150 jours par période de 12 mois. Les demandes peuvent être refusées si l'employeur n'est pas à même de respecter les conditions de travail requises ou s'il verse des salaires considérablement inférieurs à la moyenne nationale.

À l'occasion de son adhésion à l'Union européenne, la Hongrie a mis en place un traitement différencié concernant l'accès des ressortissants des pays de l'EEE au marché du travail hongrois, en fonction du degré d'ouverture de leur marché du travail aux citoyens hongrois. Quatre catégories ont ainsi été créées : i) les pays qui n'appliquent que peu ou pas de régime de transition (Royaume-Uni, Irlande, Suède, Malte, Chypre); ii) les pays devenus membres de l'UE en même temps que la Hongrie (sauf Malte et Chypre); iii) le Danemark et la Norvège; et iv) tous les autres pays de l'EEE. Les ressortissants du premier groupe de pays sont traités comme des citoyens hongrois. Les ressortissants des autres nouveaux États membres de l'UE n'ont pas besoin de permis de travail mais doivent se faire enregistrer auprès des autorités. Les Danois et les Norvégiens ont besoin d'un permis de travail mais leur emploi n'est pas tributaire d'une évaluation de la situation du marché du travail. Enfin, les ressortissants de tous les autres pays de l'EEE ne bénéficient d'aucun avantage par rapport à tout autre étranger désireux de travailler en Hongrie.

En 2004, un nouveau permis de séjour de cinq ans a été instauré pour les ressortissants des pays de l'EEE conformément à la législation communautaire. En outre, le processus d'harmonisation de la législation sur l'asile avec les normes de l'UE s'est achevé avec l'adoption et l'application des dispositions énoncées dans la Convention de Dublin.

Dans le prolongement des dispositions de la « loi sur le statut » de 2001, objet de controverses, un référendum a été organisé fin 2004 sur la question de savoir si l'État devait accorder la nationalité hongroise aux minorités de souche hongroise des pays voisins. Ce référendum a bien eu lieu mais la proposition de loi comportant un dispositif de traitement préférentiel pour les non-ressortissants d'ascendance hongroise avait déjà été édulcorée par le Parlement en 2003.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.4	2.0	1.9	1.8	1.5	1.9	18.1
Sorties	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	3.4
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle 2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	0.8	0.2	0.2	0.4	0.5	1.6

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	1.5	5.2	3.4	4.6	3.7	4.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	0.8	5.5	3.7	4.9	3.9	4.2	14 325
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-1.9	1.6	1.3	-0.6	1.2	0.3	3 856
Chômage (% de la population active)	10.4	6.5	5.9	6.2	8.9	6.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-1.5	-2	-2.4	-2.1	-2.2	-2.4	
Accroissement naturel	-3.2	-3.7	-4	-3.8	-3.9	-3.7	
Solde migratoire	1.7	1.7	1.6	1.7	1.7	1.3	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.1	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	9 788
Personnes nées à l'étranger	-	1.8	1.7	3.6	0.5	2.0	319
Nationaux	-0.2	0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	9 965
Étrangers	1.4	-28.1	12.3	9.3	2.3	6.6	142
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	7.3	4.9	4.5	4.2	5.0	4.8	5 432
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	62.6	63.4	62.9	60.6	62.9	
Hommes nés à l'étranger	..	69.4	74.8	74.6	68.0	71.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	49.4	50.8	50.4	46.8	50.0	
Femmes nées à l'étranger	..	49.8	53.7	50.7	48.3	49.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	7.3	6.2	5.9	9.0	6.4	
Hommes nés à l'étranger	..	3.5	2.2	2.0	6.2	2.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	5.8	5.4	5.9	7.4	5.4	
Femmes nées à l'étranger	..	4.8	4.4	6.4	6.3	6.0	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/561735885647>

Irlande



En Irlande, le fait nouveau le plus marquant est l'augmentation considérable des flux d'entrées en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne. En outre, le nombre de demandes d'asile a diminué de près de moitié

entre 2003 et 2004. Un certain nombre de propositions portant sur des textes de loi et des mesures ont été présentées pour faire face à l'évolution du phénomène migratoire dans le pays.

Pour l'exercice prenant fin en avril 2005, l'immigration brute et l'immigration nette atteignent les plus hauts niveaux jamais enregistrés, soit 70 000 et 53 000 personnes respectivement. Les trois quarts environ de ces entrées sont constituées d'étrangers, dont quelque 26 000 individus en provenance des nouveaux États membres de l'UE. Il s'agit là d'estimations fondées sur l'enquête irlandaise sur la population active. Toutefois, les statistiques fondées sur les numéros individuels d'immatriculation administrative, nécessaires pour travailler en République d'Irlande, indiquent que 80 000 numéros de ce type ont été attribués à des personnes provenant des nouveaux États membres dans les 12 mois ayant suivi l'élargissement de l'UE. Certains de ces numéros ont été attribués à des personnes déjà présentes sur le territoire, d'autres ont été obtenus frauduleusement (10 % selon les estimations). D'un autre côté, on sait que les enquêtes sur la population active ont tendance à ne pas prendre en compte toutes les arrivées récentes. La vérité se situe donc probablement entre les deux.

D'une manière générale, la baisse importante des délivrances et des renouvellements de permis de travail, et en particulier ceux destinés à des ressortissants des nouveaux États membres, indique que ces personnes jouent désormais un rôle plus significatif dans l'offre de main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail irlandais. La forte augmentation des entrées en provenance de ces pays s'est accompagnée d'une baisse du niveau de qualifications des emplois occupés par les immigrés (moins de cadres et de professionnels, plus de travailleurs semi-qualifiés ou non qualifiés).

Le projet de loi sur les permis de travail de 2005 a pour objet de mettre en place un cadre statutaire pour une politique active de maîtrise des migrations à caractère économique. Il propose des cartes vertes, un dispositif de mutations intraentreprise et un système de permis de travail révisé. Il permet au ministre des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi de limiter par voie réglementaire le nombre de permis de travail pouvant être délivrés, et prévoit certaines protections pour les travailleurs étrangers employés.

Une « carte verte » va être établie pour les professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Elle ira de pair avec une liste restreinte de professions assorties d'un salaire annuel dans la tranche des 30 000 à 60 000 EUR, et une liste plus complète de professions assorties d'un salaire annuel supérieur à 60 000 EUR. Les cartes vertes seront délivrées pour une période de deux ans dans un premier temps, avec la possibilité d'obtenir un droit de séjour de longue durée par la suite. Le dispositif de mutations intraentreprise qui avait été suspendu il y a quelques années va être remis en place afin de permettre les mutations transnationales temporaires de cadres pour une période maximum de cinq ans. Le régime des permis de travail est modifié afin de n'inclure qu'une liste très restreinte de professions assorties de salaires allant jusqu'à 30 000 EUR, pour lesquelles existe une pénurie de main-d'œuvre et non de compétences. Le système de permis de travail en place est modifié : désormais, le salarié comme l'employeur pourront faire la demande de permis de travail en s'appuyant sur une offre d'emploi.

Les propositions relatives à un nouveau projet de loi sur l'immigration et le séjour soumises à discussions englobent une large palette de questions liées aux migrations, en particulier les visas et les formalités précédant l'arrivée, le contrôle aux frontières, l'entrée dans le pays, l'admission à des fins d'emploi, de travail indépendant et de recherches, d'études ou de regroupement familial, l'admission de personnes sans activité économique, le statut de résident et les permis de séjour, la surveillance et le respect de la réglementation, l'expulsion du pays, ainsi que l'administration et la fourniture de services.

Un Service irlandais de naturalisation et d'immigration (INIS) a été institué. C'est une nouvelle structure qui se chargera des missions liées à l'immigration et à l'asile auparavant dévolues aux Départements de la justice et des affaires étrangères. Il englobe également une nouvelle Unité d'intégration des immigrants qui s'occupera de l'intégration des migrants dans la société irlandaise.

Avant l'adhésion des nouveaux membres à l'UE, en mai 2004, un contrôle du lieu de résidence habituel a été mis en place, qui limite l'accès à l'aide sociale et aux allocations familiales. Le critère de base est que la personne doit avoir résidé en Irlande ou au Royaume-Uni pendant deux ans sans interruption avant de déposer une demande d'aide sociale. L'introduction de ce contrôle a eu un impact sur les demandeurs d'asile arrivés après mai 2004 et qui, auparavant, auraient pu prétendre à certaines prestations et allocations. Désormais, ces questions sont réglées par le biais d'aides en cas de besoin exceptionnel pour lesquelles le critère de résidence ne s'applique pas.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.8	7.3	8.3	8.2	5.6	8.5	33.2
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	2.9	2.0	1.2	1.0	2.3	4.8

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	9.6	9.2	4.4	4.5	9.8	5.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	9.2	7.8	2.7	2.7	8.7	3.6	33 133
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.9	4.8	1.9	3.0	5.5	2.5	1 865
Chômage (% de la population active)	12.5	4.3	4.6	4.4	9.7	4.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.3	14.5	16.1	..	9.8	16.1	
Accroissement naturel	4.7	6.1	8.3	..	5.3	7.4	
Solde migratoire	1.6	8.4	7.8	..	4.4	8.7	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	1.0	1.1	0.6	1.0	3 601
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	6.8	6.3	6.7	7.7	443
Nationaux	..	1.1	0.7	1.7	0.8	1.1	3 821
Étrangers	..	7.2	18.3	0.5	5.2	15.3	223
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.9	75.8	74.9	75.3	69.4	75.4	
Hommes nés à l'étranger	65.0	74.5	73.1	74.1	68.4	74.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	41.3	53.1	55.5	56.0	45.6	54.7	
Femmes nées à l'étranger	42.0	55.6	53.2	54.3	47.5	55.1	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	12.0	4.4	4.7	4.9	9.5	4.5	
Hommes nés à l'étranger	16.5	5.3	6.6	6.5	12.0	5.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.9	4.1	3.8	3.7	9.0	3.7	
Femmes nées à l'étranger	15.0	5.9	6.1	5.0	11.3	5.2	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/741523354101>

Italie



Avec 320 000 premiers permis de séjour délivrés en 2004, l'Italie reste une importante destination avec pour principaux pays d'origine la Roumanie, l'Albanie et le Maroc.

Les entrées au titre du regroupement familial ont considérablement augmenté par rapport à l'année précédente (+23 %); elles ont représenté plus 60 % des visas de longue durée. Quant au nombre d'entrées pour des emplois salariés, il a augmenté d'un tiers et le nombre d'étudiants étrangers est resté faible.

L'Italie est une destination mineure pour les demandeurs d'asile. Le nombre de demandes, suivant une tendance générale, a fortement diminué la dernière année, s'établissant en 2004 à environ 9 700.

La population étrangère a sensiblement augmenté en 2004, passant d'environ 2 000 000 personnes à 2 400 000. Ce sont les ressortissants roumains qui ont affiché la plus forte progression nette, mais le nombre d'Ukrainiens, en particulier des femmes, a lui aussi beaucoup augmenté. Parmi les immigrés installés dans le pays, le taux de retour semble très faible. Une plus forte présence des familles se confirme, avec une hausse du nombre de naissances d'enfants étrangers (dont les deux parents sont étrangers) de plus de 42 % en 2004, ce qui représente près de 9 % du total des naissances enregistrées en Italie cette même année. L'acquisition par des résidents étrangers de la nationalité italienne reste peu courante en raison du caractère très strict des conditions d'éligibilité.

L'effectif des travailleurs immigrés continue de croître. Les contrats réguliers restent la principale forme d'emploi des étrangers. Selon la Chambre de commerce italienne, les prévisions de la demande de travailleurs étrangers ont augmenté depuis quelques années (de 164 000 en 2002 à 224 000 en 2003, ce qui représente 24 % et 33 % respectivement de la demande totale de main-d'œuvre prévue). En 2004, en raison de l'effet de saturation dû aux régularisations, la prévision de la demande de main-d'œuvre étrangère est descendue à 136 000. Les contingents de permis pour 2002 et 2003, cependant, ont été maintenus à 79 500, mais pour 2004 et 2005, ils ont été augmentés respectivement de 36 000 et 79 500 (voir plus loin).

Malgré les régularisations de 2002, le secteur des emplois domestiques continue d'attirer de nombreux travailleurs étrangers irréguliers. Par ailleurs, le nombre de travailleurs indépendants étrangers augmente : si le nombre total d'entreprises (3.5 millions) a à peine changé, le nombre d'entreprises possédées par des personnes nées à l'étranger a augmenté de plus de 18 % et presque atteint 190 000.

Après l'élargissement de l'Union européenne intervenu en mai 2004, l'Italie a décidé d'appliquer des mesures transitoires pour l'accès au marché du travail des citoyens des nouveaux pays membres, exception faite de Chypre et de Malte (soit 8 pays). Toutefois, elle a choisi d'allouer à ces 8 pays un contingent distinct et autorisé par décret la délivrance de 36 000 permis supplémentaires en 2004 et 79 500 en 2005.

L'immigration irrégulière se poursuit, mais la présence d'étrangers sans papiers semble diminuer. Le processus de régularisation entamé en 2002 a été clos au début de 2004; au total, près de 650 000 titres de séjour ont été délivrés.

Une étroite coopération avec l'Albanie, la Turquie et l'Égypte a permis de faire chuter le nombre d'arrivées sur les côtes des Pouilles et de la Calabre. La principale voie d'immigration clandestine en Italie reste celle qui passe par la Libye et la Sicile. Néanmoins, le nombre total d'immigrés sans papiers interceptés le long des côtes méridionales de l'Italie est descendu d'environ 24 000 en 2002 à 14 000 en 2004. Le nombre d'expulsions a lui aussi fortement chuté depuis 2002.

Les mesures de lutte contre la discrimination ont été renforcées avec l'ouverture en 2004 de l'Office de promotion de l'égalité de traitement et de lutte contre les discriminations raciales : cet office, qui a mis en place un numéro d'urgence national pour le signalement des cas de discrimination et les conseils en la matière, dispose aussi de pouvoirs d'investigation.

Le régime du droit d'asile a fait l'objet en 2005 d'importants amendements. Les nouvelles mesures, entrées en vigueur en milieu d'année, accélèrent le processus d'examen et fournissent des moyens accrus pour l'intégration sociale. La directive européenne sur les normes minimum concernant les demandeurs d'asile a été mise en application en Italie le 30 mai 2005.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	4.7	..	5.5	3.3	5.3	319.3
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		<p>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</p>		
	2003	2004	2003	2004			
Travail	37.5	50.0	30.8	31.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	78.8	96.5	64.7	61.7			
Humanitaire	0.7	3.1	0.6	2.0			
Autres	4.8	6.8	4.0	4.4			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
	Milliers						
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	..	0.1	0.3	0.1			
Travailleurs saisonniers	..	68.0	77.0	72.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	9.7

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.9	3.0	0.3	1.2	1.6	0.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.7	2.8	0.2	1.1	1.5	0.7	25 731
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.6	1.9	1.0	1.5	0.8	1.5	22 147
Chômage (% de la population active)	11.7	10.7	8.8	8.1	11.8	9.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.1	2.8	9.9	..	1.4	5.1	
Accroissement naturel	-0.5	-0.3	-0.7	..	-0.5	-0.4	
Solde migratoire	1.6	3.1	10.6	..	2.0	5.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.1	0.1	-1.3	..	-0.1
Étrangers	7.6	2.9	48.2	..	16.4
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.1	0.7	0.9	0.5	0.8	0.7	11 934
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.4	67.4	69.2	69.8	66.5	68.6	
Hommes nés à l'étranger	80.5	82.4	86.4	83.1	82.0	83.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	35.5	39.3	42.7	45.0	36.6	41.9	
Femmes nées à l'étranger	40.1	40.5	49.2	51.1	42.8	46.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.2	8.4	7.0	6.4	9.3	7.3	
Hommes nés à l'étranger	7.0	6.5	3.8	5.7	6.4	5.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	14.9	12.0	10.1	16.4	12.5	
Femmes nées à l'étranger	24.5	21.2	10.5	15.6	18.2	16.1	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/105770311333>

Japon



L'immigration au Japon demeure limitée, les politiques gouvernementales étant axées sur l'admission de travailleurs étrangers exerçant des métiers hautement qualifiés, la lutte contre l'immigration irrégulière et la prudence quant à l'admission de

travailleurs moins qualifiés.

Le nombre d'étrangers entrés au Japon avec un statut autre que celui de visiteur temporaire a été d'environ 375 000 en 2004. Ce chiffre, qui n'a pratiquement pas changé par rapport à 2003, inclut les étudiants, les stagiaires et les professionnels du spectacle. Si on ne tient compte que des catégories de personnes qui séjournent plus longtemps dans le pays (investisseurs et chefs d'entreprise, ingénieurs, spécialistes en lettres et sciences humaines/services internationaux, main-d'œuvre qualifiée, personnes à charge, personnes exerçant des activités désignées, conjoints et enfants de citoyens japonais ou de résidents permanents et résidents de longue durée), les flux d'entrées ne sont que d'environ 88 000 individus en 2004, sans grand changement par rapport à l'année précédente.

Fin 2004, le nombre d'étrangers enregistrés (durée de séjour supérieure à 3 mois) atteignait près de deux millions. Les ressortissants étrangers représentent 1,5 % de la population totale. Plus de la moitié sont des Coréens ou des Chinois. Les naturalisations demeurent assez rares (environ 16 000 en 2004) et concernent principalement des ressortissants coréens et chinois.

En mai 2004, le nombre total d'étudiants étrangers n'avait jamais été aussi élevé (117 000, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente). Une fois encore, les deux principales nationalités représentées sont les Chinois (66 %) et les Coréens (13 %). En 2004, plus de 5 000 étudiants étrangers ont changé de statut, passant de celui d'étudiant universitaire à celui de résident, ce qui leur permet de travailler après l'obtention de leur diplôme.

Selon des estimations, les travailleurs étrangers en situation régulière étaient au nombre de 590 000 environ fin 2004. La grande majorité travaillent dans l'industrie manufacturière, les services, l'enseignement et le soutien à l'apprentissage. Dans le secteur manufacturier, plus de la moitié des travailleurs étrangers sont originaires d'Amérique du Sud.

Depuis 1993, le nombre d'individus ayant dépassé la date d'expiration de leur visa a diminué considérablement (-30 %) pour s'établir à 207 000 environ en janvier 2005, par suite d'un redoublement d'efforts pour lutter contre l'immigration et le séjour irréguliers. En décembre 2003 a été lancé un « plan d'action pour l'avènement d'une société

résistant à la criminalité » ayant pour objectif de réduire le nombre de résidents étrangers en situation irrégulière par l'instauration d'une coopération et d'une coordination étroites entre le gouvernement et les autorités chargées du maintien de l'ordre. Le 2 décembre 2004 est entré en vigueur l'amendement à la loi sur la maîtrise de l'immigration qui introduit deux nouvelles mesures : le « système d'injonction de quitter le territoire » pour faciliter le départ immédiat des étrangers en situation irrégulière et le « système de révocation du statut de résident » mis en place pour expulser les résidents étrangers illégaux. En conséquence, le nombre de mesures d'expulsion exécutées a fortement augmenté en 2004 (+20 %).

L'orientation générale de la politique du gouvernement japonais concernant l'immigration liée au travail consiste à promouvoir plus activement l'admission de travailleurs étrangers dans certains domaines professionnels et techniques tout en faisant preuve de circonspection s'agissant des travailleurs non qualifiés qui risqueraient d'avoir un impact majeur sur l'économie, la société et la vie au Japon d'une manière générale.

En 2002, le gouvernement a annoncé un plan de recrutement de 30 000 ingénieurs des Technologies de l'information (TI) d'ici la fin 2005 dans le cadre de la « stratégie pour un cyber-Japon ». Les ressortissants étrangers ayant réussi leurs examens ou obtenu les qualifications requises en informatique sont considérés comme répondant aux exigences pour obtenir un droit d'installation. De nouvelles lignes directrices ont été publiées pour faciliter l'obtention d'un permis de séjour permanent aux travailleurs hautement qualifiés.

La législation a été modifiée en 2004 pour faciliter l'accès au travail à certaines catégories d'immigrants. Les ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour d'étudiant universitaire peuvent maintenant obtenir un titre de séjour de visiteur temporaire leur permettant de rester au Japon pendant 180 jours après l'obtention de leur diplôme pour trouver un emploi. Désormais, les étrangers autorisés à résider dans le pays en tant que conjoint ou descendant d'un citoyen japonais seront autorisés à travailler au Japon sans restriction.

Une nouvelle loi sur l'immigration introduisant une révision du régime de reconnaissance des réfugiés est entrée en vigueur le 16 mai 2005. Les principaux changements consistent en la création d'un système permettant aux étrangers en situation irrégulière demandeurs d'asile de séjourner provisoirement au Japon, l'introduction d'un statut juridique stable pour les résidents étrangers illégaux reconnus comme réfugiés, et la refonte du système de recours par la création d'une commission d'examen des demandes de statut de réfugié.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers		
					1995-1999	2000-2004	2004		
<i>Pour 1 000 habitants</i>									
Entrées	1.7	2.7	2.9	2.9	2.0	2.8	372.0		
Sorties	1.6	1.7	2.0	2.2	1.5	1.9	278.5		
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers				
	2003	2004	2003	2004					
Travail	17.6	19.5	20.5	22.1					
Famille (y compris la famille accompagnante)	37.5	37.4	43.6	42.4					
Humanitaire	0.2	0.2	0.2	0.2					
Autres	30.6	31.1	35.7	35.3					
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle					
	Milliers				2000-2004				
Étudiants	41.9	52.8	37.0	45.9					
Stagiaires	54.0	64.8	75.4	62.4					
Vacanciers actifs					
Travailleurs saisonniers					
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.9	3.4	3.6	3.4					
Autres travailleurs temporaires	114.3	143.7	146.6	133.4					
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne	Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1995-1999	2000-2004	2004		
	-	-	-	-	-	-	0.4		

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.0	2.4	1.3	2.7	1.0	1.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.5	2.2	1.2	2.6	0.8	0.8	26 875
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.1	-0.2	-0.2	0.2	-	-0.5	63 286
Chômage (% de la population active)	3.2	4.7	5.3	4.7	3.7	5.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.7	2.1	2.1	2.1	
Accroissement naturel	2.1	1.8	2.1	1.8	
Solde migratoire	-0.4	0.3	-	0.3	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.4	0.1	0.1	-	0.2	0.1	125 713
Étrangers	0.6	8.4	3.4	3.1	3.4	4.0	1 974
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	16 336

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/227240813268>

Luxembourg



Au Luxembourg, le nombre de résidents étrangers augmente régulièrement depuis plusieurs décennies. Les pouvoirs publics accordent de plus en plus d'importance à la scolarisation des enfants immigrés.

Le solde migratoire des étrangers est tombé à 1 580 environ en 2004, contre 2 070 en 2003, et ne cesse de diminuer depuis 1999. Sachant que les arrivées représentent environ 12 500 personnes et les départs 10 900, les statistiques enregistrent manifestement de nombreux déplacements de courte durée. Fin 2004, les ressortissants étrangers ne représentaient pas moins de 39 % de la population totale, pourcentage le plus élevé de tous les pays de l'OCDE.

Les Portugais représentent environ les deux tiers de l'accroissement du solde migratoire et les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE le reste. Les flux d'entrées se féminisent de façon croissante : en 2004, le solde migratoire des femmes a été de 15 % supérieur à celui des hommes.

La loi sur la nationalité de janvier 2002 a considérablement abaissé l'âge et la durée de séjour requis pour demander la naturalisation. Aux termes de cette législation, les candidats doivent être âgés de 18 ans minimum et avoir résidé au Grand-Duché pendant les cinq ans précédant le dépôt de leur demande. En outre, les catégories de personnes pouvant opter pour la nationalité luxembourgeoise ont été élargies et incluent, entre autres, les enfants nés dans le pays d'un parent étranger, nés à l'étranger d'une personne née au Luxembourg, ou nés à l'étranger d'un étranger ayant suivi toute sa scolarité obligatoire au Grand-Duché. À la suite de cette modification, les naturalisations ont progressé d'environ 40 % et ont concerné 840 personnes en 2004.

Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté d'environ 17 % en 2004, pour atteindre 1 580. Il s'agit d'hommes pour la plupart, originaires d'Afrique ou des Balkans, mais l'on observe un accroissement notable du nombre de mineurs non accompagnés.

Les résidents étrangers représentent 27 % des salariés contre 40 % pour les travailleurs transfrontaliers. Le pourcentage de travailleurs de cette dernière catégorie progresse quatre fois plus vite que celui des travailleurs résidents.

L'intégration des enfants étrangers dans le système scolaire est un grave sujet de préoccupation au Luxembourg du fait à la fois du nombre élevé d'élèves étrangers scolarisés et des difficultés reconnues liées au trilinguisme du pays. Les élèves étrangers représentent 36 % de la totalité des élèves et, sur ce total, près de 53 % sont des Portugais.

À compter de l'année scolaire 2005-2006, toutes les communes sont obligées de mettre en place des programmes d'enseignement préscolaire avec des cours de luxembourgeois mais aussi la prise en compte de la langue maternelle de l'enfant. De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour veiller à ce que les enfants d'origine étrangère bénéficient du même traitement que les enfants luxembourgeois. Parmi les autres programmes en place, citons la formation des enseignants, des sessions d'information à l'intention des parents et des élèves, des réunions d'information pour les associations, des cours d'italien et de portugais, la médiation interculturelle, des mesures particulières pour les enfants des demandeurs d'asile et des échanges internationaux.

Depuis le 22 février 2003, tous les résidents étrangers sont habilités à voter lors des élections communales.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	23.2	24.7	25.6	25.0	24.0	25.0	11.3
Sorties	12.0	16.3	20.9	21.2	14.2	18.9	9.6
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
	Milliers				2000-2004		
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.0	1.4	3.4	3.5	2.7	2.5	1.6

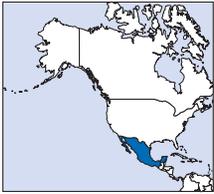
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	1.4	9.0	2.9	4.5	6.6	2.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	–	7.5	2.1	4.1	5.1	2.1	53 301
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	4.2	0.9	1.3	1.7	1.6	198
Chômage (% de la population active)	3.0	2.6	3.7	4.2	3.2	3.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	15.1	12.8	7.4	7.5	13.8	8.7	
Accroissement naturel	3.9	4.5	2.8	4	3.9	3.7	
Solde migratoire	11.2	8.3	4.6	3.5	9.9	5.0	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.7	0.2	0.8	0.3	0.5	0.9	302
Personnes nées à l'étranger	3.3	2.2	1.0	0.8	2.7	0.8	150
Nationaux	0.2	-0.5	0.1	-0.4	-0.2	0.3	275
Étrangers	4.2	3.3	2.1	1.8	3.7	1.9	177
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.6	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	841
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004			
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	70.7	73.2	69.3	68.8			
Hommes nés à l'étranger	81.3	78.1	79.4	77.6			
Femmes nées dans le pays de résidence	38.8	46.5	48.6	47.6			
Femmes nées à l'étranger	48.8	55.3	57.2	54.8			
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	2.3	2.4			
Hommes nés à l'étranger	3.9	4.4			
Femmes nées dans le pays de résidence	3.6	4.5			
Femmes nées à l'étranger	5.9	9.6			

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/34083684840>

Mexique



Les flux de Mexicains traversant la frontière nord en direction des États-Unis, dont beaucoup sont sans papiers, se poursuivent tandis que la frontière sud voit affluer de plus en plus de ressortissants des pays d'Amérique

latine et du Sud en route pour les États-Unis. Une alliance tripartite, connue sous le nom de Partenariat pour la sécurité et la prospérité, a été adoptée par le Mexique, le Canada et les États-Unis. Elle comprend des domaines d'action associés à la circulation des personnes. Le principe du partage des responsabilités en matière de migrations entre les pays de départ et les pays de destination est au cœur des réflexions en cours sur les nouvelles politiques du Mexique.

Les statistiques qui permettent le mieux d'apprécier le niveau de l'immigration au Mexique concernent les travailleurs étrangers qui ont été au nombre de 69 000 à entrer dans le pays en 2004. Ce chiffre se situe toujours à peu près dans la même fourchette tous les ans depuis 1989. Les entrées de travailleurs saisonniers du Belize et du Guatemala sont importantes, mais diminuent régulièrement depuis 2000. Le pays compte environ 430 000 personnes nées à l'étranger, ce qui représente 0,4 % de la population totale. En revanche, le nombre d'individus nés au Mexique vivant aux États-Unis dépasse les 10 millions, et représente près d'un tiers de la totalité des immigrés dans ce pays.

Selon les estimations des autorités mexicaines, les flux de Mexicains qui partent s'installer définitivement aux États-Unis s'élèveraient à plus de 400 000 personnes dont au moins la moitié en situation irrégulière. D'autres estimations indiquent un niveau de migrations irrégulières encore plus élevé, proche du demi million.

Le Partenariat pour la sécurité et la prospérité qui associe les trois pays de l'ALENA énonce une longue liste d'actions confiées à 23 groupes de travail qui rendront un rapport tous les six mois aux trois chefs d'état. Le domaine d'action relatif aux migrations englobe, entre autres, le partage des technologies d'enregistrement des voyageurs en Amérique du Nord, l'accès partagé à des bases de données, des formalités particulières pour les frontaliers bénéficiant d'une autorisation préalable, la coordination des politiques en matière de visas, l'échange de données de renseignements sur certains individus et les voies de transit rapide.

À l'intérieur du Mexique, les pouvoirs publics se concentrent sur des propositions relatives à une politique

migratoire intégrée pour la frontière Sud du pays, fondée sur la notion de coresponsabilité. L'objectif est d'améliorer la gestion à la frontière des flux migratoires et de la faciliter tout en respectant les droits des migrants et en préservant la sécurité des frontières nationales. Les propositions s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- La facilitation des flux migratoires de personnes munies de papiers dont la destination temporaire ou finale est un État situé le long de la frontière Sud du pays. Les objectifs spécifiques sont de faciliter les démarches et l'admission des travailleurs temporaires ainsi que des visiteurs locaux, des touristes et des gens d'affaires franchissant la frontière Sud, en encourageant l'utilisation des documents migratoires et la sensibilisation aux avantages qu'ils présentent.
- La protection des droits des migrants entrant au Mexique par la frontière Sud du pays. Les objectifs spécifiques sont de former le personnel, surveiller le respect des droits des migrants pendant la détention, l'accueil et la reconduite à la frontière, traiter rapidement les dossiers de violation des droits des migrants, assurer la protection juridique des migrants victimes du trafic et de la traite des êtres humains, mieux coordonner les autorités qui s'occupent des droits des migrants, et mieux protéger les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides.
- La contribution à la sécurité sur la frontière Sud. Les objectifs spécifiques sont de renforcer le contrôle des migrations et la vérification de la légalité du séjour des étrangers au Mexique, lutter contre le trafic et la traite des êtres humains en coordination avec d'autres institutions, surtout quand cela touche des femmes ou des mineurs, assurer un meilleur échange d'informations entre les institutions qui s'occupent de la lutte contre les activités délictueuses, et prendre des mesures pour lutter contre la corruption dans les services de l'immigration.
- La mise à jour permanente des procédures de gestion et de la législation concernant les flux migratoires pour mieux appréhender l'évolution de la dynamique migratoire à la frontière Sud. Les objectifs spécifiques sont de moderniser l'infrastructure d'enregistrement et de contrôle des flux migratoires, mettre en œuvre des mécanismes spécifiques de collecte et d'analyse des données pour fonder les décisions, évaluer les programmes, projets et actions afin d'obtenir un retour d'information approprié, et adapter la législation à la lumière de l'évolution de la dynamique des migrations dans la région.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.4	0.4	0.5	0.4	..
Sorties	0.4	0.4	0.5	0.3	..
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	-6.2	6.6	1.4	4.4	5.2	1.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	-7.0	5.0	0.1	3.1	3.2	0.3	9 200
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.5	1.8	1.1	3.9	3.4	1.9	41 272
Chômage (% de la population active)	5.8	2.2	2.5	3.0	3.7	2.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	5 554

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/271801144207>

Norvège



En Norvège, le solde migratoire des étrangers a légèrement augmenté en 2004. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'asile a fortement diminué. En outre, le gouvernement a pris des mesures législatives ambitieuses pour lutter contre les discriminations.

Courant 2004, l'immigration d'étrangers a progressé pour s'établir à près de 28 000 personnes tandis que les flux de sorties, en diminution, se situaient aux alentours de 14 000. Mais, dans un cas comme dans l'autre, les changements sont modestes par rapport à 2003. L'augmentation du nombre d'immigrants s'explique principalement par l'arrivée de ressortissants de nouveaux États membres de l'UE, la Pologne et la Lituanie. Profitant de la plus grande liberté de circulation après l'élargissement de l'Union, les immigrants de ces deux pays ont été pratiquement trois fois plus nombreux. Toutefois, au total, ils ne représentent guère que 1 400 nouveaux migrants (en chiffre net).

Sur le plan de l'emploi, le nombre de permis délivrés de nouveau augmenté entre 2003 et 2004, conformément à la tendance observée au cours de la décennie précédente. On en a dénombré 33 000, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2003. Avec l'élargissement de l'UE, la proportion de permis EEE par rapport à la totalité des permis a progressé, passant d'à peine 13 % en 2003 à près de 75 % en 2004. Ce phénomène s'est accompagné d'une forte baisse des permis de travail saisonnier et des permis de travail qualifié délivrés aux ressortissants de ces pays. Le nombre de permis de travail destinés à des travailleurs spécialisés/qualifiés en 2004 (environ 750) est bien inférieur à la limite fixée par la loi (5 000).

Le fait d'exiger des ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE un permis de travail EEE avant de commencer à travailler concrétise l'application par la Norvège d'une période de transition de deux ans (minimum) pour la circulation des personnes originaires de ces pays. Pour que le permis soit accordé, il faut que le candidat travaille à plein-temps, dans des conditions et avec un salaire normaux.

Les liens familiaux demeurent la cause la plus importante d'immigration de longue durée, ce qui s'est de nouveau vérifié en 2004 avec environ 12 750 entrées à ce titre, représentant 60 % des migrations de long terme. Plus de la moitié des cas concernent des conjoints ou des concubins alors qu'un tiers correspond à des enfants venant rejoindre ou entrant dans le pays avec (l'un de) leurs parents.

Le nombre de demandeurs d'asile a fortement baissé : il a pratiquement diminué de moitié pour s'établir à moins de 8 000. Moins de 10 % ont été admis mais 3 600 autres requérants ont obtenu le statut humanitaire en raison de leurs besoins de protection ou de leur état de santé.

La législation sur l'asile a été modifiée en 2005. Les dossiers sont désormais divisés en trois catégories : celle des demandes pouvant être rejetées d'office, celle des demandes qui peuvent être acceptées sans qu'il soit nécessaire de procéder à des vérifications supplémentaires, et celle des demandes exigeant des vérifications. Des accords de réadmission ont été conclus avec les pays dans lesquels le retour s'est révélé difficile.

Les réfugiés et les personnes bénéficiant du statut humanitaire ainsi que les membres de leur famille qui les rejoignent constituent la cible du programme d'accueil qui fournit un apprentissage de base du norvégien, un aperçu de la société norvégienne et une préparation à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite des études. Normalement, ce programme durera jusqu'à deux ans. Il est obligatoire pour les personnes âgées de 18 à 55 ans appartenant aux groupes concernés.

La législation sur la nationalité, qui a été modifiée en 2005 conformément à la Convention européenne sur la nationalité (1997), entrera en vigueur en 2006. Aux termes de cette nouvelle loi, il sera exigé de prouver sa connaissance du norvégien avant de pouvoir obtenir la nationalité du pays. À leur naissance, les enfants prennent la nationalité de leurs deux parents. Il est interdit de posséder une double nationalité, mais les enfants ayant une seconde nationalité ne sont pas autorisés à renoncer à une des deux avant un certain âge.

Enfin, le plan d'action gouvernementale contre la discrimination (2002-2006) a conduit les pouvoirs publics à proposer un certain nombre de mesures à cet égard, s'agissant du marché du travail, des services publics, de l'école et de l'éducation, des collectivités locales et de la protection judiciaire contre la discrimination ethnique et les expressions de racisme. Il convient de noter l'amélioration des services d'interprètes, la meilleure prise en compte du point de vue des minorités dans la fourniture de services publics, et l'obligation de recevoir pour un entretien au moins un candidat immigré qualifié (le cas échéant) avant d'effectuer de nouvelles nominations dans les services publics. En outre, un projet de loi sur la lutte contre la discrimination inspiré de la Directive de 2000 du Conseil de l'UE a été adopté, mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les individus quelle que soit leur race ou leur origine ethnique.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	3.8	6.2	5.9	6.1	5.2	6.1	27.9			
Sorties	2.1	3.3	3.1	2.0	2.4	2.9	9.0			
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		<p>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</p>					
	2003	2004	2003	2004						
Travail	1.1	1.3	6.1	6.0						
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.5	12.8	55.9	59.9						
Humanitaire	7.1	7.2	37.9	33.5						
Autres	–	0.1	0.1	0.5						
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle						
				2000-2004						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	2.3	3.4	3.9	3.0						
Stagiaires	..	0.5	0.5	0.5						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers	9.9	17.9	25.4	16.2						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	..	2.5	2.1	2.3						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.3	2.4	3.5	1.7	1.1	3.0	7.9			

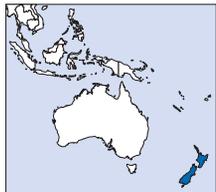
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	4.4	2.8	1.1	2.8	3.8	1.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.9	2.2	0.6	2.2	3.2	1.4	38 317
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.2	0.4	-0.8	0.3	2.1	0.1	2 275
Chômage (% de la population active)	4.9	3.4	4.5	4.5	4.0	4.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	4.8	5.3	5.2	6.1	6.0	5.5	
Accroissement naturel	3.4	3.3	2.8	3.3	3.4	2.9	
Solde migratoire	1.4	2	2.4	2.8	2.6	2.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	4 231
Personnes nées à l'étranger	3.0	4.3	4.0	4.0	5.0	4.3	361
Nationaux	0.6	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	4 379
Étrangers	-1.9	3.2	3.6	4.2	2.7	3.7	213
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	7.2	5.3	4.0	4.0	5.4	4.8	8 154
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.7	82.3	79.0	78.6	80.6	80.4	
Hommes nés à l'étranger	63.6	75.3	73.0	70.9	71.9	73.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	68.4	74.6	73.4	73.4	72.1	74.2	
Femmes nées à l'étranger	55.6	63.3	61.4	62.0	60.6	63.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	3.4	4.0	4.3	4.2	3.8	
Hommes nés à l'étranger	11.0	6.8	11.0	8.9	7.7	8.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.1	3.2	3.8	3.7	4.6	3.6	
Femmes nées à l'étranger	11.9	..	6.3	7.3	6.6	4.7	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/738114745834>

Nouvelle-Zélande



En 2004/2005, l'immigration nette en Nouvelle-Zélande est restée positive, mais a encore diminué. Les flux d'entrées d'immigrants qualifiés ont, quant à eux, augmenté. D'importantes révisions des lois et règlements

concernant l'immigration sont en cours.

Le phénomène de convergence des entrées et des sorties pour installation définitive ou séjour de longue durée s'est poursuivi, avec une augmentation des sorties (71 700) et une baisse des entrées (78 600). Pour l'année 2004/2005, l'immigration nette a été d'environ 7 000 personnes, soit près de deux tiers de moins que l'année précédente, ce qui s'explique par une diminution du nombre d'entrées d'étudiants étrangers et de visas permanents délivrés, conjuguée à un nombre substantiel de retours d'étudiants étrangers dans leurs pays d'origine. Les sorties de Néo-Zélandais ont elles aussi été plus nombreuses, en particulier vers l'Australie.

Après un recul au cours de l'exercice précédent, le nombre de permis d'installation accordés a augmenté d'environ 25 % en 2004/2005, pour atteindre à nouveau le chiffre de 48 800. Au cours de cette période, le nombre de « personnes qualifiées » (avec leurs familles) a fortement augmenté, représentant plus de la moitié des titres octroyés, contre environ 40 % l'année précédente. Plus de 70 % des demandeurs principaux acceptés dans cette catégorie se trouvaient déjà dans le pays lors du dépôt de leur demande et plus d'un quart avaient un emploi, soit dans l'enseignement, soit dans le système de santé. Si l'on y ajoute la catégorie « gens d'affaires », le quota de 60 % prévu par le programme d'immigration pour le flux total gens d'affaires/personnes qualifiées a été atteint.

S'agissant des étudiants, avec l'accroissement de la concurrence internationale, le nombre d'entrées enregistré en 2004/2005 a baissé de près de 11 %, pour s'établir à environ 78 000 personnes (près de 2 % de la population). Bien que les quotas existants n'aient pas été épuisés, il a été décidé d'élargir le Programme des vacanciers actifs. D'ici 2006/2007, jusqu'à 40 000 jeunes de 18 à 30 ans originaires de pays partenaires seront autorisés à séjourner 12 mois dans le pays et à exercer un travail temporaire.

L'augmentation considérable du nombre de permis de travail délivrés (+12 %, près de 82 500) s'explique en grande partie par le nombre croissant de permis accordés aux conjoints de citoyens néo-zélandais et de résidents et aux

conjointes de détenteurs de permis de travail. Dans le secteur horticole, les employeurs sont autorisés depuis l'été 2004 à recruter des travailleurs étrangers pour les travaux saisonniers. En offrant des moyens légaux pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre de courte durée, ce projet pilote devrait aider à lutter contre l'emploi irrégulier.

La catégorie des migrants qualifiés créée à la fin de 2003 a fait l'objet en décembre 2004 d'une révision visant à mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre. Le nombre de points attribués aux demandeurs ayant de l'expérience a été relevé, l'éventail des professions reconnues comme qualifiées a été élargi et un certain poids a été attribué à la présence en Nouvelle-Zélande de parents proches.

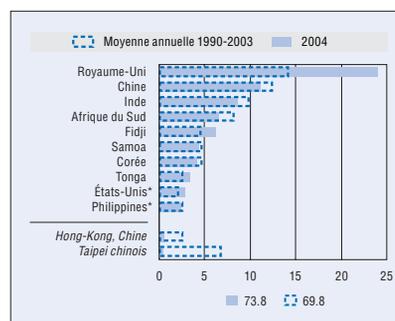
Le but des nouvelles dispositions concernant les étudiants est aussi de rendre la Nouvelle-Zélande plus compétitive en tant que destination pour les personnes qualifiées. L'accès au marché du travail en cours d'études est facilité. En outre, les conjoints des étudiants de troisième cycle ou des étudiants engagés dans des filières où il y a pénurie absolue de main-d'œuvre seront eux aussi autorisés à travailler. À la fin de leurs études, les diplômés peuvent demander un permis de travail ouvert de six mois, pour autant qu'ils possèdent une qualification qui donne des points dans la catégorie des migrants qualifiés.

Le budget 2004 affecte un crédit supplémentaire de 62 millions NZD à une série de services liés à l'établissement des étrangers, à savoir des cours d'anglais renforcés à l'école, un financement additionnel pour la réinstallation des réfugiés, le développement d'un réseau de services de ressources pour les migrants, et des aides et des conseils supplémentaires pour les migrants sans emploi.

Le Code de la nationalité a été amendé en 2005 afin de répondre à divers problèmes de sécurité internationale et d'intégrité des demandes. Un certain nombre d'exigences sont désormais plus strictes; en particulier, la durée minimum de résidence dans le pays avant de pouvoir demander la nationalité, qui était jusque-là de six mois au cours de chacune des trois années précédentes, a été portée à environ huit mois pour chacune des cinq années précédentes. Le temps passé en vertu d'un permis temporaire ne compte pas et les demandeurs ayant fait l'objet de condamnations pénales graves ne peuvent pas prétendre à la nationalité. Enfin, un enfant né en Nouvelle-Zélande n'aura la nationalité que si l'un au moins de ses deux parents la possède déjà; sinon, il aura le statut d'immigrant de celui d'entre eux qui possède le statut le plus favorable.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	15.2	9.8	10.7	8.9	10.1	11.1	36.2
Sorties	2.9	4.0	6.3	7.1	3.7	6.1	29.0
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	11.9	10.6	24.6	25.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	31.6	27.3	65.3	65.5			
Humanitaire	4.9	3.7	10.1	8.9			
Autres	-	-	-	-			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	45.8	87.1	77.6	74.4			
Stagiaires	0.8	2.0	2.4	1.5			
Vacanciers actifs	13.0	20.7	21.4	18.5			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	24.1	40.3	43.7	35.0			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.2	0.4	0.2	0.1	0.4	0.3	0.6

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	4.1	2.3	3.6	4.4	2.6	4.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.5	1.7	2.0	3.2	1.7	2.6	22 987
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.5	1.7	2.3	3.4	1.2	2.8	2 017
Chômage (% de la population active)	6.2	6.0	4.6	3.9	6.6	5.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	15.8	4.8	15.7	11.1	10.3	11.5	
Accroissement naturel	8.1	7.7	7	7.4	7.8	7.2	
Solde migratoire	7.7	-2.9	8.7	3.7	2.5	4.3	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	1.5	1.1	0.7	0.8	3 298
Personnes nées à l'étranger	..	3.0	3.1	2.0	2.1	3.6	764
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	22 142

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/611714113337>

Pays-Bas



Aux Pays-Bas, le solde migratoire est devenu négatif en 2003 et les chiffres pour 2004 montrent que l'écart se creuse encore. Un renforcement des règles applicables au droit d'asile a provoqué une réduction

considérable aussi bien des flux que des effectifs de demandeurs d'asile. Parallèlement, des mesures ont été prises pour stimuler les entrées de personnes hautement qualifiées et d'immigrants temporaires peu qualifiés dans certaines catégories d'emplois.

En 2003, le Bureau central des statistiques néerlandais (CBS) faisait pour la première fois depuis dix ans état d'un excédent des sorties par rapport aux entrées. En 2004, les sorties nettes se sont établies à près de 16 000. Si les départs d'étrangers ont augmenté de près d'un dixième, pour atteindre environ 24 000, les entrées ont fortement diminué en termes relatifs (-12 %), pour s'établir à 65 000. Cependant, l'émigration de ressortissants néerlandais a elle aussi augmenté par rapport à 2003 (+10 %, un peu plus de 51 000) et le nombre de retours a diminué (-7 %, soit 29 000). Contrastant avec la baisse globale de l'immigration, le nombre d'immigrants polonais a plus que doublé, pour atteindre près de 5 000 personnes, soit 7 % de l'immigration totale. Ce phénomène a contribué à relever la proportion, parmi les immigrants, des citoyens de l'Europe à 25 de moins d'un tiers en 2003 à près de 40 % en 2004.

Les demandes d'asile ont encore diminué en 2004 du fait à la fois de changements géopolitiques et de modifications apportées par la Loi sur les étrangers de 2000 aux politiques d'admission et de retour. Le nombre de demandes a diminué d'environ un quart par rapport à 2003, n'atteignant plus que 9 800, chiffre le plus bas depuis plus de dix ans.

Inversement, l'immigration de main-d'œuvre a continué en 2004 de se développer, malgré la stagnation du marché du travail. 44 000 permis de travail temporaires ont été délivrés, soit une hausse de près de 16 %. Le nombre des permis accordés à des citoyens des nouveaux États membres de l'Union (non compris Chypre et Malte) a presque doublé, représentant plus de la moitié du total des permis délivrés la même année. La quasi-totalité de cette augmentation est imputable aux entrées de travailleurs polonais.

Jusqu'en 2006, les citoyens des nouveaux États membres ne font pas partie de la « main-d'œuvre prioritaire », c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être recrutés que si aucun citoyen des pays de l'Union à 15/AELE, de Malte ou de Chypre n'est disponible pour remplir le poste. Toutefois, compte tenu de pénuries persistantes de main-d'œuvre dans un certain nombre de professions, le gouvernement néerlandais a adopté au début de 2004 des mesures visant à encourager l'immigration de main-d'œuvre dans des domaines spécifiques. Depuis lors, l'Office central du travail et du revenu (CWI) publie une liste de professions (actualisée tous les trois mois) pour lesquelles il considère qu'il y a une pénurie aiguë de main-d'œuvre. Les citoyens des nouveaux pays membres peuvent alors être recrutés sans recherche préalable sur le marché national, et bénéficier de facilités administratives.

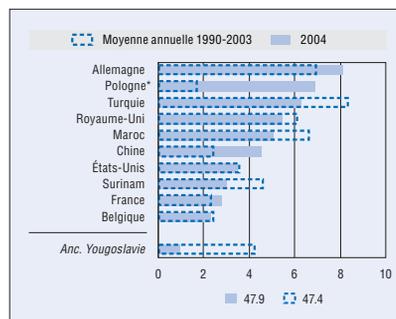
Un nouveau régime a été mis en place à l'automne 2004 pour les immigrants hautement qualifiés. La catégorie « hautement qualifiée » comprend les chercheurs scientifiques à l'université et les personnes susceptibles de gagner plus de 45 000 EUR par an, ou 32 600 EUR si elles ont moins de 30 ans. Ces personnes n'ont pas besoin de permis de travail et un permis de séjour (provisoire) leur est délivré dans les 15 jours. Au bout de 5 ans, elles sont autorisées à bénéficier d'un permis de séjour permanent.

Face aux critiques formulées à l'égard de la politique du droit d'asile instauré par la Loi de 2000 sur les étrangers, certains amendements lui ont été apportés. À compter de l'automne 2004, les demandeurs d'asile acceptés se voient octroyer un permis de séjour non plus de trois ans mais de cinq ; au bout de cinq ans, ils peuvent demander un permis de séjour permanent.

À compter de 2006, les règles d'entrée et d'intégration des immigrants seront plus strictes. Avant l'entrée, ils devront posséder une connaissance de base de la langue néerlandaise, démontrée par un test effectué dans les ambassades des Pays-Bas à l'étranger. Ceci s'applique également aux demandeurs d'asile. Une fois dans le pays, les nouveaux entrants (y compris les demandeurs d'asile) devront passer avant cinq ans un examen d'intégration. Il en va de même pour certains immigrants bénéficiant de prestations sociales ou inactifs. D'une façon générale, un titre de séjour permanent ne sera délivré que si l'examen est réussi.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	4.3	5.7	4.5	4.0	4.9	5.1	65.1
Sorties	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3	23.5
Entrées d'étrangers par catégories <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données harmonisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	16.6	15.6	27.3	27.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	34.4	28.4	56.5	49.8			
Humanitaire	9.8	13.0	16.1	22.8			
Autres	-	-	-	-			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
					2000-2004		
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	..	4.5	8.0	6.3			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.9	2.8	0.8	0.6	2.2	1.5	9.8

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	3.0	3.5	-0.1	1.7	3.8	0.8	
PIB/hête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.5	2.7	-0.6	1.4	3.2	0.2	28 726
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.3	2.3	-0.4	-0.7	2.7	0.3	8 224
Chômage (% de la population active)	6.8	3.0	4.0	4.9	5.3	3.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	5.7	7.6	3.6	2.1	6.8	5.7	
Accroissement naturel	3.6	4.2	3.6	3.5	3.6	3.8	
Solde migratoire	2.1	3.4	-	-1.4	3.1	1.9	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	14 539
Personnes nées à l'étranger	1.4	3.8	1.0	0.2	2.6	1.8	1 736
Nationaux	0.7	0.6	0.5	0.3	0.7	0.5	15 576
Étrangers	-4.2	2.5	0.3	-0.4	-2.7	1.2	699
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>	9.4	7.7	4.1	..	8.1	5.0	..
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.0	84.0	83.2	81.9	79.6	83.6	
Hommes nés à l'étranger	56.2	69.9	68.8	68.4	61.1	70.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.9	65.6	68.0	68.1	58.5	67.3	
Femmes nées à l'étranger	38.4	48.8	51.7	50.0	43.8	51.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.9	1.8	2.7	3.6	3.5	2.3	
Hommes nés à l'étranger	19.6	5.4	9.0	10.4	13.6	6.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.7	3.0	3.2	4.3	6.3	3.1	
Femmes nées à l'étranger	19.5	7.6	8.7	10.5	12.7	7.4	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/755861686044>

Pologne



D'après les statistiques officielles, les mouvements migratoires de long terme (à destination ou au départ de la Pologne) sont limités. Les flux restent plus importants vers l'Allemagne que vers le Royaume-Uni. La période récente

a vu se poursuivre la mise aux normes européennes de la législation polonaise.

En 2004, la Pologne a accordé un peu plus de 10 000 permis de séjour; plus de la moitié des bénéficiaires étaient des ressortissants de l'Union européenne. Compte tenu des modifications apportées au régime des titres de séjour du fait de l'adhésion à l'Union européenne, toute comparaison avec 2003 est impossible. Près de 25 000 permis temporaires ont été octroyés en 2004. On peut néanmoins comparer les chiffres totaux des permis délivrés : ils enregistrent un accroissement de plus de 20 % par rapport à 2003, bien que les mouvements restent assez limités. Les ressortissants ukrainiens représentent environ un tiers du nombre total de titres de séjours délivrés.

L'émigration permanente de ressortissants polonais est descendue pour la première fois depuis 1992 en-dessous de 20 000 pour s'établir à environ 19 000. L'émigration à destination de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord en particulier recule. En revanche, depuis l'adhésion à l'Union européenne, le nombre de citoyens polonais supposés séjourner à l'étranger pendant plus de deux mois a augmenté d'environ 50 000, en majorité des personnes prévoyant d'y rester moins d'un an. Au premier semestre de 2005, ce nombre augmente encore, surtout en direction de l'Irlande et du Royaume-Uni, qui ont ouvert leur marché du travail aux nouveaux États membres.

Contrairement à ce qui se passe pour beaucoup d'autres pays, le nombre de demandeurs d'asile arrivant en Pologne augmente depuis quelques années : en 2004 il est supérieur d'environ 15 % à celui de 2003. Toutefois, les chiffres préliminaires pour 2005 semblent indiquer un début d'inversion de la tendance. Près de 90 % des demandes enregistrées en 2004 émanaient de ressortissants de la Fédération de Russie.

La Loi de 2004 sur les étrangers, qui reprenait un certain nombre de directives du Conseil européen, a introduit un certain nombre de changements importants :

- Introduction du permis de long séjour européen pour les étrangers ayant résidé en Pologne cinq années consécutives qui ont un revenu régulier et stable suffisant pour faire face à toutes les dépenses de la vie courante et de santé pour eux-mêmes et leur famille. Ce titre de

séjour est d'une durée illimitée et donne à l'étranger le droit de résider dans n'importe quel État membre de l'Union européenne.

- Limitation des catégories de personnes habilitées à demander un permis d'établissement aux enfants mineurs nés en Pologne de parents étrangers, aux conjoints étrangers de citoyens polonais, aux réfugiés et à certains étrangers résidant en Pologne depuis dix ans.
- Extension de la catégorie de personnes auxquelles on délivre obligatoirement un permis de séjour temporaire notamment aux étrangers mineurs nés en Pologne, à certains membres de la famille, aux étrangers ayant le statut de résident de longue durée dans un autre État membre de l'Union européenne et aux étrangers clandestins victimes d'un trafic d'êtres humains qui ont décidé de coopérer avec les autorités.
- Réduction de quatre à trois ans de la durée de séjour exigée d'un étranger pour pouvoir bénéficier du regroupement familial.
- Introduction d'une nouvelle définition du séjour ininterrompu exigé pour divers permis de séjour en Pologne.
- Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile qui attendent depuis plus d'un an que l'on statue sur leur cas.
- Extension de deux semaines à trois mois de la période d'assistance aux demandeurs d'asile (logement, soins médicaux, prestations monétaires et départ volontaire).
- En plus du libre accès au marché du travail, les détenteurs de permis de séjour temporaires ont désormais accès à la protection sociale et aux allocations familiales. Ils peuvent aussi s'inscrire au chômage et prétendre à des allocations de chômage.
- Mise en place d'une mesure visant à protéger les mariages mixtes : le conjoint étranger en situation irrégulière d'un citoyen polonais ne peut se voir refuser un permis de séjour temporaire.

En mars 2005 a été créé un groupe interministériel pour l'intégration sociale des étrangers. Quatre grands objectifs de politique sociale ont été retenus pour l'intégration des immigrants : la nécessité de faire participer toutes les institutions publiques à l'élaboration et à l'application des mesures en la matière; la mise en place d'une politique antidiscrimination afin de lutter contre les attitudes xénophobes à l'égard des communautés immigrées; la mise en place de formations à l'intention des agents publics et des partenaires sociaux; enfin, l'élaboration d'un dispositif global de protection et d'assistance pour les réfugiés.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	0.4	0.8	1.0	0.3	0.7	36.8
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
	Milliers						
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1995-1999	2000-2004	2004
	-	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	8.1

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	7.0	4.0	3.8	5.3	5.4	2.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	6.8	5.0	3.9	5.4	5.4	2.9	11 661
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-1.6	-1.2	1.3	-0.1	-1.3	13 795
Chômage (% de la population active)	13.3	16.1	19.6	19.0	12.3	18.6	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	0.7	-0.2	-0.8	-0.4	0.4	-0.5	
Accroissement naturel	1.2	0.3	-0.4	-0.2	0.7	-0.1	
Solde migratoire	-0.5	-0.5	-0.4	-0.2	-0.4	-0.4	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	3.3	14.8	1 937
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004			
					Emploi/population (%)		
Hommes nés dans le pays de résidence	56.9			
Hommes nés à l'étranger	36.9			
Femmes nées dans le pays de résidence			
Femmes nées à l'étranger			
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	18.8			
Hommes nés à l'étranger	9.6			
Femmes nées dans le pays de résidence	20.0			
Femmes nées à l'étranger	29.3			

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/786835846302>

Portugal



L'année 2004 a vu la fin de l'opération de régularisation entamée en 2001, et un accroissement de l'immigration régulière lié à la légère amélioration de la conjoncture économique au Portugal. Par

ailleurs, en 2005, d'importants amendements ont été apportés aux règles relatives à l'acquisition de la nationalité portugaise.

En 2004, près de 13 100 permis de séjour ont été délivrés à des étrangers (non étudiants), soit 17 % de plus qu'en 2003. Ce chiffre, qui depuis 1999 varie entre 10 000 et 16 000, est faible par rapport aux 184 000 permis de séjour temporaires délivrés au titre de la régularisation de 2001. En fait, le nombre de bénéficiaires de ces permis de séjour temporaires – qui leur donnent moins de droits que les cartes de séjour (en matière de durée de séjour, de possibilité de regroupement familial, de libre circulation au sein de l'Union européenne) – représente au total 40 % de la population étrangère présente au Portugal en 2004.

Plus de la moitié des personnes régularisées provenaient d'Europe orientale, devant le Brésil et les anciennes colonies d'Afrique. Les ressortissants de pays d'Europe orientale représentent aujourd'hui environ un quart de la population étrangère du Portugal : les Ukrainiens sont désormais aussi nombreux que les Capverdiens et les Brésiliens. Les immigrés d'Europe orientale commencent aussi à figurer en nombre croissant parmi les bénéficiaires de nouveaux permis de séjour ; ce nombre augmente régulièrement depuis 2002, mais n'atteignait pas encore en 2004 un sixième du total. Il reste à voir si cette catégorie d'immigrés va rester durablement ou si un nombre important d'entre eux retourneront dans leur pays d'origine.

Aux termes d'une nouvelle loi de 2003, le gouvernement portugais est chargé d'établir deux fois par an une prévision des vacances d'emploi qui ne peuvent être pourvues par l'offre intérieure ou européenne. Cette prévision est censée faire la distinction entre les besoins généraux et les besoins saisonniers et adapter les demandes régionales en fonction des capacités de réception de chaque région. Pour 2004, le nombre maximum de nouveaux travailleurs immigrés était fixé à 6 500, mais les demandes n'ont pas atteint ce chiffre, et

4 500 ont été accordées. Certaines concernaient des travailleurs clandestins déjà présents. Autrement dit, alors que le chiffre maximum fixé n'est pas atteint, les travailleurs clandestins continuent d'entrer sur le marché du travail portugais.

Traditionnellement, la participation des travailleurs étrangers à l'économie portugaise est polarisée entre les professions hautement qualifiées (cadres dirigeants et spécialistes) et les emplois à faibles qualifications (essentiellement dans le BTP et les travaux ménagers). La régularisation a évidemment fait pencher la balance vers ce dernier groupe, composé de travailleurs qui ne sont pas faciles à recruter à partir de l'étranger.

Le Haut Commissariat à l'immigration et aux minorités ethniques (ACIME) joue un rôle majeur dans l'intégration des immigrants, en fournissant des informations et des services dans deux grands centres à guichet unique, à Lisbonne et Porto, et de petites antennes locales mises en place en partenariat avec les associations, les églises et les municipalités. En 2005, l'ACIME a en outre lancé dans les médias une vaste campagne contre le racisme et pour l'interculturalisme, en vue de dissiper les stéréotypes négatifs concernant les immigrants.

Un décret d'avril 2004 donnait, entre autres, la possibilité de régulariser les travailleurs étrangers non européens qui pouvaient faire la preuve de leur présence sur le marché du travail portugais avant mars 2003. Environ 40 000 demandes ont été enregistrées, mais au printemps 2005, 3 000 permis de travail seulement avaient été délivrés.

En juillet 2005, le gouvernement a décidé de changer les règles d'attribution et d'acquisition de la nationalité portugaise. Basée sur le principe du droit du sol, la nouvelle loi permettra d'attribuer la nationalité portugaise aux personnes nées au Portugal de parents étrangers si l'un au moins des parents est lui-même né au Portugal et y réside, quel que soit son statut légal. La nationalité portugaise pourra aussi être attribuée sur demande aux étrangers mineurs nés sur le territoire, si l'un des ascendants justifie d'un minimum de six ans de résidence légale continue au Portugal. Avec la nouvelle loi, les « immigrés de la troisième génération » seront les seuls à avoir automatiquement accès à la citoyenneté portugaise dès la naissance.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers			
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	0.5	1.6	2.0	1.3	0.6	4.9	14.1			
Sorties	0.1	–	–	–	0.1	–	0.1			
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		<p>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</p>					
	2003	2004	2003	2004						
Travail	5.3	7.4	47.5	56.7						
Famille (y compris la famille accompagnante)	5.1	4.7	46.1	36.2						
Humanitaire	–	–	–	–						
Autres	0.7	0.9	6.3	7.1						
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle				<p>0 5 10 15 20 25</p> <p>■ 70.4 □ 75.0</p>		
	Milliers									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne	Milliers				
					1995-1999	2000-2004	2004			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	–	–	–	–	–	–	0.1			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	4.3	3.4	–1.1	1.0	4.0	0.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.9	2.8	–1.8	0.2	3.6	–0.2	17 194
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	–0.6	2.3	–0.5	0.1	1.6	0.5	5 087
Chômage (% de la population active)	7.2	4.0	6.3	6.7	6.1	5.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.6	6.1	6.5	5.2	3.5	6.5	
Accroissement naturel	0.4	1.5	0.4	0.7	0.6	0.8	
Solde migratoire	2.2	4.6	6.1	4.5	2.9	5.7	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.6	0.7	0.6	0.9	0.3	9 804
Personnes nées à l'étranger	..	0.7	0.8	–	–0.7	7.7	704
Nationaux	–	0.4	0.5	0.4	0.8	0.1	10 059
Étrangers	7.2	8.8	5.0	3.5	3.2	21.3	449
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.9	0.4	0.4	0.3	0.5	0.4	1 346
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	71.5	76.2	74.8	74.2	76.3	75.7	
Hommes nés à l'étranger	65.5	75.5	78.8	77.1	68.9	78.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.5	60.2	61.1	61.5	59.4	61.0	
Femmes nées à l'étranger	49.7	65.2	67.1	64.0	54.8	65.8	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	3.1	5.3	5.7	3.9	4.2	
Hommes nés à l'étranger	10.8	6.0	7.9	9.8	8.8	6.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.8	4.9	7.4	7.4	5.1	6.1	
Femmes nées à l'étranger	13.6	6.9	10.4	9.6	12.3	8.4	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/506425071112>

République slovaque



La République slovaque reste caractérisée par des flux d'immigration et d'émigration relativement modestes. Malgré sa situation de pays frontière de l'Union européenne, le nombre de traversées irrégulières ne

semble pas avoir augmenté; en fait, le nombre de clandestins interceptés a diminué. En revanche, les entrées de demandeurs d'asile ont été plus nombreuses, sans toutefois que cela change grand chose au nombre de demandes accordées.

L'immigration nette de citoyens étrangers en République slovaque a plus que doublé en 2004. Les Européens en particulier – aussi bien ressortissants de l'Union que de pays tiers – ont été plus nombreux. Cela dit, les chiffres de l'immigration nette et brute se sont maintenus à des niveaux modestes, respectivement moins de 3 000 et moins de 4 500 personnes. L'émigration a augmenté de près d'un tiers, mais elle aussi est restée faible, juste en-dessous de 1 600.

Le nombre de titres de séjour détenus (environ 22 000) a représenté à peine 0,4 % de la population totale, et 1/5 environ étaient des permis de séjour temporaires.

En revanche, le nombre de demandeurs d'asile n'a cessé d'augmenter ces dernières années et, en 2004, avec près de 11 400, il a été plus que multiplié par sept par rapport à l'an 2000. Par rapport à 2003, l'augmentation a été d'environ 1 000, essentiellement concentrée autour de la date d'accession à l'Union européenne (mai 2004). Les données préliminaires relatives aux trois premiers trimestres de 2005 (2 450) suggèrent toutefois une très forte diminution pour cette année.

Les demandes d'asile approuvées depuis l'an 2000 ont été exceptionnelles et leur nombre n'a jamais dépassé 20, malgré la multiplication des demandes. La plupart des demandeurs n'attendent d'ailleurs pas la réponse, mais poursuivent leur route. Plus de la moitié des demandeurs proviennent d'Asie du Sud et du Sud-Est (Inde, Chine, Pakistan, Bangladesh et Afghanistan) et une proportion non négligeable des Républiques de l'ex-Union soviétique (Russie, Géorgie, Moldavie).

Huit mille passages de frontière clandestins dans un sens ou dans l'autre ont été enregistrés en 2004, chiffre le plus faible depuis 2000, inférieur d'un tiers à celui de 2003. Les entrées irrégulières ont surtout été constatées sur les frontières de l'est (Ukraine) et du sud (Hongrie) et les sorties sur les frontières de l'ouest (Autriche et République tchèque), comme les années précédentes et dans le sens correspondant aux plus fortes migrations irrégulières. Les premières données concernant 2005 font penser que la baisse du nombre de franchissements irréguliers de frontières enregistrés se poursuit. Cependant, il est difficile de dire si c'est un indicateur fiable de l'évolution des migrations irrégulières.

Avec son accession à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, la République slovaque a aussi adhéré aux dispositions de la Convention de Dublin concernant les demandes d'asile, notamment à la règle des pays de transit sûr, selon laquelle le traitement de la demande d'asile incombe au premier pays d'entrée dans l'Union européenne. En tant que pays frontière de l'Union élargie, la République slovaque est censée traiter une plus grande proportion des demandes d'asile de personnes cherchant à entrer sur le territoire de l'Union européenne. Or, selon les données pour 2004/2005, ce nouveau régime ne semble pas jusqu'ici avoir eu beaucoup d'incidence sur le nombre de demandes présentées aux autorités slovaques.

Depuis l'accession à l'Union européenne, la République slovaque a accordé aux citoyens de l'EEE le plein accès à son marché du travail. Les citoyens slovaques au contraire, en tant que ressortissants d'un nouvel État membre, sont soumis à des régimes transitoires et à des mesures de sauvegarde de la part d'autres membres de l'Union. Malgré cela, des conventions bilatérales avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Finlande facilitent l'accès aux marchés du travail de ces pays. Des accords antérieurs avec la République tchèque, la Hongrie et la Pologne assurent par ailleurs la libre circulation des travailleurs vers ces pays indépendamment de la législation européenne, mais prévoient aussi la possibilité d'appliquer des clauses de sauvegarde d'un côté ou de l'autre.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.8	1.5	..	1.2	7.9
Sorties	0.7	0.9	..	0.8	5.0
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Fédération de Russie Chine Viêtnam			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle 2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne	Milliers	
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.3	1.9	2.1	0.1	1.5	11.4

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	5.8	2.0	4.5	5.5	4.1	4.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	5.5	1.9	4.7	5.4	3.9	4.7	12 915
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.7	-1.4	1.8	0.3	-0.2	0.8	2 170
Chômage (% de la population active)	13.1	18.8	17.5	18.1	13.1	18.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.2	0.7	0.2	1	1.6	0.4	
Accroissement naturel	1.7	0.4	-	0.4	1.3	0.1	
Solde migratoire	0.5	0.3	0.2	0.6	0.3	0.3	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	5 174
Personnes nées à l'étranger	208
Nationaux	0.2	0.1	-	0.2	0.1	-0.1	5 360
Étrangers	29.7	-2.4	-1.0	-23.8	7.8	-6.2	22
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>	11.8	13.8	..	5.1	4 016
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	63.5	62.9	..	63.2	
Hommes nés à l'étranger	64.7	66.7	..	65.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	52.3	50.7	..	51.5	
Femmes nées à l'étranger	48.6	42.6	..	45.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.0	17.8	..	17.4	
Hommes nés à l'étranger	23.0	12.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	17.2	19.5	..	18.4	
Femmes nées à l'étranger	21.5	30.5	..	26.2	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/306821244027>

République tchèque



En République tchèque, l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers ont continué d'afficher en 2004 les niveaux élevés enregistrés pour la première fois en 2002, deux ans avant l'adhésion à l'UE. La

plupart de ces mouvements concernent des personnes des pays voisins. Comme dans les autres nouveaux pays membres, de nombreuses modifications des politiques découlent de l'harmonisation avec la réglementation de l'UE en matière de migrations.

En 2004, les entrées de ressortissants étrangers sont tombées à 53 000 contre 60 000 en 2003. Toutefois, il s'agit souvent de mouvements de courte durée étant donné que le nombre d'émigrants a avoisiné les 35 000 ces deux années-là. Les Slovaques et les Ukrainiens sont les principaux étrangers concernés, les Vietnamiens arrivant en troisième position. Ce sont ces trois mêmes nationalités que l'on retrouve en tête de liste parmi les résidents étrangers et qui représentent près des deux tiers du total. La population étrangère demeure relativement modeste car elle ne représente que 2,5 % de la population totale.

Les résidents étrangers se divisent en résidents de longue durée (plus d'un an) et résidents permanents. Pour obtenir un permis de séjour permanent, il faut justifier d'un séjour de dix ans sans interruption en République tchèque en étant titulaire d'un permis de long séjour. Les résidents permanents représentent 40 % de la totalité des résidents étrangers. Les Vietnamiens se classent en tête, suivis des Slovaques. Les titulaires d'un permis de long séjour en République tchèque sont à une écrasante majorité présents pour raisons d'emploi ou d'affaires.

En 2004, le nombre de demandeurs d'asile est tombé à 5 500 environ; c'est le niveau le plus bas enregistré depuis 1998 et il est inférieur de plus de moitié au niveau de 2003. La plupart des demandes émanent de ressortissants de l'ex-Union soviétique, en particulier de Russes et d'Ukrainiens. Moins de 3 % des candidats se voient accorder le droit d'asile. Avec l'entrée dans l'UE de la République tchèque et des autres nouveaux membres, le pays est désormais entièrement entouré par d'autres pays de l'Union. Il se peut donc que la diminution des demandes soit une conséquence du système de Dublin

étant donné que les candidats potentiels ne peuvent pas déposer une demande en République tchèque s'ils ont d'abord transité par un autre des nouveaux États membres. En 2004, les franchissements illégaux des frontières tchèques ont également diminué d'environ 15 % : on en a dénombré 9 400.

Le 1^{er} octobre 2004, une nouvelle législation sur l'emploi (mettant pleinement en œuvre l'acquis communautaire s'agissant des conditions juridiques d'emploi de ressortissants de pays de l'UE) est entrée en vigueur. En même temps, elle portait modification des dispositions relatives à l'emploi de ressortissants de pays tiers. Elle a notamment durci les conditions d'entrée sur le marché du travail par le biais d'entreprises et de coopératives, et étendu l'autorité des instances chargées de superviser l'emploi des étrangers.

En vertu de cette loi, depuis le 1^{er} mai 2004 les ressortissants des pays de l'UE, de l'EEE et de Suisse n'ont plus besoin de permis pour travailler en République tchèque. Toutefois, leurs employeurs sont tenus d'informer le bureau local de la main-d'œuvre au plus tard le jour de leur prise de fonctions.

Le Projet de sélection active d'une main-d'œuvre qualifiée constitue un premier pas vers le lancement d'une politique migratoire active par la République tchèque. Commencée en juillet 2003, sa phase de vérification s'est poursuivie tout au long de l'année 2004. L'objectif est d'attirer des jeunes qualifiés souhaitant se réinstaller de manière permanente dans le pays. Ces personnes (et les membres de leur famille) se verront offrir la possibilité d'obtenir un titre de séjour permanent au bout de deux ans et demi seulement. La procédure de sélection vise à la fois les résidents étrangers en situation régulière, les candidats de l'étranger ainsi que les étrangers fraîchement diplômés des écoles secondaires et des universités tchèques (à l'exception des étudiants admis dans le cadre de l'aide au développement).

Début 2004, c'est le ministère du Travail et des Affaires sociales, et non plus celui de l'Intérieur, qui a été chargé de coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la politique d'intégration des étrangers vivant en République tchèque. De nombreux ministères, d'autres instances gouvernementales, les collectivités locales et des acteurs non gouvernementaux ont participé activement à cette mise en œuvre.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.6	0.4	5.6	5.0	0.7	3.3	50.8
Sorties	–	–	3.3	3.3	–	2.3	33.8
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
	Milliers						
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.9	1.1	0.5	0.3	1.0	5.5

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	5.9	3.9	3.2	4.7	0.9	3.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	6.0	4.0	3.2	4.6	1.0	3.2	16 493
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-0.7	-0.7	-0.3	-1.0	–	4 684
Chômage (% de la population active)	4.1	8.9	7.8	8.3	5.6	8.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-1.1	-1.2	0.8	1.5	-1.0	-0.3	
Accroissement naturel	-2.1	-1.8	-1.7	-0.3	-2.0	-1.4	
Solde migratoire	1	0.6	2.5	1.8	1.0	1.1	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	-0.1	-0.1	..	-0.3	9 712
Personnes nées à l'étranger	..	-4.7	2.2	3.5	..	3.6	499
Nationaux	..	0.2	-0.1	–	..	-0.3	9 957
Étrangers	3.8	5.8	..	6.1	254
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	–	3.6	1.5	2.1	0.7	2.5	5 020
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.4	72.3	..	73.2	
Hommes nés à l'étranger	68.0	64.5	..	66.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	56.7	56.3	..	56.7	
Femmes nées à l'étranger	50.4	49.9	..	50.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	5.8	7.0	..	6.2	
Hommes nés à l'étranger	9.0	12.2	..	10.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.6	9.6	..	9.2	
Femmes nées à l'étranger	15.7	13.6	..	13.5	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/643805327858>

Roumanie



En Roumanie, les flux migratoires restent essentiellement marqués par l'émigration et l'expatriation; le nombre d'entrées constaté est insignifiant. Les effectifs enregistrés de résidents étrangers en Roumanie représentaient

en 2004 à peine 0.2 % de la population totale, et on estime que la majorité sont des résidents temporaires.

Après plus de dix ans de baisse continue, le nombre d'émigrants permanents a sensiblement augmenté en 2003 et 2004 (de 31 et 23 % respectivement). En 2004, ce chiffre s'est établi à 13 000 personnes, niveau qui reste encore très inférieur à ceux du début des années 90, qui variaient entre 30 000 et 100 000. Le premier pays d'établissement reste l'Allemagne. Près des deux tiers des Roumains installés à l'étranger sont des femmes, et beaucoup de ces émigrés sont qualifiés : 50 % possèdent un diplôme de fin d'études secondaires, et 17 % un diplôme d'études supérieures. Parmi les émigrés établis au Canada et aux États-Unis, plus de la moitié avaient un diplôme d'études supérieures.

Le nombre de contrats de travail obtenus à l'étranger par l'intermédiaire d'agences privées est en forte augmentation : environ 100 000 de ces contrats ont été conclus en 2004, pour la plupart en Espagne, en Italie, en Hongrie et en Allemagne. Ce chiffre dépasse nettement celui des 44 000 contrats négociés dans le cadre de conventions bilatérales et par l'intermédiaire de l'Office pour l'emploi à l'étranger. Si ce dernier chiffre est resté stable entre 2003 et 2004, il a néanmoins triplé depuis 2000. En 2004, plus de 70 % de ces contrats ont été fournis par l'Allemagne et 25 % par l'Espagne.

Le nombre de citoyens roumains trouvés en situation irrégulière dans d'autres pays et rapatriés en vertu des accords de réadmission a atteint son plus haut niveau depuis 1994, avec près de 23 000 individus. Le nombre total de retours effectifs est un peu plus élevé; environ un tiers proviennent d'Italie et 10 % de France et d'Espagne. Une ordonnance de juillet 2005 a renforcé les exigences imposées pour la sortie du territoire. Les

demandeurs doivent désormais justifier du motif du voyage et des ressources minimums nécessaires pour la durée de séjour prévue dans le pays de destination.

Ces dernières années (2002-2005) ont vu la mise en place de nouveaux systèmes de permis de travail et de séjour qui définissent de façon plus précise les conditions dans lesquelles les étrangers peuvent séjourner en Roumanie et y exercer une activité économique. Ces changements ont été apportés en vue de l'accession future à l'Union européenne. Les permis de travail en particulier ne sont délivrés aux travailleurs étrangers que si aucun citoyen roumain n'est disponible pour l'emploi considéré et si l'étranger remplit les conditions de qualification et de compétence demandées par l'employeur. Les permis de travail peuvent être de différents types : travailleurs permanents, travailleurs détachés, travailleurs saisonniers, stagiaires, sportifs et travailleurs frontaliers.

Le gouvernement roumain s'efforce par ailleurs, dans l'esprit de l'Accord de Schengen, d'améliorer la sécurité aux frontières et de lutter contre l'immigration irrégulière. Une stratégie nationale a été mise en place en avril 2004 pour la gestion intégrée des frontières extérieures de la Roumanie. Parmi les différentes mesures envisagées figurent l'application systématique des règles de Schengen relatives aux visas et le renforcement du rôle des agences consulaires dans la lutte contre les falsifications d'identité et des transporteurs internationaux dans le filtrage des immigrants irréguliers.

Une nouvelle ordonnance a été publiée concernant la libre circulation et le séjour en Roumanie des citoyens de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et de leurs familles. Les nouvelles dispositions leur donnent un droit de séjour initial de trois mois. À l'issue de cette période, ils peuvent, sur demande, être admis à résidence s'ils ont un emploi et les moyens d'entretenir leur famille. D'autres droits importants sont accordés aux citoyens de l'UE et de l'EEE : libre circulation, libre choix du lieu de résidence, protection sociale dans les mêmes conditions que les nationaux, accès illimité au marché du travail, éducation et formation.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées
Sorties
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>	–	0.1	–	–	–	0.1	0.7

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2003
PIB réel (croissance en %)
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	–0.1	–0.1	9 223
Chômage (% de la population active)	..	7.1	7.0	..	6.4	7.3	..
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total
Accroissement naturel	–1.6	–0.9	–2.5	..	–1.8	–2.0	..
Solde migratoire
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence (Recensement de 2002)	21 547
Personnes nées à l'étranger (Recensement de 2002)	134
Nationaux	..	–0.1	–0.2	0.7	..	–0.6	21 851
Étrangers	..	11.7	–37.0	15.4	..	–8.5	49
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>	0.2	0.7	282

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/236884404376>

Royaume-Uni



En 2004, le Royaume-Uni a continué d'attirer un nombre élevé d'immigrants, et des augmentations ont été enregistrées dans presque toutes les sous-catégories. Contrairement à la plupart des autres pays de l'UE, le Royaume-Uni a accordé dès mai 2004 l'accès de son marché du travail aux citoyens des nouveaux pays membres. Une révision majeure du système des permis de travail est en cours, dont l'application n'est toutefois pas envisagée avant 2007.

La proportion d'étrangers dans l'immigration brute, déjà importante, a continué à croître pour atteindre en 2004 85 % du total. En effet, les entrées de ressortissants étrangers ont été plus nombreuses (+90 000) et les retours de Britanniques plus faibles (-20 000). L'immigration étrangère a augmenté de 20 % par rapport à 2004 et atteint un nouveau record historique de 494 000 personnes. Les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union, auxquels le Royaume-Uni a ouvert son marché du travail, ont compté pour une bonne part dans l'accroissement des flux d'entrées. On notera toutefois qu'une proportion non négligeable des entrées est constituée d'étudiants étrangers et de « vacanciers actifs », qui pour la plupart repartiront.

Les demandes d'asile ont fortement reculé depuis 2002 (84 000); en 2004, elles n'étaient plus que de 41 000. En revanche, les autorisations d'établissement liées au droit d'asile ont plus que doublé en 2004 pour atteindre plus d'un tiers du nombre total de permis d'établissement. Ceci est dû au « *Family Indefinite Leave-to-remain Exercise* », qui a consisté à accorder le droit d'établissement à certaines familles de demandeurs d'asile présentes au Royaume-Uni depuis au moins quatre ans. Cela dit, l'immigration au Royaume-Uni est de moins en moins une question de droit d'asile; aujourd'hui, les demandeurs d'asile ne représentent pas plus d'un dixième des flux d'entrées d'étrangers, contre plus d'un quart au début du millénaire.

Les nouvelles autorisations de travail, qu'il s'agisse de permis de travail (pour les demandes faites à l'étranger) ou de premiers permis (pour les demandes faites sur le territoire) ont presque atteint le chiffre de 90 000, soit une hausse de 4 % comparé à 2003, alors que les citoyens des nouveaux États membres n'ont plus besoin d'un permis de travail, et qu'ils doivent simplement se faire enregistrer. En 2004, plus de 130 000 personnes ont été enregistrées, mais sur l'ensemble de la période, entre mai 2004 et décembre 2005, près de 350 000 personnes ont été enregistrées.

L'ouverture du marché du travail aux citoyens des nouveaux pays membres s'est accompagnée d'une réduction des quotas pour des programmes tels que le *Sector-Based Scheme* (SBS) et le *Seasonal Agricultural Workers Scheme* (SAWS). Les autorisations délivrées dans le cadre du SBS ont tout de même plus que doublé, pour atteindre presque 17 000. En outre, davantage de personnes ont été admises au titre du Programme des vacanciers actifs (+34 %, 62 000) et du Programme pour les immigrants hautement qualifiés (+50 %, 7 000).

L'une des caractéristiques principales de l'immigration de main-d'œuvre au Royaume-Uni est la forte proportion de la mobilité intra-entreprises. En 2005, d'après l'enquête sur la population active, un quart des personnes interrogées qui travaillaient à l'étranger un an auparavant et au Royaume-Uni au moment de l'enquête travaillaient pour le même employeur.

En juillet 2005, le gouvernement a proposé un nouveau système de permis de travail à cinq niveaux. L'idée est d'abandonner le double processus par lequel l'employeur doit obtenir le permis de travail et le travailleur demander un visa d'entrée ou un titre de séjour. Les permis de travail seront supprimés et le rôle de l'employeur se limitera à l'offre d'emploi et à l'entretien des candidats. Le nouveau système comportera cinq niveaux :

- Les personnes hautement qualifiées susceptibles de contribuer à la croissance et à la productivité.
- Les travailleurs qualifiés bénéficiant d'une offre d'emploi et ceux qui répondent à des exigences spécifiques nécessitant le recrutement d'un étranger. Ceci regroupe les deux niveaux actuels du système du permis de travail.
- Un nombre limité de travailleurs faiblement qualifiés pour faire face aux pénuries.
- Les étudiants.
- Les autres catégories temporaires : travailleurs invités, certains programmes de développement, programmes de mobilité des jeunes et programmes d'échanges culturels.

Les deux premiers niveaux ouvriraient une perspective de résidence permanente, moyennant cinq années de résidence et d'autres conditions. Les autres niveaux n'ouvriraient pas cette perspective, mais dans certains cas, il serait possible d'accéder rapidement aux deux niveaux supérieurs. Les droits au travail et au regroupement familial seraient différents selon les niveaux. Le niveau d'entrée ou de séjour aurait aussi une incidence sur la contribution éventuelle d'un sponsor. À la base, le système serait un système à points, ceux-ci déterminant l'admissibilité à l'entrée ou au séjour par niveau.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers		
					1995-1999	2000-2004	2004		
<i>Pour 1 000 habitants</i>									
Entrées	3.9	6.4	6.8	8.3	4.5	7.0	494.1		
Sorties	1.7	2.7	2.9	2.5	2.1	2.7	151.9		
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers				
	2003	2004	2003	2004					
Travail	73.4	94.6	34.2	35.5					
Famille (y compris la famille accompagnante)	87.4	100.8	40.7	37.8					
Humanitaire	21.8	50.4	10.2	18.9					
Autres	32.0	20.6	14.9	7.7					
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle					
	Milliers				2000-2004				
Étudiants	102.8	145.5	..	126.4					
Stagiaires					
Vacanciers actifs	38.4	46.5	62.4	45.0					
Travailleurs saisonniers	10.1	..	19.8	..					
Personnel transféré au sein de leur entreprise					
Autres travailleurs temporaires	64.6	..	113.4	..					
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne	Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1995-1999	2000-2004	2004		
	0.9	1.7	1.0	0.7	1.0	1.3	40.6		

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	2.9	4.0	2.5	3.2	3.0	2.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.6	3.7	2.1	2.7	2.7	2.1	27 765
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.2	1.2	1.0	1.0	1.3	0.9	28 463
Chômage (% de la population active)	8.6	5.5	5.0	4.7	7.2	5.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.6	3.7	2.9	3.6	
Accroissement naturel	1.6	1.2	1.4	..	1.5	1.2	
Solde migratoire	1	2.5	1.4	2.5	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.4	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	56 921
Étrangers	-4.1	6.1	6.1	4.2	3.2	5.1	2 857
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>En % de la population étrangère</i>					1.8	4.5	140 795
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	75.4	78.3	78.1	78.1	76.6	78.1	
Hommes nés à l'étranger	67.3	71.1	71.8	72.7	69.5	72.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.3	65.7	66.6	66.9	63.7	66.3	
Femmes nées à l'étranger	51.3	53.1	54.6	55.0	52.9	54.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.9	5.9	5.2	4.7	8.1	5.2	
Hommes nés à l'étranger	14.2	9.6	8.1	7.3	11.6	8.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.7	4.6	3.9	3.9	5.7	4.1	
Femmes nées à l'étranger	11.0	7.8	6.3	7.3	9.0	7.0	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/672342842173>

Suède



Suite à l'adhésion des nouveaux pays membres de l'UE, la Suède a enregistré un nombre d'entrées limité en provenance de ces pays. De nouvelles mesures destinées à faciliter l'intégration sur le marché du travail et à lutter

contre la discrimination ont été mises en place.

En 2004, le nombre de permis de séjour accordés à de nouveaux immigrants (y compris les étudiants) a augmenté pour atteindre 50 500, soit le niveau le plus élevé depuis 1994, en dépit d'une légère baisse des regroupements familiaux et du nombre de réfugiés. Ces deux dernières catégories de migration demeurent prépondérantes mais leur part rapportée à l'immigration totale a diminué au cours de la dernière décennie. Actuellement, elles représentent un peu plus de la moitié de la totalité des permis de séjour.

L'augmentation de l'immigration globale est imputable à la progression de l'immigration de ressortissants de pays de l'EEE, qui n'a jamais été aussi forte depuis l'adhésion de la Suède à l'Union européenne. La Suède est le seul pays de l'UE à 15 à avoir choisi de ne pas imposer de restrictions transitoires, tant sur le plan de la liberté de circulation que sur celui de l'accès aux prestations sociales des ressortissants des nouveaux États membres de l'UE. Entre mai 2004 et septembre 2005, 7 300 ressortissants des pays en question ont déposé une demande de permis de séjour, ce qui représente un afflux relativement modeste.

En 2004, le nombre de demandeurs d'asile a diminué de plus d'un quart pour s'établir à 23 200 environ, et les premiers résultats de 2005 montrent que cette tendance à la baisse se maintient. Le recul enregistré en 2004 s'explique en grande partie par la diminution du nombre de demandeurs d'asile originaires de Somalie, d'Irak, et de Serbie-Monténégro. Par ailleurs les migrations d'étudiants ont continué d'augmenter pour atteindre 6 000 personnes. En revanche, les migrations temporaires de travail ont diminué, passant de plus de 10 200 à 8 500. Cela tient à une forte baisse des migrations temporaires de main-d'œuvre en provenance d'autres pays européens, contrairement aux travailleurs asiatiques dont les effectifs ont augmenté de manière substantielle même si le niveau demeure modeste, soit 2 000 individus.

Le nombre de naturalisations est tombé à 26 800 en 2004 contre 33 000 l'année précédente, ce qui s'explique par la forte baisse des naturalisations de ressortissants de l'ex-République fédérative de Yougoslavie et des États lui ayant succédé.

En 2005, un certain nombre de mesures ont été adoptées pour faciliter l'insertion des immigrants sur le

marché du travail, à la suite de recommandations formulées par un groupe de travail conjoint ministère/employeurs. On recense entre autres une forme de pratique professionnelle appelée « opportunité à l'essai » pour permettre à des personnes ne possédant pas d'expérience professionnelle en Suède d'en acquérir une. En outre, les immigrants possédant des qualifications acquises à l'étranger se voient offrir un apprentissage de trois semaines dans leur profession pour faire la preuve de leurs compétences dans l'emploi, après quoi ils peuvent se voir délivrer une attestation.

Pour lutter contre la discrimination, le gouvernement intensifie ses efforts de formation et d'information qui s'adressent aux hommes et aux femmes travaillant dans le domaine du recrutement. Une commission d'enquête a été désignée pour étudier la faisabilité d'un système de candidatures anonymes aux offres d'emploi dans le secteur public. La Commission suédoise de l'intégration va passer un contrat avec le BIT pour appliquer la méthode du « testing » sur le marché du travail suédois.

Le 31 mars 2006, entre en vigueur une loi sur les étrangers qui instaure un nouveau système de procédure et d'appel concernant les étrangers et la naturalisation. Cette nouvelle loi vise à clarifier les différents motifs d'octroi des titres de séjour. Si aucun des principaux motifs n'est applicable, l'existence d'une situation particulièrement difficile peut constituer un autre motif possible. Un arrangement provisoire mis en place en novembre 2005 accorde à certains groupes ayant séjourné longtemps en Suède et qui ont été déboutés ou ont fait l'objet d'une décision d'expulsion jamais exécutée la possibilité d'une réévaluation de leur situation.

Dans la nouvelle loi sur les étrangers, les motifs d'octroi de la protection prennent davantage d'importance. Par exemple, les témoins devant les juridictions internationales et les parents proches de ces témoins pourront obtenir la protection en Suède. Le pays a signé des accords avec ces juridictions pour organiser la migration de ces individus en Suède.

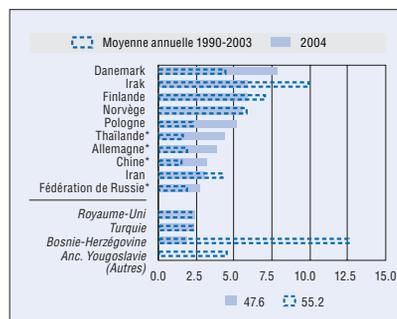
En septembre 2005, le gouvernement a adopté un projet de loi qui instaure le statut de réfugié pour les personnes menacées de persécutions en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. Auparavant, ces personnes se voyaient accorder un statut destiné aux personnes ayant besoin de protection.

En décembre 2005, une loi sur le retour de ressortissants de pays tiers via la Suède est entrée en vigueur. Elle met en œuvre la Directive du Conseil de l'UE relative à l'assistance au transit dans le cadre de mesures d'éloignement par voie aérienne.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	4.1	4.8	5.4	5.3	3.8	5.1	47.6
Sorties	1.7	1.4	1.7	1.8	1.6	1.6	16.0
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2003	2004	2003	2004			
Travail	3.6	7.0	9.4	17.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	28.3	27.6	73.8	67.8			
Humanitaire	6.5	6.1	16.8	15.1			
Autres	-	-	-	-			
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle			
				2000-2004			
<i>Milliers</i>							
Étudiants (y compris les ressortissants de l'EEE)	5.2	8.4	9.8	7.3			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	..	7.3	4.9	6.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	..	2.6	3.4	3.0			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.0	1.8	3.5	2.6	1.1	2.9	23.2

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	3.9	4.3	1.7	3.7	3.0	2.1	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.4	4.2	1.3	3.3	2.9	1.8	29 148
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.6	2.2	-0.2	-0.4	0.5	0.3	4 213
Chômage (% de la population active)	7.7	4.7	4.9	5.5	7.2	4.6	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.2	2.5	3.9	3.9	1.0	3.4	
Accroissement naturel	1.0	-0.3	0.7	1.1	-0.1	0.3	
Solde migratoire	1.2	2.8	3.2	2.8	1.1	3.1	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	-0.1	0.1	0.2	-	0.1	7 894
Personnes nées à l'étranger	1.5	2.3	2.3	2.1	1.2	2.3	1 100
Nationaux	0.6	0.3	0.6	0.4	0.2	0.4	8 531
Étrangers	-1.0	-2.0	-3.5	1.2	-2.2	-0.8	463
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	6.0	8.9	7.0	5.9	5.5	7.5	26 769
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.2	75.8	76.5	75.7	73.4	76.5	
Hommes nés à l'étranger	51.7	59.6	64.6	63.6	55.2	63.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	71.7	73.2	74.4	72.9	71.1	74.0	
Femmes nées à l'étranger	50.0	54.7	60.0	59.2	49.6	58.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.8	5.1	5.2	6.2	8.8	5.1	
Hommes nés à l'étranger	28.1	13.5	12.8	14.1	24.1	12.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.0	4.3	4.4	5.2	7.2	4.4	
Femmes nées à l'étranger	19.9	11.2	9.4	12.5	19.3	10.3	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/307037118281>

Suisse



En 2004, malgré la stagnation du marché du travail, la Suisse a continué à attirer un nombre élevé d'immigrants de longue durée. En 2005, un référendum a approuvé l'extension aux dix nouveaux pays membres de l'UE

du régime de libre circulation des personnes déjà en vigueur pour les pays de l'Union européenne suite à une période de transition adaptée. Par ailleurs, la législation sur les étrangers et sur les demandeurs d'asile a été amendée.

Les entrées d'étrangers munis de permis de séjour de plus d'un an se sont maintenues à peu près au même niveau que l'année précédente – près de 95 000 personnes, soit environ 1.3 % de la population de résidents permanents – ce qui est très élevé par rapport à la plupart des pays de l'OCDE. Les sorties sont elles aussi restées stables, à environ la moitié du total des entrées. Le solde migratoire est donc resté élevé par rapport à la population totale.

Comme en 2003, du fait de l'accord avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE/AELE, la proportion d'immigrants originaires de l'UE à 15 et de l'AELE continue d'augmenter. Pour les ressortissants de ces pays, le quota annuel est de 15 300 permis de travail de longue durée, mais il est épuisé chaque année. Au-delà de ce quota, les entrants se voient accorder des permis de courte durée, en attendant qu'un permis de longue durée se libère dans les années qui suivent. Plus de 60 % de toutes les entrées de longue durée en 2004-2005 se sont situées dans le cadre de l'accord de libre circulation.

Entre 2003 et 2004, le nombre de demandeurs d'asile a reculé de près d'un tiers pour ne plus atteindre que 14 000, et près de 20 000 demandeurs d'asile présents dans le pays sont partis ou ont renoncé. Le taux de reconnaissance du statut de demandeur d'asile est resté faible, environ 9 %.

En juin 2004, pour les citoyens de l'Europe à 15 et de l'AELE, les restrictions du marché du travail autres que les quotas annuels ont été supprimées. En particulier, la priorité du marché du travail suisse et le contrôle a priori du salaire et des conditions de travail ont été supprimés. La Suisse est autorisée jusqu'au printemps de 2014 à réintroduire des quotas pour tous les pays de l'UE si les niveaux de l'immigration se révèlent excessifs.

La libre circulation des citoyens des dix nouveaux pays membres de l'UE a été approuvée par référendum à l'automne 2005. Toutefois, sauf pour les citoyens de Malte et de Chypre, des restrictions temporaires s'appliquent jusqu'au printemps 2011 : quotas, priorité aux résidents pour toute vacance d'emploi et contrôle des niveaux de salaire et des conditions de travail.

Au cours de l'été 2005, les électeurs suisses ont approuvé l'adhésion à l'Accord de Schengen et à la Convention de Dublin. Cette adhésion entrera en vigueur d'ici 2008. D'ici cette date, par conséquent, la Suisse supprimera les contrôles aux frontières intra-Schengen. La Convention de Dublin prévoit l'échange d'informations sur les demandeurs d'asile et fixe les conditions dans lesquelles un pays participant est responsable de l'examen des demandes d'asile. En conséquence, la législation sur le droit d'asile est en cours d'amendement afin d'y introduire la notion de « pays tiers sûrs ». D'autres dispositions concernent un traitement plus restrictif et plus rapide des demandes, et un renforcement des mesures d'expulsion des demandeurs déboutés.

À la fin de 2005, le Conseil national a adopté une proposition de révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Cette nouvelle loi officialise une politique de restriction des entrées de personnes extérieures à l'Espace économique européen. Le statut juridique des étrangers est amélioré, et les obstacles à la mobilité géographique et professionnelle sont réduits. La participation à des cours d'intégration peut être exigée pour l'obtention d'un permis de séjour ou de courte durée; mais si l'intégration est réussie, la durée de résidence nécessaire pour obtenir un permis d'établissement est considérablement réduite (5 ans au lieu de 10). Il importe de souligner par ailleurs que le statut des conjoints divorcés ou séparés a été amélioré, le maintien de la résidence étant autorisé en cas de violence domestique ou après trois ans au moins de résidence avec intégration réussie. Les mesures contre les recours abusifs ont été renforcées.

L'ordonnance sur l'intégration des étrangers a été amendée à l'automne 2005; la nouvelle version entrera en vigueur début 2006. À compter de cette date, l'immigrant sera explicitement tenu de suivre un cours d'intégration. Conformément à la nouvelle loi sur les étrangers, pour prolonger ou accorder les permis de séjour, les autorités devront prendre en compte le degré d'intégration du demandeur.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	12.5	11.9	12.3	13.0	10.9	12.9	96.3
Sorties	9.6	7.8	6.3	6.5	8.9	6.9	47.9
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2003	2004	2003	2004			
Travail	28.4	33.4	35.7	40.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	40.2	38.8	50.5	47.0			
Humanitaire	5.3	4.4	6.6	5.3			
Autres	5.7	6.0	7.2	7.2			
Migrations temporaires	2000	2003	2004				
					2000-2004		
<i>Milliers</i>							
Étudiants
Stagiaires
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	14.4	7.5	10.9
Autres travailleurs temporaires
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	2.4	2.5	2.8	1.9	4.1	2.7	14.2

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	0.4	3.6	-0.3	2.1	1.6	0.8	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	-0.2	3.0	-1.1	1.0	1.3	-0.2	30 169
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-	1.0	-0.2	0.2	0.6	0.5	4 176
Chômage (% de la population active)	3.3	2.5	4.1	4.2	3.5	3.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	4.8	5.0	7.1	7.3	3.1	7.0	
Accroissement naturel	2.7	2.2	1.2	1.7	2.5	1.6	
Solde migratoire	2.1	2.8	5.9	5.6	0.6	5.4	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	5 653
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.7	2.4	2.3	0.7	2.6	1 738
Nationaux	0.3	0.4	0.5	0.5	0.3	0.4	5 896
Étrangers	2.3	1.1	1.6	1.6	0.7	1.9	1 495
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.3	2.1	2.4	2.4	1.2	2.3	35 685
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	86.2	85.6	..	85.9	
Hommes nés à l'étranger	81.9	81.2	..	81.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	73.3	72.6	..	73.0	
Femmes nées à l'étranger	63.6	63.8	..	63.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	2.8	2.9	..	2.8	
Hommes nés à l'étranger	7.3	7.5	..	7.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	3.4	..	3.2	
Femmes nées à l'étranger	9.2	9.2	..	9.2	

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/445417466127>

Turquie



Les statistiques des migrations de la Turquie se fondent sur des estimations tirées de sources disparates, d'où la difficulté d'obtenir une description fiable. Cette réserve mise à part, l'émigration permanente,

caractéristique de l'économie du pays, a continué à diminuer en 2004 tant sur le plan du volume que sur celui de l'importance économique. D'un autre côté, l'émigration temporaire de main-d'œuvre dans un contexte régional semble jouer un rôle toujours plus important. En matière de législation, aucun changement significatif n'est intervenu en 2004.

D'après le nombre de demandes d'asile déposées et de permis de séjour délivrés, on constate que les flux d'immigration en Turquie ont représenté près de 160 000 personnes en 2004, chiffre pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. Les admissions au titre de l'asile (4 000) sont peu nombreuses, celles pour raisons de travail (28 000) ou d'études (15 000) sont plus fréquentes. Mais la plupart des entrées ont d'autres motifs qui ne sont pas spécifiés.

Pour ce qui est de l'émigration, aucun chiffre officiel n'a été notifié mais il semblerait que les effectifs de citoyens turcs à l'étranger aient diminué de près de 2 % pour s'établir à un peu plus de 3.5 millions d'individus en 2004, par suite de naturalisations dans les pays d'accueil et du retour d'expatriés. Amorcée en 2000, cette tendance se poursuit.

Les sorties de citoyens turcs en quête d'asile à l'étranger ont continué de diminuer après avoir atteint des sommets au début des années 2000. En 2004, le chiffre a diminué de près d'un tiers pour s'établir à 16 000 personnes environ. Depuis 2001, un peu plus de la moitié de ces émigrants avaient pour destination l'Allemagne ou la France. En 2004, près d'un quart des demandeurs d'asile turcs déposaient leurs dossiers en Allemagne, contre environ un sur dix en France. Avec la baisse des demandes d'asile de la part d'Afghans, d'Iraniens et d'Irakiens (leurs effectifs ayant diminué de moitié, soit moins de 30 000 individus), il est probable que le rôle de la Turquie comme pays de transit vers l'Europe ait perdu de l'importance.

Les migrations pour raisons familiales au départ de la Turquie s'expliquent principalement par la présence

d'importantes communautés turques dans les pays d'accueil et par l'existence de réseaux qui entretiennent un certain nombre d'allées et venues. De tout temps, les migrations pour raisons familiales ont représenté une part importante de l'émigration turque vers l'Europe occidentale, mais moindre vers l'Australie ou l'Amérique du Nord. D'après les statistiques des pays d'accueil, il semblerait que cette poussée migratoire se soit considérablement affaiblie passant d'environ 100 000 personnes par an au milieu des années 90 à 50 000 au début des années 2000.

Il semble aussi que, sur le plan économique, l'émigration joue un rôle de moins en moins important. Dès 1998, on observait déjà une tendance à la baisse du volume des transferts de fonds. En 2004, le montant des fonds rapatriés par les travailleurs ne s'est élevé qu'à 800 millions USD, ou 0.2 % du PNB, soit le niveau le plus faible depuis 1975 (1.3 milliard USD, soit 2.8 % du PNB), et une forte baisse par rapport à 2003 (1.7 milliard USD, soit 0.7 % du PNB).

En revanche, les migrations de travail sous contrat par l'intermédiaire de l'Office turc pour l'emploi se sont rétablies après une baisse temporaire mais spectaculaire à la fin des années 90. Exprimées en taux à deux chiffres, elles ont atteint 44 000 personnes en 2004 (+18 % par rapport à 2003). La Communauté des États indépendants demeure en tête des pays de destination et a encore pris de l'avance, gagnant huit points de pourcentage sur une part représentant déjà plus de la moitié des effectifs tandis que la part de l'UE à 15 tombait en dessous de 10 %.

Outre l'immigration de Turcs de souche en provenance des pays voisins (principalement la Bulgarie), les flux d'entrées de demandeurs d'asile, de réfugiés, de migrants en transit et de travailleurs clandestins observés ces dernières décennies ont rarement été aussi atypiques. Ces groupes ont commencé à arriver en Turquie en petits nombres, puis par vagues toujours plus importantes pour finir par constituer des effectifs significatifs au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, on estime que les migrations irrégulières ont représenté plus de 60 000 personnes en 2004, soit une hausse de 9 % par rapport à 2003 mais un recul par rapport au chiffre record de 2000 qui, selon les estimations, se serait élevé à 95 000. Cette progression s'est effectuée en dépit des efforts des autorités turques pour lutter contre les migrations clandestines, efforts qui semblaient pourtant avoir permis de faire baisser les chiffres en 2002 et 2003.

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers																					
					1995-1999	2000-2004	2004																					
<i>Pour 1 000 habitants</i>																												
Entrées	..	2.5	2.2	2.2	..	2.3	155.5																					
Sorties																					
Entrées d'étrangers par catégories Statistiques de permis de résidence (données harmonisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers <table border="1"> <caption>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 1990-2003 (%)</th> <th>2004 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bulgarie</td> <td>59.5</td> <td>61.4</td> </tr> <tr> <td>Fédération de Russie</td> <td>..</td> <td>59.5</td> </tr> <tr> <td>Azerbaïdjan</td> <td>..</td> <td>..</td> </tr> <tr> <td>Grèce</td> <td>..</td> <td>..</td> </tr> <tr> <td>États-Unis</td> <td>..</td> <td>..</td> </tr> <tr> <td>Iran</td> <td>..</td> <td>..</td> </tr> </tbody> </table>			Nationalité	Moyenne annuelle 1990-2003 (%)	2004 (%)	Bulgarie	59.5	61.4	Fédération de Russie	..	59.5	Azerbaïdjan	Grèce	États-Unis	Iran
	Nationalité	Moyenne annuelle 1990-2003 (%)	2004 (%)																									
Bulgarie	59.5	61.4																										
Fédération de Russie	..	59.5																										
Azerbaïdjan																										
Grèce																										
États-Unis																										
Iran																										
2003	2004	2003	2004																									
Travail																								
Famille (y compris la famille accompagnante)																								
Humanitaire																								
Autres																								
Migrations temporaires	2000	2003	2004	Moyenne annuelle																								
								2000-2004																				
<i>Milliers</i>																												
Étudiants																								
Stagiaires																								
Vacanciers actifs																								
Travailleurs saisonniers																								
Personnel transféré au sein de leur entreprise																								
Autres travailleurs temporaires																								
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2003	2004				Moyenne		Milliers																		
					1995-1999	2000-2004	2004																					
<i>Pour 1 000 habitants</i>																												
	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	3.9																					

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
PIB réel (croissance en %)	7.2	7.4	5.8	8.9	3.1	3.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	5.3	4.7	4.2	7.3	1.4	2.0	7 364
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.8	-2.1	-0.9	3.0	1.7	0.2	22 291
Chômage (% de la population active)	7.5	6.3	10.3	10.1	7.0	9.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		
					1995-1999	2000-2004	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Milliers
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2003	2004	Moyenne		Niveau
					1995-1999	2000-2004	2004
<i>En % de la population étrangère</i>							

Les notes et sources sont détaillées à la fin du chapitre.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/485286855473>

LECTURE DES TABLEAUX DE LA PARTIE IV

Des moyennes annuelles sont présentées pour la plupart des séries. Il est indiqué que ces moyennes sont calculées pour les périodes 1995-1999 et 2000-2004. Cependant, selon la disponibilité des données, celles-ci peuvent être calculées sur des périodes plus courtes.

Sources et notes

Flux migratoires des étrangers

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.1. et B.1.1.)

Entrées d'étrangers de long terme par catégories

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été harmonisées (cf. www.oecd.org/els/migrations/pmi2006).

Migrations temporaires

Données de permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données sur les travailleurs temporaires ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies.

Indicateurs macroéconomiques et liés au marché du travail

Croissance du PIB réel et PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2000 (source : OCDE). Pour la Bulgarie, la croissance du PIB est calculée à partir du PIB aux prix courants. Le niveau du PIB par tête est estimé pour l'année 2005 et calculé en PPA.

Emploi et chômage

Perspectives de l'emploi, OCDE, 2005. Certaines séries ont été révisées depuis la publication de cet ouvrage.

Composantes de la croissance de la population totale

Statistiques de la population active, OCDE, 2005.

Population totale

Population née à l'étranger

Données nationales et estimations du Secrétariat (cf. www.oecd.org/els/migrations/pmi2006 pour de plus amples informations sur les méthodes d'estimation). Les sources et notes des données nationales sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4.).

Population étrangère

Données nationales. Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5.).

Naturalisations

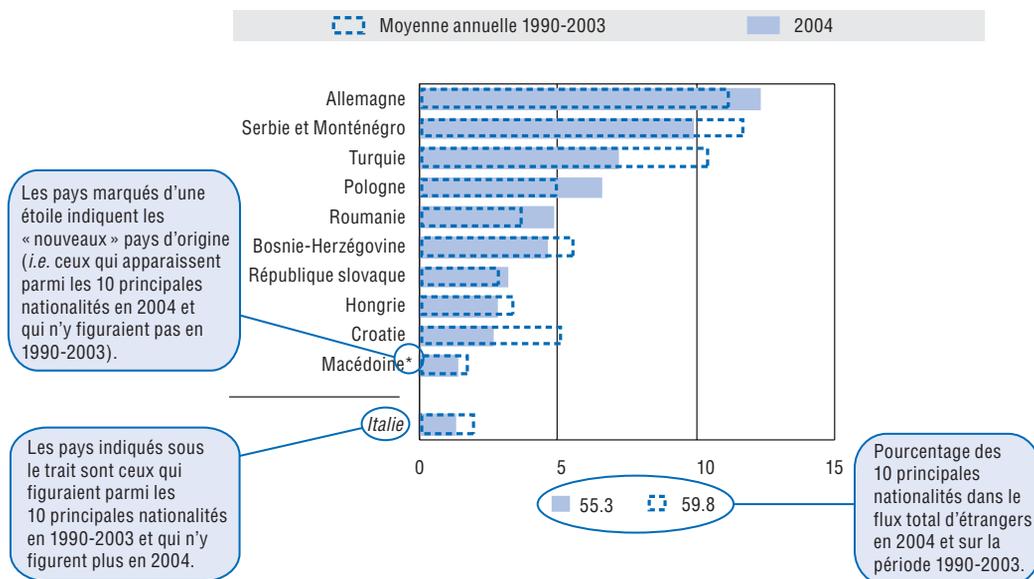
Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.6. et B.1.6.).

Résultats sur le marché du travail

Pays européens : Enquête de la Communauté européenne sur la population active, données fournies par Eurostat (sauf pour le Danemark : données issues du registre de population); Australie : Enquête sur la population active; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

LECTURE DU GRAPHIQUE

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



ANNEXE STATISTIQUE

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent de contributions individuelles de correspondants nationaux désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, il s'agit de données n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'une harmonisation internationale. Ce réseau de correspondants, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), couvre la plupart des pays membres de l'OCDE ainsi que les États baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Le SOPEMI n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer, dans la mesure de ses moyens, à l'harmonisation des données.

Aucune donnée n'est présentée sur la population autochtone, l'objet de cette annexe étant de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (population étrangère ou née à l'étranger selon le cas). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale et de la population immigrée active ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. La présentation de tableaux sous forme standardisée ne doit pas conduire les utilisateurs à penser que les données ont été entièrement normalisées ni qu'elles sont comparables à un niveau international. En effet, peu de sources sont spécifiquement conçues pour enregistrer les phénomènes migratoires. La grande variété des sources utilisées conduit à mesurer des populations différentes. En outre, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant une source *a priori* identique.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être appréhendés au travers des recensements. Ceux qui sont entrés légalement mais qui restent sur le territoire en dépit de l'expiration de la durée légale de leur permis de séjour (ou de leur visa) sont pris en compte dans les statistiques de permis mais sans qu'il soit possible de connaître la proportion de ceux qui ont quitté le territoire. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, de prendre en compte une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. En terme de mesure, ceci permet, à un moment donné, de mieux évaluer le volume de la population étrangère sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

La logique retenue pour ordonner les séries consiste à présenter en premier lieu les tableaux se rapportant à la population totale (séries 1.1. à 1.6 : Entrées, sorties d'étrangers,

entrées de demandeurs d'asile, effectifs de personnes nées à l'étranger et étrangères, acquisitions de la nationalité) pour ensuite se concentrer sur la population active (séries 2.1 et 2.2 : Entrées de travailleurs étrangers, effectifs d'actifs nés à l'étranger et étrangers).

Compte tenu du fait que la nature des sources utilisées diffère largement d'un pays à l'autre, chaque série est précédée d'une note explicative visant à faciliter la compréhension et l'utilisation des données produites. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalités ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales s'appliquant aux tableaux

- a) Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant les dix dernières années (en général 1995-2004).
- b) L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique français. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- c) Dans les tableaux par pays d'origine (série B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités indiquées dans le tableau. Les effectifs de certaines nationalités ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- d) Les données relatives aux entrées de demandeurs d'asile par nationalités (série B.1.3) ne sont présentées que pour les 10 principaux pays d'accueil en 2004. Les données relatives aux sorties d'étrangers (série 1.2) et aux entrées de travailleurs (série 2.1) ne sont pas détaillées par nationalités. Seuls les totaux sont présentés, respectivement dans les tableaux A.1.2. et A.2.1.
- e) À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- f) Les signes conventionnels retenus dans les tableaux sont les suivants :
 - . . Non disponible
 - Zéro ou négligeable.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population ou des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

En utilisant les registres de population, les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés).

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente ». Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays dans la mesure où leur durée légale de résidence s'apparente souvent à une migration de long terme (supérieure à un an). Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici). Les données pour l'Italie et le Portugal incluent des migrants temporaires.

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut ou à un renouvellement.

La capacité des administrations à traiter l'ensemble des procédures relatives à la délivrance des permis peut avoir un impact sur ce type de données. Dans certains cas, un retard important dans les procédures de traitement des demandes peut apparaître et la répercussion sur le nombre de permis octroyés s'en trouve retardée jusqu'à la liquidation des arriérés.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (*Quartely National Household Survey*) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (*International Passenger Survey*) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE

Milliers

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<i>Données issues des registres de population :</i>										
Allemagne	788.3	708.0	615.3	605.5	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2
Autriche	59.2	72.4	66.0	74.8	92.6	97.2	108.9
Belgique	53.1	51.9	49.2	50.7	68.5	68.6	66.0	70.2	68.8	72.4
Danemark	33.0	24.7	20.4	21.3	20.3	22.9	25.2	22.0	18.7	18.8
Espagne	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8
Finlande	7.3	7.5	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5
Hongrie	14.0	13.7	13.3	16.1	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	18.1
Japon	209.9	225.4	274.8	265.5	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0
Luxembourg	9.6	9.2	9.4	10.6	11.8	10.8	11.1	11.0	11.5	11.3
Norvège	16.5	17.2	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9
Pays-Bas	67.0	77.2	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1
République slovaque	4.6	7.9
République tchèque	5.9	7.4	9.9	7.9	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8
Suède	36.1	29.3	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6	48.0	47.6
Suisse	87.9	74.3	70.1	72.4	83.4	85.6	99.5	97.6	90.6	96.3
<i>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources :</i>										
Australie										
Entrées permanentes	87.4	115.7	101.0	92.4	101.6	114.6	138.3	119.8	130.2	150.7
Entrées temporaires	124.4	130.2	147.1	173.2	194.1	224.0	245.1	340.2	244.7	261.6
Canada										
Entrées permanentes	212.9	226.1	216.0	174.2	189.9	227.3	250.5	229.1	221.4	235.8
Entrées temporaires	179.7	187.6	195.1	199.2	234.1	262.9	283.7	263.5	244.7	245.7
Corée										
..	185.4	172.5	170.9	178.3	188.8	
États-Unis										
Entrées permanentes	720.5	915.9	798.4	654.5	646.6	849.8	1 064.3	1 063.7	705.8	946.1
Entrées temporaires	999.6	997.3	1 106.6	1 249.4	1 375.1	1 282.6	1 233.4	1 299.3
France										
52.2	51.4	78.1	113.5	83.6	93.0	107.6	124.8	135.1	140.1	
Grèce										
..	38.2
Irlande										
13.6	21.5	23.7	21.7	22.2	27.8	32.7	39.9	33.0	33.2	
Italie										
..	111.0	268.0	271.5	232.8	388.1	..	319.3	
Mexique										
Entrées permanentes	40.2	43.2	46.2	48.6	42.2	41.1	35.7	32.4
Entrées temporaires	30.0	29.2	27.1	25.3	22.7	24.2	26.1	24.6	29.1	34.0
Nouvelle-Zélande										
55.9	42.7	32.9	27.4	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2	
Pologne										
..	5.2	17.4	15.9	21.5	30.2	30.3	36.8	
Portugal										
5.0	3.6	3.3	6.5	10.5	15.9	141.1	61.5	21.0	14.1	
Royaume-Uni										
228.0	224.2	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3	418.2	406.8	494.1	
Turquie										
..	168.1	161.2	157.6	152.2	155.5	
UE-25 (parmi les pays ci-dessus)										
+ Norvège et Suisse	1 598.5	1 948.5	2 232.3	2 471.5	2 694.1	2 478.9	2 814.5
Amérique du Nord (entrées permanentes)	933.3	1 142.0	1 014.4	828.6	836.5	1 077.2	1 314.8	1 292.8	927.2	1 182.0

Note : Les données relatives aux pays qui disposent d'un registre de population ne sont pas strictement comparables car les critères d'inscription aux registres varient selon le pays. Les chiffres pour les Pays-Bas, la Norvège et surtout l'Allemagne incluent un nombre important de demandeurs d'asile. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/755500272518>

Tableau A.1.2. **Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<i>Données issues des registres de population :</i>										
Allemagne	561.1	559.1	637.1	639.0	555.6	562.4	497.0	505.6	499.1	547.0
Autriche	44.9	47.3	44.4	51.0	38.8	46.1	48.3
Belgique	33.1	32.4	34.6	36.3	36.4	35.6	31.4	31.0	33.9	..
Danemark	5.3	6.0	6.7	7.7	8.2	8.3	8.9	8.7	8.7	..
Finlande	1.5	3.0	1.6	1.7	2.0	4.1	2.2	2.8	2.3	4.2
Hongrie	2.4	2.8	1.9	2.3	2.5	2.2	1.9	1.8	2.6	3.4
Japon	194.4	160.1	176.6	187.8	198.3	210.9	232.8	248.4	259.4	278.5
Luxembourg	4.9	5.6	5.8	6.7	6.9	7.1	7.8	8.3	9.4	9.6
Norvège	9.0	10.0	10.0	12.0	12.7	14.9	15.2	12.3	14.3	9.0
Pays-Bas	21.7	22.4	21.9	21.3	20.7	20.7	20.4	21.2	21.9	23.5
République tchèque	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	20.4	31.1	33.2	33.8
Suède	15.4	14.5	15.3	14.1	13.6	12.6	12.7	14.3	15.1	16.0
Suisse	67.5	67.7	63.4	59.0	58.1	55.8	52.7	49.7	46.3	47.9
<i>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources :</i>										
Australie										
Départs permanents	16.9	17.7	18.2	19.2	17.9	20.8	23.4	24.1	24.9	29.9
Départs à long terme	27.4	27.7	28.6	30.3	29.4	30.0	42.2	31.9	29.5	29.6
Corée	89.1	107.2	114.0	152.3	148.8
Mexique										
Résidents permanents	40.6	41.5	45.7	47.4	45.9	39.1	31.2	29.1
Résidents temporaires	34.4	30.7	27.0	25.0	21.5	22.6	25.7	26.8
Nouvelle-Zélande	10.8	12.6	14.7	16.2	15.9	15.6	28.6	22.4	25.4	29.0
Royaume-Uni	101.0	108.0	130.6	125.7	151.6	159.6	148.5	173.7	170.6	151.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/853420787587>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ALLEMAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pologne	87.2	77.4	71.2	66.1	72.2	74.1	79.7	81.6	88.2	125.0
Turquie	73.6	73.2	56.0	48.0	47.1	49.1	54.6	58.1	49.8	42.6
Fédération de Russie	33.0	31.9	24.8	21.3	27.8	32.1	36.6	36.5	31.8	28.5
Roumanie	24.8	17.1	14.2	17.0	18.8	24.2	20.3	24.0	23.8	23.5
Serbie et Monténégro	54.1	42.9	31.2	59.9	87.8	33.0	28.3	26.4	22.8	21.7
Italie	48.0	45.8	39.0	35.6	34.9	32.8	29.0	25.0	21.6	19.6
Hongrie	18.8	16.6	11.2	13.3	14.9	16.0	17.4	20.6	14.3	17.4
États-Unis	16.0	16.3	15.1	17.0	16.8	17.5	17.4	15.5	14.7	15.3
Ukraine	15.4	13.7	12.5	14.1	15.3	18.2	20.5	20.6	17.7	15.0
France	14.4	14.9	14.4	14.3	15.3	15.9	14.5	12.7	12.3	12.5
Bulgarie	8.0	6.3	6.3	5.3	8.1	10.3	..	13.2	13.4	11.6
Croatie	14.9	12.3	10.0	10.1	12.6	14.1	13.9	13.1	11.6	10.5
Grèce	20.3	18.8	16.4	16.1	17.6	17.4	16.5	15.0	12.1	10.2
République tchèque	10.0	8.9	7.7	7.7	9.3	11.3	11.3	10.2	8.4	8.9
Bosnie-Herzégovine	55.2	11.1	6.9	8.4	10.3	10.4	12.8	10.5	8.4	8.0
Autres pays	294.7	300.7	278.3	251.3	265.0	272.5	312.4	275.5	250.8	231.8
Total	788.3	708.0	615.3	605.5	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/353600846126>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

AUSTRALIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Royaume-Uni	10.7	14.4	12.7	12.1	11.7	13.3	14.3	13.8	18.2	24.6
Nouvelle-Zélande	10.5	12.3	13.1	14.7	18.7	21.9	25.2	15.7	12.4	14.4
Chine	3.7	13.2	8.8	5.5	8.9	9.5	11.9	10.0	11.1	13.6
Inde	3.9	4.1	3.1	3.2	3.0	5.4	9.0	7.6	9.0	11.6
Afrique du Sud	2.8	3.6	3.8	5.2	6.0	7.4	7.6	7.4	6.3	7.6
Philippines	4.1	4.0	3.4	3.4	4.0	4.0	3.9	3.5	3.8	4.9
Malaisie	1.1	1.3	1.4	1.2	1.6	2.3	2.9	3.2	4.1	5.6
Sri Lanka	2.0	2.1	1.6	1.4	1.2	1.6	2.4	2.4	2.5	2.3
Viêtnam	5.1	3.9	3.2	2.6	2.6	2.0	2.4	2.5	3.1	2.5
Fidji	1.5	2.3	2.1	1.4	1.8	2.1	2.5	2.0	2.0	1.8
États-Unis	1.8	2.4	2.4	2.0	1.8	2.1	2.6	2.3	2.8	2.6
Liban	1.2	1.6	1.3	1.2	1.1	1.4	1.7	1.3	1.8	1.4
Hong-Kong, Chine	4.1	4.7	4.1	3.5	2.2	1.8	2.1	1.6	2.0	2.4
Irlande	0.9	1.1	1.1	1.0	0.9	1.1	1.1	0.9	1.1	1.5
Allemagne	0.8	1.2	1.2	1.0	1.1	1.2	1.3	1.2	1.3	1.5
Autres pays	33.2	43.4	37.8	32.8	34.9	37.5	47.3	44.4	48.8	52.5
Total	87.4	115.7	101.0	92.4	101.6	114.6	138.3	119.8	130.2	150.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

AUTRICHE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	6.6	7.5	7.7	10.4	8.3	10.9	13.3
Serbie et Monténégro	9.4	13.5	6.4	6.2	8.8	9.3	10.8
Turquie	5.9	7.2	7.0	7.7	10.4	9.7	7.8
Pologne	5.0	5.1	3.5	3.5	2.5	2.9	7.1
Roumanie	1.5	1.8	1.9	2.4	4.2	5.1	5.3
Bosnie-Herzégovine	3.3	3.8	4.4	5.4	4.0	4.8	5.0
République slovaque	1.7	1.8	1.9	2.4	2.2	2.3	3.5
Hongrie	2.1	2.3	2.5	3.1	2.2	2.5	3.1
Croatie	2.6	3.9	4.1	6.5	3.1	2.9	2.9
Macédoine	0.8	1.0	0.9	1.4	1.7	1.5	1.5
République tchèque	1.4	1.5	1.4	1.5	1.0	1.1	1.4
Italie	1.2	1.4	1.4	1.7	1.3	1.3	1.4
Slovénie	0.6	0.6	0.5	0.7	0.4	0.4	0.6
Autres pays	17.2	20.9	22.4	21.9	42.7	42.5	45.3
Total	59.2	72.4	66.0	74.8	92.6	97.2	108.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

BELGIQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
France	6.2	6.6	7.0	7.4	7.9	8.1	8.0	8.1	8.2	9.5
Pays-Bas	6.5	7.8	6.3	6.2	6.2	7.2	8.2	8.4	8.5	8.8
Maroc	3.6	4.0	3.9	4.3	4.9	5.7	7.1	8.5	8.4	8.0
Pologne	0.8	0.9	1.1	1.1	1.2	1.1	2.9	2.4	2.1	3.5
Allemagne	3.1	3.2	3.1	3.2	3.1	3.0	2.9	3.0	2.9	3.3
Turquie	2.5	2.5	1.4	2.4	2.2	2.8	3.0	3.9	3.8	3.2
États-Unis	3.0	3.0	3.1	2.8	2.9	2.8	2.9	2.7	2.5	2.6
Royaume-Uni	2.8	2.8	2.7	2.7	3.0	3.2	2.7	2.5	2.5	2.4
Italie	2.6	2.7	2.8	2.5	2.6	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3
Portugal	1.7	1.8	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.6	1.8	1.9
Espagne	1.0	1.0	1.2	1.1	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6
Roumanie	0.3	0.3	0.4	..	0.6	0.7	1.0	1.0	1.0	1.4
Chine	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	1.3	2.1	1.6	1.4
Inde	0.4	0.5	0.4	..	0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2
République démocratique du Congo	1.0	0.8	0.6	0.7	0.8	0.8	1.4	1.3	1.1	1.1
Autres pays	17.0	13.3	13.0	14.0	18.6	15.1	18.5	19.9	19.3	20.1
Total	53.1	51.9	49.2	50.7	57.8	57.3	66.0	70.2	68.8	72.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
CANADA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	13.3	17.5	18.5	19.8	29.1	36.7	40.4	33.3	36.2	36.4
Inde	16.3	21.3	19.6	15.4	17.5	26.1	27.9	28.8	24.6	25.6
Philippines	15.2	13.2	10.9	8.2	9.2	10.1	12.9	11.0	12.0	13.3
Pakistan	4.0	7.8	11.2	8.1	9.3	14.2	15.4	14.2	12.4	12.8
États-Unis	5.2	5.9	5.0	4.8	5.5	5.8	5.9	5.3	6.0	7.5
Iran	3.7	5.8	7.5	6.8	5.9	5.6	5.7	7.9	5.7	6.1
Royaume-Uni	6.2	5.6	4.7	3.9	4.5	4.6	5.4	4.7	5.2	6.1
Roumanie	3.9	3.7	3.9	3.0	3.5	4.4	5.6	5.7	5.5	5.7
Corée	3.5	3.2	4.0	4.9	7.2	7.6	9.6	7.3	7.1	5.3
France	3.9	3.4	2.9	3.9	3.9	4.3	4.4	4.0	4.1	5.0
Colombie	0.4	0.4	0.6	0.9	1.3	2.2	3.0	3.2	4.3	4.4
Sri Lanka	8.9	6.2	5.1	3.3	4.7	5.8	5.5	5.0	4.4	4.1
Fédération de Russie	1.7	2.5	3.7	4.3	3.8	3.5	4.1	3.7	3.5	3.7
Afghanistan	1.4	2.0	2.1	1.6	2.1	2.8	3.2	3.0	3.0	2.5
Ukraine	1.8	2.7	2.5	2.7	..	3.3	3.6	3.6	2.8	2.4
Autres pays	123.7	125.2	113.9	82.8	82.4	90.0	98.1	88.4	84.6	94.9
Total	212.9	226.1	216.0	174.2	190.0	227.5	250.6	229.0	221.4	235.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
CORÉE

	2000	2001	2002	2003
Chine	66.6	70.6	60.0	57.7
États-Unis	14.7	16.2	19.0	17.1
Fédération de Russie	7.5	8.0	9.5	10.8
Philippines	13.4	7.8	8.1	10.2
Indonésie	7.9	7.2	10.0	9.3
Japon	7.2	8.0	8.5	7.3
Thaïlande	8.0	6.7	6.8	7.2
Ouzbékistan	5.5	3.8	3.9	7.0
Vietnam	7.6	..	3.2	6.8
Canada	..	4.2	5.3	5.3
Autres pays	46.9	40.1	36.4	39.6
Total	185.4	172.5	170.9	178.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

DANEMARK

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	0.4	0.5	0.6	0.7	1.1	1.5	1.3
Norvège	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3
Islande	1.2	1.2	0.9	0.7	0.8	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1
Allemagne	1.0	1.2	1.1	1.2	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	1.0
Suède	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8
Pologne	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.7
Royaume-Uni	0.9	1.0	0.9	1.0	0.7	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7
États-Unis	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6
Ukraine	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6
Lituanie	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5
Thaïlande	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.5	0.4	0.5
Afghanistan	..	0.3	0.3	0.4	0.6	1.5	3.0	1.3	0.7	0.5
Inde	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4
Irak	1.0	1.1	1.3	2.3	1.9	2.9	3.2	2.1	1.2	0.4
Autres pays	25.8	16.7	12.5	10.9	10.2	10.7	10.7	10.1	7.8	7.8
Total	33.0	24.7	20.4	21.3	20.3	22.9	25.2	22.0	18.7	18.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ESPAGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Roumanie	0.5	1.8	17.5	23.3	48.3	55.0	89.5
Maroc	10.6	14.9	38.3	39.5	40.2	40.9	58.8
Royaume-Uni	4.5	7.9	10.9	16.0	25.3	32.1	44.3
Bolivie	0.2	0.5	3.3	4.9	10.6	18.1	35.3
Argentine	1.2	1.9	6.7	16.0	35.4	24.8	23.2
Bulgarie	0.2	0.7	6.5	11.8	15.9	13.6	17.9
Colombie	2.3	7.5	46.1	71.2	34.2	10.9	16.6
Chine	1.0	1.6	4.8	5.2	5.7	7.3	14.4
Brésil	0.9	1.6	4.1	4.3	4.7	7.3	13.0
Pérou	2.1	2.9	6.0	7.1	8.0	13.3	13.0
Équateur	2.0	9.0	91.1	82.6	89.0	72.6	11.9
Allemagne	7.1	9.3	10.2	10.7	11.2	11.1	11.8
Ukraine	0.2	0.6	6.3	11.0	10.8	9.1	10.3
Venezuela	0.9	1.6	3.4	4.1	5.4	10.4	10.2
Uruguay	0.2	0.4	1.3	2.8	6.2	9.3	9.8
Autres pays	23.4	37.0	74.3	83.5	92.2	93.7	265.7
Total	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ÉTATS-UNIS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Mexique	89.9	163.6	146.9	131.6	147.6	173.9	206.4	219.4	115.9	175.4
Inde	34.7	44.9	38.1	36.5	30.2	42.0	70.3	71.1	50.4	70.1
Philippines	51.0	55.9	49.1	34.5	31.0	42.5	53.2	51.3	45.4	57.8
Chine	35.5	41.7	41.1	36.9	32.2	45.7	56.4	61.3	40.7	51.2
Viêtnam	41.8	42.1	38.5	17.6	20.4	26.7	35.5	33.6	22.1	31.5
République dominicaine	38.5	39.6	27.1	20.4	17.9	17.5	21.3	22.6	26.2	30.5
El Salvador	11.7	17.9	18.0	14.6	14.6	22.6	31.3	31.2	28.3	29.8
Cuba	17.9	26.5	33.6	17.4	14.1	20.8	27.7	28.3	9.3	20.5
Corée	16.0	18.2	14.2	14.3	12.8	15.8	20.7	21.0	12.5	19.8
Colombie	10.8	14.3	13.0	11.8	10.0	14.5	16.7	18.8	14.8	18.7
Guatemala	6.2	8.8	7.8	7.8	7.3	10.0	13.6	16.2	14.4	18.0
Canada	12.9	15.8	11.6	10.2	8.9	16.2	21.9	19.5	11.4	15.6
Royaume-Uni	12.4	13.6	10.7	9.0	7.7	13.4	18.4	16.4	9.6	14.9
Jamaïque	16.4	19.1	17.8	15.1	14.7	16.0	15.4	14.9	13.4	14.4
Pologne	13.8	15.8	12.0	8.5	8.8	10.1	11.8	12.7	10.5	14.3
Autres pays	310.7	378.3	318.8	268.4	268.3	362.0	443.6	425.3	280.9	363.8
Total	720.5	915.9	798.4	654.5	646.6	849.8	1 064.3	1 063.7	705.8	946.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

FINLANDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fédération de Russie	2.0	2.0	2.4	2.5	2.2	2.5	2.5	2.0	1.7	1.9
Estonie	1.0	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	1.1	1.2	1.1	1.7
Suède	0.6	0.6	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7
Chine	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4
Thaïlande	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4
Allemagne	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Royaume-Uni	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Irak	0.2	0.5	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3
Turquie	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Iran	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2
Somalie	0.3	0.3	0.5	0.4	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2
Ukraine	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
Viêtnam	0.1	0.1	0.1	0.2	–	0.1	0.1	0.1	–	0.1
Bosnie-Herzégovine	0.4	0.4	0.1	–	0.1	–	–	–	–	0.1
Autres pays	1.8	1.7	1.9	2.2	2.5	3.2	4.0	3.3	3.4	4.3
Total	7.3	7.5	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

FRANCE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Algérie	8.4	7.8	12.2	16.7	11.4	12.4	15.1	23.3	27.5	26.6
Maroc	6.6	6.6	10.3	16.1	14.1	16.9	18.7	21.4	22.1	21.7
Turquie	3.6	3.4	5.1	6.8	5.7	6.6	6.9	8.5	8.6	9.0
Tunisie	1.9	2.2	3.6	5.3	4.0	5.5	6.5	7.6	9.3	8.7
Congo	0.3	0.4	1.0	2.1	1.5	1.7	2.1	3.1	3.5	3.9
Fédération de Russie	0.6	0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.4	1.9	2.3	2.8
Chine	0.8	0.7	2.8	5.7	1.7	1.8	2.1	1.7	2.3	2.8
Haïti	1.4	0.8	1.9	1.9	1.4	1.8	2.1	2.0	2.5	2.8
États-Unis	2.4	2.7	2.8	2.5	2.7	2.6	2.6	2.4	2.3	2.6
Sénégal	0.7	0.9	1.6	3.0	1.8	1.9	2.1	2.2	2.4	2.3
Mali	0.3	0.5	1.5	4.2	2.0	1.4	1.5	1.5	2.1	2.0
Serbie et Monténégro	0.8	0.7	1.0	1.8	1.3	1.2	1.4	1.6	1.7	1.9
Roumanie	0.6	0.5	0.6	0.9	0.9	1.1	1.4	1.4	1.5	1.7
Sri Lanka	0.8	0.9	1.3	1.8	1.2	1.3	2.1	1.6	1.4	1.5
Brésil	0.9	0.7	0.6	0.7	0.8	1.0	1.2	1.2	1.2	1.4
Autres pays	18.5	18.9	27.5	40.3	29.1	31.5	36.4	38.5	40.0	42.3
Total	48.8	48.4	74.5	110.7	80.7	89.8	103.6	120.0	130.7	134.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

GRÈCE

	1998
Fédération de Russie	4.8
Bulgarie	2.9
Albanie	2.7
Égypte	2.2
Roumanie	2.1
Ukraine	1.7
Anc. Yougoslavie	1.4
États-Unis	1.4
Pologne	1.3
Allemagne	1.3
Royaume-Uni	1.2
Philippines	1.0
Turquie	0.8
République arabe syrienne	0.7
Liban	0.7
Autres pays	12.0
Total	38.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
HONGRIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Roumanie	5.1	4.2	4.0	5.5	7.8	8.9	10.6	10.3	9.6	11.0
Ukraine	1.3	1.4	1.4	1.8	2.4	2.4	2.5	2.1	2.6	2.5
Serbie et Monténégro	1.3	0.9	0.8	1.5	2.5	1.8	1.0	0.4	0.7	1.1
Chine	1.2	1.8	1.7	1.3	1.2	1.1	0.4	0.1	0.7	0.6
États-Unis	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.3
Viêtnam	0.1	0.3	0.4	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3
Israël	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2
Fédération de Russie	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Mongolie	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Japon	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Lybie	0.1	0.1	0.1	–	–	–	0.1	0.2	0.2	0.1
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.3	0.4	0.1
Canada	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	–	0.1	0.1	0.1	0.1
Allemagne	0.4	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.3	0.4	0.1
Autres pays	2.7	2.6	2.6	2.9	3.1	3.5	3.0	2.7	2.8	1.3
Total	14.0	13.7	13.3	16.1	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	18.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
IRLANDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Royaume-Uni	5.8	8.3	8.4	8.6	8.2	8.4	9.0	7.4	6.9	5.9
États-Unis	1.5	4.0	4.2	2.3	2.5	2.5	3.7	2.7	1.6	1.8
Autres pays	6.3	9.2	11.1	10.8	11.5	16.9	20.0	29.8	24.5	25.5
Total	13.6	21.5	23.7	21.7	22.2	27.8	32.7	39.9	33.0	33.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ITALIE

	1998	1999	2000	2001	2002	2004
Roumanie	5.9	20.9	20.7	18.7	50.2	62.3
Albanie	11.2	37.2	31.2	27.9	39.1	29.6
Maroc	7.3	24.9	24.7	17.8	26.1	24.6
Pologne	3.9	6.7	7.1	8.7	15.3	14.3
Ukraine	1.0	2.6	4.1	5.1	8.1	11.2
Chine	3.4	11.0	15.4	8.8	15.4	10.6
États-Unis	4.7	5.7	7.2	7.3	11.2	8.0
Brésil	2.4	3.5	3.7	4.3	6.9	8.0
Serbie et Monténégro	5.7	24.5	5.3	6.0	8.2	6.3
Tunisie	1.5	5.8	6.8	6.5	8.0	6.0
Fédération de Russie	3.2	3.8	3.3	5.3	6.4	5.9
Inde	2.6	5.4	7.0	4.8	7.2	5.7
Philippines	2.6	5.7	12.2	4.6	10.4	5.2
Moldavie	1.9	5.1
Équateur	..	4.3	3.0	..	5.3	5.0
Autres pays	55.6	106.3	118.0	106.6	170.5	111.6
Total	111.0	268.0	271.5	232.8	388.1	319.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

JAPON

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Philippines	30.3	30.3	43.2	47.6	57.3	74.2	84.9	87.2	93.4	96.2
Chine	38.8	45.6	52.3	55.7	59.1	75.3	86.4	88.6	92.2	90.3
Brésil	11.9	16.4	39.6	21.9	26.1	45.5	29.7	22.7	33.4	32.2
Corée	18.8	17.1	17.9	17.1	23.1	24.3	24.7	22.9	21.9	22.8
États-Unis	27.0	27.9	27.7	27.7	24.7	24.0	20.6	21.5	21.5	21.3
Indonésie	7.2	8.3	10.2	8.6	8.8	9.9	10.6	9.7	11.1	10.7
Thaïlande	6.5	6.6	6.4	7.5	6.4	6.6	6.8	5.9	6.6	7.1
Fédération de Russie	6.4	6.0	5.1	4.6	4.3	6.4	6.3	6.6	7.7	7.1
Viêtnam	1.7	2.1	2.7	3.0	3.2	3.8	4.7	5.3	6.6	6.5
Royaume-Uni	6.4	6.4	6.9	6.8	7.0	7.0	6.7	6.6	6.6	6.3
Autres pays	54.7	58.8	62.8	65.0	62.0	68.7	69.7	66.9	73.1	71.4
Total	209.9	225.4	274.8	265.5	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

LUXEMBOURG

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Portugal	2.4	2.0	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.8	3.3	3.1
France	1.5	1.5	1.7	2.0	2.2	2.3	2.1	1.9	1.8	1.8
Belgique	0.9	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.5	1.3	1.1	1.0
Allemagne	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7
Italie	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
États-Unis	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2
Pays-Bas	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Autres pays	2.9	2.8	2.7	3.4	4.4	3.1	3.4	3.4	3.8	3.8
Total	9.6	9.2	9.4	10.6	11.8	10.8	11.1	11.0	11.5	11.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

NORVÈGE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Suède	2.1	2.9	4.9	6.0	4.5	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4
Fédération de Russie	0.4	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	0.9	1.4	1.8	1.7
Danemark	1.6	1.6	1.8	2.1	1.8	1.9	2.0	2.1	1.7	1.6
Pologne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.7	0.6	1.6
Allemagne	0.5	0.6	0.8	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2	1.4
Somalie	0.4	0.4	0.5	1.1	1.2	1.5	1.1	2.2	1.7	1.2
Thaïlande	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	0.9	1.1
Irak	0.3	0.4	0.7	1.1	2.1	4.5	1.2	2.7	1.1	1.0
Royaume-Uni	0.8	0.9	1.0	1.3	1.0	0.8	0.9	0.8	0.6	0.9
Afghanistan	..	-	-	-	0.2	0.5	0.9	1.1	1.4	0.7
États-Unis	0.8	0.9	1.0	1.0	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Serbie et Monténégro	0.6	0.2	0.2	0.3	6.5	0.7	0.6	0.7	0.5	0.6
Philippines	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6
Pakistan	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5
Chine	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.5
Autres pays	7.6	7.4	8.8	10.2	10.6	9.9	10.6	11.7	10.4	11.4
Total	16.5	17.2	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Royaume-Uni	6.4	5.4	5.5	4.4	4.4	5.0	6.8	6.6	8.2	8.7
Chine	5.3	5.3	4.5	3.5	3.1	4.3	7.9	7.6	5.9	4.0
Inde	3.4	3.2	2.2	2.2	2.7	4.3	7.4	8.2	4.8	3.1
Afrique du Sud	1.9	2.8	4.1	3.4	3.5	3.5	4.8	3.3	2.4	2.4
Fidji	0.9	1.3	1.6	1.6	1.8	2.2	3.6	2.3	2.5	2.3
Samoa	2.2	2.1	2.2	1.5	1.8	2.5	2.0	1.2	2.2	1.6
Corée	3.4	2.0	0.7	0.5	0.7	1.1	2.4	2.4	1.6	1.5
Tonga	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	2.4	1.2
États-Unis	0.7	0.9	0.7	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.0
Philippines	1.2	1.2	0.9	0.6	0.8	1.0	1.3	1.6	0.9	0.8
Malaisie	0.6	0.4	0.3	0.3	0.6	1.0	2.1	1.2	1.0	0.5
Allemagne	0.4	0.5	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4
Japon	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.4	0.5	0.4
Thaïlande	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.6	0.4
Canada	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
Autres pays	27.7	15.9	8.3	6.4	8.3	9.4	12.3	9.9	8.3	7.5
Total	55.9	42.7	32.9	27.4	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

PAYS-BAS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	4.7	5.7	5.7	4.7	4.5	4.9	5.1	5.1	4.8	5.3
Pologne	..	1.4	1.4	1.5	0.9	1.3	1.4	1.6	1.5	4.5
Turquie	4.8	6.4	6.5	5.1	4.2	4.5	4.8	5.4	6.2	4.1
Royaume-Uni	3.7	4.3	4.3	4.7	5.0	5.9	5.9	4.8	4.1	3.6
Maroc	3.1	4.3	4.5	5.3	4.4	4.2	4.9	4.9	4.5	3.3
Chine	..	1.3	1.6	1.4	1.3	1.8	2.8	3.4	3.8	3.0
États-Unis	2.2	3.1	3.1	3.3	3.3	3.4	3.1	3.0	2.5	2.3
Suriname	1.7	2.8	2.6	3.2	1.8	2.1	2.2	2.2	2.4	2.0
France	..	1.7	2.1	2.1	2.0	2.2	2.2	2.0	1.9	1.8
Belgique	1.3	1.9	2.2	1.9	2.0	2.0	1.8	1.8	1.7	1.5
Espagne	..	1.0	1.3	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.3
Italie	..	1.2	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3	1.2
Japon	..	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2
Indonésie	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2
Anc. Yougoslavie	7.3	3.4	1.6	1.4	0.7	1.4	1.1	0.8	0.8	0.6
Autres pays	38.2	37.4	37.4	43.3	44.2	52.4	53.4	45.7	34.1	28.4
Total	67.0	77.2	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

POLOGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ukraine	0.9	2.6	3.4	4.8	6.9	8.4	10.2
Bélarus	0.2	0.7	0.8	1.3	2.7	2.5	2.4
Viêtnam	0.8	1.5	1.2	1.1	1.2	1.3	2.2
Allemagne	0.2	0.8	0.7	1.1	1.6	1.5	2.2
Fédération de Russie	0.4	1.1	1.1	1.6	2.0	2.1	2.1
Arménie	0.4	0.6	0.7	0.6	0.7	1.0	2.0
France	–	0.6	0.9	1.0	1.5	1.0	1.5
États-Unis	0.2	0.8	0.5	0.7	1.2	1.0	1.0
Royaume-Uni	0.1	0.5	0.4	0.8	1.2	0.9	1.0
Inde	0.1	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7
Italie	–	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.7
Kazakhstan	0.1	0.3	0.2	0.4	0.6	0.4	0.5
Turquie	–	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6	0.5
Pays-Bas	–	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.5
Chine	0.1	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5
Autres pays	1.5	6.5	4.6	6.3	8.2	7.7	8.9
Total	5.2	17.4	15.9	21.5	30.2	30.3	36.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

PORTUGAL

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Brésil	0.7	0.3	0.3	0.7	1.2	1.7	25.2	13.0	4.7	2.5
Cap-Vert	0.3	0.3	0.2	0.8	1.0	2.1	7.2	4.3	1.9	1.8
Royaume-Uni	0.7	0.5	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	1.0	0.9	1.2
Angola	0.3	0.1	–	0.4	0.9	2.5	6.9	4.1	1.7	0.8
Ukraine	45.2	16.5	2.5	0.7
Guinée-Bissau	0.1	0.1	0.1	0.2	1.0	1.6	4.6	2.1	1.0	0.7
Moldavie	9.0	3.1	0.6	0.6
Espagne	0.3	0.3	0.3	0.5	1.0	1.1	1.4	0.9	0.7	0.6
Allemagne	0.6	0.5	0.4	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6
France	0.3	0.3	0.2	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
Sao Tomé-et-Principe	0.1	–	–	0.1	0.3	0.6	2.2	1.2	0.5	0.4
Italie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
Roumanie	7.5	2.9	0.5	0.3
Chine	0.1	0.1	0.4	3.8	0.9	0.2	0.3
Venezuela	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Autres pays	1.4	1.1	1.1	1.7	2.3	3.0	25.5	9.5	3.9	2.4
Total	5.0	3.6	3.3	6.5	10.5	15.9	141.1	61.5	21.0	14.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004
République tchèque	0.6	1.6
Pologne	0.1	0.9
Ukraine	0.7	0.7
Allemagne	0.3	0.6
Autriche	0.1	0.4
Hongrie	0.1	0.3
France	0.1	0.3
Royaume-Uni	0.2	0.3
États-Unis	0.3	0.2
Italie	0.1	0.2
Fédération de Russie	0.2	0.2
Chine	0.2	0.2
Viêtnam	0.3	0.2
Corée	–	0.1
Serbie et Monténégro	0.1	0.1
Autres pays	1.2	1.6
Total	4.6	7.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ukraine	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.1	2.8	10.7	15.5	16.3
République slovaque	2.6	2.6	2.4	2.0	1.7	1.0	2.4	13.0	23.7	15.0
Viêtnam	0.4	0.7	1.7	1.2	0.8	0.3	2.2	5.7	3.6	4.5
Fédération de Russie	0.3	0.4	0.7	0.5	0.6	0.4	0.7	2.4	1.8	2.0
Pologne	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	1.7	1.6	1.8
Allemagne	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.2	0.8	0.8	1.3
Moldavie	–	–	0.1	–	0.1	–	0.2	0.8	1.2	1.0
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.7	0.9	0.7
Bulgarie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.7	0.6	0.7
Bélarus	–	–	0.4	0.1	0.1	0.1	0.3	0.6	0.6	0.6
Roumanie	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	–	0.2	0.3	0.4	0.3
Bosnie-Herzégovine	–	0.1	0.5	0.2	–	–	0.1	0.1	0.1	0.3
Kazakhstan	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Serbie et Monténégro	0.1	0.2	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.1
Autres pays	0.9	1.2	1.2	1.1	0.8	0.7	1.3	5.6	6.2	6.2
Total	5.9	7.4	9.9	7.9	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ROYAUME-UNI

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Australie	10.0	11.0	9.0	12.0	13.0	14.0	27.2	26.4	23.8	33.5
Chine	1.0	1.0	2.0	5.0	3.0	1.0	5.8	15.1	18.6	18.5
France	9.0	4.0	3.0	12.0	11.0	21.0	15.0	13.6	14.7	16.2
Allemagne	6.0	4.0	8.0	5.0	8.0	8.0	9.1	9.2	11.4	16.1
Inde	4.0	6.0	6.0	6.0	6.0	10.0	6.2	10.3	17.2	16.0
Afrique du Sud	1.0	2.0	1.0	3.0	4.0	6.0	11.7	12.0	14.2	13.1
États-Unis	11.0	14.0	15.0	11.0	15.0	11.0	21.1	16.9	14.0	13.1
Philippines	1.0	1.0	..	1.0	2.0	1.0	0.1	5.4	6.1	11.6
Nouvelle-Zélande	6.0	6.0	7.0	8.0	9.0	7.0	14.5	13.4	12.4	11.6
Pakistan	6.0	4.0	4.0	4.0	8.0	5.0	4.2	6.6	9.5	9.6
Grèce	3.0	8.0	3.0	3.0	6.0	9.0	12.5	10.3	5.5	5.6
Malaisie	5.0	5.0	8.0	10.0	5.0	10.0	5.1	4.1	5.5	5.4
Corée	2.0	1.0	1.0	3.0	4.0	..	1.7	1.4	4.3	5.3
Japon	4.0	5.0	5.0	5.0	5.0	8.0	7.1	7.9	7.3	4.8
Bangladesh	2.0	4.0	2.0	2.0	1.0	5.0	1.7	3.2	3.1	4.5
Autres pays	42.0	42.0	58.0	60.0	64.0	66.0	71.1	81.0	93.1	81.5
Total	113.0	118.0	132.0	150.0	164.0	182.0	214.0	237.0	260.5	266.2
Total (chiffres ajustés)	175.0	179.2	206.2	228.0	224.2	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUÈDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Danemark	1.8	1.4	1.0	1.1	1.3	2.0	2.5	3.2	3.6	3.8
Irak	2.3	2.1	3.7	5.4	5.5	6.6	6.5	7.4	5.4	2.8
Finlande	2.8	2.6	2.8	3.0	3.4	3.6	3.4	3.3	3.2	2.8
Norvège	1.7	1.5	1.5	1.6	2.0	2.9	3.0	3.5	3.2	2.6
Pologne	0.9	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6	0.8	1.1	1.0	2.5
Thaïlande	0.6	0.4	0.4	0.5	0.7	2.0	2.1
Allemagne	0.8	1.0	0.9	1.1	1.1	1.8	1.8
Chine	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	1.4	1.5
Iran	1.1	0.8	1.7	1.5	1.0	1.1	1.3	1.4	1.0	1.5
Fédération de Russie	1.0	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.3
Royaume-Uni	0.8	0.9	0.8	1.0	1.0	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2
Turquie	1.1	1.1	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.1
Somalie	0.5	0.4	1.1	0.8	0.4	0.6	0.7	0.9	1.3	1.1
Afghanistan	0.2	0.6	0.6	0.4	0.4	1.0	1.0
États-Unis	1.1	1.1	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9
Autres pays	18.9	13.3	15.1	15.4	13.5	22.1	22.6	23.7	18.8	19.6
Total	36.1	29.3	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6	48.0	47.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUISSE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	8.6	8.7	8.5	9.2	10.9	12.4	14.5	15.0	14.6	18.1
Portugal	7.6	5.5	4.0	3.5	3.7	3.6	3.7	6.6	10.1	13.6
France	5.0	5.0	4.8	5.2	6.1	6.5	6.5	6.6	6.4	6.7
Italie	6.7	5.4	5.0	5.0	5.8	5.2	5.4	5.6	5.3	5.7
Serbie et Monténégro	8.0	7.5	8.4	6.7	7.5	7.7	6.3	5.7
Royaume-Uni	2.6	2.4	2.4	2.7	3.3	3.7	3.9	3.1	2.7	2.9
États-Unis	2.9	2.9	2.7	2.8	3.2	3.3	3.3	2.9	2.5	2.7
Turquie	3.8	3.4	2.9	2.6	3.0	2.8	3.1	3.2	2.7	2.4
Autriche	1.3	1.3	1.3	1.2	1.4	2.0	2.4	2.4	1.9	2.3
Espagne	2.7	2.0	1.6	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7
Pays-Bas	1.5	1.4	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.1	1.0	1.1
Canada	0.9	0.8	0.8	0.9	1.1	1.3	1.3	1.0	0.8	0.8
Autres pays	44.3	35.7	27.0	29.3	33.9	35.3	45.0	40.7	34.6	32.6
Total	87.9	74.3	70.1	72.4	83.4	85.6	99.5	97.6	90.6	96.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

TURQUIE

	2000	2001	2002	2003	2004
Bulgarie	61.0	58.0	59.0	55.0	52.0
Fédération de Russie	7.0	6.0	6.0	8.9	11.5
Azerbaïdjan	11.0	10.0	10.0	12.5	11.0
Grèce	7.0	7.0	7.0	5.0	7.5
États-Unis	6.0	5.5	6.0	6.5	7.0
Iran	6.0	7.0	7.0	5.5	6.5
Autres pays	70.1	67.7	62.6	58.8	60.0
Total	168.1	161.2	157.6	152.2	155.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. **Mouvements migratoires**
Données issues des Registres de population

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 semaine.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers.	Registre central de population, Statistisches Bundesamt.
Autriche	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 semaines.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles sont issues du registre central de population dans lequel il n'est pas obligatoire d'indiquer sa nationalité. La ligne « autres pays » inclut les individus dont la nationalité est inconnue.	Statistics Austria.
Belgique	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile qui sont maintenant inscrits sur un registre d'attente.	Registre national, Institut national de la statistique.
Danemark	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays plus de 3 mois. Les statistiques retenues concernent les migrants de long terme (restés au Danemark plus d'un an). Les sorties incluent les corrections administratives.	Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Danmarks Statistik.
Espagne	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : résider dans la municipalité.	Statistiques de variations résidentielles (SVR).	Registre local (Padron municipal de habitantes), Institut national de la statistique (INE).
Finlande	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Y compris les Finnois de souche.	Registre central de population, Statistique Finlande.
Hongrie	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence à long terme (valable pour 1 an maximum).	Les chiffres incluent les étrangers résidant sur le territoire depuis plus d'un an et qui sont en possession d'un permis de résidence à long terme. Ils sont présentés par année d'entrée sur le territoire (quel que soit le type de permis détenu à ce moment). Les données de sortie excluent les personnes dont le permis de résidence n'est plus valide.	Registre des permis de résidence à long terme, ministère de l'Intérieur et Office central de statistique.
Japon	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un visa et séjourner dans le pays au moins 90 jours.	Non compris les visiteurs temporaires et les réentrées.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. **Mouvements migratoires (suite)**

Données issues des Registres de population

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Luxembourg	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois.		Registre central de la population, Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).
Norvège	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 mois.	Y compris les demandeurs d'asile en attente d'une décision. En 1999, les chiffres d'entrées incluent les réfugiés kosovars qui ont reçu une protection temporaire en Norvège.	Registre central de population, Statistics Norway.
Pays-Bas	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 4 mois au cours des 6 prochains mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Les entrées comprennent une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux logeant dans des centres d'accueil).	Registres de population, Bureau central de statistique.
Rép. slovaque			Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Rép. tchèque	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Jusqu'en 2000, les données publiées n'incluent que les résidents permanents. À partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les détenteurs d'un permis de résidence à long terme (valable au moins 90 jours) dont la durée de séjour est d'au moins 1 an.	Institut national de statistique.
Suède	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre central de population, Statistics Sweden.
Suisse	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être titulaire d'un permis annuel ou d'un permis permanent. Les détenteurs d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à 1 an sont également inclus.		Registre des étrangers, Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. **Mouvements migratoires (suite)**

Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Australie	<p>A. Migrants permanents : les arrivées permanentes incluent les migrants qui, à leur arrivée en Australie, détiennent un visa de migrant, les Néo-Zélandais qui déclarent leur intention de s'établir et les autres personnes qui ont le droit de s'installer.</p> <p>Les départs couvrent les personnes qui déclarent quitter l'Australie de façon définitive.</p> <p>B. Entrées de résidents temporaires (<i>i.e.</i> non compris les étudiants). Y compris les migrants temporaires à court et long terme (cadres dirigeants, spécialistes et techniciens, diplomates et autres personnels de gouvernements étrangers, gens d'affaires, vacanciers actifs et gens du spectacle). Les départs à long terme incluent ceux qui partent temporairement mais pour plus de 12 mois.</p>	Année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée) à partir de 1992. À partir de 1996, les chiffres sur les entrées comprennent les personnes acceptées à titre permanent alors qu'elles résidaient déjà dans le pays à titre temporaire.	Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Population Research.
Canada	<p><i>Permanents</i> : permis de séjour délivrés (résidents permanents).</p> <p><i>Temporaires</i> : Flux de travailleurs entrés au Canada pour travailler temporairement (non compris les travailleurs saisonniers) selon l'année d'entrée initiale.</p>	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes au Canada, ainsi que le programme d'élimination des retards.	Statistique Canada.
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
États-Unis	<p><i>Entrées permanentes</i> : Permis de séjour délivrés (résidents permanents).</p> <p><i>Entrées temporaires</i> : entrées de migrants temporaires (non-immigrants) à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des marins (visas D). Y compris les membres des familles.</p>	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis, qui changent de statut, y compris les bénéficiaires de la régularisation de 1986. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice. US Department of State, Bureau of Consular Affairs.
France	Les entrées comprennent les travailleurs permanents et les personnes entrées au titre du regroupement familial. Y compris également les travailleurs indépendants et d'autres détenteurs de permis s'apparentant au regroupement familial.	Non compris les ressortissants communautaires. Les données par nationalités portent sur les étrangers enregistrés par les services de l'ANAEM. Le total indiqué dans le tableau A.1.1. inclut des estimations pour quelques catégories spécifiques de migrants.	ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations).
Grèce	Permis de séjour délivrés.	Non compris les personnes d'origine ethnique grecque.	Ministère de l'Ordre public.
Irlande	Estimations du CSO à partir des résultats des enquêtes annuelles sur la population active (1987-1996) et des enquêtes trimestrielles sur les ménages à partir de 1997. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui résidaient à l'étranger 12 mois auparavant.		Office central de statistique (CSO).
Italie	Permis de résidence délivrés, y compris des permis à court terme (non compris les renouvellements) et toujours valides en fin d'année. Non compris les saisonniers.	L'Italie a enregistré respectivement 130 745 et 155 264 entrées en 1999 et 2000. Les autres permis ont été délivrés à des personnes ayant fait une demande de régularisation en 1998.	Ministère de l'Intérieur.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. **Mouvements migratoires** (suite)

Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Mexique	<p><i>Entrées permanentes</i> : Entrées de personnes titulaires d'un permis de résidence permanent (<i>inmigrados</i>), y compris les réentrées.</p> <p><i>Entrées temporaires</i> : Entrées de <i>inmigrantes</i> (retraités, travailleurs hautement qualifiés, membres de familles, artistes, sportifs,...), y compris les réentrées.</p> <p><i>Sorties</i> : Les données se réfèrent aux personnes titulaires d'un permis de résidence permanent (<i>inmigrados</i>) ou d'un permis de résidence temporaire (<i>inmigrantes</i>).</p>	Les données ne sont pas disponibles par pays d'origine.	Office national de statistique.
Nouvelle-Zélande	<p><i>Entrées</i> : Octroi de visas permanents.</p> <p><i>Sorties</i> : Départs de résidents permanents et à long terme (départs définitifs ou pour plus de 12 mois).</p>	Années calendaires.	New Zealand Immigration Service et New Zealand Statistics.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanent et de durée fixe délivrés.		Office pour le rapatriement et les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. Les chiffres pour 2001, 2002 et 2003 incluent respectivement 126 901, 47 657 et 9 097 permis délivrés dans le cadre du programme de régularisation de 2001.		SEF et Institut national de Statistique (INE).
Royaume-Uni	<p><i>Entrées</i> : Passagers étrangers admis sur le territoire britannique. Les totaux indiqués dans le tableau A.1.1 ont été ajustés pour inclure les migrants temporaires (y compris les demandeurs d'asile) qui sont effectivement restés plus d'un an sur le territoire.</p> <p><i>Sorties</i> : Citoyens non britanniques quittant le territoire.</p>	Les données d'entrées par nationalités (tableau B.1.1.) ne sont pas ajustées.	<i>International Passenger Survey</i> , Office for National Statistics et Eurostat (données par nationalités).
Turquie	Permis de résidence d'une durée de validité supérieure à 1 mois.		Direction de la sécurité générale, ministère de l'Intérieur.

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/statistics).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.1.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.1.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.1.3. Les données pour les États-Unis par nationalités portent sur le nombre de dossiers enregistrés et non sur le nombre total de personnes concernées. Pour plus de détails par pays d'accueil, se référer au chapitre VI de l'annuaire statistique 2003 du UNHCR.

Tableau A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	116 367	104 353	98 644	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 613	28 910
Australie	9 758	9 312	8 156	9 451	13 065	12 366	5 863	4 295	3 200	3 210
Autriche	6 991	6 719	13 805	20 096	18 284	30 135	39 354	32 359	24 630	22 470
Belgique	12 433	11 788	21 965	35 780	42 691	24 549	18 805	16 940	15 358	15 960
Bulgarie	302	429	833	1 331	1 755	2 428	2 888	1 549	1 127	820
Canada	26 120	22 584	23 838	29 393	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750	19 740
Corée	1	44	17	4	43	39	37	86
Danemark	5 893	5 092	9 370	12 331	12 200	12 512	6 068	4 593	3 240	2 260
Espagne	4 730	4 975	6 654	8 405	7 926	9 489	6 309	5 918	5 540	5 260
Estonie	23	21	3	12	9	14	15	10
États-Unis	107 130	52 200	35 903	32 711	80 910	104 340	100 270	73 780	52 360	48 770
Finlande	711	973	1 272	3 106	3 170	1 651	3 443	3 221	3 860	3 560
France	17 405	21 416	22 375	30 907	38 747	54 291	58 971	59 768	58 550	50 050
Grèce	1 643	4 376	2 953	1 528	3 083	5 499	5 664	8 178	4 466	9 050
Hongrie	152	209	7 097	11 499	7 801	9 554	6 412	2 401	1 600	1 610
Irlande	1 179	3 883	4 626	7 724	10 938	10 325	11 634	7 900	4 766	4 320
Islande	4	6	19	17	24	52	117	80	75	93
Italie	675	1 858	11 122	33 364	15 564	9 620	16 015	13 455	9 720	9 500
Japon	147	242	133	223	216	353	250	336	426	370
Lettonie	58	19	4	14	30	5	7	20
Lithuanie	..	320	163	133	199	256	294	183	170	120
Luxembourg	263	431	1 709	2 921	621	687	1 043	1 549	1 577	800
Norvège	1 778	2 271	8 373	10 160	10 842	14 782	17 480	15 959	7 945	5 400
Nouvelle-Zélande	1 317	1 495	1 972	1 528	1 551	1 601	997	841	580	350
Pays-Bas	22 170	34 443	45 217	42 733	43 895	32 579	18 667	13 402	9 782	12 350
Pologne	3 211	3 533	3 373	2 955	4 589	4 529	5 170	6 909	8 077	5 440
Portugal	270	297	365	307	224	234	245	88	107	110
République slovaque	415	645	506	1 320	1 556	8 151	9 700	10 358	11 390	3 490
République tchèque	2 211	2 109	4 085	7 220	8 788	18 094	8 484	11 396	5 460	4 020
Roumanie	588	1 425	1 236	1 670	1 366	2 431	1 151	1 077	661	590
Royaume-Uni	37 000	41 500	58 500	91 200	98 900	91 600	103 080	60 047	40 620	30 460
Suède	5 753	9 662	12 844	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530
Suisse	18 001	23 982	41 302	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 247	10 060
Turquie	4 183	5 053	6 838	6 606	5 685	5 041	3 795	3 952	3 910	3 910
UE-25, Norvège et Suisse	259 251	284 835	376 401	476 141	442 503	470 998	467 145	377 360	289 901	242 760
Amérique du Nord	133 250	74 784	59 741	62 104	115 162	148 378	139 768	105 717	78 110	68 510
OCDE	407 911	375 451	453 033	555 901	578 043	638 546	617 639	492 465	376 010	319 053

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la suite des tableaux B.1.3. Le symbole (« .. ») indique que la valeur est négligeable ou non disponible.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/383468345571>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ALLEMAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	33 750	31 732	25 937	11 754	9 065	8 968	10 869	9 575	6 301	4 136
Serbie et Monténégro	34 480	24 773	30 962	34 979	31 451	11 121	7 758	6 679	4 909	3 878
Viêtnam	3 025	1 907	2 855	2 991	2 425	2 332	3 721	2 340	2 096	1 660
Iran	4 314	5 264	4 490	2 955	3 407	4 878	3 455	2 642	2 049	1 374
Irak	6 941	10 934	14 189	7 435	8 662	11 601	17 167	10 242	3 850	1 290
Inde	4 565	4 128	3 027	1 491	1 499	1 826	2 651	2 246	1 736	1 120
Pakistan	4 642	3 800	3 774	1 520	1 727	1 506	1 180	1 084	1 122	1 064
Afghanistan	7 715	6 217	6 033	3 768	4 458	5 380	5 837	2 772	1 473	912
Bulgarie	2 172	1 682	1 244	172	90	72	66	814	502	479
Bosnie-Herzégovine	5 217	2 246	2 348	1 533	1 755	1 638	2 259	1 017	600	416
Ghana	781	676	698	308	277	268	284	297	375	392
Liban	2 040	1 734	1 456	604	598	757	671	779	637	345
Sri Lanka	6 687	5 640	5 125	1 982	1 254	1 170	622	434	278	216
Roumanie	5 536	2 105	1 180	341	222	174	181	118	104	60
Pologne	199	189	207	49	42	141	134	50	32	21
Autres pays	44 887	46 130	48 175	26 762	28 181	26 732	31 432	30 038	24 499	18 250
Total	166 951	149 157	151 700	98 644	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 613

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/886458422808>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
AUTRICHE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fédération de Russie	120	102	37	59	120	291	366	2 221	6 709	6 172
Serbie et Monténégro	1 371	1 025	1 084	6 647	6 834	1 486	1 637	4 723	2 526	2 835
Inde	189	201	253	472	874	2 441	1 802	3 366	2 822	1 839
Nigeria	89	157	202	189	270	390	1 047	1 432	1 849	1 828
Turquie	509	477	340	210	335	592	1 868	3 561	2 854	1 114
Afghanistan	141	766	723	467	2 206	4 205	12 955	6 651	2 357	757
Pakistan	114	270	221	242	316	624	486	359	508	575
Iran	485	656	502	950	3 343	2 559	734	760	979	343
Bangladesh	42	141	110	167	305	305	949	1 104	887	330
Irak	659	1 585	1 478	1 963	2 001	2 361	2 118	4 466	1 446	232
Bosnie-Herzégovine	1 050	220	84	78	172	96	162	212	214	198
Roumanie	91	50	66	51	43	55	60	89	173	110
Pologne	6	..	16	2	7	5	8	7	12	6
République tchèque	5	..	11	6	14	19	8	12	11	3
Hongrie	1	..	6	1	2	18	1	14	2	2
Autres pays	1 047	1 341	1 586	2 301	3 254	2 837	5 926	10 377	9 010	8 290
Total	5 919	6 991	6 719	13 805	20 096	18 284	30 127	39 354	32 359	24 634

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
BELGIQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
République démocratique du Congo	972	860	1 230	1 714	1 402	1 421	1 371	1 789	1 778	1 471
Fédération de Russie	243	274	213	277	1 376	3 604	2 424	1 156	1 680	1 361
Serbie et Monténégro	1 455	1 822	1 290	6 057	13 067	4 921	1 932	1 523	1 280	1 294
République slovaque	29	233	284	985	1 175	1 392	898	635	390	730
Turquie	581	713	436	403	518	838	900	970	618	561
Iran	103	118	97	101	165	3 183	1 164	743	1 153	512
Arménie	479	991	604	697	1 472	1 331	571	340	316	477
Rwanda	297	405	565	1 049	1 007	866	617	487	450	427
Algérie	316	225	281	337	351	807	1 709	936	400	357
Pakistan	378	300	465	437	566	655	237	177	341	308
Bulgarie	370	605	243	471	887	1 693	508	347	168	259
Albanie	228	402	1 007	1 147	1 010	2 674	763	539	340	255
Inde	119	178	263	204	340	442	450	212	202	204
Roumanie	915	758	641	1 572	1 703	948	697	631	282	154
Ghana	108	61	61	36	22	13	6	17	24	15
Autres pays	4 827	4 838	4 108	6 477	10 717	17 903	10 302	8 303	7 518	6 973
Total	11 420	12 783	11 788	21 964	35 778	42 691	24 549	18 805	16 940	15 358

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
CANADA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Colombie	76	87	71	270	622	1 063	1 831	2 718	2 131	3 664
Mexique	548	951	926	1 158	1 172	1 310	1 669	2 397	2 560	2 918
Chine	777	929	900	1 420	2 443	1 855	2 413	2 862	1 848	1 982
Sri Lanka	2 392	2 946	2 665	2 634	2 915	2 822	3 001	1 801	1 270	1 141
Inde	1 259	1 367	1 166	1 157	1 346	1 360	1 300	1 313	1 125	1 083
Pakistan	1 011	1 105	1 047	1 607	2 335	3 088	3 192	3 884	4 257	1 006
Nigeria	322	410	482	580	583	800	790	828	637	589
Israël	1 226	1 270	416	360	302	254	443	632	533	447
Somalie	1 655	962	689	653	531	753	799	388	348	408
République démocratique du Congo	592	1 127	767	744	880	985	1 245	649	435	394
Iran	1 901	1 728	1 210	880	794	767	768	381	329	352
Bangladesh	900	806	539	394	317	378	371	397	697	320
Liban	434	274	268	197	345	444	486	449	416	245
El Salvador	444	307	365	301	300	269	561	305	190	194
Hongrie	42	64	294	977	1 581	1 936	3 895	1 180	132	162
Autres pays	12 493	11 787	10 779	10 506	12 927	16 168	21 274	19 314	15 029	10 845
Total	26 072	26 120	22 584	23 838	29 393	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
ÉTATS-UNIS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	4 822	1 976	2 377	3 074	4 210	5 541	8 008	10 237	4 906	5 624
Haïti	2 396	3 792	4 310	2 676	2 492	4 257	4 938	3 643	3 316	4 989
Colombie	740	250	251	200	334	2 631	7 144	7 950	4 661	2 759
Mexique	9 148	7 820	13 663	4 460	2 251	3 669	8 747	8 775	3 955	1 563
Cameroon	1 156
Éthiopie	835	948	961	868	1 101	1 445	1 467	1 287	890	976
Fédération de Russie	775	512	554	1 073	770	856	844	837	761	884
Guatemala	22 006	8 857	2 386	2 526	1 107	890	1 131	1 193	2 236	785
Inde	3 135	3 942	3 776	1 764	1 180	1 289	1 894	1 708	1 241	767
Guinée	748
Albanie	743
Pakistan	2 318	651	548	364	354	338	410	567	513	680
Arménie	579
Iran	421
El Salvador	75 138	63 174	4 706	3 553	2 008	1 736	1 264	640	376	350
Autres pays	27 382	15 208	18 685	14 480	16 904	18 215	23 585	21 567	20 483	18 643
Total	148 695	107 130	52 217	35 038	32 711	40 867	59 432	58 404	43 338	41 667

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
FRANCE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	1 653	1 205	1 548	1 621	2 219	3 735	5 347	6 582	7 192	4 741
Algérie	1 794	643	895	920	1 306	1 818	2 933	2 865	2 794	4 209
Chine	1 617	1 435	1 754	2 076	5 174	4 968	2 948	2 869	5 330	4 196
République démocratique du Congo	1 241	1 064	1 348	1 778	2 272	2 950	3 781	5 260	5 093	3 848
Serbie et Monténégro	842	699	717	1 283	2 480	2 053	1 591	1 629	2 704	3 812
Fédération de Russie	3 331
Haïti	146	138	134	357	503	1 886	2 713	1 904	1 488	3 133
Bosnie-Herzégovine	2 915
Sri Lanka	1 095	1 169	1 831	1 832	2 001	2 117	2 000	1 992	2 129	2 246
Moldavie	2 227
Nigeria	1 572
Géorgie	1 563
Mauritanie	410	321	422	542	786	1 385	2 332	2 998	2 380	1 437
Arménie	1 292
Angola	372	232	269	263	538	611	993	1 590	1 409	1 085
Autres pays	11 000	10 499	13 719	11 703	13 628	18 252	22 653	23 398	29 249	16 970
Total	20 170	17 405	22 637	22 375	30 907	39 775	47 291	51 087	59 768	58 577

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Inde	–	12	–	145	155	380	1 111	1 611	1 653	2 969
Fédération de Russie	–	–	23	–	–	14	84	618	2 653	2 413
Chine	–	–	–	–	–	–	33	1 764	1 080	1 271
Géorgie	–	–	–	–	–	–	27	58	582	989
Moldavie	–	–	–	–	–	1	16	266	587	826
Pakistan	–	5	–	–	86	161	176	168	307	799
Bangladesh	–	–	–	–	41	46	429	1 032	558	544
Afghanistan	–	129	313	158	654	624	4 315	1 669	627	393
Viêtnam	–	–	–	–	–	–	38	220	61	155
Arménie	–	6	–	20	17	15	29	102	758	144
Irak	–	99	96	50	140	115	990	1 245	475	116
Sri Lanka	–	11	–	22	83	87	98	96	49	58
Iran	–	–	–	–	10	11	109	79	182	53
Serbie et Monténégro	–	4	10	51	104	38	27	50	65	51
Somalie	–	11	–	–	–	3	129	199	114	12
Autres pays	–	126	203	60	30	61	540	523	607	598
Total	359	403	645	506	1 320	1 556	8 151	9 700	10 358	11 391

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
ROYAUME-UNI

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Iran	615	585	585	745	1 320	5 610	3 415	2 630	3 497	3 992
Somalie	3 465	1 780	2 730	4 685	7 495	5 020	6 465	6 540	7 194	3 295
Pakistan	2 915	1 640	1 615	1 975	2 615	3 165	2 860	2 405	3 143	3 028
Zimbabwe	105	115	60	80	230	1 010	2 115	7 655	4 018	2 522
Chine	790	820	1 945	1 925	2 625	4 000	2 390	3 675	3 493	2 411
Irak	930	965	1 075	1 295	1 800	7 475	6 705	14 570	4 288	1 878
République démocratique du Congo	935	650	690	660	1 240	1 030	1 395	2 215	1 919	1 826
Afghanistan	580	675	1 085	2 395	3 975	5 555	9 000	7 205	2 591	1 605
Turquie	1 820	1 420	1 445	2 015	2 850	3 990	3 700	2 835	2 992	1 588
Inde	3 255	1 795	1 285	1 030	1 365	2 120	1 850	1 865	2 411	1 485
Nigeria	5 825	2 540	1 480	1 380	945	835	870	1 125	1 112	1 209
Angola	555	365	195	150	545	800	1 025	1 420	1 154	548
Serbie et Monténégro	1 565	1 030	2 245	7 420	11 465	6 070	3 280	2 265	1 133	405
Sri Lanka	2 070	1 260	1 830	3 505	5 130	6 395	5 510	3 130	810	402
Ghana	1 915	675	350	225	195	285	200	275	360	375
Autres pays	16 585	13 325	13 885	16 530	27 350	26 955	20 590	24 325	19 932	14 054
Total	43 925	29 640	32 500	46 015	71 145	80 315	71 370	84 135	60 047	40 623

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
SUÈDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Serbie et Monténégro	1 012	636	2 115	3 446	1 812	2 055	3 102	5 852	5 305	4 022
Irak	1 783	1 557	3 057	3 843	3 576	3 499	6 206	5 446	2 700	1 456
Fédération de Russie	326	203	232	229	449	590	841	1 496	1 361	1 288
Somalie	869	434	364	228	289	260	525	1 107	3 069	905
Bosnie-Herzégovine	1 059	262	742	1 331	486	4 244	2 775	2 885	1 397	785
Iran	451	401	356	613	854	739	780	762	787	660
Bulgarie	14	15	31	17	11	18	461	767	688	567
Turquie	269	186	208	280	220	229	458	696	733	445
Liban	56	44	75	125	176	124	196	299	398	354
Roumanie	84	54	37	22	45	67	82	534	490	179
Éthiopie	31	58	62	50	63	62	91	72	184	120
Pakistan	81	34	67	122	212	187	115	62	85	77
Chili	35	33	24	21	16	35	38	229	60	33
Pologne	84	73	179	21	31	28	42	30	18	11
Autres pays	2 893	1 763	2 113	2 496	2 991	4 166	7 803	12 779	14 073	12 259
Total	9 047	5 753	9 662	12 844	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
SUISSE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Serbie et Monténégro	5 491	6 228	6 913	20 396	28 913	3 613	3 425	3 692	2 921	1 777
Turquie	1 293	1 317	1 395	1 565	1 453	1 431	1 960	1 940	1 652	1 154
Irak	321	413	522	2 041	1 658	908	1 201	1 182	1 444	631
Somalie	478	700	884	610	517	470	369	387	471	592
Algérie	388	396	564	529	491	477	828	1 020	836	480
République démocratique du Congo	320	695	605	536	523	540	602	746	521	345
Bosnie-Herzégovine	3 534	1 269	1 987	1 891	1 513	1 304	1 230	1 548	729	301
Sri Lanka	1 024	1 965	2 137	1 901	1 487	898	684	459	340	251
Pakistan	437	483	448	314	323	236	278	274	237	211
Iran	110	134	129	168	206	728	336	286	262	200
Roumanie	82	70	114	92	271	51	33	968	253	192
Angola	493	468	251	392	545	378	600	824	373	168
Albanie	..	315	3 081	3 752	1 386	339	205	151	116	80
Inde	156	201	203	162	131	135	181	154	207	80
Liban	129	148	184	152	111	94	102	122	78	61
Autres pays	2 765	3 199	4 565	6 801	6 540	6 009	8 599	12 372	10 366	7 725
Total	17 021	18 001	23 982	41 302	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 248

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1.3. et B.1.3. **Flux de demandeurs d'asile**

Sources pour tous les pays : Données gouvernementales recueillies par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Unité des données de population.

www.unhcr.org/statistics

Remarques générales :

Toutes les données sont issues de soumissions annuelles.

Les données pour les États-Unis par nationalités se réfèrent aux nombres de dossiers et non aux personnes.

Les données pour les États-Unis se réfèrent aux années fiscales et non calendaires.

Les données pour la France à partir de 2003 incluent les mineurs non accompagnés.

Les données du tableau A.1.3 se réfèrent généralement uniquement aux premiers cas/nouvelles demandes et excluent les demandes réitérées/révisées/en appel alors que les données par origine (tableaux B.1.3) peuvent inclure des demandes réitérées/révisées/en appel.

Ceci explique des écarts entre les totaux du tableau A.1.3 et ceux des tableaux B.1.3.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

L'examen des effectifs d'immigrés dans les pays de l'OCDE nécessite de se poser au préalable deux séries de questions : 1) Qui considère-t-on comme « immigré » dans les pays de l'OCDE (la réponse est plus évidente lorsque l'on s'intéresse aux flux d'entrées); 2) Quelle est la nature des problèmes de comparaison internationale?

Qu'est-ce qu'un immigré?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Les critères requis pour acquérir la nationalité et les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisées : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrants sont le plus souvent

calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les permis périmés.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. À côté des recensements, les enquêtes sur les forces de travail, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre des observations concernées est parfois très faible. Indiscutablement, tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre des immigrés, notamment lorsque ces derniers ne souhaitent pas remplir les fiches de recensement ou lorsqu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail ne couvrent généralement pas les institutions comme, par exemple, les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE**
Milliers

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	9 377.9	9 708.5	9 918.7	10 002.3	10 172.7	10 256.1	10 404.9	10 527.7	10 620.8	..
% de la population totale	11.5	11.9	12.1	12.2	12.4	12.5	12.6	12.8	12.9	..
Australie	4 164.1	4 258.6	4 315.8	4 334.8	4 373.3	4 417.5	4 482.0	4 565.8	4 655.3	4 751.1
% de la population totale	23.0	23.3	23.3	23.2	23.1	23.0	23.1	23.2	22.8	23.6
Autriche	895.7	872.0	843.0	893.9	873.3	923.4	1 059.1
% de la population totale	11.2	10.9	10.5	11.1	10.8	11.4	13.0
Belgique	983.4	999.2	1 011.0	1 023.4	1 042.3	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	..
% de la population totale	9.7	9.8	9.9	10.0	10.2	10.3	10.8	11.1	11.4	..
Canada	4 867.4	4 971.1	5 082.5	5 165.6	5 233.8	5 327.0	5 448.5	5 568.2	5 670.6	5 781.3
% de la population totale	16.6	16.8	17.0	17.1	17.2	17.4	17.5	17.7	17.9	18.0
Danemark	249.9	265.8	276.8	287.7	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4
% de la population totale	4.8	5.1	5.2	5.4	5.6	5.8	6.0	6.2	6.3	6.3
Espagne	2 172.2
% de la population totale	5.3
États-Unis (révisé)	24 648.2	27 721.5	29 272.2	29 892.7	29 592.4	31 107.9	32 341.2	35 312.0	36 520.9	37 591.8
% de la population totale	9.3	10.3	10.7	10.8	10.6	11.0	11.3	12.3	12.6	12.8
Finlande	106.3	111.1	118.1	125.1	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4
% de la population totale	2.0	2.1	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.2
France	5 868.2
% de la population totale	10.0
Grèce	1 122.9
% de la population totale	10.3
Hongrie	283.7	283.9	284.2	286.2	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0
% de la population totale	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.2
Irlande	..	251.6	271.2	288.4	305.9	328.7	356.0	390.0	416.6	443.0
% de la population totale	..	6.9	7.4	7.8	8.2	8.7	9.3	10.0	10.5	11.0
Italie	1 446.7
% de la population totale	2.5
Luxembourg	127.7	130.9	134.1	137.5	141.9	145.0	144.8	147.0	148.5	149.6
% de la population totale	30.9	31.5	31.9	32.2	32.8	33.2	32.8	32.9	33.0	33.1
Mexique	385.2	406.0
% de la population totale	0.4	0.5
Norvège	240.3	246.9	257.7	273.2	292.4	305.0	315.2	333.9	347.3	361.1
% de la population totale	5.5	5.6	5.8	6.1	6.5	6.8	6.9	7.3	7.6	7.8
Nouvelle-Zélande	..	605.0	620.8	630.5	643.6	663.0	698.6	726.3	748.6	763.6
% de la population totale	..	16.2	16.4	16.5	16.8	17.2	18.0	18.4	18.7	18.8
Pays-Bas	1 407.1	1 433.6	1 469.0	1 513.9	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1
% de la population totale	9.1	9.2	9.4	9.6	9.8	10.1	10.4	10.6	10.7	10.6
Pologne	776.2
% de la population totale	1.6
Portugal	533.6	529.2	523.4	516.5	518.8	522.6	651.5	699.0	704.6	704.4
% de la population totale	5.4	5.4	5.3	5.1	5.1	5.1	6.3	6.7	6.7	6.7
République slovaque	119.1	207.6
% de la population totale	2.5	3.9
République tchèque	440.1	455.5	434.0	448.5	471.9	482.2	499.0
% de la population totale	4.3	4.4	4.2	4.4	4.6	4.7	4.9
Royaume-Uni	4 030.7	4 131.9	4 222.4	4 335.1	4 486.9	4 666.9	4 865.6	5 075.6	5 290.2	5 552.7
% de la population totale	6.9	7.1	7.2	7.4	7.6	7.9	8.2	8.6	8.9	9.3
Suède	936.0	943.8	954.2	968.7	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3
% de la population totale	10.5	10.7	10.8	11.0	11.8	11.3	11.5	11.8	12.0	12.2
Suisse	1 503.2	1 509.5	1 512.8	1 522.8	1 544.8	1 570.8	1 613.8	1 658.7	1 697.8	1 737.7
% de la population totale	21.4	21.3	21.3	21.4	21.6	21.9	22.3	22.8	23.1	23.5
Turquie	1 278.7
% de la population totale	1.9

Note : Les données en italique sont estimées. Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/els/migrations/pmi2006.

Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la suite des tableaux B.1.4.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/265160614075>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUSTRALIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Royaume-Uni	1 220.9	1 164.1	1 156.8	1 149.2	1 141.0	1 134.0	1 126.9	1 123.9	1 126.2	1 134.2
Nouvelle-Zélande	304.2	315.1	323.8	331.7	349.6	369.5	394.1	413.7	428.0	442.2
Italie	261.6	259.1	255.2	251.3	247.2	243.0	238.5	235.2	231.6	227.9
Chine	107.2	121.1	131.6	135.1	141.5	148.2	157.0	164.9	173.1	182.0
Viêtnam	157.8	164.2	167.6	168.8	169.8	169.8	169.5	171.6	174.6	176.6
Grèce	142.3	141.8	140.6	138.8	136.7	134.7	132.5	131.2	130.0	128.7
Inde	80.0	84.8	87.8	89.4	91.2	95.8	103.6	110.6	118.3	128.6
Philippines	98.3	102.7	104.4	105.6	108.2	110.2	112.2	115.8	120.0	125.1
Allemagne	120.1	120.8	120.5	119.8	119.0	118.3	117.5	117.1	116.6	116.1
Afrique du Sud	58.8	61.7	66.1	69.4	74.9	80.8	86.9	95.3	101.6	109.2
Malaisie	82.8	83.0	83.8	84.1	84.6	85.4	87.2	89.6	93.2	97.8
Pays-Bas	96.1	95.3	94.8	94.0	93.0	92.1	91.2	90.4	89.6	88.7
Liban	77.1	77.6	78.3	78.7	78.8	79.2	80.0	81.2	83.1	84.3
Hong-Kong, Chine	76.6	77.1	79.2	79.2	78.3	76.7	75.2	75.6	76.3	76.5
Serbie et Monténégro	..	61.9	62.3	62.0	63.7	64.0	64.0	66.5	68.3	68.9
Autres pays	1 280.3	1 328.3	1 363.0	1 377.7	1 395.8	1 415.8	1 445.7	1 483.2	1 524.8	1 564.3
Total	4 164.1	4 258.6	4 315.8	4 334.8	4 373.3	4 417.5	4 482.0	4 565.8	4 655.3	4 751.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/171028258428>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUTRICHE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Dont : Femmes</i>		
								2002	2003	2004
Turquie	118.8	124.5	110.1	128.0	121.2	127.6	141.9	56.0	59.5	66.6
Allemagne	122.8	122.2	126.0	125.3	114.2	126.7	140.4	67.7	71.7	86.1
Bosnie-Herzégovine	113.1	125.1	115.4	132.3	130.1	132.3	139.7	64.3	63.2	68.1
Anc. Yougoslavie (autres)	129.9	123.8	111.0	114.4	124.2	131.2	139.6	67.3	66.1	72.4
Pologne	41.2	41.0	42.3	44.1	34.8	35.4	51.4	20.7	19.7	28.9
Anc. Tchécoslovaquie	52.5	47.4	45.6	41.1	47.1	33.7	44.7	30.4	22.4	26.5
Croatie	50.8	50.5	54.7	53.4	42.4	33.8	42.8	23.2	17.3	21.9
Roumanie	40.5	34.0	31.2	36.9	38.0	41.0	42.6	19.3	23.1	23.7
Hongrie	24.2	22.3	18.0	23.3	28.8	27.6	26.3	16.3	16.8	15.0
Italie	24.8	18.8	23.2	19.5	21.8	23.6	23.4	11.7	11.6	11.9
Slovénie	29.1	17.9	15.9	17.7	14.0	16.8	14.9	8.1	10.1	8.5
Autres pays	148.0	144.5	149.6	157.8	156.6	193.7	251.5	84.9	104.9	132.5
Total	895.7	872.0	843.0	893.9	873.3	923.4	1 059.1	469.8	486.4	562.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
BELGIQUE

	2000	2001	2002	2003	<i>Dont : Femmes</i>	
					2002	2003
France	150.3	151.9	152.5	153.0	86.5	86.6
Maroc	107.3	118.8	126.5	134.2	56.8	61.1
Italie	135.2	132.2	130.5	128.7	62.9	62.2
Pays-Bas	92.3	97.8	101.3	104.4	52.0	53.4
Allemagne	83.7	83.4	80.1	83.3	44.7	46.7
Turquie	66.5	71.6	78.6	78.6	38.0	38.0
République démocratique du Congo	46.8	50.8	52.7	53.8	27.1	27.9
Espagne	37.3	37.0	36.6	36.2	19.7	19.6
Anc. Yougoslavie	21.9	21.1	23.6	25.8	11.4	12.5
Royaume-Uni	26.1	26.1	25.9	25.6	12.9	12.7
Pologne	18.4	20.4	21.9	23.0	14.4	15.1
Portugal	21.2	21.3	21.7	22.3	11.0	11.3
Algérie	14.0	15.1	16.0	17.0	7.1	7.4
Congo	13.8	14.9	15.5	15.7	7.9	8.0
Grèce	15.4	15.1	15.1	15.1	7.3	7.3
Autres pays	208.5	234.5	253.3	268.6	135.4	143.9
Total	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	595.1	613.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
CANADA

	1996	2001	<i>Dont : Femmes</i>	
			1996	2001
Royaume-Uni	655.5	606.0	352.2	323.1
Chine	231.1	332.8	122.2	177.6
Italie	332.1	315.5	158.0	152.2
Inde	235.9	314.7	117.0	156.6
États-Unis	244.7	237.9	139.8	136.6
Hong-Kong, Chine	241.1	235.6	124.3	122.3
Philippines	184.6	232.7	111.7	139.3
Pologne	193.4	180.4	100.1	95.7
Allemagne	181.7	174.1	95.2	90.9
Portugal	158.8	153.5	79.3	77.5
Vietnam	139.3	148.4	69.7	75.7
Anc. Yougoslavie	122.0	145.4	59.3	71.1
Anc. Union soviétique	108.4	133.2	57.1	76.3
Jamaïque	115.8	120.2	67.3	69.6
Pays-Bas	124.5	117.7	60.9	56.9
Autres pays	1 702.2	2 000.4	851.4	1 004.5
Total	4 971.1	5 448.5	2 565.7	2 825.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

DANEMARK

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	25.5	26.5	27.3	28.2	29.0	29.7	30.4	30.8	30.9	30.9
Allemagne	22.0	22.5	22.6	22.9	22.9	22.7	22.6	22.5	22.5	22.6
Irak	6.6	7.6	8.7	10.8	12.5	15.1	18.0	19.7	20.7	20.8
Bosnie-Herzégovine	15.2	16.9	17.9	18.0	18.0	18.0	18.1	18.1	18.2	17.9
Norvège	12.1	12.4	12.6	12.9	13.1	13.4	13.4	13.6	13.9	14.0
Suède	11.7	11.9	12.3	12.5	12.6	12.6	12.5	12.3	12.2	12.3
Liban	11.2	11.3	11.5	11.6	11.7	11.9	12.0	12.1	12.1	12.1
Anc. Yougoslavie (autres)	10.3	12.3	12.3	12.5	12.5	12.5	12.5	12.4	12.3	11.9
Iran	10.1	10.5	10.7	11.0	11.1	11.3	11.4	11.6	11.7	11.7
Pologne	9.8	9.9	10.1	10.2	10.3	10.4	10.6	10.7	10.9	11.3
Somalie	6.0	8.4	9.9	10.7	11.3	11.8	12.2	12.3	11.8	11.2
Royaume-Uni	10.0	10.3	10.5	10.7	10.5	10.5	10.6	10.6	10.7	10.7
Pakistan	8.9	9.2	9.4	9.7	9.9	10.3	10.5	10.6	10.7	10.6
Afghanistan	1.3	1.6	1.9	2.3	2.9	4.3	7.2	8.4	9.0	9.4
Viêtnam	7.6	7.8	7.9	8.1	8.2	8.3	8.5	8.6	8.6	8.7
Autres pays	81.6	86.8	91.2	95.7	100.3	105.7	111.4	117.1	121.8	127.3
Total	249.9	265.8	276.8	287.7	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Mexique	6 960.9	6 894.8	7 298.2	7 382.4	7 429.1	8 072.3	8 494.0	9 900.4	10 237.2	10 739.7	4 411.3	4 599.1	4 807.2
Chine	523.9	825.0	961.4	865.9	890.6	898.0	968.2	986.9	1 167.6	1 463.0	520.7	634.9	773.3
Philippines	1 084.4	1 239.0	1 205.6	1 324.6	1 549.4	1 313.8	1 333.1	1 488.1	1 457.5	1 449.0	868.3	857.1	827.1
Inde	422.2	772.2	770.0	747.7	849.2	1 010.1	1 028.8	1 322.4	1 183.6	1 296.7	556.8	542.5	630.2
Allemagne	1 169.5	1 096.1	1 204.2	1 200.8	986.9	1 147.4	1 128.2	1 161.8	1 091.5	1 093.0	709.2	627.2	632.4
Cuba	819.8	790.6	927.3	930.6	960.9	957.3	859.6	935.7	1 005.2	1 075.0	478.1	514.3	527.3
Viêtnam	475.9	800.9	805.9	1 013.8	988.1	872.7	768.2	831.5	946.7	985.7	423.0	510.4	515.1
El Salvador	715.0	728.6	645.4	791.6	811.3	787.7	840.9	882.8	1 025.3	958.4	420.4	450.4	465.2
Corée	560.8	595.5	659.0	657.6	660.7	801.8	889.2	811.2	916.2	854.1	491.0	530.0	486.6
Canada	870.4	867.0	739.9	787.3	825.1	879.3	957.4	921.2	852.6	831.9	506.2	431.9	451.9
Royaume-Uni	734.5	693.6	713.4	761.9	796.2	758.2	715.3	745.1	700.7	730.9	397.6	387.6	409.6
Jamaïque	523.8	510.5	400.1	355.6	405.2	422.5	488.4	537.8	671.1	660.0	298.4	371.4	377.5
République dominicaine	510.3	526.6	643.4	646.8	692.1	699.2	640.1	668.6	725.9	641.4	397.3	431.8	388.8
Fédération de Russie	480.3	363.7	507.6	490.8	459.3	370.5	523.5	522.6	543.5	606.0	290.9	297.8	329.4
Haïti	302.1	396.5	439.7	481.6	402.2	384.7	522.6	571.2	496.8	567.4	273.8	258.7	290.7
Autres pays	7 211.8	9 178.3	9 827.7	9 898.1	9 346.0	10 113.5	10 500.6	11 187.2	11 598.8	11 683.4	5 667.3	5 843.8	5 888.6
Total	23 365.5	26 278.9	27 748.8	28 337.1	28 052.4	29 489.0	30 658.1	33 474.4	34 620.3	35 635.5	16 710.3	17 288.9	17 800.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FINLANDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Union soviétique	24.8	26.4	28.8	31.4	33.5	32.9	34.4	36.3	37.3	38.5
Suède	26.6	27.0	27.4	27.8	27.9	28.0	28.3	28.6	28.9	29.2
Estonie	5.6	6.0	6.5	7.0	7.4	7.8	8.7	9.5	10.3	11.2
Anc. Yougoslavie	3.1	3.6	3.7	3.8	5.9	4.2	4.5	4.6	4.7	4.9
Somalie	3.2	3.5	3.8	4.1	4.2	4.4	4.3	4.6	4.7	4.8
Allemagne	2.9	3.0	3.3	3.3	3.5	3.6	3.8	3.9	4.1	4.3
Irak	1.4	1.8	2.3	2.6	3.0	3.2	3.5	3.8	4.0	4.3
Chine	1.5	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.4	2.7	3.1	3.6
Royaume-Uni	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2	3.4
Thaïlande	1.0	1.2	1.3	1.5	1.6	1.8	2.1	2.4	2.8	3.1
États-Unis	2.7	2.7	2.8	2.9	3.0	2.9	3.0	3.1	3.1	3.1
Viêtnam	2.4	2.5	2.6	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.1
Turquie	1.5	1.6	1.8	1.9	2.0	2.2	2.4	2.6	2.9	3.1
Iran	1.3	1.4	1.6	1.7	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	3.0
Inde	0.8	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	1.8
Autres pays	25.5	26.0	27.2	28.9	28.6	34.3	38.3	40.0	42.5	45.1
Total	106.3	111.1	118.1	125.1	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	2001	Dont : Femmes
		2001
Albanie	403.9	166.6
Allemagne	101.4	54.5
Turquie	76.6	45.1
Fédération de Russie	72.7	42.1
Géorgie	71.7	38.6
Bulgarie	38.9	23.8
Égypte	32.7	15.6
Roumanie	26.5	12.7
Kazakhstan	24.4	12.9
États-Unis	23.1	12.9
Chypre	22.5	13.0
Australie	20.4	11.0
Ukraine	16.7	12.5
Pologne	15.5	8.7
Royaume-Uni	13.3	8.5
Autres pays	162.7	78.9
Total	1 122.9	557.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
HONGRIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Roumanie	141.2	141.5	141.7	142.0	142.3	144.2	145.2	146.5	148.5	152.7
Anc. Union soviétique	27.1	27.8	28.3	29.2	30.2	31.5	30.4	31.0	31.4	32.2
Anc. Tchécoslovaquie	43.3	41.8	40.3	38.9	37.5	36.0	34.6	33.3	33.4	31.4
Anc. Yougoslavie	33.9	33.6	33.3	33.5	34.4	35.1	33.4	30.3	30.7	29.9
Allemagne	13.2	13.4	13.6	13.8	14.1	14.4	15.3	15.9	16.3	18.8
Autriche	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	4.0	4.2	4.3	4.7
Chine	0.5	0.7	1.0	1.7	2.6	3.5	3.6	3.8	3.9	4.2
États-Unis	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.1	2.4	2.7	3.0
Pologne	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.9
France	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	2.2
Viêtnam	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5	1.6	1.6	1.6
Grèce	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.5	1.4	1.5	1.5
Bulgarie	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Autres pays	11.6	12.2	12.8	13.7	14.6	16.1	23.0	26.8	27.8	32.5
Total	283.7	283.9	284.2	286.2	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
IRLANDE

	2002
Royaume-Uni	242.2
États-Unis	21.0
Nigeria	8.9
Allemagne	8.5
France	6.7
Afrique du Sud	6.1
Australie	5.9
Roumanie	5.8
Chine	5.6
Espagne	4.5
Philippines	3.9
Canada	3.9
Italie	3.6
Pays-Bas	3.4
Pakistan	3.3
Autres pays	56.6
Total	390.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

LUXEMBOURG

	2001	Dont : Femmes
		2001
Portugal	41.7	20.0
France	18.8	9.9
Belgique	14.8	7.2
Allemagne	12.8	7.6
Italie	12.3	5.4
Serbie et Monténégro	6.5	3.0
Pays-Bas	3.3	1.6
Royaume-Uni	3.2	1.4
Espagne	2.1	1.1
Danemark	1.5	0.8
États-Unis	1.1	0.5
Pologne	1.0	0.6
Suède	1.0	0.5
Grèce	0.9	0.4
Suisse	0.8	0.4
Autres pays	23.2	12.6
Total	144.8	73.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NORVÈGE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Suède	24.3	26.0	29.3	32.6	33.4	33.2	33.0	33.0	33.1	33.1
Danemark	20.9	20.9	21.1	21.7	21.7	22.0	22.1	22.3	22.3	22.2
Pakistan	11.8	12.1	12.4	12.9	13.3	13.6	14.1	14.6	14.9	15.2
Royaume-Uni	13.6	13.5	13.6	14.1	14.3	14.2	14.1	14.3	14.3	14.6
États-Unis	15.2	15.0	15.0	15.1	15.0	14.7	14.6	14.6	14.6	14.5
Allemagne	9.5	9.7	10.1	10.8	11.4	11.8	12.2	12.9	13.5	14.1
Bosnie-Herzégovine	10.8	11.1	11.1	11.2	11.6	11.7	11.8	13.5	13.2	12.6
Viêtnam	10.8	10.8	10.9	11.0	11.2	11.3	11.5	11.7	11.9	12.1
Iran	7.1	7.3	7.7	8.3	8.9	9.3	10.1	10.7	11.3	11.6
Serbie et Monténégro	7.9	7.3	7.2	7.5	13.3	12.9	11.7	8.1	8.7	9.7
Turquie	6.1	6.3	6.6	6.9	7.3	7.6	7.9	8.4	8.8	9.1
Pologne	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.2	6.7	7.0	8.3
Sri Lanka	6.3	6.5	6.7	7.0	7.3	7.5	7.7	8.0	8.1	8.2
Philippines	4.8	5.0	5.1	5.4	5.7	6.0	6.4	7.0	7.5	8.0
Corée	5.5	5.6	5.7	5.8	6.0	6.1	6.2	6.4	6.4	6.6
Autres pays	80.3	84.3	89.7	97.2	106.4	117.4	125.6	141.8	151.7	161.1
Total	240.3	246.9	257.7	273.2	292.4	305.0	315.2	333.9	347.3	361.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	Dont : Femmes
		2001
Royaume-Uni	218.4	109.7
Australie	56.3	30.1
Samoa	47.1	24.7
Chine	38.9	20.5
Afrique du Sud	26.1	13.4
Fidji	25.7	13.5
Pays-Bas	22.2	10.2
Inde	20.9	10.2
Tonga	18.1	9.1
Corée	17.9	9.4
Iles de Cook	15.2	7.9
États-Unis	13.3	6.8
Taipei chinois	12.5	6.8
Malaisie	11.5	6.0
Hong-Kong, Chine	11.3	6.0
Autres pays	143.2	75.6
Total	698.6	359.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PAYS-BAS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	167.5	169.3	172.7	175.5	178.0	181.9	186.2	190.5	194.6	195.9
Suriname	181.0	181.6	182.2	184.2	185.0	186.5	188.0	189.0	189.7	190.1
Maroc	140.7	142.7	145.8	149.6	152.7	155.8	159.8	163.4	166.6	168.5
Indonésie	177.7	174.8	172.1	170.3	168.0	165.8	163.9	161.4	158.8	156.0
Allemagne	130.1	128.0	126.8	125.5	124.2	123.1	122.1	120.6	119.0	117.7
Anc. Yougoslavie	43.8	46.1	46.7	47.5	50.5	53.9	55.9	56.2	55.5	54.5
Royaume-Uni	42.3	41.7	42.3	42.7	43.6	45.7	47.9	48.5	48.3	47.5
Belgique	43.3	43.3	44.0	44.6	45.3	46.0	46.5	46.8	47.1	47.1
Irak	10.2	14.4	20.4	27.3	29.9	33.7	36.0	35.8	36.0	35.9
Anc. Union soviétique	8.4	10.1	11.7	13.7	16.1	21.6	27.1	30.8	32.8	34.5
Chine	16.1	16.9	18.0	19.4	20.6	22.7	25.8	28.7	31.5	33.5
Afghanistan	..	7.2	10.8	14.6	19.8	24.3	28.5	31.0	32.1	32.4
Pologne	13.6	14.3	15.1	15.9	16.3	17.4	18.6	20.1	21.2	25.0
Iran	14.9	17.3	18.5	19.3	20.1	21.5	23.2	24.2	24.2	24.1
États-Unis	17.4	17.9	18.6	19.5	20.3	21.4	22.1	22.5	22.6	22.6
Autres pays	400.2	407.9	423.5	444.3	465.6	494.3	523.2	544.7	551.9	550.9
Total	1 407.1	1 433.6	1 469.0	1 513.9	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
POLOGNE

	2002	<i>Dont : Femmes</i>
		2002
Ukraine	312.3	191.0
Bélarus	105.2	63.2
Allemagne	98.2	56.8
Lituanie	79.8	48.6
Fédération de Russie	55.2	35.7
France	33.9	18.9
États-Unis	8.4	5.0
République tchèque	6.3	3.7
Autriche	3.9	2.0
Kazakhstan	3.8	2.1
Serbie et Monténégro	3.6	1.9
Roumanie	3.4	2.0
Italie	3.3	1.5
Bosnie-Herzégovine	3.3	1.9
Royaume-Uni	2.8	1.1
Autres pays	52.8	25.0
Total	776.2	460.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
PORTUGAL

	2001	<i>Dont : Femmes</i>
		2001
Angola	174.2	91.7
France	95.3	50.7
Mozambique	76.0	40.1
Brésil	49.9	25.4
Cap-Vert	45.0	22.0
Allemagne	24.3	12.4
Venezuela	22.4	11.7
Guinée-Bissau	21.4	8.6
Espagne	14.0	8.3
Suisse	12.9	6.4
Sao Tomé-et-Principe	12.5	6.7
Afrique du Sud	11.2	5.9
Royaume-Uni	10.1	5.1
Canada	7.3	3.8
États-Unis	7.3	3.7
Autres pays	67.8	28.0
Total	651.5	330.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2004
République tchèque	71.5	107.7
Hongrie	17.2	22.5
Ukraine	7.1	13.3
Pologne	3.4	7.2
Fédération de Russie	1.6	5.8
Allemagne	0.6	4.7
Macédoine	0.1	4.6
Roumanie	3.0	4.4
Autriche	0.7	3.9
États-Unis	0.7	3.5
France	1.3	3.4
Viêtnam	0.6	2.4
Bulgarie	1.0	1.7
Belgique	0.2	0.9
Serbie et Monténégro	1.4	0.8
Autres pays	8.4	21.0
Total	119.1	207.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Finlande	205.7	203.4	201.0	198.8	197.0	195.4	193.5	191.5	189.3	186.6
Serbie et Monténégro	..	72.8	70.9	70.9	70.4	72.0	73.3	74.4	75.1	74.6
Irak	26.4	29.0	32.7	37.9	43.1	49.4	55.7	62.8	67.6	70.1
Bosnie-Herzégovine	..	46.8	48.3	50.0	50.7	51.5	52.2	52.9	53.9	54.5
Iran	49.0	49.2	49.8	50.3	50.5	51.1	51.8	52.7	53.2	54.0
Norvège	53.9	43.8	42.7	41.9	41.8	42.5	43.4	44.5	45.1	45.0
Pologne	39.4	39.5	39.6	39.7	39.9	40.1	40.5	41.1	41.6	43.5
Danemark	40.5	39.8	38.9	38.2	37.9	38.2	38.9	39.9	40.9	41.7
Allemagne	36.5	36.5	36.8	37.2	37.4	38.2	38.9	39.4	40.2	40.8
Turquie	29.8	30.2	..	31.0	31.4	31.9	32.5	33.1	34.1	35.0
Chili	27.0	26.9	26.7	26.6	26.6	26.8	27.2	27.3	27.5	27.7
Liban	..	21.6	21.4	20.2	20.0	20.0	20.2	20.5	20.8	21.1
Royaume-Uni	12.7	13.1	13.3	13.7	14.0	14.6	15.5	16.1	16.4	16.8
Thaïlande	7.8	8.2	..	9.0	9.6	10.4	11.2	12.4	14.3	16.3
République arabe syrienne	9.4	12.8	13.6	14.2	14.6	15.2	15.7	16.2
Autres pays	398.0	283.0	332.0	290.5	297.5	307.6	318.7	329.7	342.1	356.5
Total	936.0	943.8	954.2	968.7	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
TURQUIE

	1990	2000	<i>Dont : Femmes</i>	
			1990	2000
Bulgarie	462.8	480.8	237.9	252.5
Allemagne	176.8	273.5	88.3	140.6
Grèce	101.8	59.2	54.0	32.3
Pays-Bas	9.9	21.8	5.0	11.1
Fédération de Russie	11.4	19.9	5.1	12.1
Royaume-Uni	6.5	18.9	3.3	10.1
France	10.3	16.8	5.0	8.2
Autriche	7.0	14.3	3.5	7.2
États-Unis	12.9	13.6	5.2	6.1
Iran	10.5	13.0	3.9	4.9
Chypre	9.2	10.4	4.8	5.6
Suisse	8.1	10.4	4.1	5.4
Autres pays	310.1	326.1	154.4	167.6
Total	1 137.2	1 278.7	574.5	663.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4. Population née à l'étranger

Dans le tableau A.1.4., les données en italique sont estimées. Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/els/migrations/pmi2006

Pays	Commentaires	Source
Allemagne		Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.
Australie	Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données de naissances, de décès et du solde migratoire net. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Institut australien de statistique.
Autriche	<i>Date de référence</i> : mars de l'année indiquée.	Enquête sur la population active, Institut central de statistique.
Belgique	Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le Registre de population. Jusqu'en 1994, les demandeurs d'asile étaient inscrits dans le registre de population. Depuis 1995, ils sont inscrits sur un fichier d'attente.	Registre national, Institut national de la statistique.
Canada	Population immigrée (non compris les résidents non permanents). La catégorie « Autres pays » inclut les « non mentionné ».	Recensements de la population, Statistique Canada.
Danemark	Selon la définition nationale, un immigré est une personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance d'une personne née à l'étranger n'est disponible, cette personne est comptabilisée en tant qu'immigré.	Statistique Danemark.
Espagne		Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.
États-Unis	Dans le tableau A.1.4., le chiffre pour l'année 2000 provient du recensement de la population. À partir de ce chiffre, la série est calée en suivant l'évolution des effectifs observée dans l'enquête CPS. Les chiffres par pays de naissance (tableau B.1.4.) donnent simplement les résultats des enquêtes CPS. <i>Date de référence</i> : mars de l'année indiquée.	Current Population Survey March Supplement (CPS) et Recensement de la population de 2000, US Department of Commerce, Bureau of the Census.
Finlande	Personnes nées à l'étranger inscrites dans le Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France		Recensement, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Population résidente.	Recensement, Service national de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Irlande	Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes dans leur lieu de résidence au moment du recensement.	Office central de statistique.
Italie	<i>Date de référence</i> : 2001.	Recensement, ISTAT.
Luxembourg	<i>Date de référence</i> : 15 février 2001.	Recensement de 2001, Service central de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Population âgée de 5 ans et plus.	Recensement de 2000, Institut national de la population du Mexique (CONAPO).
Norvège	<i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	<i>Date de référence</i> : mars 2001.	Recensement de la population, Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	<i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Institut central de statistique (CBS).
Pologne	Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement.	Recensement, Office central de la statistique.
Portugal		Recensement, Institut national de la statistique (INE).
République slovaque	Recensement de la population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque		Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.
Royaume-Uni		Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.
Suède	<i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse		Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.
Turquie		Recensement de la population, Institut national de statistique (INS).

Tableau A.1.5. **Effectifs de population étrangère dans certains pays de l'OCDE**

Milliers et pourcentages

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	7 173.9	7 314.0	7 365.8	7 319.6	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7
% de la population totale	8.8	8.9	9.0	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9
Autriche	677.1	681.7	683.4	686.5	694.0	701.8	718.3	743.3	759.6	776.8
% de la population totale	8.5	8.6	8.6	8.6	8.7	8.8	8.9	9.2	9.4	9.5
Belgique	909.8	911.9	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9
% de la population totale	9.0	9.0	8.9	8.7	8.8	8.4	8.2	8.2	8.3	8.4
Corée	110.0	148.7	176.9	147.9	169.0	210.2	229.6	252.5	438.0	468.9
% de la population totale	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.9	0.9
Danemark	222.7	237.7	249.6	256.3	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6
% de la population totale	4.2	4.7	4.7	4.8	4.9	4.8	5.0	4.9	5.0	4.9
Espagne	499.8	539.0	609.8	719.6	801.3	895.7	1 109.1	1 324.0	1 647.0	1 977.3
% de la population totale	1.3	1.4	1.6	1.8	2.0	2.2	2.7	3.1	3.9	4.6
Finlande	68.6	73.8	80.6	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3
% de la population totale	1.3	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1
France	3 263.2
% de la population totale	5.6
Grèce	762.2
% de la population totale	7.0
Hongrie	139.9	142.5	148.3	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2
% de la population totale	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4
Irlande	96.1	118.0	114.4	110.8	117.8	126.3	155.0	187.7	222.1	223.1
% de la population totale	2.7	3.2	3.1	3.0	3.1	3.3	4.0	4.8	5.6	5.5
Italie	729.2	986.0	1 022.9	1 090.8	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 503.3	2 227.6	..
% de la population totale	1.7	2.0	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	3.9	..
Japon	1 362.4	1 415.1	1 482.7	1 510.0	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7
% de la population totale	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5
Luxembourg	138.1	142.9	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7	170.7	174.2	177.4
% de la population totale	33.4	34.1	34.9	35.6	36.0	37.3	37.5	38.1	38.6	39.0
Norvège	160.8	157.5	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3
% de la population totale	3.8	3.7	3.6	3.6	3.7	4.0	4.1	4.1	4.3	4.6
Pays-Bas	725.4	679.9	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4
% de la population totale	4.7	4.4	4.3	4.2	4.1	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3
Pologne	49.2
% de la population totale	0.1
Portugal	168.3	172.9	175.3	177.8	190.9	207.6	350.5	413.3	433.9	449.2
% de la population totale	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	2.1	3.4	4.0	4.2	4.3
République slovaque	21.9	24.1	24.8	28.4	29.5	28.8	29.4	29.5	29.2	22.3
% de la population totale	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
République tchèque	158.6	198.6	209.8	219.8	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3
% de la population totale	1.5	1.9	2.0	2.1	2.2	1.9	2.0	2.3	2.4	2.5
Royaume-Uni	1 948.0	1 934.0	2 066.0	2 207.0	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0
% de la population totale	3.4	3.4	3.6	3.8	3.8	4.0	4.4	4.5	4.7	4.9
Suède	531.8	526.6	522.0	499.9	487.2	477.3	476.0	474.1	457.5	462.9
% de la population totale	5.2	6.0	6.0	5.6	5.5	5.4	5.3	5.3	5.1	5.1
Suisse	1 330.6	1 337.6	1 340.8	1 347.9	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0
% de la population totale	18.9	18.9	19.0	19.0	19.2	19.3	19.7	19.9	20.0	20.2

Note : Les données proviennent des registres de population et des registres des étrangers à l'exception de la France, de la Grèce, du Mexique et de la Pologne (recensement), du Portugal (permis de résidence), de l'Irlande et du Royaume-Uni (Enquête sur la population active).

Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la suite des tableaux B.1.5.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/541601312230>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Turquie	2 014.3	2 049.1	2 107.4	2 110.2	2 053.6	1 998.5	1 947.9	1 912.2	1 877.7	1 764.3	879.5	866.8	820.3
Italie	586.1	599.4	607.9	612.0	615.9	619.1	616.3	609.8	601.3	548.2	247.7	244.9	224.3
Anc. Yougoslavie (autres)	381.6	176.8
Grèce	359.5	362.5	363.2	363.5	364.4	365.4	362.7	359.4	354.6	316.0	162.8	160.9	143.8
Pologne	276.7	283.4	283.3	283.6	291.7	301.4	310.4	317.6	326.9	292.1	162.0	169.5	160.0
Croatie	185.1	201.9	206.6	208.9	214.0	216.8	223.8	231.0	236.6	229.2	113.8	117.8	115.7
Fédération de Russie	69.1	81.1	98.4	115.9	136.1	155.6	173.5	178.6	89.7	101.0	105.0
Autriche	184.5	184.9	185.1	185.2	186.1	187.7	189.0	189.3	189.5	174.0	86.6	87.0	81.4
Bosnie-Herzégovine	316.0	340.5	281.4	190.1	167.7	156.3	159.0	163.8	167.1	156.0	78.6	80.4	75.2
Ukraine	51.4	63.8	76.8	89.3	103.5	116.0	126.0	128.1	67.5	74.1	76.4
Serbie et Monténégro	797.7	754.3	721.0	719.5	737.2	662.5	627.5	591.5	568.2	125.8	..	259.1	58.6
Portugal	125.1	130.8	132.3	132.6	132.6	133.7	132.6	131.4	130.6	116.7	58.0	57.9	52.9
Pays-Bas	113.1	113.3	112.8	112.1	110.5	110.8	112.4	115.2	118.7	114.1	52.3	53.8	51.9
Espagne	132.3	132.5	131.6	131.1	129.9	129.4	128.7	127.5	126.0	108.3	61.4	60.9	53.7
France	99.1	101.8	103.9	105.8	107.2	110.2	111.3	112.4	113.0	100.5	60.2	60.5	54.3
Autres pays	1 984.4	2 059.6	2 008.9	2 020.1	2 057.8	2 099.8	2 157.3	2 203.0	2 225.2	2 005.3	1 287.4	1 045.4	967.1
Total	7 173.9	7 314.0	7 365.8	7 319.6	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7	3 407.4	3 440.1	3 217.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/853708811460>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Yougoslavie	311.2	314.2	314.4	315.8	319.9	322.2	316.9	314.1	313.9	311.7
Turquie	136.4	135.0	133.0	132.2	129.6	127.3	126.9	126.8	124.8	120.0
Autres pays	229.4	232.5	235.9	238.4	244.4	252.3	274.5	302.3	320.8	345.1
Total	677.1	681.7	683.4	686.5	694.0	701.8	718.3	743.3	759.6	776.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
BELGIQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Dont : Femmes</i>		
											2002	2003	2004
Italie	210.7	208.2	205.8	202.6	200.3	195.6	190.8	187.0	183.0	179.0	84.8	83.1	81.5
France	100.1	101.7	103.6	105.1	107.2	109.3	111.1	113.0	114.9	117.3	58.5	59.5	60.9
Pays-Bas	77.2	80.6	82.3	84.2	85.8	88.8	92.6	96.6	100.7	105.0	43.8	45.8	47.8
Maroc	140.3	138.3	132.8	125.1	122.0	106.8	90.6	83.6	81.8	81.3	38.4	38.1	38.7
Espagne	48.3	47.9	47.4	46.6	45.9	43.4	45.0	44.5	43.8	43.2	22.0	21.8	21.6
Turquie	81.7	78.5	73.8	70.7	69.2	56.2	45.9	42.6	41.3	39.9	21.5	20.8	20.1
Allemagne	31.8	32.7	33.3	34.0	34.3	34.6	34.7	35.1	35.5	36.3	17.4	17.7	18.2
Portugal	23.9	24.9	25.3	25.5	25.6	25.6	25.8	26.0	26.8	27.4	12.9	13.2	13.6
Royaume-Uni	26.0	26.2	26.1	25.9	26.2	26.6	26.4	26.2	26.2	26.0	11.8	11.7	11.6
Grèce	19.9	19.5	19.2	18.8	18.4	18.0	17.6	17.3	17.1	16.6	8.2	8.1	7.9
Pologne	5.4	5.7	6.0	6.3	6.7	6.9	8.9	10.4	11.6	14.0	6.4	7.0	8.1
République démocratique du Congo	12.2	12.0	12.1	12.4	12.5	11.3	13.0	13.6	13.8	13.2	6.6	6.8	6.5
États-Unis	12.0	12.3	12.6	12.4	12.2	11.9	11.8	11.7	11.6	11.5	5.9	5.8	5.8
Anc. Yougoslavie	8.1	1.1	1.3	6.0	14.4	9.8	10.3	10.4	8.1	11.1	3.1	3.3	5.4
Algérie	9.5	9.2	8.9	8.5	8.3	7.7	7.2	7.2	7.3	7.4	3.1	3.1	3.1
Autres pays	102.8	113.0	112.6	107.7	108.1	109.3	115.2	124.8	136.7	141.7	66.1	71.6	74.4
Total	909.8	911.9	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9	410.4	417.6	425.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
CORÉE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Dont : Femmes</i>		
											2002	2003	2004
Chine	19.2	26.7	35.4	30.9	39.7	59.0	73.6	84.6	77.2	80.0	45.7	32.8	33.9
Philippines	9.0	10.8	13.1	8.0	10.8	16.0	16.4	17.3	27.6	27.9	8.7	12.2	11.7
Indonésie	3.4	9.6	13.6	9.7	13.6	16.7	15.6	17.1	28.3	26.1	3.2	5.3	4.4
Viêtnam	5.7	10.3	13.5	8.1	10.0	15.6	16.0	16.9	23.3	26.1	6.1	8.3	9.4
États-Unis	22.2	26.4	27.9	26.1	25.8	22.8	22.0	22.8	23.2	22.6	9.9	9.9	9.5
Taipei chinois	23.3	23.3	23.2	22.9	23.0	23.0	22.8	22.7	22.6	22.3	10.5	10.4	10.3
Thaïlande	0.5	1.2	1.9	1.6	1.8	3.2	3.6	4.8	2.0	21.9	1.5	7.3	7.1
Japon	9.4	12.4	13.7	13.0	13.2	14.0	14.7	12.1	16.0	16.4	10.6	10.9	11.2
Bangladesh	2.7	6.3	7.9	5.7	6.7	7.9	9.1	9.0	13.6	13.1	0.1	0.5	0.4
Ouzbékistan	0.8	1.0	2.2	2.0	2.3	3.7	4.0	4.2	10.7	11.5	1.2	2.1	2.1
Pakistan	0.8	1.1	1.7	1.3	1.8	3.2	3.3	3.7	7.1	9.2	0.1	0.2	0.2
Canada	3.0	3.7	4.2	3.0	3.0	3.3	4.0	5.0	5.4	5.8	1.9	2.1	2.3
Sri Lanka	1.7	2.9	3.7	2.4	2.2	2.5	2.5	2.7	4.9	5.5	0.5	0.7	0.7
Népal	0.8	1.0	1.2	1.0	1.2	2.0	2.1	2.3	4.2	5.3	0.3	0.6	0.7
Fédération de Russie	0.5	0.8	1.0	1.0	1.5	2.6	3.3	4.0	6.1	4.6	3.2	4.0	2.8
Autres pays	7.1	11.3	12.7	11.2	12.1	14.7	16.7	23.2	165.7	170.7	7.4	71.6	83.9
Total	110.0	148.7	176.9	147.9	169.0	210.2	229.6	252.5	438.0	468.9	111.1	179.0	190.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Turquie	35.7	36.8	37.5	38.1	36.6	35.2	33.4	31.9	30.3	30.1	15.6	14.8	14.7
Irak	7.1	8.1	9.4	11.3	12.7	13.8	16.5	18.0	19.4	18.2	8.2	9.0	8.5
Bosnie-Herzégovine	17.8	17.2	13.6	8.8	8.5	6.6
Allemagne	10.6	11.4	11.9	12.4	12.7	12.7	12.9	13.0	13.3	12.7	6.1	6.3	6.0
Norvège	11.1	11.5	11.9	12.2	12.6	13.0	13.2	13.4	13.8	11.5	7.8	8.0	7.0
Somalie	6.9	9.7	11.9	13.1	14.3	14.4	14.6	13.3	13.1	11.2	6.6	6.5	5.5
Anc. Yougoslavie (autres)	28.1	32.2	33.9	34.5	35.1	35.0	34.8	10.8	10.7	10.2
Royaume-Uni	12.1	12.5	12.8	12.9	12.7	12.6	12.8	12.7	12.8	9.4	4.5	4.5	3.1
Afghanistan	1.3	1.6	2.0	2.4	2.9	4.2	7.1	8.2	9.1	9.2	3.8	4.2	4.3
Pakistan	6.6	6.7	6.9	7.1	7.1	7.1	7.2	6.9	7.0	8.9	3.7	3.7	4.4
Suède	9.1	9.4	10.0	10.4	10.8	10.8	10.8	10.7	10.8	8.8	6.1	6.2	5.3
Islande	4.8	5.6	5.9	5.9	5.8	5.9	6.0	6.6	7.1	7.0	3.3	3.6	3.5
Pologne	5.3	5.3	5.5	5.5	5.6	5.5	5.7	5.7	5.9	6.4	3.9	4.0	4.3
Chine	1.7	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	3.2	3.9	5.2	5.8	2.2	2.7	3.0
Thaïlande	2.7	3.0	3.4	3.7	4.1	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	4.3	4.5	4.6
Autres pays	79.6	81.9	84.6	84.5	84.1	81.2	83.7	87.2	90.2	98.8	50.5	51.9	55.7
Total	222.7	237.7	249.6	256.3	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6	135.4	138.4	136.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Maroc	74.9	77.2	111.1	140.9	161.9	199.8	234.9	282.4	333.8	387.0	92.2	113.7	139.9
Équateur	2.0	2.9	4.1	7.0	12.9	30.9	84.7	115.3	174.3	221.5	57.5	85.0	110.3
Colombie	7.0	7.9	8.4	10.4	13.6	24.7	48.7	71.2	107.5	137.4	42.8	63.2	81.0
Royaume-Uni	62.3	68.4	68.7	74.4	76.4	74.0	80.2	90.1	105.5	128.3	45.2	52.7	64.1
Roumanie	1.2	1.4	2.4	3.5	5.1	11.0	24.9	33.7	54.7	83.4	12.2	20.8	34.3
Italie	19.8	21.4	22.6	26.5	29.9	30.9	35.6	45.2	59.7	72.0	17.0	23.0	28.4
Chine	9.2	10.8	15.8	20.7	24.7	28.7	36.1	45.8	56.1	71.9	20.0	24.7	32.4
Pérou	15.1	18.0	21.2	24.9	27.3	27.9	33.8	39.0	57.6	71.2	22.5	31.2	38.0
Allemagne	41.9	45.9	49.9	58.1	60.8	60.6	62.5	65.8	68.0	69.7	32.8	34.0	35.1
Argentine	18.4	18.2	17.2	17.0	9.4	16.6	20.4	27.9	43.3	56.2	13.8	21.2	28.3
Portugal	37.0	38.3	38.2	42.3	44.0	42.0	42.6	43.3	45.6	51.0	18.6	19.1	20.6
France	30.8	33.1	34.3	39.5	43.3	42.3	44.8	47.0	49.2	49.9	23.7	24.8	25.2
République dominicaine	14.5	17.8	20.4	24.3	26.9	26.5	29.3	32.4	36.7	42.9	22.0	23.6	27.0
Cuba	..	7.8	10.5	13.2	16.6	19.2	21.5	24.2	27.3	30.7	14.2	15.7	17.7
Algérie	3.6	3.7	5.8	7.0	9.9	13.8	15.2	20.1	23.8	27.5	4.0	5.2	6.9
Autres pays	162.2	166.1	179.2	209.8	238.7	247.0	293.8	340.4	404.0	476.6	152.3	181.1	219.1
Total	499.8	539.0	609.8	719.6	801.3	895.7	1 109.1	1 324.0	1 647.0	1 977.3	590.6	739.2	908.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FINLANDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Dont : Femmes</i>		
											2002	2003	2004
Fédération de Russie	9.7	11.8	14.3	16.9	18.6	20.6	22.7	24.3	25.0	24.6	15.0	15.5	15.2
Estonie	8.4	9.0	9.7	10.3	10.7	10.8	11.7	12.4	13.4	14.0	7.2	7.6	7.8
Suède	7.0	7.3	7.5	7.8	7.8	7.9	8.0	8.0	8.1	8.3	3.5	3.5	3.6
Somalie	4.0	4.6	5.2	5.4	4.4	4.2	4.4	4.5	4.6	4.7	2.3	2.3	2.4
Irak	1.3	1.9	2.4	2.7	3.0	3.1	3.2	3.4	3.5	3.4	1.6	1.6	1.5
Serbie et Monténégro	2.4	2.6	2.8	2.9	3.4	3.6	4.2	2.2	2.8	3.3	0.9	1.4	1.6
Royaume-Uni	1.9	1.8	1.9	2.1	2.2	2.2	2.4	2.5	2.7	2.7	0.6	0.6	0.6
Allemagne	1.7	1.8	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.5	2.6	2.6	1.0	0.9	1.0
Chine	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.9	2.1	2.4	2.6	1.1	1.2	1.4
Iran	1.3	1.4	1.7	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.6	1.0	1.1	1.1
Turquie	1.3	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	2.0	2.1	2.3	2.4	0.6	0.6	0.7
Thaïlande	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.8	2.1	2.3	1.5	1.7	1.9
États-Unis	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0	0.9	0.9	0.8
Bosnie-Herzégovine	0.9	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.6	0.8	0.8	0.8
Viêtnam	2.1	2.1	2.2	2.0	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.5	0.9	0.8	0.8
Autres pays	22.5	22.4	23.4	23.3	23.6	24.4	26.5	29.8	29.6	29.7	13.1	12.8	12.8
Total	68.6	73.8	80.6	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3	52.0	53.5	53.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FRANCE

	1982	1990	1999	<i>Dont : Femmes</i>		
				1982	1990	1999
Portugal	767.3	649.7	553.7	361.6	304.2	258.9
Maroc	441.3	572.7	504.1	172.4	250.7	229.2
Algérie	805.1	614.2	477.5	310.5	253.9	204.6
Turquie	122.3	197.7	208.0	51.8	87.5	98.3
Italie	340.3	252.8	201.7	147.3	108.0	87.3
Espagne	327.2	216.0	161.8	154.5	103.7	80.6
Tunisie	190.8	206.3	154.4	72.0	84.8	63.8
Sénégal	32.3	43.7	39.0	9.7	17.0	16.5
Pologne	64.8	47.1	33.8	37.9	28.9	20.9
Cambodge	37.9	47.4	26.0	17.6	22.6	13.0
Viêtnam	33.8	33.7	21.2	16.0	15.3	10.9
République démocratique populaire lao	32.5	31.8	16.2	15.4	15.0	7.8
Autres pays	518.6	683.4	866.0	228.0	322.6	439.1
Total	3 714.2	3 596.6	3 263.2	1 594.6	1 614.3	1 530.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2001	Dont : Femmes	
		2001	
Albanie	438.0	180.9	
Bulgarie	35.1	21.2	
Géorgie	22.9	13.0	
Roumanie	22.0	9.5	
États-Unis	18.1	9.3	
Fédération de Russie	17.5	11.0	
Chypre	17.4	9.1	
Ukraine	13.6	10.3	
Royaume-Uni	13.2	7.9	
Pologne	12.8	7.0	
Allemagne	11.8	7.1	
Pakistan	11.1	0.5	
Australie	8.8	4.7	
Turquie	7.9	3.9	
Arménie	7.7	4.1	
Autres pays	104.1	47.1	
Total	762.2	346.6	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Roumanie	65.7	61.6	62.1	57.4	57.3	41.6	45.0	47.3	55.7	67.5	24.3	28.6	34.8
Ukraine	11.5	12.0	7.2	9.9	11.0	8.9	9.8	9.9	13.1	13.9	5.4	7.1	7.3
Serbie et Monténégro	7.1	9.9	10.9	8.6	8.4	7.9	8.3	13.6	3.9	4.1	6.3
Allemagne	7.8	8.3	9.0	9.4	9.6	7.5	7.7	7.1	7.4	6.9	4.3	4.5	4.5
Chine	4.3	6.7	7.8	8.3	8.9	5.8	6.8	6.4	6.8	6.9	2.9	3.1	3.1
Anc. Union soviétique	7.9	7.1	6.3	5.6	5.1	5.7	4.0	5.1	3.7	2.8	3.5
Fédération de Russie	3.7	4.1	2.5	2.8	3.0	1.9	2.0	1.8	2.2	2.6	1.1	1.3	1.6
Viêtnam	1.3	1.6	1.8	2.2	2.4	1.9	2.2	2.1	2.4	2.5	0.9	1.1	1.1
Anc. Tchécoslovaquie	3.2	3.0	2.8	2.4	2.2	2.4	2.1	2.2	1.9	1.6	1.8
Pologne	4.5	4.3	4.5	4.4	4.1	2.3	2.2	1.9	2.2	2.2	1.2	1.4	1.4
République slovaque	3.5	3.7	1.0	1.6	1.7	1.6	2.2	1.5	2.5	1.2	1.0	1.8	0.8
Bulgarie	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.2	1.1	1.1	1.1	1.2	0.5	0.5	0.6
Mongolie	0.6	0.7	0.9	1.1	1.2	0.7	0.9	0.7	0.9	0.9	0.5	0.6	0.6
Croatie	0.9	1.1	1.2	0.9	0.9	0.8	0.9	0.8	0.4	0.4	0.4
Israël	0.6	0.9	1.0	1.2	1.2	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.3	0.3	0.3
Autres pays	34.7	37.1	29.8	29.6	29.8	18.4	18.9	18.5	20.0	13.8	7.1	7.8	5.3
Total	139.9	142.5	148.3	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2	59.2	67.0	73.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2002	Dont : Femmes
		2002
Royaume-Uni	101.3	51.8
États-Unis	11.1	6.0
Nigeria	8.6	4.5
Allemagne	7.0	3.9
France	6.2	3.2
Chine	5.8	2.4
Roumanie	4.9	2.1
Espagne	4.3	2.6
Afrique du Sud	4.1	2.0
Philippines	3.7	2.4
Italie	3.7	1.6
Australie	3.6	1.9
Pays-Bas	3.0	1.4
Pakistan	2.9	1.0
Fédération de Russie	2.6	1.3
Autres pays	46.2	21.0
Total	219.3	109.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ITALIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Roumanie	14.2	26.9	28.8	33.8	61.2	70.0	83.0	94.8	244.4
Albanie	30.2	66.6	72.6	87.6	133.0	146.3	159.3	171.6	240.4
Maroc	81.2	115.0	122.2	128.3	155.9	162.3	167.9	170.7	231.0
Ukraine	0.9	1.3	1.9	3.1	6.5	9.1	12.6	14.8	117.2
Chine	16.2	31.6	35.3	41.2	56.7	60.1	62.1	64.0	105.0
Philippines	36.0	56.2	57.3	59.1	67.4	65.1	67.7	65.6	76.1
Pologne	14.0	23.2	22.9	23.3	29.5	30.4	32.9	35.0	64.9
Tunisie	30.7	40.0	41.4	41.1	46.8	46.0	53.4	51.1	62.7
Sénégal	20.8	31.5	32.0	31.4	40.9	39.2	37.8	37.0	49.7
Inde	12.0	19.1	20.5	22.0	27.6	30.0	32.5	34.3	49.2
Pérou	8.0	21.9	23.0	23.6	29.1	30.1	31.7	31.3	48.8
Équateur	1.7	4.3	4.7	4.9	10.5	11.2	12.3	12.3	48.3
Égypte	15.5	23.5	23.6	23.8	34.0	32.4	31.8	31.1	47.1
Serbie et Monténégro	33.9	33.0	31.7	36.1	41.2	40.2	39.3	40.2	46.8
États-Unis	44.8	44.9	44.7	45.9	47.9	45.5	44.7	45.6	45.1
Autres pays	369.0	446.9	460.3	485.6	552.6	562.0	579.3	603.8	751.0
Total	729.2	986.0	1 022.9	1 090.8	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 503.3	2 227.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Corée	666.4	657.2	645.4	638.8	636.5	635.3	632.4	625.4	613.8	607.4
Chine	223.0	234.3	252.2	272.2	294.2	335.6	381.2	424.3	462.4	487.6
Brésil	176.4	201.8	233.3	222.2	224.3	254.4	266.0	268.3	274.7	286.6
Philippines	74.3	84.5	93.3	105.3	115.7	144.9	156.7	169.4	185.2	199.4
Pérou	36.3	37.1	40.4	41.3	42.8	46.2	50.1	51.8	53.6	55.8
États-Unis	43.2	44.2	43.7	42.8	42.8	44.9	46.2	48.0	47.8	48.8
Thaïlande	16.0	18.2	20.7	23.6	25.3	29.3	31.7	33.7	34.8	36.3
Viêtnam	9.1	10.2	11.9	13.5	14.9	16.9	19.1	21.1	23.9	26.0
Indonésie	7.0	8.7	11.9	15.0	16.4	19.3	20.8	21.7	22.9	23.9
Royaume-Uni	12.5	13.3	14.4	14.8	15.4	16.5	17.5	18.5	18.2	18.1
Inde	5.5	6.3	7.5	8.7	9.1	10.1	11.7	13.3	14.2	15.5
Canada	7.2	8.0	8.8	9.0	9.2	10.1	11.0	11.9	12.0	12.1
Australie	6.0	6.3	6.9	7.6	8.2	9.2	10.6	11.4	11.6	11.7
Bangladesh	4.9	5.9	6.1	6.4	6.6	7.2	7.9	8.7	9.7	10.7
Sri Lanka	2.8	3.2	3.9	4.7	5.1	5.7	6.5	7.3	8.0	8.8
Autres pays	71.7	75.9	82.4	84.2	89.8	101.1	109.1	117.0	122.2	125.1
Total	1 362.4	1 415.1	1 482.7	1 510.0	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Portugal	51.5	53.1	54.5	55.9	57.0	58.5	59.8	61.4	63.8	65.7
France	15.0	15.7	16.5	17.5	18.8	20.1	20.9	21.6	21.9	22.4
Italie	19.8	19.8	19.9	20.0	20.1	20.3	19.1	19.0	18.9	18.8
Belgique	11.8	12.5	13.2	13.8	14.5	15.1	15.4	15.9	16.0	16.1
Allemagne	9.7	9.9	10.0	10.3	10.5	10.6	10.1	10.2	10.3	10.4
Royaume-Uni	4.2	4.4	4.4	4.4	4.6	4.9	4.5	4.7	4.6	4.5
Pays-Bas	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	3.6	3.6	3.6	3.6
Espagne	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	2.8	2.9	2.9	2.9
Danemark	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	1.9
Suède	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Grèce	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.2	1.2	1.2	1.2
Irlande	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Finlande	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Autriche	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Autres pays	14.0	15.0	16.3	17.9	20.5	21.4	23.5	24.6	25.4	26.4
Total	138.1	142.9	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7	170.7	174.2	177.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Suède	15.4	17.3	20.6	24.0	25.1	25.2	25.1	25.2	25.4	25.8	12.7	12.8	12.9
Danemark	17.9	18.1	18.4	19.1	19.2	19.4	19.7	20.0	20.0	20.1	9.6	9.5	9.5
Irak	2.6	2.8	3.3	4.2	5.8	9.9	10.8	13.0	13.4	13.7	4.8	5.4	5.8
Royaume-Uni	11.1	10.9	10.8	11.2	11.4	11.1	11.0	11.2	11.0	11.2	4.3	4.2	4.3
Somalie	3.7	3.6	3.7	4.1	4.8	6.2	6.6	8.4	9.9	10.5	3.9	4.4	4.8
Allemagne	4.8	5.1	5.4	6.0	6.7	7.1	7.5	8.2	8.8	9.6	4.1	4.3	4.6
États-Unis	9.0	8.7	8.6	8.6	8.3	8.0	7.9	8.0	7.7	7.6	4.1	4.0	4.0
Pakistan	9.7	8.6	7.5	6.9	7.4	6.7	6.9	6.7	6.6	6.4	3.6	3.5	3.4
Finlande	3.7	3.9	4.5	5.3	5.7	6.0	6.1	6.4	6.3	6.0	3.7	3.6	3.5
Serbie et Monténégro	6.4	6.0	5.7	5.5	10.2	8.8	6.5	6.0	5.7	5.8	2.9	2.7	2.8
Bosnie-Herzégovine	11.2	11.5	11.6	11.8	12.2	11.6	8.8	7.9	6.0	5.2	3.9	3.0	2.6
Iran	4.7	3.8	3.5	3.6	3.7	3.8	4.2	4.7	5.1	5.0	2.3	2.5	2.4
Pays-Bas	3.0	3.1	3.2	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	4.0	4.2	1.7	1.8	1.9
Islande	2.9	3.2	3.7	4.1	4.0	3.9	4.0	4.2	4.1	3.9	2.1	2.0	2.0
Pologne	2.4	2.3	2.1	2.1	2.0	2.0	2.2	2.6	2.7	3.9	1.7	1.8	2.0
Autres pays	52.4	48.7	45.2	45.2	48.5	51.0	54.8	61.4	68.1	74.4	34.6	38.2	42.0
Total	160.8	157.5	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3	99.9	103.9	108.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Turquie	154.3	127.0	114.7	102.0	100.7	100.8	100.3	100.3	101.8	100.6	50.9	51.5	51.1
Maroc	149.8	138.7	135.7	128.6	119.7	111.4	104.3	97.8	94.4	91.6	47.5	46.3	45.1
Allemagne	53.9	53.5	53.9	54.1	54.3	54.8	55.6	56.1	56.5	57.1	28.5	28.9	29.6
Royaume-Uni	41.1	39.3	39.2	38.8	39.5	41.4	43.6	44.1	43.7	42.5	17.5	17.4	17.1
Belgique	24.1	24.0	24.4	24.8	25.4	25.9	26.1	26.3	26.2	26.1	14.0	14.0	14.0
Italie	17.4	17.3	17.4	17.6	17.9	18.2	18.6	18.7	18.5	18.4	6.6	6.5	6.5
Espagne	16.7	16.6	16.6	16.8	16.9	17.2	17.4	17.5	17.4	17.1	8.5	8.6	8.5
États-Unis	12.8	12.6	13.0	13.4	14.1	14.8	15.2	15.4	15.1	14.8	7.6	7.5	7.4
Chine	7.9	7.3	7.3	7.5	7.5	8.0	9.4	11.2	13.3	14.7	6.2	7.5	8.4
France	10.5	10.6	11.2	11.9	12.5	13.3	14.1	14.5	14.5	14.5	7.3	7.3	7.3
Portugal	9.1	8.8	8.7	8.8	9.2	9.8	10.6	11.3	11.8	12.0	5.0	5.3	5.5
Indonésie	8.2	7.9	8.0	8.4	8.7	9.3	10.1	10.8	11.2	11.4	7.0	7.4	7.6
Pologne	5.9	5.6	5.7	5.9	5.6	5.9	6.3	6.9	7.4	11.0	5.1	5.4	7.4
Suriname	15.2	12.0	11.8	10.5	8.7	8.5	8.5	8.6	9.4	9.6	4.7	5.2	5.3
Grèce	5.4	5.2	5.3	5.3	5.5	5.7	6.0	6.2	6.3	6.4	2.2	2.3	2.3
Autres pays	193.1	193.4	205.4	208.1	205.3	222.9	244.2	254.3	254.6	251.5	122.6	125.1	126.6
Total	725.4	679.9	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4	341.2	346.2	349.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
POLOGNE

	2002	Dont : Femmes	
		2002	
Ukraine	9.9	6.8	
Fédération de Russie	4.3	3.1	
Allemagne	3.7	1.5	
Bélarus	2.9	2.0	
Viêtnam	2.1	0.8	
Arménie	1.6	0.7	
États-Unis	1.3	0.5	
Bulgarie	1.1	0.4	
Royaume-Uni	1.0	0.3	
France	1.0	0.3	
Lituanie	0.9	0.6	
République tchèque	0.8	0.5	
Italie	0.7	0.2	
Grèce	0.5	0.1	
Kazakhstan	0.5	0.3	
Autres pays	16.9	6.7	
Total	49.2	24.7	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
PORTUGAL

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Brésil	19.9	20.0	20.0	19.9	20.9	22.2	47.3	60.0	64.3	66.7	24.8	27.1	28.7
Ukraine	45.4	62.0	64.8	65.8	11.3	12.0	12.6
Cap-Vert	38.7	39.6	39.8	40.1	43.8	47.1	55.4	60.4	62.1	64.3	26.7	27.6	28.8
Angola	15.8	16.3	16.3	16.5	17.7	20.4	27.6	32.2	34.0	35.1	14.4	15.4	16.0
Guinée-Bissau	12.3	12.6	12.8	12.9	14.1	15.9	20.8	23.4	24.5	25.3	7.1	7.7	8.2
Royaume-Uni	11.5	12.0	12.3	12.7	13.3	14.1	15.0	15.9	16.9	18.0	7.4	7.5	8.4
Espagne	8.9	9.3	8.8	10.2	11.2	12.2	13.6	14.6	15.3	15.9	7.4	7.7	8.1
Moldavie	9.0	12.2	12.9	13.7	1.6	1.7	2.0
Allemagne	7.4	7.9	8.3	8.8	8.0	10.4	11.1	11.9	12.5	13.1	5.4	5.7	6.0
Roumanie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	8.0	10.9	11.6	12.0	2.1	2.3	2.5
Sao Tomé-et-Principe	4.1	4.2	4.3	4.4	4.8	5.4	7.8	9.2	9.8	10.5	4.6	4.9	5.3
France	4.7	5.1	5.4	5.8	6.5	7.2	7.8	8.4	8.9	9.3	4.0	4.2	4.5
Chine	2.2	2.4	2.4	2.5	2.7	3.3	7.2	8.3	8.7	9.2	3.1	3.3	3.5
États-Unis	8.5	8.5	8.4	8.1	9.6	8.0	8.1	8.1	8.1	8.1	3.5	3.5	3.5
Fédération de Russie	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	5.9	7.6	7.6	7.9	2.4	2.4	2.6
Autres pays	33.9	34.5	35.9	35.4	37.6	40.4	60.4	68.4	71.9	74.2	23.8	25.8	26.7
Total	168.3	172.9	175.3	177.8	190.9	207.6	350.5	413.3	433.9	449.2	149.3	158.9	167.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ukraine	2.6	3.0	3.5	3.8	3.9	4.3	4.6	4.7	4.9	4.0
République tchèque	4.3	5.1	5.8	6.6	7.0	6.3	5.9	5.4	4.9	3.6
Pologne	2.3	2.5	2.8	2.9	2.6	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5
Anc. Yougoslavie	1.9	2.0	2.0	2.3	2.7	2.6	2.7	1.6	1.5	0.4
Autres pays	10.7	11.6	10.7	12.8	13.4	13.2	13.8	15.5	15.5	11.7
Total	21.9	24.1	24.8	28.4	29.5	28.8	29.4	29.5	29.2	22.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ukraine	28.2	46.3	43.4	52.7	65.9	50.2	51.8	59.1	62.3	78.3
République slovaque	39.7	50.3	52.2	49.6	40.4	44.3	53.2	61.1	64.9	47.4
Viêtnam	14.2	17.6	21.0	22.9	24.8	23.6	23.9	27.1	29.0	34.2
Pologne	23.1	24.5	25.0	22.2	18.3	17.1	16.5	16.0	15.8	16.3
Fédération de Russie	4.4	6.7	8.9	10.0	16.9	13.0	12.4	12.8	12.6	14.7
Allemagne	5.6	5.9	5.9	5.1	6.1	5.0	4.9	5.2	5.2	5.8
Bulgarie	4.3	4.3	6.6	6.0	5.0	4.0	4.1	4.2	4.0	4.4
États-Unis	4.4	4.1	3.8	3.9	3.8	3.2	3.2	3.4	3.3	3.8
Serbie et Monténégro	4.8	5.0	3.8	3.9	4.1	3.7	3.3	3.2	3.1	3.4
Chine	4.2	4.8	4.5	4.2	4.3	3.6	3.3	3.2	4.0	3.4
Roumanie	1.6	1.8	2.4	2.7	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.6
Autriche	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9	2.1
Royaume-Uni	1.9	1.5	2.1	1.6	1.7	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8
Autres pays	20.0	23.6	27.9	32.8	32.7	27.7	28.3	30.2	30.3	36.2
Total	158.6	198.6	209.8	219.8	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Irlande	443.0	441.0	446.0	448.0	442.0	404.0	436.0	403.0	367.0	368.0	224.0	197.0	206.0
Inde	114.0	128.0	110.0	139.0	149.0	153.0	132.0	145.0	154.0	171.0	78.0	83.0	92.0
Pologne	34.0	24.0	34.0	48.0	11.0	19.0	26.0
États-Unis	110.0	105.0	104.0	120.0	123.0	114.0	148.0	100.0	120.0	133.0	61.0	68.0	68.0
Afrique du Sud	31.0	22.0	24.0	39.0	50.0	..	68.0	64.0	95.0	92.0	33.0	49.0	49.0
France	60.0	53.0	54.0	74.0	68.0	85.0	82.0	92.0	102.0	95.0	52.0	64.0	51.0
Allemagne	51.0	53.0	59.0	75.0	85.0	64.0	59.0	68.0	70.0	96.0	43.0	40.0	59.0
Pakistan	81.0	78.0	68.0	69.0	73.0	94.0	82.0	97.0	83.0	86.0	52.0	43.0	38.0
Italie	80.0	85.0	77.0	89.0	80.0	95.0	102.0	98.0	91.0	121.0	45.0	49.0	61.0
Portugal	30.0	28.0	27.0	38.0	44.0	29.0	58.0	85.0	88.0	83.0	45.0	45.0	44.0
Australie	47.0	50.0	62.0	50.0	55.0	75.0	67.0	75.0	73.0	80.0	38.0	42.0	41.0
Zimbabwe	20.0	35.0	51.0	73.0	19.0	30.0	40.0
Bangladesh	53.0	43.0	63.0	69.0	78.0	55.0	70.0	61.0	48.0	69.0	34.0	28.0	27.0
Nigeria	45.0	42.0	33.0	43.0	21.0	16.0	18.0
Espagne	31.0	35.0	44.0	29.0	45.0	47.0	48.0	44.0	51.0	40.0	23.0	27.0	27.0
Autres pays	817.0	813.0	928.0	968.0	916.0	1 127.0	1 136.0	1 151.0	1 282.0	1 259.0	578.0	676.0	670.0
Total	1 948.0	1 934.0	2 066.0	2 207.0	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	1 357.0	1 476.0	1 517.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Finlande	104.9	103.1	101.3	99.9	99.0	98.6	97.5	96.3	93.5	90.3	54.5	53.1	51.5
Irak	21.3	22.8	24.8	26.6	30.2	33.1	36.2	40.1	41.5	39.8	18.5	19.4	18.9
Norvège	32.3	31.7	31.0	30.6	30.9	32.0	33.3	34.7	35.5	35.6	17.8	18.1	18.2
Danemark	26.5	26.0	25.4	25.0	25.0	25.6	26.6	28.1	29.7	31.2	11.8	12.4	12.9
Allemagne	13.4	13.9	14.4	15.1	15.5	16.4	17.3	18.1	19.1	19.9	8.5	9.0	9.4
Bosnie-Herzégovine	53.9	55.4	54.8	44.5	34.2	22.8	19.7	17.0	15.5	14.8	8.6	7.8	7.5
Pologne	16.0	15.9	15.8	15.9	16.3	16.7	15.5	13.9	13.4	14.7	9.3	8.9	9.4
Royaume-Uni	11.2	11.5	11.7	12.1	12.4	13.1	13.8	14.2	14.4	14.6	4.5	4.5	4.5
Iran	29.3	27.2	26.2	19.8	16.1	14.3	13.5	12.9	12.5	12.4	6.7	6.4	6.4
Turquie	20.3	18.9	18.4	17.4	16.4	15.8	13.9	12.6	12.4	12.3	6.2	6.0	5.8
Thaïlande	4.7	4.9	5.1	5.3	5.5	..	6.3	6.8	8.3	9.8	5.4	6.6	7.9
États-Unis	9.2	9.4	9.4	9.5	9.6	10.0	10.0	9.6	9.4	9.3	4.3	4.2	4.1
Somalie	11.3	12.2	13.1	13.5	13.5	..	9.6	8.7	8.8	9.0	4.4	4.5	4.5
Chili	13.0	12.4	11.9	11.4	10.8	10.3	9.9	9.4	9.1	8.9	4.3	4.0	3.9
Fédération de Russie	3.0	3.6	4.0	4.5	5.1	..	5.9	6.2	6.5	7.1	4.2	4.4	4.7
Autres pays	161.5	157.8	154.7	149.0	146.6	168.7	146.9	145.4	128.0	133.3	70.7	62.1	64.5
Total	531.8	526.6	522.0	499.9	487.2	477.3	476.0	474.1	457.5	462.9	239.5	231.2	234.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	<i>Dont : Femmes</i>		
											2002	2003	2004
Italie	358.9	350.3	342.3	335.4	327.7	321.6	314.0	308.3	303.8	300.2	130.9	128.6	127.0
Serbie et Monténégro	189.4	190.7	194.7	198.1	199.8	199.2
Portugal	134.8	137.1	136.3	135.8	135.0	140.2	135.5	141.1	149.8	159.7	66.8	70.5	74.4
Allemagne	90.9	92.7	94.7	97.9	102.7	110.7	116.6	125.0	133.6	144.9	57.6	61.7	66.7
Turquie	78.6	79.4	79.6	79.5	79.9	79.5	79.5	78.8	77.7	76.6	36.6	36.0	35.4
Espagne	101.4	97.7	94.0	90.4	86.8	83.8	81.0	78.9	76.8	74.3	35.7	34.7	33.6
France	53.6	54.2	55.0	56.1	58.0	61.1	61.5	63.2	65.0	67.0	29.8	30.6	31.5
Macédoine	55.9	58.4	59.8	60.5	60.8	27.9	28.5	28.7
Bosnie-Herzégovine	44.3	45.7	46.0	45.4	44.8	22.6	22.3	21.9
Croatie	43.6	43.9	43.4	42.7	41.8	21.7	21.4	20.9
Autriche	28.1	28.1	28.0	28.6	28.2	29.6	29.9	31.1	31.6	32.5	13.9	14.3	14.6
Royaume-Uni	18.4	18.3	18.3	18.7	19.6	20.8	22.2	22.8	23.4	24.1	9.7	9.9	10.2
Pays-Bas	13.6	13.9	13.9	13.8	13.9	14.4	14.6	15.0	15.2	15.4	7.0	7.1	7.1
États-Unis	11.4	11.6	11.6	11.1	12.2	16.9	13.4	18.1	13.2	13.2	30.3	6.3	6.3
Belgique	6.3	6.5	6.6	6.9	7.1	7.5	7.9	8.0	8.2	8.5	3.9	4.0	4.1
Autres pays	434.4	447.8	460.6	473.6	308.1	163.7	200.2	209.8	224.3	232.1	184.8	216.3	221.5
Total	1 330.6	1 337.6	1 340.8	1 347.9	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	679.2	692.0	704.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. **Population étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. <i>Particularités</i> : La répartition par nationalités et sexes n'est faite que pour les personnes de 16 ans et plus.	Registre central de la population, Office fédéral des statistiques.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : Moyenne annuelle.	Registre de population, Office central de statistique.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile sont inscrits sur un fichier d'attente. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre national, Institut national de la statistique.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres détenteurs de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de population, Danmarks Statistik.
Espagne	Titulaires d'un permis de résidence. Non compris les permis temporaires (durée inférieure à six mois) et les étudiants. Les données de 1996 et 2001 comprennent 21 300 et 234 600 permis délivrés à la suite des opérations de régularisation de 1996 et 2001. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les Finnois de souche sont inclus dans la population étrangère. <i>Date de référence</i> : 30 septembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence permanente en France (y compris les travailleurs permanents, les stagiaires, les étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant). Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Dates de référence</i> : 8 mars 1999.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques.
Grèce	Population résidente	Recensement, Service national de la statistique.
Hongrie	Détenteurs d'un permis de résidence permanent ou à long terme. À partir de 2000, le fichier a été apuré pour exclure les permis non valides. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Irlande	Les estimations indiquées dans le tableau A.1.5 proviennent des enquêtes sur les forces de travail. Les données par nationalités (tableau B.1.5.) sont issues du recensement de 2002 et portent sur la population âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : 28 avril 2002 (recensement) et 2 ^e trimestre de l'année indiquée (enquête sur la population active).	Office central de statistique (CSO).
Italie	Détenteurs d'un permis de résidence. Les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents ne sont pas comptabilisés. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1987-1988, 1990, 1995-1996, 1998 et 2002. En 1999 et 2000, les chiffres incluent respectivement 139 601 et 116 253 personnes régularisées. Les données pour l'ex-Yougoslavie portent sur les personnes détentrices d'un passeport yougoslave (sans autre spécification). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur.
Japon	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
Luxembourg	Personnes inscrites sur le registre. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Service central de la statistique et des études économiques.
Norvège	Population résidente (inscrite au registre), y compris les demandeurs d'asile en attente d'une décision. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	CPR, Statistics Norway.

Notes relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. **Population étrangère (suite)**

Pays	Commentaires	Source
Pays-Bas	Personnes inscrites sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives. Y compris une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux qui résident dans des centres d'accueil). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Non compris les résidents permanents séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois et les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois. <i>Date de référence</i> : Mai 2002.	Recensement, Office central de statistique.
Portugal	Titulaires d'une autorisation de résidence en cours de validité. Les données de 1996 incluent 21 800 permis accordés à la suite du programme de régularisation. De même, les données pour 2001 et 2002 incluent respectivement 126 901 et 47 657 permis accordés dans le cadre du programme de régularisation de 2001.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de la statistique (INE).
Rép. slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Détenteurs d'un permis de résidence permanent (pour motif de regroupement familial essentiellement) ou à long terme (d'une durée de validité de 1 an, renouvelable). <i>Date de référence</i> : 31 décembre (30 juin pour 2004).	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Étrangers résidents. Le total des non-nationaux ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). <i>Date de référence</i> : 31 décembre. <i>Particularités</i> : Les chiffres sont arrondis et non publiés si ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur la population active, Home Office.
Suède	Personnes résidentes (inscrites dans le registre de population). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistics Sweden.
Suisse	Population résidente permanente (annuels et établis). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour effectif est d'une durée supérieure à 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation s'obtient plus difficilement, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets immédiats. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et en contrepartie une augmentation de celui des autochtones.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Comme pour toutes les données de ce type, les ressources limitées affectées au traitement des demandes peuvent entraîner des retards dans l'octroi de la nationalité. Ces retards ne sont pas pris en compte dans les chiffres disponibles. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc, ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.1.6 **Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE**
Effectifs et pourcentages

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<i>Pays privilégiant la distinction national/étranger</i>										
Allemagne	71 981	86 356	82 913	106 790	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153
% de la population étrangère	1.0	1.2	1.1	1.4	2.0	2.5	2.4	2.1	1.9	1.9
Autriche	15 309	16 243	16 274	18 321	25 032	24 645	32 080	36 382	45 112	41 645
% de la population étrangère		2.4	2.4	2.7	3.6	3.6	4.6	5.1	6.1	5.5
Belgique	26 129	24 581	31 687	34 034	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754
% de la population étrangère	3	3	3	4	2.7	6.9	7.3	5.5	4.0	4.0
Danemark	5 260	7 283	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976
% de la population étrangère	2.7	3.3	2.3	4.1	4.8	7.3	4.6	6.5	2.5	5.5
Espagne	6 756	8 433	10 311	13 177	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556	..
% de la population étrangère	1.5	1.7	1.9	2.2	2.3	1.5	1.9	2.0	2.0	..
Finlande	668	981	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	3 712	8 246
% de la population étrangère	1.1	1.4	2.0	5.0	5.6	3.4	3.0	3.1	3.6	7.7
France	147 522	150 026	127 548	128 092	144 640	168 826
% de la population étrangère	4.6
Hongrie	10 021	12 266	8 658	6 435	6 066	7 538	8 590	3 369	5 261	5 432
% de la population étrangère	7.3	8.8	6.1	4.3	4.0	4.9	7.8	2.7	4.5	4.2
Italie	7 445	8 823	9 789	12 016	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934
% de la population étrangère	1.1	1.2	1.0	1.2	1.0	0.7	0.8	0.7	0.9	0.5
Japon	14 104	14 495	15 061	14 779	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336
% de la population étrangère	1.0	1.1	1.1	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	1.0	1.0
Luxembourg	802	779	749	631	549	648	496	754	785	841
% de la population étrangère	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5
Norvège	11 778	12 237	12 037	9 244	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154
% de la population étrangère	7.2	7.6	7.6	5.8	4.8	5.3	5.9	4.9	4.0	4.0
Pays-Bas	71 440	82 700	59 830	59 170	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	..
% de la population étrangère	9.4	11.4	8.8	8.7	9.4	7.7	7.0	6.6	4.1	..
Portugal	1 413	1 154	1 364	519	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346
% de la population étrangère	0.9	0.7	0.8	0.3	0.5	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3
République slovaque	3 492	4 016
% de la population étrangère	11.8	13.8
République tchèque	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020
% de la population étrangère	3.7	3.6	3.1	2.1	1.5	2.1
Royaume-Uni	40 516	43 069	37 010	53 525	54 902	82 210	90 295	120 125	125 535	140 795
% de la population étrangère	2.0	2.2	1.9	2.6	2.5	3.7	3.9	4.6	4.9	5.1
Suède	31 993	25 552	28 867	46 502	37 777	43 474	36 397	37 792	33 006	26 769
% de la population étrangère	6.0	4.8	5.5	8.9	7.6	8.9	7.6	7.9	7.0	5.9
Suisse	16 795	19 375	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685
% de la population étrangère	1.3	1.5	1.4	1.6	1.5	2.1	2.0	2.6	2.4	2.4
<i>Pays privilégiant la distinction né dans le pays de résidence/né à l'étranger</i>										
Australie	114 757	111 637	108 266	112 343	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049
Canada	228 167	155 645	154 624	134 485	158 753	214 568	167 353	141 588	155 117	192 590
États-Unis	488 088	1044 689	598 225	463 060	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151
Mexique	510	655	1 061	1 795	1 625	3 227	1 094	4 737	4 245	5 554
Nouvelle-Zélande			15 757	20 173	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142
UE-25, Norvège et Suisse	583 160	697 902	670 727	677 100	659 775	690 947
Amérique du Nord	716 765	1200 989	753 910	599 340	1000 322	1106 583	776 652	720 033	622 566	735 295

Note : Sauf indication contraire, les chiffres comprennent l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc, ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.1.6. Le taux de naturalisation (« % population étrangère ») est défini comme le nombre de personnes ayant acquis la nationalité dans l'année en pourcentage de la population étrangère en début d'année.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/725400270864>

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ALLEMAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	31 578	46 294	42 420	59 664	103 900	82 861	76 573	64 631	56 244	44 465
Iran	874	649	919	1 171	1 529	14 410	12 020	13 026	9 440	6 362
Afghanistan	1 666	1 819	1 475	1 200	1 355	4 773	5 111	4 750	4 948	4 077
Maroc	3 288	2 918	4 010	4 981	4 312	5 008	4 425	3 800	4 118	3 820
Serbie et Monténégro	3 275	2 733	1 989	2 404	3 120	9 776	12 000	8 375	5 504	3 539
Liban	595	784	1 159	1 782	2 491	5 673	4 486	3 300	2 651	2 265
Bosnie-Herzégovine	1 915	1 847	995	3 469	3 745	4 002	3 791	2 357	1 770	2 103
Croatie	2 479	2 268	1 789	2 198	1 536	3 316	3 931	2 974	2 048	1 689
Viêtnam	3 357	3 464	3 129	3 452	2 270	4 489	3 014	1 482	1 423	1 371
Autres pays	22 954	23 580	25 028	26 469	18 412	52 380	52 747	49 852	52 585	57 462
Total	71 981	86 356	82 913	106 790	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/303653618541>

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUSTRALIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Royaume-Uni	36 134	35 431	27 294	23 080	13 529	14 592	12 474	16 411	14 854	17 201
Nouvelle-Zélande	9 033	11 724	9 982	8 764	6 320	6 676	11 007	17 334	13 994	13 052
Chine	5 971	4 250	16 173	21 053	10 947	7 664	6 890	6 416	7 126	7 072
Afrique du Sud	1 324	1 262	1 578	1 880	1 606	2 253	2 992	3 922	3 998	4 908
Inde	3 107	2 638	2 563	3 358	2 695	2 381	2 335	2 510	3 051	3 638
Philippines	5 408	4 021	3 815	3 688	2 606	2 349	2 211	2 849	2 885	3 019
Viêtnam	7 772	7 741	5 083	4 685	3 083	3 441	1 953	2 090	1 676	2 215
Malaysia	764	719	1 002	1 154	1 057	1 504	1 619	1 846
Fidji	2 204	1 815	1 721	1 934	1 665	1 379	1 398	1 567	1 509	1 582
Sri Lanka	1 730	1 644	1 620	2 049	1 707	1 832	1 672	1 362	1 328	1 582
Bosnie-Herzégovine	1 637	2 728	1 841	1 531	2 661	2 194	1 475	1 490
États-Unis	1 912	2 272	1 701	1 565	1 083	989	1 004	1 318	1 194	1 409
Irak	1 591	2 877	1 698	1 853	1 862	2 182	1 502	1 271
Irlande	1 882	1 688	1 278	1 167	724	698	682	852	734	905
Iran	895	870	891	1 143	876	755	827	864	928	644
Autres pays	37 385	36 281	30 575	31 653	25 092	21 289	21 045	22 914	21 291	25 215
Total	114 757	111 637	108 266	112 343	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUTRICHE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Yougoslavie	4 538	3 133	3 671	4 151	6 745	7 576	10 760	14 018	21 615	19 068
Turquie	3 209	7 499	5 068	5 683	10 350	6 732	10 068	12 649	13 680	13 024
Allemagne	202	140	164	157	91	102	108	91	107	137
Autres pays	7 360	5 471	7 371	8 330	7 846	10 235	11 144	9 624	9 710	9 416
Total	15 309	16 243	16 274	18 321	25 032	24 645	32 080	36 382	45 112	41 645

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
BELGIQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maroc	9 146	7 912	11 076	13 484	9 133	21 917	24 018	15 832	10 565	8 704
Turquie	6 572	6 609	6 884	6 177	4 402	17 282	14 401	7 805	5 186	4 467
République démocratique du Congo	452	442	756	1 202	1 890	2 993	2 991	2 809	1 796	2 585
Italie	2 096	1 940	1 726	1 536	1 187	3 650	3 451	2 341	2 646	2 271
Anc. Yougoslavie	416	0	438	499	756	2 187	2 487	2 678	1 593	2 155
Algérie	780	556	608	672	520	1 071	1 281	926	826	830
France	608	539	530	491	363	948	1 025	856	698	780
Pays-Bas	336	259	292	249	234	492	601	646	522	665
Rwanda	794	1 012	557	571
Pologne	176	175	220	277	253	551	677	630	460	465
Philippines	124	115	147	162	190	315	323	388	283	442
Tunisie	537	406	566	585	301	859	729	521	383	406
Arménie	77	151	176	368
Fédération de Russie	265	301	237	339
Roumanie	85	115	358	387	267	403	321	294	277	314
Autres pays	4 801	5 513	8 086	8 313	4 777	9 414	9 541	9 227	7 504	9 392
Total	26 129	24 581	31 687	34 034	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
CANADA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	12 908	10 563	11 535	14 110	17 991	24 310	18 555	16 973	20 558	25 189
Inde	11 700	10 756	10 766	8 804	11 446	19 402	14 788	13 136	14 530	21 622
Pakistan	3 345	2 598	2 867	2 394	3 226	8 478	8 904	7 654	6 622	10 454
Philippines	12 969	9 771	12 703	11 069	11 565	14 134	9 560	7 705	8 289	9 031
Royaume-Uni	11 198	8 944	11 484	6 177	4 741	5 278	3 586	3 003	4 399	7 784
Corée	1 428	1 679	1 205	1 395	2 129	3 724	3 129	3 503	4 357	5 884
États-Unis	4 834	3 120	2 760	2 143	2 429	3 180	2 443	2 362	3 309	5 273
Sri Lanka	10 174	6 288	4 925	6 114	6 302	6 692	4 448	3 555	3 312	5 091
Iran	6 483	3 226	2 602	2 631	3 645	6 637	6 449	5 823	5 249	4 637
Jamaïque	5 275	3 039	2 245	2 010	2 390	2 944	2 678	2 218	2 942	4 468
Anc. Yougoslavie	1 922	2 926	4 037	2 861	4 557	5 460	3 526	3 082	3 326	4 074
Hong-Kong, Chine	15 002	15 110	9 751	13 096	15 050	17 886	11 200	6 188	4 794	3 996
Roumanie	2 494	2 294	3 297	2 856	3 824	4 571	3 404	2 694	3 128	3 296
Taipei chinois	2 743	3 774	4 751	4 351	4 818	8 945	6 750	4 745	4 062	3 272
Portugal	4 473	2 547	1 998	1 498	1 416	2 394	2 920	1 428	1 252	2 179
Autres pays	121 219	69 010	67 698	52 976	63 224	80 533	65 013	57 519	64 988	76 340
Total	228 167	155 645	154 624	134 485	158 753	214 568	167 353	141 588	155 117	192 590

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
DANEMARK

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Yougoslavie	413	629	291	695	709	1 523	1 134	3 399	1 245	4 349
Somalie	12	32	17	159	215	1 189	1 074	2 263	324	2 022
Irak	177	339	244	718	918	2 210	871	1 161	153	1 015
Turquie	797	917	1 036	1 243	3 154	2 787	3 130	2 418	2 158	732
Sri Lanka	635	765	376	613	523	819	365	594	119	678
Iran	531	829	553	969	914	1 105	437	519	120	505
Afghanistan	24	29	15	101	98	276	215	301	40	367
Chine	18	42	32	117	169	228	195	289	203	339
Pakistan	145	220	149	284	463	545	297	573	94	332
Viêtnam	137	200	126	365	439	647	318	508	280	318
Maroc	122	201	110	248	322	485	213	313	69	244
Liban	216	314	160	811	601	1 099	309	376	69	219
Pologne	175	237	130	241	173	201	126	309	130	186
Thaïlande	56	65	44	85	137	214	124	172	62	180
Allemagne	118	126	138	173	197	240	129	174	82	178
Autres pays	1 684	2 338	2 061	3 440	3 384	5 243	2 965	3 931	1 435	3 312
Total	5 260	7 283	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ESPAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Maroc	785	687	1 056	1 542	2 053	1 921	2 822	3 111	6 827
Pérou	658	1 150	1 159	1 863	2 374	1 488	2 322	3 117	2 932
République dominicaine	499	833	1 257	1 860	2 652	1 755	2 126	2 876	2 639
Colombie	364	457	478	624	818	302	848	1 267	1 802
Cuba	169	250	442	773	1 109	893	1 191	2 088	1 601
Argentine	1 314	1 387	1 368	1 126	1 027	661	791	997	1 015
Philippines	281	455	583	499	551	365	554	831	670
Portugal	372	452	524	677	683	452	568	627	536
Venezuela	130	133	153	203	290	197	326	439	529
Brésil	..	128	217	299	308	273	411	477	500
Chine	74	109	180	238	302	240	263	308	396
Chili	317	425	428	473	432	594	359	353	349
Guinée équatoriale	140	200	278	206	321	338	342
Inde	111	128	172	206	270	232	287	271	291
Uruguay	217	260	279	310	309	177	239	219	234
Autres pays	1 465	1 579	1 875	2 284	2 938	2 243	3 315	4 491	5 893
Total	6 756	8 433	10 311	13 177	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ÉTATS-UNIS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Mexique	81 655	254 988	142 569	112 442	207 750	189 705	103 234	76 531	56 093	63 840
Inde	18 558	33 113	21 206	17 060	30 710	42 198	34 311	33 774	29 790	37 975
Philippines	37 870	51 346	30 898	24 872	38 944	46 563	35 431	30 487	29 081	31 448
Viêtnam	31 728	51 910	36 178	30 185	53 316	55 934	41 596	36 835	25 995	27 480
Chine	21 564	34 320	20 947	16 145	38 409	54 534	34 423	32 018	24 014	27 309
Corée	15 709	27 969	16 056	10 305	17 738	23 858	18 053	17 307	15 968	17 184
République dominicaine	9 999	29 459	21 092	11 916	23 089	25 176	15 010	15 591	12 627	15 464
Jamaïque	11 156	25 458	20 253	15 040	28 604	22 567	13 978	13 973	11 232	12 271
Iran	11 761	19 278	11 434	10 739	18 268	19 251	13 881	11 796	10 807	11 781
Cuba	17 511	63 234	13 155	15 331	25 467	15 661	11 393	10 889	7 727	11 236
Pologne	8 092	14 047	8 037	5 911	13 127	16 405	11 661	12 823	9 140	10 335
Colombie	12 823	27 483	11 645	7 024	13 168	14 018	10 872	10 634	7 962	9 819
El Salvador	13 702	35 478	18 273	12 267	22 991	24 073	13 663	10 716	8 738	9 602
Pakistan	4 912	11 251	7 266	3 572	6 572	8 726	8 375	8 658	7 431	8 744
Haïti	7 884	25 012	16 477	10 416	19 550	14 428	10 408	9 280	7 263	8 215
Autres pays	183 164	340 343	202 739	159 835	282 241	315 691	231 916	242 396	199 336	234 448
Total	488 088	1 044 689	598 225	463 060	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FINLANDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Union soviétique	55	52	44	138	135	48	51	56	85	138
Autres pays	613	929	1 395	3 879	4 595	2 929	2 669	2 993	3 627	8 108
Total	668	981	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	3 712	8 246

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FRANCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maroc	38 298	37 795	34 922	33 967	36 875	32 878
Algérie	15 743	17 627	15 498	15 711	20 245	25 474
Tunisie	12 467	12 763	10 251	9 956	11 412	9 472
Turquie	11 380	12 137	10 755	10 468	10 492	9 464
Portugal	13 151	11 201	9 182	8 844	9 576	3 753
République démocratique du Congo	1 495	1 765	1 401	1 572	2 012	2 647
Sénégal	1 530	1 595	1 463	1 858	2 185	2 491
Serbie et Monténégro	2 249	2 358	1 880	1 902	2 129	2 459
Haïti	1 711	1 920	1 571	2 082	2 734	2 367
Sri Lanka	1 439	1 819	1 345	1 377	1 748	1 992
Viêtnam	2 069	2 129	1 524	1 512	1 540	1 624
Liban	1 554	1 695	1 113	1 210	1 363	1 532
Cambodge	2 843	2 958	2 241	1 861	1 734	1 515
Italie	1 809	1 522	1 217	996	1 042	798
République démocratique populaire lao	2 046	2 178	1 444	1 346	1 050	720
Autres pays	26 651	29 994	25 824	28 172	33 793	36 063
Total	136 435	141 456	121 631	122 834	139 930	135 249

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
HONGRIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Roumanie	7 055	8 549	5 229	3 842	3 463	4 231	5 644	2 238	3 415	3 605
Anc. Union soviétique	1 182	1 227	788	713	874	1 015	1 143	434	721	884
Anc. Yougoslavie	1 132	1 999	1 610	1 082	1 135	1 655	1 302	487	794	557
Autres pays	651	491	1 030	799	594	637	501	210	331	386
Total	10 021	12 266	8 658	6 435	6 066	7 538	8 590	3 369	5 261	5 432

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ITALIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maroc	333	549	570	634	638	573	579	624	1 132	1 046
Albanie	137	259	438	535	748	521	687	703	830	882
Roumanie	579	821	796	1 086	936	665	855	968	977	847
Pologne	311	378	422	469	502	448	475	519	677	619
Brésil	191	268	339	537	461	512	619	604	726	579
Cuba	60	70	140	357	379	377	512	542	646	539
Argentine	286	321	335	345	255	240	316	411	541	515
Suisse	638	608	1 005	952	836	724	533	514	546	506
Fédération de Russie	0	0	0	0	452	347	384	439	463	436
Colombie	138	152	214	292	245	240	322	300	453	360
République dominicaine	390	548	580	694	423	377	354	393	409	317
Égypte	219	287	220	287	270	266	235	195	264	283
Tunisie	126	243	205	256	237	208	215	175	271	258
Venezuela	51	57	94	107	113	121	121	215	252	255
Pérou	134	167	196	326	252	228	263	305	383	253
Autres pays	3 852	4 095	4 235	5 139	4 588	3 716	3 912	3 778	4 836	4 239
Total	7 445	8 823	9 789	12 016	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
JAPON

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Corée	10 327	9 898	9 678	9 561	10 059	9 842	10 295	9 188	11 778	11 031
Chine	3 184	3 976	4 729	4 637	5 335	5 245	4 377	4 442	4 722	4 122
Autres pays	593	621	654	581	726	725	619	709	1 133	1 183
Total	14 104	14 495	15 061	14 779	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
LUXEMBOURG

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Italie	209	193	192	149	94	157	105	119	120	111
Belgique	67	65	64	48	53	72	39	87	73	83
Allemagne	70	55	60	44	41	50	45	47	50	62
France	78	85	79	53	43	52	33	65	57	44
Pays-Bas	15	20	17	15	11	14	13	11	17	6
Autres pays	363	361	337	322	307	303	261	425	468	535
Total	802	779	749	631	549	648	496	754	785	841

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NORVÈGE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pakistan	997	1 530	1 583	1 097	106	1 077	409	829	497	568
Turquie	793	836	837	705	170	523	356	412	398	393
Anc. Yougoslavie	754	554	520	560	1 176	1 322	1 199	614	310	303
Philippines	343	315	360	155	199	157	261	299	265	249
Maroc	248	318	294	154	90	131	154	160	86	235
Viêtnam	727	1 446	1 276	781	651	738	594	292	210	222
Suède	130	112	167	154	241	246	249	216	211	221
Inde	346	313	274	157	232	188	235	230	196	207
Pologne	374	267	282	192	209	196	159	165	167	171
Danemark	102	91	143	149	158	170	162	108	129	167
Chili	923	531	416	240	252	156	172	234	138	141
Corée	121	122	109	146	144	113	143	106	74	93
Chine	235	383	348	279	315	156	113	135	84	82
Royaume-Uni	110	162	142	129	94	104	57	83	68	78
Allemagne	45	41	63	55	73	74	68	95	75	74
Autres pays	5 530	5 216	5 223	4 291	3 878	4 166	6 507	5 063	4 959	4 950
Total	11 778	12 237	12 037	9 244	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NOUVELLE-ZÉLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	1 346	2 232	4 687	3 752	2 579	1 896	2 032	2 849
Afrique du Sud	937	1 181	1 645	2 010	2 028	1 973	1 992	2 407
Royaume-Uni	2 744	3 031	4 212	3 670	3 019	2 187	2 266	2 377
Inde	520	895	1 779	1 847	1 376	1 350	1 255	2 127
Fidji	808	739	1 104	1 253	1 273	1 139	1 047	1 452
Corée	1 238	1 072	2 314	1 982	1 053	685	642	1 099
Samoa	1 495	1 663	1 649	1 702	1 590	1 307	1 189	1 065
Philippines	329	403	1 007	949	829	652	555	702
Irak	261	473	1 699	1 047	528	434	509	516
Sri Lanka	213	363	836	774	738	568	472	511
Anc. Union soviétique	162	338	879	695	508	392	365	489
Taipei chinois	1 010	1 365	3 213	1 970	1 619	1 069	546	355
États-Unis	282	288	427	363	281	335	348	335
Anc. Yougoslavie	513	1 223	1 507	945	404	315	372	262
Hong-Kong, Chine	1 251	1 416	1 600	1 270	740	539	255	259
Autres pays	2 648	3 491	5 912	5 380	4 970	4 628	4 451	5 337
Total	15 757	20 173	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PAYS-BAS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Maroc	13 480	15 600	10 480	11 250	14 220	13 471	12 721	12 033	7 126
Turquie	33 060	30 700	21 190	13 480	5 210	4 708	5 513	5 391	3 726
Suriname	3 990	4 450	3 020	2 990	3 190	2 008	2 025	1 957	1 242
Afghanistan	..	360	217	905	1 847	945	803	1 118	982
Irak	..	854	798	2 721	3 834	2 403	2 315	2 367	832
Chine	..	1 394	975	800	977	1 002	1 111	908	722
Allemagne	500	780	560	560	580	508	573	608	445
Anc. Yougoslavie	1 700	2 156	3 356	2 795	2 577	1 163	764	538	323
Pologne	..	1 129	827	677	688	587	597	530	318
Anc. Union soviétique	..	289	298	537	1 021	681	544	411	296
Royaume-Uni	820	1 170	690	580	450	374	356	394	294
Bosnie-Herzégovine	..	127	2 056	3 873	5 416	2 646	883	400	216
Fédération de Russie	..	302	288	289	489	422	335	347	207
Égypte	810	1 080	550	390	500	443	528	437	190
Iran	..	2 299	1 285	1 806	2 560	1 375	754	336	180
Autres pays	17 080	20 010	13 240	15 517	18 531	17 232	16 845	17 546	11 700
Total	71 440	82 700	59 830	59 170	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PORTUGAL

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Brésil	235	241	296	46	186	175	283	345	345	307
Venezuela	431	411	431	1	219	186	162	221	311	301
Cap-Vert	169	80	93	159	117	69	228	271	370	274
Guinée-Bissau	43	27	16	67	37	27	55	73	38	95
États-Unis	164	120	203	7	91	64	90	108	94	72
Angola	76	57	56	56	62	42	65	82	144	63
Canada	76	69	92	4	70	55	54	65	68	38
Sao Tomé-et-Principe	18	10	12	28	15	7	20	34	58	22
Royaume-Uni	16	14	9	0	17	8	5	12	28	21
Mozambique	30	19	26	56	37	10	24	27	56	17
Fédération de Russie	1	9
France	14	11	18	3	8	6	8	9	12	8
Pays-Bas	0	1	3	0	0	1	6	2	6	7
Allemagne	1	2	2	1	2	3	2	3	2	4
Roumanie	4
Autres pays	140	92	107	90	85	68	80	117	215	104
Total	1 413	1 154	1 364	519	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004
République tchèque	597	775
Viêtnam	405	619
Ukraine	251	549
Serbie et Monténégro	438	506
Roumanie	450	442
Chine	484	200
Macédoine	175	143
États-Unis	97	136
Fédération de Russie	65	96
Croatie	35	50
Bulgarie	66	42
Arménie	44	39
Bosnie-Herzégovine	18	30
Allemagne	19	30
Pologne	43	26
Autres pays	305	333
Total	3 492	4 016

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Tchécoslovaquie	798	1 899	1 607	1 273	1 154	1 784
République slovaque	6 278	5 377	3 593	2 109	989	1 741
Ukraine	263	373	173	251	419	446
Pologne	23	8	163	304	170	298
Roumanie	38	58	140	109	116	101
Kazakhstan	3	17	25	43	156	89
Fédération de Russie	100	71	87	65	7	86
Bulgarie	84	105	132	95	54	62
Bosnie-Herzégovine	10	11	13	20	47	62
Viêtnam	87	101	76	29	46	47
Serbie et Monténégro	50	12	35	16	14	42
Arménie	11	8	11	8	18	23
Bélarus	7	13	19	13	14	21
Macédoine	16	18	28	18	21	19
Grèce	45	26	38	19	26	16
Autres pays	294	238	181	160	159	183
Total	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUÈDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Irak	1 466	1 851	2 328	3 719	2 328	4 181	4 043	4 160	4 678	5 298
Finlande	2 125	2 009	1 882	1 668	1 632	1 389	1 512	1 561	2 816	2 703
Bosnie-Herzégovine	27	98	2 550	10 860	11 348	12 591	4 241	4 064	3 090	1 469
Iran	3 867	2 696	2 423	7 480	4 476	2 798	2 031	1 737	1 350	1 296
Turquie	2 836	2 030	1 402	1 694	1 833	1 398	2 796	2 127	1 375	1 269
République arabe syrienne	1 330	616	567	653	438	693	588	1 063	1 218	1 117
Pologne	895	636	523	454	159	264	1 906	2 604	1 325	990
Somalie	610	491	491	737	739	2 843	2 802	1 789	1 121	840
Croatie	1 569	1 531	780
Chine	333	363	302	334	300	434	460	563	675	654
Fédération de Russie	626	642	535
Thaïlande	301	264	343	336	492	525	454	606	443	500
Norvège	363	276	186	208	238	289	301	376	395	473
Chili	946	707	545	426	693	687	727	689	548	464
Afghanistan	285	278	361
Autres pays	16 894	13 515	15 325	17 933	13 101	15 382	14 536	13 973	11 521	8 020
Total	31 993	25 552	28 867	46 502	37 777	43 474	36 397	37 792	33 006	26 769

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6 **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUISSE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Serbie et Monténégro	2 085	2 365	3 285	3 686	5 803	6 332	7 854
Italie	4 376	5 167	4 982	5 613	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085	4 196
Turquie	1 205	1 432	1 814	2 093	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216	3 565
Bosnie-Herzégovine	205	409	999	1 128	1 865	2 268	2 371
Macédoine	308	410	857	1 022	1 639	1 802	1 981
Croatie	634	671	970	1 045	1 638	1 565	1 616
Portugal	175	262	291	421	481	765	779	920	1 165	1 199
France	871	1 045	985	1 152	848	1 360	1 307	1 367	1 215	1 181
Espagne	432	453	481	619	507	851	699	691	800	823
Allemagne	706	675	644	605	461	646	586	817	670	639
Royaume-Uni	278	299	269	285	228	339	310	350	306	289
Pays-Bas	52	55	71	76	45	74	90	90	155	254
Autriche	261	248	223	186	140	240	233	227	194	150
Hongrie	297	278	206	187	153	167	127	138	108	99
République slovaque	78	75	69	78	105	105	73
Autres pays	8 142	9 461	9 204	6 733	5 800	8 299	7 994	10 104	9 438	9 395
Total	16 795	19 375	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.6. et B.1.6. **Acquisitions de la nationalité**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
Australie		Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
Autriche		Office central de la statistique.
Belgique		Institut national de statistique et ministère de la Justice.
Canada		Statistique Canada.
Danemark		Danmarks Statistik.
Espagne	Non compris les réintégrations dans la nationalité espagnole.	Ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Les données couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice.
Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine ethnique finnoise.	Statistique Finlande.
France	Les données par ancienne nationalité incluent les effets collectifs (pour les acquisitions de nationalité par décret et au titre du mariage). Le total indiqué dans le tableau A.1.6 inclut des estimations du nombre d'acquisitions de plein droit (sans formalité), en raison de la naissance et de la résidence en France.	Ministère des Affaires sociales, de l'Emploi et de la Solidarité.
Hongrie	Y compris les personnes d'origine hongroise en provenance de l'ex-Yougoslavie et d'Ukraine principalement.	Ministère de l'Intérieur.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Civil Affairs Bureau.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Institut national de migration.
Norvège		Statistics Norway.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Portugal	Non compris les naturalisations à la suite d'un mariage ou d'une adoption.	Institut national de la statistique.
Rép. slovaque		Ministère de l'Intérieur.
Rép. tchèque		Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni		Home Office.
Suède		Statistics Sweden.
Suisse		Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Entrées de travailleurs étrangers

La plupart des statistiques publiées ici portent sur le nombre de permis de travail délivrés dans l'année. De la même façon que pour les flux d'immigration globaux, les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme travailleurs migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente pour motif de travail ». Dans chacun de ces quatre pays, il est également possible de travailler de façon temporaire selon différents programmes (ces données sont également disponibles dans cette annexe). Les données par pays d'origine ne sont pas publiées dans cette annexe.

Les données relatives aux pays européens portent sur l'octroi de premiers permis de travail, y compris parfois à des travailleurs temporaires ou saisonniers. D'importants flux de travailleurs ne sont pas couverts, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu dans ces statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis pour travailler (accords de libre circulation, bénéficiaires du regroupement familial, réfugiés). En outre, certaines données incluent des renouvellements de permis. Le retard administratif dans le traitement des demandes de permis de travail est quelquefois important (comme aux États-Unis par exemple) et a un impact sur les flux observés. Il se peut aussi que les données portent sur les premières entrées sur le marché du travail. Ces données peuvent englober des jeunes étrangers nés dans le pays qui accèdent au marché du travail.

Tableau A.2.1 **Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE**
Milliers

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	270.8	262.5	285.4	275.5	304.9	333.8	373.8	374.0	372.2	380.3
Australie										
Résidents permanents	20.2	20.0	19.7	26.0	27.9	32.4	35.7	36.0	38.5	51.5
Travailleurs temporaires	14.3	15.4	31.7	37.3	37.0	39.2	45.7	43.3	48.8	43.1
Autriche	15.4	16.3	15.2	15.4	18.3	25.4	27.0	24.6	24.1	24.5
Belgique	2.8	2.2	2.5	7.3	8.7	7.5	7.0	6.7	4.6	4.3
Canada	69.7	71.6	75.8	80.3	87.1	97.0	99.1	93.3	85.5	90.7
Danemark	2.2	2.8	3.1	3.2	3.1	3.6	5.1	4.8	2.3	4.3
Espagne	36.6	36.6	25.9	48.1	49.7	172.6	154.9	101.6	74.6	..
États-Unis										
Résidents permanents	85.3	117.5	90.6	77.5	56.8	107.0	179.2	175.0	82.1	155.3
Travailleurs temporaires	208.1	242.0	303.7	355.1	413.6	357.9	352.1	396.7
Finlande	10.4	14.1	13.3	13.8	14.2
France										
Résidents permanents	6.1	4.8	5.2	5.4	6.3	6.4	9.2	8.0	6.9	7.0
Titulaires d'une APT	4.5	4.8	4.7	4.3	5.8	7.5	9.6	9.8	10.1	10.0
Hongrie	18.4	14.5	19.7	22.6	29.6	40.2	47.3	49.8	57.4	79.2
Irlande	4.3	3.8	4.5	5.7	6.3	18.0	36.4	40.3	47.6	34.1
Italie	21.6	21.4	58.0	92.4	139.1
Japon	81.5	78.5	93.9	101.9	108.0	129.9	142.0	145.1	155.8	158.9
Luxembourg	16.5	18.3	18.6	22.0	24.2	26.5	25.8	22.4	22.6	22.9
Mexique	70.1	72.4	73.2	73.9	64.9	65.3	61.9	57.0	60.1	68.8
Norvège	15.3	15.9	19.0	24.2	25.7	33.0
Nouvelle-Zélande										
Résidents permanents	5.0	5.1	6.7	9.8	13.8	12.0	8.2
Travailleurs temporaires	25.4	29.5	32.5	43.1	54.6	63.4	69.8
Pays-Bas	..	9.2	11.1	15.2	20.8	27.7	30.2	34.6	38.0	44.1
Pologne	10.4	11.9	15.3	16.9	17.1	17.8	17.0	22.8	18.8	12.4
Portugal	2.2	1.5	1.3	2.6	4.2	7.8	133.0	52.7	13.6	6.5
Royaume-Uni	24.2	26.4	31.7	37.5	42.0	64.6	85.1	88.6	85.8	89.5
Suède	10.2	8.5
Suisse	27.1	24.5	25.4	26.4	31.5	34.0	41.9	40.1	35.4	40.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées qui suivent.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/126080085180>

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers**

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
Allemagne	Nouveaux permis de travail délivrés. Les données comprennent essentiellement les entrées de nouveaux travailleurs, les entrées dans le cadre de contrats de services, les saisonniers. Non compris les citoyens des pays de l'UE.	Office fédéral du travail.
Australie	<i>Immigrants permanents</i> Personnel qualifié incluant les catégories de visas suivantes : Recrutement nominal par l'employeur, Entrepreneurs, <i>Occupational Shares System</i> , Compétences spécifiques, Indépendants. Y compris les personnes accompagnantes. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). <i>Travailleurs temporaires</i> Programme de travailleurs temporaires qualifiés (y compris les personnes accompagnantes). Y compris les titulaires d'un visa à long terme pour affaires à partir de 1996/1997. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).	Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
Autriche	Premiers permis de travail accordés aux travailleurs qui ont immigré pendant l'année et aux personnes étrangères résidentes admises pour la première fois sur le marché du travail. Y compris les saisonniers. Non compris les ressortissants communautaires.	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.
Belgique	Nombre de permis de travail délivrés aux primo-migrants et concernant uniquement les salariés. Non compris les citoyens des pays de l'Union européenne (UE).	Ministère de l'Emploi et du Travail.
Canada	Autorisations de travail délivrées pour travailler temporairement au Canada (non compris les personnes qui reçoivent un permis pour des raisons humanitaires, les étudiants étrangers et leur conjoint). À partir de 1997, les personnes sont comptabilisées l'année où elles reçoivent leur premier permis temporaire sauf les travailleurs saisonniers qui sont comptés chaque fois qu'ils entrent sur le territoire.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Danemark	Permis de résidence délivrés au titre du travail. Les ressortissants des pays nordiques et de l'UE ne sont pas compris. À partir de 2003, ne sont inclus que les salariés; les permis de travail dédiés aux ressortissants communautaires des nouveaux pays membres et les spécialistes à la recherche d'un emploi. Ne sont plus inclus ceux qui détenaient un permis de résidence « étudiant » et qui obtiennent un permis de travail.	Danmarks Statistik.
Espagne	Les données incluent les permis de travail initiaux B, délivrés pour 1 an au maximum (renouvelable) pour une activité salariée spécifique et les permis de travail D (même type de permis pour une activité indépendante). À partir de 1997, les chiffres incluent aussi les permis permanents. Depuis 1992, les ressortissants communautaires n'ont plus besoin de permis de travail. La hausse importante en 2000 est due au programme de régularisation qui a affecté les statistiques pour les années 2000 et 2001. Les chiffres pour 2002 et 2003 proviennent des statistiques de la Sécurité sociale (« Anuario de Estadísticas Laborales y de Asuntos Sociales »). Le chiffre pour 2003 est encore provisoire.	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
États-Unis	<i>Résidents permanents</i> Immigrants relevant des classes d'admission liées à l'emploi. <i>Période de référence</i> : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). <i>Permis de séjour temporaire</i> Visas accordés à certaines catégories de non-immigrants (visas H, O, P, Q, R, OTAN et ALENA). Y compris les membres des familles. <i>Période de référence</i> : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice. United States Department of State, Bureau of Consular Affairs.
Finlande	Les permis de travail et de résidence délivrés aux travailleurs migrants sont octroyés de l'étranger (par les ambassades et les consulats).	Direction de l'immigration, ministère des Affaires étrangères.
France	<i>Travailleurs permanents</i> Les travailleurs permanents sont assujettis au contrôle de l'ANAEM. Les données n'incluent que les ressortissants de pays tiers (y compris les travailleurs indépendants). Non compris les membres des familles des travailleurs résidant déjà en France et admis pour la première fois sur le marché du travail et les travailleurs indépendants. <i>Autorisations provisoires de travail (APT)</i> Les autorisations provisoires de travail (APT) ne peuvent dépasser une durée de 9 mois renouvelables et concernent des stagiaires, des étudiants et d'autres titulaires d'emplois non permanents.	ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations).
Hongrie	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements).	Ministère du Travail.

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers** (suite)

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
Irlande	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Ministère du Travail.
Italie	Nouveaux permis de travail délivrés à des citoyens non ressortissants de l'UE. Non compris les indépendants.	Ministère du Travail et Institut national de la statistique (ISTAT).
Japon	Travailleurs étrangers dont l'autorisation de travail est limitée. Les visiteurs temporaires et les retours après un séjour temporaire à l'étranger sont exclus. Y compris les renouvellements de permis.	Ministère de la Justice.
Luxembourg	Nombre de travailleurs étrangers nouvellement entrés sur le territoire et de résidents admis pour la première fois sur le marché du travail.	Inspection générale de la sécurité sociale.
Mexique	Immigrants et résidents autorisés à travailler.	Institut national des migrations.
Norvège	Les données portent sur les permis de travail octroyés en raison des besoins de l'économie norvégienne. Ceci inclut des permis permanents, de long terme et de court terme.	Direction de l'immigration.
Nouvelle-Zélande	Résidents permanents : requérants principaux (âgés de 16 ans et plus) dans les catégories « gens d'affaire » et « personnel qualifié ». Travailleurs temporaires : permis de travail accordés aux personnes ayant effectué une demande pour motif de travail.	Statistics New Zealand
Pays-Bas	Détenteurs d'un permis temporaire de travail (régulés depuis 1995 par la loi sur le travail des étrangers, WAV).	Centre sur le travail et les revenus.
Pologne	Permis de travail délivrés.	Ministère de l'Économie, du Travail et de la Politique sociale.
Portugal	Personnes ayant obtenu un premier permis de résidence et qui ont déclaré avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi. Les données de 2001 et 2002 incluent des permis délivrés dans le cadre du programme de régularisation de 2001.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	Permis de travail accordés et premières autorisations. Non compris la famille accompagnante et les ressortissants des pays de l'EEE.	Overseas Labour Service.
Suède	Y compris les travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs temporaires (assembleurs, spécialistes, artistes et athlètes).	Registre de population (Statistique Suède) et Bureau des migrations.
Suisse	Étrangers entrés en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative et qui ont obtenu une autorisation de séjour à l'année, y compris ceux qui ont reçu une autorisation en principe non renouvelable comme, par exemple, les stagiaires. Y compris les titulaires d'une autorisation d'établissement rentrés en Suisse après un séjour temporaire à l'étranger. Non compris les transformations de permis saisonniers en permis permanents.	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger

La comparaison internationale des effectifs de travailleurs « immigrés » se heurte aux difficultés déjà mentionnées plus haut relatives à la mesure des effectifs globaux d'immigrés (étrangers/nés à l'étranger), ainsi qu'à l'appréhension des concepts d'emploi et de chômage.

Concernant les pays européens, la principale difficulté consiste à couvrir les ressortissants communautaires qui ont libre accès au marché du travail dans les pays membres de l'Union européenne. Un titre de travail leur est parfois délivré sans qu'il soit toujours possible de disposer de cette information aussi facilement que pour les ressortissants de pays tiers. La Suisse a récemment revu l'échantillonnage de son enquête sur les forces de travail de façon à pallier la perte d'informations sur les actifs communautaires extraites des registres d'étrangers à la suite de la signature d'accords de libre circulation avec l'Union européenne. En effet, ces accords bilatéraux confèrent le droit aux titulaires d'autorisations « CE/AELE » qui exercent une activité dépendante de changer d'emploi ou de profession (mobilité professionnelle) et cette mobilité ne peut pas être saisie par le Registre central des étrangers, support habituel de production de statistiques relatives aux effectifs de main-d'œuvre étrangère.

L'utilisation des statistiques de permis de travail peut conduire à comptabiliser plusieurs fois une même personne si les données incluent les travailleurs temporaires et que cette personne s'est vu délivrer successivement deux titres au cours de la même période de référence. À l'inverse, les titulaires d'un permis de résidence « permanente » donnant accès au marché du travail ne sont pas systématiquement pris en compte, d'autant plus qu'il n'est pas toujours possible de connaître la proportion de ceux qui exercent effectivement une activité professionnelle.

Un autre point d'achoppement concerne l'appréhension du nombre de chômeurs, des travailleurs indépendants et des travailleurs frontaliers. Les chômeurs sont en général pris en compte sauf lorsque la source exploitée est celle des permis de travail et que la délivrance du titre est assujettie à une offre d'emploi ferme. Les travailleurs indépendants ainsi que les travailleurs frontaliers sont beaucoup moins bien couverts par les statistiques. Les périodes de référence des données sont très variables : en général fin décembre pour le cas des données de registre; fin du premier trimestre de l'année de référence pour celui des données issues des enquêtes emploi.

La gestion des registres de population (lorsqu'il est possible d'identifier les actifs) ou de permis de travail conduit à de nombreuses ruptures de série, à l'occasion de l'élimination des permis de travail périmés lorsque le processus n'est pas automatique, ou bien à l'occasion des programmes de régularisation qui concernent souvent en priorité des étrangers en mesure de justifier d'une activité professionnelle ou de présenter une offre d'emploi. L'analyse de la croissance des effectifs de travailleurs étrangers est alors considérablement biaisée.

Tableau A.2.2 **Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE**

Milliers et pourcentages

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	2 200.4	2 268.1	2 270.1	2 313.7	2 318.1	2 372.8	2 394.4	2 438.1	2 486.8	2 524.1
% de la population active totale	24.4	24.9	24.7	24.8	24.6	24.7	24.6	24.6	24.9	24.4
Autriche	601.7
% de la population active totale	15.3
Canada	..	2 839.1	3 150.8
% de la population active totale	..	19.2	19.9
Danemark	154.4	161.0
% de la population active totale	5.4	..
États-Unis	13 492	15 314	16 712	17 373	17 068	18 055	19 020	20 964	21 564	21 985
% de la population active totale	10.3	11.6	12.3	12.7	12.3	12.9	13.4	14.6	14.8	15.1
Mexique	120.5
% de la population active totale	0.4
Nouvelle-Zélande	372.3
% de la population active totale	19.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la suite des tableaux B.2.1.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/411881161467>Tableau B.2.1 **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUSTRALIE

	1996	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
						2002	2003	2004
Royaume-Uni	661.3	630.0	637.6	662.7	635.6	268.8	274.9	255.9
Nouvelle-Zélande	208.7	251.1	245.2	257.4	274.2	105.6	111.7	127.3
Chine	56.3	80.0	93.5	90.2	96.8	41.5	40.1	44.8
Inde	49.0	75.0	71.1	75.7	93.8	28.6	28.6	38.5
Anc. Yougoslavie	110.8	92.9	96.1	98.6	91.1	38.2	41.8	35.3
Viêtnam	83.6	90.8	101.3	105.6	103.3	39.2	43.8	44.1
Philippines	56.4	64.8	79.1	81.6	84.5	48.1	50.9	49.3
Malaisie	51.1	47.1	58.0	55.9	56.6	30.6	27.1	29.2
Italie	95.8	86.2	75.8	83.7	77.6	25.2	27.0	24.0
Allemagne	59.8	62.3	64.7	57.6	55.7	24.8	25.9	26.0
Pays-Bas	45.0	40.7	40.8	46.8	44.9	17.0	18.0	18.4
Grèce	60.1	45.3	37.3	44.2	43.5	13.5	15.7	17.5
Liban	35.8	39.3	34.7	33.7	35.6	9.7	9.5	11.3
Autres pays	675.6	761.8	802.8	793.1	830.9	341.8	345.0	369.8
Total	2 249.3	2 367.3	2 438.0	2 486.8	2 524.1	1 032.6	1 060.0	1 091.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/714275521601>

Tableau B.2.1 **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUTRICHE

	2004
Bosnie-Herzégovine	100.8
Serbie et Monténégro	82.5
Turquie	79.3
Allemagne	65.3
Pologne	35.0
Croatie	26.5
Roumanie	24.2
Hongrie	13.8
République tchèque	12.2
Macédoine	11.3
Philippines	9.6
Italie	9.3
République slovaque	8.5
Suisse	8.1
Iran	6.5
Autres pays	108.8
Total	601.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1 **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CANADA

	1996	2001	<i>Dont : Femmes</i>	
			1996	2001
Royaume-Uni	372.5	335.4	180.6	154.9
Inde	158.3	209.4	68.2	91.8
Philippines	126.7	166.1	76.4	97.8
Chine	113.8	162.8	51.8	76.7
Hong-Kong, Chine	129.4	140.9	62.5	68.9
Italie	166.2	140.1	62.7	54.3
États-Unis	142.0	137.1	74.2	73.2
Pologne	98.0	104.1	45.1	50.3
Viêtnam	85.8	103.5	37.7	47.6
Portugal	101.0	95.6	43.4	41.4
Allemagne	100.7	87.0	45.3	39.6
Jamaïque	79.5	85.4	44.1	47.8
Pays-Bas	70.5	60.2	28.2	23.9
Autres pays	1 094.7	1 323.3	468.7	590.1
Total	2 839.1	3 150.8	1 288.9	1 458.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1 Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

DANEMARK

	2003	2004	Dont : Femmes	
			2004	
Turquie	17.6	18.1	7.1	
Allemagne	10.6	10.4	4.6	
Bosnie-Herzégovine	8.1	8.4	3.7	
Suède	7.2	7.1	4.2	
Royaume-Uni	6.8	6.7	2.0	
Norvège	6.7	6.7	4.2	
Pologne	6.0	6.2	4.1	
Anc. Yougoslavie	6.2	6.1	2.6	
Iran	5.6	5.9	2.0	
Pakistan	5.0	5.2	1.6	
Irak	3.9	5.2	1.4	
Viêtnam	4.9	5.1	2.3	
Sri Lanka	4.2	4.2	1.8	
Liban	3.8	4.1	1.2	
Thaïlande	3.3	3.6	3.2	
Autres pays	54.5	57.9	26.5	
Total	154.4	161.0	72.4	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1 Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

ÉTATS-UNIS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Dont : Femmes		
											2002	2003	2004
Mexique	4 203.7	4 033.8	4 414.8	4 578.1	4 618.6	5 005.2	5 334.6	6 348.7	6 458.4	6 726.3	2 025.0	2 059.2	2 049.0
Philippines	754.3	840.8	873.5	922.1	1 016.8	938.7	941.1	1 016.0	1 010.9	977.4	586.5	590.9	538.5
Inde	291.3	536.5	514.5	510.4	584.7	681.3	670.1	890.5	787.7	909.6	272.0	270.9	344.0
Chine	285.8	498.6	531.0	537.7	548.2	565.7	597.9	590.6	657.6	825.1	270.5	306.6	368.4
El Salvador	446.9	479.9	463.0	566.9	574.3	557.4	614.0	667.6	788.6	688.2	283.4	285.6	280.0
Viêtnam	245.4	484.1	551.8	682.4	629.9	485.8	488.2	544.9	579.7	659.2	244.5	272.0	312.2
Allemagne	558.7	514.9	595.7	629.7	517.1	625.2	617.7	632.8	585.8	629.8	344.5	300.7	325.1
Cuba	466.7	448.9	513.7	502.9	545.0	520.0	458.2	452.4	492.2	558.6	180.9	212.2	217.3
Corée	280.5	283.2	407.0	411.1	340.1	441.0	511.5	461.3	543.9	460.2	249.2	278.6	242.3
Canada	481.3	475.4	424.0	419.8	462.9	495.1	536.0	519.3	519.5	459.9	248.4	241.1	232.7
Jamaïque	361.2	336.7	273.1	262.8	282.3	311.5	362.9	378.0	460.9	449.3	207.1	253.2	258.3
Royaume-Uni	410.7	394.8	441.0	440.3	473.3	438.9	401.4	443.7	399.0	436.0	198.9	187.6	204.0
République dominicaine	217.7	272.0	330.0	363.2	370.1	369.5	362.8	384.2	432.3	374.1	207.7	242.1	210.5
Guatemala	229.2	244.8	319.5	295.4	273.9	241.2	224.6	301.5	310.8	371.4	106.7	97.2	105.6
Haïti	200.5	255.6	289.8	316.2	254.4	268.6	395.5	412.9	324.7	365.5	168.9	148.1	187.0
Autres pays	4 046.8	5 188.8	5 734.8	5 906.1	5 563.1	6 083.3	6 477.8	6 873.1	7 211.5	7 094.6	2 937.7	3 148.1	3 017.5
Total	13 480.7	15 288.6	16 677.1	17 345.1	17 054.7	18 028.5	18 994.1	20 917.6	21 563.6	21 985.2	8 531.8	8 894.1	8 892.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1 **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FINLANDE

	2003
Anc. Union soviétique	19.7
Suède	18.5
Estonie	5.9
Anc. Yougoslavie	2.5
Allemagne	2.1
Viêtnam	1.9
Royaume-Uni	1.8
Turquie	1.8
Somalie	1.7
Irak	1.5
Chine	1.3
Iran	1.3
Thaïlande	1.1
États-Unis	1.1
Inde	0.8
Autres pays	19.8
Total	83.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1 **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
MEXIQUE

	2000
États-Unis	46.3
Guatemala	12.2
Espagne	10.0
Argentine	3.8
Cuba	3.5
Colombie	3.1
El Salvador	3.0
France	3.0
Allemagne	2.9
Italie	2.3
Pérou	2.1
Chili	2.1
Canada	1.9
Honduras	1.8
Japon	1.5
Autres pays	21.0
Total	120.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1 **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	<i>Dont : Femmes</i>
		2001
Royaume-Uni	115.2	51.5
Australie	29.2	14.8
Samoa	26.8	12.7
Fidji	16.3	7.7
Afrique du Sud	15.2	7.2
Chine	15.2	7.2
Inde	12.2	5.1
Pays-Bas	11.3	4.7
Tonga	10.0	4.3
Iles Cook	8.2	3.8
États-Unis	7.4	3.5
Malaisie	6.9	3.4
Philippines	6.5	4.4
Corée	6.0	2.7
Allemagne	5.0	2.4
Autres pays	80.6	37.0
Total	372.3	172.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Métadonnées relatives aux tableaux A.2.2. et B.2.1. **Population active née à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Australie	Population active âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : août. Les données pour la Chine excluent Hong-Kong (Chine) et Taipei chinois. Les données du tableau A.2.2 se réfèrent à des moyennes annuelles tandis que celles du tableau B.2.1 portent sur le mois d'août de l'année indiquée.	Enquête sur la population active (ABS).
Autriche		Enquête sur la population active.
Canada	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensements de la population, Statistique Canada.
Danemark		Ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration.
États-Unis	Population active âgée de 15 ans ou plus y compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Le détail par pays de naissance n'est pas significatif.	Current Population Survey, US Department of Commerce, Bureau of the Census.
Mexique	Population active âgée de 12 ans ou plus.	Recensements de la population, CONAPO.
Nouvelle-Zélande	Population active âgée de 15 ans ou plus. Recensement de la population habituellement résidente.	Recensement de 2001.

Tableau A.2.3 **Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE**

Milliers et pourcentages

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	3 575.0	3 501.0	3 545.0	3 546.0	3 616.0	3 634.0	3 703.0	3 701.0
% de la population active totale	8.9	8.7	8.8	8.8	9.1	9.2	9.4	9.1
Autriche	325.2	328.0	326.3	327.1	333.6	345.6	359.9	370.6	388.6	402.7
% de la population active totale	9.9	10.0	9.9	137.5	10.0	10.5	11.0	10.9	11.8	11.9
Belgique	363.7	370.9	380.5	394.9	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.7
% de la population active totale	8.3	8.4	8.6	8.9	8.5	8.6	8.6	8.6	8.5	9.1
Corée	52.2	82.9	106.8	76.8	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8
% de la population active totale	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	1.8	1.0
Danemark	83.8	88.0	93.9	98.3	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9
% de la population active totale	3.0	3.1	3.3	3.4	3.4	3.4	3.5	3.6	3.6	3.9
Espagne	139.0	166.5	178.7	197.1	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7
% de la population active totale	0.8	1.0	1.1	1.2	1.1	2.5	3.4	4.5	5.2	6.3
Finlande	41.4	45.4	46.3	47.6	48.6
% de la population active totale	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9
France	1 573.3	1 604.7	1 569.8	1 586.7	1 593.8	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 515.9	1 537.6
% de la population active totale	6.2	6.3	6.1	6.1	5.8	6.0	6.2	6.2	5.6	5.6
Grèce	413.2
% de la population active totale	9.5
Hongrie	21.0	18.8	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	121.8
% de la population active totale	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.4
Irlande	42.1	52.4	51.7	53.7	57.5	63.9	84.2	101.7
% de la population active totale	2.9	3.5	3.4	3.3	3.4	3.7	4.7	5.5
Italie	332.2	580.6	539.6	614.6	747.6	850.7	800.7	840.8	1 479.4	..
% de l'emploi total	1.7	2.6	2.4	2.7	3.6	4.0	3.7	3.8	6.0	..
Japon	88.0	98.3	107.3	119.0	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1
% de la population active totale	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Luxembourg	111.8	117.8	124.8	134.6	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5
% de l'emploi total	52.4	53.8	55.1	57.7	57.3	57.3	61.2	61.3	65.5	62.0
Norvège	52.6	54.8	59.9	66.9	104.6	111.2	133.7	138.4	140.6	149.3
% de l'emploi total	2.5	2.6	2.8	3.0	4.7	4.9	5.7	5.8	6.3	6.6
Pays-Bas	282.1	280.5	275.2	269.5	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4
% de la population active totale	4.0	3.9	3.8	3.6	3.5	3.9	3.8	3.7	3.9	3.8
Portugal	84.3	86.8	87.9	88.6	91.6	99.8	233.6	285.7	298.0	303.0
% de la population active totale	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	2.0	4.4	5.3	5.5	5.5
République slovaque	3.9	4.8	5.5	5.9	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	2.8
% de la population active totale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
République tchèque	111.9	143.2	130.8	111.2	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0
% de la population active totale	2.2	2.8	2.5	2.1	1.8	2.0	2.0	1.9	2.1	2.1
Royaume-Uni	862	865	949	1 039	1 005	1 107	1 229	1 251	1 322	1 445
% de l'emploi total	3.4	3.3	3.6	3.9	3.7	4.0	4.4	4.6	4.8	5.2
Suède	220	218	220	219	222	222	227	218	221	216
% de la population active totale	5.1	5.1	5.2	5.1	5.1	5.0	5.1	4.9	4.9	4.9
Suisse	728.7	709.1	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	829.6	814.3	817.3
% de la population active totale	18.6	17.9	17.5	17.4	17.6	17.8	18.1	..	20.5	20.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la suite des tableaux B.2.2.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/671722811231>

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

ALLEMAGNE

	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	1 039.0	1 008.0	996.0	1 004.0	974.0	975.0	937.0
Italie	375.0	386.0	395.0	403.0	407.0	408.0	398.0
Grèce	214.0	219.0	207.0	210.0	213.0	196.0	198.0
Croatie	215.0	189.0	195.0	193.0	185.0	173.0	186.0
Serbie et Monténégro	207.0	217.0	220.0	218.0	175.0
Pologne	94.0	100.0	106.0	113.0	133.0	144.0	144.0
Autriche	123.0	118.0	110.0	116.0	113.0	118.0	124.0
Bosnie-Herzégovine	169.0	103.0	100.0	96.0	98.0	104.0	114.0
Pays-Bas	63.0	63.0	63.0	61.0	63.0	74.0	83.0
Portugal	65.0	77.0	83.0	84.0	76.0	83.0	76.0
Royaume-Uni	76.0	65.0	71.0	74.0	72.0	78.0	73.0
Espagne	75.0	69.0	71.0	74.0	71.0	66.0	70.0
France	58.0	56.0	67.0	62.0	62.0	65.0	64.0
États-Unis	53.0	54.0	51.0	58.0	55.0	57.0	55.0
Autres pays	956.0	1 038.0	824.0	851.0	892.0	944.0	1 004.0
Total	3 575.0	3 545.0	3 546.0	3 616.0	3 634.0	3 703.0	3 701.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/018882745165>

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

AUTRICHE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Anc. Yougoslavie (autres)	129.3	126.1	123.3	122.3	122.9	124.2	122.8	119.8	117.1	113.4
Turquie	54.7	53.6	52.8	54.2	55.6	57.1	56.8	56.3	55.7	54.6
Allemagne	13.5	14.6	15.7	16.9	18.8	20.9	23.5	26.5	31.5	39.0
Bosnie-Herzégovine	10.8	13.6	15.1	16.5	18.5	21.3	24.1	25.4	26.7	27.5
Hongrie	9.4	9.3	9.2	9.2	9.7	10.4	11.3	12.0	12.7	13.6
Croatie	4.7	5.3	5.3	6.2	7.0	8.4	9.8	10.6	11.4	12.1
Pologne	11.2	11.0	10.9	10.7	10.9	11.2	11.2	11.3	11.5	12.0
Roumanie	9.6	9.3	9.1	9.1	9.3	9.7	9.9	10.1	10.7	11.0
Anc. Tchécoslovaquie	8.9	8.1	7.5	7.1	6.9	6.7	6.3	5.5	5.2	4.9
République slovaque	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.9	2.4	2.9	3.5	4.4
Slovénie	2.8	3.0	2.9	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.0	4.3
République tchèque	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.4	1.7	2.4	2.7	3.1
Philippines	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5	2.6	2.6	2.7	2.9	3.1
Macédoine	0.5	0.7	1.1	1.3	1.6	2.0	2.2
Inde	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	2.1	2.2
Autres pays	39.4	40.2	40.4	35.5	35.1	37.3	39.5	41.4	50.8	54.8
Total	300.3	300.4	298.8	298.6	306.4	319.9	329.3	334.4	350.4	362.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

BELGIQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Italie	102.2	101.6	104.0	104.5	97.1	94.4	91.4	88.9	86.1	86.3
France	51.8	54.3	57.3	60.8	63.3	68.8	71.2	71.7	73.0	77.7
Maroc	44.6	44.6	44.5	46.1	43.4	41.3	40.2	38.6	36.8	39.9
Pays-Bas	30.6	32.2	33.6	34.4	33.6	34.0	34.2	34.4	35.1	38.0
Espagne	22.9	22.9	23.3	23.6	23.0	22.6	22.2	22.0	21.4	21.7
Turquie	30.1	30.5	30.1	31.6	26.6	24.0	21.9	21.0	20.2	21.1
Portugal	10.6	11.3	11.9	12.2	12.3	12.3	12.4	12.7	13.3	14.2
Allemagne	8.4	8.6	9.1	9.4	9.2	9.2	9.2	9.6	9.8	10.9
Royaume-Uni	8.4	8.4	8.7	8.8	8.9	9.2	9.2	9.3	9.1	9.6
République démocratique du Congo	3.6	4.0	4.2	4.6	4.9	5.4	6.3	7.0	7.0	8.7
Pologne	2.8	3.2	4.0	4.8	5.6	7.7
Grèce	7.0	7.1	7.1	7.2	7.1	7.0	6.8	6.6	6.4	6.5
Algérie	3.4	3.2	3.4	3.4	3.4	3.3	3.6	3.8	4.1	4.3
Tunisie	2.4	2.3	2.2	2.2	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	2.2
Luxembourg	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
Autres pays	36.2	38.5	39.7	44.6	43.6	49.7	56.2	60.3	64.7	77.5
Total	363.7	370.9	380.5	394.9	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

CORÉE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	11.3	33.2	43.8	36.5	48.1	43.2	46.1	47.5	54.8	60.3
Philippines	8.5	10.1	12.0	6.9	9.2	9.8	12.2	12.4	22.0	21.0
Ouzbékistan	0.8	1.0	2.1	1.9	2.2	3.5	3.6	2.8	13.0	10.4
Canada	1.1	2.7	3.2	2.0	2.0	2.5	3.2	4.6	2.8	4.5
États-Unis	4.2	6.1	6.1	4.3	4.1	3.4	3.5	4.2	4.4	4.3
Inde	0.1	0.3	0.5	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	3.8	3.4
Fédération de Russie	0.2	0.4	0.6	0.5	1.0	1.9	2.3	2.7	1.9	2.5
Japon	1.5	1.7	1.9	1.3	1.3	1.0	1.1	1.1	2.8	1.2
Royaume-Uni	0.3	0.5	0.5	0.3	0.4	0.5	0.7	1.0	1.3	1.0
Australie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.2	0.8	0.7
Nouvelle-Zélande	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	1.0	0.9	0.6
Roumanie	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.4	0.4
Afrique du Sud	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.8	0.3
Allemagne	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.9	0.5	0.2
France	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	0.2
Autres pays	23.7	26.0	35.0	22.1	23.6	55.0	53.2	57.8	304.3	186.8
Total	52.2	82.9	106.8	76.8	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

DANEMARK

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	13.5	13.6	14.0	14.1	13.8	13.0	13.0	12.5	11.9	11.8
Royaume-Uni	7.2	7.5	7.6	7.6	7.5	7.6	7.7	7.8	7.6	7.6
Allemagne	5.9	6.2	6.5	6.8	6.7	6.9	7.1	7.1	7.0	7.0
Norvège	6.0	6.2	6.2	6.3	6.2	6.5	6.7	6.8	6.8	6.9
Suède	5.0	5.2	5.5	5.7	5.6	5.8	5.9	5.9	5.8	5.7
Anc. Yougoslavie	6.3	7.3	9.3	11.3	10.8	11.5	12.7	12.5	3.7	3.7
Islande	2.3	2.7	2.9	2.8	2.8	2.7	2.8	2.8	2.9	3.1
Pakistan	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2	2.4
Finlande	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0
Autres pays	34.2	35.9	38.3	40.1	39.3	39.5	41.4	43.2	52.7	57.8
Total	83.8	88.0	93.9	98.3	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

ESPAGNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maroc	51.6	61.6	68.8	76.9	80.4	101.8	124.2	148.1	173.8	172.7
Équateur	1.4	2.3	3.1	7.4	9.4	25.7	67.9	125.7	139.3	147.2
Colombie	3.1	3.6	3.8	4.3	4.8	12.1	26.8	60.5	66.4	77.7
Roumanie	0.9	1.1	1.5	2.4	3.0	8.3	18.2	38.2	46.3	60.8
Pérou	11.4	14.3	15.0	16.3	14.7	18.6	22.7	27.4	37.9	47.1
Chine	6.2	8.2	9.3	11.9	12.4	15.7	20.7	27.2	29.4	37.0
Argentine	7.5	7.8	6.6	4.9	3.9	7.0	9.9	16.9	24.1	30.8
République dominicaine	9.7	12.4	12.3	13.2	11.0	12.3	13.2	14.6	17.0	18.7
Cuba	1.4	2.0	2.5	3.0	3.4	8.7	10.9	12.9	14.8	15.5
Algérie	2.7	3.3	3.7	4.0	4.2	7.0	8.8	11.0	13.6	13.2
Philippines	7.1	8.3	8.3	8.4	7.5	9.2	9.9	10.4	11.1	11.5
Sénégal	3.4	3.9	4.3	4.7	5.0	5.2	7.0	8.1	9.9	10.2
Chili	2.5	2.8	2.8	3.7	4.8	6.5	8.4
Brésil	1.6	3.4	4.6	6.1	6.9	7.9
Uruguay	1.5	1.9	2.4	3.6	5.3	7.4
Autres pays	26.9	34.7	39.6	39.8	40.0	214.9	256.2	316.2	380.0	410.9
Total	139.0	166.5	178.7	197.1	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

FINLANDE

	2000	2001	2002	2003	2004
Fédération de Russie	9.1	10.1	11.0	11.2	11.5
Estonie	5.3	5.9	6.3	6.5	8.0
Suède	3.5	3.6	3.6	3.6	3.7
Royaume-Uni	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6
Serbie et Monténégro	.	1.5	1.5	1.5	1.5
Allemagne	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Turquie	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3
Somalie	1.1	1.2	1.2	1.4	1.2
Irak	0.9	1.0	1.0	1.2	1.1
Chine	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0
États-Unis	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Thaïlande	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9
Vietnam	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8
Bosnie-Herzégovine	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8
Anc. Union soviétique	1.3	1.2	1.1	1.0	0.4
Autres pays	12.9	12.9	12.5	12.5	12.5
Total	41.4	45.4	46.3	47.6	48.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

FRANCE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Portugal	375.0	359.0	342.5	316.0	325.7	353.1	371.0	376.8	334.6	349.9
Algérie	245.6	253.3	246.1	241.6	237.2	215.0	233.6	198.4	212.9	194.5
Maroc	197.5	203.1	205.0	229.6	226.9	204.3	186.0	199.6	191.0	193.0
Turquie	66.4	72.5	65.8	79.0	76.1	81.5	81.7	92.6	61.9	71.7
Tunisie	81.0	75.2	85.0	84.4	83.9	77.5	84.2	84.4	64.6	69.4
Italie	76.6	74.3	65.5	72.9	75.6	73.8	72.2	71.2	53.5	57.5
Espagne	82.1	85.6	90.7	88.2	86.5	65.8	58.3	52.0	52.1	47.7
Pologne	7.1	10.1	13.8	12.6	14.0	13.5	16.2	15.6	15.7	21.6
Autres pays	441.9	471.5	455.4	462.5	467.9	493.1	514.5	533.2	529.6	532.4
Total	1 573.3	1 604.7	1 569.8	1 586.7	1 593.9	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 515.9	1 537.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2001
Albanie	240.7
Bulgarie	27.5
Roumanie	17.3
Géorgie	11.1
Pakistan	10.3
Ukraine	10.1
Pologne	7.9
Fédération de Russie	7.8
Inde	6.6
Royaume-Uni	5.3
Philippines	5.3
Chypre	5.0
Égypte	5.0
Allemagne	3.8
États-Unis	3.7
Autres pays	45.7
Total	413.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Roumanie	9.8	8.5	9.5	10.6	14.1	17.2	22.0	25.8	27.6	67.5
République slovaque	0.7	0.4	0.4	0.5	1.0	2.9	1.8	2.8	5.7	18.7
Ukraine	5.9	7.6	17.5
Serbie et Monténégro	0.9	0.9	2.2
Chine	0.9	0.5	0.7	1.1	1.4	2.1	1.1	1.0	0.9	1.7
Allemagne	1.5
Mongolie	1.2
Pologne	1.4	1.0	1.1	1.0	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.9
Japon	0.7
Autriche	0.6
États-Unis	0.6
Royaume-Uni	0.5
France	0.4
Fédération de Russie	0.4
Viêtnam	0.2	0.1	0.2	0.3	0.4	0.7	0.4	0.3	0.2	0.3
Autres pays	8.1	8.2	8.5	9.0	11.0	11.8	13.0	5.6	5.3	7.1
Total	21.0	18.8	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	121.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 **Population active étrangère par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2002
Royaume-Uni	62.2
États-Unis	7.0
France	5.9
Allemagne	5.8
Espagne	4.4
Philippines	4.2
Nigeria	4.1
Italie	3.8
Australie	3.6
Afrique du Sud	3.1
Roumanie	3.0
Pays-Bas	2.5
Chine	2.2
Lituanie	2.2
Lettonie	2.2
Autres pays	34.3
Total	150.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 **Population active étrangère par nationalité**Milliers
ITALIE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Roumanie	5.7	17.6	17.8	19.2	41.5	47.0	52.7	56.6	194.4
Maroc	66.1	95.1	97.6	95.9	114.0	115.5	114.8	113.9	164.8
Albanie	20.4	51.7	52.4	54.8	86.7	90.6	91.0	92.8	145.6
Chine	11.0	24.5	26.9	28.7	40.9	43.8	41.8	41.5	79.0
Philippines	29.2	48.6	49.1	49.4	56.0	53.2	54.1	51.1	60.7
Pologne	6.1	14.4	13.1	12.1	16.6	17.0	17.0	17.4	45.8
Tunisie	25.3	32.9	33.2	31.6	35.5	34.2	38.6	36.2	45.5
Sénégal	19.8	30.2	30.5	29.5	38.6	36.6	34.7	33.3	45.2
Équateur	1.0	3.4	3.4	3.4	8.3	8.6	8.2	7.8	42.6
Pérou	5.5	18.5	18.9	18.3	22.1	22.7	22.5	21.5	37.8
Égypte	11.2	18.8	18.6	18.0	26.9	25.2	24.0	22.3	37.1
Sri Lanka	12.6	19.6	19.6	19.8	22.6	23.4	25.3	23.4	30.7
Inde	4.6	10.9	11.4	11.0	14.8	16.1	16.2	16.6	30.3
Anc. Yougoslavie	27.5	26.1	24.2	23.9	23.8	24.6	23.0	22.2	27.9
Bangladesh	4.3	10.2	10.8	10.0	16.0	16.8	17.1	16.4	27.3
Autres pays	183.6	234.1	232.7	235.0	263.4	262.7	260.0	256.7	464.9
Total	433.8	656.6	660.3	660.6	827.6	837.9	841.0	829.8	1 479.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

JAPON

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Philippines	13.7	18.1	20.3	25.7	28.6	45.6	46.9	48.8	52.9	53.2
Chine	23.3	26.6	29.7	32.6	33.4	35.8	38.9	40.8	41.8	45.6
États-Unis	17.5	17.7	17.8	17.2	16.8	17.6	18.8	19.9	19.2	19.5
Corée	6.4	6.7	6.9	8.2	9.3	10.7	12.3	13.1	13.6	15.2
Royaume-Uni	5.6	6.1	6.8	7.0	7.4	8.1	9.1	9.8	9.3	9.0
Canada	4.1	4.5	5.0	5.2	5.3	5.8	6.6	7.1	7.0	6.9
Inde	1.7	2.1	2.5	2.9	3.1	3.5	4.5	5.3	5.7	6.2
Australie	2.4	2.6	3.0	3.5	3.9	4.6	5.7	6.3	6.2	6.0
France	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7	2.0	2.2	2.4	2.4	2.5
Allemagne	1.3	1.4	1.5	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7
Autres pays	10.6	11.0	12.1	13.7	14.8	19.5	22.2	24.5	25.7	26.3
Total	88.0	98.3	107.3	119.0	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

LUXEMBOURG

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
France	33.2	36.0	39.7	44.1	49.0	52.0	59.0	61.1	62.3	64.9
Portugal	27.3	27.8	28.3	29.5	30.5	32.0	32.2	33.3	34.5	35.5
Belgique	19.6	20.9	22.4	24.3	26.6	28.4	31.9	33.1	33.8	34.8
Allemagne	12.7	13.6	14.6	16.0	17.8	19.1	21.8	22.8	24.5	26.4
Italie	7.7	7.6	7.7	8.1	8.2	9.0	8.6	8.5	8.3	8.4
Anc. Yougoslavie	1.7	1.5	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.2	2.3	2.0
Royaume-Uni	1.3	1.4	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9	1.8	1.7	1.7
Espagne	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3
Autres pays	7.3	8.0	8.2	8.4	9.3	7.4	10.8	11.1	11.8	12.5
Total	111.8	117.8	124.8	134.6	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Suède	7.8	8.7	10.8	12.9	13.4	13.6	15.4	15.2	15.0	15.3
Danemark	9.0	9.1	9.5	9.9	9.1	9.0	10.7	10.6	10.5	10.4
Allemagne	2.2	2.4	2.7	3.0	4.3	4.4	5.6	5.9	6.2	6.8
Royaume-Uni	5.2	5.3	5.6	5.9	5.5	5.4	6.3	6.2	6.2	6.2
Pakistan	1.9	1.8	1.7	1.7	4.8	4.9	5.8	5.9	6.0	6.2
Pologne	0.6	0.6	0.6	0.7	2.7	2.8	3.4	3.8	4.0	4.8
Sri Lanka	2.0	1.7	1.6	1.5	4.0	4.2	4.5	4.6	4.5	4.7
Turquie	1.0	1.0	1.0	1.0	2.9	3.1	3.5	3.8	3.8	4.1
Finlande	1.9	2.0	2.3	2.8	3.6	3.7	4.4	4.3	4.2	4.0
Chili	1.3	1.3	1.2	1.3	2.8	2.9	3.4	3.3	3.3	3.4
États-Unis	3.1	3.1	3.3	3.4	2.5	2.4	2.9	2.9	2.9	3.0
Inde	1.0	0.9	0.9	0.9	2.2	2.3	2.6	2.7	2.6	2.7
Pays-Bas	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.2	2.3	2.3	2.5
Autres pays	14.2	15.3	17.2	20.2	45.1	50.6	63.1	66.8	69.0	75.3
Total	52.6	54.8	59.9	66.9	104.6	111.2	133.7	138.4	140.7	149.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Turquie	48.2	36.6	33.6	34.7	26.7	56.8	54.5	48.9	53.3	42.4
Allemagne	32.0	39.6	38.7	34.1	30.7	30.2	34.1	30.4	33.6	37.0
Maroc	35.9	33.6	28.8	39.1	32.2	34.6	42.1	33.1	34.3	29.2
Royaume-Uni	25.9	25.9	22.5	24.0	29.2	36.6	33.4	30.4	32.4	25.8
Belgique	18.7	23.8	22.2	17.4	19.3	16.9	19.2	25.7	16.7	20.7
Italie	10.7	10.4
France	7.1	8.7
Espagne	8.5	7.6	12.3	6.7	15.6	7.7	18.1	15.6	11.3	8.6
Autres pays	112.9	113.4	116.9	113.4	113.9	117.3	101.1	111.8	117.8	116.5
Total	282.1	280.5	275.2	269.5	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

PORTUGAL

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ukraine	45.3	61.8	64.4	64.9
Brésil	9.6	9.7	9.7	9.6	9.9	10.6	34.5	46.4	49.5	50.4
Cap-Vert	21.8	22.2	22.1	21.9	22.0	23.1	29.0	32.0	32.9	33.6
Angola	8.0	8.2	8.2	8.2	8.4	9.7	15.3	18.3	18.8	19.1
Guinée-Bissau	7.0	7.2	7.2	7.2	7.8	8.9	12.6	13.8	14.9	15.0
Moldavie	9.0	12.1	12.5	13.0
Roumanie	7.7	10.6	10.8	11.0
Espagne	4.7	4.9	5.3	5.5	6.1	6.8	7.7	8.3	8.6	8.9
Royaume-Uni	5.4	5.6	5.8	6.0	6.3	6.5	6.8	7.0	7.1	7.4
Fédération de Russie	5.4	7.0	7.3	7.4
Chine	..	1.3	..	1.3	1.5	1.7	5.3	5.9	6.0	6.2
Allemagne	4.1	4.4	4.6	4.8	5.0	5.3	5.5	5.8	5.8	6.0
Sao Tomé-et-Principe	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.3	4.0	4.9	5.2	5.5
France	2.9	3.1	3.3	3.5	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9	5.1
Inde	..	0.4	..	0.4	..	0.5	3.4	4.0	4.2	4.3
Autres pays	18.8	17.9	19.9	18.3	18.9	20.5	37.6	43.1	45.0	45.3
Total	84.4	86.8	87.9	88.6	91.6	99.8	233.6	285.7	298.0	303.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
République tchèque	1.2	1.5	1.7	2.2	2.3	2.2	1.9	2.0	2.3	0.5
Ukraine	0.4	0.6	0.7	0.7	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Allemagne	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2
Pologne	0.3	0.5	0.6	0.7	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2
France	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
États-Unis	0.2	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1
Autriche	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
Italie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Fédération de Russie	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Croatie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Serbie et Monténégro	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	0.0
Viêtnam	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres pays	1.2	1.3	1.7	1.7	0.4	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Total	3.9	4.8	5.5	5.9	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	2.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
République slovaque	59.3	72.2	69.7	61.3	53.2	63.6	63.6	56.6	58.0	59.8
Ukraine	26.7	42.1	25.2	19.3	16.6	15.8	17.5	20.0	22.5	22.4
Pologne	12.1	12.8	13.7	9.9	6.9	7.7	6.7	7.3	7.4	8.9
Bulgarie	0.8	1.4	3.3	2.7	1.7	1.5	1.9	2.0	1.8	1.7
Mongolie	0.3	0.6	0.8	0.9	0.6	0.7	1.0	1.2	1.4	1.6
Moldavie	0.2	0.3	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5
Allemagne	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.2	1.3	1.4	1.3
États-Unis	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4	1.2
Fédération de Russie	0.7	0.9	1.1	1.1	1.2	1.0	0.9	0.9	0.9	1.1
Bélarus	0.3	0.9	2.5	2.0	1.3	1.1	1.0	1.2	1.0	0.8
Royaume-Uni	1.2	1.2	1.3	1.2	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	0.7
Roumanie	0.8	0.9	1.2	1.1	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6
France	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.5
Autriche	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3
Autres pays	5.2	5.8	6.0	5.5	4.7	4.8	4.2	4.8	5.3	5.3
Total	111.9	143.2	130.8	111.2	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

ROYAUME-UNI

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Irlande	216.0	218.0	216.0	221.0	220.0	206.0	212.0	179.0	179.0	172.0
Inde	60.0	58.0	56.0	71.0	66.0	61.0	61.0	69.0	82.0	97.0
États-Unis	49.0	46.0	53.0	63.0	55.0	61.0	75.0	52.0	62.0	68.0
Australie	34.0	32.0	35.0	31.0	36.0	54.0	46.0	57.0	55.0	63.0
France	34.0	27.0	33.0	49.0	44.0	48.0	47.0	60.0	59.0	51.0
Allemagne	27.0	30.0	32.0	39.0	44.0	33.0	35.0	32.0	39.0	48.0
Italie	43.0	42.0	42.0	52.0	43.0	55.0	58.0	58.0	53.0	67.0
Portugal	18.0	15.0	14.0	23.0	20.0	15.0	35.0	47.0	52.0	50.0
Espagne	17.0	20.0	24.0	18.0	25.0	30.0	30.0	31.0	33.0	26.0
Nouvelle-Zélande	19.0	26.0	21.0	30.0	23.0	25.0	25.0	39.0	29.0	29.0
Pakistan	20.0	17.0	20.0	20.0	27.0	31.0	29.0	31.0	27.0	31.0
Bangladesh	..	12.0	18.0	16.0	17.0	14.0	19.0	14.0	11.0	26.0
Autres pays	325.0	322.0	385.0	406.0	385.0	474.0	557.0	582.0	641.0	717.0
Total	862.0	865.0	949.0	1 039.0	1 005.0	1 107.0	1 229.0	1 251.0	1 322.0	1 445.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

SUÈDE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Finlande	56.0	57.0	54.0	52.0	52.0	50.0	53.0	53.0	52.0	49.0
Danemark	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	14.0	14.0	14.0	17.0
Norvège	19.0	19.0	18.0	17.0	19.0	17.0	16.0	17.0	16.0	17.0
Anc. Yougoslavie	15.0	23.0	31.0	31.0	28.0	27.0	23.0	19.0	17.0	8.0
Turquie	7.0	7.0	7.0	5.0	4.0	10.0	7.0	5.0	5.0	6.0
Pologne	9.0	7.0	7.0	7.0	8.0	8.0	10.0	8.0	8.0	5.0
Iran	15.0	10.0	10.0	9.0	8.0	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Autres pays	86.0	82.0	80.0	85.0	90.0	92.0	100.0	98.0	105.0	110.0
Total	220.0	218.0	220.0	219.0	222.0	222.0	227.0	218.0	221.0	216.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2 Population active étrangère par nationalité

Milliers

SUISSE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Italie	214.3	202.5	191.7	184.4	179.3	177.4	172.3	..	176.5	171.2
Anc. Yougoslavie	134.6	136.2	138.2	142.8	80.4	82.8	85.7	..	166.2	164.4
Portugal	80.5	79.3	77.4	76.6	76.5	77.0	77.9	..	86.5	88.0
Allemagne	56.3	56.7	57.3	58.7	61.3	65.4	73.3	..	78.3	84.4
Espagne	63.5	59.8	56.4	53.7	51.7	50.1	48.8	..	57.2	54.3
France	32.3	31.3	30.7	30.7	31.8	33.2	34.2	..	39.1	40.2
Autriche	19.4	18.8	18.2	17.8	17.6	17.9	18.5	..	19.8	19.3
Autres pays	127.8	124.5	122.9	126.4	202.6	213.5	228.1	..	190.7	195.5
Total	728.7	709.1	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	829.4	814.3	817.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.2.3. et B.2.2. **Population active étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Enquête auprès des ménages (Microcensément). Les données incluent les chômeurs et les travailleurs indépendants. <i>Date de référence</i> : avril.	Institut fédéral de statistique.
Autriche	Moyenne annuelle. Y compris les chômeurs, non compris les travailleurs indépendants. Les chiffres par nationalités sur les personnes employées portent sur le nombre de permis de travail en cours de validité. À partir de 1994, les ressortissants de l'EEE n'ont plus besoin de permis de travail et ne sont par conséquent plus inclus. Une personne en possession de 2 permis est comptabilisée deux fois.	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.
Belgique	Y compris les chômeurs et les travailleurs indépendants.	Institut national d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants, Office national de l'emploi, Banque nationale de Belgique et Institut national de statistiques.
Corée	Les données portent sur le nombre de travailleurs enregistrés, non compris les travailleurs à court terme (moins de 90 jours). Y compris les stagiaires. La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Données provenant des registres de la population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Danemark.
Espagne	Permis de travail en cours de validité. Les travailleurs de l'Union européenne ne sont pas inclus. En 1996, les données incluent les permis de travail délivrés à la suite du programme de régularisation de cette même année. À partir de 2000, les chiffres portent sur les étrangers enregistrés par la Sécurité sociale. Certains travailleurs peuvent avoir plusieurs activités économiques et être comptés plusieurs fois. En 2000 et 2001, y compris les travailleurs bénéficiant des programmes de régularisation. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (sauf 2003 : 14 janvier 2004).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
Finlande	Population active étrangère provenant des registres de la population. Y compris les Finnois de souche. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Finlande.
France	Enquête sur les forces de travail. L'enquête est depuis 2003 une enquête « en continu ». Par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures. <i>Date de référence</i> : mars de chaque année jusqu'en 2002.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce		Recensement, Institut national de la statistique.
Hongrie	Nombre de permis de travail en cours de validité. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère du Travail.
Irlande	Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active (<i>Labour Force Survey</i>). Les données par nationalités (tableau B.2.2.) proviennent du recensement de 2002 et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus.	Institut central de statistique (CSO).
Italie	Détenteurs d'un permis de travail en cours de validité (y compris les travailleurs indépendants, les chômeurs, les travailleurs parrainés et les personnes obtenant un permis pour des raisons humanitaires). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Institut national de la statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers ayant le droit de travailler selon les dispositions prévues par la loi sur l'immigration (révisée en 1990). L'activité des résidents permanents, des époux/enfants de Japonais ou de résidents permanents ainsi que des résidents à long terme n'est pas restreinte. Ces personnes ne sont pas incluses dans les données.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Nombre de permis de travail. Étrangers occupant un emploi, y compris les apprentis, les stagiaires et les frontaliers. Non compris les chômeurs. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} octobre.	Inspection générale de la sécurité sociale.
Norvège	Données issues des registres de population. Non compris les chômeurs et les travailleurs indépendants jusqu'en 2000. <i>Date de référence</i> : deuxième trimestre de chaque année (sauf pour 1995, 1996, 1999 et 2000 : 4 ^e trimestre).	Statistique Norvège.
Pays-Bas	Les données proviennent de l'enquête communautaire sur les forces de travail et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : mars.	Enquête communautaire sur les forces de travail (Eurostat).

Notes relatives aux tableaux A.2.3. et B.2.2. **Population active étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Portugal	Résidents étrangers actifs en possession d'une autorisation de résidence en cours de validité (y compris les chômeurs). Y compris les étrangers actifs bénéficiaires des opérations de régularisation de 1992-1993, de 1996 et de 2001. Le programme de régularisation de 2001 affecte les données de 2001 à 2003. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de statistique (INE).
Rép. slovaque	Étrangers en possession d'un permis de travail en cours de validité. Les ressortissants tchèques n'ont pas besoin de permis de travail mais ils sont toutefois repérés par le biais des agences pour l'emploi.	Agence nationale pour l'emploi.
Rép. tchèque	Détenteurs d'un permis de travail et travailleurs slovaques enregistrés. Non compris les détenteurs d'une licence commerciale. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (sauf 2004 : 30 juillet).	Institut de recherche sur le travail et les affaires sociales.
Royaume-Uni	Estimations établies à partir de l'enquête annuelle sur la population active (<i>Labour Force Survey</i>). Non compris les chômeurs. À partir de 2004, un nouveau système de pondération est introduit et les données ne sont par conséquent pas comparables avec les chiffres pour les années antérieures.	Home Office.
Suède	Moyenne annuelle. Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active.	Statistique Suède.
Suisse	Jusqu'en 2001, les données portent sur les effectifs des étrangers titulaires d'une autorisation à l'année ou d'une autorisation d'établissement (permis permanent), qui exercent une activité lucrative. Non compris les travailleurs frontaliers et saisonniers. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux signés avec l'UE (1 ^{er} juin 2002), la mobilité des travailleurs communautaires ne peut plus être appréhendée au travers du registre central des étrangers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

LISTE DES CORRESPONDANTS DU SOPEMI

ALLEMAGNE	Mme B. FRÖHLICH Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	M. A. RIZVI Département de l'immigration et des affaires ethniques, Canberra
AUTRICHE	Mme G. BIFFL Institut économique autrichien, Vienne
BELGIQUE	Mme A. GEYSELS Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Mme D. BOBEVA Banque nationale bulgare, Sofia
CANADA	Mme E. RUDDICK Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CORÉE	M. Young-bum PARK Hansung University, Seoul
DANEMARK	Mme Z. LILJEQVIST Ministry of Refugee, Immigration and Integration Affairs, Copenhague
ESPAGNE	M. A. IZQUIERDO ESCRIBANO Faculté des sciences politiques et de sociologie, La Coruña
ÉTATS-UNIS	Mme S. SMITHUS Department of Labor, Bureau for International Labor Affairs, Washington
FINLANDE	M. Olli SORAINEN Ministère du Travail, Helsinki
FRANCE	Mme C. REGNARD Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Paris
GRÈCE	M. S. ROBOLIS Université d'Athènes
HONGRIE	M. L. ZSOTER Ministère de l'Emploi et du Travail, Budapest
IRLANDE	M. J. HUGUES The Economic and Social Research Institute, Dublin
ITALIE	Mme C. COLLICELLI CENSIS, Rome M. J. CHALOFF CENSIS, Rome
JAPON	Mme S. SASAKI Ministère de la Justice, Tokyo M. N. FUJII Ministère de la Santé, de l'Emploi et du Bien-être, Tokyo

LUXEMBOURG	Mme C. MARTIN Commissaire du gouvernement aux étrangers
MEXIQUE	M. G. MOHAR Ministère de l'Intérieur, Mexico
NORVÈGE	M. E. THORUD Ministère royal du Gouvernement local et du Travail, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	M. S. LOCKYER Département du travail, Wellington
PAYS-BAS	M. G. ENGBERSEN et M. E. SNEL Erasmus University, Rotterdam
POLOGNE	Mme E. KEPINSKA Université de Varsovie, Institut d'études sociales
PORTUGAL	M. J. MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Mme M. LUBYOVA Bratislava
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Mme J. MARESOVA Département pour la politique de développement des ressources humaines, Prague
ROUMANIE	M. D. GHEORGHIU Institut national pour les statistiques et les études économiques, Bucarest
ROYAUME-UNI	M. J. SALT University College London, Département of Geography, Londres
SUÈDE	M. M. HAGOS Ministère de la Justice, Stockholm
SUISSE	Mme C. de COULON Office fédéral des migrations, Berne
TURQUIE	M. A. ICDUYGU Kok University, Istanbul

LISTE DES MEMBRES DU SECRÉTARIAT DE L'OCDE IMPLIQUÉS DANS LA PRÉPARATION DE CE RAPPORT

Division des économies non membres et des migrations internationales

Jean-Pierre Garson, chef de Division

Georges Lemaître, administrateur principal

Jean-Christophe Dumont, administrateur

Thomas Liebig, administrateur

Cécile Thoreau, assistante statisticienne

Pauline Fron, assistante statisticienne

Sylviane Yvron-Solari, assistante

Silvia Grandi, stagiaire

Jonas Sebhatu, stagiaire

Marta Maskova, personnel détaché, ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, République slovaque.

Philippe de Bruycker, consultant auprès de l'OCDE, Université libre de Bruxelles

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(81 2006 04 2 P) ISBN 92-64-03629-6 – n° 54498 2006

Perspectives des migrations internationales

Précédemment publié sous le titre *Tendances des migrations internationales*

Cette première édition des *Perspectives des migrations internationales* analyse les développements récents des mouvements et des politiques migratoires dans tous les pays de l'OCDE. Pour la première fois, cette édition présente des statistiques harmonisées sur les flux d'immigration à long terme dans la plupart des pays de l'OCDE. Elle met en évidence l'importance croissante prise par les flux d'immigrés en provenance de Russie, d'Ukraine, de Chine et d'Amérique latine ainsi qu'une tendance à la féminisation des flux. Cette édition souligne aussi l'ampleur croissante de la population immigrée et sa contribution au capital humain des pays d'accueil. Elle examine les déterminants de la situation de l'emploi. Et elle accorde une attention particulière aux mesures visant à faciliter l'intégration des femmes immigrées sur le marché du travail.

Cet ouvrage souligne l'intérêt croissant des pays membres tant pour les travailleurs immigrés hautement qualifiés (recrutés par le biais de politiques sélectives), que pour les travailleurs temporaires, souvent saisonniers et peu qualifiés. Il présente aussi les politiques visant à améliorer la gestion des flux migratoires et passe en revue les politiques d'intégration destinées aux nouveaux arrivants : des cours de langue obligatoires aux programmes d'orientation professionnelle, en passant par le renforcement des mesures antidiscriminatoires et favorables à la diversité. La coopération internationale pour améliorer le contrôle des frontières et lutter contre l'immigration irrégulière fait l'objet d'une analyse détaillée, de même que la coopération en matière de migrations liées au travail. De plus, ce rapport apporte un éclairage particulier sur l'impact de l'élargissement de l'Union européenne (UE) sur les flux de travailleurs immigrés à destination des pays de l'OCDE.

Le lecteur trouvera aussi dans cet ouvrage :

- Deux chapitres spéciaux portant sur des thèmes d'actualité. Le premier traite de la fixation de quotas et de limites numériques dans le cadre de la gestion des migrations et évalue l'efficacité de ces outils. Le second revisite les liens entre migrations, transferts de fonds et développement économique des pays d'origine.
- Des notes par pays sous une nouvelle forme pour cette édition. Elles décrivent les développements récents dans le domaine des mouvements et des politiques migratoires, et sont accompagnées de nouveaux tableaux standardisés.
- Une annexe statistique contenant des données sur les flux, les effectifs d'immigrés et d'étrangers et les naturalisations.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

<http://www.sourceocde.org/questionssociales/9264036296>

<http://www.sourceocde.org/economiestransition/9264036296>

<http://www.sourceocde.org/economiesemergentes/9264036296>

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via :

<http://www.sourceocde.org/9264036296>

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.

www.oecd.org

OCDE



ÉDITIONS OCDE

ISBN 92-64-03629-6

81 2006 04 2 P



9 789264 036291

SOPEMI 2006